

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
MOBILITÉS
PATRIMOINE
AGRICULTURE

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand
Libournais

Un territoire en
action(s)

La Lande-de-Fronsac

Vayres

Libourne

Saint-Emilion

Castillon-
la-Bataille

S^{te}-Foy-
la-Grande

Rauzan

Pellegrue

Diagnostic

Mai 2024

SOMMAIRE

Préambule	12
1. Le territoire du Grand Libournais	13
2. Motivation de la mise en révision du SCoT	13
Le territoire du Grand Libournais	15
1. Le socle physique du territoire	16
2. Un territoire aux grandes richesses patrimoniales et paysagères	41
Le Grand Libournais face aux défis des transitions	51
1. Enjeux écologiques, trame verte, bleue et noire	52
2. Ressource en eau	83
3. Transition énergétique	97
4. Des risques naturels présents sur tout le territoire	105
5. Des risques technologiques localisés	112
6. La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables	114
Habiter au Grand Libournais	123
1. Portrait socio-démographique	124
2. Parc de logements et marché immobilier	143
3. Des réponses à initier pour l'ensemble des ménages aux besoins spécifiques	171
S'épanouir au Grand Libournais	181
1. Les équipements et services présents dans le territoire	182
2. L'offre commerciale présente au Grand Libournais	194
3. Les mobilités	199
4. Les capacités des réseaux	247
Travailler au Grand Libournais	275
1. Les dynamiques économiques	276
2. Composition des actifs	286
3. L'offre foncière économique	292
4. L'agriculture	300
5. Le tourisme	325

TABLE DES ILLUSTRATIONS | Photographie

Photo 1 : Les quais offrent un bel espace en contact avec le fleuve, face aux paysages moins urbains de la rive droite - Sainte-Foy-la-Grande - © Agence Folléa-Gautier	26
Photo 2 : Labours, vignes, vergers et cours d'eau dessinent un paysage encore enrichi par la présence des arbres - Saint-Avit-Saint-Nazaire - © Agence Folléa-Gautier.....	26
Photo 3 : Depuis la rive gauche de la Dordogne, Libourne présente une silhouette compacte - Arveyres - © Agence Folléa-Gautier	28
Photo 4 : La route suit un vallon forestier au sous-bois opaque - Tayac - © Agence Folléa-Gautier	28
Photo 5 : Les haies composent les paysages autour des clairières et forment des corridors biologiques entre les boisements - Saint-Christophe-de-Double - © Agence Folléa-Gautier	29
Photo 6 : Des habitations s'implantent aujourd'hui hors du bourg, au bord des routes - Saint-Christophe-de-Double - © Agence Folléa-Gautier	29
Photo 7 : La vigne est une des composantes de ces clairières agricoles - Donnezac - © Département Gironde / Agence Folléa-Gautier	30
Photo 8 : L'urbanisation linéaire transforme radicalement le paysage des bords de routes - Saint-Yzan-de-Soudiac - © Département Gironde / Agence Folléa-Gautier.....	30
Photo 9 : L'autoroute A89 en rive gauche de l'Isle - Saint-Seurin-sur-l'Isle - © Agence Folléa-Gautier	31
Photo 10 : Les coteaux boisés forment des limites bien marquées - Coutras - © Département Gironde / Agence Folléa-Gautier.....	31
Photo 11 : Vignes et horizons boisés s'associent pour composer les paysages du Landais - Tayac - © Agence Folléa-Gautier.....	32
Photo 12 : La silhouette de Saint-Emilion, surplombée par son clocher - © Agence Folléa-Gautier	33
Photo 13 : L'église du hameau de Parsac se dessine au-delà du vallon boisé - Montagne - © Agence Folléa-Gautier	33
Photo 14 : Au sein des vignes, on distingue l'allée plantée de Château Plince (à gauche) et, au fond, les franges bâties de Libourne - Pomerol - © Agence Folléa-Gautier	34
Photo 15 : Quelques boisements se révèlent à proximité du vallon de la Barbanne - © Agence Folléa-Gautier	34
Photo 16 : Depuis les hauteurs on perçoit à peine le bâti, mais les trames végétales sont bien lisibles - Bonzac - © Agence Folléa-Gautier	35
Photo 17 : Les façades de Guîtres s'étagent, des quais maçonnés jusqu'au toit de l'abbatiale - © Agence Folléa-Gautier	35
Photo 18 : La ville s'étend de façon lâche au fil de la RD910 - Libourne - © Agence Folléa-Gautier	36
Photo 19 : Libourne-Plage	36
Photo 20 : Les pentes viticoles s'achèvent sur les boisements des vallons - Galgon - © Agence Folléa-Gautier	37
Photo 21 : La Moulinasse est bordée d'une ripisylve touffue et de quelques prairies - Galgon - © Agence Folléa-Gautier	37
Photo 22 : Vallon composé de vignes et boisements - Vérac - © Agence Folléa-Gautier ...	38
Photo 23 : route en surplomb, muret maçonné - © Agence Folléa-Gautier	38
Photo 24 : Ce quartier résidentiel implanté sur la ligne de crête s'impose dans le paysage - Vérac - © Agence Folléa-Gautier.....	38

Photo 25 : Château du Grand Puch - Saint-Germain-du-Puch - © Agence Folléa-Gautier..	39
Photo 26 : La cime des arbres et les pâtures signalent la présence du vallon - Saint-Quentin-de-Baron - © Agence Folléa-Gautier	39
Photo 27 : Les lotissements fermés tournent le dos à l'espace urbain sans s'inscrire dans les paysages ruraux - Saint-Quentin-de-Baron - © Agence Folléa-Gautier.....	40
Photo 28 : ©J. David, Cordulie à corps fin - ©J.M. Mourey, Damier de la Succise - ©J. Touroult, Lucane cerf-volant (https://inpn.mnhn.fr).....	54
Photo 29 : ©J. David, Cordulie à corps fin - ©J. Touroult, Rosalie des Alpes- ©J. Touroult, Grand Capricorne (https://inpn.mnhn.fr)	55
Photo 30 : ©S. Wroza, Loutre d'Europe - ©F. Melki, Soiffe - ©J. ICHTER, Gomphe de Graslin (https://inpn.mnhn.fr).....	56
Photo 31 : © O. Gargominy, Vertigo de Des Moulins - © P.A. Rault, Cordulie à corps fin - © Fédération de pêche 33, Écrevisse à pieds blancs (https://inpn.mnhn.fr)	57
Photo 32 : © O. Delzons, Cistude d'Europe - © J. Steinmetz, Vison d'Europe- © H. TINGUY, Angélique à fruits variés (https://inpn.mnhn.fr).....	58
Photo 33 : © D. Demergès, Fadet des Laïches- © E. SANSAULT, Cuivré des marais- © F. Melki, Chabot (https://inpn.mnhn.fr)	59
Photo 34 : © H. TINGUY, Angélique à fruits variés - © E. SANSAULT, Cuivré des marais- © F. Merlier, Grand Capricorne (https://inpn.mnhn.fr)	61
Photo 35 : © P.A. Rault, Cordulie à corps fin - © D. Demergès, Fadet des Laïches- © F. Melki, Lamproie marine (https://inpn.mnhn.fr)	62
Photo 36 : © D. Sirugue, Petit rhinolophe- © V. Prie, Barbastelle d'Europe - © S. Denys, Murin de Bechstein (https://inpn.mnhn.fr)	63
Photo 37 : © D. Sirugue, Murin à oreilles échancrées - © L. Arthur, Minoptère de Schreibers- © S. Denys, Murin de Bechstein (https://inpn.mnhn.fr)	64
Photo 38 : © Y. LEDORÉ, Lamproie de Planer- © O. Delzons, Cistude d'Europe - © L. Rouschmeyer, Minoptère de Schreibers (https://inpn.mnhn.fr).....	65
Photo 39 : Maison mise à disposition de Gironde Habitat pour accueillir trois jeunes en colocation à Coutras. Crédit photographique : Sudouest.fr (K.P).....	172
Photo 40 :La résidence sénior Espace & Vie à Libourne. Crédit photographique : Site internet de la structure.	176
Photo 41 : Vendanges au château La Tour Figeac à Saint-Emilion (photo OD/Rue89 Bordeaux)	177
Photo 42 :Résidence Aerial des Vignes à Libourne. Source : Sud-Ouest, site du département de la Gironde. Actualité du 12 juillet 2022.....	178
Photo 43 : Aire d'accueil de « Carré » à Libourne, la plus grande de Gironde. Source : Sudouest.fr. Crédit photographique S.P.....	179
Photo 44 : Lycées du territoire	188
Photo 45 : Occupation des places publics par l'automobile	220
Photo 46 : Stationnement vélo sécurisé en gares de Castillon et Libourne	233
Photo 47 : Le projet Pôle d'échanges multimodal de Libourne (PEM)	234
Photo 48 : abris vélo sécurisé à Libourne (source : ville de Libourne).....	241
Photo 49 : ISDND de Lapouyade.....	273
Photo 50 : Destinations touristiques du territoire - Source : Office de tourisme du Grand Libournais	325

TABLE DES ILLUSTRATIONS | Carte

Carte 1 : Socle physique du territoire.....	16
Carte 2 : Localisation du patrimoine géologique inventorié.....	17
Carte 3 : L'Occupation du sol du Grand Libournais.....	22
Carte 4 : Organisation des grands paysages du territoire.....	25
Carte 5 : La Juridiction de Saint-Emilion.....	41
Carte 6 : Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.....	42
Carte 7 : Le patrimoine reconnu et protégé.....	43
Carte 8 : Le patrimoine recensé et protégé au titre de la législation sur l'archéologie préventive.....	44
Carte 9 : La réserve de biosphère.....	52
Carte 10 : Les zones Natura 2000.....	53
Carte 11 : Les zonages d'inventaires ZNIEFF.....	66
Carte 12 : Les Espaces Naturels Sensibles.....	68
Carte 13 : La TVB identifiée dans le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine.....	76
Carte 14 : Les continuums écologiques de la TVB du SCoT.....	80
Carte 15 : Pollution lumineuse présente sur le territoire – Source : lightpollutionmap.....	81
Carte 16 : Périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.....	84
Carte 17 : Etat écologique des masses d'eaux superficielles.....	86
Carte 18 : Etat chimique des masses d'eaux superficielles.....	87
Carte 19 : Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole.....	91
Carte 20 : Les zones sensibles à l'eutrophisation.....	92
Carte 21 : La vulnérabilité de la disponibilité en eau superficielle et souterraine – Source : PACC du bassin Adour Garonne.....	93
Carte 22 : Augmentation de la fréquence des sécheresses des sols en été et en automne – Source : PACC du bassin Adour Garonne.....	93
Carte 23 : La vulnérabilité à l'eutrophisation des cours d'eau – Source : PACC du bassin Adour Garonne.....	94
Carte 24 : La vulnérabilité de la biodiversité en cours d'eau et des zones humides – Source : PACC du bassin Adour Garonne.....	95
Carte 25 : Les zones couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation.....	107
Carte 26 : Le risque inondation par remontée de nappes.....	108
Carte 27 : Les mouvements de terrain localisés.....	109
Carte 28 : Le risque Retrait-Gonflement des argiles.....	110
Carte 29 : Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.....	112
Carte 30 : Les sites et sols potentiellement pollués.....	119
Carte 31 : Population municipale en 2020.....	125
Carte 32 : Indice de jeunesse de la population 2020.....	131
Carte 33 : Taille moyenne des ménages en 2020.....	133
Carte 34 : Indice de concentration de l'emploi en 2019.....	135
Carte 35 : Revenus mensuels médians disponibles par UC en 2020.....	138
Carte 36 : Logements vacants en 2020.....	146
Carte 37 : Vacance structurelle depuis deux ans ou plus au 01 janvier 2021.....	148
Carte 38 : Part des ménages en situation de précarité énergétique.....	151
Carte 39 : Répartition du parc social en 2020.....	153
Carte 40 : Carte des prix au m ² . meilleursagents.com, 2023.....	162
Carte 41 : Loyers d'annonce d'un appartement (€/m ²). Source : carte des loyers 2023 ..	164

Carte 42 : Loyers d’annonce d’une maison (€/m ²). Source : carte des loyers 2023	164
Carte 43 : Indice de construction annuel entre 2017 et 2022	168
Carte 44 : Les équipements de proximité par commune.....	183
Carte 45 : Les équipements intermédiaires par commune.....	184
Carte 46 : Les équipements supérieurs par commune	185
Carte 47 : Répartition des effectifs scolaires sur le territoire	189
Carte 48 : Localisation des équipements scolaires	190
Carte 49 : Répartition de l'offre commerciale traditionnelle à l'échelle du Grand Libournais	194
Carte 50 : Bassin Gironde et Garonne	200
Carte 51 : Déplacement par jour par personne (source : a’urba).....	201
Carte 52 : Modalités de déplacements en Gironde - Source : A’Urba	202
Carte 53 : Aires d'attraction	203
Carte 54 : Indice de concentration de l'emploi en 2020	204
Carte 55 : Accidents entre 2020 et 2022	214
Carte 56 : Accessibilité routière du PETR du Grand Libournais.....	215
Carte 57 : Évolution du temps supplémentaire lié à la circulation (source : A’Urba).....	216
Carte 58 : Hiérarchie du réseau routier.....	218
Carte 59 : Trafics routiers	219
Carte 60 : La fréquentation des gares en 2022	222
Carte 61 : Les liaisons entre gares du territoire	225
Carte 62 : Cars région Nouvelle Aquitaine	226
Carte 63 : Lignes de bus CA du Libournais.....	228
Carte 64 : Navette Calibus	229
Carte 65 : TAD et TPMR du Grand Libournais	231
Carte 66 : Transports en commun Grand Libournais	236
Carte 67 : Isochrone vélo de 15/30 minutes depuis les gares	237
Carte 68 : Infrastructures cyclables.....	238
Carte 69 : Plan cyclable Libourne / SDC CC Grand Saint-Emilionnais (source : CC du Grand Saint-Emilionnais et PLUi de la Cali)	240
Carte 70 : Libourne d'après le Baromètre cyclable de la FUB.....	241
Carte 71 : Aires de covoiturage	244
Carte 72 : Schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (source : SDEEG33)	245
Carte 73 : Organisation de la compétence Eau potable.....	247
Carte 74 : Organisation de la compétence Assainissement Collectif.....	252
Carte 75 : Localisation des STEU sur le territoire	253
Carte 76 : Organisation de la compétence Assainissement Non Collectif	269
Carte 77 : Pôles recyclages SMICVAL.....	270
Carte 78 : Périmètre de l'USTOM	271
Carte 79 : Périmètre du SEMOCTOM	272
Carte 80 : Nombre d'emploi et indice de concentration	278
Carte 81 : Taux d'actifs travaillant dans une autre commune que celle résidente	279
Carte 82 : Localisation des ZAE et secteurs économiques du territoire - Source : Schéma d'attractivité économique	292
Carte 83 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC Fronsadais - Source : Schéma d'attractivité économique	292

Carte 84 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CALI - Source : Schéma d'attractivité économique	293
Carte 85 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC du Grand Saint-Emilionnais - Source : Schéma d'attractivité économique.....	293
Carte 86 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC Castillon-Pujols - Source : Schéma d'attractivité économique	294
Carte 87 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC Pays Foyen - Source : Schéma d'attractivité économique	294
Carte 88 : Prix au m ² - Source : Schéma d'attractivité économique	296
Carte 89 : Espaces agricoles du Grand Libournais.....	301
Carte 90 : Part de l'emploi salarié dans l'agriculture	304
Carte 91 : Répartition des Appellations d'Origine Contrôlée viticoles.....	306
Carte 92 : Secteurs candidats à la "prime à l'arrachage"	310
Carte 93 : Répartition des exploitants agricoles par commune Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33.....	312
Carte 94 : Carte de localisation de la "Trame Pourpre" (secteurs AOC) - Source : SCoT du Grand Libournais approuvé en 2016	315
Carte 95 : Orientation technico-économique dominante par commune	316

DOCUMENT DE TRAVAIL

TABLE DES ILLUSTRATIONS | Figure

Figure 1 : Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur (GWh)	97
Figure 2 : Répartition de la consommation d'énergie finale par énergie (GWh)	98
Figure 3 : Répartition de la consommation d'énergie finale par énergie (GWh)	99
Figure 4 : Répartition des émissions de GES par secteur (ktCO2e).....	103
Figure 5 : Evolution de la population du territoire entre 1968 et 2020.....	124
Figure 6 : Evolution du taux de croissance démographique annuel depuis 1968	126
Figure 7 : Moteurs de la croissance démographique entre 2014 et 2020.....	126
Figure 8 : Evolution en base 100 de la population municipale entre 1968 et 2020	127
Figure 9 : Evolution du taux de croissance démographique annuel depuis 1968	128
Figure 10 : Moteurs de la croissance démographique entre 2014 et 2020.....	128
Figure 11 : Répartition de la population par classe d'âge	129
Figure 12 : Répartition de la population par classe d'âge	129
Figure 13 : Evolution de l'indice de jeunesse	130
Figure 14 : Evolution de l'indice de jeunesse	130
Figure 15 : Rythme de desserrement de la taille moyenne des ménages	132
Figure 16 : Taux de chômage parmi les actifs	134
Figure 17 : Taux de chômage parmi les actifs par EPCI.....	134
Figure 18 : Catégories socio-professionnelles de la population de plus de 15 ans	136
Figure 19 : Revenus mensuels disponibles médians par UC en 2021	137
Figure 20 : Flux des migrations résidentielles au sein du SCoT du Grand Libournais par tranche d'âge.....	139
Figure 21 : Effectif des migrations résidentielles par taille du ménage.....	140
Figure 22 : Répartition du parc par type de logement.....	143
Figure 23 : Evolution de la part de logements vacants depuis 2009	144
Figure 24 : Répartition par catégorie de logements en 2020	144
Figure 25 : Evolution de la part des logements vacants depuis 2009	145
Figure 26 : Ancienneté de construction des résidences principales parmi les résidences principales construites avant 2017.....	149
Figure 27 : Ancienneté de construction des résidences principales parmi les résidences principales construites avant 2017 par EPCI	149
Figure 28 : Répartition des DPE par étiquettes énergie.....	150
Figure 29 : Effectif de logements sociaux au sein des EPCI du SCoT du Grand Libournais et les taux associés	152
Figure 30 : Effectifs et part de l'individuel et du collectif dans les logements sociaux du SCoT	154
Figure 31 : Répartition du parc social du SCoT par taille de logement et taux associés....	155
Figure 32 : Effectifs du parc social par ancienneté et taux associés	155
Figure 33 : Mises en service de logements sociaux à l'échelle du SCoT entre 2017 et 2022	156
Figure 34 : Effectif du parc social du SCoT par étiquettes au DPE énergie et la part associée	157
Figure 35 : Evolution des demandes et des attributions pour un logement social	158
Figure 36 : Evolution des demandes d'un logement social pour les jeunes	160
Figure 37 : Evolution des demandes d'un logement social pour les séniors	161
Figure 38 : Prix de vente médian (€) de maison par EPCI en 2022	163
Figure 39 : Prix de vente médian (€) d'appartement par EPCI en 2022.....	163

Figure 40 : Loyer moyen au sein du parc privé par taille de logement en 2024 à Libourne	165
Figure 41 : Logements commencés à l'échelle du SCoT Grand Libournais entre 2017 et 2022	167
Figure 42 : Logements individuels et collectifs à l'échelle du SCoT du Grand Libournais entre 2017 et 2022.....	169
Figure 43 : Part de la population jeune vivant au domicile parental	171
Figure 44 : Statuts d'occupation de la population jeune (20 à 24 ans) hors des logés gratuits	172
Figure 45 : Statuts d'occupation de la population sénior	173
Figure 46 : Types de logements occupés par la population sénior	173
Figure 47 : Répartition des équipements selon la gamme par commune	186
Figure 48 : Répartition des équipements selon l'ossature actuelle	186
Figure 49 : Répartition de l'offre commerciale à l'échelle du Grand Libournais	196
Figure 50 : Evolution du parc de véhicules du PETR (base 100 en 2011).....	208
Figure 51 : Evolution du parc de véhicules des EPCI du PETR (base 100 en 2011) – Source : SDES, RSVERO).....	208
Figure 52 : Evolution des parcs de VUL et PL à l'échelle du PETR (source : SDES, RSVERO)	209
Figure 53 : Parc des véhicules particuliers selon les vignettes Crit'Air en 2023 (source : SDES, RSVERO).....	209
Figure 54 : Carburants des parcs de véhicules en 2023 (source : SDES, RSVERO)	210
Figure 55 : Part des ménages disposant d'au moins une voiture (source : Observatoire des Territoires).....	210
Figure 56 : Inventaire GES territorialisé (source : CITEPA).....	211
Figure 57 : Enjeux environnementaux liés à la mobilité (source : a'urba, EMC ² Gironde)	211
Figure 58 : La distance moyenne des déplacements selon les modes (source : a'urba, EMC ² Gironde).....	212
Figure 59 : Evolution de l'accidentologie (source : ONISR)	213
Figure 60 : Evolution de la fréquentation des gares (base 100 en 2015)	221
Figure 61 : Nombre de déplacements selon la distance & Répartition modale des déplacements des non métropolitains selon la distance (source: A'Urba, EMC ²).....	237
Figure 62 : Evolution du nombre d'emplois, de la population active et de la population totale	276
Figure 63 : Evolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2009 et 2020	282
Figure 64 : Nombre d'entreprises selon la taille de l'établissement.....	283
Figure 65 : Répartition des établissements selon le nombre de salariés.....	284
Figure 66 : Nombre de salariés selon le type d'établissements actifs	284
Figure 67 : Evolution de la répartition des "actifs occupés" par CSP	286
Figure 68 : Répartition des CSP selon l'EPCI	287
Figure 69 : Evolution des effectifs par secteur d'activité	290
Figure 70 : Evolution du nombre d'agriculteurs exploitants.....	303
Figure 71 : Pyramide des âges des agriculteurs - Source : Recensement Agricole/AGRESTE – « Premiers résultats du Recensement agricole 2020 ».....	305
Figure 72 : Evolution des prix à l'hectare de différentes appellations (2020-2022).....	311

Figure 73 : Poursuite de l'activité agricole et viticole Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33.....	313
Figure 74 : Profil des viticulteurs souhaitant arrêter Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33.....	314
Figure 75 : Souhait des agriculteurs Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33.....	314
Figure 76 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC du Fronsadais - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.....	318
Figure 77 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CA du Libournais - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.....	318
Figure 78 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC du Grand Saint-Emilionnais - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.....	319
Figure 79 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC Castillon-Pujols - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.....	319
Figure 80 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC du Pays Foyen - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.....	320
Figure 81 : Evolution des surfaces agricoles bio (certifiés et en conversion) – Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.....	320
Figure 82 : Répartition des surfaces certifiés et en conversion (en ha) à l'échelle du Grand Libournais – Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.....	321
Figure 83 : Enjeux relevés de l'offre touristique - Source : Etude Office de tourisme du Grand Libournais	326

TABLE DES ILLUSTRATIONS | Illustration

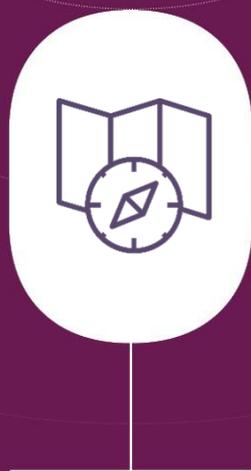
Illustration 1 : Des travaux de facilitation graphique ont été réalisés auprès des élus pour mettre en avant les enjeux transversaux que la révision du SCoT devra prendre en compte	14
Illustration 2 : Répartition de l'occupation du sol sur le territoire du Grand Libournais – 2023	22
Illustration 3 : Principe de la trame verte et bleue	74
Illustration 4 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) - Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes	114
Illustration 5 : Les thématiques santé environnement – Source : PRSE3 Occitanie	115
Illustration 6 : Lien urbanisme - santé	120
Illustration 7 : Annonce de location locative privée à Libourne, sur Seloger.com au second semestre 2023.	165
Illustration 8 : Location sur le site Airbnb dans le Saint-Emilionnais en avril 2024, louée 160 euros par nuit. Source : Airbnb.com	166
Illustration 9 : Situation de sous-occupation du parc de logement du SCoT. Source : INSEE RP 2020	175
Illustration 10 : Déplacements en Gironde (temps et distance) ; Source A'Urba	201
Illustration 11 : Évolution du temps supplémentaire lié à la circulation (source : a'urba)	216
Illustration 12 : Lignes TER du territoire	223
Illustration 13 : Part de l'occupation agricole des sols selon le RPG	301
Illustration 14 : Prix moyen des vignes en Gironde – Source : SAFER Nouvelle-Aquitaine	307

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
MOBILITÉS
PATRIMOINE
AGRICULTURE

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

**du Grand
Libournais**



Préambule

1. Le territoire du Grand Libournais

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais (SCoT), élaboré sous la responsabilité du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Libournais, qui a pris la suite du Syndicat Mixte de Pays du Libournais depuis juin 2015, se compose de cinq intercommunalités :

- La communauté d'agglomération du Libournais (CALI)
- La communauté de communes Castillon/Pujols
- La communauté de communes du Fronsadais
- La communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais
- La communauté de communes du Pays Foyen

S'étirant de la métropole bordelaise jusqu'à l'agglomération bergeracoise, le Grand Libournais est un territoire mixte (urbain, péri-urbain et rural) organisé autour du pôle de Libourne et sous forte influence de la zone métropolisée de Bordeaux.

Comptant 159 551 habitants en 2020, le territoire est à la croisée d'enjeux multiples, transversaux et multiscalaires.

2. Motivation de la mise en révision du SCoT

En 2016, le SCoT du Grand Libournais a été approuvé dans le but de guider le développement territorial, s'inscrivant dans une dynamique métropolitaine et visant à concilier les enjeux des zones urbaines et rurales. Cependant, conformément à la législation en vigueur, une évaluation de son application devait être réalisée après six ans. Cette évaluation, conduite par le PETR du Grand Libournais, a mis en lumière plusieurs points nécessitant une révision du SCoT pour mieux répondre aux défis actuels.

Le SCoT actuel, adopté en 2016, s'est fixé dix axes dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ces axes englobent des aspects tels que l'adaptation démographique, le développement économique, la mobilité, la préservation de l'environnement et la gestion équilibrée des ressources.

L'évaluation de l'application du SCoT a révélé des résultats mitigés dans divers domaines. En urbanisme, la compatibilité des documents d'urbanisme reste un défi, avec seulement un tiers des communes en conformité. De plus, la production de logements et la croissance démographique sont en deçà des objectifs fixés. Environnementalement, bien que des avancées aient été constatées, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire l'artificialisation des sols et améliorer la gestion de l'eau.

Des évolutions législatives récentes, telles que la loi Climat et Résilience de 2021, imposent de nouveaux objectifs en matière de préservation de l'environnement et de réduction de l'artificialisation des sols. Ces nouveaux cadres légaux exigent une révision du SCoT pour garantir sa conformité et sa pertinence.

La révision du SCoT du Grand Libournais s'avère ainsi nécessaire pour adapter le territoire aux défis actuels, répondre aux nouvelles exigences légales et garantir un développement durable et équilibré. Cette démarche de révision s'inscrit dans une volonté d'anticipation et de concertation pour construire ensemble l'avenir du Grand Libournais.



Illustration 1 : Des travaux de facilitation graphique ont été réalisés auprès des élus pour mettre en avant les enjeux transversaux que la révision du SCoT devra prendre en compte

DOCUMENT

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
MOBILITÉS
PATRIMOINE
AGRICULTURE

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Grand
Libournais

1

Le territoire du Grand Libournais

1. Le socle physique du territoire

Sources : Atlas des paysages de Gironde, Etat Initial de l'Environnement du SCOT en vigueur, Météo France, INPN

a. Une topographie marquée par les vallées

Le territoire du Grand Libournais se caractérise par :

- De larges vallées qui entaillent et drainent tout un ensemble de plateaux.
- Un long ruban de coteaux qui encadrent les vallées : il constitue l'un des événements topographiques d'un département globalement plat.

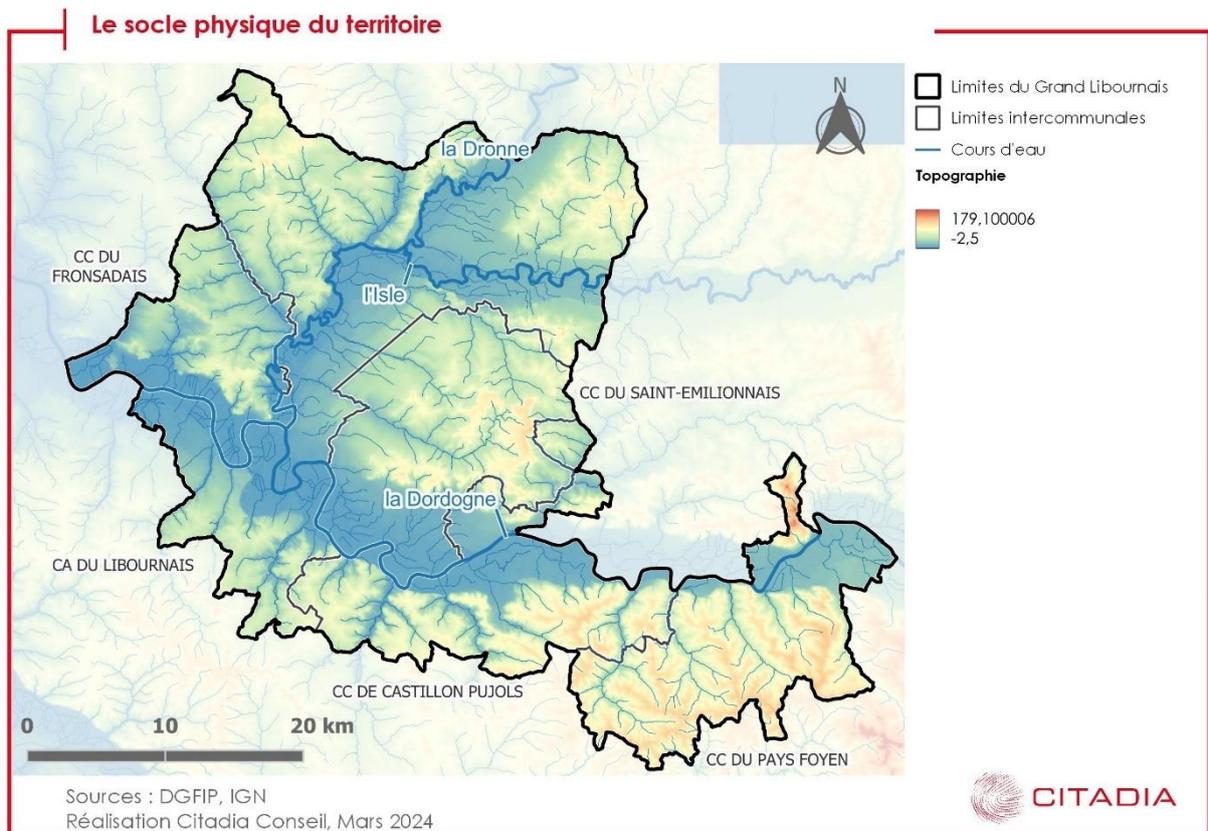
b. Un réseau hydrographique structuré par la Dordogne

Le Grand Libournais est marqué par un réseau hydrographique dense.

La Dordogne constitue l'élément majeur du réseau hydrographique. Elle traverse le Grand Libournais sur un linéaire de plus de 100 km.

Elle est alimentée par les affluents qui drainent les plateaux bordant la vallée ; le plus important est l'Isle, qui reçoit elle-même la Dronne.

La basse vallée de l'Isle, la Double et le Landais possèdent une forte densité de plans d'eau.



Carte 1 : Socle physique du territoire

c. Un patrimoine géologique parfois inventorié

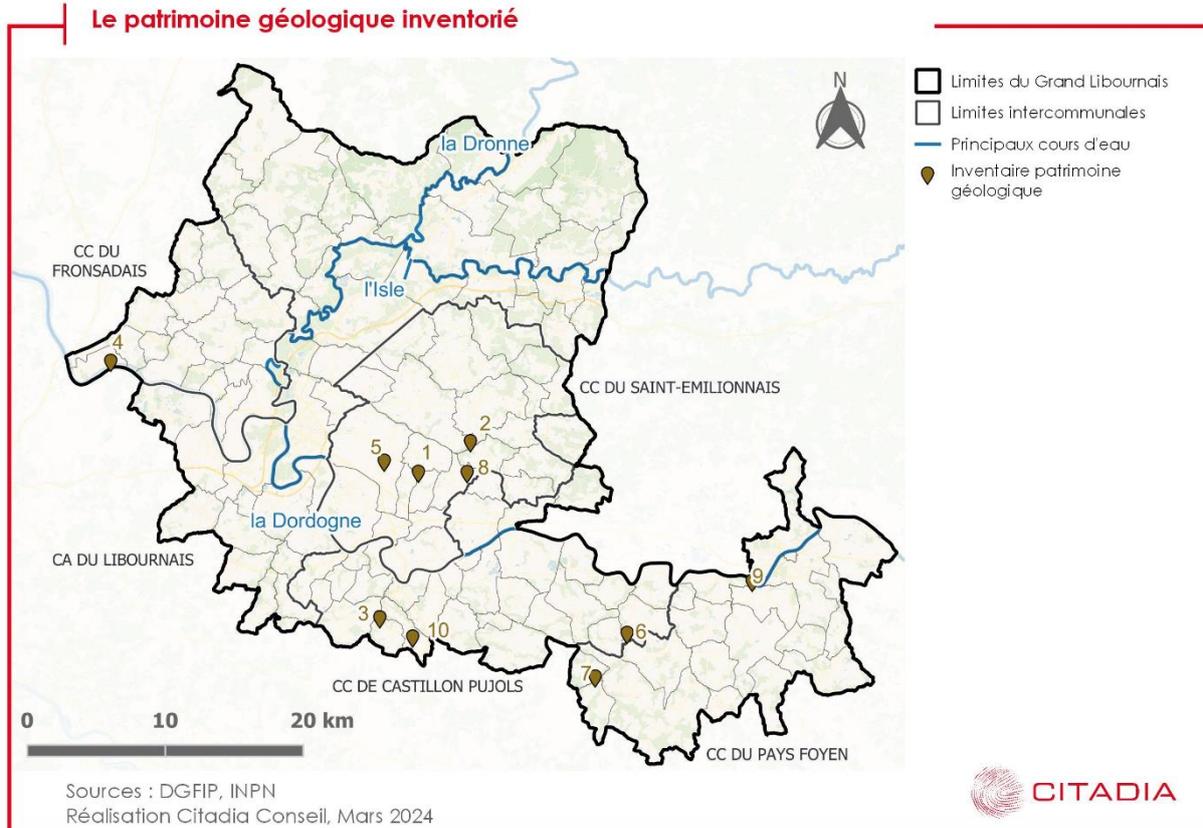
Sur le territoire du Grand Libournais, le contexte géologique est caractérisé par l'importante sédimentation pendant le Tertiaire et le Quaternaire. En effet, toutes les formations affleurantes sont postérieures à l'Eocène inférieur. Les plateaux sont constitués de formations datées de l'Éocène moyen à l'Oligocène supérieur :

- A dominante fluviatile et fluvio-lacustre au Nord de la vallée de la Dordogne. Ces formations sont constituées de sables plus ou moins argileux, argiles sableuses et de molasses (argiles carbonatées parfois sableuses, gréseuses, silteuses ou marneuses) ;
- A dominante marine au Sud de cette vallée. Il s'agit de calcaires détritiques et bioclastiques riches en fossiles et de marnes à huîtres.

Dans les vallées (Dordogne, Isle, Dronne), se sont déposées les différentes terrasses alluviales quaternaires constituées de sables, graviers et galets dans une matrice sablo-argileuse ou argileuse, à l'exception des alluvions actuelles argilo-tourbeuses.

Sur le territoire du Grand Libournais, 10 sites ont fait l'objet d'un inventaire du patrimoine géologique, témoignant de la richesse géologique. Lancée en 2007, l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) a pour objectifs :

- D'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, in situ et ex situ
- De collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées
- De hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale
- D'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.



Carte 2 : Localisation du patrimoine géologique inventorié

AQI0060 - Molasse du Fronsadais (Rupélien) de Saint-Christophe-des-Bardes (1)	
Description physique du site	Affleurement de sables et de grès chenalisants du membre supérieur (Oligocène inférieur) de la Molasse du Fronsadais dans une petite vallée à l'est de la ville de Saint-Emilion.
Intérêt géologique principal	Stratigraphie. Séquence lithostratigraphique au sein des Molasses du Fronsadais jusqu'au Calcaire à astéries.
Intérêts pédagogiques, touristiques et économiques	Bel exemple de sédimentation fluviale chenalisant dans une plaine alluviale. Proximité des vignobles de Saint Emilion.
Menace anthropique actuelle	Aucune
Protection effective	/
Vulnérabilité naturelle	Très faible (érosion, végétalisation).

AQI0061 - Calcaire à astéries (Rupélien) de la carrière de Malangin (Montagne) (2)	
Description physique du site	Affleurement en carrière d'une coupe de 8 à 10 m de hauteur montrant un faciès à oncolithes algaires de la Formation du calcaire à astéries, dans laquelle ont été taillées des meules entre le 12 ^{ème} et le 15 ^{ème} siècles.
Intérêt géologique principal	Sédimentologie. Site assez rare, montrant un faciès à rhodolithes, légèrement silicifié d'une plate-forme abritée de la Formation du Calcaire à astéries du Rupélien inférieur.
Intérêts touristiques et économiques	Vignobles de Saint-Emilion.
Menace anthropique actuelle	Aucune
Protection effective	Site en propriété privée fermée par des clôtures. Site régulièrement entretenu par l'actuel propriétaire (20/11/2013) Ce site peut être visité.
Vulnérabilité naturelle	Faible

AQI0472 - Dépôts du Würm ancien de la carrière du Bernat (Jugazan) (3)	
Description physique du site	Front de taille, situé au sud de la carrière, d'environ 10 m de haut sur 15 m de large présentant une galerie en coupe. La galerie présente une morphologie particulière : très évasée à la base (jusqu'à 15 m), elle présente un goulet à mi-hauteur puis s'élargit de nouveau légèrement au sommet (cf. dessin descriptif). Son dessin en coupe rappelle celui d'une doline. En partie dégradé par la végétation, éboulé voire pollué.
Intérêt géologique principal	Paléontologie. Seul site karstique qui a fonctionné en aven piège. Il apporte des informations précieuses sur la faune du Würm ancien.
Intérêts touristiques et économiques	/
Menace anthropique actuelle	Risque d'enfouissement dû à l'activité de la carrière./nRisque d'enfouissement dû à l'activité de la carrière.
Protection effective	/
Vulnérabilité naturelle	Erosion naturelle

AQI0065 - Calcaire à astéries (Rupélien) d'Asques (4)	
Description physique du site	Escarpe en bord de route de 4 à 5 m de hauteur sur environ 60 m de long. Par endroits, la végétation est susceptible de recouvrir l'affleurement.
Intérêt géologique principal	Sédimentologie. Cet affleurement montre de très belles structures sédimentaires qui permettent de mieux caractériser l'environnement de dépôt dans ce secteur à l'Oligocène inférieur.

Intérêts pédagogiques, touristiques et économiques	Ce site fait déjà l'objet de visites des nombreux publics.
Menace anthropique actuelle	Pas de menace pour ce site
Protection effective	La Mairie a connaissance de son intérêt patrimonial et a permis la pose d'un panneau valorisant la géologie de cet affleurement (mis en place par l'association C.A.P. Terre). Entretien régulier et surveillance de la Maire (26/11/2013) Ce village est inscrit dans l'inventaire des sites pittoresques de Gironde.
Vulnérabilité naturelle	Erosion naturelle et végétation.

AQI0059 - Calcaire à astéries (Rupélien) de Saint-Émilion (5)	
Description physique du site	Cet ensemble comprend deux sites : <ul style="list-style-type: none"> • Une très grande carrière souterraine anciennement exploitée dans les calcaires oligocènes en bordure occidentale de la ville de Saint-Emilion. • Des petits escarpements sur 250 m le long des Douves creusées dans les calcaires oligocènes en bordure occidentale de la ville de Saint-Emilion. <p>Le secteur des Douves s'étend sur 3500 m2 et est en bon état général.</p>
Intérêt géologique principal	Sédimentologie. Suivi latéral des couches dans les trois dimensions sur de grandes distances avec de nombreuses figures sédimentaires illustrant la sédimentation de plate-forme carbonatée très littorale.
Intérêts touristiques et économiques	Vignobles de Saint-Emilion.
Menace anthropique actuelle	Aucune
Protection effective	La carrière est fermée en permanence. Depuis plusieurs dizaines d'années, suivi régulier des évolutions par le BRGM puis ANTEA et le Service des Carrières abandonnées du Conseil Départemental de la Gironde (01/01/1990) ; Depuis quelques années, suivi de la problématique hydrogéologique en milieu karstique par l'Université Bordeaux 3 (01/01/2010)
Vulnérabilité naturelle	Risque d'effondrement pour la carrière

AQI0070 - Molasses du Fronsadais (Rupélien) de Gensac (6)	
Description physique du site	Ce site présente une suite d'affleurements, en talus oriental de la route D16, sur environ 100 m avec une partie plus visible sur 20 à 25 m de long et d'une épaisseur pouvant atteindre 5 m.
Intérêt géologique principal	Sédimentologie. Affleurements caractéristiques de la partie supérieure des Molasses du Fronsadais permettant l'observation d'un chenal sableux oligocène.
Intérêts pédagogiques, touristiques et économiques	/
Menace anthropique actuelle	Aucune
Protection effective	/
Vulnérabilité naturelle	Très faible : végétalisation

AQI0071 - Molasses du Fronsadais (Priabonien - Rupélien) de Lustrac-du-Durèze (7)	
Description physique du site	Ancienne carrière d'argile montrant les faciès argilo-carbonatés de la partie moyenne et les grès de la partie supérieure des Molasses du Fronsadais.
Intérêt géologique principal	Stratigraphie. Lithostratigraphie des faciès continentaux molassiques argileux de la partie moyenne des Molasses du Fronsadais.
Intérêts pédagogiques, touristiques et économiques	/
Menace anthropique actuelle	Non connue
Protection effective	/
Vulnérabilité naturelle	Végétalisation

AQI0079 - Dépôts éocènes à oligocènes du Château Mangot (Saint-Etienne-de-Lisse) (8)	
Description physique du site	Affleurement en talus sur 100 m environ d'une coupe de 30 m de haut environ montrant la superposition du Calcaire à astéries sur des argiles sombres lagunaires à huîtres, reposant sur les faciès lacustres de Castillon, eux-mêmes superposés en discordance sur les argiles du membre moyen des Molasses du Fronsadais.
Intérêt géologique principal	Sédimentologie. Coupe montrant des faciès variés dans un point particulier : en limite orientale d'extension de la transgression du Rupélien inférieur et en limite occidentale de l'extension du lac de Castillon. Illustration de la transgression de la Formation du Calcaire à astéries en passant par les argiles lagunaires à Crassostrea longirostris sur la série molassique (faciès lacustres de Castillon et molasses du Fronsadais).
Intérêts pédagogiques, touristiques et économiques	Site témoin de la transgression oligocène. Proximité des vignobles de Saint-Emilion.
Menace anthropique actuelle	Aucune
Protection effective	/
Vulnérabilité naturelle	Moyenne : érosion

AQI0080 - Molasses éocènes de Baby (Saint-André-et-Appelles) (9)	
Description physique du site	Escarpeement en rive gauche de la Dordogne permettant l'observation d'une coupe d'environ 20 m de hauteur. La multiplicité des dépôts tantôt mollassiques tantôt calcaires, exposés aux intempéries, rend difficile une bonne conservation des affleurements.
Intérêt géologique principal	Paléontologie. La superposition de deux niveaux évolutifs de vertébrés est d'un grand intérêt (carapace de Geochelone, ossements et mâchoires de Paléothérium, rongeurs...)
Intérêts touristiques et économiques	Un exposé de la sédimentation depuis le bord de la route permet de comprendre l'histoire régionale des derniers 40 millions d'années.
Menace anthropique actuelle	Aucune
Protection effective	Le site se situe sur le périmètre d'un site inscrit. Escarpeement exposé aux intempéries difficile à protéger.
Vulnérabilité naturelle	La pente de l'escarpement et la nature des sédiments rendent la coupe très vulnérable. Mais l'ampleur des formations empêche une transformation trop importante.

AQI0012 - Grotte Célestine et rivière souterraine de Rauzan (10)	
Description physique du site	Percée hydrogéologique et cavité karstique concrétionnée. Cavité d'environ 2000 m de développement, seuls 500 m sont accessibles par le public.
Intérêt géologique principal	Géomorphologie. Belle cavité active, traversée possible. Peu de cavités karstiques sont visibles en Gironde.
Intérêts pédagogiques, touristiques et économiques	Découverte d'une grotte, plutôt rare en Gironde. Ce site accueille 7000 personnes (grand public et scolaire) par an.
Menace anthropique actuelle	Non, sauf autres aménagements lourds.
Protection effective	Protection locale par arrêté du Maire. Ce site est géré par la commune de Rauzan et est un site touristique important pour le territoire.
Vulnérabilité naturelle	Non

d. Des évolutions géologiques conduisant à des types de sols variés

Les sols du Grand Libournais apparaissent variés et se répartissent de façon contrastée sur le territoire.

Le secteur de l'Entre-deux-Mers montre des sols argilo-calcaires variés et des boubènes.

Dans les grandes vallées (Dordogne, Isle, Dronne) on relève des sols alluviaux et les sols de « mattes » et « palus » (en aval de Saint-Jean-de-Blaignac).

À l'Ouest de la Dordogne, on distingue des boulbènes (Libournais), des sables blancs (de part et d'autre de l'Isle) et les sols du Landais et de la Double. Plus localement, on citera des sols argilo-calcaires variés (Saint-Émilion, Lussac) et des sols du sidérolithique (extrémité Sud-Est).

e. Une occupation du sol largement marquée par les espaces agricoles

Il existe quatre millésimes du Référentiel de l'Occupation des Sols en Nouvelle-Aquitaine, le millésime initial de 2000 et les mises à jour de 2009, 2015 et 2020.

Pour répondre à l'objectif d'analyse de l'artificialisation des sols, deux mises à jour du référentiel de l'occupation des sols à grande échelle ont été réalisées, celles de 2021 et de 2024.

Conformément à la méthode utilisée pour la mise à jour des précédents millésimes, le millésime 2020 a formé la base initiale du travail pour être redécoupé afin de garder les informations du millésime précédent et de pouvoir suivre l'évolution de la consommation de l'espace dans le temps.

Un premier travail de regroupement des 64 libellés du code de niveau 4 a été réduit à 5 classes :

- Espaces naturels – code 1
- Espaces agricoles – code 2
- Espaces urbanisés – code 3
- Autres espaces artificialisés – code 4
- Espaces industriels et commerciaux – code 5

Ces 5 classes simplifient la mise à jour de l'occupation du sol à grande échelle de Nouvelle Aquitaine.

D'après cette base de données, l'occupation du sol du Grand Libournais est très largement dominée par les espaces agricoles, qui recouvrent 61% (soit environ 85 076 ha) de la surface totale du territoire. Implantés sur tout le territoire, ces espaces agricoles présentent des caractéristiques diverses selon leur localisation géographique : vallées, vallons, côteaux... Ils se formalisent sous la forme de vignobles, d'espaces de prairies, d'espaces cultivés, de terres arables irriguées et d'espaces agricoles en friche.

Les 39 % de l'occupation du sol du sol restant se formalisent sous la forme :

- D'espaces naturels représentant 27 % de la surface totale du territoire,
- Des espaces urbanisés représentant 9 % de la surface totale du territoire,
- D'autres espaces artificialisés représentant 2 % de la surface totale du territoire,
- Des Espaces industriels et commerciaux représentant 1 % de la surface totale du territoire.

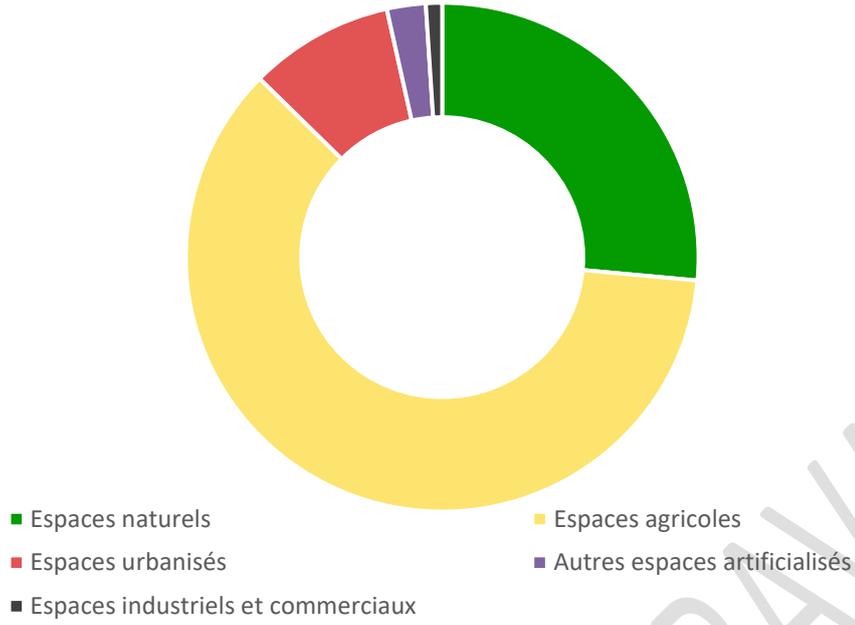
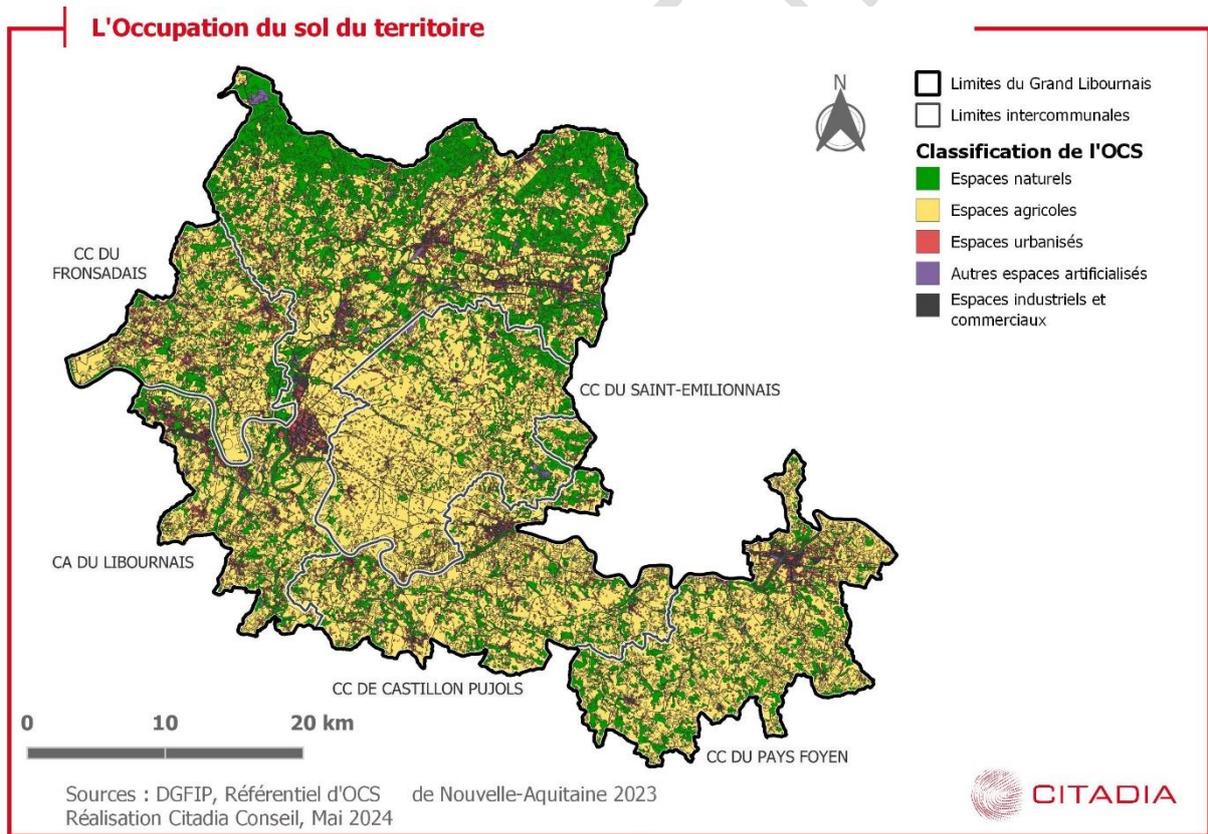


Illustration 2 : Répartition de l'occupation du sol sur le territoire du Grand Libournais – 2023



Carte 3 : L'Occupation du sol du Grand Libournais



Occupation du sol et consommation foncière

Dans le cadre de la révision de ce SCoT, une analyse de la consommation foncière du territoire est nécessaire. Conformément aux objectifs de la loi Climat et Résilience et au SRADDET Nouvelle-Aquitaine, le SCoT doit intégrer dans son PAS et ses outils issus du DOO une trajectoire sur vingt ans, en cohérence avec l'objectif à l'échelle nationale de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Article 191 de la loi Climat et Résilience

« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date.

Ces objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée, dans les conditions fixées par la loi. »

Dans ce contexte, le PETR du Grand Libournais adopte une approche intégrée pour son analyse foncière. Cette approche prend en compte la diversité des données disponibles et les défis liés à la réalisation d'une analyse uniforme, réaliste et partagée par les acteurs locaux.

Pour cela, il a été décidé d'utiliser la même base de données que celle employée par la région Nouvelle-Aquitaine dans son SRADDET, à savoir la source de données « Occupation des Sols » à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Comme mentionné précédemment, différentes temporalités permettent de distinguer divers types d'occupation des sols. Ainsi, une méthodologie mettant en avant les 64 classes de « niveau 4 » définissant l'usage des sols a été retenue.

Libellés des classes de 5 niveaux	Espaces naturels		Espaces agricoles	Espaces urbanisés	Autres espaces artificialisés	Espaces industriels et commerciaux
Libellés des 64 classes de niveau 4	Autres milieux sableux ou sablo-vaseux	Pelouses et pâturages naturels	Cultures annuelles	Espace urbain individuel diffus	Aéroports et aérodromes	Aire d'accueil des gens du voyage
	Cours et voies d'eau	Plages, sable	Cultures florales ou légumières	Habitat collectif haut	Axes ferroviaires principaux et espaces associés	Autres emprises publiques : stations d'épurations, casernes, cités administratives, écluses
	Dunes	Plans d'eau artificiels	Espaces agricoles en friche	Habitat touristique spécifique	Axes routiers principaux et espaces associés	Autres ports : port à sec, port de pêche...
	Estran rocheux	Plans d'eau naturels	Prairies	Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés	Campings et caravanings	Cimetières
	Estuaires	Schorre	Terres arables irriguées	Tissu urbain dense	Carrières	Ecoles de voile
	Forêts de conifères	Tourbières	Vergers et petits fruits	Tissu urbain dispersé	Chantiers	Emprises commerciales
	Forêts de feuillus	Vasières	Vignobles	Tissu urbain individuel groupé	Décharges et dépôts	Emprises hospitalières
	Forêts mélangées	Végétation clairsemée			Espaces végétalisés connexes à la voirie	Emprises industrielles (hors emprises photovoltaïques au sol)
	Herbiers marins à plantes vasculaires	Mers et océans			Espaces verts urbains et périurbains publics ou privés	Emprises scolaires et/ou universitaires
	Landes et broussailles	Milieux humides intérieurs (hors tourbières)			Golfs	Espaces des installations photovoltaïques au sol
	Marais rétro-littoraux endigués				Jardins ouvriers	Port de commerce
					Parkings et principales places publiques	Ports de plaisance
					Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	Vacant urbain

Illustration 3 : Libellés des 64 classes de niveau 4 de l'OCS

Dans ce contexte, ces 64 classes sont regroupées en cinq grandes familles d'occupation des sols évoquées précédemment : espaces naturels, espaces agricoles, espaces urbanisés, autres espaces artificialisés, et espaces industriels et commerciaux.

À partir de cette base de données, les temporalités requises par la loi Climat et Résilience ont été appliquées (2011-2021, puis jusqu'aux données les plus récentes) grâce à une mise à jour utilisant diverses sources (BD Ortho Haute Résolution, Google Satellites, Orthophotos 2020, BD Topo, Scan25, OpenStreetMap, RPG...).

Ce travail permet de suivre l'évolution de l'occupation des sols sur plusieurs années et de quantifier la consommation foncière. Les résultats obtenus sont les suivants :

	Espaces naturels	Espaces agricoles	Espaces urbanisés	Autres espaces artificialisés	Espaces industriels et commerciaux
2011	37 118,57 ha	85 895,63 ha	12 094,72 ha	3 295,08 ha	1 242,63 ha
2021	36 960,58 ha	85 139,91 ha	12 707,80 ha	3 423,22 ha	1 415,11 ha
2023	36 954,77 ha	85 075,92 ha	12 768,24 ha	3 417,19 ha	1 430,52 ha
Evolution 2011-2023	-163,81 ha	-819,71 ha	+673,52 ha	+122,11 ha	+187,89 ha
Evolution annuelle (2011-2023)	-13,65 ha	-68,3 ha	+56,13 ha	+10,16 ha	+15,66 ha

Sur la période 2011-2021, les espaces naturels et agricoles ont perdu 913,71 hectares. Pour la période 2011-2023, cette perte est estimée à 983,52 hectares.

Avec un rythme de perte d'espaces agricoles et naturels de l'ordre de 82 ha/an sur la période 2011-2023, ces éléments témoignent d'un modèle d'urbanisation fortement consommateur en foncier, notamment agricole (représentant environ 83% des pertes d'espaces NAF).

À titre de comparaison, l'évaluation du SCoT du Grand Libournais en 2022 a réalisé une analyse de la consommation d'espaces sur le territoire. Parmi les éléments présentés, une analyse de cette consommation par millésime de l'OCS a été effectuée (2000, 2009, 2015, 2020). Il en ressort une consommation de 109,4 hectares par an entre 2009 et 2015, puis de 67,5 hectares par an entre 2015 et 2020, soit une moyenne d'environ 90 hectares par an sur la période 2009-2020.

f. Un climat de type océanique altéré

Le territoire du Grand Libournais est sous l'influence d'un climat de type océanique altéré, correspondant à une zone de transition entre les climats océaniques, de montagne et semi-continentaux. Les écarts de températures entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer. La pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs.

Les hivers y sont relativement doux et les étés plutôt chauds. Les températures moyennes mensuelles varient entre 7°C et 21°C. La pluviométrie annuelle est comprise entre 700 mm et 900 mm, les précipitations sont croissantes d'Ouest en Est.

g. Une organisation paysagère en 4 grandes entités

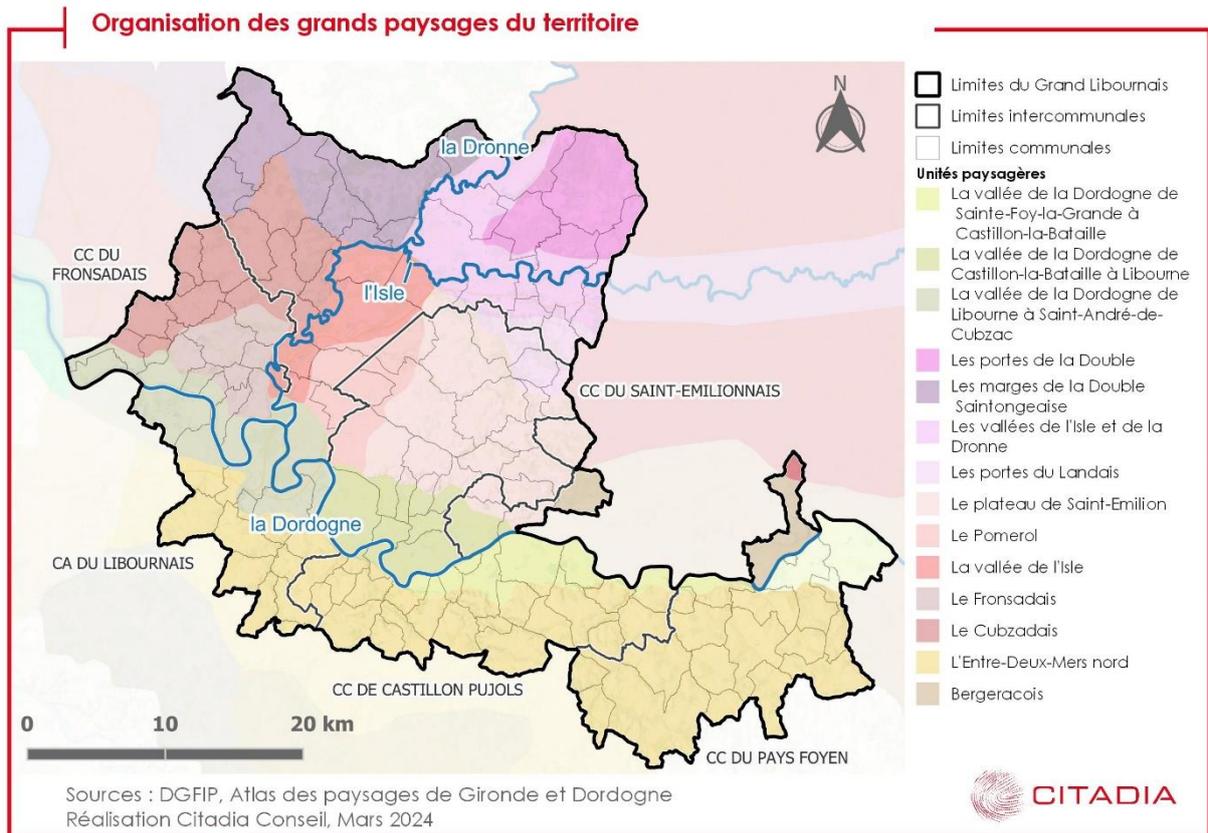
À l'échelle du Grand Libournais, les variations paysagères résultent principalement des variations dans les compositions associant :

- L'eau : les largeurs et les profils variables des cours d'eau, des lits majeurs et mineurs, compartimentent en partie les perceptions.

- Les coteaux qui composent un écheveau qui accompagne systématiquement le fleuve et les rivières. La ligne des coteaux est un fil directeur, un repère aisément perceptible et emblématique de cette partie de la Gironde (par exemple le Tertre de Fronsac).
- La vigne qui est une autre composante fondamentale dont la variation dans les proportions a des conséquences visuelles différentes d'une partie à l'autre du Libournais. Tantôt nappe uniforme, ailleurs associée à d'autres pratiques agricoles, ici marquerie discrète, les flux et reflux de la vigne expriment l'histoire des paysages locaux.
- Les forêts et les bois fermant les paysages du Nord et de l'Est du Grand Libournais à l'essaimage plus subtil ouvrant et refermant successivement les panoramas.
- L'urbanisation dont l'empreinte n'a cessé de se renforcer au cours des dernières décennies perturbant fortement la singularisation des unités paysagères.

D'après l'atlas des paysages de Gironde, le territoire du Grand Libournais est principalement concerné par 4 grands ensembles paysagers déclinés en unités paysagères :

- La vallée de la Dordogne,
- Les franges boisées du nord,
- Du Blayais au Libournais,
- L'Entre-Deux-Mers.



Carte 4 : Organisation des grands paysages du territoire

1. La vallée de la Dordogne

1.1. La vallée de la Dordogne de Sainte-Foy-la-Grande à Castillon-la-Bataille

La Dordogne pénètre en Gironde et dans le territoire Libournais à hauteur de Sainte-Foy-la-Grande. Elle serpente au cœur d'une vallée étroite jusqu'à Castillon-la-Bataille et conserve encore les

proportions d'une rivière. Elle constitue la limite Nord de cette partie du Pays, dont le périmètre s'étire en une bande étroite jusqu'aux confins du département de la Dordogne. Toujours bordée par les coteaux, la vallée est plus resserrée au Sud qu'au Nord de la rivière. La topographie différencie encore les ensembles paysagers : en effet, au-delà du coteau, on entre de plain-pied dans l'Entre-deux-Mers de Sauveterre-de-Guyenne.



Photo 1 : Les quais offrent un bel espace en contact avec le fleuve, face aux paysages moins urbains de la rive droite - Sainte-Foy-la-Grande - © Agence Folléa-Gautier

Les coteaux circonscrivent nettement le paysage local, encadrant et délimitant à la fois la rive gauche et la rive droite. Au-delà de Castillon-la-Bataille, la symétrie du relief disparaît. La vallée est dominée par la présence d'une céréaliculture de plein champ (maïs), bien que l'aval laisse insensiblement une place de plus en plus large à la culture de la Vigne. Autour de Sainte-Foy-la-Grande, de nombreux vergers accompagnent la vallée.



Photo 2 : Labours, vignes, vergers et cours d'eau dessinent un paysage encore enrichi par la présence des arbres - Saint-Avit-Saint-Nazaire - © Agence Folléa-Gautier

Bien que la part de l'urbanisation n'atteigne pas les niveaux de concentration constatés plus en aval, les voies de circulation et la rivière elle-même cristallisent un urbanisme récent, largement distendu, contrastant avec la structure des anciennes bastides.

1.2. La vallée de la Dordogne de Castillon-la-Bataille à Libourne

À partir de Castillon-la-Bataille, la vallée est beaucoup plus évasée bien que la rivière conserve des proportions modestes. La Dordogne se rapproche de la rive gauche jusqu'à rencontrer le coteau (Branne ou Cabara), alors que le reste de la plaine consacre l'avènement de la vigne.

Une fois Castillon-la-Bataille franchie en direction de l'aval, les coteaux de la rive gauche et de la rive Sud s'éloignent l'un de l'autre. Cependant, ils forment toujours l'arrière-plan des paysages de la plaine viticole. Coiffés par des boisements plus ou moins denses et par une urbanisation ponctuellement perceptible (clochers), ils préviennent d'un changement d'ambiances et de terroirs. Le reste de la plaine est globalement plat, bien que les altitudes s'élèvent lentement, mais régulièrement à l'approche du coteau de la rive droite, en contrebas de Saint-Émilion.

Dans une bande comprise entre 1 et 2,5 kilomètres de part et d'autre de la Dordogne, les grandes cultures céréalières occupent la majeure partie des terres, ponctuées çà et là par des langues viticoles (Sainte-Terre, Moulon). Des bosquets diffus, des haies ou des arbres isolés viennent s'y mêler, constituant autant de repères au cœur d'un relief globalement monotone. Plus au Nord, la vigne prend le pas sur toute autre occupation du sol et sur l'urbanisation, en particulier, qui perd ici son caractère linéaire, tel qu'en amont de Castillon-la-Bataille et en aval de Libourne.

1.3. La vallée de la Dordogne de Libourne à Saint-André-de-Cubzac

En aval de sa confluence avec l'Isle, la Dordogne atteint les dimensions d'un fleuve que la mer tente parfois de conquérir au gré des marées.

Très large, la rivière laisse le sentiment d'une mer intérieure sur les bords de laquelle sont jetés pontons et carrelets. Sur la rive d'en face, on perçoit le linéaire d'une ripisylve continue ponctuée de quelques bâtisses importantes.

Les bords de la Dordogne restent rarement accessibles, la plaine étant majoritairement occupée par la vigne et les grandes cultures céréalières qui viennent puiser ici l'eau abondante dont elles ont besoin. Le paysage acquiert alors un visage beaucoup moins séduisant. Cependant, l'homme a jeté quelques ouvertures spectaculaires sur la rivière constituant autant de sites remarquables et reconnus : c'est le cas de Saint-Pardon ou de Asques que les projets d'aménagements ont largement contribué à faire découvrir.

On notera aussi l'omniprésence des peupleraies dont l'organisation systématique et les écrans qu'ils constituent contribuent à appauvrir la qualité des paysages de plaine.

Ici, l'arbre, quand il occupe justement sa place (sous forme de haies, de bosquets ou de sujets isolés), charpente les paysages et leur confère une lisibilité : délimitation des parcelles, enchaînement des perspectives, point de repère...). C'est notamment le cas vers Asques, Rivière, Lugon, et Isle-du-Carney.

Cette partie du Libournais a largement été soumise ces dernières années au développement de l'urbanisation qui conduit aujourd'hui à la formation d'un ruban quasi continu de construction entre Saint-André-de-Cubzac et Libourne. Malgré quelques coupures qui subsistent, les abords de la RD 670 dévoilent un chapelet de constructions neuves à vocation d'habitat et d'activités économiques dont le lien fonctionnel avec un bourg ou un village ancien n'est pas clairement établi. Les paysages de l'arrière-plan ne sont plus perceptibles par les automobilistes empruntant la voie : les paysages du Libournais se limitent pour eux à un rideau ininterrompu de constructions banales dissimulant une plaine alluviale pourtant spectaculaire.



Photo 3 : Depuis la rive gauche de la Dordogne, Libourne présente une silhouette compacte - Arveyres - © Agence Folléa-Gautier

Le meilleur moyen de découvrir l'amplitude de la plaine reste les points hauts depuis les coteaux ou depuis le tertre de Fronsac. On y découvre le patchwork des occupations du sol au milieu desquelles la Dordogne déroule ses boucles.

2. Les franges boisées du nord

2.1. Les portes de la Double

La forêt, premier élément constitutif des paysages de cette unité, est principalement mixte. Les coteaux concentrent les boisements les plus denses, en opposition radicale avec les vallées, cultivées sur une majeure partie de leur surface. La limite est ainsi très nette entre la Double et les vallées de l'Isle et de la Dronne, se matérialisant même sous la forme d'une lisière rectiligne longeant la route au pied du coteau de la Dronne.



Photo 4 : La route suit un vallon forestier au sous-bois opaque - Tayac - © Agence Folléa-Gautier

Sur les hauteurs, des clairières de taille réduite se succèdent sur le pourtour de l'unité, tandis que son cœur laisse place à de vastes trouées. Entre les zones boisées, organisées en réseau et plus ou moins connectées, des ouvertures de tailles très variées se révèlent.



Photo 5 : Les haies composent les paysages autour des clairières et forment des corridors biologiques entre les boisements - Saint-Christophe-de-Double - © Agence Folléa-Gautier

À l'extrémité nord-est du département, la vigne devient un élément parmi d'autres dans la composition du paysage des clairières. On trouve à ses côtés quelques prairies, occupant une surface globale un peu plus importante. Mais aujourd'hui, ce sont surtout les cultures labourées qui organisent ces terres, occupant la majeure partie des clairières et encadrant les villages. Certaines de ces parcelles agricoles s'enfrichent, résultat probable d'un déclin de l'activité d'élevage.

Dans cette petite unité très peu habitée, les villages ne réunissaient à l'origine que quelques bâtisses, groupées sans trame urbaine autour de l'église, sur les crêtes dégagées. En suivant cette organisation assez lâche, les extensions récentes se sont contentées de prolonger cette logique de juxtaposition au fil des routes, descendant au fur et à mesure dans les vallons depuis les quelques implantations existantes.



Photo 6 : Des habitations s'implantent aujourd'hui hors du bourg, au bord des routes - Saint-Christophe-de-Double - © Agence Folléa-Gautier

2.2. Les marges de la Double Saintongaise

La forêt est clairement la composante principale de cette unité paysagère, ne présentant pas pour autant une nappe homogène. D'une part, elle s'ouvre en nombreuses clairières qui présentent des paysages agricoles dégagés ; d'autre part, elle est en grande partie composée de friches boisées, dont les divers stades d'évolutions, de la friche armée à la forêt bien constituée. Les lisières méridionales du massif, quant à elles, sont composées de peuplements plus affirmés, boisements mixtes marquant de façon assez nette les limites de cette unité, tandis que certains vallons accueillent des bosquets plus spécifiques, conifères à l'ouest et feuillus à l'est.

L'agriculture présente, dans cette unité, une importante variété, plus que dans la majeure partie du département : vignes, terres pâturées, vergers et parcelles labourées se partagent assez équitablement l'espace réduit disponible, composant des paysages multiples en fonction de la surface des clairières.



Photo 7 : La vigne est une des composantes de ces clairières agricoles - Donnezac - © Département Gironde / Agence Folléa-Gautier

Etant donné la surface importante occupée par les boisements, le maillage urbain présente une structure très peu dense. Les villages, implantés le plus souvent auprès d'un carrefour, mais aussi au long des routes, se situent en général sur les hauteurs ; autour de petits centres anciens bien groupés, marqués par l'utilisation importante d'un calcaire jaune pâle, les évolutions plus récentes de l'urbanisation sont peu maîtrisées en termes d'urbanisme et d'architecture.



Photo 8 : L'urbanisation linéaire transforme radicalement le paysage des bords de routes - Saint-Yzan-de-Soudiac - © Département Gironde / Agence Folléa-Gautier

2.3. Les vallées de la Dronne et de l'Isle

La Dronne et l'Isle confluent entre Coutras et Guîtres. L'une et l'autre présentent jusque-là des caractéristiques paysagères similaires :

- Des plaines alluviales très larges et très plates ;
- Des coteaux de plus faible amplitude que ceux bordant la vallée de la Dordogne ;
- Des horizons boisés développés sur les plateaux adjacents (Double et Landais) ;

- Des infrastructures de transports omniprésentes ;
- Un urbanisme dilué

Depuis le coteau, les parties amont des vallées de la Dronne et de l'Isle constituent des plaines largement marquées par le végétal sous toutes ses formes : arbres isolés, haies, bosquets, peupleraies..., si bien que l'urbanisation est peu perceptible seulement du fait de l'émergence des clochers ou des lignes électriques à haute tension.

La vallée de l'Isle, un peu plus large, accueille une proportion plus importante de prairies, de labours et de friches.

Portes d'entrée Nord du département, ces deux vallées accueillent de nombreuses infrastructures de transport : RD 674, voies ferrées Bordeaux - Paris et Bordeaux – Périgueux, RD 1089, A 89...



Photo 9 : L'autoroute A89 en rive gauche de l'Isle - Saint-Seurin-sur-l'Isle - © Agence Folléa-Gautier

Il en résulte ainsi un caractère très humanisé des vallées à l'intérieur desquelles les occupations du sol sont diverses et génèrent de nombreux conflits d'usage. L'urbanisation marque aussi fortement les caractéristiques esthétiques de cet ensemble. À l'origine, issu de l'eau, le fait urbain s'est lentement retourné vers les voies asphaltées ou ferrées parcourant le territoire. S'est ainsi développé, un urbanisme sans caractère propre, dominé par l'étirement pavillonnaire à l'exception des centres anciens (Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Médard-de-Guizières, Coutras, Guîtres, Saint-Denis-de-Pile...).

En aval de la confluence, l'Isle s'élargit et décline une série d'horizons globalement courts tenus par le jeu des haies ou des prairies ouvertes. Au loin, on distingue toujours le coteau boisé.



Photo 10 : Les coteaux boisés forment des limites bien marquées - Coutras - © Département Gironde / Agence Folléa-Gautier

À l'approche de la confluence avec la Dordogne, la vallée est gagnée par des carrières, des zones humides et des champs de peupliers notamment visibles depuis l'A 89.

2.4. Les portes du Landais

Cette unité se distingue au premier regard par la présence arborée, qui prend très vite le dessus sur la vigne. Bien que le couvert boisé ne soit pas continu, les paysages se referment : les pins marquent l'horizon sur les crêtes des collines, les feuillus forment des couverts denses autour des cultures. Les sous-sols sableux, qui rappellent la pédologie au sud-ouest du département, expliquent la présence importante du pin.

Le territoire s'organise en clairières de taille moyenne et le relief assez accidenté apporte une certaine variété dans ces configurations. Trois vallons principaux convergent vers l'ouest (ruisseau de la Chapelle, ruisseau Feuillant, ruisseau du Palais), et les boisements s'implantent soit en crête, soit en fond, créant des percées aux visages variés.

Au sein des espaces ouverts, la vigne reste bien présente, première composante des espaces agricoles.



Photo 11 : Vignes et horizons boisés s'associent pour composer les paysages du Landais - Tayac - © Agence Folléa-Gautier

Si la vallée de l'Isle en contrebas regroupe une population conséquente, les collines boisées restent quant à elles très peu habitées. Quelques villages sont implantés dans les clairières, positionnés sur les hauteurs pour la plupart, et en général plutôt à proximité des lisières.

3. Du blayais au Libournais

3.1. Paysages de Saint-Emilion

Le plateau de Saint-Emilion est avant tout marqué et défini par la culture de la vigne. Les vignes forment une nappe continue, des hauteurs du plateau aux coteaux des vallons. Dans ce paysage très épuré, les autres éléments prennent une grande importance. Les villages et châteaux, apparaissant comme posés sur un socle, découpent leurs silhouettes de calcaire marquées par les clochers ; les arbres, isolés, alignés ou en petits groupes, s'affirment et donnent une échelle aux grandes étendues.



Photo 12 : La silhouette de Saint-Émilion, surplombée par son clocher - © Agence Folléa-Gautier

Isolés au sein de leurs vignes, les châteaux déroulent souvent devant eux une allée plantée, qui fait office de parc sans trop empiéter sur la vigne. Ces doubles alignements apportent variété et structure dans ce paysage. Les murets bas de pierre sèche et les fossés enherbés, qui clôturent les domaines et accompagnent la route, constituent un aspect de campagne-parc "à la française".

Quelques communes appartiennent d'ailleurs à la Juridiction de Saint-Émilion, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1999, en tant qu'"exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours". Ainsi, les vignes sont cultivées avec une attention extrême, les extensions urbaines sont rares et très maîtrisées.

Les vallons découpant le plateau apportent une variété bienvenue dans ces horizons viticoles. La Barbanne voit ses berges accueillir nombre de prairies pâturées, accompagnées d'une belle ripisylve. Des boisements importants, installés à mi-pente, referment le vallon sur lui-même et le révèlent sur le plateau par la succession, plus ou moins continue selon les secteurs, des cimes qui coupent le paysage. Les hauteurs des pentes retrouvent un usage viticole.



Photo 13 : L'église du hameau de Parsac se dessine au-delà du vallon boisé - Montagne - © Agence Folléa-Gautier

3.2. Le Pomerol

Le Pomerol présente une topographie d'ondulations douces à peine marquées. La vigne s'étend partout et compose un paysage de monoculture à grande échelle. Cette association entre le relief peu marqué et la viticulture omniprésente offre à l'œil des horizons larges et lointains, où tout est perceptible : bourgs ou bâtiments isolés, arbres solitaires, bosquets ou allées plantées.



Photo 14 : Au sein des vignes, on distingue l'allée plantée de Château Plince (à gauche) et, au fond, les franges bâties de Libourne - Pomerol - © Agence Folléa-Gautier

La Barbanne et le Lavie s'écoulent tous deux depuis les collines de Saint-Emilion, à l'est, et suivent des parcours parallèles, assez rectilignes jusqu'à la vallée de l'Isle. Tous deux voient leurs versants occupés par des boisements, continus ou en bosquets, tandis que les fonds de vallons laissent la place à quelques cultures et prairies, organisées par des réseaux de haies arborées.

Quelques autres éléments viennent localement enrichir ces paysages : canaux ou étangs, moulin ou château, diversifient la palette des images perçues et soulignent les transformations humaines du territoire. Des peupleraies apparaissent également, avec des conséquences environnementales mitigées car leur développement pourrait refermer visuellement ces vallons.



Photo 15 : Quelques boisements se révèlent à proximité du vallon de la Barbanne - © Agence Folléa-Gautier

Les domaines viticoles, constitués d'un château et de chais - éventuellement agrémentés d'un parc - et des vignes qui leur sont associées, forment des entités complexes, qui participent grandement à la qualité des paysages de vignobles. Certains domaines s'enrichissent de bâtiments contemporains bien intégrés dans le terroir du Pomerol.

La présence visuelle des villages est importante, du fait de l'ouverture offerte par les vignes. Autour de leur église, monument facilement repérable au sein de ces reliefs modestes, les bourgs sont bien groupés et présentent des silhouettes compactes.

3.3. La vallée de l'Isle

Le lit majeur de l'Isle s'étend sur environ deux kilomètres de large, laissant à la rivière suffisamment d'espace pour développer d'amples méandres, et les terrains alluviaux humides de ce fond de vallée sont propices à l'exploitation agricole, aussi bien sous la forme de pâtures que de cultures. Une vraie trame bocagère organise ici des paysages agréables : réseaux de haies, canaux de drainage, petites mares, bosquets de feuillus...



Photo 16 : Depuis les hauteurs on perçoit à peine le bâti, mais les trames végétales sont bien lisibles - Bonzac - © Agence Folléa-Gautier

Guîtres et Saint-Denis-de-Pile sont des bourgs fluviaux implantés sur les berges de l'Isle et constituent le patrimoine urbain de la vallée, présentant de riches façades bâties.



Photo 17 : Les façades de Guîtres s'étagent, des quais maçonnés jusqu'au toit de l'abbatiale - © Agence Folléa-Gautier

Sur les terrains plus élevés, abrités des crues de la rivière, l'urbanisation s'est développée sans retenue. Seuls quelques ruisseaux, affluents de l'Isle, permettent encore de préserver des espaces de respiration dans ce corridor bâti (la Barbanne, le Lavie, le ruisseau de Mauriens).



Photo 18 : La ville s'étend de façon lâche au fil de la RD910 - Libourne - © Agence Folléa-Gautier

Au sud, avant la confluence avec la Dordogne, l'Isle et sa vallée connaissent l'influence de Libourne, et ces espaces ont donc été investis par des équipements destinés à la population des environs. D'une part, au bord de cette même RD910, une inévitable zone d'activités de grande ampleur s'étend aux côtés d'un quartier pavillonnaire également assez étendu. D'autre part, le lac des Dagueys, dans la vallée, accueille Libourne-Plage, site de loisirs réunissant parc, promenades, aménagements de baignade et zone naturelle.



Photo 19 : Libourne-Plage

3.4. Le Fronsadais

Le Fronsadais se démarque par son relief et ses cultures. Sur ce promontoire calcaire, les vignes ont été implantées partout, des sommets aux pieds de coteaux, en passant par les pentes les plus escarpées.

Quelques étroites bandes boisées ou petits bosquets apportent une touche de diversité dans ces horizons viticoles, mais leur emprise reste très limitée. On ne les trouve que dans quelques vallons et sur les pentes les plus escarpées.



Photo 20 : Les pentes viticoles s'achèvent sur les boisements des vallons - Galgon - © Agence Folléa-Gautier

Le ruisseau de Frayche et celui de la Moulinasse sont accompagnés de cortèges boisés formant de vraies coupures paysagères dans les vignes ainsi que des corridors biologiques importants pour ce territoire de monoculture.



Photo 21 : La Moulinasse est bordée d'une ripisylve touffue et de quelques prairies - Galgon - © Agence Folléa-Gautier

Dans cette unité, l'urbanisation est assez dispersée. Au sein de ces terres gérées pour la viticulture, le mitage et les extensions urbaines commencent à dévaloriser les paysages.

3.5. Le Cubzadais

Le Cubzadais réunit des composantes paysagères diverses, qui dessinent des paysages riches et variés : vigne, boisements, cultures et prairies. Les reliefs, sans être très marqués, constituent un socle vallonné et des collines aux visages divers. Si les trois vallons principaux, parcourus par le Moron, la Virvée et la Saye, présentent des paysages mixtes, associant boisements et vallées agricoles bocagères, les vallons secondaires sont souvent occupés principalement par la forêt (mixte ou feuillue).



Photo 22 : Vallon composé de vignes et boisements - Véraac - © Agence Folléa-Gautier

Les routes parcourant ce pays à la topographie subtile offrent aussi des situations diverses, surplombant les paysages de vallées ou longeant le bas de doux coteaux. Les routes, surélevées par des murets de pierre ou encaissées entre des talus enherbés, présentent souvent des abords de qualité qui enrichissent les parcours au sein de cette unité.



Photo 23 : route en surplomb, muret maçonné - © Agence Folléa-Gautier

Si les villages et le bâti ancien sont souvent de qualité et présentent de belles silhouettes et des entrées agréables, les constructions récentes tendent de plus en plus à les banaliser et à les dégrader. Extensions urbaines lâches, mitage par le bâti isolé, implantations en bord de routes et zones d'activités ont un impact négatif important sur les paysages de l'unité. Peu d'opérations témoignent d'une tentative d'inscription dans la structure et les paysages existants.



Photo 24 : Ce quartier résidentiel implanté sur la ligne de crête s'impose dans le paysage - Véraac - © Agence Folléa-Gautier

4. L'Entre-Deux-Mers

4.1. L'Entre-Deux-Mers Nord

Les affluents de la Dordogne ont formé de larges sillons aux fonds bien dégagés. L'Engranne, la Souloire, le Gestas et quelques autres ruisseaux dessinent ainsi des paysages particuliers, encaissés en contrebas des collines viticoles.

En sommet de plateau, à proximité de la ligne de partage des eaux entre Garonne et Dordogne, les paysages sont ainsi largement ouverts, tandis que les cours d'eau génèrent à leurs abords des ambiances plus intimes et fermées.

Les parcelles viticoles apparaissent très largement majoritaires dans cette partie de l'Entre-Deux-Mers, et cette quasi-monoculture se ressent clairement dans les paysages. Les châteaux et leurs domaines viticoles, s'ils ne sont pas omniprésents, en sont également une composante importante. Associés aux vastes exploitations viticoles, ils enrichissent le paysage par la qualité de leur architecture.



Photo 25 : Château du Grand Puch - Saint-Germain-du-Puch - © Agence Folléa-Gautier

Presque exempts de viticulture, les vallons offrent un visage très différent : cultures et prairies se partagent les fonds tandis que les versants sont majoritairement boisés. Au sein de l'unité, les vallons représentent également des milieux naturels plus riches.



Photo 26 : La cime des arbres et les pâtures signalent la présence du vallon - Saint-Quentin-de-Baron - © Agence Folléa-Gautier

Les occupations anciennes du territoire ont légué un maillage bâti important mais assez lâche dans tout l'Entre-Deux-Mers. Cette structure se traduit aujourd'hui par de nombreuses extensions dispersées autour de ces implantations anciennes.

Les pavillons isolés implantés au long des voies, ou les lotissements fermés qui se mettent volontairement à l'écart, ne permettent pas de constituer de structures villageoises ou de prévoir des développements à long terme. Dans ce pays où les vignes s'installent souvent jusqu'au pied des villages, créant des rencontres intéressantes entre l'agriculture et les espaces construits, de telles extensions remettent en cause un équilibre mis en place depuis des décennies, et appauvrissent à la fois l'espace des villages et les paysages.



Photo 27 : Les lotissements fermés tournent le dos à l'espace urbain sans s'inscrire dans les paysages ruraux - Saint-Quentin-de-Baron - © Agence Folléa-Gautier

DOCUMENT DE TRAVAIL

2. Un territoire aux grandes richesses patrimoniales et paysagères

a. Un patrimoine reconnu et protégé

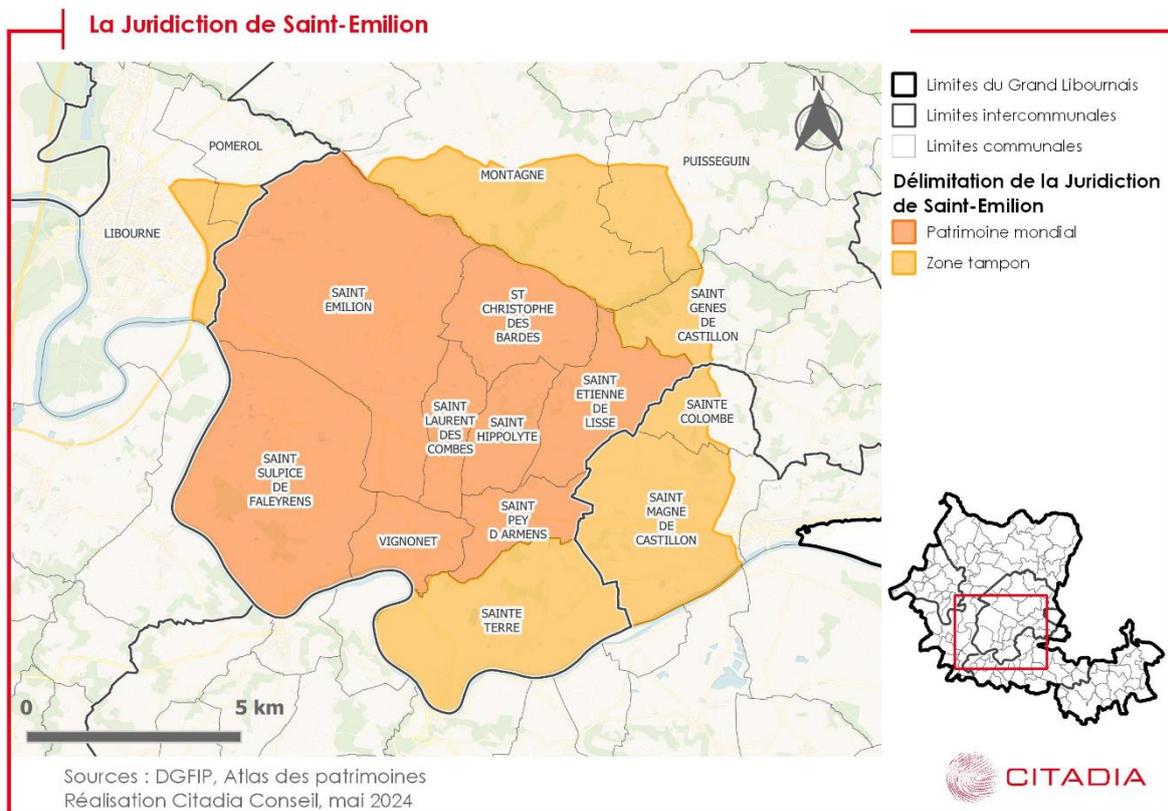
1. Un paysage exceptionnel statut particulier de juridiction

La viticulture a été introduite dans cette région fertile d'Aquitaine par les Romains et s'est intensifiée au Moyen Âge. Le territoire de Saint-Émilion a bénéficié de sa situation sur la route de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle et plusieurs églises, monastères et hospices y ont été construits à partir du XIe siècle. Le statut particulier de juridiction lui a été accordé au cours de la période du gouvernement anglais au XIIe siècle. Il s'agit d'un paysage exceptionnel, entièrement consacré à la viticulture, dont les villes et villages comptent de nombreux monuments historiques de qualité.

Le territoire de la Juridiction de Saint-Emilion, est un bien inscrit depuis 1999 sur la liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels. Trois caractères fondamentaux de sa valeur universelle exceptionnelle (VUE) ont été, à ce titre, reconnus : le témoignage de la tradition, son aspect vivant et son évolution lente.

La délimitation du « Bien » correspond à celle de la Juridiction est extrêmement claire, basée sur des limites historiques et administratives. Elle comprend les communes de Saint-Christophe-des-Barde, Saint-Emilion, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Hippolyte et Vignonet.

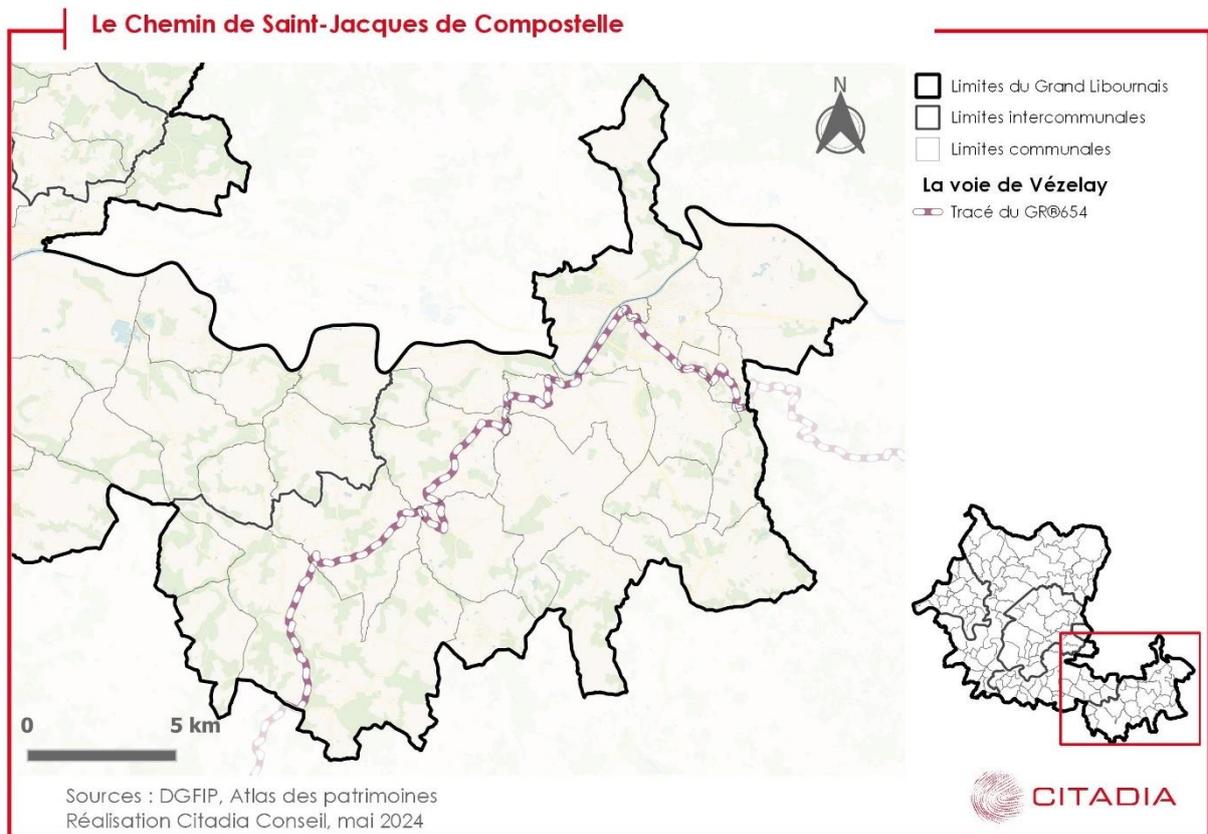
La délimitation de la zone tampon a une logique paysagère d'accompagnement et ne coïncide avec aucune organisation administrative. Elle comprend les communes (pour certaines partiellement) de Montagne, Puisseguin, Sainte-Colombe, Saint-Magne-de-Castillon, Libourne et Pomerol.



Carte 5 : La Juridiction de Saint-Emilion

2. Un territoire traversé par le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Si le territoire ne comporte pas de monument, composante du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, il est traversé par La voie de Vézelay appelée également *via Lemovicensis* relie Vézelay en Bourgogne à Saint-Jean-Pied-de-Port. Aussi, le SCoT doit proposer des objectifs de protection, de conservation et de mise en valeur du ou des différents chemins de Saint-Jacques de Compostelle.



Carte 6 : Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle

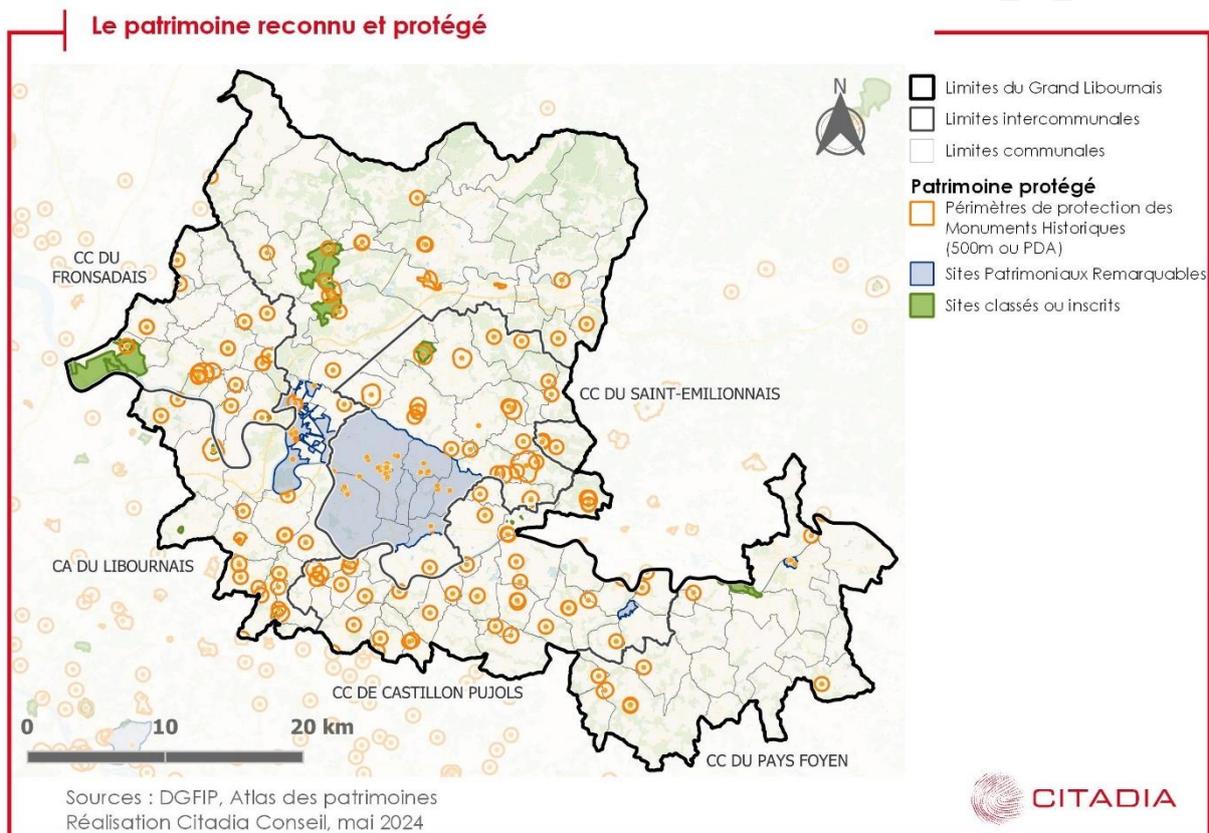
3. Un patrimoine protégé au titre de la législation sur les monuments historiques et les sites

La grande richesse patrimoniale et paysagère du territoire est reconnue et protégée, notamment par des inventaires réglementaires. On compte ainsi sur le territoire du Grand Libournais :

- 4 Sites Patrimoniaux Remarquables sur les communes de Libourne, de Saint-Émilion, de Gensac et Sainte-Foy-la-Grande,
- 6 Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques sur les communes de Libourne, de Nérigean, Abzac et Saint-Médard-de-Guizières,
- 180 monuments historiques dont 1 ne génère pas de périmètre de protection au titre des abords (église Saint-Pierre-de-Puisseguin sur la commune de Puisseguin),
- 5 sites classés sur les communes de Guîtres, Saint-Germaindu-Puch et Saint-Émilion,
- 10 sites inscrits sur les communes de Bonzac, Saint-Martin-de-Laye, Espiet, Daignac, Vayres, Artigues-de-Lussac, Castillon-la-Bataille, Fronsac, Asques, Saint-Romain-la-Virvée, Eynesse et de Saint-André-et-Appelles

De plus, plusieurs monuments historiques situés sur d'autres intercommunalités présentent un rayon de protection débordant sur le territoire du SCoT du Grand Libournais. Les monuments historiques se situent sur les communes de Saint-Léon, Camarsac, Romagne, Bellefond, Blasimon et Saint-Seurin-de-Prats.

Il est à noter que certains sites présents sur le Grand Libournais ont été désinscrit par le décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 en raison de leur état de dégradation irréversible ou de leur couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent. Il s'agit des « quartiers anciens » situé sur la commune de Libourne, de la « place Abel Surchamp » situé sur la commune de Libourne et de la « ville et ses abords » situé sur la commune de Saint-Emilion.



Carte 7 : Le patrimoine reconnu et protégé

4. Un patrimoine recensé et protégé au titre de la législation sur l'archéologie préventive

L'archéologie préventive s'est développée au fur et à mesure de l'urbanisation et des grands travaux, permettant la prise en compte de l'archéologie sans bloquer le développement des villes et les grands projets d'aménagement du territoire.

Un site a notamment sollicité l'intervention des chercheurs. Il s'agit d'un habitat aristocratique de l'an mille, second du genre actuellement connu, sur la commune de Pineuilh. Celui-ci se situait dans l'emprise de la construction de la déviation de Sainte-Foy-la-Grande, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Gironde.

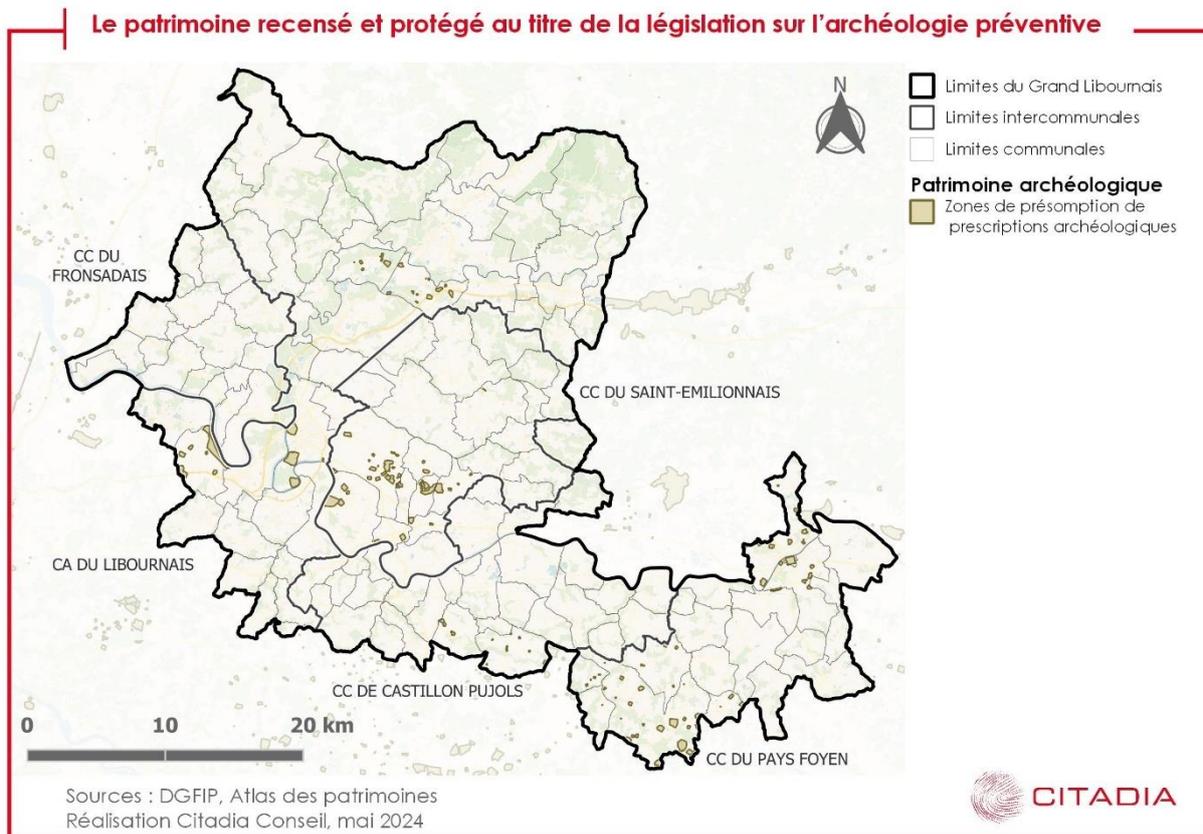
Conservés en milieu humide depuis plus de mille ans, les différents vestiges de construction et les très nombreux restes de la vie quotidienne sont dans un état exceptionnel : vaisselle de bois parfois peinte,

nasse de saule, peignes en buis, instruments de musique (flûtes et olifants), des damiers et des pièces d'échec. Un éperon, des fers à cheval, des pointes de javeline, des carreaux d'arbalètes et d'autres pièces de cavalerie et d'armement rappellent l'activité militaire et chevaleresque du lieu.

Cette fouille préventive a livré aux scientifiques des informations essentielles concernant la période de transition entre Carolingiens et Capétiens et un nouvel éclairage sur une période encore très mal connue : celle d'un univers de « chevaliers-paysans » qui émerge sur l'ensemble du territoire au XI^{ème} siècle, bases de l'organisation de la féodalité.

Sur le reste du territoire Libournais, parmi les très nombreux gisements recensés par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Aquitaine, plusieurs sites méritent d'être signalés :

- La plaine de la Dordogne autour de Asques jusqu'au coteau à l'approche de Saint-Romain-laVirvée. ;
- La rive droite de l'Isle de Saint-Denis-de-Pile à Guîtres ;
- Grézard, sur la commune des Artigues-de-Lussac ;
- Saint-Émilion, Castillon-la-Bataille...



Carte 8 : Le patrimoine recensé et protégé au titre de la législation sur l'archéologie préventive

b. Des éléments patrimoniaux diversifiés

1. Les ensembles urbains anciens

Le territoire du Grand Libournais accueille une urbanisation ancienne riche et diversifiée. C'est un espace traditionnellement très occupé, que les économies successives ont façonné : la vigne, les céréales et la pierre. On peut ainsi parler de mitage historique.

Ainsi, de Libourne à Francs en passant par Sainte-Foy-la-Grande ou encore Galgon, les villes, les villages et les hameaux sont issus d'une relation forte avec le site qui les a vu naître :

- L'occasion du franchissement de la Dordogne, de l'Isle ou de la Dronne.
- Les points d'échanges et de contacts entre l'avant-pays fluvial et l'arrière-pays agri-viticoles.
- ...

Le Grand Libournais accueille deux grandes bastides fluviales : Libourne et Sainte-Foy-la-Grande.

1.1. Sainte-Foy-la-Grande

Le plan de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande est l'un des plus représentatifs du système régulier des villes neuves du Moyen Âge. C'est Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis, qui est à l'origine de la fondation de la ville de Sainte-Foy-la-Grande en 1255, initialement nommée Sainte-Foy en Agenais. Dès l'année suivante, il accorde à ses habitants des coutumes. La bastide est ainsi créée sur un territoire presque vierge de toute construction antérieure à cette fin du XIII^{ème} siècle. Il s'agit d'une ville frontière, à vocation à la fois militaire et commerçante. Dès juin 1256, la ville reçoit des coutumes selon une charte qui servira de modèles pour nombre de créations ultérieures.

« Porte du Périgord », Sainte-Foy-la-Grande a toujours occupé une position particulière entre le Périgord et l'Agenais, tant sur les plans historiques que religieux, que géographique et administratif.

La cité de Sainte-Foy-la-Grande est, par ailleurs, l'une des plus petites communes de France : elle s'étend sur 51 hectares, presque entièrement urbanisée.

1.2. Libourne

« Le développement de la ville de Libourne s'est principalement produit au Moyen-âge, bien que l'Antiquité nous ait laissé quelques témoignages enfouis d'un vicus (petit village) gallo-romain. Les textes nous relatent l'existence, au XII^{ème} siècle, du village de Fozera, petite agglomération située au confluent de l'Isle et de la Dordogne. Ce village s'organisait le long d'une voie venant de Condat et du « Priourat » et allant vers une zone de franchissement de l'Isle située près de l'actuelle porte du Grand Port.

En 1268, Edouard 1^{er}, arrière-petit-fils d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henri III de Plantagenêt, roi d'Angleterre, a su apprécier la situation exceptionnelle du site à la confluence de l'Isle et de la Dordogne. Il décida d'y fonder une bastide à vocation portuaire qui aura un rôle économique de premier ordre : permettre aux produits de l'arrière-pays des vallées de l'Isle et de la Dordogne d'être embarqués sur des navires de haute mer. Devenu roi d'Angleterre, un an plus tard, il chargea son lieutenant Roger de LEYBURN, de la réalisation de ce projet.

En 1270, la bastide portuaire est née et comme l'usage le veut à l'époque, la ville prit le nom de son fondateur : LEYBURNIA, qui au cours des siècles se transformera en LIBURNIA et LIBOURNE. L'idée d'Edouard 1^{er}, assura la prospérité de la ville. Au cours du XIII^{ème} et du XIV^{ème} siècle, de nombreux incidents entraînent la fortification de la ville. Les Libournais construisirent de considérables murailles, entourées d'un double fossé.

Du Moyen Âge à la Révolution, la ville évolua peu, se contentant de prospérer de son commerce. Deuxième ville en importance après Bordeaux, Libourne se trouva souvent en concurrence ou en rivalité avec elle, tant sur le plan du commerce, que sur les taxes ou en matière juridique.

Libourne est aujourd'hui une commune urbaine, tout en conservant certaines facettes rurales. Ce double caractère est aujourd'hui moins évident qu'à la fin du XVIIIème siècle où, une fois passées les portes de la bastide, on se retrouvait dans les champs. La ville sortit de ses murs et commença à se développer le long des rivières : chais d'abord et tonnelleres, puis autour les maisons d'habitations des ouvriers appelées « échoppes », cela continua avec l'arrivée du chemin de fer en 1851. Celui-ci contribua à réduire l'activité du port et de la navigation fluviale. »

1.3. D'autres ensembles urbains anciens d'intérêt patrimonial

Le patrimoine urbain du Grand Libournais ne résume pas à ces deux seuls ensembles bastidaires. On citera : Saint-Émilion, bien entendu, évoquée plus avant dans ce document, mais aussi Castillon-la-Bataille à laquelle la couleur des pierres des maisons du centre et les larges espaces publics plantés confèrent une douceur méridionale, ou encore Gensac, Pujols-sur-Dordogne, Rauzan...

La relation à l'eau est, nous l'avons vu, un déterminant important des agglomérations anciennes. Dans la plupart des cas, mise en valeur, cette rencontre construit systématiquement des images pittoresques : Guîtres, Coutras, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Asques, Saint-Pardon, Branne, Flaujagues, ... en témoignent.

2. Les bâtiments remarquables

Il est difficile d'opérer une hiérarchisation en ce qui concerne les caractéristiques et la qualité des architectures locales. D'une part, le Grand Libournais est un territoire sur lequel se sont imprimées des influences variées (Saintonge, Bordelais, Périgord), et d'autre part, l'étendu de l'espace considéré rassemble de fait un nombre considérable d'édifices et de bâtiments publics ou privés qu'il serait fastidieux de lister ici.

Cependant, on soulignera l'importance fondamentale de l'architecture viticole au travers des « châteaux », qu'ils jalonnent les bords de rivières ou qu'ils ponctuent les coteaux de l'arrière-pays. Par ailleurs, les villes, les villages et les hameaux, et au-delà la campagne, recèlent aussi de nombreux édifices remarquables, généralement dans le plus pur style « girondin ».

La pierre de taille donne à l'architecture des accents que l'on ne retrouve pas ailleurs. Du jaune à l'orange, la pierre calcaire de pays se caractérise par sa tendreté, par sa friabilité. Il n'est qu'à voir certain murs ou édifices complètement ou partiellement érodés.

Notons enfin la somme des bâtiments plus modestes, généralement d'origine rurale qui exprime un savoir-faire et des pratiques de l'espace aujourd'hui disparues : le torchis et le colombage dont l'utilisation est historiquement plus restreinte sur le territoire.

Il incombe aux futurs documents d'urbanisme d'effectuer un recensement exhaustif de ce patrimoine et d'y associer les mesures de protection et de valorisation adaptées (tourisme notamment).

3. Le petit patrimoine

Le patrimoine du Grand Libournais est aussi formé par l'ensemble des petits monuments qui jalonnent la campagne et les villages : dolmens, souterrains-refuges, croix de cimetière ou de carrefour, fours à pain, cabanes de vignes, moulins, fontaines, pigeonniers ...

Bâtis de la préhistoire jusqu'au début de notre siècle, ils sont le témoignage de la vie quotidienne et du savoir-faire des anciens. Aujourd'hui, ce petit patrimoine présente un intérêt grandissant pour l'identité locale et la culture régionale. La campagne et son patrimoine architectural deviennent ainsi l'objet d'un tourisme de découverte.

Les plus anciennes traces de peuplement remontent à la fin du paléolithique, avec des gisements de plein air ou sous abri-sous-roche. Plusieurs niveaux d'habitats ont été retrouvés ainsi que des outils et des armes.

3.1. Les monuments mégalithiques

À l'époque néolithique, des monuments mégalithiques (19 dolmens et 8 menhirs) sont érigés dans la région de l'Entre-deux-Mers. Les dolmens sont formés de montants et d'une dalle de pierre positionnée au sommet d'un tumulus de terre et de pierraille (dolmen de Sabatey à Jugazan, le dolmen De Picampeau à Lussac). On recense aussi des menhirs comme le menhir de Pierrefitte à Saint-Sulpice-de-Faleyrens.).

3.2. Les lavoirs et les fontaines

Utilisé jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, le lavoir était l'endroit où se retrouvaient régulièrement toutes les femmes du village. C'est le lieu où circulaient toutes les rumeurs, devenues parfois contes ou légendes et qui jalonnent l'histoire de nos campagnes.

Le lavoir, endroit où croyances et superstitions ancestrales s'expriment, était souvent bâti sur l'emplacement de fontaines de dévotions réputées pour leurs vertus curatives ; on parle même parfois de fontaines miraculeuses (spécimens à Dardenac, Jugazan, et plus loin à Saint-Germain-du-Puch).

3.3. Les quais de déchargement

Ces structures métalliques portent en elles une histoire. Elles sont habillées d'un bras et scellées dans du ciment en bordure de talus et témoignent de l'économie viticole durant les années 1950-1960.

Encore nommés « postes de douils » elles se situent dans la zone viticole d'une coopérative. On apportait au pied de ces quais de déchargement, les douils (hautes bastes de bois) concernant la production locale des vendanges qu'un camion de la coopérative venait récupérer, et chargeait en s'aidant du système de levage qu'équipait ces imposantes structures de fer.

On peut en voir un bel exemplaire à Saint-Ciers d'Abzac ou à Saint-Martin-de-Laye.

3.4. Les arbres de la Liberté

Ce sont les arbres plantés au moment de la Révolution (ou à des périodes similaires : 1830, 1848, 1870, 1944...) pour symboliser les libertés nouvellement acquises ou retrouvées : place Ernest Barraud à Coutras, jardin public de Guîtres.

3.5. Les cabanes de vigne

Il s'agit de petites constructions en pierre, utilisées autrefois comme des « cabanes de chantiers ». Les ouvriers qui travaillaient à la vigne pouvaient y entreposer des outils, de la nourriture et s'en servaient comme lieu de repos.

On les rencontre fréquemment disséminées dans le vignoble, souvent abandonnées et ruinées ; elles représentent pourtant par leur nombre un signe de prospérité du vignoble bordelais au 19^{ème} siècle.

3.6. Les chemins de halage

Ce sont des chemins longeant la rive d'un canal qui permettaient de remorquer un bateau au moyen d'un cordage tiré depuis le rivage par des animaux (bœufs, chevaux, mulets). En Grand Libournais, en l'absence de canaux, ils concernent exclusivement les rivières de la Dordogne et de l'. Lorsqu'ils existent encore, ils constituent un moyen particulièrement agréable de découverte du patrimoine

fluvial. Toutefois, un linéaire important a disparu faute d'entretien. Vers Sainte-Terre, les chemins de halage intègrent le réseau des chemins de randonnée du secteur.

3.7. Les terrasses cultivées

Afin de rendre accessibles à la culture et aussi pour lutter contre l'érosion, les pentes ont parfois été aménagées par un jeu de terrasses. C'est principalement le cas à Saint-Emilion.

3.8. Les points de vue panoramiques

Les routes hautes, les arrivées sur le rebord des coteaux mettent souvent en scène le paysage et permettent d'en percevoir la composition et la complexité (par exemple depuis le Fieu vers la plaine de l'Isle et de la Dronne, depuis Branne ou Cabara vers la vallée de la Dordogne,...).

3.9. Les murets de pierres sèches

Ils bornent la plupart du temps les parcelles viticoles et résultent du travail de préparation des terres en vue de la plantation.

On évoquera aussi brièvement l'intérêt historique des ponts franchissant les rivières (Branne par exemple) qui constituent là encore un patrimoine intéressant, tout comme les fours à pains ou les anciennes cheminées des briqueteries.

3.10. Les moulins

On les retrouve notamment dans l'Entre-deux-Mers qui était jusqu'au XVIII^{ème} siècle, le grenier à blé du Bordelais. Ceci explique la présence des moulins à eau et à vent. Les moulins à eau nécessitaient un investissement important : il fallait creuser un bief et une retenue d'eau, bâtir la salle des meules...

Les moulins à vent étaient construits sur une motte de terre et de pierres qui consolidaient leur assise et leur permettaient de rester sous l'emprise des vents souvent variables. Au XIX^{ème} siècle, l'industrialisation et la diminution des terres à blé entraînent l'abandon progressif des moulins. On en retrouve aussi à Montagne-sur-Gironde : trois exemplaires, dont deux ont été remis en état.

3.11. Les croix de cimetière et les croix de carrefour

Les croix de cimetière et les croix de carrefour (dites aussi croix de mission), représentent un ensemble architectural méconnu et un peu délaissé.

La croix de cimetière, dont les plus anciennes datent du milieu du XVI^{ème}, ont été édifiées par des maîtres-maçons et traduisent toutes, par leurs sculptures, la ferveur religieuse de leurs constructeurs.

Les croix de carrefour datent généralement d'époques plus récentes. Elles correspondent à des événements ou à des traditions diverses qui constituent des repères géographiques (limites paroissiales, jalons sur les chemins) et historiques (missions d'évangélisation du XVII^{ème} à l'aube du XX^{ème}).

3.12. Les puits

L'existence d'un point d'eau est à l'origine de la répartition de l'habitat ancien. Avec la conquête progressive des plateaux, l'habitat s'est éloigné des ruisseaux et le forage de puits aux abords des maisons devint nécessaire.

Les puits sont généralement bordés d'une margelle en pierre, surmontée de deux piliers et d'une traverse de bois ou de fer forgé. Une poulie sert à descendre la corde et le récipient chargé de remonter l'eau.

3.13. Les « fues » (ou pigeonniers)

Ces constructions, plus rares, dont les plus anciennes furent érigées aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, étaient destinées à faire nicher les pigeons, ceux-ci présentant un double intérêt pour leurs propriétaires :

- Alimentaire, car ils constituaient de véritables « garde-manger » où plusieurs centaines de volatiles pouvaient nicher (1 800 nichoirs pour la « fue » de Lugaïnac).
- Économique, car les déjections des pigeons (appelées colombines) constituaient un très bon fumier pour les terres.

La « fue » est de forme cylindrique, occupée de bas en haut par des nichoirs (boulins). Ce type de pigeonnier était un privilège réservé aux nobles et aux seigneurs justiciers. Les bourgeois et les paysans possédaient des pigeonniers carrés ou des nichoirs aménagés dans les façades et les pignons des habitations.

4. Le patrimoine fluvial lié à la Dordogne et l'Isle

La Dordogne fait partie du patrimoine conscient et inconscient des girondins et des libournais, d'autant plus que l'histoire a légué de nombreux édifices et éléments ponctuant ses berges :

- Les ports balisant le cours des flux Est-Ouest et marquant aussi la rencontre ancienne de l'avant-pays fluvial et de l'arrière-pays céréalier,
- Les ponts qui l'enjambent (Libourne, Castillon, le viaduc du Mascaret...),
- Les chemins de halage, dont le linéaire a fondu rendant ainsi aléatoire la découverte des bords du fleuve,
- Les carrelets,
- Le cordon boisé qui la longe,
- La faune et la flore,
- Les plages artificielles.

La Dordogne et son patrimoine sont largement mis à l'honneur au travers de nombreuses manifestations conduites par quelques collectivités ou associations. Les vecteurs de découverte et d'appropriation de la Dordogne sont donc potentiellement nombreux et nécessitent une action spécifique en la matière (par exemple : le développement d'une offre touristique nautique associée à une série de haltes).

Synthèse de la partie « Socle physique » et « Richesses patrimoniales »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une grande qualité paysagère (hydrographique dense, territoire forestier) ▶ Une grande richesse patrimoniale et paysagère reconnue et protégée : juridiction de Saint-Emilion, chemin de Compostelle, Monuments Historiques, sites classés et inscrits... ▶ Des éléments patrimoniaux diversifiés : ensembles urbains anciens, bâtiments remarquables, petit patrimoine, patrimoine fluvial 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une banalisation de l'architecture des nouvelles constructions et en périphérie de bourg ▶ Des transitions paysagères entre l'urbain et le rural à qualifier en particulier pour les secteurs d'extension récente
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Protéger et préserver les éléments de paysages : coupures d'urbanisation, routes-paysage, prairies et autres paysages agricoles de qualité, reliefs marquants ▶ Valoriser les paysages à dominante viticole, le patrimoine hydraulique, les berges des cours d'eau ▶ Contrôler l'expansion de l'urbanisation dans les vallées notamment le long des axes routiers ▶ Réhabiliter et requalifier les zones commerciales et d'activités, les extensions urbaines et les entrées et traversées de villes et villages (constitution de lisières agro-urbaines plantées, reconnexion avec les centres-bourgs par des liaisons douces piétons-cyclistes) 	

DOCUMENT DE

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
MOBILITÉS
PATRIMOINE
AGRICULTURE

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Grand
Libournais

2

Le Grand Libournais face aux défis des transitions

1. Enjeux écologiques, trame verte, bleue et noire

Sources : INPN, Etat Initial de l'Environnement du SCOT en vigueur, CEN

a. Périmètres d'inventaires, de gestion et de réglementation

1. La Réserve de Biosphère

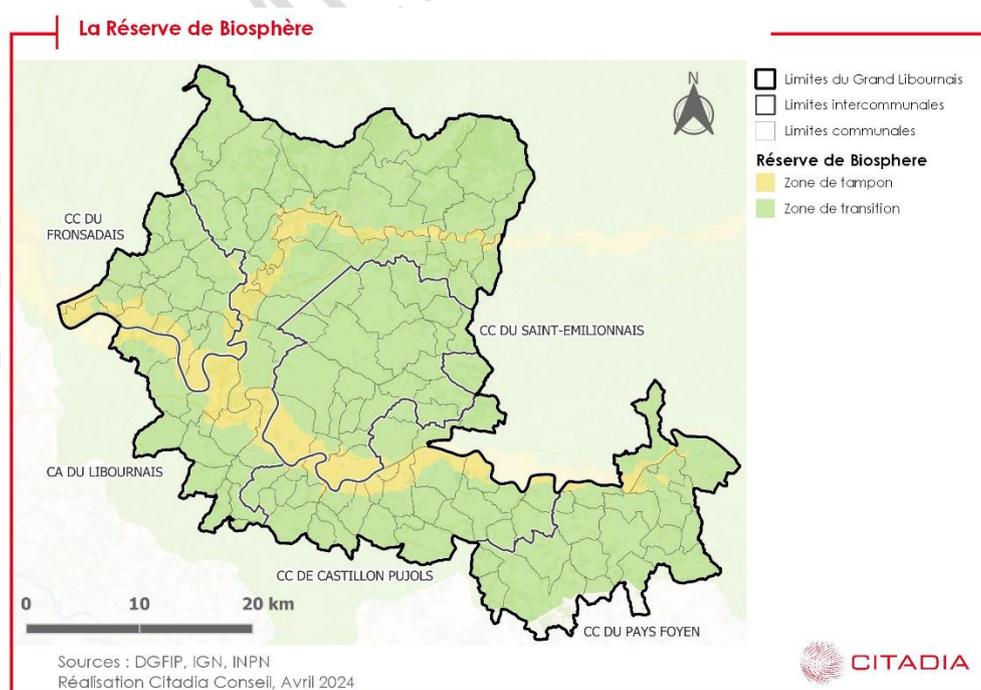
Le 11 juillet 2012, l'UNESCO a inscrit le Bassin de la Dordogne au Réseau mondial des Réserves de Biosphère, possédant une superficie totale d'environ 24 000 km² et d'environ 1,2 million habitants. Ce réseau international rassemble des sites d'exception qui concilient conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social.

La rivière Dordogne traverse un territoire remarquable par sa nature encore préservée, son patrimoine culturel exceptionnel et un art de vivre marqué par l'empreinte de la rivière. L'économie de son bassin, largement touristique, agricole et sylvicole mais aussi industrielle, profite des ressources naturelles, de la beauté des paysages et de l'image de marque que procurent la rivière Dordogne et ses nombreux affluents.

Les réserves de biosphère se composent de trois zones interdépendantes visant à remplir trois fonctions liées, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement :

- L'aire centrale comprend une zone strictement protégée qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.
- La zone tampon entoure ou jouxte l'aire centrale et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- L'aire de transition est la zone où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables des points de vue socioculturel et écologique.

La quasi-totalité du territoire du Grand Libournais se trouve en zone tampon ou en zone de transition de la Réserve de Biosphère.



Carte 9 : La réserve de biosphère

2. Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope permettent aux préfets de départements de fixer des mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

La rivière Dordogne fait l'objet d'un APPB par arrêté du 3 décembre 1991. Il s'agit de l'APPB FR3800266 qui vise particulièrement à protéger 4 espèces de poissons :

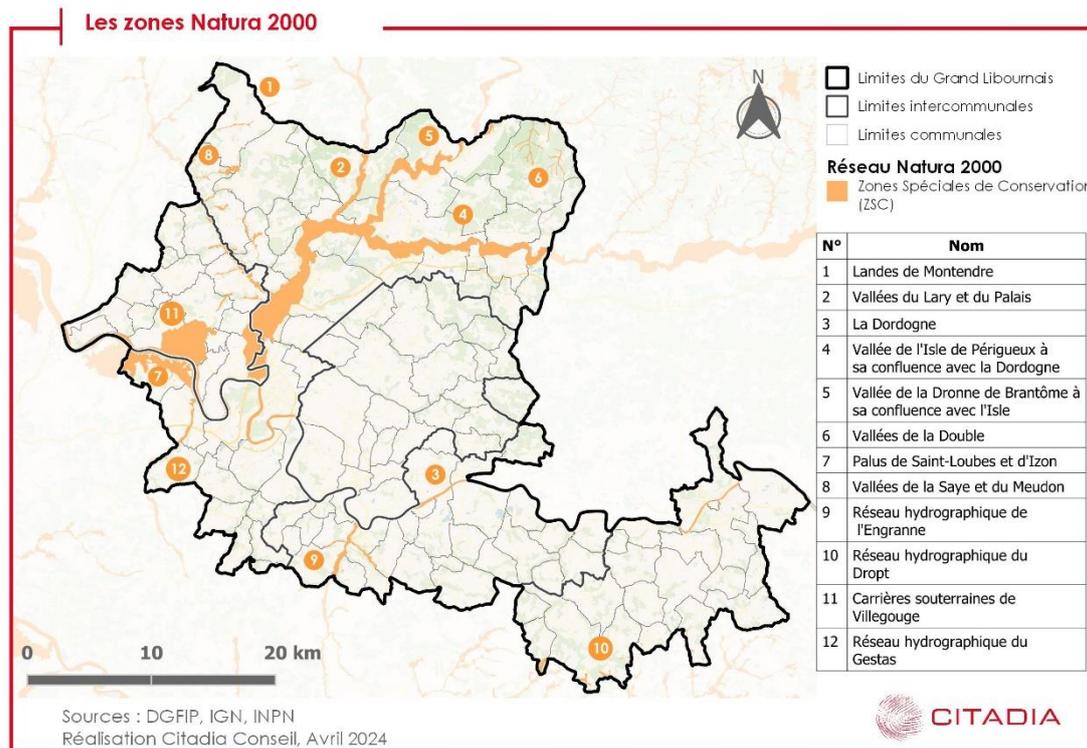
- Le Saumon Atlantique (*Salmo salar*) ;
- La Grande Alose (*Alosa alosa*) ;
- L'Alose feinte (*Alosa fallax*) ;
- La Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*) ;
- La Lamproie marine (*Petromyzon marinus* Linnaeus).

Sur le territoire du SCoT, seule une petite portion de ce cours d'eau fait l'objet de cette protection, en partie Est du Grand Libournais, sur la commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire.

3. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise principalement la préservation de la diversité biologique en Europe, en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Deux textes fondamentaux que sont les "Directives Oiseaux" (Zones de Protection Spéciale ZPS) et "Habitats faune flore" (Site d'Importance Communautaire SIC et Zones Spéciales de Conservation ZSC) établissent la base règlementaire de ce réseau écologique.

Au total, 10 zones Natura 2000 sont recensées sur le territoire. Tous relèvent de la Directive « Habitats ». L'ensemble des zones Natura 2000 est lié à la présence de vallées et de milieux humides. Leurs richesses reposent sur la présence d'espèces, animales et végétales d'intérêt communautaire. Il est à souligner que ces sites apparaissent tous vulnérables et fragilisés suite aux interventions humaines.



Carte 10 : Les zones Natura 2000

3.1. FR5400437 - Landes de Montendre (1)

Le site correspond à la partie occidentale de la Double, petite région naturelle du sud-ouest de la France caractérisée par son fort taux de boisement. Il est constitué d'une mosaïque de landes calcifuges et de bois mixtes sur des sols très pauvres (podzols) s'étant développés sur les sables et graviers argileux éocènes (dépôts du Sidérolithique) qui couvrent l'ensemble de la région.

Un important réseau de ruisselets aux eaux acides reliés au bassin de la Garonne, ainsi que, très localement, des affleurements de calcaires maestrichtiens, interrompent l'uniformité topographique du "plateau".

Le tableau ci-dessous identifie les principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site :

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
/	/
INCIDENCES NEGATIVES	
Plantation forestière en milieu ouvert	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Carrières d'argile et de limon	à l'intérieur du site
Espèces exotiques envahissantes	à l'intérieur du site
Comblement et assèchement	à l'intérieur du site
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	à l'intérieur du site
Structures de sports et de loisirs	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 18 types d'habitat dont 4 prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020),
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et des zones submontagnardes de l'Europe continentale (6230),
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion *davallianae* (7210),
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 8 espèces de mammifères dont 6 chiroptères,
- 3 espèces de poissons,
- 1 espèce de reptile,
- 11 espèces d'invertébrés dont 5 papillons, 1 escargot, 2 libellules et demoiselles et 3 scarabées et autres coléoptères,
- 1 espèce de plante



Photo 28 : ©J. David, *Cordulie à corps fin* - ©J.M. Mourey, *Damier de la Succise* - ©J. Touroult, *Lucane cerf-volant* (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.2. FR5402010 - Vallées du Lary et du Palais (2)

Ce site correspond aux vallées oligo-mesotrophes se jetant dans la Dronne et traversant les sables tertiaires de la Haute-Saintonge boisée.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Pâturage	à l'intérieur du site
INCIDENCES NEGATIVES	
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	à l'intérieur du site
Plantation forestière en milieu ouvert	à l'intérieur du site
Exploitation minière et en carrière	à l'intérieur du site
Mort ou blessure d'animaux par collision	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	à l'intérieur du site
Comblement et assèchement	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 6 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 8 espèces de mammifères dont 6 chiroptères,
- 3 espèces de poissons,
- 1 espèce de reptile,
- 11 espèces d'invertébrés dont 3 papillons, 1 escargot, 4 libellules et demoiselles et 3 scarabées et autres coléoptères.



Photo 29 : ©J. David, *Cordulie à corps fin* - ©J. Touroult, *Rosalie des Alpes*- ©J. Touroult, *Grand Capricorne* (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.3. FR7200660 - La Dordogne (3)

Lit mineur du système fluvial, le site Natura 2000 « La Dordogne » comprend :

- Le cours de la rivière où l'on trouve les herbiers aquatiques ;
- La végétation des berges ;
- Des boisements alluviaux
- Mais aussi les habitats de vie des espèces d'intérêt communautaire comme les poissons migrateurs, les libellules, la loutre d'Europe, la cistude d'Europe, le vison d'Europe et l'Angélique des estuaires (espèce végétale).

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
/	/
INCIDENCES NEGATIVES	
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Modifications du fonctionnement hydrographique	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Captages des eaux de surface	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Endigages, remblais, plages artificielles	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Pont, viaduc	à l'intérieur du site
Voies de navigation	à l'intérieur du site
Aquaculture (eau douce et marine)	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Pêche professionnelle active (arts trainants)	à l'intérieur du site
Pêche de loisirs	à l'intérieur du site
Sports nautiques	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 7 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 1 espèce de mammifère,
- 10 espèces de poissons,
- 1 espèce de reptile,
- 1 espèce de plante,
- 4 espèces d'invertébrés (libellules et demoiselles).



Photo 30: ©S. Wroza, Loutre d'Europe - ©F. Melki, Soiffe - ©J. ICHTER, Gomphe de Graslin (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.4. FR7200661 - Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne (4)

Ce site présente une richesse de boisements et de prairies inondables.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Fauche non intensive	à l'intérieur du site
Pâturage extensif	à l'intérieur du site
Relations interspécifiques (faune)	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Inondation (processus naturels)	à l'intérieur et à l'extérieur du site
INCIDENCES NEGATIVES	
Intensification agricole	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Plantation forestière en milieu ouvert	à l'intérieur du site
Routes, sentiers et voies ferrées	à l'intérieur du site
Zones urbanisées, habitations	à l'intérieur du site
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	à l'intérieur du site
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	à l'intérieur du site
Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Espèces exotiques envahissantes	à l'intérieur et à l'extérieur du site

Le site Natura 2000 vise 9 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 2 espèces de mammifères,
- 9 espèces de poissons,
- 1 espèce de plante,
- 1 espèce de reptile,
- 10 espèces d'invertébrés dont 1 escargot, 4 libellules et demoiselles, 2 papillons, 2 scarabées et autres coléoptères et l'Écrevisse à pieds blancs.



Photo 31 : © O. Gargominy, *Vertigo de Des Moulins* - © P.A. Rault, *Cordulie à corps fin* - © Fédération de pêche 33, *Écrevisse à pieds blancs* (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.5. FR7200662 - Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle (5)

Ce site correspond à un cours d'eau et une vallée inondable parfois bocagère. Le site se caractérise également par une variété des faciès du cours d'eau et un nombre élevé de frayères potentielles.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Fauche non intensive	à l'intérieur du site
Pâturage extensif	à l'intérieur du site
Relations interspécifiques (faune)	à l'intérieur du site
Inondation (processus naturels)	à l'intérieur du site
INCIDENCES NEGATIVES	
Intensification agricole	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Plantation forestière en milieu ouvert	à l'intérieur du site
Zones urbanisées, habitations	à l'intérieur du site
Modifications du fonctionnement hydrographique	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	à l'intérieur du site
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	à l'intérieur du site
Routes, sentiers et voies ferrées	à l'intérieur du site
Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Espèces exotiques envahissantes	à l'intérieur et à l'extérieur du site

Le site Natura 2000 vise 8 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 2 espèces de mammifères,
- 9 espèces de poissons,
- 1 espèce de plante,
- 1 espèce de reptile,
- 10 espèces d'invertébrés dont 1 escargot, 4 libellules et demoiselles, 2 papillons, 2 scarabées et autres coléoptères et l'Écrevisse à pieds blancs.



Photo 32 : © O. Delzons, Cistude d'Europe - © J. Steinmetz, Vison d'Europe- © H. TINGUY, Angélique à fruits variés (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.6. FR7200671 - Vallées de la Double (6)

La zone est caractérisée par des sols pauvres et acides, un réseau hydrographique dense, aux étiages sévères et prolongés, la présence de nombreux étangs et une couverture forestière importante.

Les dysfonctionnements hydrologiques d'une grande partie du cours de la Double, avec des assecs prolongés, rend ces milieux naturels non viables pour les espèces piscicoles et non accueillants pour le vison et pour la loutre. La dynamique de fermeture des milieux (notamment en cas d'abandon des pratiques agricoles ou par manque d'entretien) entraîne, à terme, disparition d'habitats et d'espèces associées.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
/	/
INCIDENCES NEGATIVES	
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	à l'intérieur du site
Espèces exotiques envahissantes	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Gestion des forêts et des plantations & exploitation	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 7 types d'habitat dont 2 prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020),
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 2 espèces de mammifères,
- 2 espèces de poissons,
- 1 espèce de reptile,
- 6 espèces d'invertébrés dont 1 escargot, 1 libellule et demoiselle, 3 papillons et l'Écrevisse à pieds blancs.



Photo 33 : © D. Demergès, Fadet des Laïches- © E. SANSALUT, Cuivré des marais- © F. Melki, Chabot (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.7. FR7200682 – Palus de Saint-Loubes et d'Izon (7)

Le site Natura 2000 des Palus de St Loubès et d'Izon est situé dans la plaine alluviale de la Dordogne. Cette situation géographique lui confère un relief particulièrement plat avec une altitude maximale ne dépassant pas les 4 mètres. Ces faibles variations altimétriques conditionnent le caractère inondable des marais. Les palus forment une bande tampon d'environ 500 mètres entre la Dordogne et la deuxième terrasse alluviale. Cette zone protégée par des digues, est constituée d'un réseau très dense de canaux (esteys) et de fossés de drainages. Ce dispositif complexe est néanmoins insuffisant pour mettre les secteurs les plus bas à l'abri des variations du niveau d'eau de la Dordogne. Les marais sont déconnectés du réseau hydrographique.

L'élevage extensif, activité agricole traditionnelle des palus permettant le maintien de surfaces de prairies humides, est aujourd'hui menacée et en déclin sur la rive gauche de la Dordogne. Les surfaces de marais ou de prairies humides se réduisent, effet provoqué notamment par la modification des pratiques agricoles (pratiques extensives remplacées par la céréaliculture), par la populiculture et par une urbanisation diffuse.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Fauche de prairies	à l'intérieur du site
Fauche non intensive	à l'intérieur du site
Pâturage extensif	à l'intérieur du site
Pêche de loisirs	à l'intérieur du site
Inondation (processus naturels)	à l'intérieur et à l'extérieur du site
INCIDENCES NEGATIVES	
Abandon / Absence de fauche	à l'intérieur du site
Zones urbanisées, habitations	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Espèces exotiques envahissantes	à l'intérieur du site
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	à l'intérieur du site
Empoisonnements (dommages sur les poissons et la faune côtière)	à l'intérieur du site
Plantation forestière en milieu ouvert	à l'intérieur du site
Gestion des forêts et des plantations & exploitation	à l'intérieur du site
Décharges	à l'intérieur du site
Espèces autochtones problématiques	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 4 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 2 espèces de mammifères,
- 1 espèce de plante,
- 1 espèce de reptile,

- 5 espèces d'invertébrés dont 1 escargot, 1 libellule et demoiselles, 1 papillon et 2 scarabées et autres coléoptères.



Photo 34 : © H. TINGUY, Angélique à fruits variés - © E. SANSULT, Cuivré des marais- © F. Merlier, Grand Capricorne (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.8. FR7200689 - Vallées de la Saye et du Meudon (8)

Le site est caractérisé par des intérêts patrimoniaux diversifiés liés à la présence d'un vaste réseau hydrographique et de grandes zones humides façonnées par la présence humaine.

L'ensemble du site abrite une diversité de milieux naturels particulièrement remarquables comme les prairies humides, les boisements alluviaux, les formations d'ourlets, les milieux aquatiques etc. Ces habitats naturels sont d'autant plus riches qu'ils accueillent une faune d'intérêt communautaire avec des espèces emblématiques.

La fertilisation des prairies, de même que d'autres modes d'exploitation découlant d'une intensification des productions tels que des fauches répétitives ou un pâturage intensif, sont d'autres facteurs de banalisation et d'appauvrissement de la flore prairial.

L'abandon des parcelles de prairie lié au recul de l'élevage bovin sur les communes du bassin versant de la Saye et de l'activité traditionnelle de fauche a pour conséquence une fermeture du milieu d'abord en fourrés, puis en bois.

La gestion des niveaux d'eau sur la Saye est un élément important dont dépendent les milieux naturels présents. Le maintien des milieux humides est dépendant de la gestion des ouvrages hydrauliques, mais la plupart des pelles et des moulins ne permettent plus de réguler les niveaux d'eau car ceux-ci ne sont plus fonctionnels.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Fauche de prairies	à l'intérieur du site
Pâturage	à l'intérieur du site
Elevage	à l'intérieur du site
Arrêt de la mise en culture d'une parcelle	à l'intérieur du site
Chasse	à l'intérieur du site
Gestion des forêts et des plantations & exploitation	à l'intérieur du site
Pêche de loisirs	à l'intérieur du site
INCIDENCES NEGATIVES	
Abandon / Absence de fauche	à l'intérieur du site
Plantation forestière en milieu ouvert	à l'intérieur du site

Gestion des forêts et des plantations & exploitation	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	à l'intérieur du site
Retournement de prairies	à l'intérieur du site
Fertilisation	à l'intérieur du site
Irrigation	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Elimination des arbres morts ou dépérissants	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Routes, sentiers et voies ferrées	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 10 types d'habitat dont 3 prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020),
- Tourbières hautes actives (91E0),
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 2 espèces de mammifères,
- 5 espèces de poissons,
- 1 espèce de reptile,
- 9 espèces d'invertébrés dont 1 escargot, 2 libellules et demoiselles, 3 papillons et 3 scarabées et autres coléoptères.



Photo 35 : © P.A. Rault, Cordulie à corps fin - © D. Demergès, Fadet des Laïches- © F. Melki, Lamproie marine (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.9. FR7200690 - Réseau hydrographique de l'Engranne (9)

Ce site correspond à un cours d'eau sur socle calcaire.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Fauche de prairies	à l'intérieur du site
Pâturage	à l'intérieur du site
Elevage	à l'intérieur du site
INCIDENCES NEGATIVES	
Changement de type de culture	à l'intérieur et à l'extérieur du site

Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Remembrement agricole	à l'intérieur du site
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	à l'intérieur du site
Fertilisation	à l'intérieur du site
Pont, viaduc	à l'intérieur du site
Zones industrielles ou commerciales	à l'intérieur du site
Espèces exotiques envahissantes	à l'intérieur du site
Modifications du régime de mise en eau	à l'intérieur du site
Plantation forestière en milieu ouvert	à l'intérieur du site
Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle	à l'intérieur du site
Carrières de sable et graviers	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Véhicules motorisés	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Captages des eaux de surface	à l'intérieur du site
Erosion	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 6 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 18 espèces de mammifères dont 16 chiroptères,
- 1 espèce de poisson,
- 1 espèce de reptile,
- 4 espèces d'invertébrés dont 2 libellules et demoiselles et 2 papillons



Photo 36 : © D. Sirugue, Petit rhinolophe - © V. Prie, Barbastelle d'Europe - © S. Denys, Murin de Bechstein (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.10. FR7200692 - Réseau hydrographique du Dropt (10)

Ce site correspond à un cours d'eau en plaine alluvionnaire.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
/	/
INCIDENCES NEGATIVES	
/	/

Le site Natura 2000 vise :

- 1 espèce de mammifère (Vison d'Europe),
- 1 espèce de poisson (Soiffe).

3.11. FR7200705 – Carrières souterraines de Villegouge (11)

Le site comprend des surfaces de carrières souterraines importantes (environ 100 ha). La présence occasionnelle d'espèces arboricoles (Myotis bechsteinii et Barbastella barbastellus) demande à confirmer la présence de ces espèces dans les zones boisées du secteur.

Le site est fortement marqué par la viticulture.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
/	/
INCIDENCES NEGATIVES	
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	à l'intérieur du site
Alpinisme, escalade, spéléologie	à l'intérieur du site
Autres intrusions et perturbations humaines	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 22 espèces de chiroptères.



Photo 37 : © D. Sirugue, Murin à oreilles échancrées - © L. Arthur, Minioptère de Schreibers- © S. Denys, Murin de Bechstein (<https://inpn.mnhn.fr>)

3.12. FR7200803 - Réseau hydrographique du Gestas (12)

Le site est caractérisé par la présence d'une mosaïque de milieux rivulaires et d'un bocage à tendance hygrophile.

Les principales menaces pour les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire repérés sur le site et au-delà pour le maintien ou le rétablissement en bon état des fonctionnalités écologique de la basse vallée du Gestas sont liées :

- à la déprise agricole (activités traditionnelles de fauche et d'élevage) et aux changements de pratique et d'occupation du sol qui en découlent
- aux perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (accroissement des rejets d'eaux usées et pluviales, fertilisation agricole, plans d'eau de retenue, ...)
- à l'aménagement, à l'artificialisation, au remblaiement potentiel des zones humides (et zones d'étalement) du Gestas et de ses affluents
- à l'absence d'aménagements ou de gestion favorable des seuils et vannages des anciens moulins sectionnant le cours principal du Gestas.

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES POSITIVES	
Pâturage	à l'intérieur du site
INCIDENCES NEGATIVES	
Routes, sentiers et voies ferrées	à l'intérieur et à l'extérieur du site
Cultures annuelles ou pérennes	à l'extérieur du site
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	à l'intérieur du site

Le site Natura 2000 vise 3 types d'habitat dont 1 prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0).

Le site Natura 2000 vise également :

- 8 espèces de mammifères dont 6 chiroptères,
- 3 espèces de poissons,
- 1 espèce de reptile,
- 4 espèces d'invertébrés dont 1 libellules et demoiselles, 1 papillon et 2 scarabées et autres coléoptères.



Photo 38 : © Y. LEDORÉ, Lamproie de Planer- © O. Delzons, Cistude d'Europe - © L. Rouschmeyer, Minioptère de Schreibers (<https://inpn.mnhn.fr>)

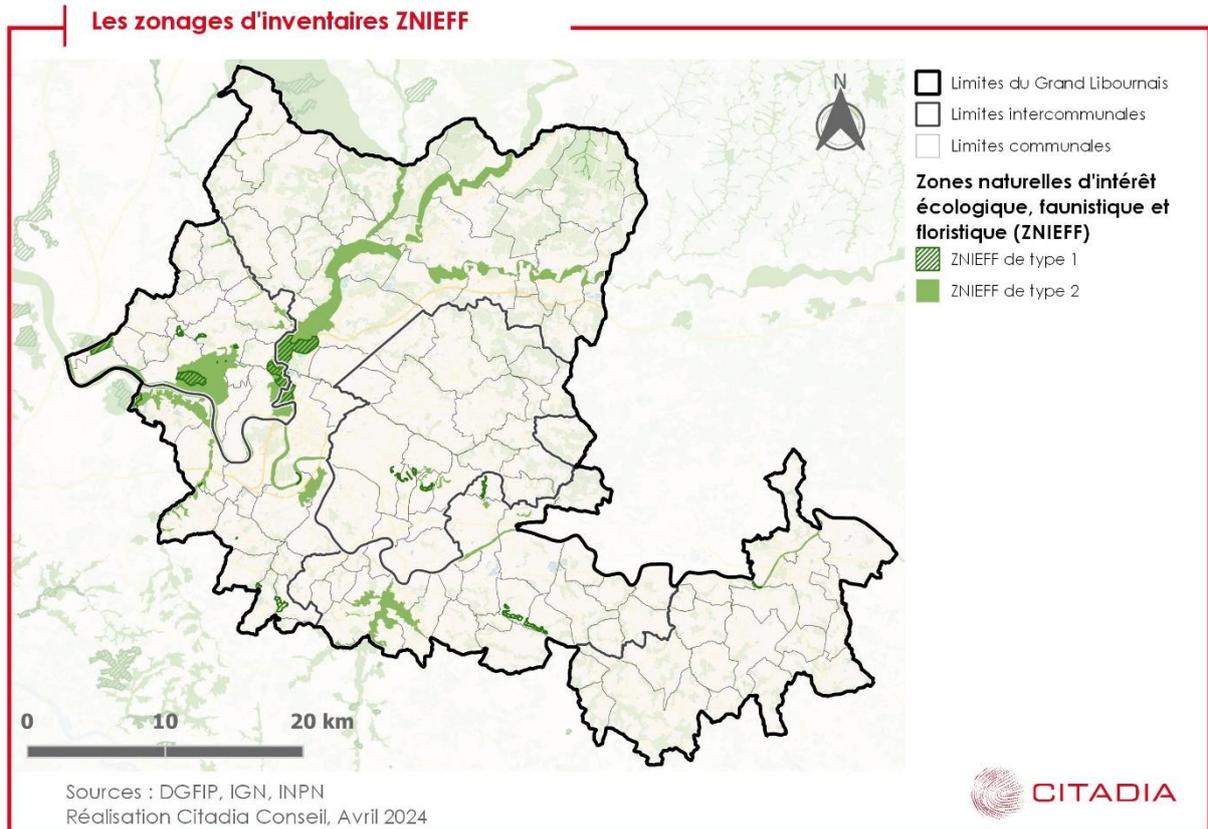
4. Les zonages d'inventaires ZNIEFF

Outils de connaissance de la biodiversité, les ZNIEFF constituent des inventaires qui ne possèdent pas juridiquement le statut de protection. Témoins de la richesse patrimoniale environnementale et naturelle d'un territoire, elles permettent néanmoins d'évaluer les incidences de projets d'aménagement sur les milieux naturels grâce à un travail d'expertise.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des espaces de superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et d'intérêt régional, national ou communautaire. 29 ZNIEFF de type I sont recensées sur le territoire du Grand Libournais.

Les ZNIEFF de type II correspondent à deux grands ensembles naturels riches disposants de potentialités biologiques considérables. Ces zones constituent des espaces complémentaires sur de larges territoires qui regroupent plusieurs espaces d'intérêt majeur possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. On dénombre 16 ZNIEFF de type II sur le territoire du Grand Libournais.

9 761 ha (soit 7 %) du territoire du Grand Libournais sont couverts par des zonages ZNIEFF (I et/ou II).



Carte 11 : Les zonages d'inventaires ZNIEFF

La liste des ZNIEFF présentes sur le territoire du Grand Libournais se trouve ci-après.

NOM DES ZONES	
ZNIEFF DE TYPE I	540004665 VALLEE DU MEUDON
	540007659 LANDES DE CERCOUX
	720007943 COTEAUX CALCAIRES À L'EST DE SAINT-ÉMILION
	720007946 COTEAUX DE SAINTE COLOMBE
	720007956 ZONE CENTRALE DES PALUS DE SAINT-LOUBES ET D'IZON
	720014150 STATION BOTANIQUE DE LA NACE
	720014156 MARAIS DE LA VIRVEE
	720014158 PRAIRIES ET BOISEMENTS DE TARNES
	720014161 COTEAU CALCAIRE DU TERTRE DE THOUIL
	720014162 BUTTE CALCAIRE ET PRAIRIES HUMIDES DE LE GENEVRIER
	720014164 COTEAU CALCAIRE DE PUJOLS
	720014165 PALUS DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE
	720014166 CARRIERES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE
	720014170 FRAYERE DU PINSON
	720014178 MARAIS BRIZARD ET ZONE BOCAGERE DE SAILLANS
	720014181 FRAYERE D'ARVEYRES
	720014264 FRAYERE DU PORT DU FLEIX
	720020067 FRAYERE DE SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC
	720020068 FRAYERE DE LAMOTHE-MONTRAVEL
	720020069 FRAYERE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE
	720020070 FRAYERE DE LE GAMBUL
	720020071 FRAYERE DE BEAUPOIL
	720020072 FRAYERE DE SAINT-AULAYE
	720020073 FRAYERE DU PONT DE LA BEAUZE
	720030026 PRAIRIE DE GOUDICHAUD
	720030027 ZONE HUMIDE DE LA SABLIERE
	720030028 BUTTE DE GUIMBERTEAU ET VALLON DU PEYRAT
	720030059 CARRIERE SOUTERRAINE DE DAIGNAC
	720030133 DORDOGNE AU PORT DU FLEIX
	ZNIEFF DE TYPE II
720012850 VALLEE DE LA DRONNE DE SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE	
540120099 VALLEES DE LA NIZONNE, DE LA TUDE ET DE LA DRONNE EN POITOU-CHARENTES	
720015765 VALLEES DE LA SAYE ET DU MEUDON	
540004674 LANDES DE MONTENDRE	
720007955 PALUS DE SAINT-LOUBES ET D'IZON	
720015764 VALLEE DU GESTAS	
720012880 VALLEE DE L'ISLE DE ST SEURIN SUR L'ISLE A COUTRAS	
720014177 L'ISLE DU BARRAGE DE LAUBARDEMONT A LIBOURNE ET SA VALLEE BOCAGERE	
540120113 VALLEES DU PALAIS ET DU LARY	
720030015 COTEAUX ET PALUS DU FRONSADAIS	
720008217 VALLEES ET ETANGS DE LA DOUBLE	
720015756 VALLEE ET COTEAUX DE L'ENGRANNE.	
720014160 COTEAU DU BICOT ET ZONES HUMIDES DE LA VIRVEE ET DES ESTEYS SAINT-JULIEN ET VERDUN	
720007933 PALUS DE GENISSAC ET DE MOULON	
720007942 COTEAUX CALCAIRES DE SAINT-ÉMILION À CASTILLON-LA-BATAILLE	

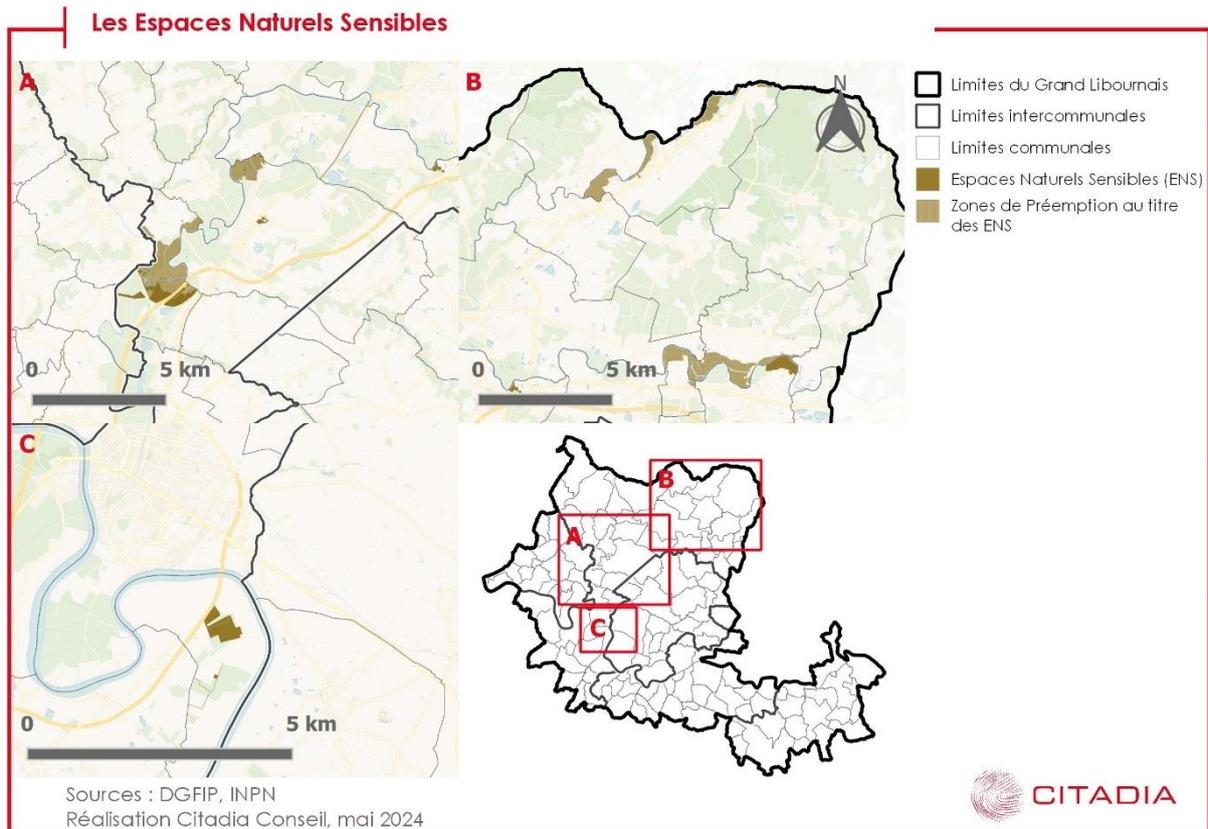
5. Des périmètres d'Espaces Naturels Sensibles complémentaires

Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels dits sensibles (ENS) (articles L142- 1 à L142-13 du Code de l'Urbanisme) afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Le département est l'acquéreur prioritaire sur certains territoires sensibles, appelés Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS). Cela signifie qu'il peut utiliser son droit « d'acquéreur prioritaire » sur les terrains zonés préalablement. À partir de cet instant, les parcelles deviennent propriété inaliénable du Département et sont protégées de tout projet d'aménagement.

7 ENS et 3 ZPENS sont recensés sur le territoire du SCoT :

- Palus de Dordogne (ENS départemental),
- Vallée de l'Isle (ENS départemental et ZPENS),
- Zone humide des Barrails (ENS local),
- Site des Chèvres (ENS local et ZPENS),
- Bardes d'Abzac (ENS départemental),
- Site de l'Aubarède (ENS local),
- Site naturel du Normandin (ENS local),
- Vallée de la Dronne (ZPENS).



Carte 12 : Les Espaces Naturels Sensibles

6. Les zones à dominante humide

Les marais, tourbières, prairies humides permanentes ou temporaires, lagunes et mangroves sont considérés comme des zones humides. Ces zones sont des milieux riches en biodiversité par la présence de nombreuses espèces animales et végétales.

La préservation des zones humides vient de la convention internationale RAMSAR, signée par la France en 1971. Cette convention a pour mission « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales ou nationales, et par la coopération internationale, en tant que contribution, à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elles rendent des services écosystémiques importants :

- Epuration de l'eau
- Diminution de l'intensité de crues, recharge des nappes et soutien durant les périodes d'étiages
- Habitat important pour la biodiversité
- Captage du CO2
- Tourisme, détente, ressources naturelles

La forte régression des zones humides, en font de la protection de ces dernière un enjeu très important. De ce fait, elles figurent dans le code de l'environnement, de l'urbanisme, forestier et le code rural.

Les orientations D38 à D44 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027 visent à « stopper la dégradation anthropique des milieux et zones humides et intégrer leur préservation dans les politiques publiques ».

EPIDOR a recensé, sur une cartographie exploitable au 1/50 000ème, les Zones à Dominante Humide du bassin de la Dordogne, par photo-interprétation d'orthophotoplans, d'images satellites complétées de relevés de terrain.

Sur le territoire du Grand Libournais, la majeure partie des zones à dominante humide se concentre le long des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne.

Cette délimitation vise à réaliser un porter-à-connaissance de l'emplacement de ces zones pour les communes du territoire afin qu'elles intègrent les enjeux relatifs aux zones humides dans leurs documents d'urbanisme.

7. Les sites appartenant au Conservatoire d'espaces naturels

Depuis 1992, le CEN Nouvelle-Aquitaine contribue à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de la région par acquisition de foncier et sensibilisation aux enjeux de biodiversité.

Le CEN Nouvelle Aquitaine possède 6 sites totalement localisés sur le territoire du Grand Libournais :

- FR1506374 - coteau d'Asques (5 ha),
- FR1505839 - marais de la Virvée (19,6 ha),
- FR1505834 - carrière de Meyney (0,2 ha),
- FR1505838 - carrière de saute-qui-peut (0,2 ha),
- FR1505832 - landes du Glaive (4,3 ha),
- FR1505837 - pré de la Saye (6,2 ha),

Et 1 site en partie localisé sur le territoire du Grand Libournais :

- FR1505690 - étang Levrault (32,8 ha).

8. Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels

Le CEN Nouvelle-Aquitaine est en charge également sur certains sites de mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

Sur le territoire du Grand Libournais, 4 sites sont concernés :

- FR4506954 - château de la rivière (91,4 ha),
- FR4506960 - coteaux de Pujols (23,9 ha),
- FR4506965 - coteaux de Savoye et Peyrouzet (5,61),
- FR4506962 - coteau de Pey Landry (15 ha).

9. Des engagements locaux face à l'érosion de la biodiversité

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur des Réserves de biosphère. Coordinateur de la Réserve de biosphère, l'établissement public EPIDOR a fédéré 4 communes riveraines de la Dordogne, issues de 4 départements du bassin, autour d'un projet groupé d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dont la commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire localisée sur le territoire du SCoT.

La CC Castillon-Pujols s'est également lancée dans l'élaboration d'ABC.

b. Description des entités écologiques rencontrés sur le territoire

Le territoire du Grand Libournais se divise en trois unités écologiques cohérentes :

- Les grandes vallées ;
- Les zones boisées ;
- Le vignoble.

1. Les grandes vallées

1.1. La vallée de la Dordogne

La vallée de la Dordogne est avant tout marquée par la rivière. La rivière Dordogne constitue en effet un axe majeur à poissons migrateurs avec huit espèces emblématiques (elle est le seul cours d'eau européen, avec la Garonne, à accueillir autant d'espèces) : Esturgeon, Saumon atlantique, Truite de mer, Alose feinte, Grande Alose, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Anguille.

Les berges de la rivière peuvent être colonisées par des plantes rares, en particulier l'Angélique des estuaires. Cette endémique des estuaires de l'Ouest de la France (c'est-à-dire que l'on ne la retrouve nulle part ailleurs en site naturel) fait l'objet d'une protection nationale et européenne.

Cette grande ombellifère est uniquement présente dans les estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour. Elle pousse sur les berges des cours d'eau soumis à des marées d'eau douce ou faiblement salées.

En dehors de la rivière et ses berges, on relève encore quelques milieux humides d'intérêt relictuels (essentiellement des prairies humides dans les palus d'Izon, Arveyres, Génissac, Moulon). Ils accueillent des espèces patrimoniales comme la Cigogne blanche, le Cuivré des marais, la Renoncule à feuilles d'ophioglosse, l'Orchis à fleurs lâches...

En termes de fonctionnalité, la rivière et ses berges constituent un corridor écologique suivi par de nombreuses espèces dont deux mammifères patrimoniaux, la Loutre et le Vison d'Europe, mais aussi par des espèces invasives (Jussies, Renouée du Japon, Ragondin, Grenouille taureau).

L'intérêt écologique de la vallée est souligné par des recensements et des protections réglementaires sur l'ensemble de son linéaire : une ZNIEFF de type 2 (Palus de Saint-Loubès et d'Izon), 13 ZNIEFF de type 1, dont 9 frayères à Esturgeon, deux Sites Natura 2000 (La Dordogne, palus de Saint-Loubès et d'Izon), un Espace Naturel Sensible (Palus de Dordogne).

Zone verte et axe bleu du SDAGE, la Dordogne est une rivière classée avec publication de la liste des espèces migratrices. Le milieu aquatique apparaît relativement bien protégé par ces divers classements. Toutefois, dans la pratique, les zonages en ZNIEFF sont souvent insuffisants (palus), alors que le statut Natura 2000 apparaît plus efficace en termes de protection.

Au niveau de l'évolution des milieux et des différentes menaces que peuvent subir ces milieux, il faut surtout relever le développement de l'agriculture intensive et de l'urbanisation. Les gravières ont pu, localement, présenter un impact significatif.

L'absence d'entretien des berges alors qu'elles nécessitent une attention régulière est également préoccupante. Enfin, la prolifération des espèces invasives est aussi à prendre en compte. En effet, ces espèces perturbent le fonctionnement naturel de l'écosystème en entrant en concurrence avec les espèces autochtones ou en les détruisant.

1.2. Les vallées de l'Isle et de la Dronne

L'Isle et la Dronne possèdent des peuplements piscicoles diversifiés (47 espèces pour l'Isle sur tout son cours). L'Isle accueille, en aval de Coutras, des poissons migrateurs : Alose feinte, Grande Alose, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Anguille. Notons à ce propos le programme de restauration de la libre circulation des poissons sur la Dronne.

Comme la Dordogne, ses berges aval sont colonisées par la rare Angélique des estuaires.

Les vallées de l'Isle et de la Dronne possèdent encore une trame bocagère et des prairies humides, source de biodiversité.

La carte d'occupation du sol illustre la localisation des principales zones de prairies du territoire du Grand Libournais dans ces deux vallées.

La basse vallée de l'Isle constitue un site d'intérêt biologique majeur : elle possède un cortège riche de passereaux paludicoles (c'est-à-dire caractéristiques des marais) et la plus grosse héronnière d'Aquitaine, située dans le Marais de Brizard. C'est enfin le dernier secteur de reproduction connu en Aquitaine pour le Râle des genêts (la dernière nidification remonte à une dizaine d'années).

Comme la Dordogne, l'Isle et la Dronne constituent des corridors écologiques suivis par de nombreuses espèces dont deux mammifères patrimoniaux : la Loutre et le Vison d'Europe, mais aussi par des espèces invasives.

Les protections et recensements concernant les deux vallées sont nombreux sur l'ensemble de son linéaire : quatre ZNIEFF de type 2, une ZNIEFF de type 1 (zone bocagère de la basse vallée de l'Isle), 127 deux Sites Natura 2000 (vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne, vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle), un Espace Naturel Sensible (marais de Brizard). Zone verte (vallée de l'Isle) et axe bleu (Isle, Dronne) du SDAGE, l'Isle et la Dronne sont des rivières classées avec publication de la liste des espèces migratrices. Comme cela a été signalé pour la vallée de la Dordogne, le milieu aquatique apparaît relativement bien protégé. Hormis les ZNIEFF, les sites Natura 2000 et surtout l'Espace Naturel Sensible visent à pérenniser la protection.

Au niveau de l'évolution des milieux et des différentes menaces qu'ils peuvent subir, il faut relever, comme pour la vallée de la Dordogne, le développement de l'agriculture intensive et de l'urbanisation, ainsi que l'impact, localisé, des gravières.

La basse vallée de l'Isle a aussi payé un lourd tribut lors de la réalisation de l'autoroute A 89.

La déprise agricole constitue une menace très sérieuse pour la biodiversité dans les deux vallées. En effet, l'élevage extensif, qui y est pratiqué, assure la pérennité des prairies, et par là, des biocénoses¹ qui y sont associées. L'arrêt ou la réduction de cette pratique agricole entraîne de fait une fermeture des milieux ayant pour conséquence une perte importante de biodiversité.

Enfin, la prolifération des espèces invasives est toujours à prendre en compte.

2. Les zones boisées

Le Nord et le Nord-Est du Grand Libournais sont occupés par de vastes boisements. Ce sont les massifs boisés du Pays Gabaye, de la Double et du Landais.

Ces massifs présentent un fort taux de boisement. Ils se composent de futaie de Pin maritime, de mélange futaie de Pin maritime – taillis et de mélange futaie de Chêne pédonculé – taillis. Ils ont été fortement touchés par la tempête de 1999.

Même si le taux de boisement peut être localement important, comme dans l'Entre-deux-Mers, les autres parties du territoire apparaissent peu à très peu boisées.

Les massifs boisés du Pays Gabaye, de la Double et du Landais accueillent de nombreuses espèces patrimoniales : grands mammifères, cortège d'oiseaux sylvicoles avec des Pics (notamment le Pic noir) et des rapaces (Circaète Jean-le-blanc, Bondrée apivore, Autour des palombes, Busard Saint-Martin), des invertébrés rares, comme le Fadet des laïches (papillon).

Les étangs de la Double accueillent des oiseaux d'eau (ardéidés, anatidés) et des espèces patrimoniales, comme la Cistude d'Europe (tortue protégée) ...

D'un point de vue fonctionnel, les massifs boisés possèdent un intérêt écologique lié à « l'effet de massif », permettant le développement de grands mammifères et de rapaces forestiers. En outre, ils présentent une complémentarité fonctionnelle avec les vallées de l'Isle et de la Dronne.

Enfin, les massifs du Grand Libournais constituent un carrefour forestier, tant pour les espèces animales que végétales, puisque que ces boisements s'étendent à l'Est sur le département de la Dordogne et au Nord (Nord-Ouest) sur la Charente et la Charente-Maritime.

Notons que ces espaces ne font l'objet d'aucun recensement et d'une seule protection, localisée : la réserve volontaire de « Collibareau ».

Hormis les conséquences de la tempête de 1999, qui a fragilisé les massifs, deux tendances évolutives peuvent s'observer :

- Une expansion vers le Sud de la forêt qui profite de la déprise agricole ;
- Une simplification de la forêt, liée aux plantations de Pins maritimes.

Rappelons enfin que la présence de ces boisements, de surcroît souvent résineux, est à l'origine d'un risque « feux de forêt ».

3. Le vignoble

En dehors des grandes vallées et des zones boisées, le reste du territoire du Grand Libournais est désigné sous le vocable de « vignoble ». Il concerne en fait un ensemble de plateaux, très majoritairement couverts par la vigne.

Ces vastes zones non urbanisées présentent généralement un intérêt écologique limité, lié au caractère relativement artificialisé des espaces exploités par la viticulture. Le cortège avifaunistique est celui des milieux ouverts (Bruant zizi, Faucon crécerelle, Chouette chevêche) et d'espèces de passage (Etourneau, Grives).

Notons qu'au Nord-Est du Lary, un secteur de « collines jardinées » se montre plus varié, avec une faune plus diversifiée, mais restant toutefois banale.

Le vignoble présente cependant des secteurs d'intérêt localisé :

- Des stations de plantes rares, aux enjeux floristiques pouvant être importants : populations de Tulipes (Tulipe précoce, Tulipe d'Agen, Tulipe sauvage) et d'autres espèces peu connues. On peut par exemple citer la Gagée des champs (les seules stations en région Aquitaine sont connues vers Saint-Émilion) ou la Véronique à trois feuilles (la seule station du département de la Gironde est localisée dans le secteur de Saint-Émilion).
- Les vallées des cours d'eau secondaires : elles possèdent un intérêt écologique lié à leur rôle de corridor biologique ; cet intérêt se trouve plus important pour certaines par la présence de prairies humides (Lary, Saye, Virvée, Gamage, Soulège) ou leur fréquentation par le Vison d'Europe (Gestas, Engranne, Saye, Lary).
- Les affleurements calcaires aux habitats et espèces patrimoniales et les boisements thermophiles (Chêne vert, voire Chêne liège), aux affinités méditerranéennes, des coteaux.

Des recensements et protections nombreux concernent les secteurs d'intérêt localisé : trois ZNIEFF de type 2, 22 ZNIEFF de type 1, dont sept stations botaniques et six coteaux calcaires, six Sites Natura 2000.

Les principales évolutions et menaces liées à ce territoire sont de trois ordres :

- Le développement de l'urbanisation ;
- Les défrichements au profit de la viticulture ou de l'urbanisation ;
- L'intensification des pratiques culturales.

c. La Trame Verte et Bleue

1. Définitions et principes généraux sur la Trame verte et bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire instauré par les Grenelles I et II de l'Environnement. Cet outil vise à constituer ou reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale, pour permettre aux espèces de réaliser leur cycle de vie et de survivre. Deux grands types d'espaces y sont définis :

- Les réservoirs de biodiversité : zones les plus riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle biologique ;
- Les corridors écologiques : voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore afin de relier entre eux les réservoirs de biodiversité. Les corridors peuvent être linéaires, discontinus, ou paysagers. Ils comprennent notamment les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales présentes au sein de la matrice agricole ou urbanisée.

L'objectif de l'élaboration d'une TVB est d'identifier les secteurs à forts enjeux pour la faune et la flore, ainsi que les besoins en déplacements des espèces pour accomplir leurs cycles vitaux afin de protéger ces espaces.

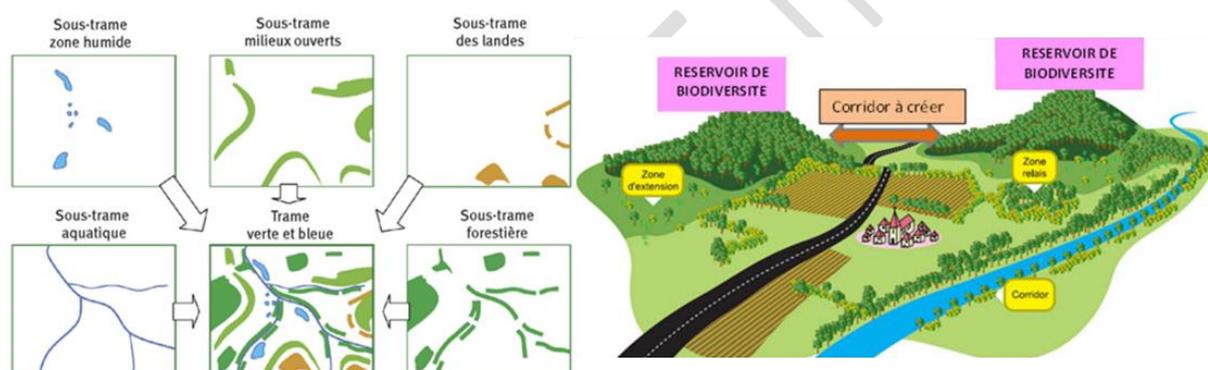


Illustration 4 : Principe de la trame verte et bleue

2. La Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique décline la Trame Verte et Bleue nationale à l'échelle régionale. Il comprend notamment un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Du fait de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») de 2015, le SRCE d'Aquitaine a été intégré au SRADDET Nouvelle-Aquitaine et abrogé.

2.1. Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Sur le territoire du SCoT, 5 sous-trames du SRCE d'Aquitaine sont identifiées :

- Milieux ouverts : Pelouses sèches sur coteaux calcaires thermophiles

Sur le territoire, ces réservoirs de biodiversité sont liés à des secteurs à sols superficiels et secs sur lesquels l'agriculture ne s'est pas développée, en dehors parfois de la mise en place d'un pâturage extensif. Les zones les plus sèches présentent une végétation méditerranéenne de pelouses.

- Multi sous-trame à enjeu chiroptères

L'intégration des sites Natura 2000 à la Trame verte et bleue a conduit à prendre en compte des secteurs retenus pour des espèces de chiroptères comme gîtes et/ou territoires de chasse. Il est difficile de les affecter à une des sous-trames retenues, certains d'entre eux étant composés essentiellement d'une grotte ou autre lieu de gîte (tunnel désaffecté, ouvrage d'art, ...).

- Systèmes bocagers

La sous-trame des systèmes bocagers est à l'interface des milieux ouverts et humides (prairies) et des espaces boisés linéaires ou en bosquets. Sur le Grand Libournais, ces réservoirs de biodiversité correspondent essentiellement à des bocages humides, le long de la vallée de l'Isle et de la Dronne.

- Boisements feuillus et forêts mixtes

Au sein des coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire, les réservoirs de biodiversité sont constitués de petits massifs boisés, reliés ou non entre eux au gré du réseau hydrographique et de la topographie. On notera que l'intégralité de la mosaïque de boisements de petite taille est toutefois difficilement prise en compte.

Sur le Grand Libournais, les corridors écologiques correspondent aux réseaux de haies/bosquets/boisements en contexte agricole. Ce sont des espaces relais discontinus, plus ou moins fonctionnels selon leur densité et les exigences écologiques des espèces.

- Boisements de conifères et milieux associés : Réservoirs de biodiversité au Nord-Est de l'Aquitaine (Double, Landais, Périgord et Nord Fumélois)

Les feuillus sont assez présents dans ces boisements.

Entre les trois réservoirs de biodiversité de la Double, du Landais et du Périgord, les corridors écologiques semblent fonctionnels. En effet ces massifs sont proches les uns des autres et sont situés au sein d'une matrice paysagère dominée par les boisements (mixtes, feuillus et de conifères). Seule la présence conjuguée de l'autoroute A 89 et de la Dordogne limitent la fonctionnalité des liaisons entre le massif du Landais et ceux de la Double et du Périgord, pour les espèces terrestres de petite taille et les moins mobiles au regard de l'occupation du sol.

- Milieux humides connexes aux cours d'eau

Ces milieux sont généralement de petite taille et situés en mosaïque avec d'autres milieux, notamment forestiers, d'où la délimitation de périmètres élargis qui traduisent un enjeu lié à la préservation ou à la remise en bon état de ces milieux et ne signifient pas la présence exclusive de ces milieux naturels.

- Les milieux humides connexes aux cours d'eau concernent notamment :
- Les bras morts de rivière, prairies humides, mégaphorbiaies, cariçaies, landes humides, forêts riveraines ou ripisylves qui abritent des milieux frais et confinés : Périgord et Basse Vallée de l'Isle ;

- Les cours d'eau serpentant dans le massif boisé, bénéficiant de peu d'ensoleillement, et associés à des zones humides plus ouvertes (tourbières, landes et prairies humides, petits plans d'eau) : Massif de la Double.

2.2. Les éléments fragmentant

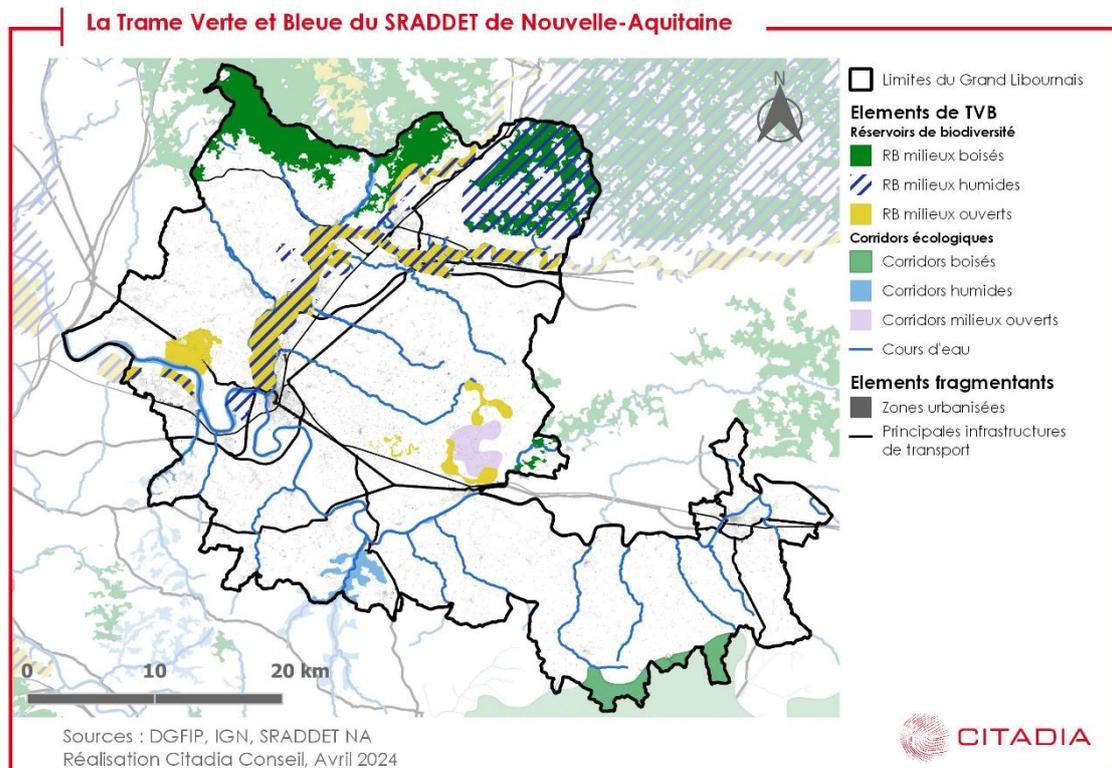
La fragmentation d'un espace naturel est la conséquence de deux grands types de phénomènes conjugués :

- La diminution de la superficie de cet espace : consommation d'espaces, artificialisation d'espaces, diminution de la fonctionnalité d'un espace, ...
- L'isolement de cet espace : découpage par des éléments infranchissables, linéaires (réseau routier et ferroviaire, cours d'eau) ou surfaciques (tissu urbain dense, milieu naturel défavorable...).

Sur le territoire du SCoT, les principaux éléments fragmentant l'espace sont :

- Les principales infrastructures linéaires de transport :
 - L'autoroute A 10 (à l'Ouest du territoire) ;
 - L'autoroute A 89 (l'effet fragmentant est limité par la présence de nombreux passages à faune) ;
 - La LGV SEA (Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique) à l'Ouest du territoire ;
- Le développement de l'urbanisation, créant de vastes entités homogènes, non favorables à l'accueil de certains cortèges d'espèces.

La superposition des éléments fragmentant avec les éléments de la Trame verte et bleue permet d'identifier les points ou zones de conflit potentiels ou avérés et les obstacles aux continuités aquatiques. Cette démarche permet d'identifier des secteurs nécessitant une vigilance particulière du niveau régional.



Carte 13 : La TVB identifiée dans le SRADET de Nouvelle-Aquitaine

3. La Trame Verte et Bleue du SCOT

Les « cœurs de biodiversité majeurs » identifiés sur le territoire sont des espaces naturels remarquables ayant une valeur écologique reconnue, identifiés à partir des zonages et protections suivants :

- Les espaces protégés par des zonages réglementaires et des conventions : les sites Natura 2000 comprenant les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC-Directive Habitats)
- Les espaces protégés par de la maîtrise foncière : les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Les espaces concernés par des zonages d'inventaires : les ZNIEFF de type 1 et 2, complémentaires aux sites Natura 2000 ou aux ENS
- Les massifs boisés de conifères et de feuillus : massifs forestiers de la Double et la Double Saintongeaise, massif forestier du Fort de Saint-Cloud et vallée de la Lidoire (identifiés comme réservoirs de biodiversité au Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SRCE - d'Aquitaine)
- Les vallées alluviales et cours d'eau majeurs (qui sont aussi des corridors écologiques) : la Dordogne, l'Isle, la Dronne, le Lary, etc. (dont principales zones humides inventoriées par EPIDOR).

Les cœurs de biodiversité majeurs identifiés dans la TVB du SCOT

NOM	TYPE	COMMUNES	CLASSEMENT
La Dordogne, ses palus et frayère	Aquatique Humide Boisement alluvial	Arveyres, Asques, Branne, Cabara, Castillonla-Bataille, Civrac-sur-Dordogne, Eynesse, Flaujagues, Fronsac, Génissac, Grézillac, Izon, Juillac, Libourne, Lugon-et-l'Isle-du-Carney, Mouliets-et-Villemartin, Moulon, Pessac-sur-Dordogne, Pineuilh, Port-Sainte-Foy, Rivière, Saint-André-et-Appelles, Saint-Aubin-de-Branne, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-de-Saint-Nazaire, Saint-Germain-de-la-Rivière, Saint-Jean-de-Blaignac, Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Peyde-Castets, Saint-Romain-ma-Virvée, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Vincent-de-Pertignas, Sainte-Florence, Sainte-Foy-la-Grande, Sainte-Terre, Vayres, Vignonet	SIC, ENS, ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, cours d'eau classé (liste 1 et 2)
Palus de Saint Loubès et d'Izon	Humide Prairie bocagère	Izon, Vayres	SIC, ZNIEFF 1, ZNIEFF 2
Vallée de l'Isle	Aquatique Humide Forestier Prairie	Abzac, Billaux, Bonzac, Camps-sur-l'Isle, Coutras, Fronsac, Gours, Guîtres, Libourne, Porchères, Sablons, Saillans, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Denis-de-la-Pile, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Savignac-de-l'Isle	SIC, ENS, ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, cours d'eau partiellement classé (liste 1)
Vallée de la Dronne	Aquatique Bocage	Chamadelle, Coutras, Eglisottes-et-Chalaires (les), Lagorce, Peintures (Les)	SIC, cours d'eau classé (liste 2)
Vallée du Lary et du Palais	Aquatique Humide Boisement alluvial Prairie	Coutras, Guîtres, Lagorce	SIC, ZNIEFF 2, cours d'eau classé (liste 1 et 2)
Vallée de la Saye et du Meudon	Aquatique Humide Lande	Galgon, Périssac, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Martin-du-Bois, Savignac-de-l'Isle, Tizac-de-Lapouyade	SIC, ZNIEFF 2, cours d'eau classé (liste 1 et 2)
Vallée de la Double	Aquatique	Saint-Christophe-de-Double	SIC, cours d'eau classé (liste 1)

	Forestier		
Vallée et coteaux du Gestas	Aquatique Humide Prairie sèche	Saint-Germain-du-Puch, Vayres	SIC, ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, cours d'eau classé (liste 1)
Vallée et coteaux de l'Engranne	Aquatique Humide Prairie sèche	Jugazan, Naujac-et-Postiac, Rauzan, Saint-Aubin-de-Branne, Saint-Jean-de-Blaignac	SIC, ZNIEFF 2, cours d'eau classé (liste 1 et 2)
Réseau hydrographique du Dropt	Aquatique Humide	Auriolles, Pellegrue	SIC
Carrières souterraines de Villegouge, coteaux et palus du Fronsadais : <i>territoire de chasse et gîte des chiroptères</i>	Humide Cavité Bocage Coteau x calcaires	Izon, Lugon-et-l'Île-du-Carney, Rivière, Saillans, Saint-Aignan, Saint-Germain-de-la-Rivière, Saint-Michel-de-Fronsac, Villegouge	SIC, ZNIEFF 1, ZNIEFF 2
Landes de Montendre	Landes Forestier Humide	Lapouyade, Maransin	SIC, ZNIEFF 1, ZNIEFF 2
Prairies et boisements de Tarnès	Prairies Forestier Landes Humides	Lugon-et-l'Île-du-Carnet, Tarnès	ZNIEFF 1
Coteau calcaire du Tertre de Thouil	Pelouses	Villegouge	ZNIEFF 1
Station botanique de la Nace	Agricole (vignes)	Nérigean	ZNIEFF 1
Carrière souterraine de Daignac	Cavité	Daignac	ZNIEFF 1
Butte de Guimberteau et vallon du Peyrat	Humide Prairie Cavité	Espiet, Saint-Quentin-de-Baron	ZNIEFF 1
Coteau calcaire de Pujols	Forestier Pelouse	Doulezon, Pujols	ZNIEFF 1
Coteau calcaire de Saint-Emilion à Castillon-la-Bataille	Pelouses	Castillon-la-Bataille, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Emilion, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Magne-de-Castillon, Sainte-Colombe	ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, Réservoir de biodiversité du SRCE
Palus de Génissac et de Moulon	Humide	Génissac, Moulon	ZNIEFF 2
Massif forestier du Fort de Saint-Cloud et vallée de la Lidoire	Forestier	Francs, Saint-Michel-de-Montaigne	Réservoir de biodiversité du SRCE : feuillus

Les « cœurs de biodiversité complémentaires » sont des espaces naturels d'importance patrimoniale moindre que les cœurs de biodiversité majeurs, mais présentant une richesse faunistique et floristique reconnue à l'échelle du Grand Libournais :

- Zones tampons autour de la vallée de l'Isle et de la Dronne, incluant les secteurs de prairies et de bocage des vallées, les ripisylves et les haies.
- Zones tampons autour des pelouses sèches du Saint-Emilionnais et du Castillonnais.

- Zones humides sur le secteur de la Double. Ce secteur, considéré comme un réservoir de biodiversité par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Aquitaine, demande une analyse à une échelle locale pour préciser les périmètres des zones humides.

Ils comprennent :

Les cœurs de biodiversité complémentaires identifiés dans la TVB du SCoT

NOM	TYPE	COMMUNES	CLASSEMENT
Secteurs de pelouses sèches de Castillon-la-Bataille	Pelouses	Belvès-de-Castillon, Castillon-la-Bataille, Gardegan-et-Tourtirac, Puisseguin, Saint-Christophe-des-Bardès, Saint-Emilion, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Philipped'Aiguille, Sainte-Colombe, Salles-de-Castillon	Réservoir de biodiversité du SRCE : pelouses sèches
Réseau hydrographique et zones humides du massif de la Double	Humide	Coutras, Eglisottes-et-Chalatures, Fieu, Peintures (Les), Porchères, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-la-Double	Réservoir de biodiversité du SRCE : milieux humides
Basses vallées de l'Isle et de la Dronne	Humide	Abzac, Arveyres, Billaux, Bonzac, Camps-sur-l'Isle, Chamadelle, Coutras, Eglisotte-et-Chalatures, Fronsac, Galgon, Guîtres, Lagorce, Libourne, Peintures (Les), Porchères, Sablons, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Savignac-de-l'Isle	Réservoir de biodiversité du SRCE : milieux humides

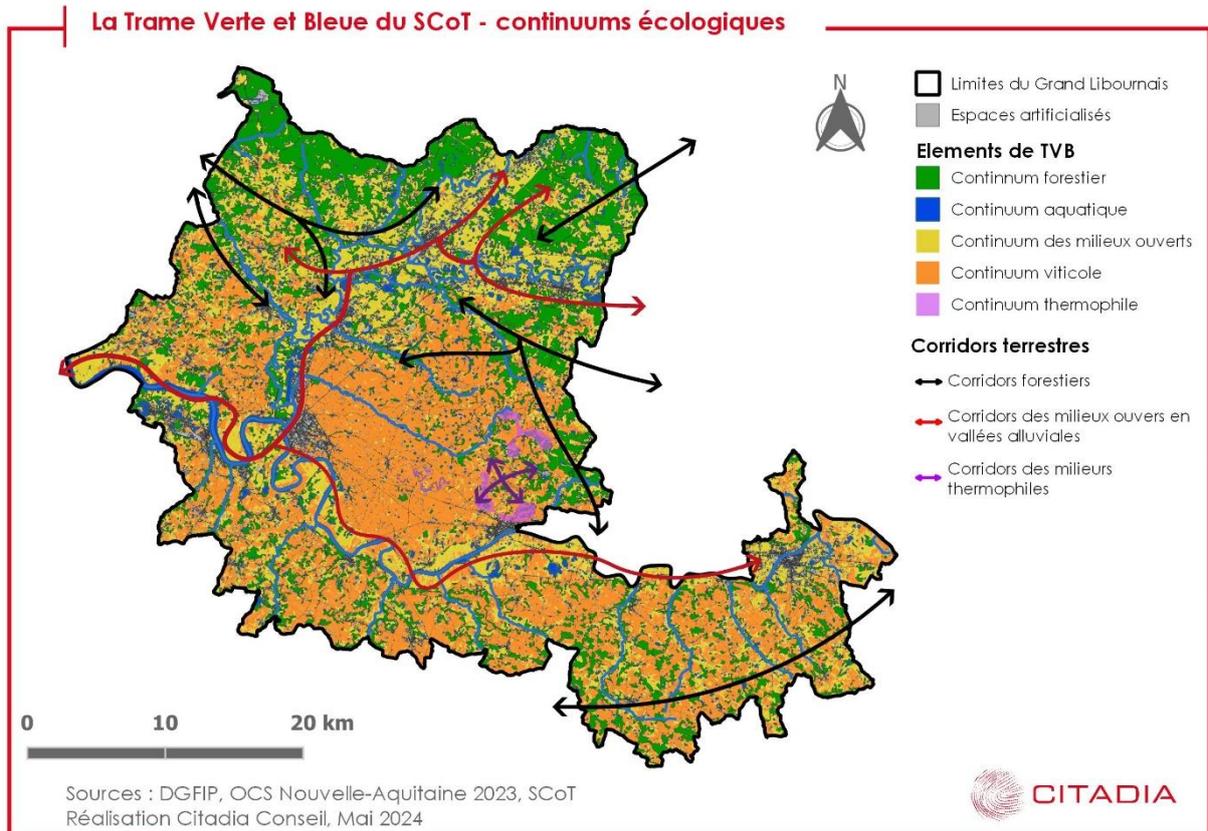
Plusieurs types de corridors, suivant les besoins écologiques des espèces pour se déplacer et circuler, sont identifiés :

- Les corridors aquatiques, qui correspondent aux cours d'eau et aux secteurs parsemés de plans d'eau (lac, étang, mare...) ou de zones humides ;
- Les corridors thermophiles, qui regroupent les milieux ouverts secs : pelouses sèches, zones rocailleuses, lisières :
 - Pelouses sèches du secteur de Castillon-la-Bataille ;
- Les corridors forestiers, qui correspondent aux linéaires de ripisylves, à des chapelets d'espaces boisées :
 - Les ripisylves des cours d'eau en continuité des massifs boisés au Nord du territoire ;
 - Le chapelet de boisement l'Est, qui s'étend vers le Bergeracois ;
 - Le chapelet de petits boisements au Sud-Est ;
- Les corridors de milieux ouverts. On distingue :
 - Les prairies et cultures :

Les vallées alluviales de l'Isle, de la Dronne, de la Dordogne, ainsi que et les rivières de moindre importance où l'on trouve généralement en bordure des suites de prairies ou cultures ;

A l'Ouest du territoire, entre le ruisseau de la Saye et le ruisseau du Grand Jard, où une mosaïque de vignobles, cultures et boisements forment un secteur d'aspect bocager aussi nommé « Les Collines jardinées ».

- Les vignobles représentent une superficie non négligeable, et constituent à eux seuls, au centre et Sud du Grand Libournais, de vastes continums écologiques. Rappelons toutefois que ce sont des milieux à naturalité très faible (bien que des espèces patrimoniales s'y établissent et circulent). Les vignobles représentent des obstacles infranchissables pour les espèces qui ne fréquentent pas ces biotopes, notamment lorsqu'il n'y a pas ou très peu de cours d'eau ou boisements sur le territoire (Saint-Emilionnais par exemple).



Carte 14 : Les continums écologiques de la TVB du SCoT

4. La trame noire présente sur le territoire

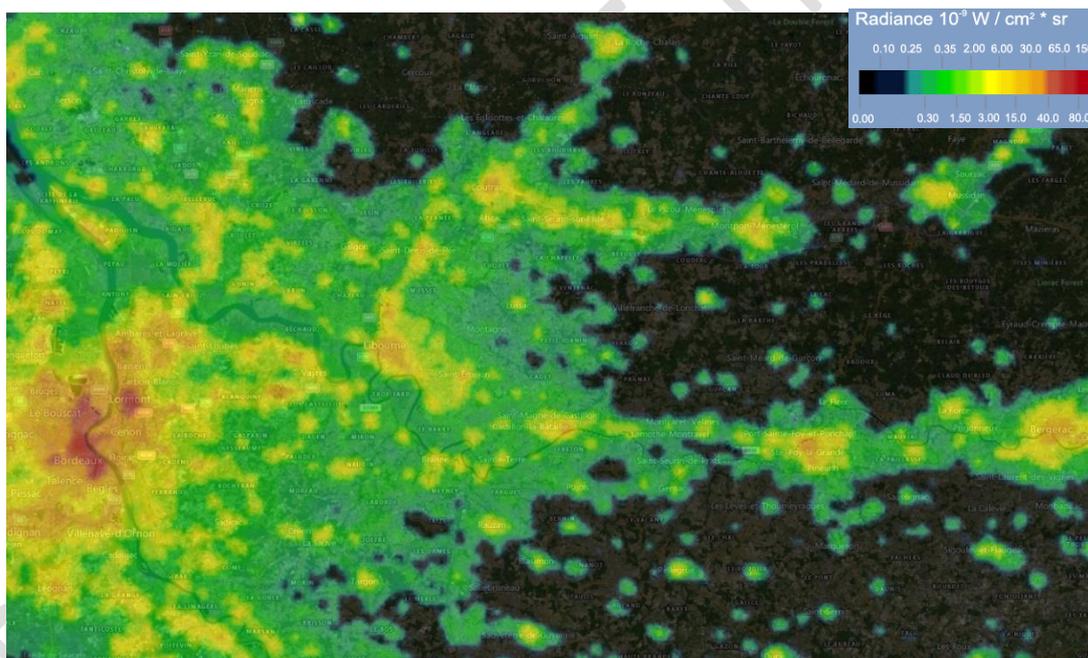
Principe mis en place afin de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne.

La lumière générée par les systèmes d'éclairage nocturne a des effets considérables sur la biodiversité, notamment sur les oiseaux et les insectes nocturnes qui se repèrent et s'orientent en fonction des étoiles ou la lune. Ces derniers sont attirés par ces sources lumineuses artificielles. A contrario, certaines espèces tel que les chauves-souris fuient ces zones éclairées qui constituent donc une source de fragmentation de leur habitat. La pollution lumineuse représente ainsi la deuxième cause d'extinction des insectes, après les pesticides.

La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux. En dérégulant leur horloge physiologique, la pollution lumineuse peut déclencher une floraison prématurée, au moment où les insectes pollinisateurs sont absents. Ce qui enclenche un effet de chaîne, puisqu'en étant impactée, la végétation peut modifier les ressources ou l'habitat d'un animal.

Le Grand Libournais est impacté par la pollution lumineuse en particulier dans les secteurs les plus urbanisés et sur en périphérie de la métropole bordelaise.

Au-delà de la qualité du ciel nocturne et donc de sa pollution, c'est également la question du paysage nocturne (cf. loi sur la biodiversité de 2016) qui mérite d'être posée mais aussi les impacts sanitaires (rythme biologique), la qualité de vie, les dépenses énergétiques et le coût économique.



Carte 15 : Pollution lumineuse présente sur le territoire – Source : [lightpollutionmap](http://lightpollutionmap.com)

Certaines communes du périmètre ont entamé une démarche de réduction de la pollution lumineuse et des réflexions sur l'extinction de l'éclairage public sont en cours dans de nombreuses communes.

Synthèse de la partie « Enjeux écologiques, trame verte, bleue et noire »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des milieux naturels et une biodiversité riche et diversifiée, reconnus par des périmètres institutionnels à différentes échelles : réserve de Biosphère, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles... ▶ Des milieux naturels présentant une richesse faunistique et floristique reconnus dans la trame verte et bleue : cœurs de biodiversité majeurs, cœurs de biodiversité complémentaires et corridors ▶ Des collectivités engagées face à l'érosion de la biodiversité à travers des atlas de la biodiversité communale 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des vignobles, à naturalité très faible, représentent des obstacles infranchissables pour les espèces qui ne fréquentent pas ces biotopes, notamment lorsqu'il n'y a pas ou très peu de cours d'eau ou boisements sur le territoire ▶ Une pollution lumineuse marquée dans les secteurs les plus urbanisés et en périphérie de la métropole bordelaise
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préserver, voire renforcer les richesses existantes : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, notamment au sein des vallées des cours d'eau ▶ Préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne (trame noire) ▶ Préserver de l'urbanisation tous les espaces sensibles et à forts enjeux de biodiversité : zones humides, prairies, bocages, secteurs d'affleurements calcaires et boisements thermophiles ▶ Promouvoir une agriculture respectueuse des milieux naturels ▶ Développer la nature en ville ▶ Favoriser la désimperméabilisation des sols 	

DOCUMENT

2. Ressource en eau

Sources : SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et 2022-2027

a. Une planification par grands bassins versants

1. Le SDAGE Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016–2021 définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, dans l'intérêt général et le respect des principes de la directive cadre sur l'eau.

La période 2022-2027 représente le dernier cycle de gestion prévu par l'Union européenne pour atteindre le bon état des eaux. Le document cadre associé (SDAGE 2022-2027) est approuvé depuis le 10 mars 2022. Ce document propose, au regard des éléments de l'état des lieux, des objectifs environnementaux ambitieux et d'intégrer les mesures issues du Plan d'adaptation au changement climatique (PACC). Des objectifs environnementaux sont définis :

- Ne pas détériorer l'état des masses d'eau,
- Atteindre le bon état des eaux : le SDAGE 2022-2027 propose l'atteinte du bon état sur 70% des ME superficielles du bassin et justifie une dérogation pour la non-atteinte du bon état sur les 30% restants,
- Inverser les tendances à la hausse des polluants dans les eaux souterraines,
- Réduire l'émission de substances dangereuses,
- Permettre l'atteinte des objectifs du Document stratégique de façade (DSF) - Milieu marin,
- Permettre la réalisation des objectifs spécifiques des zones protégées (6 zones).

Ainsi, le SDAGE 2022-2027 constitue un document de planification fondamentale pour le territoire. Il fixe des principes fondamentaux d'actions et 4 orientations fondamentales, déclinées en 172 dispositions. Une partie d'entre elles concerne l'urbanisme et l'aménagement, certaines s'adressant directement aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement.

2. Un territoire concerné par 4 SAGE

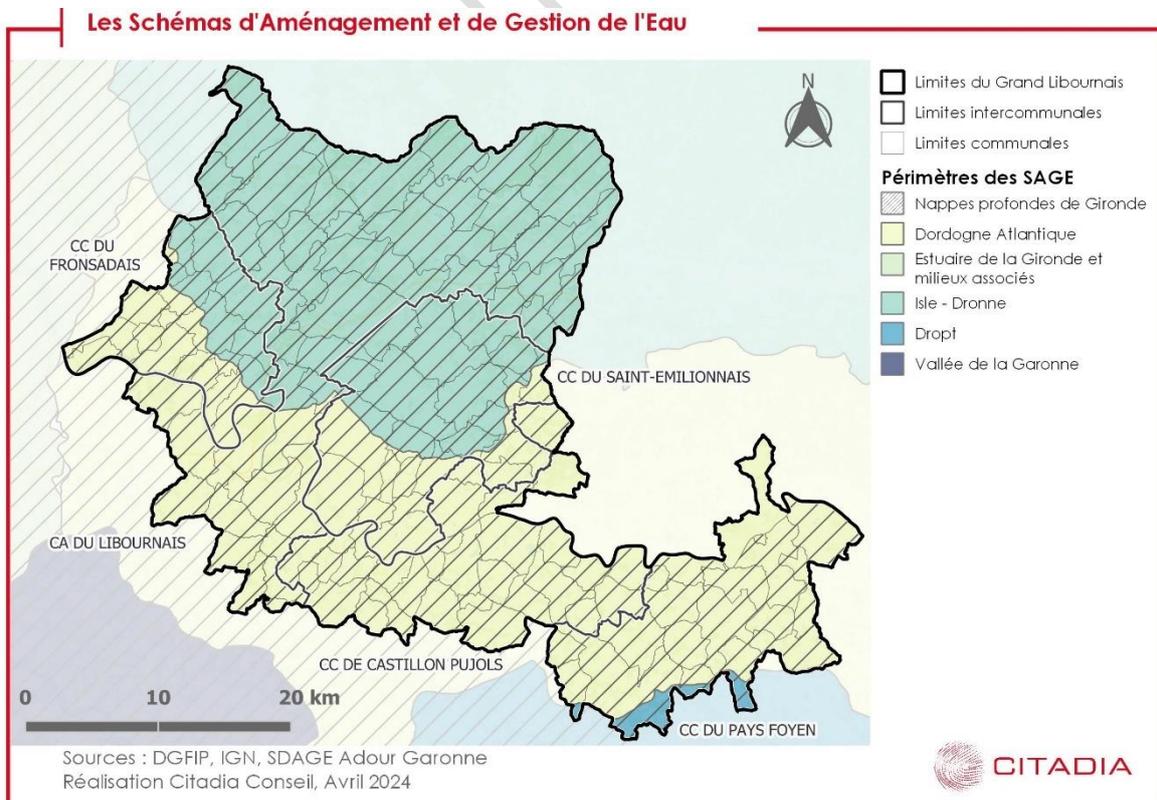
Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Sur le territoire du SCoT, on distingue 4 SAGE :

- Le territoire du SAGE Dordogne Atlantique couvre une superficie de 2 700 km². Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté inter-préfectoral du 10 juin 2015. Il couvre 97 communes appartenant au territoire du SCoT. Une CLE a été mise en place le 7 novembre 2016 afin d'entamer l'élaboration de ce SAGE, qui depuis n'a pas été approuvé. Un diagnostic a toutefois été produit en 2022.
- Le périmètre du SAGE Nappes profondes de Gironde a été approuvé le 18 juin 2013. Il est limité au territoire du département de la Gironde qui couvre plus de 10 000 km² et concerne les ressources des réservoirs aquifères du Crétacé, de l'Eocène, de l'Oligocène et du Miocène. Ainsi, 134 communes du territoire du SCoT sont concernées par ce dernier. Les enjeux du SAGE Nappes profondes de Gironde sont la préservation et la valorisation des ressources concernées. Le principal enjeu est la consolidation et la pérennisation du mode

d'approvisionnement en eau potable du département, conforme aux exigences du SDAGE Adour Garonne, qui garantit à moindre coût une sécurité sanitaire, en privilégiant le recours aux eaux souterraines profondes pour cet usage.

- Le périmètre du SAGE Isle-Dronne couvre 2 bassins versants : Isle et Dronne. S'étendant sur 7 500 km², il couvre 58 communes du territoire du SCoT. Son périmètre a été approuvé par un arrêté inter-préfectoral en date du 17 mai 2011. Quatre enjeux particuliers et deux enjeux transversaux découlent des choix de la CLE :
 - Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau pour préserver et maintenir les milieux et les usages,
 - Partager la ressource entre les usages,
 - Préserver et reconquérir les rivières et les milieux humides,
 - Réduire le risque inondation,
 - Améliorer la connaissance,
 - Coordonner, sensibiliser et valoriser.
- Enfin, le SAGE Dropt s'étend sur 171 communes réparties sur 3 départements (Dordogne, Gironde et Lot et Garonne) avec une superficie de 1339 km², de la source du Dropt (Capdrot) jusqu'à Caudrot. 5 communes du SCoT du Grand Libournais sont concernées par ce dernier. Le SAGE Dropt a été approuvé par arrêté inter préfectoral en décembre 2021. Les enjeux identifiés sur le SAGE :
 - Gestion quantitative de la ressource en eau et gestion hydraulique,
 - Gestion qualitative de la ressource en eau,
 - Gestion et protection des milieux aquatiques et humides,
 - Coexistence des activités d'agrément avec les autres usages



Carte 16 : Périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

b. Des ressources en eau à préserver

1. Présentation et état des masses d'eau

1.1. Masses d'eau superficielles

Sur le territoire du Grand Libournais, 540 cours d'eau ont été identifiés par la BD TOPO, développant un linéaire d'environ 1 512 km. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a choisi de suivre l'état de 53 masses d'eau, représentant un linéaire de 423 km (référentiel Sandre, mis à jour à l'occasion de l'état des lieux du SDAGE 2022-2027). Le SDAGE identifie également 2 masses d'eau de transition.

L'état qualitatif des masses d'eau de surface se définit à partir de :

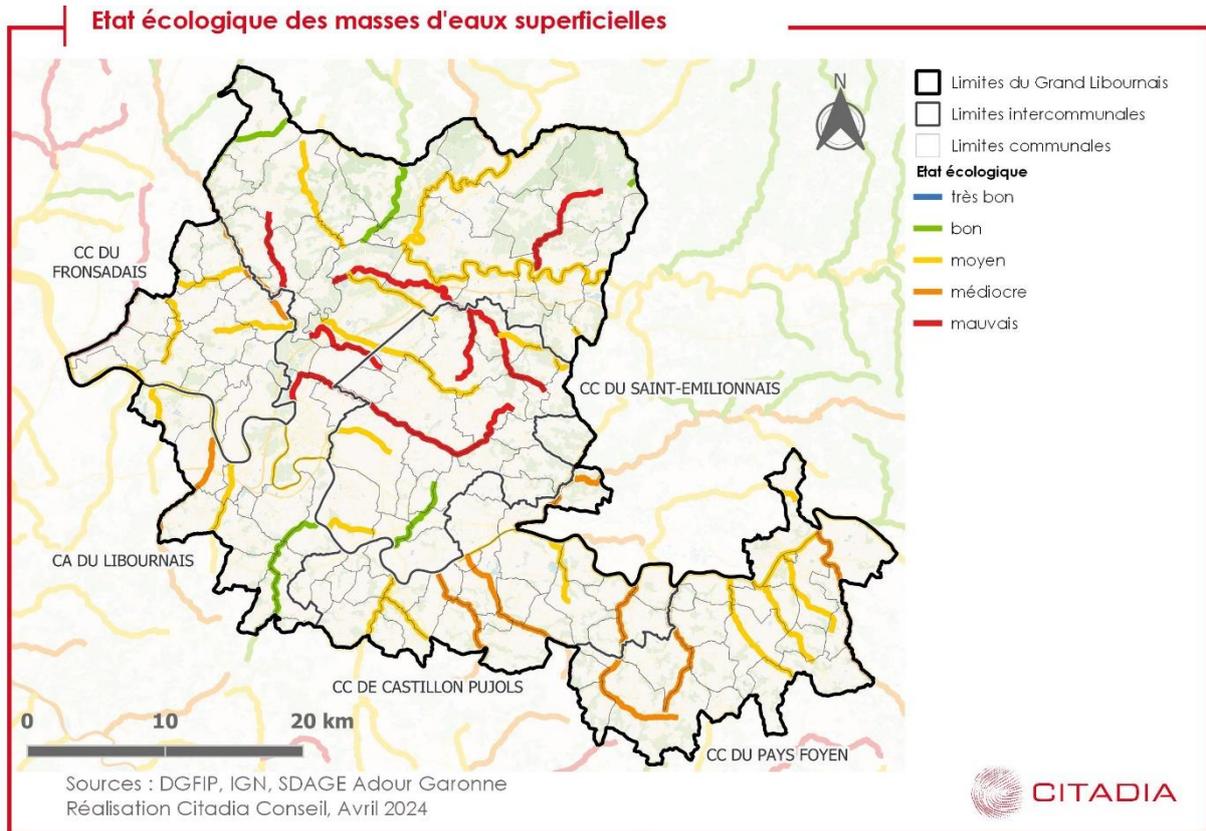
- L'état écologique qui correspond à la qualité biologique, physico-chimique (éléments généraux et polluants spécifiques de l'état écologique) et hydromorphologique des écosystèmes aquatiques ;
- L'état chimique qui est évalué par la mesure des concentrations de 45 substances prioritaires de l'annexe 8 de l'arrêté du 27 juillet 2018. Ces substances appartiennent aux métaux, pesticides et polluants industriels.

Les résultats de l'évaluation de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles du territoire pour le SDAGE 2022-2027 et le SDAGE précédent sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Les cours d'eau du territoire étaient majoritairement caractérisés par un état écologique moyenne sur la période du précédent SDAGE. D'après l'état des lieux du SDAGE 2022-2027, la dégradation de la qualité s'est globalement accentuée :

- Le ruisseau de Mauriens, le ruisseau de la Dêresse, le ruisseau de Courbarieu sont passées d'un état écologique moyen à un état écologique mauvais.
- La Saye de sa source au confluent de l'Isle, Le Gestas de sa source à la Dordogne, La Gamage, L'Escouach, La Durèze, La Soulège, Le Signal, La Lidoire sont passées d'un état écologique moyen à un état écologique médiocre.
- Le ruisseau du Galostre et le ruisseau Feuillant sont passées d'un état écologique bon à un état écologique moyen.

La tendance s'est inversée pour Le Canaudonne et Ruisseau Langrane qui sont passées d'un état écologique moyen à un état écologique bon.

Il est difficile de statuer sur l'évolution des états chimiques des masses d'eau étant donné le pourcentage important de masses d'eau non classées. Toutefois d'après l'état des lieux de 2019, La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle et La Lidoire disposent d'un état chimique mauvais.



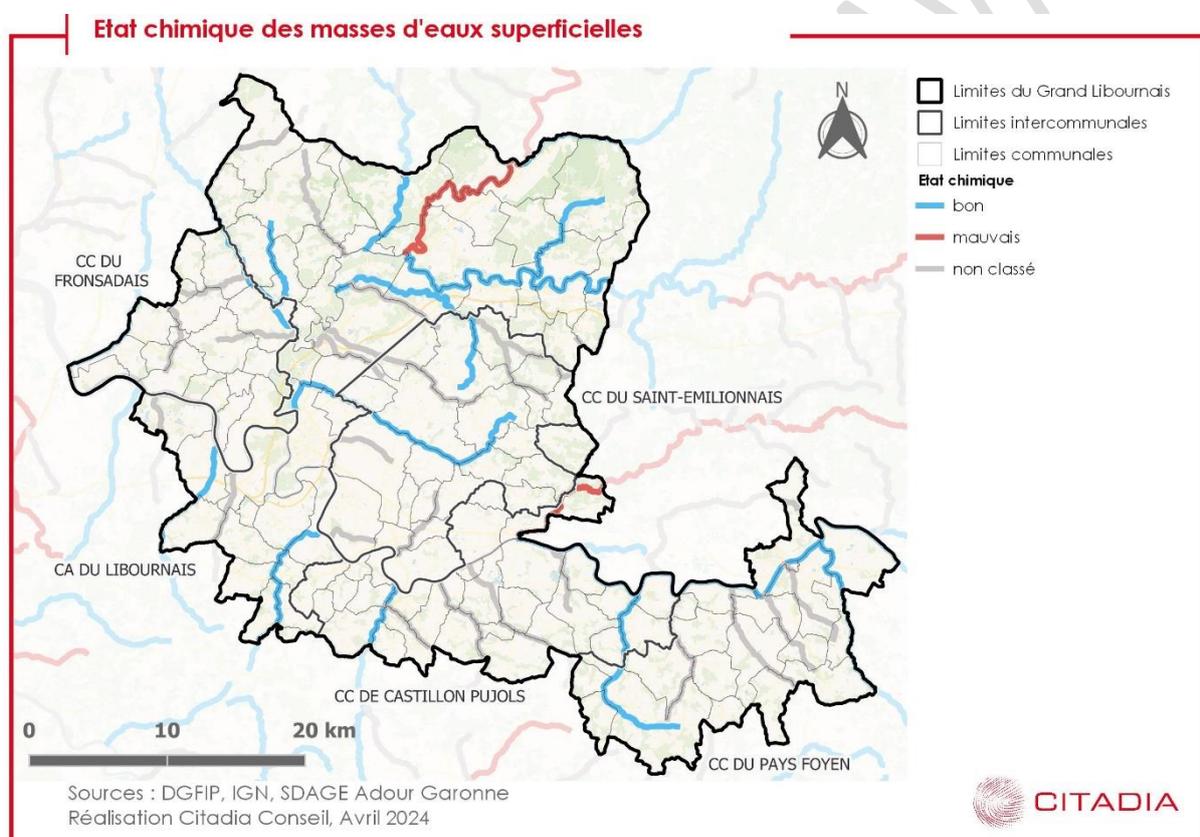
Carte 17 : Etat écologique des masses d'eaux superficielles

Évolution de l'état écologique des masses d'eau rivière (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et 2022-2027)

ETAT ECOLOGIQUE MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU
TRES BON	0	0 %	0	0 %
BON	5	9 %	7	13 %
MOYEN	41	77 %	9	17 %
MEDIOCRE	5	9 %	9	17 %
MAUVAIS	2	4 %	28	53 %
NON CLASSE	0	0 %	0	0 %
TOTAL	53	100 %	53	100 %

Évolution de l'état chimique des masses d'eau rivière (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et 2022-2027)

ETAT CHIMIQUE MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU	NOMBRE DE MASSES D'EAU	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU
BON	26	49 %	16	30 %
MAUVAIS	7	13 %	2	4 %
NON CLASSE	20	38 %	35	66 %
TOTAL	53	100 %	53	100 %



Carte 18 : Etat chimique des masses d'eaux superficielles

Les 2 masses d'eau de transition correspondent à l'estuaire Fluvial Isle et l'estuaire Fluvial Dordogne. Seul l'état écologique de l'estuaire Fluvial Dordogne est qualifié « moyen ». L'état écologique de l'estuaire Fluvial Isle et les états chimiques ne sont pas classés.

1.2. Masses d'eau souterraines

Sur le territoire du Grand Libournais, 36 masses d'eau souterraines dont 6 ont un horizon de profondeur « 1 ».

L'état des masses d'eau souterraines repose sur l'évaluation de leur état quantitatif et de leur état chimique. Sur les 36 masses d'eau souterraines du territoire, 83 % (30 sur 36) sont en bon état quantitatif (le reste étant en mauvais état quantitatif). D'autre part, 92 % des masses d'eau souterraines du territoire sont en bon état chimique (33 sur 36).

Sur la période du précédent SDAGE (2016 -2021), le territoire comptait 18 masses d'eau souterraines d'emprises différentes, dont 78 % (14 sur 18) étaient en bon état quantitatif (le reste étant en mauvais état quantitatif). D'autre part, 56 % des masses d'eau souterraines du territoire (10 sur 18) étaient en bon état chimique (le reste étant en mauvais état chimique).

Ainsi, l'état quantitatif et chimique global des masses d'eau souterraines du territoire s'est maintenu voire amélioré.

2. Les pressions s'exerçant sur l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau

2.1. Masses d'eau superficielles

L'état écologique et l'état chimique des masses d'eau superficielles sont altérés par les pressions décrites dans les tableaux suivants. Le nombre et le pourcentage de masses d'eau subissant ces pressions est également présenté. Les données sur les masses d'eau de type cours d'eau sont présentées dans des tableaux distincts.

L'analyse des données est à nuancer au regard du fait qu'une pression donnée sur une masse d'eau peut avoir été référencée comme inconnue. En effet, pour chaque pression sur chaque masse d'eau, la codification est la suivante : « 1 : Pas de pression, 2 : Non significative, 3 : Significative, U : Inconnue ». Cependant il est possible de souligner que les pressions liées à l'activité agricole et au fonctionnement des stations d'épuration collectives sont conséquentes sur les cours d'eau. Les composantes hydrologiques et morphologiques ainsi que les continuités des cours d'eau ont de plus été nettement altérées.

Pressions subies par les masses d'eau superficielles de type cours d'eau (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et 2022-2027)

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE		POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	
	2016-2021	2022-2027	2016-2021	2022-2027
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	12	7	23 %	13 %
Pression par les pesticides	35	28	66 %	53 %
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	17	8	32 %	15 %
Sollicitation de la ressource par les prélèvements irrigation	4	5	8 %	9 %
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	13	37	25 %	70 %
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	1	4	2 %	8 %

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE		POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	
	2016-2021	2022-2027	2016-2021	2022-2027
Sites industriels abandonnés	1	0	2 %	0 %
Sollicitation de la ressource par les prélèvements AEP	0	0	0 %	0 %
Sollicitation de la ressource par les prélèvements industriels	0	0	0 %	0 %

Altérations subies par les masses d'eau superficielles de type cours d'eau (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021)

TYPE D'ALTERATION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :				POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :			
	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue
Altération de la morphologie	30	20	3	0	57 %	38 %	6 %	0 %
Altération de l'hydrologie	47	6	0	0	89 %	11 %	0 %	0 %
Altération de la continuité	44	7	2	0	83 %	13 %	4 %	0 %

Altérations subies par les masses d'eau superficielles de type cours d'eau (SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

TYPE D'ALTERATION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :				POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST :			
	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue	Minime	Modérée	Élevée	Inconnue
Altération de la morphologie	16	15	22	0	30 %	28 %	41 %	0 %
Altération de l'hydrologie	28	17	8	0	53 %	32 %	15 %	0 %
Altération de la continuité	29	10	14	0	55 %	19 %	26 %	0 %

1. Masses d'eau superficielles

L'état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines sont altérés par les pressions décrites dans les tableaux suivants.

Lors de l'état des lieux réalisé pour le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau souterraine « Alluvions de l'Isle et de la Dronne » était affectée de manière significative par les nitrates d'origine agricole. La

masse d'eau souterraine « Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG » sur deux horizons de profondeur étaient affectées significativement par les prélèvements d'eau.

L'état des lieux réalisé pour le SDAGE 2022-2027 révèle que les masses d'eau souterraines :

- « Alluvions de la Dronne », « Molasses du bassin de la Garonne – Aval » et « Calcaires marneux et marnes, calcaire bioclastiques et grès du Santonien supérieur au Maastrichtien du bassin versant de la Dronne » sont affectées de manière significative par les nitrates d'origine agricole ;
- « Sables, graviers, grès et calcaires de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain » et « Calcaires et grès du Campano-Maastrichtien majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain » sur plusieurs horizons de profondeur sont affectées de manière significative par les prélèvements ;
- « Alluvions de la Dordogne aval », « Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène libre du Nord du Bassin aquitain », « Molasses et sables argileux du bassin de la Dordogne », « Alluvions de la Dronne », « Molasses du bassin de la Garonne – Aval » et « Calcaires marneux et marnes, calcaire bioclastiques et grès du Santonien supérieur au Maastrichtien du bassin versant de la Dronne » sont affectées de manière significative par les phytosanitaires

Pressions subies par les masses d'eau souterraines (SDAGE 2016-2021)

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE
Pollution Diffuse - Nitrates d'origine agricole	1	6 %
Prélèvements	2	11 %

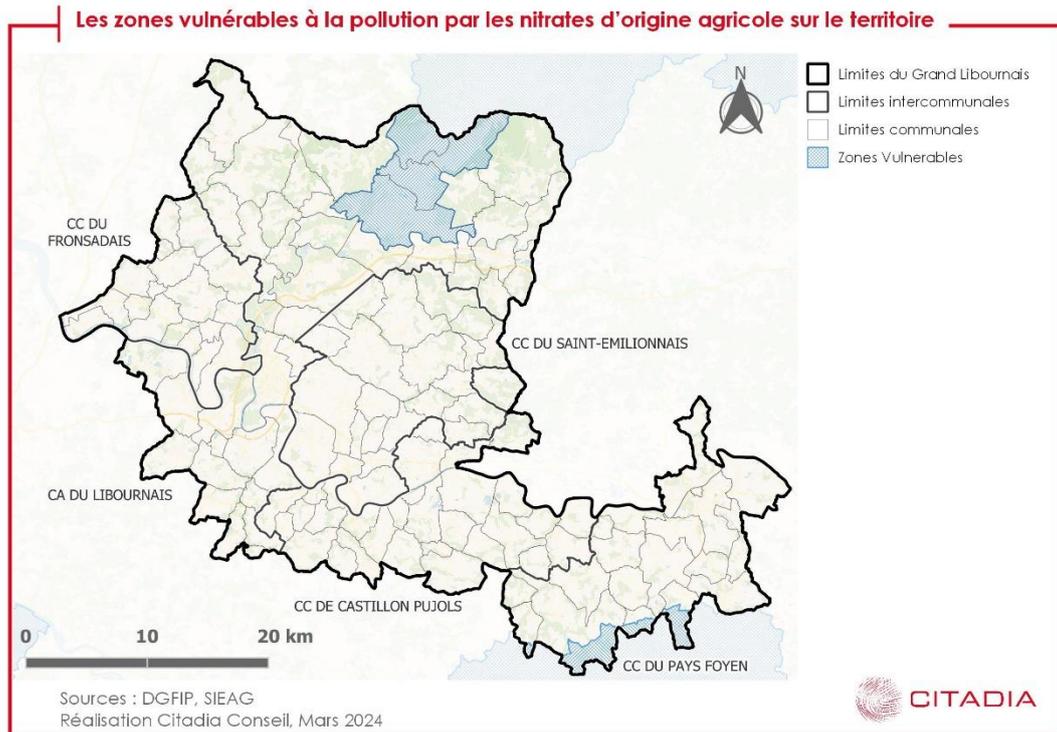
Pressions subies par les masses d'eau souterraines (SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

TYPE DE PRESSION	NOMBRE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE	POURCENTAGE DE MASSES D'EAU POUR LESQUELLES LA PRESSION EST SIGNIFICATIVE
Pollution Diffuse - Phytosanitaire	6	17 %
Pollution Diffuse - Nitrates d'origine agricole	3	8 %
Prélèvements	5	14 %
Pression ponctuelle - Sites industriels	0	0 %

c. Des secteurs à enjeux pour l'eau identifiés par le SDAGE

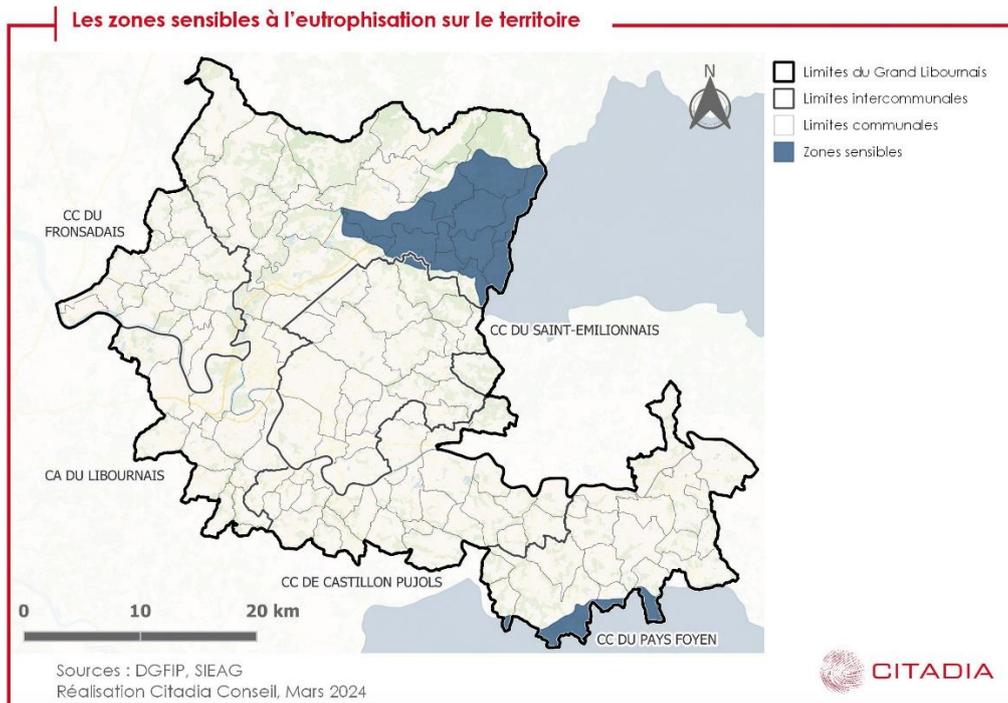
Plusieurs zonages sont définis en lien avec le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 et ses dispositions sur son périmètre. Le territoire du SCoT du Grand Libournais est concerné par certains d'entre eux :

- 8 communes du SCOT se trouvent en partie ou en totalité en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole, où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable ;



Carte 19 : Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole

- Tout le territoire est concerné par une zone de répartition des eaux, c'est-à-dire une zone caractérisée par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins ;
- Deux zones sensibles à l'eutrophisation recouvrent en partie le territoire, c'est des zones sujettes à l'eutrophisation et dans laquelle les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits ;



Carte 20 : Les zones sensibles à l'eutrophisation

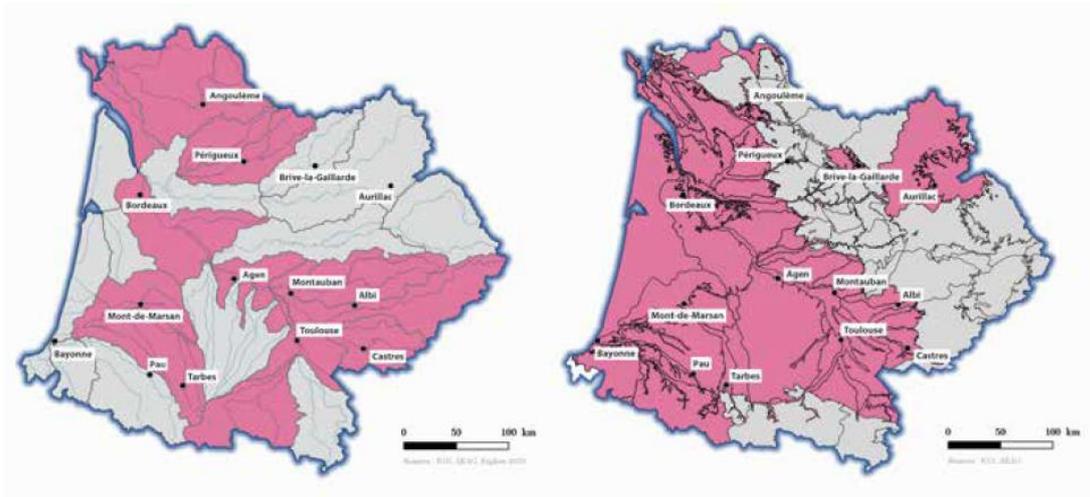
- Enfin, 13 zones de sauvegardes sont définies sur les masses d'eau. Ces secteurs stratégiques doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et potentiellement utilisées dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Une vigilance particulière est nécessaire afin de prévenir la détérioration de ces masses d'eau.

d. Une ressource vulnérable face au changement climatique

Pour donner suite aux engagements du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique pris dans le cadre de la COP21, le comité de bassin a initié, en mai 2016, l'élaboration d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC). Le bassin Adour-Garonne est particulièrement vulnérable quant au changement climatique. En effet, il va connaître des modifications hydrologiques majeures avec des répercussions importantes pour la gestion de l'eau et pour les milieux aquatiques. Ainsi quatre grands défis sont à relever sur ce territoire :

Faire face à une baisse et à une plus grande variabilité de l'hydrologie naturelle et limiter l'effet des sécheresses

En termes de disponibilité en eau, cela concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines. La vulnérabilité des eaux superficielles s'évalue en croisant la sensibilité actuelle et la tendance à la baisse généralisée des débits d'étiage sous l'effet du changement climatique. Les bassins de la Garonne, l'Adour, et l'Isle et la Dronne y sont particulièrement vulnérables. Le territoire du Grand Libournais est ainsi concerné par un secteur à vulnérabilité modérée. Pour les eaux souterraines, la vulnérabilité s'évalue en croisant la sensibilité actuelle et la baisse de la recharge évaluée par le BRGM. Le territoire Grand Libournais se situe dans un secteur à vulnérabilité importante nécessitant des actions d'adaptation structurantes.



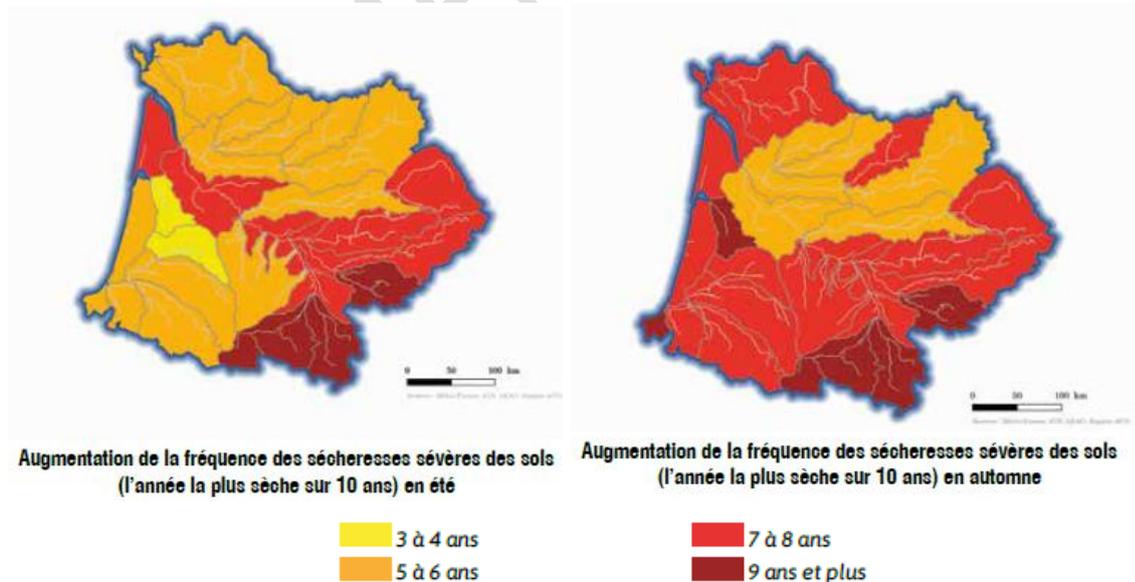
La vulnérabilité « disponibilité en eau superficielle »
à l'échelle des sous-bassins

La vulnérabilité « disponibilité en eau souterraine »
à l'échelle des masses d'eau souterraines

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Carte 21 : La vulnérabilité de la disponibilité en eau superficielle et souterraine – Source : PACC du bassin Adour Garonne

L'augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols va amplifier le déséquilibre entre l'offre et la demande en eau notamment en été et à l'automne. Face à cette évolution, les gestionnaires de la ressource et les acteurs économiques doivent s'engager dans des mesures structurantes permettant d'équilibrer, dans le temps et dans l'espace, besoins et ressources en eau.



Augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols
(l'année la plus sèche sur 10 ans) en été

Augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols
(l'année la plus sèche sur 10 ans) en automne

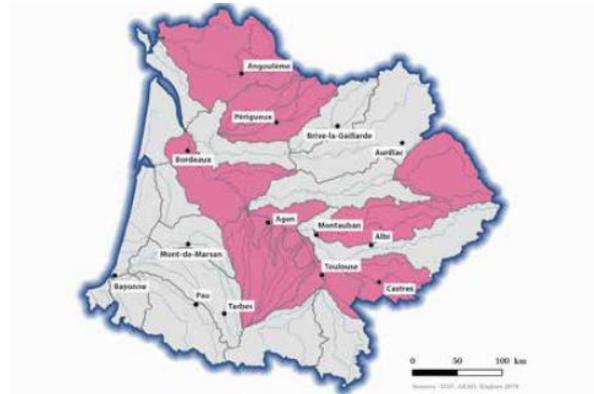
- 3 à 4 ans
- 5 à 6 ans

- 7 à 8 ans
- 9 ans et plus

Carte 22 : Augmentation de la fréquence des sécheresses des sols en été et en automne – Source : PACC du bassin Adour Garonne

Préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques

La diminution des débits croisée à une augmentation de la température de l'eau et à la succession d'évènements hydrologiques extrêmes devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le risque d'eutrophisation des eaux de surface constitue un indicateur pour cet enjeu. Le territoire du SCoT se situe dans un secteur à vulnérabilité modérée.



La vulnérabilité « eutrophisation des cours d'eau »

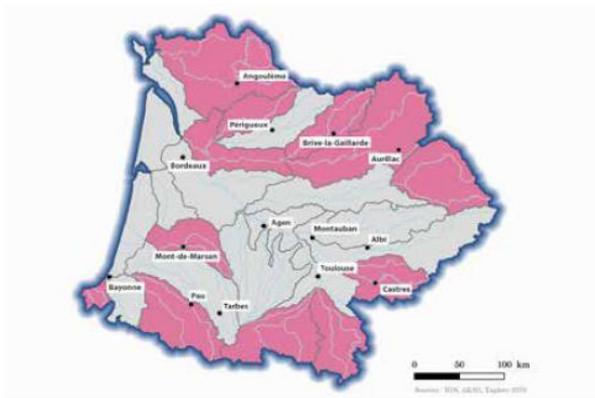
- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Carte 23: La vulnérabilité à l'eutrophisation des cours d'eau – Source : PACC du bassin Adour Garonne

Accompagner la mutation des écosystèmes aquatiques

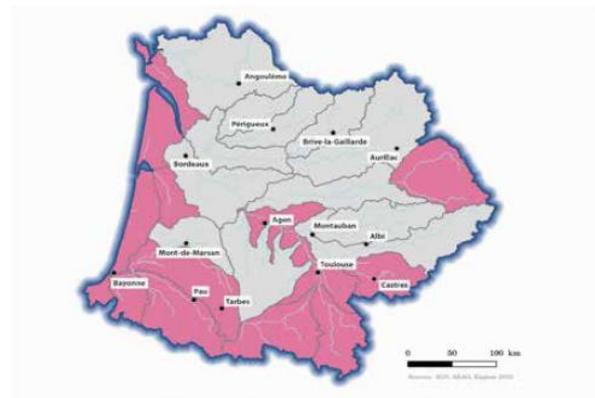
L'évolution de la disponibilité en eau et de la qualité de l'eau ont des impacts sur les écosystèmes aquatiques (cours d'eau et zones humides). La vulnérabilité des cours d'eau est évaluée en croisant l'existence actuelle de zones d'intérêt écologique à des critères d'altération morphologique actuelle et des facteurs d'exposition au changement climatique que sont la baisse attendue des débits d'étiage et l'augmentation de la température de l'eau. De ce fait, les espèces aquatiques seront plus sensibles à la baisse de l'oxygène dissous. Sur cette question, le territoire de la Dordogne présente une forte vulnérabilité concernant leur aptitude à conserver une biodiversité remarquable.

La vulnérabilité des zones humides est quant à elle, évaluée principalement par l'accroissement du déficit hydrique. Le territoire Grand Libournais se situe dans un secteur à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles.



La vulnérabilité « biodiversité en cours d'eau »

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)



La vulnérabilité « biodiversité des zones humides »

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Carte 24 : La vulnérabilité de la biodiversité en cours d'eau et des zones humides – Source : PACC du bassin Adour Garonne

L'augmentation de la fréquence des évènements extrêmes va notamment augmenter le risque de ruissellement et de coulées de boues. Les territoires les plus vulnérables sont ceux où l'artificialisation est importante. Une partie du territoire du Grand Libournais est située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : le TRI de Libourne (20 communes).

Pour répondre à ces défis, le PACC du bassin Adour-Garonne a identifié de nombreuses mesures d'adaptation pouvant être mise en œuvre à différentes échelles et par tout type d'acteurs. In fine, elles doivent permettre aux territoires de s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique.

Synthèse de la partie « Ressource en eau »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un territoire couvert par le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ▶ Un territoire couvert par 4 SAGE visant à concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des milieux aquatiques ▶ Le lancement d'études dans le cadre du Schéma stratégique départemental de l'alimentation en eau potable 2019 permettant de disposer d'une connaissance actualisée des principales données liées à la gestion de l'eau et à ses enjeux ▶ Des travaux de nouveaux forages en cours pour sécuriser la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une dégradation de la qualité écologique de certains cours d'eau (ruisseau de Mauriens, ruisseau de la Détresse, le ruisseau de Courbarieu,...), notamment en lien avec les rejets de stations d'épurations industrielles et les pesticides; ▶ Une forte vulnérabilité des nappes profondes de la Gironde, avec des dépassements de prélèvements pour certaines ▶ Une gestion de la ressource en eau qui souffre du découpage administratif et de la multiplicité des structures de gestion
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adosser le projet d'accueil à la capacité de la ressource en eau, promouvoir le phasage du développement ▶ Assurer une gestion durable des ressources en eau sur les plans qualitatif et quantitatif ▶ Prendre en compte les possibles évolutions de la ressource au regard en lien avec le dérèglement climatique (assurer l'approvisionnement en eau aux différents usages) ▶ Promouvoir une gestion économe de l'eau ▶ Prendre en compte la présence de périmètre de protection de captages d'alimentation en eau potable dans toute réflexion d'aménagement du territoire 	

Paroles d'acteurs du territoire | Ressource en eau

Dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic, plusieurs ateliers thématiques ont été organisés pour bâtir un document partagé. Ces ateliers, réunissant élus, techniciens et structures autour de groupes de travaux ont permis de mettre en avant divers sujets, enjeux et points de vigilance.

Sur la thématique de la ressource en eau, les principaux éléments d'enjeux identifiés sont les suivants :

À conserver/favoriser

- Développer une bonne gestion de la ressource en eau.
- Diagnostiquer, inventorier et utiliser les schémas de cohérence écologique pour conserver les zones humides.

- Maintenir les infrastructures végétales et les bandes tampons le long des cours d'eau.
- Favoriser l'élevage dans les vallées de prairies humides et préserver les zones agricoles destinées à l'alimentation.
- Préserver les paysages locaux et favoriser les séparations naturelles entre espaces agricoles et urbains.
- Maintenir les règles d'interdiction de l'habitat tout en intégrant la question du logement des agriculteurs.
- Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines pour l'usage en eau potable.
- Gérer à la source et à la parcelle les eaux pluviales.
- Assurer une péréquation des prélèvements de la ressource à l'échelle départementale.
- Soutenir la végétation existante et les espaces verts.

À cesser

- Privilégier le développement économique au détriment de l'écologie.
- Urbanisation et remblais en zones humides.
- Utilisation de l'eau potable dans les réseaux sanitaires et arrosage.
- Suppression des haies et des coupes en général, ainsi que leur artificialisation.
- Drainage en zone agricole et promotion de modèles agricoles fortement demandeurs en irrigation.
- Arrachage des haies et conservation des terrains nus avec un simple couvert végétal.
- Utilisation de produits phytosanitaires dans les lits majeurs de cours d'eau.
- Blocages à l'installation de nouveaux agriculteurs et pratiques agricoles non adaptées à la ressource en eau.
- Arrêt d'entretien de fossés, haies et curage.
- Recalibrage des cours d'eau et propagation de plantes envahissantes.
- Imperméabilisation des sols et recours excessif au « tout tuyau » pour l'eau potable et pluviale.
- Les constructions et stations non conformes.

DOCUMENT D'...

3. Transition énergétique

Source : Terristory 2020, PCAET de la CALI, Schéma Départemental des Énergies Renouvelables de Gironde

a. Des consommations énergétiques à maîtriser

En 2020, la consommation énergétique du territoire du SCoT a atteint 4 654 GWh, ce qui correspond à une moyenne de 21,2 MWh par habitant (contre 25,5 MWh par habitant pour la Nouvelle-Aquitaine). Les produits pétroliers étaient la source de 47 % de cette consommation. Les secteurs du transport et du résidentiel représentaient la plupart des consommations (1 895 GWh et 1 499 GWh respectivement). Cette dernière observation est aussi valable plus généralement dans la région.

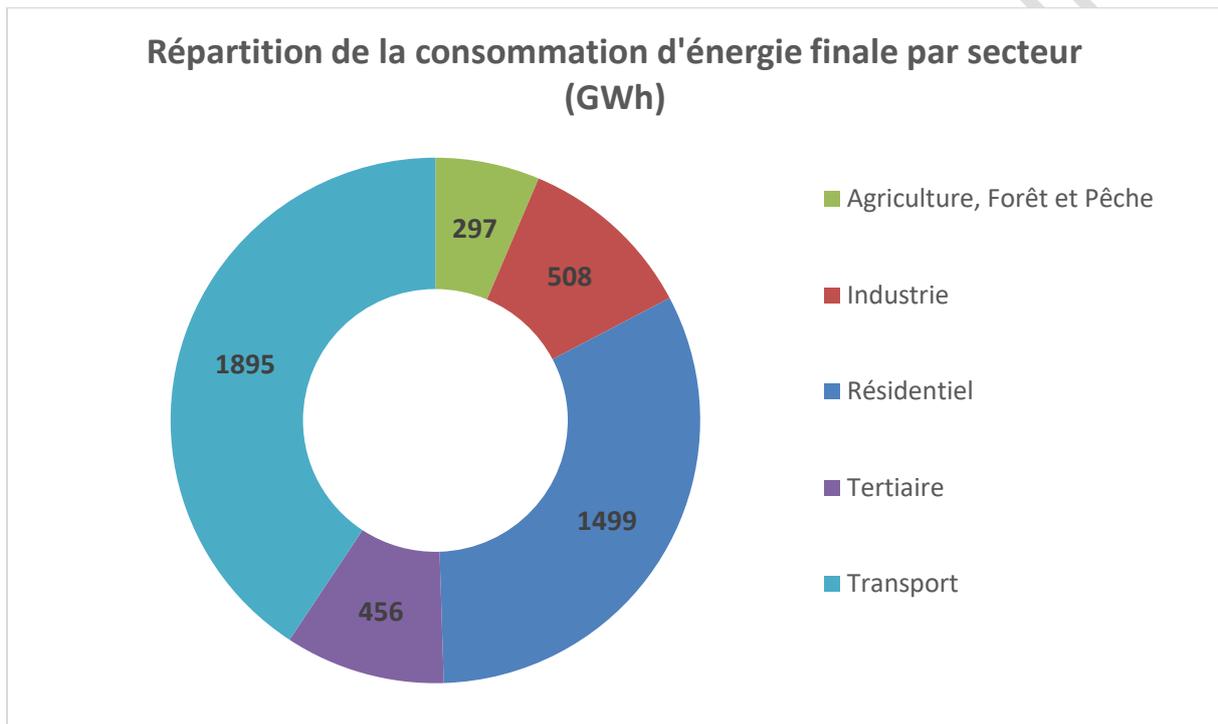


Figure 1: Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur (GWh)

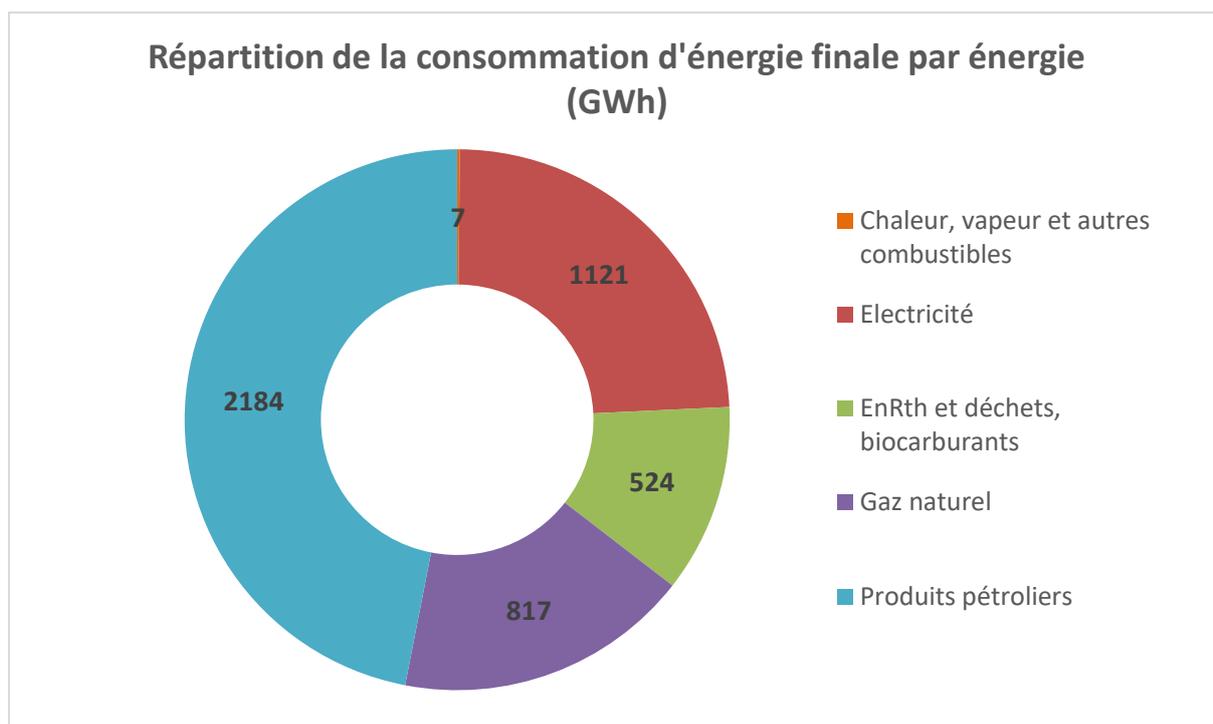


Figure 2 : Répartition de la consommation d'énergie finale par énergie (GWh)

b. Des productions d'énergies renouvelables en développement

443 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire en 2020. Ceci représente 15% de la consommation énergétique du territoire de la même année (contre 27% en moyenne en Nouvelle-Aquitaine). Cette production est principalement due à la combustion de bois par les ménages (43 %), à l'équipement de maisons individuelles voire des petits collectifs en pompes à chaleur (à 17%) et à l'activité de méthanisation (biogaz électrique) (11%).

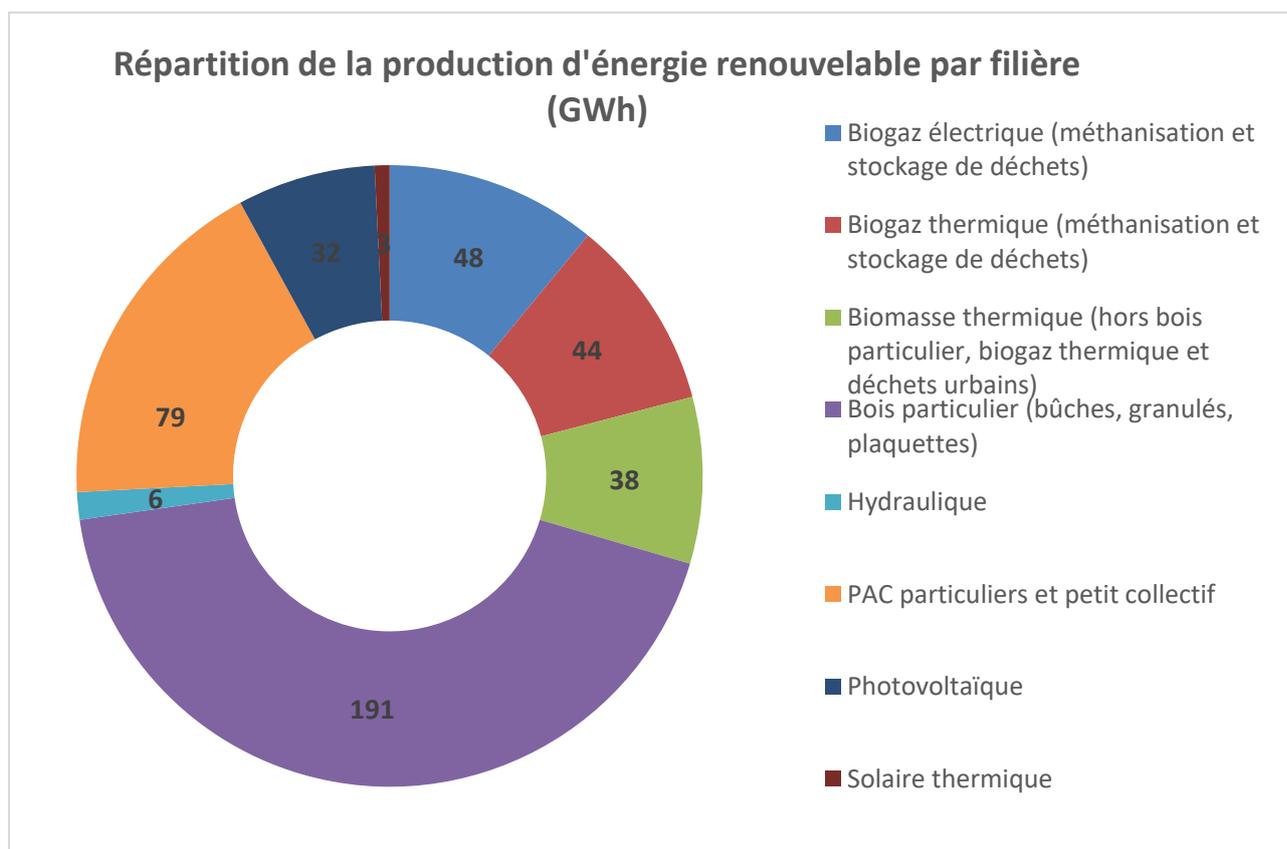


Figure 3 : Répartition de la consommation d'énergie finale par énergie (GWh)

1. Bois énergie, une filière locale importante

Le terme « bois énergie » désigne l'énergie produite à partir de la dégradation du bois. Cette énergie est celle du soleil, transformée et stockée par les végétaux lors de la photosynthèse.

Le département de la Gironde est le deuxième département métropolitain le plus boisé en superficie, après les Landes.

Sur le territoire du le Grand Libournais, les boisements se concentrent dans le quadrant Nord.

De la même façon que pour le solaire thermique, les filières bois trouvent des applications pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage, avec des technologies et des puissances adaptées selon qu'elles s'adressent aux particuliers, aux collectifs ou aux secteurs industriel, agricole et tertiaire. Le particulier qui avait recours à la traditionnelle cheminée à foyer ouvert ou au foyer fermé se voit aujourd'hui proposer la chaudière à bûches, l'insert, le poêle de masse, voire la chaudière à alimentation automatique.

La difficulté de l'estimation de la production régionale de bois à des fins énergétiques est principalement due à deux facteurs :

- L'utilisation à des fins énergétiques d'une partie du bois d'œuvre et du bois d'industrie non utilisé directement ;
- L'existence, dans le secteur résidentiel, d'une part importante de prélèvements de bois non recensés officiellement (circuits non marchands, autoconsommation).

L'estimation a minima du gisement brut du bois énergie en Gironde s'élève à 217 000 tonnes, issues des ressources forestières et connexes des scieries, auxquelles s'ajoute le potentiel représenté par les bois de rebut (présent dans les déchetteries) et d'élagage. Un approvisionnement des réseaux de chaleurs par une ressource locale est préconisé, dans une optique d'économie énergétique, financière et climatique.

La multitude des petits propriétaires forestiers rend difficile la mise en place d'une filière de production locale de bois-énergie.

Sur le territoire du SCoT, une chaufferie à bois déchiqueté est installée sur la commune de Pellegrue pour chauffer ses établissements publics, la RPA, l'ancien Presbytère, la Maison des Enfants (crèche et accueil de loisirs), les écoles et le collège, le restaurant scolaire et la salle des Sports.

2. Méthanisation, une filière en développement

Le biogaz est le gaz résultant de la dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Composé principalement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂), il représente un combustible à haute valeur énergétique.

Le gisement brut qui en découle s'établit à partir de différentes sources :

- Les déchets urbains ;
- La part fermentescible des déchets ménagers et de restauration (via une collecte sélective) ;
- Les boues des stations d'épuration : la méthanisation permet d'éliminer les composés organiques et offre une certaine autonomie en énergie à la station ;
- Les effluents agricoles : la réglementation rend obligatoire les équipements de stockage des effluents (lisier, fumier) pour une capacité supérieure à 4 mois. Ce temps de stockage peut être mis à profit pour la méthanisation des effluents. Il s'agit des déjections animales, résidus de culture et d'ensilage, effluents de laiteries, retraits des marchés, gazons, ... ;
- Les effluents des industries agroalimentaires.

Le but est principalement d'éviter le rejet de matières organiques trop riches et de développer une valorisation énergétique. Le plus couramment, la valorisation du biogaz se traduit par la production de chaleur, d'électricité et de biocarburant.

Actuellement, en Aquitaine, les centres de traitement des déchets assurent la grande majorité de la production d'énergie issue du biogaz, mais la part des installations de méthanisation agricoles devrait augmenter dans les années à venir avec le développement de cette filière.

6 unités de production de biogaz sont recensées sur les communes de Coutras, de Grézillac, de Lapouyade, Pineuilh, Saint-Christophe-Des-Bardes et Vayres. Parmi celles-ci, il y a :

- L'Union des coopératives viticoles d'Aquitaine traite les résidus collectés auprès de ses adhérents en les transformant en huile, biocarburant, biogaz sur le site de Coutras,
- Le centre d'enfouissement de Lapouyade comprend une unité de valorisation énergétique d'une capacité de 430 000 tonnes de déchets par an. Cette unité permet ainsi une production électrique de 50 000 MW/an et une production thermique de 50 000 MW/an dont 38 000 MW pour les serres agricoles.

3. L'énergie solaire, un gisement important mais peu exploité

La Gironde est un département propice à l'utilisation de l'énergie solaire avec un ensoleillement annuel moyen de l'ordre de 1 275 à 1 300 kWh/m² et environ 2 000 heures d'ensoleillement par an.

D'après l'estimation du SDEnR de la Gironde, environ 13 000 000 m³ de toitures sont susceptibles d'accueillir une installation solaire thermique ou photovoltaïque en Gironde.

3.1. Le solaire thermique

L'ensoleillement produit tout au long de l'année trouve sa valorisation dans de nombreuses installations individuelles, collectives et tertiaires, nécessitant l'apport de chaleur ou de refroidissement telles que la production d'eau chaude, le chauffage de bâtiments, le séchage de récoltes, de bois ou de boues

Le bon ensoleillement offre un potentiel d'équipement important pour l'ensemble du patrimoine existant et neuf (habitats individuels et collectifs, bâtiments tertiaires publics et privés, industries).

Sur le territoire du SCOT, 2 unités sont recensées sur les communes de Libourne (secteur résidentiel) et Margueron (secteur tertiaire) produisant respectivement 32 MWh/an et 10 MWh/an.

3.2. Le solaire photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque provient de la conversion de la lumière du soleil en électricité au sein de matériaux semiconducteurs. L'électricité produite est disponible sous forme d'électricité directe ou stockée en batteries (énergie électrique décentralisée) ou en électricité injectée dans le réseau

Dans le Grand Libournais, 16 installations photovoltaïques de plus de 100kWc sont en service sur les communes de Port-Sainte-Foy-Et-Ponchapt, Arveyres, Les Eglisottes-Et-Chalaires, Espiet, Flaujagues, Izon, Les Leves-et-Thoumeyragues, Libourne, Lustrac-de-Dureze, Petit-Palais-Et-Cornemps, Pineuilh, Rauzan, Riocaud, Saint-Magne-de-Castillon Et Saint-Martin-du-Bois. Il s'agit de PV intégrées en toiture, de centrales au sol ou d'ombrières.

4. Un potentiel en géothermie fort

La géothermie consiste en l'exploitation de la chaleur du sous-sol. Cette chaleur est produite pour l'essentiel par la radioactivité naturelle des roches constitutives de la croûte terrestre. La géothermie se présente sous forme de gisements de vapeur, d'eaux chaudes ou de roches chaudes. On distingue généralement :

- La géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C) ayant recours aux pompes à chaleur,
- La géothermie basse énergie (température entre 30 et 90°C), destinée au chauffage urbain, à certaines utilisations industrielles et au thermalisme,
- La géothermie haute énergie (température supérieure à 150°C) : elle permet de produire de l'électricité.

Le **potentiel en géothermie basse et très basse** énergie est qualifié de « **fort** » sur la majorité du territoire du Grand Libournais.

Sur le Grand Libournais, 4 installations géothermiques sont recensées sur les communes Landerrouat (PAC sur sondes), Saint-Émilion (PAC sur sondes), Saint-Médard-de-Guizières (PAC sur sondes) et Saint-Seurin-Sur-L'Isle (géothermie profonde).

5. Énergie éolienne, une source d'énergie pas exploitée

Une éolienne est un dispositif qui utilise la force motrice du vent. Elle se compose de plusieurs pales (généralement deux ou trois) qui récupèrent l'énergie cinétique du vent. En tournant, le rotor entraîne un arbre raccordé à une génératrice électrique qui se charge de convertir l'énergie mécanique en énergie électrique.

Une éolienne commence à produire de l'électricité dès que le vent atteint une vitesse de l'ordre 4 mètres par seconde, environ. Cependant, une vitesse de 6 m/s minimum est généralement nécessaire pour atteindre une rentabilité économique.

Selon le schéma régional Eolien aquitain de 2012, le Grand Libournais se situe pour partie dans une zone favorable à l'implantation d'éoliennes.

Malgré le bon potentiel de développement de l'énergie éolienne exploitable à une échelle non industrielle, il n'existe actuellement aucune installation d'éoliennes produisant de l'électricité en Aquitaine.

6. Hydroélectricité

L'énergie hydroélectrique consiste en la transformation de l'énergie cinétique du courant d'eau en énergie mécanique par une turbine, puis en énergie électrique par un alternateur.

Comparée à la production en France métropolitaine, l'Aquitaine se caractérise par un dispositif plus tourné vers la petite hydraulique (puissance inférieure à 10 MW) : elle est la 4^{ème} région française en termes de puissance et de production dans ce domaine.

La production d'électricité à partir de l'énergie cinétique de l'eau est très faible sur le territoire du SCoT. **7 ouvrages sont recensés sur le territoire** sur les communes d'Abzac, Les-Eglisottes-et-Chalaures, Sablons et Saint-Seurin-sur-L'Isle. Il s'agit de pompage turbinage ou d'hydroélectricité au fil de l'eau.

c. Des émissions de GES à réduire

Durant l'année 2020, 963 kt équivalent CO₂ ont été émis sur le territoire du SCoT, soit une moyenne de 5,7 t équivalent CO₂ par habitant (contre 7,04 t par habitant pour la Nouvelle-Aquitaine). Ces émissions ont principalement été causées par la combustion de produits pétroliers. Une partie des émissions du territoire est d'origine non énergétique (résultant notamment de process industriels, de la décomposition des déchets, de la fermentation entérique, de l'épandage des engrais azotés et de la gestion des déjections animales). Le résidentiel et l'industrie occupent une place plus importante dans les émissions qu'en moyenne en Nouvelle-Aquitaine (respectivement 14% contre 12 % en Nouvelle-Aquitaine et 13% contre 10% en Nouvelle-Aquitaine) mais le secteur des transports reste un grand émetteur de GES (47% contre 39,5 % en Nouvelle-Aquitaine).

Les objectifs nationaux prévoient une réduction des émissions de GES de -40% en 2030 (LTECV) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990. Or au niveau national les émissions ont baissé.

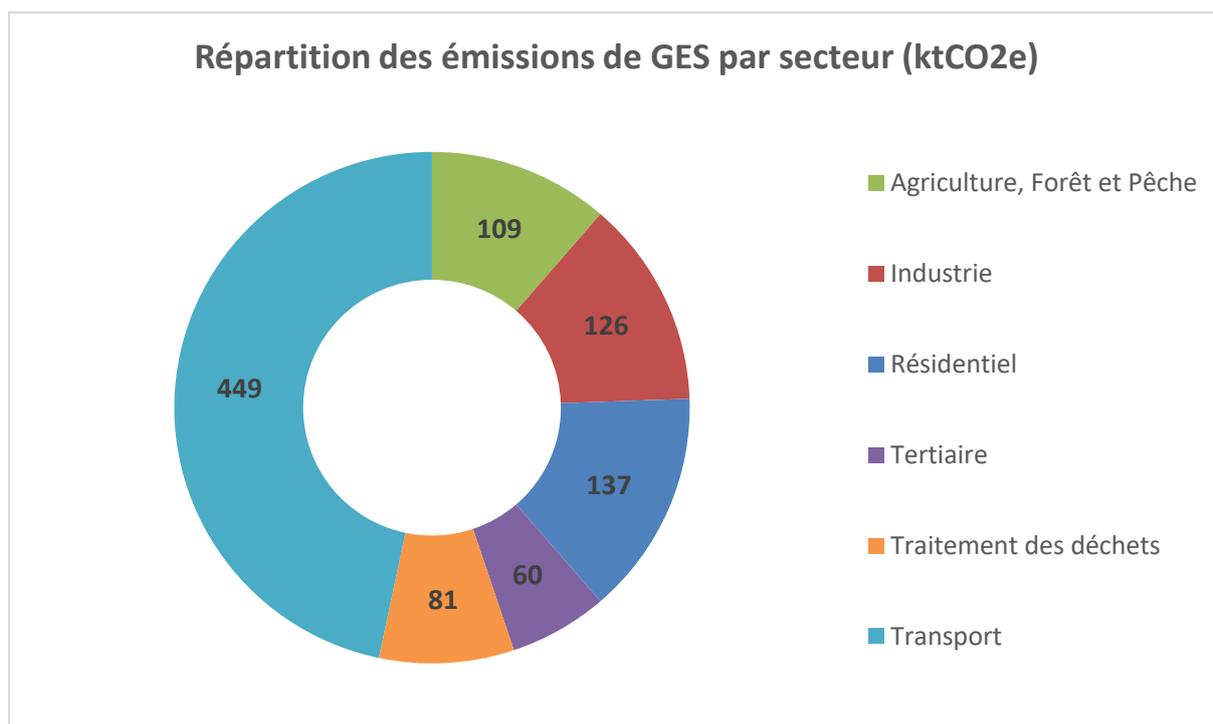


Figure 4 : Répartition des émissions de GES par secteur (ktCO₂e)

d. Une séquestration carbone à optimiser

Identifier la quantité de carbone stockée sur le territoire, permet d'estimer l'impact du changement d'affectation des sols en termes d'émission de GES et le potentiel d'augmentation de stockage de carbone sur le territoire. L'outil ALDO de l'ADEME permet de faire cette estimation sur la base des données d'occupation du sol Corine Land Cover 2018, la BD Forêts IGN et la BD Haies IGN.

Environ 11,5 MtC seraient stockés sur le territoire. Les forêts totaliseraient 44 % du stock de carbone, ce qui en ferait le premier stock du territoire. Les vignes totaliseraient 21 % du stock de carbone et les cultures 15 % du stock de carbone sur le territoire. À ce jour, il y a une augmentation de 1,3 % du stock par an.

Synthèse de la partie « Transition énergétique »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial engagée sur la CA du Libournais fixant des objectifs de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergie renouvelable ▶ Un territoire démarqué du département girondin par sa dépendance à hauteur de seulement 47 % aux énergies fossiles ▶ Des productions d'énergies renouvelables en développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des consommations énergétiques en hausse depuis 2010 (transport et résidentiel) ▶ Une forte dépendance à la voiture individuelle, facteur important de consommation d'énergies et d'émission de gaz à effet de serre ; ▶ Une part des EnR dans la consommation d'énergie finale faible par rapport aux objectifs régionaux ▶ Des projets ENR ayant un impact sur les paysages
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir / encadrer le développement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers ▶ Garantir que les projets de développement ENR sont réellement au service d'un projet agricole ▶ Réduire les consommations énergétiques ▶ Réduire le besoin de déplacements et ses impacts ▶ Préserver les espaces participant au stockage de carbone 	

DOCUMENT DE

4. Des risques naturels présents sur tout le territoire

Sources : Dossier départemental sur les risques majeurs de la Gironde, Département de la Gironde, DDT33, Géorisques

a. Un territoire largement concerné par le risque inondation

1. Le risque inondation par débordement de cours d'eau

Le territoire du Grand Libournais connaît plusieurs phénomènes :

- Les crues hivernales à montée lente,
- Les crues printanières et estivales (affluents des coteaux) plus soudaines, car liées à des précipitations orageuses,
- Le phénomène fluvio-maritime de submersion des zones littorales, les fortes marées sur le littoral peuvent également provoquer le débordement des cours d'eau qui débouchent à la mer. Ce phénomène se fait sentir sur la Dordogne jusqu'à Pessac-sur-Dordogne et sur l'Isle jusqu'au barrage de Laubardemont-sur-l'Isle.

Ces phénomènes concernent principalement les vallées de la Dordogne et de l'Isle. Toutefois, le problème des inondations dépasse le strict cadre des grandes rivières et concerne également les petits cours d'eau affluents. Le territoire du SCoT a en effet dû faire face à des inondations importantes de ces cours d'eau. L'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue survenue en Gironde au cours de l'automne 2023 a été reconnu pour 7 communes du Grand Libournais.

Il est à noter que le changement climatique peut faire craindre une multiplication des événements climatiques extrêmes (tempêtes, pluies torrentielles).

1.1. Les outils de connaissance et d'information

1.1.1. Les Atlas des Zones Inondables

Le long des principaux cours d'eau secondaires, non couverts par un PPRi, des études de connaissance de l'aléa inondation ont été établies par l'État : les atlas des zones inondables (AZI). 9 communes sont concernées par un AZI (6 communes pour le débordement de la Saye et 3 communes pour celui du Lary).

1.1.2. Les territoires à Risque Important d'Inondation

Un TRI est défini, au sens de la Directive Inondation, comme une zone où les enjeux potentiellement exposés sont les plus importants au regard de l'échelle nationale et du district. À la différence des PPR, ces documents ne sont pas des servitudes d'utilité publique dont l'objectif premier est de réglementer l'usage des sols.

18 communes du SCoT sont concernées par le TRI de Libourne : Arveyres, Asques, Branne, Cabara, Fronsac, Génissac, Izon, La Rivière, Libourne, Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Moulon, Saint-Germain-de-la-Rivière, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Romain-la-Virvée, Saint-Sulpice-de-Faleyrens,

8 communes du SCoT sont concernées par le TRI de Bergerac : Eynesse, Pessac-sur-Dordogne, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Sainte-Foy-la-Grande.

1.1.3. Les programmes d'actions et de prévention des inondations

Le dispositif PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est un appel à projet permanent créé par l'État en 2002, à la suite d'inondations majeures, notamment celles dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales en novembre 1999.

En perpétuelle évolution, il s'adapte aux différentes lois et orientations stratégiques. Dans sa forme actuelle, le dispositif PAPI vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en mobilisant :

- Tous les leviers de prévention (répartis en 7 axes), et tous les outils associés ;
- Tous les acteurs impliqués dans la prévention (principe de subsidiarité) ;
- Les subventions des financeurs publics (en particulier le Fonds « Barnier » de l'État et le FEDER au niveau européen).

L'ensemble du territoire est inclus dans le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Dordogne.

1.1.4. Les Zones d'Inondation Potentielle / Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau

Le réseau Vigicrues assure la prévision des crues sur des cours d'eau équipés de stations de mesure gérées par l'État. Pour certains d'entre eux, il élabore un catalogue de cartographies d'inondations relatives à différentes hauteurs d'eau mesurées à des stations de référence.

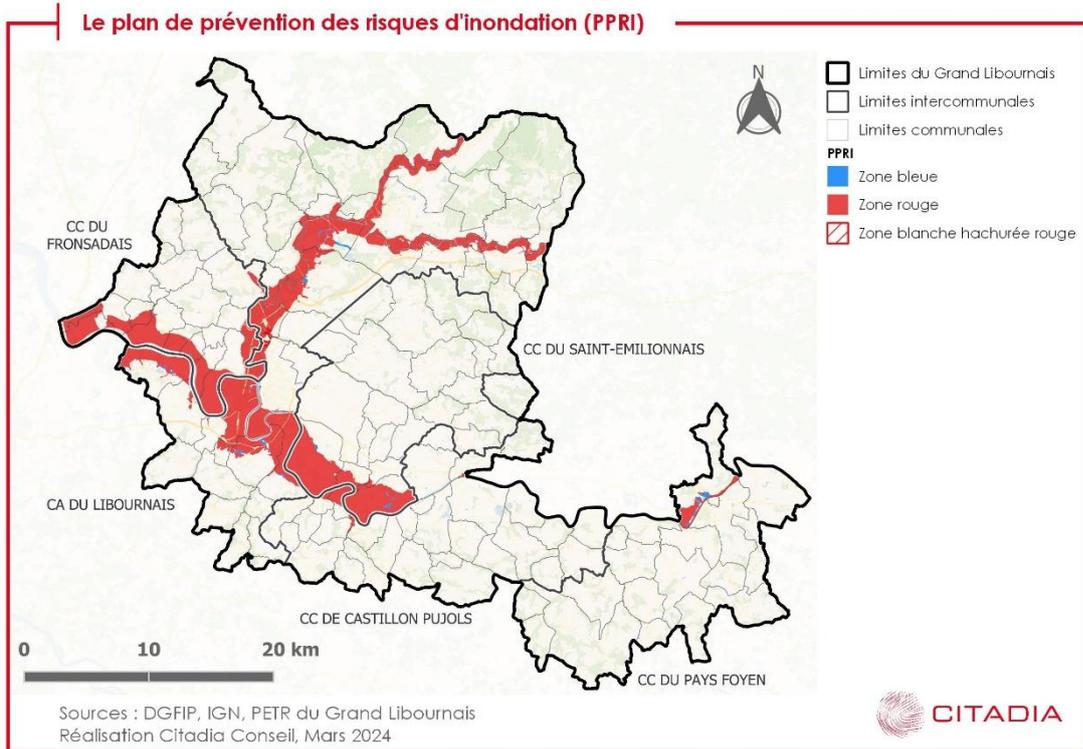
1.1.5. Les Enveloppes Approchées d'Inondations Potentielles

La France a réalisé une cartographie des « enveloppes approchées des inondations potentielles » (EAIP) permettant de définir au niveau national les zones potentiellement soumises à une inondation en cas de crues exceptionnelles ou de submersions marines à l'occasion de tempêtes extrêmes. Les EAIP sont d'utilisation informative.

Sur le Grand Libournais, la population résidente estimée dans des EAIP est de 11163 pour la submersion marine et de 20684 pour les cours d'eau.

1.2. Les outils réglementaires de prévention

63 communes sont concernées par des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI), valant servitude d'utilité publique au titre de l'article 40-4 de la loi du 22 juillet 1987.



Carte 25 : Les zones couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation

1.3. Les ouvrages de protection

Le territoire de la basse Dordogne est très concerné par le sujet des digues, car un linéaire important d'ouvrages longe la partie aval de la rivière Dordogne.

De part et d'autre de la Dordogne dans le secteur de Libourne, les terrains sont caractérisés par des bas marais atlantiques et formant de véritables cuvettes. Cette zone de marais, appelée localement « palus », a toujours subi des inondations, d'origine fluviale et/ou maritime.

Dès le 18ème siècle, des aménagements ont été réalisés pour favoriser une utilisation agricole des terres inondables : il s'agit de digues, mais aussi d'ouvrages de types vannes et de réseaux de fossés (ou esteys), permettant selon la saison de drainer ou d'irriguer les terres. Des Associations Syndicales Autorisées (ASA) sont organisées pour gérer l'assainissement et l'irrigation des terres agricoles.

Près de 82 km de digues sont actuellement présents sur la basse Dordogne. Ces digues sont principalement construites en terre, avec une hauteur modérée (généralement inférieure à 2m). On trouve également une digue dite de « second rang » sur la commune de Fronsac (deuxième protection en cas de défaillance de la digue principale).

EPCI concerné	Linéaire de digues
CA Libournais	36 km
CC du Fronsadais	23 km +3 km de « second rang »
CC du Grand Saint-Émilionnais	8 km
CC Les Rives de la Laurence – Secteur de Saint Loubes (hors SCoT)	14 km

Près de 70 ouvrages hydrauliques de type vannes voire portes à flot ou clapets anti-retour ont aussi été installés sur le territoire et font partie des dispositifs de protection contre les inondations. Ces ouvrages sont soit directement intégrés au corps de digue, soit construits un peu en recul.

2. Le risque inondation par ruissellement

Lors d'épisodes orageux intenses, des problèmes sont observés sur le bassin versant de la Dordogne : ruissellement entraînant le débordement de cours d'eau ou fossés, accumulation d'eau dans des vallées sèches, coulées de boues... Et les perturbations ou dommages peuvent être divers.

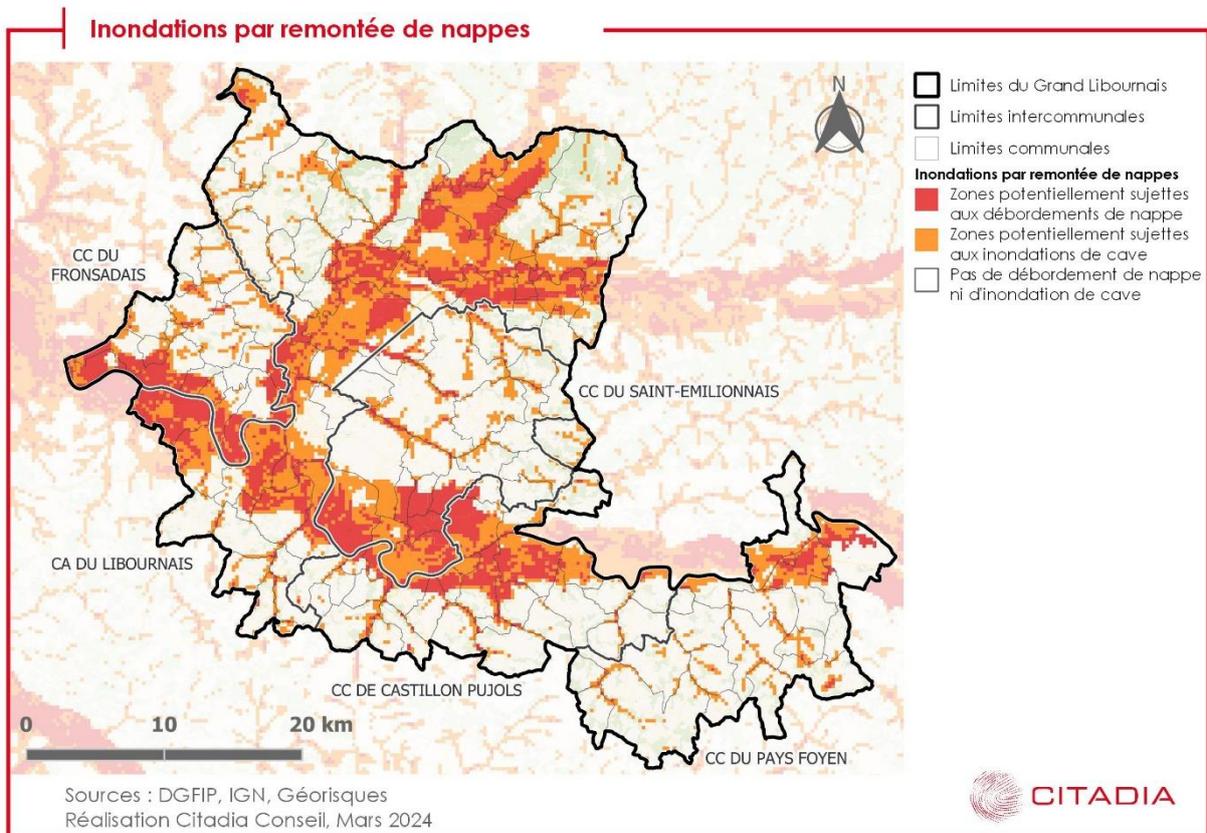
Ces problèmes touchent souvent des zones non couvertes par des PPRI ou des AZI, et sur lesquelles on ne disposait en général jusqu'à présent d'aucune information particulière sur le caractère inondable.

L'établissement public territorial de la Dordogne EPIDOR a donc décidé de s'engager dans une politique de prévention du risque ruissellement à l'échelle de son territoire de compétence. Accompagné par le CEREMA, EPIDOR a mené une étude de la cartographie des chemins de l'eau permettant de modéliser les zones potentiellement inondables.

3. Le risque inondation par remontée de nappe

Les épisodes de remontée de nappes surviennent lorsqu'un évènement pluvieux exceptionnel recharge la nappe à tel point que son niveau atteint la surface du sol.

Une partie du territoire du Grand Libournais est concernée par des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe ou des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave. Le risque est le plus important au niveau des vallées (nappe subaffleurante).



Carte 26 : Le risque inondation par remontée de nappes

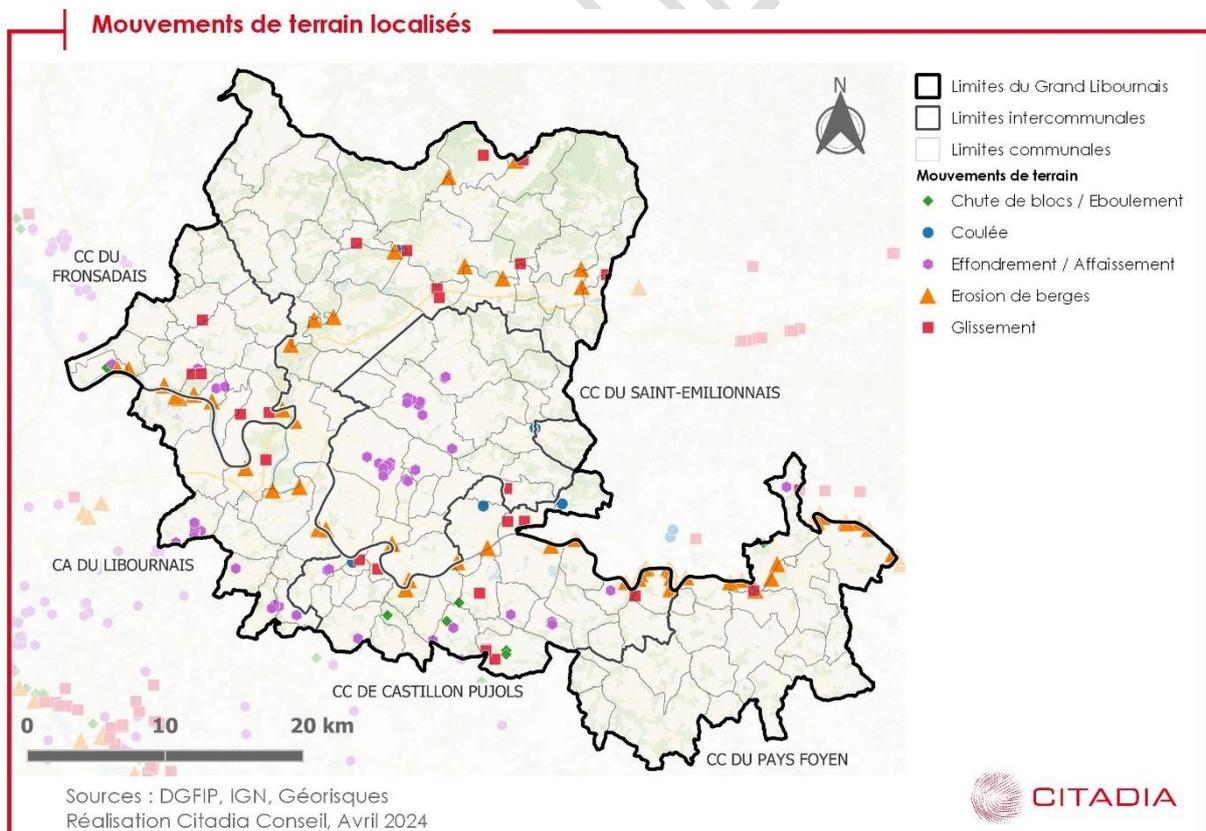
b. Des risques mouvement de terrain présents sur tout le territoire

Il existe plusieurs catégories de mouvements de terrain :

- Glissement de terrain : correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture ;
- Chutes de blocs et éboulements : Les éboulements sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des éléments rocheux plus ou moins homogènes avec peu de déformation préalable d'une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt ;
- Coulées de boues : Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Dans les régions montagneuses, elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90km/h ;
- Effondrement : Un effondrement est un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine (dissolution, mine, etc.) ;
- Erosion de berges : Une érosion de berges est un phénomène régressif d'ablation de matériaux, dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent (fluviale ou marin).

1. Les mouvements de terrain ponctuels

153 mouvements de terrain sont localisés sur le territoire du SCoT, parfois au contact de zones aménagées.



Carte 27 : Les mouvements de terrain localisés

8 communes sont concernées par des plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) approuvés en 2020. Il s'agit des communes Branne, Cabara, Daignac, Espiet, Grézillac, Nérigean, Saint-Germain-du-Puch et Saint-Quentin-de-Baron.

1 PPRMT a été prescrit, en 2005 et 2006, sur les communes de Saint-Emilion, Saint-Laurent des Combes, Saint-Hippolyte et Saint Christophe des Bardes.

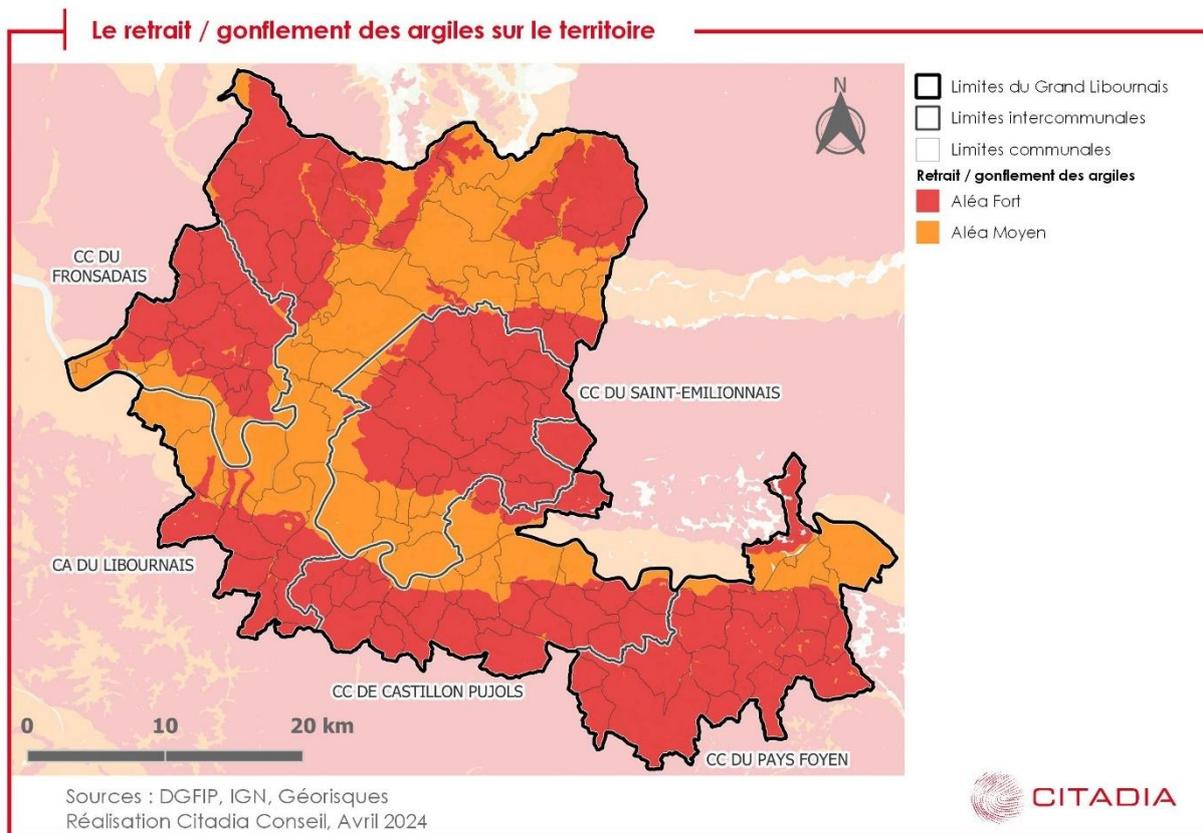
La présence de falaises calcaires plus ou moins instables, fragilise certains secteurs particulièrement sensibles au phénomène d'éboulement : divers secteurs sont concernés en Gironde dont la vallée de la Dordogne entre Tauriac et Sainte-Foy-la-Grande.

Le calcaire à Astérie a été de longue date extrait dans des carrières souterraines. Une fois abandonnées, celles-ci se trouvent à l'origine d'un risque d'effondrement. Le risque d'effondrement est très localisé à l'aplomb de ces anciennes exploitations de pierre et de leurs abords immédiats. Il peut être cependant à l'origine de dégâts spectaculaires.

2. Le risque retrait gonflement des argiles

Les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux peuvent causer des dommages importants sur les constructions.

Toutes les communes du Grand Libournais sont exposées au risque de retrait-gonflement des sols argileux, d'aléa moyen à fort.



Carte 28 : Le risque Retrait-Gonflement des argiles

3. Le risque sismique

L'analyse de la sismicité historique et l'identification des failles actives permettent de définir l'aléa sismique d'une région, c'est-à-dire la probabilité qu'un séisme survienne. Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante de très faible (1) à forte (5).

Le territoire du Grand Libournais est classé en zone de sismicité « très faible » ou « faible ».

c. Un département touché par le risque tempête

L'ensemble du département girondin est susceptible d'être affecté par une tempête.

Les deux tempêtes successives des 26 et 27 décembre 1999 (Lothar et Martin) et la tempête Klaus (janvier 2009) ont fait plusieurs victimes et occasionné de graves dommages sur la majeure partie du territoire national (en Gironde : réseaux d'eau potable et d'électricité détériorés, nombreuses habitations inondées en bordure d'estuaire, digues endommagées...).

La présence de ce risque entraîne des actions de surveillances, la prévision des phénomènes et la prise en compte dans l'aménagement.

d. Un risque feu de forêt localisé sur la partie nord du territoire

Le territoire du Grand Libournais est concerné par le risque feu de forêt au titre du Code Forestier (Art L133-1). Le risque incendie est localisé au Nord du Grand Libournais, où est concentrée la majorité des boisements. Cependant, aucun Plan de Prévention des Risques Incendies de forêts (PPRIF) n'a été prescrit dans les communes concernées.

Le Plan interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PidPFCI) a été approuvé le 16 septembre 2020 pour la période 2020-2029. Le PidPFCI fait le point sur la situation en matière de risques d'incendie de forêt et d'espaces naturels, et présente ensuite un plan d'actions (composé de 22 actions) organisé autour de 5 grands objectifs :

- Améliorer la cohérence à l'échelle du bassin de risque
- Limiter l'aléa feu de forêt
- Protéger les enjeux
- Prendre en compte le contexte environnemental et les attentes sociétales
- La forêt source d'emploi

5. Des risques technologiques localisés

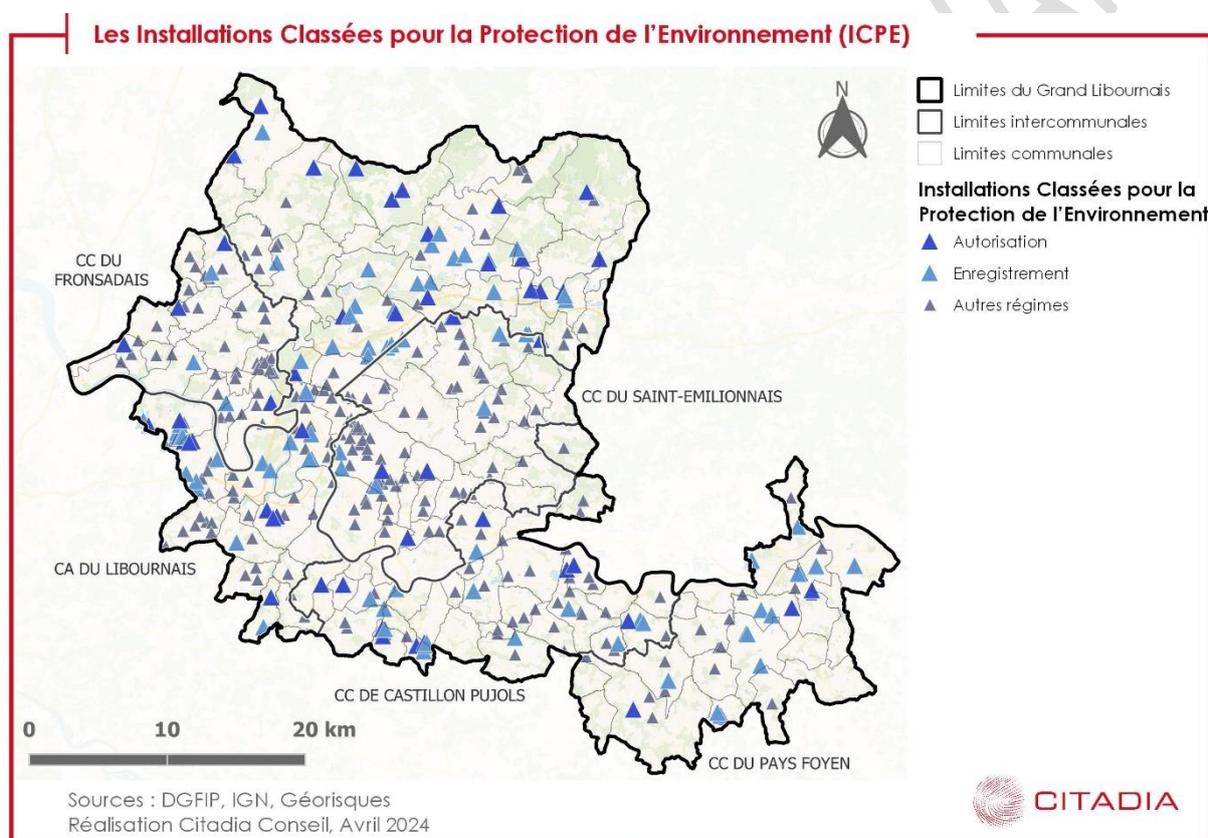
Sources : Dossier départemental sur les risques majeurs de la Gironde et de la Dordogne, DDT33, DDT24, Géorisques

Les risques industriels sur le territoire du Grand Libournais sont les suivants :

- Risque lié à la présence d'ICPE
- Risque lié au Transport de Matières Dangereuses.

1. Un territoire concerné par de nombreuses ICPE

490 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées sur le territoire du Grand Libournais. Parmi les ICPE, 61 sont soumises au régime de l'autorisation et 91 au régime de l'enregistrement. Aucune ICPE n'est classée SEVESO.



Carte 29 : Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

2. Le risque de rupture de barrage concentré sur la vallée de la Dordogne

De nombreuses communes du territoire du SCoT du Grand Libournais sont classées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposées au risque technologique « rupture de barrage ».

Elles pourraient être concernées par une rupture du barrage de Bort-les-Orques en Corrèze mis en eau en 1952, alimenté par les eaux de la Dordogne et de la Rhue. Ce barrage hydroélectrique, de type « poids-voûte » en béton, présente une hauteur de 124 m. Sa retenue est l'une des plus importantes de France, avec une capacité de 477 millions de m³.

L'effacement total et instantané de l'ouvrage de retenue est considéré comme le risque majeur pouvant affecter un tel édifice. La formation d'une onde de submersion en résulterait et concernerait la vallée de la Dordogne de Saint-Avit-Saint-Nazaire (situé à 283 km du barrage) à Saint-André-de-Cubzac (situé à 352 km) et, en remontant la vallée de l'Isle, sur environ 28 km, de Libourne à Lagorce. Cette onde arriverait sur la première commune concernée du SCoT (Saint-Avit-Saint-Nazaire) 17 heures et 30 minutes après la rupture du barrage.

71 communes du territoire du SCoT sont concernées par la rupture du barrage de Bort-les-Orgues.

3. Un risque de transport de matières dangereuses présent sur les axes de circulation majeurs

Sur le territoire du Grand Libournais, le **risque TMD routier** est essentiellement **concentré aux abords des voies structurantes** (A 89, d'axe Est-Ouest, et RD 1089 notamment). Les communes traversées par les grands axes (où le trafic est le plus dense) présentent un risque plus important. C'est le cas notamment de Libourne.

Certaines communes du territoire sont également traversées par une **canalisation de gaz naturel**, exploitée par Total Infrastructures Gaz de France (TIGF) ou GRTgaz.

Le territoire du SCoT n'est pas soumis au risque TMD par voie ferroviaire.

Synthèse de la partie « Risques »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des risques naturels et industriels généralement identifiés et localisés par des documents informatifs et/ou règlementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le changement climatique qui induit une augmentation de la fréquence et de la force des épisodes de catastrophes naturelles ▶ L'augmentation de l'artificialisation des sols, notamment dans les espaces de vallée, qui participe à l'aggravation des aléas inondation ▶ Le développement de l'urbanisation sur les lignes de crêtes ou les pentes de coteaux qui exposent la population au risque de mouvements de terrain. ▶ L'imperméabilisation des sols ▶ Des pratiques agricoles inadaptées (disparition des haies, etc.)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre en compte les risques naturels et technologiques lors des choix d'urbanisation ▶ Préserver l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau (zones d'expansion des crues, espaces de mobilité), notamment en amont des zones concentrant le plus d'enjeux ▶ Maîtriser l'imperméabilisation des sols pour réduire le risque inondation ▶ Lors de réhabilitations en zone à risque d'inondation, réhabiliter en réduisant la vulnérabilité au risque inondation, et plus particulièrement dans les zones les plus exposées ▶ Maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et l'érosion des sols 	

6. La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables

Sources : Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement du PCAET de la CALI, Agence Régionale de Santé, ministère de la Santé et de la prévention, Porter à connaissance de l'Etat (2020), Diagnostic du Programme Local de l'Habitat de la CALi (2019)

a. La relation santé-environnement

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psycho-sociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Les facteurs influençant l'état de santé de la population peuvent être nombreux et de différents types :

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,...	
Habitudes de vie	Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social,...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,...	
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Illustration 5 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) - Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

La biodiversité en est l'un des déterminants majeurs et l'une des clés pour l'obtention d'un meilleur niveau de santé. Selon l'OMS, 23 % des décès dans le monde et 25 % des pathologies chroniques sont imputables à des facteurs environnementaux. A titre d'exemple, la destruction de forêts riches en biodiversité pour les substituer par des monocultures accroît les contacts entre humains et animaux ce qui favorise l'émergence de maladies zoonotiques transmissibles. Par ailleurs, le manque de nature et la déconnexion des hommes à leur environnement, conduit à une augmentation des maladies chroniques et à des déséquilibres du bien être mental.

b. Les facteurs environnementaux

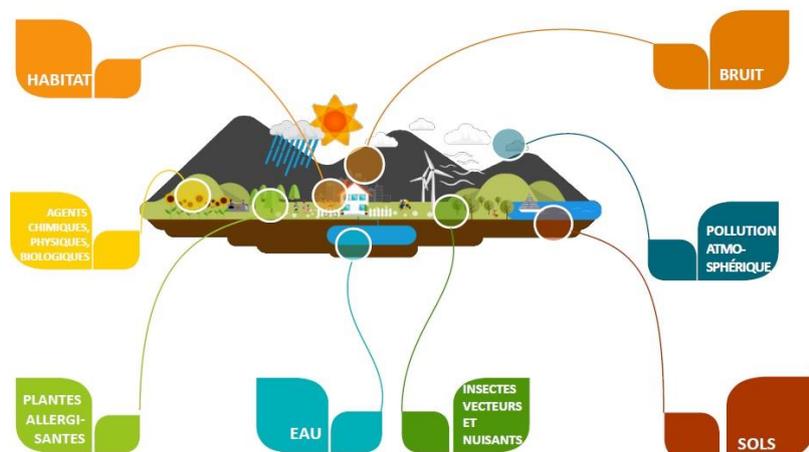


Illustration 6 : Les thématiques santé environnement – Source : PRSE3 Occitanie

1. L'habitat

Bien souvent moins médiatisée que la qualité de l'air extérieur, la qualité à l'intérieur des bâtiments est tout aussi importante à considérer. Elle apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. En effet, nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos, c'est pourquoi il faut être attentif à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. En espace clos, de nombreuses pollutions peuvent être présentes en fonction des caractéristiques du bâti et de l'ameublement, des activités menées, des comportements (tabagisme par exemple) et peuvent entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des personnes. Ces risques sont d'autant plus susceptibles d'apparaître lorsqu'un logement est qualifié d'indigne.

1.1. Une présence importante de parc immobilier en mauvais état

Lorsqu'il est insalubre, l'habitat peut être source de problèmes de santé. Selon l'état du logement et l'utilisation qui en est faite, des pathologies comme les maladies respiratoires liées à l'humidité et au manque d'aération peuvent être provoqués ou accentués. La présence d'installations électriques défectueuses ou tout équipements en mauvaises états peuvent également soumettre les personnes à des risques accrus d'accidents domestiques.

D'après le diagnostic de son Programme Local de l'Habitat, La Calvi affiche une part de parc privé potentiellement indigne (PPPI) non négligeable (9,2%). Les sphères de Saint-Seurin-sur-l'Isle et Coutras doivent faire l'objet d'une vigilance particulière avec respectivement 10,6% (397 logements) et 12% (1042 logements) de PPPI.

1.2. Une faible exposition au risque radon

L'exposition au risque radon, gaz radioactif naturel qui provient essentiellement des sols granitiques et volcaniques, peut également être source de problèmes de santé.

Il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels les bâtiments et les habitations en particulier l'hiver du fait du manque d'aération. Le radon est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme, classé depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire a réalisé une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable, avec une catégorisation du risque par commune. L'ensemble des communes du Grand Libournais sont classées en catégorie 1.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

2. Les agents chimiques

L'impact des polluants de l'environnement sur la santé est un des sujets majeurs lorsqu'on parle de santé environnement. Quotidiennement, nous sommes exposés à des pollutions d'origines chimiques, physiques (antennes, téléphonie mobile, écran) et biologiques (pollens, moisissures, microbes).

Si toutes les substances chimiques ne sont pas toxiques, certaines peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Les risques pour la santé dépendent de plusieurs facteurs : substance considérée, mode d'exposition, durée de l'exposition, susceptibilité génétique, etc.

Parmi ces substances, les produits phytosanitaires font l'objet d'une attention particulière, notamment du fait du lien établi entre l'utilisation de pesticides et de l'augmentation du risque de cancers. Différentes actions sont portées par les politiques publiques à ce sujet.

3. Les agents biologiques

La plupart des agents biologiques sont inoffensifs pour l'homme. Néanmoins, certains peuvent être à l'origine de maladies plus ou moins graves pour l'Homme. Comme pour les agents chimiques, les effets sur la santé dépendent de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs propres à l'individu. Les allergies peuvent être une des répercussions d'agents biologiques sur la santé. Le département de la Gironde est touché par l'ambrosie, classée nuisible à la santé humaine depuis 2016 (problèmes respiratoires, urticaire et eczéma). 6 à 12 % de la population française y serait allergique.

4. Les agents physiques

Les agents physiques tels que le bruit, les vibrations peuvent avoir des effets néfastes sur l'audition mais également des effets extra-auditifs : perturbation du sommeil, gêne notamment. D'autant plus que le bruit constitue une nuisance très présente au quotidien. En France, le seuil de danger causé par une exposition au bruit est estimé à 85dB. Cependant, les nuisances liées au bruit peuvent avoir un impact même en étant bien en dessous de ce seuil. Les transports représentent 80 % du bruit émis dans l'environnement.

Un Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier national est en vigueur dans le département de la Gironde depuis 2012. Le PPBE de 2019 s'inscrit dans le cadre de la troisième échéance. Dans le département de la Gironde, le Préfet valide le présent PPBE qui fait suite aux cartes de bruit relatives aux grandes infrastructures approuvées par arrêté du 14 décembre 2018. Cet arrêté portait sur :

- le réseau routier et autoroutier de Gironde dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules ;
- les infrastructures ferroviaires de Gironde dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages.

Sur le territoire du Grand Libournais, le PPBE couvre :

- la RN89 et l'A89,
- la ligne n° 570 000 reliant Bordeaux à Paris, de la gare de Bordeaux-Saint-Jean jusqu'à la limite départementale.

Les infrastructures de transports terrestres (voies routières recevant plus de 5 000 véhicules par jour en moyenne annuelle, voies ferrées interurbaines assurant un trafic de plus de 50 trains par jour en moyenne annuelle, et lignes en site propre de transports en commun et lignes ferroviaires urbaines dont le trafic moyen journalier est supérieur à 100 autobus ou trains) sont classées en 5 catégories. A chaque catégorie est associée une largeur de secteur affecté par le bruit, qui s'étend de part et d'autre de l'infrastructure classée, et un niveau sonore à prendre en compte par les constructeurs et les isollements de façade à mettre en œuvre.

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre en Gironde relève de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2023 qui actualise les classements sonores de 2003, 2009, 2011 et 2016. Une centaine de communes du SCOT sont concernées par cet arrêté.

5. L'eau

La qualité microbiologique et chimique de l'eau constitue un enjeu permanent de santé publique, que ce soit pour la consommation d'eau potable ou pour les loisirs (baignade). La contamination d'une eau par des germes pathogènes peut notamment provoquer des infections telles que des troubles digestifs. La présence de substances chimiques (plomb, nitrates, pesticides, etc.) dans l'eau peut également engendrer des pathologies chez les consommateurs lorsque l'exposition est chronique. Cependant, la législation française impose des exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En cas de non-respect, la gestion des situations est très encadrée par la réglementation.

Connaître la qualité des eaux de baignade en eau douce est un moyen pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs. Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Sur le territoire du Grand Libournais, 5 sites d'eaux de baignade en eau douce sont surveillés. Il s'agit du lac des Nauves (Coutras), Les Dagueys (Libourne), Terres Blanches (Espiet), L'Isle (Porchères) et la plage de Port Sainte-Foy.

D'après le classement 2022, l'ensemble de ces sites étaient conformes (qualité suffisante à excellente).

6. Les insectes vecteurs de maladies

Ces dernières années, on observe une apparition de ces maladies vectorielles dans des zones géographiques qui étaient épargnées jusque-là. Les épidémies de maladies infectieuses transmises par des insectes vecteurs sont ainsi favorisées. Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales. En France, 71 départements métropolitains sont touchés par le moustique tigre, dont le département de la Gironde. Ce moustique peut être à l'origine de nuisances locales et parfois devenir un vecteur de maladies. Eviter sa prolifération est un enjeu essentiel.

7. Les sols

La base de données des sites et sols potentiellement pollués (BASOL) regroupe des secteurs pour lesquels une pollution des sols ou des eaux est suspectée ou prouvée. Elle appelle une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. 30 sites BASOL sont recensés sur le territoire :

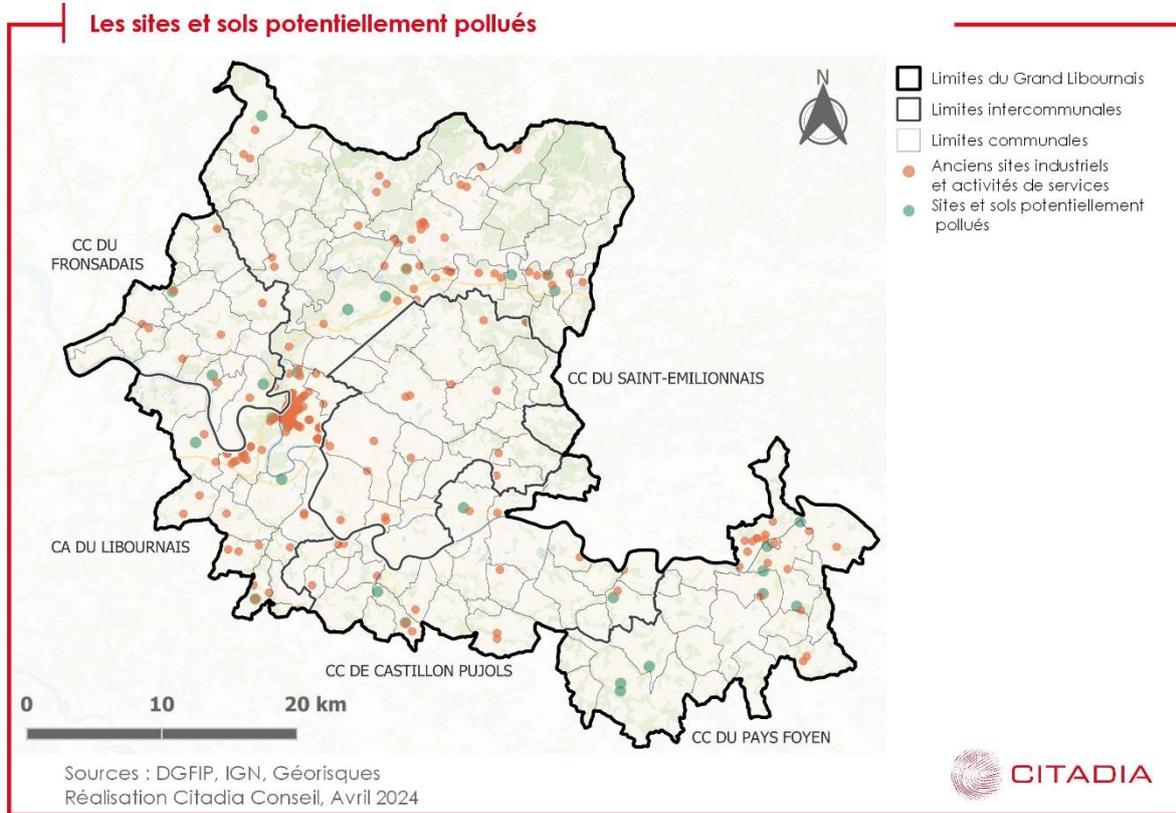
Liste des sites BASOL référencés sur le territoire du Grand Libournais

COMMUNE	NOM USUEL DU SITE	CODE
ABZAC		SSP000397301
ARVEYRES		SSP000399201
CAMPS-SUR-L ISLE		SSP41294001
ESPIET	Dépôt Pneus Usagés Le Goff Pneumatiques Aquitaine	SSP001026001
FRONSAC	LACROIX	SSP001166601
GENISSAC		SSP001262601
GENSAC	Décharge Rocanguille de Gensac	SSP001044001
LA RIVIERE		SSP000397701
LAPOUYADE	SIFOR (ex JOUDINAUD)	SSP000999101
LES EGLISOTTES ET CHALAURES		SSP000714101
LIBOURNE	SFCME	SSP000748001
		SSP000399801
MASSUGAS	USTOM	SSP001063301
PELLEGRUE	SARL PROVINI VINICOLE ENTRE DEUX MERS - AVIA	SSP001197701
		SSP000398301
PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS		SSP000397201
PINEUILH		SSP000407501
		SSP001283101
		SSP000434301
		SSP000399701
RAUZAN	SYNDICAT REGIONAL AGRICOLE DE CADILLAC	SSP001251101
		SSP000401701
SAINT DENIS DE PILE	SMICVAL	SSP001063701
	MAIRIE - Libourne (décharge)	SSP001159201
SAINT SAVIN	SOFA	SSP001000301
SAINT SEURIN SUR L'ISLE	AKAR	SSP001055701
	AMCOR (ex ALCAN PACKAGING)	SSP001010201
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES		SSP000427801
VAYRES	O.I. MANUFACTURING (ex BSN)	SSP001018701

La base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) rassemble des informations relatives aux activités d'une région, susceptibles d'avoir généré une pollution.

La base de données BASIAS indique la présence de 218 sites, pouvant éventuellement être sources de pollution des sols, par la nature de leur activité (exemple : station-service) :

Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont localisés principalement au niveau des zones urbanisées : à et aux abords de la commune de Libourne, disséminés le long des routes notamment la RD 1089, RD 2089 et la RD 674.



Carte 30 : Les sites et sols potentiellement pollués

8. Les pollutions atmosphériques

Aujourd'hui, le lien entre polluants atmosphériques et effets sanitaires est clairement démontré, à moyen comme à long terme. La pollution de l'air accroît le risque de maladies respiratoires aiguës comme la pneumonie ou chroniques comme le cancer du poumon ainsi que de maladies cardio-vasculaires.

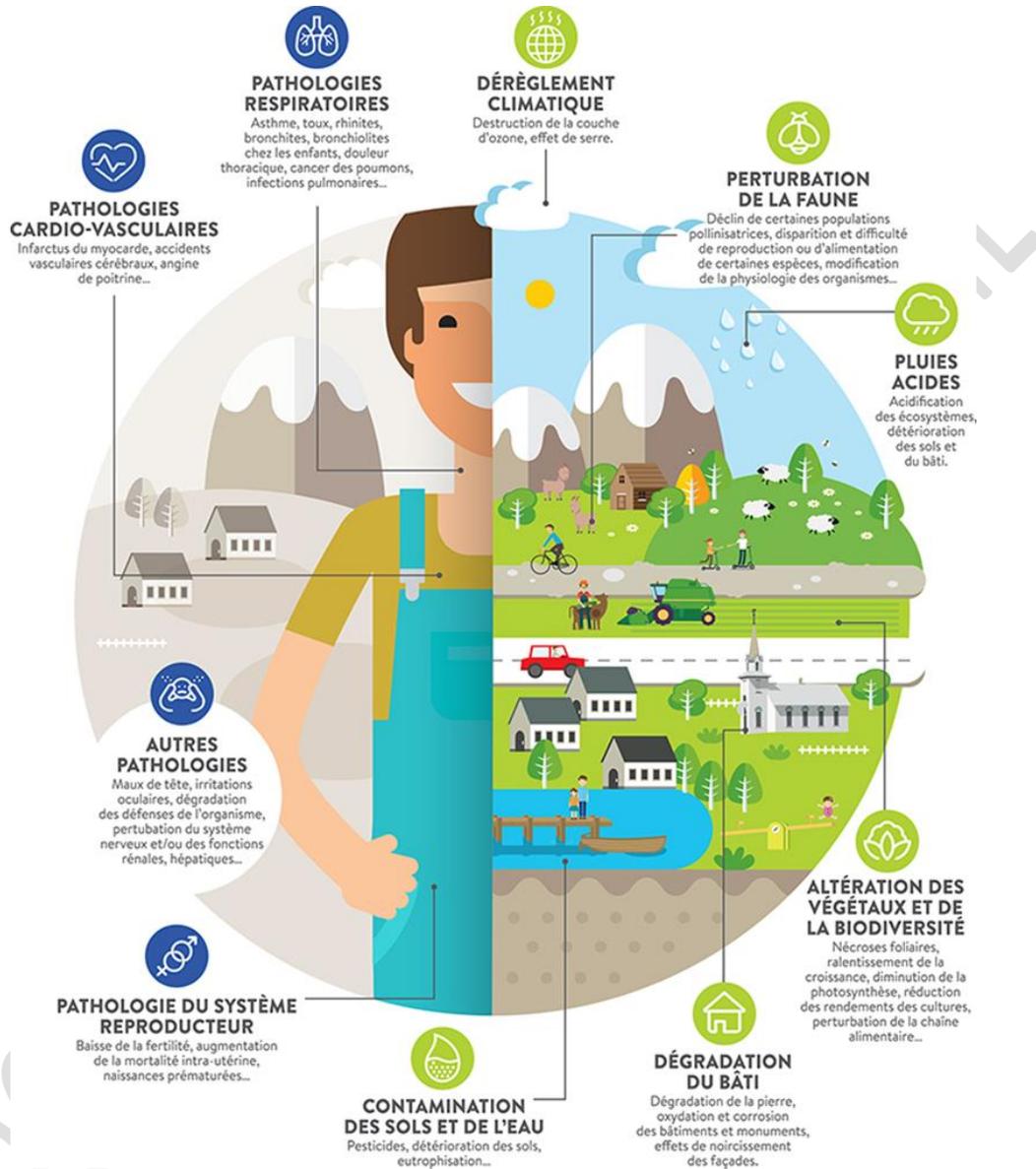


Illustration 7 : Lien urbanisme - santé

Les stations de mesures en Gironde sont au nombre de 10 et réparties sur les communes du Temple, d'Ambès, de Floirac-Branne, de Bassens, de Talence, de Mérignac et de Bordeaux qui compte 4 stations. Ainsi aucune station ne se situe sur le territoire du SCoT. Toutefois, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la CALI permet d'avoir des données sur 6 polluants atmosphériques majeurs :

- Les **oxydes d'azote** (NOx) : Le monoxyde d'azote (NO), en tant que produit de combustion, est un gaz incolore généré principalement par le secteur transport

(moteur thermique). Au contact de l'air, le NO s'oxyde en dioxyde d'azote (NO₂), gaz roux et toxique. Toute combustion produit donc à la fois du NO et du NO₂.

Les émissions de NOx de La Cali s'élèvent à 1 287 tonnes

- Les **particules fines en suspension** : Les particules dites de taille respirable (diamètre < 10µm, notées PM10), sont générées par des combustions et certains procédés industriels. Les particules fines de diamètre < 2,5 µm (notées PM2.5) sont principalement émises par les véhicules diesel. La taille infime de ces particules leur permet d'interagir avec le corps humain en pénétrant dans les alvéoles pulmonaires.

Les émissions de particules fines de la Cali s'élèvent à 239 tonnes de PM2,5 et 349 tonnes de PM10.

Les deux secteurs les plus émetteurs sont le résidentiel et l'industrie qui représentent 75% des émissions de PM2,5 (179 tonnes) et de PM100 (264 tonnes). Vient ensuite le transport routier avec 20% des émissions de PM2,5 et 17 % des émissions de PM10.

- Les **composés organiques volatils (COV)** : Ils sont émis par les automobiles comme produits de combustion, par les industries pétrolières et celles mettant en jeu des solvants et des colles. Seul le benzène est réglementé en air ambiant, mais d'autres COV, tel que le formaldéhyde, font l'objet de réglementation ou d'interdiction sur leur utilisation.

Les émissions de COVNM de la Cali s'élèvent à 1 020 tonnes. La branche industrie est la principale émettrice de COVNM sur le territoire, avec 389 tonnes émises en 2012, soit 38% du total, et provient de l'utilisation de peintures et solvants principalement.

- Le **dioxyde de soufre (SO₂)** : Le SO₂ provient des combustibles fossiles contenant du soufre (fuel, charbon, gazole) et de certaines industries.

Les émissions de SO₂ de la Cali s'élèvent à 246 tonnes. Elles sont principalement émises par le secteur industrie (222 tonnes et 90% des émissions) dans les procédés énergétiques avec contact (verrière de Vayres).

- **Ammoniac (NH₃)** : L'ammoniac (NH₃) provient essentiellement de rejets organiques de l'élevage. Il peut également provenir de la transformation d'engrais azotés épandus sur les cultures. Sous forme gazeuse, il peut être émis dans l'industrie pour la fabrication d'engrais.

Les émissions de NH₃ de La Cali s'élèvent à 280 tonnes. Sans surprise le secteur le plus émetteur est l'agriculture avec 89% des émissions totales (248 tonnes) provenant pour majeure partie (71% et 176 tonnes) des composés organiques issus des déjections animales. Le reste provenant des engrais.

Synthèse de la partie « Santé environnement »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un suivi de la qualité de 5 sites de baignade en eau douce (conformes en 2022) ▶ Une faible exposition au risque radon (potentiel radon de catégorie 1, soit des communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une part de parc privé potentiellement indigne (PPPI) non négligeable sur certaines villes du territoire ▶ La présence d'infrastructures de transports terrestres (N89, A89, voie ferrée) induisant des nuisances sonores ▶ Des sites et sols pollués ou potentiellement pollués principalement localisés au niveau des zones urbanisées ▶ Un manque de végétalisation dans les projets d'aménagement pouvant créer des ilots de chaleur
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer la qualité des logements par l'accompagnement à la réhabilitation ▶ Lutter contre l'habitat indigne ▶ Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat ▶ Développer la nature en ville 	

DOCUMENT DE

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
MOBILITÉS
PATRIMOINE
AGRICULTURE

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Grand
Libournais

3

Habiter au Grand Libournais

1. Portrait socio-démographique

a. Une croissance démographique qui demeure positive, liée à une attractivité résidentielle marquée

1. Un accroissement de population qui se poursuit à l'échelle du SCoT

1.1. Une répartition de population par pôles

Le territoire du SCoT du Grand Libournais est composé d'un total de **159 551 habitants en 2020**, population en hausse depuis 1968.

Evolution de la population du territoire entre 1968 et 2020

Source : INSEE RP 2020

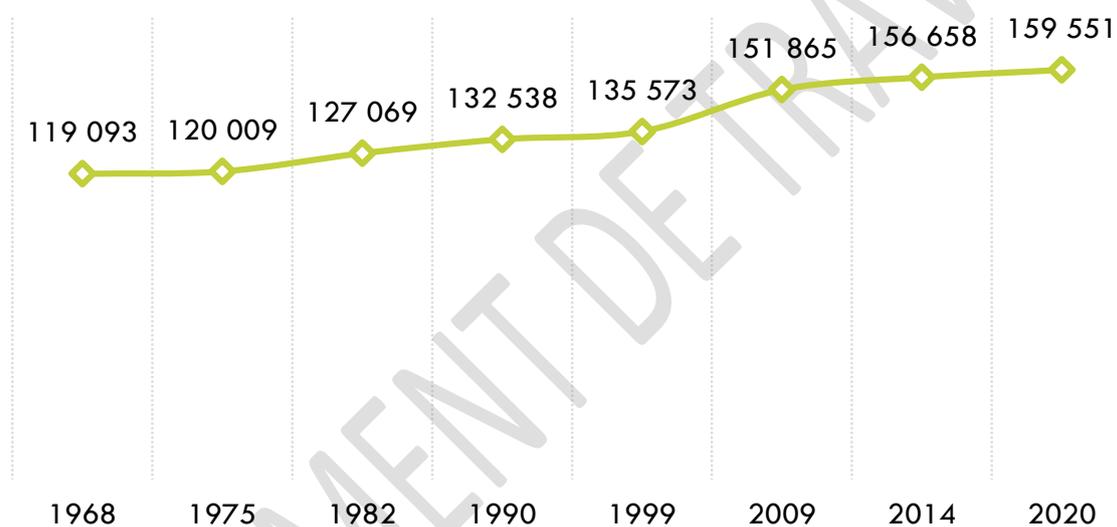
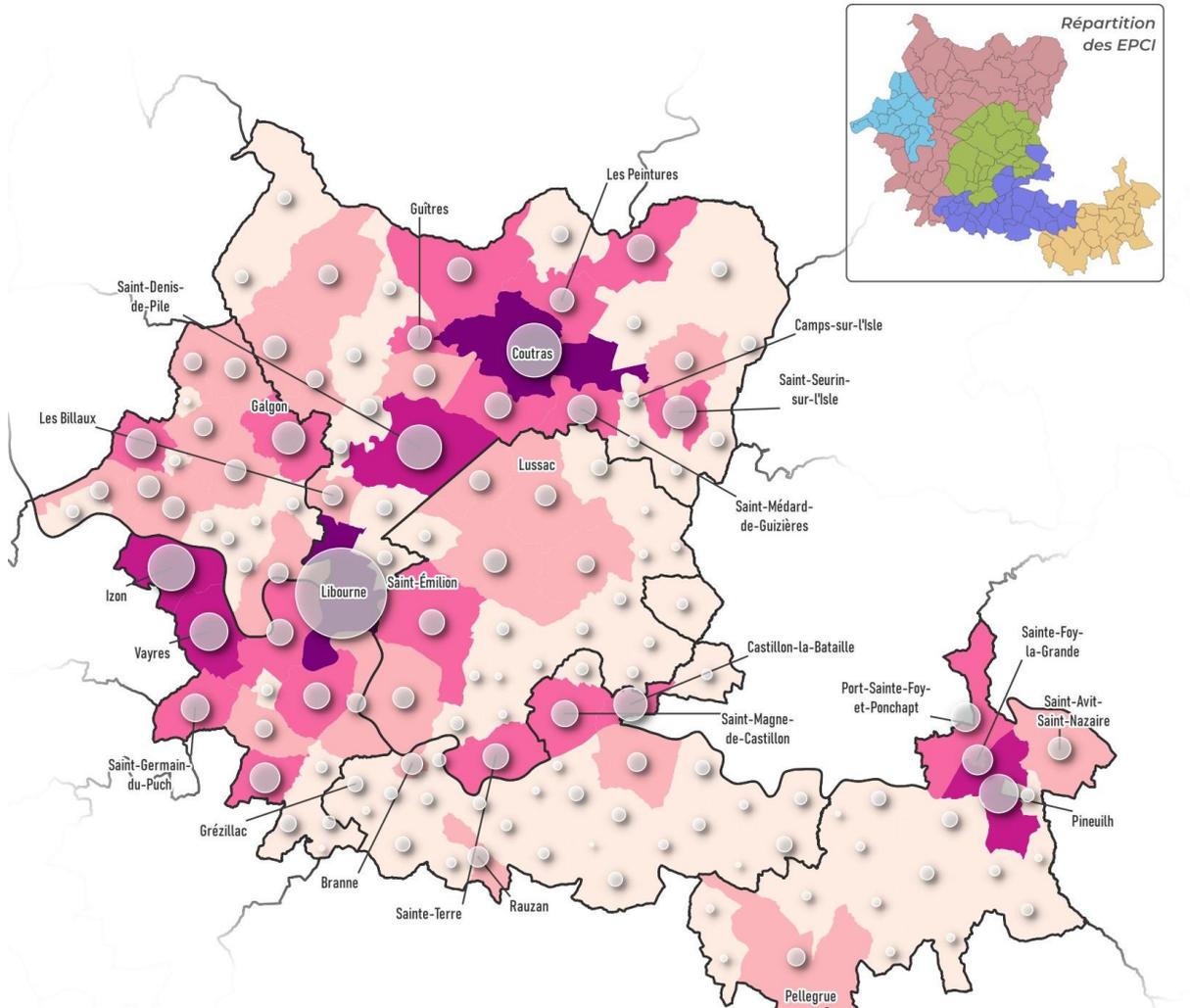


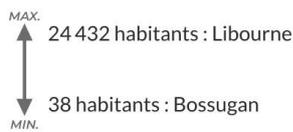
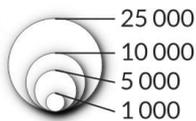
Figure 5 : Evolution de la population du territoire entre 1968 et 2020



Répartition de la population à l'échelle intercommunale (2020)

- Moins de 0,5%
- Entre 0,5 et 1%
- Entre 1 et 2,5%
- Entre 2,5 et 5%
- Plus de 5%

Nombre d'habitants



Réalisation : MERCAT, Mars 2024
Sources : AdminiExpress 2022, INSEE RP 2020



Carte 31 : Population municipale en 2020

Le territoire enregistre une croissance démographique positive depuis 1999. Cependant, le SCoT enregistre également un rythme de croissance annuel de **+0,3% par an** : soit moitié moins qu'entre la période 2008 et 2014 (+0,6% par an), et largement inférieur au rythme de croissance annuelle entre 1999 et 2009 (+1,3% par an). A titre de comparaison, le département de la Gironde observe un taux de 1,2% par an entre 2014 et 2020.

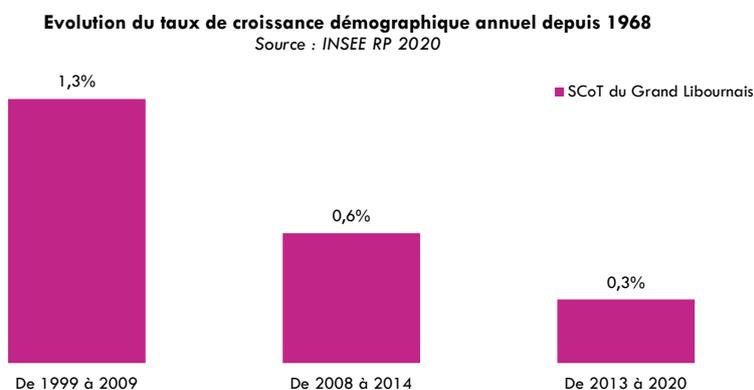


Figure 6 : Evolution du taux de croissance démographique annuel depuis 1968

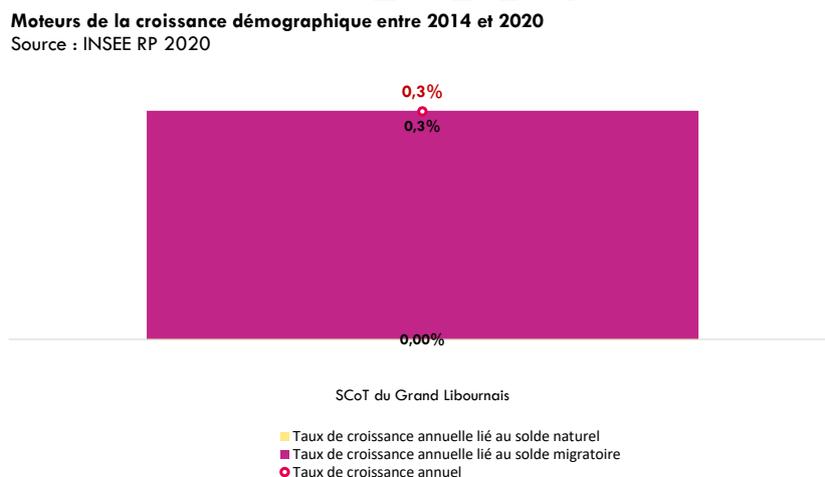


Figure 7 : Moteurs de la croissance démographique entre 2014 et 2020

La croissance du territoire du SCoT du Grand Libournais est essentiellement portée par le solde migratoire (+0,3% de croissance annuelle). Le solde naturel est nul pour l'ensemble du SCoT entre 2014 et 2020.

La commune de Libourne est la commune la plus peuplée du SCoT (24 432 habitants en 2020). **Près de 58% de la population du SCoT se concentre sur la CA du Libournais.**

La partie nord et ouest est caractérisée par la présence de pôles urbains secondaires (Vayres, Izon, Coutras, Saint-Denis-de-Pile).

1.2. Zoom par EPCI : des disparités démographiques

Les disparités en matière de croissance démographique sont importantes entre les EPCI composant le SCoT.

L'évolution en base 100 montre des écarts de rythme de croissance. En comparant avec l'évolution en base 100 du SCoT, l'EPCI de la CC du Fronsadais a connu un rythme plus important de croissance démographique à partir des années 1975. Seule la CC du Grand-Saint-Emilionnais, est caractérisée par une diminution de la croissance démographique par rapport aux autres EPCI et l'année 1968.

Evolution en base 100 de la population municipale entre 1968 et 2020

Source : INSEE RP 2020

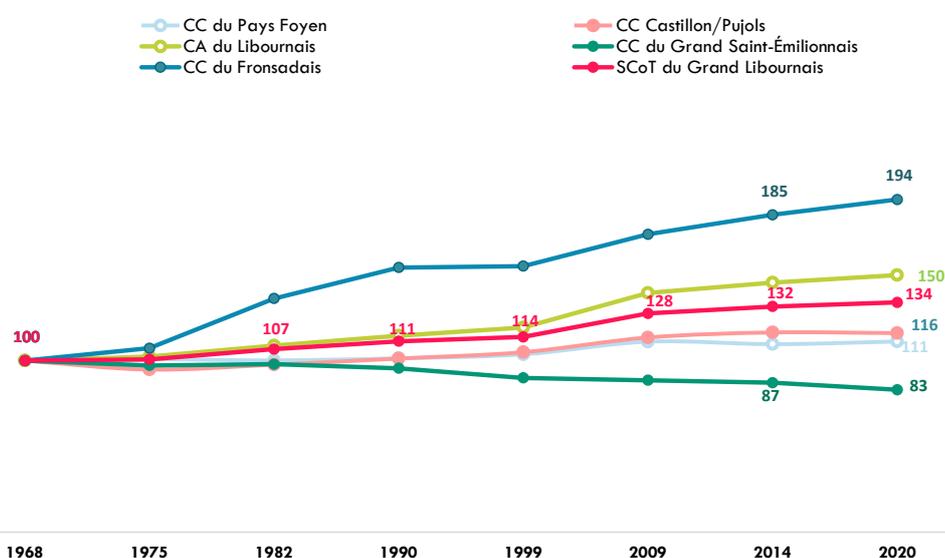


Figure 8 : Evolution en base 100 de la population municipale entre 1968 et 2020

Lors du dernier recensement, sur les cinq EPCI, trois ont une croissance démographique annuelle positive. La situation de la CC du Grand Saint-Emilionnais fait état d'une croissance négative, avec un taux de croissance démographique annuel de -0,8% (notamment avec un solde naturel et migratoire négatif).

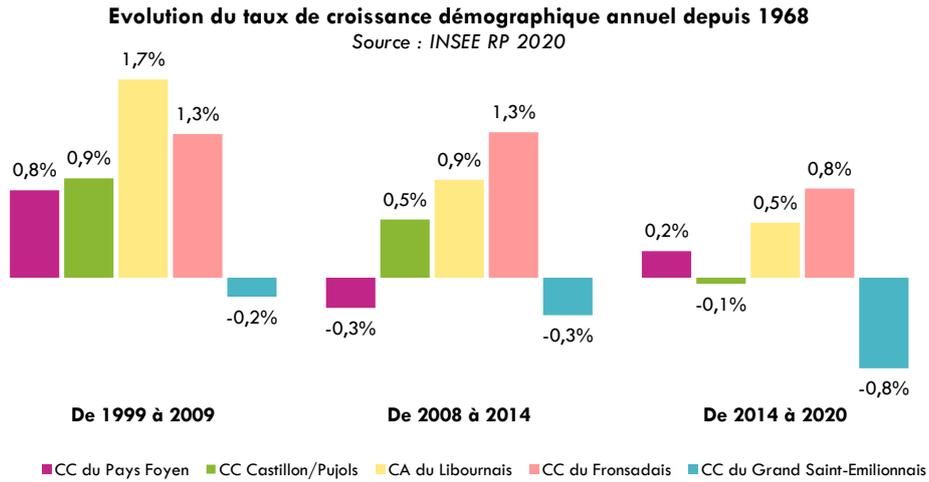


Figure 9 : Evolution du taux de croissance démographique annuel depuis 1968

Les moteurs de la croissance démographique sont également différents entre EPCI : la croissance de la CC du Pays Foyen est portée par le solde migratoire (0,9%) contre un solde naturel négatif (-0,67% par an). En dehors de la CC du Grand Saint-Emilionnais cependant, le solde migratoire marque la constitue le premier moteur de la croissance démographique des EPCI composant le SCoT.

Moteurs de la croissance démographique entre 2014 et 2020

Source : INSEE RP 2020

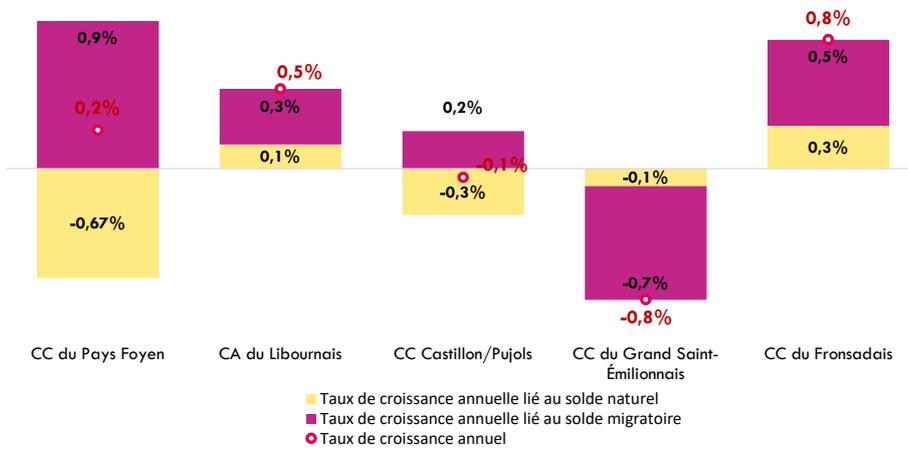


Figure 10 : Moteurs de la croissance démographique entre 2014 et 2020

b. Le vieillissement de la population est en cours, mais le profil des ménages demeure familial

1. Des disparités de répartition d'âge au sein du SCoT, une conjoncture commune de vieillissement

La population du SCoT du Grand Libournais a un profil plutôt homogène en termes de répartition de classe d'âge : 32% de sa population a moins de 30 ans et 30% sont des séniors de plus de 60 ans.

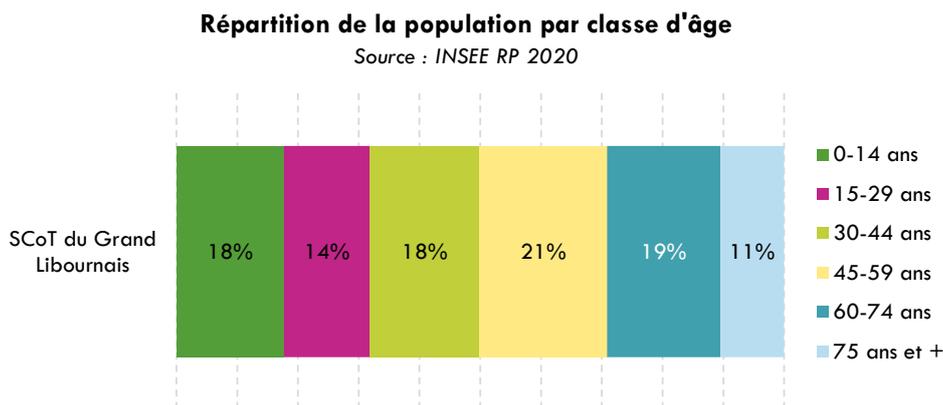


Figure 11 : Répartition de la population par classe d'âge

En termes de profils, **la répartition par âge de la population des cinq EPCI du territoire est hétérogène, mais tous sont caractérisés par une dynamique de vieillissement.** Les populations jeunes (moins de 30 ans) sont légèrement plus représentées sur les pôles de Libourne (CA du Libournais : 33% de la population) et du Fronsadais (un tiers également). Certains EPCI ont une représentation de ce public plus réduite que la moyenne du SCoT : la CC du Grand Saint-Emilionnais (29%) et la CC du Pays Foyen (également 29%). Associée à ce constat, un seul EPCI a une part de la population sénior (plus de 60 ans) plus importante que la moyenne du SCoT : 37 % de la population de la CC du Pays Foyen a plus de 60 ans. La CC du Fronsadais est caractérisée par la part de séniors la plus faible du SCoT (26%).

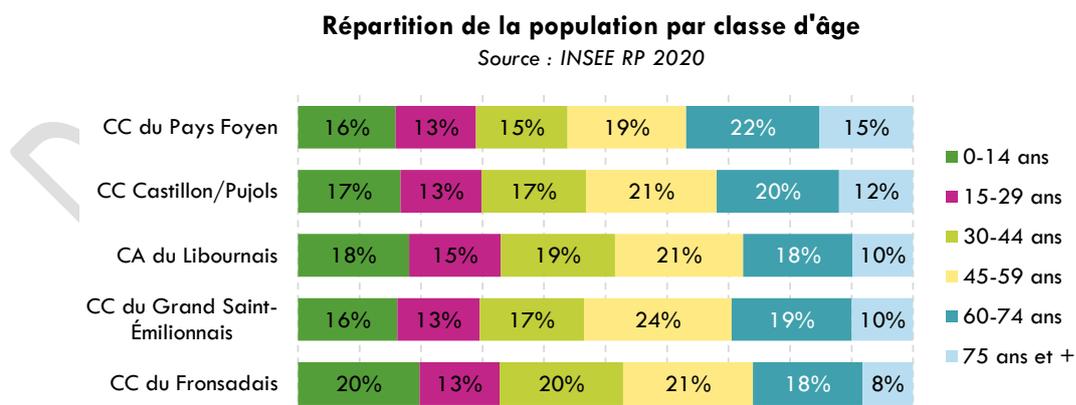


Figure 12 : Répartition de la population par classe d'âge

A l'instar de la situation à l'échelle nationale, le territoire du SCoT est caractérisé par une tendance globale de vieillissement de sa population. L'indice de jeunesse est en diminution entre les deux

derniers recensements de l'INSEE: 0,81 en 2020 contre 0,92 en 2014 (Gironde : 0,98 en 2020). Ainsi, le territoire localise 81 jeunes de moins de vingt ans pour 100 seniors de soixante ans et plus.

Evolution de l'indice de jeunesse
Source : INSEE RP 2020

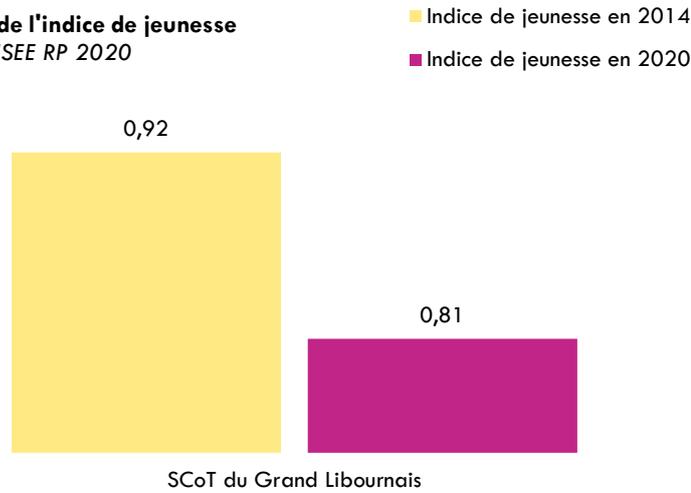


Figure 13 : Evolution de l'indice de jeunesse

La CC du Fronsadais est l'EPCI avec l'indice de jeunesse le plus élevé en 2020 avec cependant une forte diminution de cet indicateur depuis 2014. La CA du Libournais a connu la diminution la plus importante de son indice de jeunesse, en comparaison avec le reste du SCoT (-0,14%).

Evolution de l'indice de jeunesse
Source : INSEE RP 2020

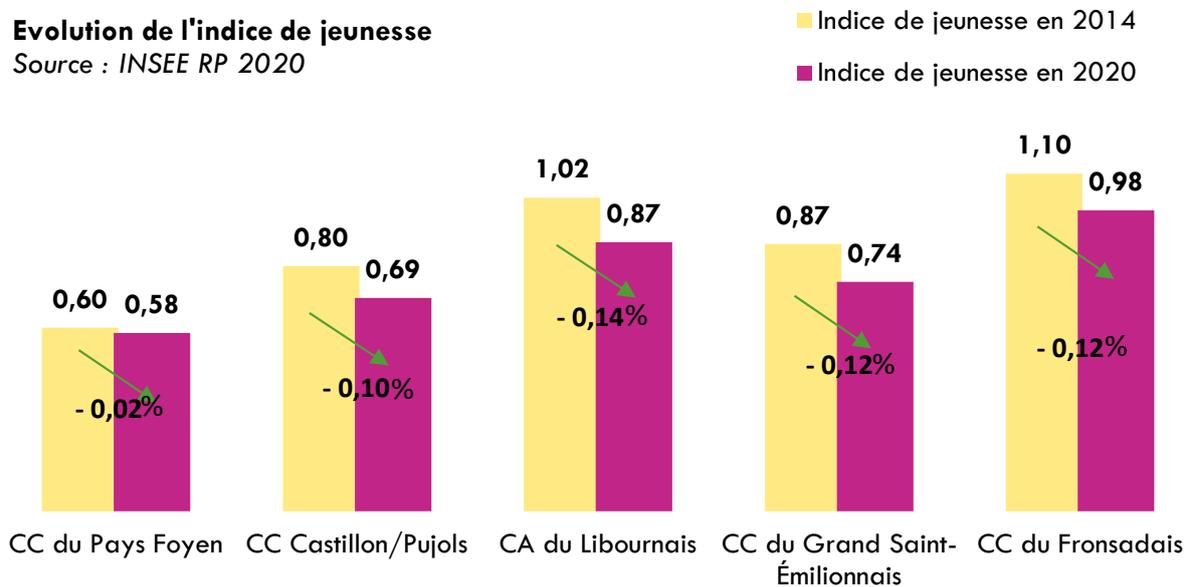
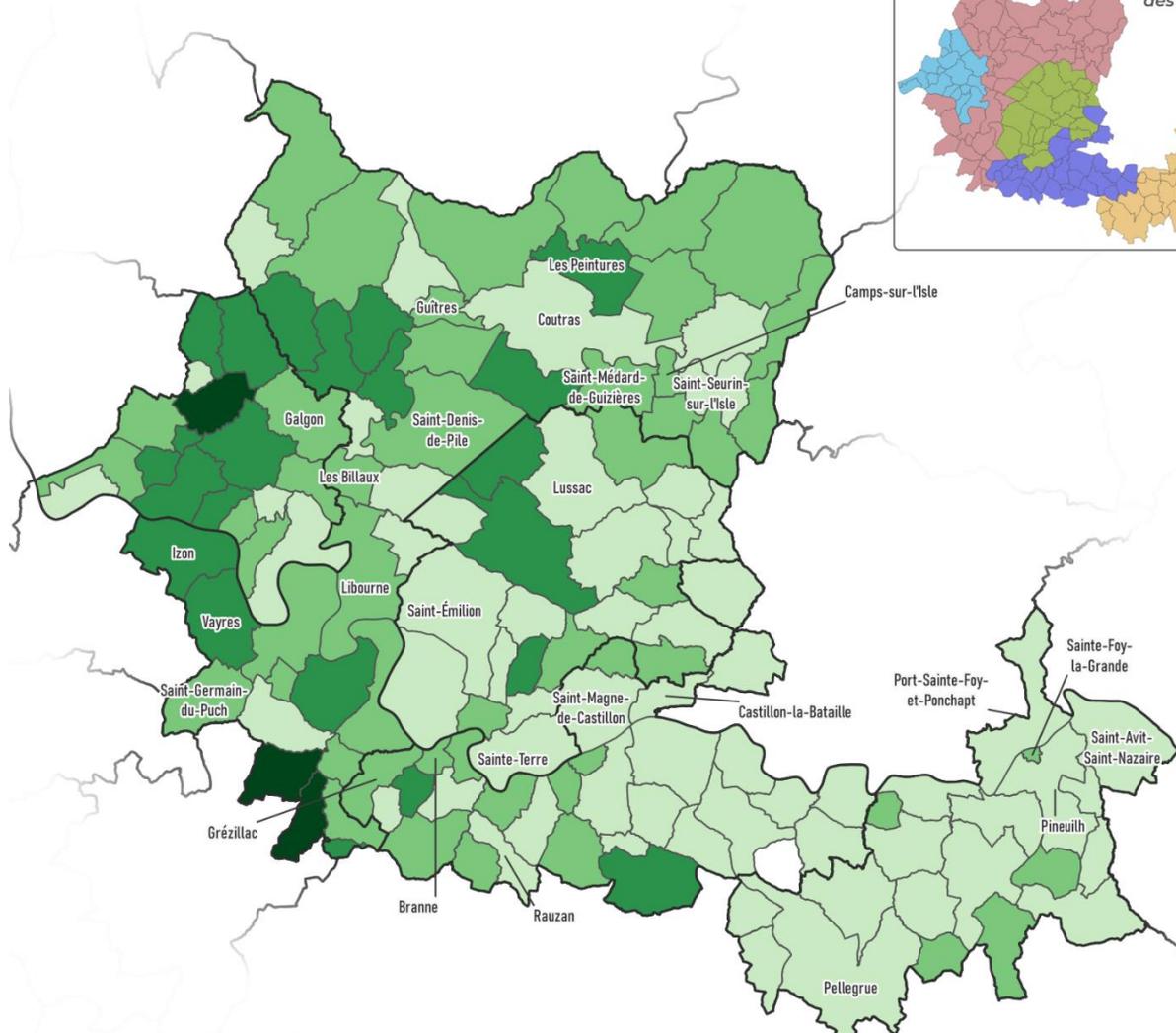
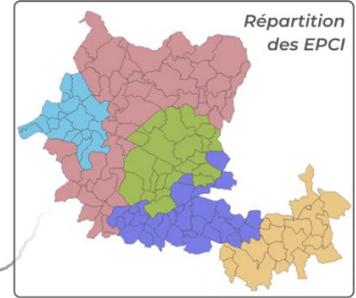


Figure 14 : Evolution de l'indice de jeunesse

INDICE DE JEUNESSE DE LA POPULATION EN 2020

SCoT Grand Libournais

0 3 6 km



Indice de jeunesse en 2020

- Moins de 0,25
- Entre 0,25 et 0,75
- Entre 0,75 et 1
- Entre 1 et 1,5
- Plus de 1,5

PLUS JEUNE
 ↑ Saint-Quentin-de-Baron (2.03)
 MOY. SCoT (0.81)
 ↓ Coubeyrac (0.16)
 PLUS AGÉE

Réalisation : MERCAT, Mars 2024
 Sources : AdminExpress 2022, INSEE RP 2020



Carte 32 : Indice de jeunesse de la population 2020

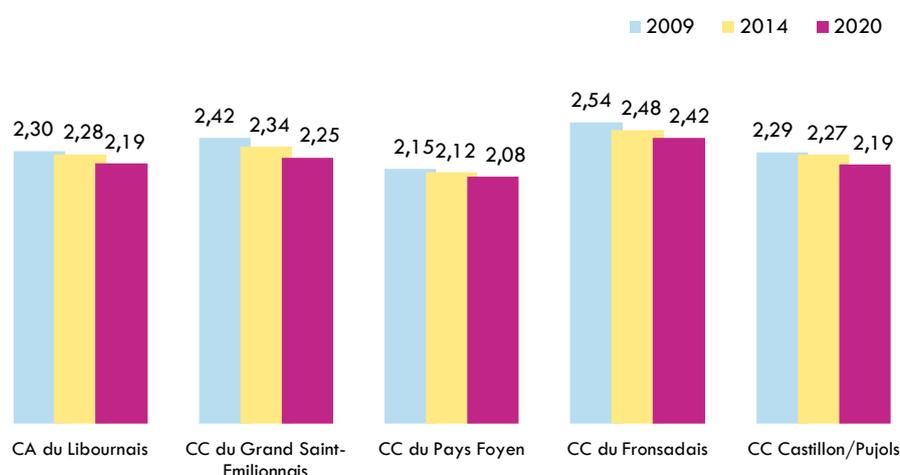
2. Un territoire familial mais qui évolue vers un desserrement des ménages

Le profil de la population du territoire plutôt familial, avec une taille moyenne des ménages de 2,21 personnes par ménage à l'échelle du SCoT en 2020, supérieure à la moyenne départementale : 2,11. La CC du Fronsadais accueille la population au profil le plus familial du territoire. A l'inverse, la CC du Pays Foyen accueille d'ores et déjà une part importante de petits ménages, isolés ou couples sans enfants sur son territoire (2,08 personnes par ménage).

La taille moyenne des ménages du territoire est en diminution depuis 2009. Ce phénomène nommé « desserrement » est lié au phénomène des divorces, séparations, décohabitations et au vieillissement de la population.

Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 2009

Source : INSEE RP 20



	Desserrement 2009-2014	Desserrement 2014-2020
CA du Libournais	-0,22%	-0,61%
CC du Grand Saint-Emilionnais	-0,64%	-0,65%
CC du Pays Foyen	-0,32%	-0,29%
CC du Fronsadais	-0,54%	-0,41%
CC Castillon/Pujols	-0,20%	-0,62%

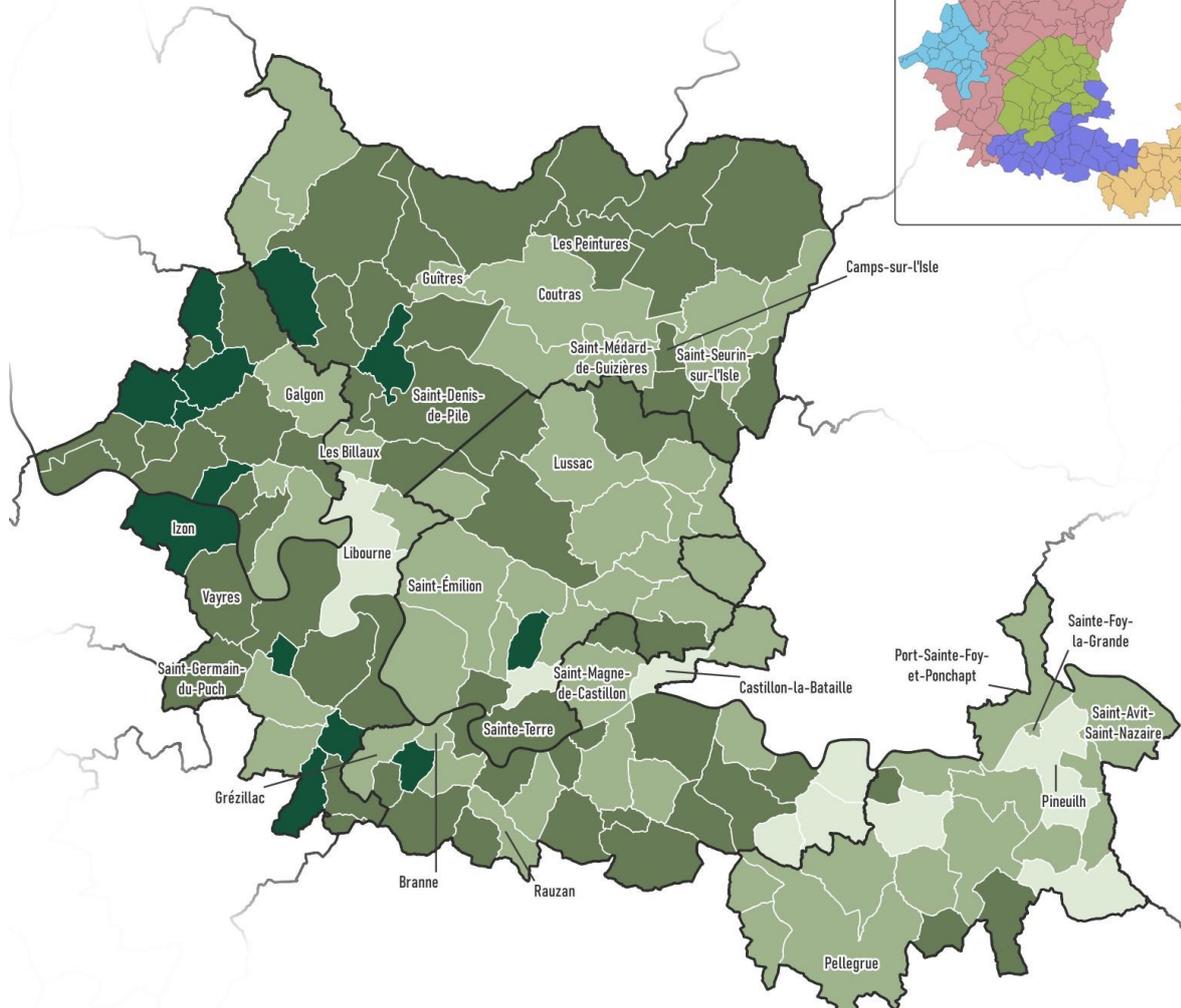
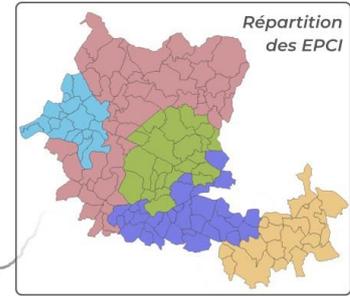
Figure 15 : Rythme de desserrement de la taille moyenne des ménages

Le rythme du desserrement s'accélère depuis 2009 : de **2,3 personnes par ménage en 2009** contre **2,28 en 2014** (-0,29 % par an entre 2009 et 2014) à **2,21 en 2020** au dernier recensement (-0,56 % par an entre 2014 et 2020). La taille moyenne des ménages du SCoT est **supérieure à celle du département (2,11)**, qui suit la même dynamique d'évolution de desserrement. Le territoire devient moins « familial » avec une part moindre des couples avec enfants au sein de la population que sur la période précédente. Au sein des EPCI constituant le territoire du SCoT du Grand Libournais, des **écarts de composition familiales** et **d'évolution du desserrement des ménages sont à noter**. Les EPCI comme la CC du Pays Foyen sont plus vieillissantes avec un desserrement des ménages qui progresse. D'autres EPCI sont des EPCI plutôt familiaux et de ce fait moins vieillissantes ; à l'instar de la CC du Fronsadais qui observe une taille des ménages proche de 2,4 personnes par ménages. La CC du Grand Saint-Emilionnais, est caractérisée par le rythme de desserrement le plus marqué du SCoT pour la période 2014-2020 (-0,62 % par an), soit un rythme légèrement plus rapide que celui de la CALI (-0,61%)

TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES EN 2020

SCoT Grand Libournais

3 6 km



Taille moyenne des ménages en 2020

- Moins de 2
- Entre 2 et 2,3
- Entre 2,3 et 2,5
- Plus de 2,5

MAX. ↑ 2.72 : Saint-Genès-de-Fronsac
 MOY. 2.3 : SCoT
 MIN. ↓ 1.82 : Coubeyrac

Carte 33 : Taille moyenne des ménages en 2020

3. Une attractivité résidentielle et économique hétérogène entre les EPCI

3.1. Une situation économique encourageante à échelle du SCoT

3.1.1. Un recul du taux de chômage depuis 2014

Le SCoT du Grand Libournais observe un taux de chômage parmi les actifs de 12,9% en 2020. Cet indicateur est en baisse depuis 2014 (14,1% en 2014, soit une diminution de plus de 1% en 6 ans). A titre de comparaison, la Gironde connaît un taux de chômage de 11,82% et le territoire national 12,73%.

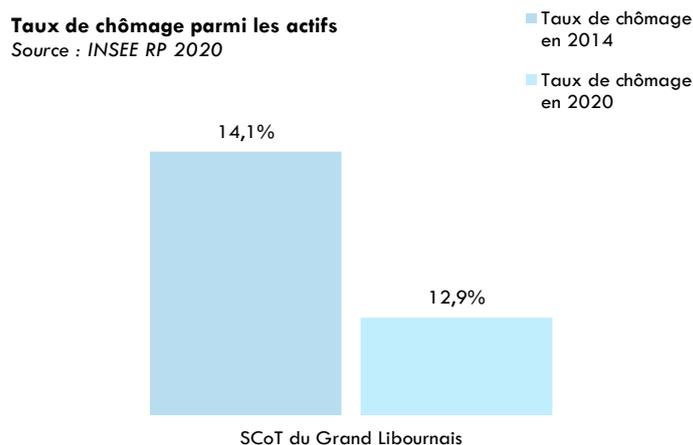
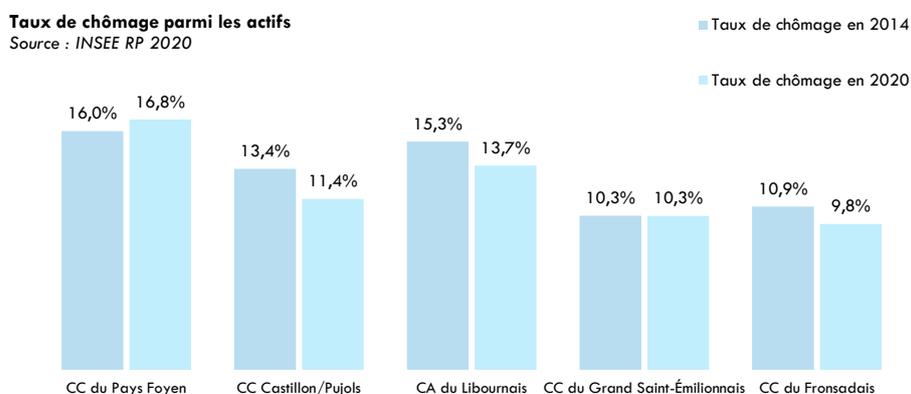


Figure 16 : Taux de chômage parmi les actifs

L'indice de concentration de l'emploi (soit le nombre d'emplois locaux pour un actif résident occupé) est à 0,90 en 2020, contre 100,6 pour le département de la Gironde. La vocation économique du territoire est ainsi plutôt importante.

Malgré un taux de chômage proche de la moyenne départementale en 2020, des écarts notables existent entre EPCI. Au dernier recensement, le taux de chômage s'élevait à plus de 16,8% pour la CC du Pays Foyen (le taux le plus élevé du SCoT), contre 9,8% pour la CC du Fronsadais. Hormis la situation du CC du Pays Foyen, la tendance de l'indicateur est à la diminution généralisée entre les deux derniers recensements.

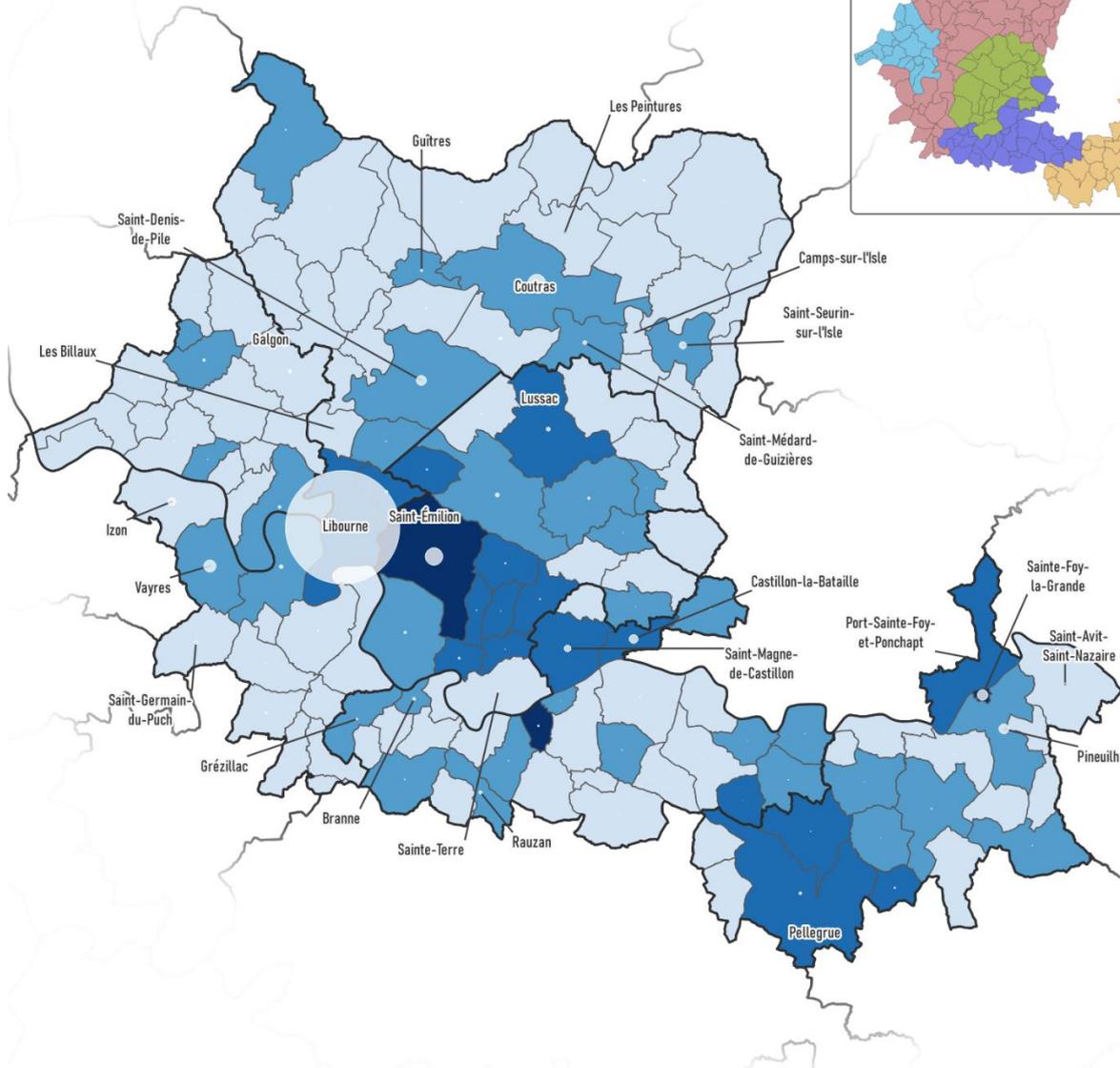
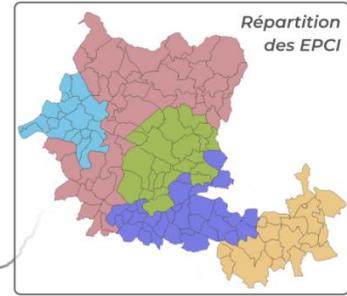
Figure 17 : Taux de chômage parmi les actifs par EPCI



INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI EN 2019

SCoT Grand Libournais

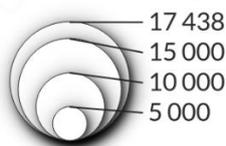
0 3 6 km



Indice de concentration de l'emploi (2019)

- Moins de 60
- Entre 60 et 120
- Entre 120 et 240
- Plus de 240

Nombre d'emplois



MAX. 17 438 emplois : Libourne
MIN. 9 emplois : Bossugan

Réalisation : MERCAT, Mars 2024
Sources : AdminExpress 2022, INSEE RP 2020



Carte 34 : Indice de concentration de l'emploi en 2019

3.1.2. Une présence marquée des ouvriers et d'employés et une disparité d'accueil des retraités

En termes d'actifs, le SCoT est marqué par la présence des ouvriers et d'employés (plus de 32% des actifs de plus de 15 ans). Les cadres sont peu présents sur le territoire (seulement 6% des actifs). A l'inverse, les retraités représentent plus de 30% de la population du SCoT, plus de 38% de la population sur la CC du Pays Foyen contre 28% pour la CC du Fronsadais.

La répartition par CSP est homogène entre EPCI, avec quelques variations locales. Les cadres résident davantage au sein de CC du Fronsadais (7%) ou la CA du Libournais (6%), contre 5% pour la CC Castillon/Pujols.

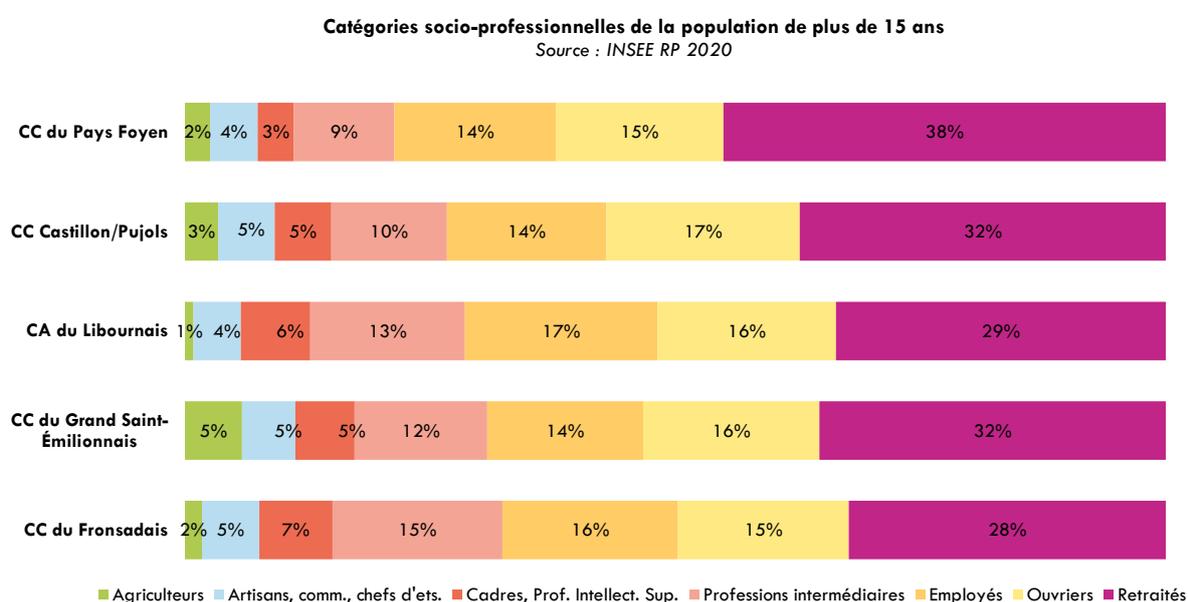


Figure 18 : Catégories socio-professionnelles de la population de plus de 15 ans

3.1.3. Des revenus disponibles inférieurs à ceux du département

Selon l'INSEE, le revenu disponible médian mensuel par UC est de 1 996 euros pour le département de la Gironde en 2021. L'ensemble des EPCI du SCoT accueille une population avec des revenus inférieurs à ce seuil. En effet, des écarts notables sont à noter : la CC du Pays Foyen possède un revenu mensuel médian disponible par UC de 1 643 euros. Seule la CC du Fronsadais est relativement proche du niveau départemental (1 967 € / mois et par UC).

Revenus mensuels disponibles médians par UC en 2021

Source : Filosofi 2021

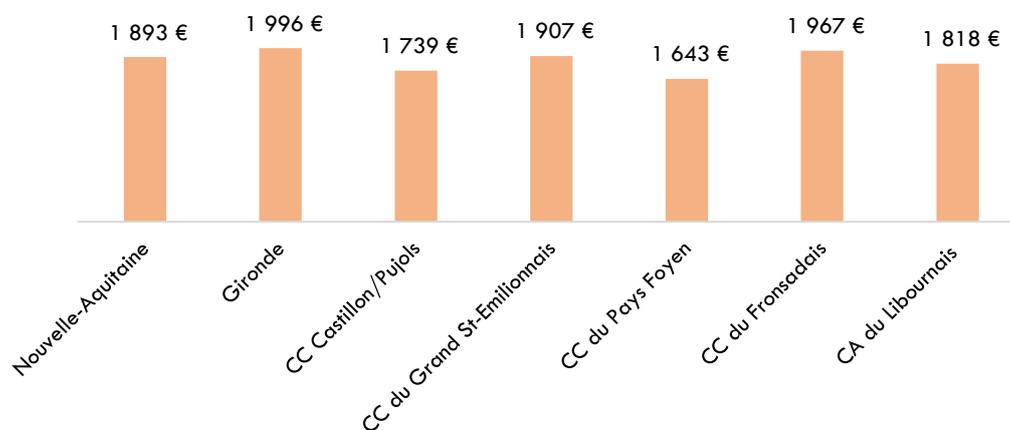
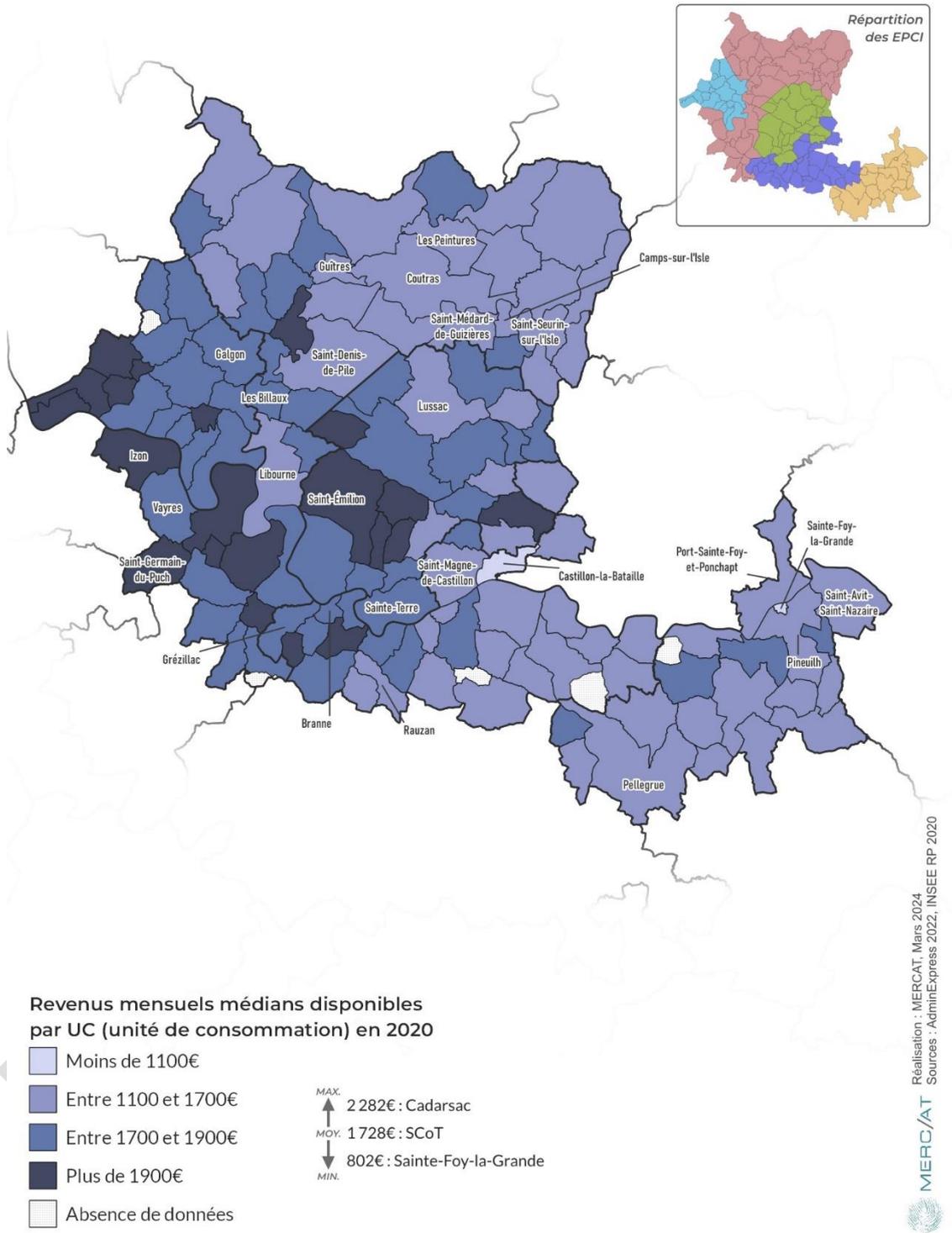
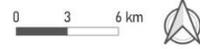


Figure 19 : Revenus mensuels disponibles médians par UC en 2021

La carte ci-dessous représente les revenus mensuels médians disponibles par unité de consommation, observés à échelle communale. Des ménages aux revenus plus importants résident autour des pôles de Saint-Emilion et d'Izon et sur l'ensemble de la frange ouest du territoire, à proximité de la métropole Bordelaise. La frange est et nord possède des revenus plus faibles que le reste des autres communes, traduisant des disparités au sein du SCoT.

REVENUS MENSUELS MÉDIANS DISPONIBLES PAR UC EN 2020

SCoT Grand Libournais



Réalisation : MERCAT, Mars 2024
Sources : AdminExpress 2022, INSEE RP 2020



Carte 35 : Revenus mensuels médians disponibles par UC en 2020

3.2. Un territoire de la couronne bordelaise : un territoire qui attire des jeunes et des actifs

3.2.1. Une attractivité résidentielle légèrement excédentaire

L'analyse « origine-destination » des flux résidentiels permet d'apporter des éléments de compréhension aux stratégies résidentielles des ménages locaux une année avant leurs recensements. Sur une année, le SCoT du Grand Libournais localise 7 322 installations sur son territoire, contre 7 300 départs, soit une situation de légère attractivité résidentielle avec un solde migratoire positif à +22 personnes.

Selon les données MIGCOM, plus de 62% des arrivées au sein du territoire du SCoT concernent la CA du Libournais, contre 12% pour la CC du Fronsadais et celle du Pays Foyen, seulement 5% pour la CC du Grand Saint-Emilionnais et 9% pour la CC Castillon/Pujols.

3.2.2. Le profil des arrivants au sein du territoire du Grand Libournais

Flux des migrations résidentielles au sein du SCoT du Grand Libournais par tranche d'âge
(Source : INSEE, MIGCOM 2020)

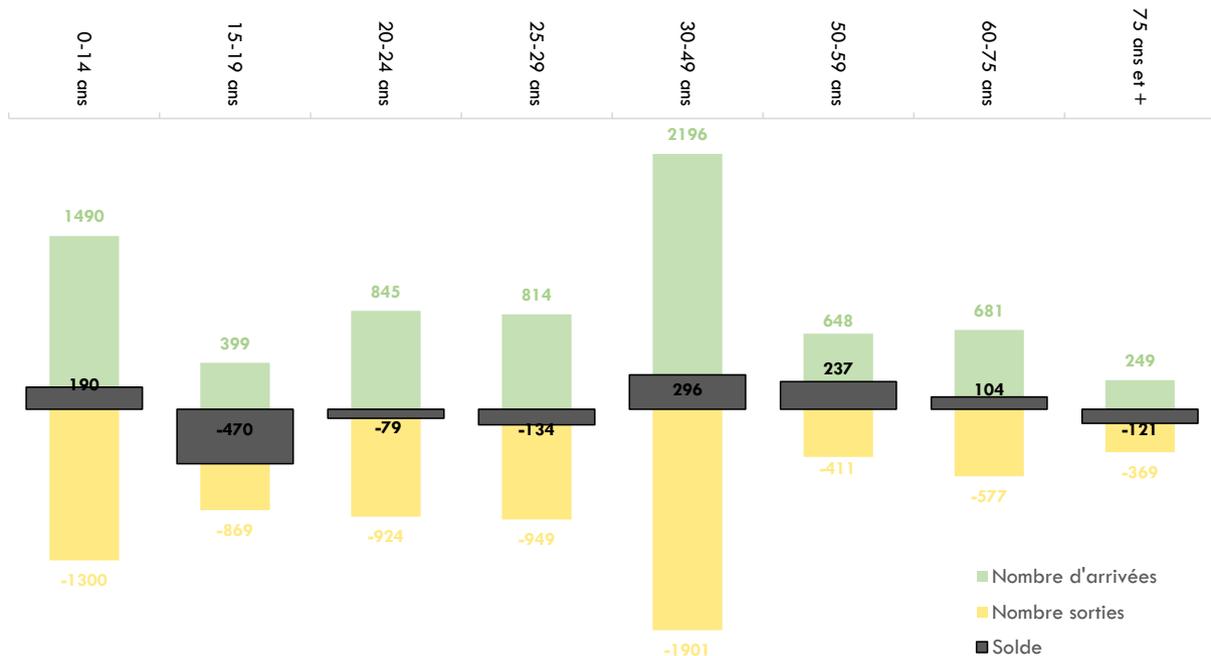


Figure 20 : Flux des migrations résidentielles au sein du SCoT du Grand Libournais par tranche d'âge

A l'échelle du SCoT, 22,7% des arrivées concernent la catégorie des 20-29 ans, contre 25,8% pour les 0-19 ans. A part presque égale, les 30-45 ans sont également bien représentés. Le territoire attire cependant moins de classes d'âge de plus de 45 ans. La part des séniors qui arrivent sur le territoire est faible.

De plus, 28% des personnes arrivant sur le territoire appartiennent à un ménage de deux personnes (couples). 40% des arrivées correspondent à des familles (20% ménage de 3 personnes, similaire pour les ménages de 4 personnes).

Effectif des migrations résidentielles par taille du ménage

(Source : MIGCOM 2020)

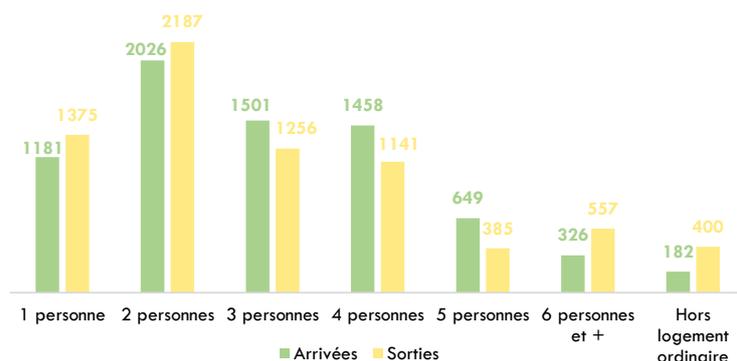


Figure 21 : Effectif des migrations résidentielles par taille du ménage

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans les ménages arrivant sur le territoire sont les **ouvriers (20% des arrivées)** et les **employés (24%)**. De même, les professions intermédiaires arrivent dans une proportion similaire (19%). Une proportion plus réduite d'arrivées concerne les cadres (13%).

Les arrivées sont caractérisées par un **choix résidentiel orienté vers la maison individuelle**. En effet, près de **76%** des arrivants habitent dans une **maison** contre **20% en appartement**. De plus, 49% sont locataires du parc privé contre 37% qui sont propriétaires. Seuls 6,1% des arrivants sont locataires du parc social.

3.2.3. Des départs de jeunes

En termes de profil, les sortants ont un profil similaire aux entrants sur le territoire. En effet, **plus de 37% des sortants concerne la catégorie des 15-29 ans**. En comparaison, les autres classes d'âge sont moins représentées dans ces départs : **26% des départs concerne les 30-49 ans** et seulement 10% environ pour les plus de 65 ans.

Ce départ des jeunes s'illustre par un **départ notamment des couples** : 30% des personnes sortants appartiennent à un ménage de deux personnes. **33% des départs concernent des familles** (ménages de 3 à 4 personnes).

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans les ménages partant du territoire sont **également les ouvriers et les employés** (respectivement 21% des sorties). De même, les professions intermédiaires **partent dans une proportion similaire aux arrivées** (19%). Une proportion encore plus réduite concerne les cadres (9,4% des départs).

De plus, 55% des sortants habitent désormais dans une maison contre 38,9% en appartement (proportion plus importante que pour les arrivées : 20%). De même, les sortants **sont davantage locataires** (mêmes proportions entre les arrivées et les sorties) : **49% contre 27% de propriétaires. 8% des sortants sont locataires du parc social.**

En termes de solde, **le territoire attire donc davantage de ménages dits familiaux** composés de 3 à 5 personnes. Il **perd notamment des profils assez jeunes** (notamment sur la classe d'âge 15-30 ans) mais également des profils séniors (+ de 65 ans).

- *Des attractivités hétérogènes entre EPCI*

Sur cinq EPCI, **deux d'entre eux perdent des habitants** (CC Castillon Pujols et la CC du Grand Saint-Emilionnais). La CA du Libournais est caractérisée par le solde positif le plus élevé du SCoT, donc l'EPCI le plus attractif pour les ménages. La CC du Grand Saint-Emilionnais apparaît comme l'EPCI le moins attractif du SCoT avec le solde migratoire le plus faible du territoire sur une année.

	Entrées	Sorties	Solde
CA du Libournais	4548	4326	222
CC Castillon/Pujols	688	837	-149
CC du Fronsadais	849	824	25
CC du Grand Saint-Émilionnais	349	525	-176
CC du Pays Foyen	884	789	95

3.2.4. *Un territoire attractif pour les jeunes et les actifs de Bordeaux et de sa couronne mais également de départ vers la Métropole*

Au total 21% des nouvelles arrivées sur le territoire sont issues de Bordeaux Métropole. Dans une proportion plus réduite peu d'arrivants sont originaires des EPCI voisins (CC les Rives de la Laurence : 5%, CC de Montaigne Montravel et Gurson : 3%).

En termes d'âge, les arrivants de Bordeaux Métropole correspondent à une classe d'âge jeune : **45% des arrivées concernant ce secteur sont comprises entre 20 et 34 ans.** De plus, 31% des arrivées concernent les ménages de deux personnes (couples) et les ménages de trois personnes. La tendance est similaire depuis le reste du département de la Gironde. Pour le département de la Dordogne, la tendance est similaire.

Certains territoires sont plus marqués : depuis la Métropole du Grand Paris, ce sont des jeunes et notamment des actifs qui s'installent sur le territoire (27% des 20-35 ans). Ces ménages font le choix de s'installer sur le territoire du SCoT afin de bénéficier de prix de l'immobilier plus abordables.

Au total, près de 24% des ménages qui déménagent du SCoT, emménagent à Bordeaux Métropole et 18% pour le reste de la Gironde.

En termes d'âge, les personnes partant vers Bordeaux Métropole correspondent à **une classe d'âge jeune** : 15% des arrivées concernant ce secteur sont comprises entre 20 et 34 ans. De plus, 62% des départs concernent des **petits ménages** (personne seul et couples, en proportion égale. **La tendance est similaire depuis le reste du département de la Gironde.** Pour le département de la Dordogne, la tendance est également similaire.

Les EPCI limitrophes et proches – soit, qui accueillent des personnes du SCoT sont globalement des profils assez jeune et familiaux : les départs vers la CC de la Haute Saintonge concernent à hauteur de

30% des couples et 28% des familles (ménages de plus de 4 personnes). Globalement, les profils notamment en direction des EPCI comme la CC de Montaigne Montravel et Gurson, la CC Les Rives de la Laurence et la CA Bergeracoise).

Synthèse de la partie « Portrait socio-démographique »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Près de 58% de la population du SCoT se concentre sur la CA du Libournais, où la population demeure encore familiale ▶ Une croissance démographique qui demeure positive, liée à une attractivité résidentielle. La croissance est portée en premier lieu par la CA du Libournais, la CC du Pays Foyen et la CC du Fronsadais ▶ Le profil de la population demeure plutôt familial, à l'exception de la CC du Pays Foyen (taille moyenne des ménages à 2,08) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une croissance démographique positive mais inférieure à la moyenne départementale, avec une tendance stable pour la Gironde et un ralentissement pour le territoire. ▶ Le vieillissement de la population est en cours. ▶ L'évolution de la population de la CC Castillon/Pujols et du Grand Saint-Emilionnais est déficitaire entre 2014 et 2020 ▶ La diminution de la taille moyenne des ménages entraîne une mutation des besoins en logement. Ce phénomène est lié à la hausse des divorces, séparations, décohabitations, et du vieillissement de la population)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir une croissance démographique adaptée aux ressources du territoire ▶ Anticiper le vieillissement de la population et ses conséquences en matière d'impact sur les investissements réalisés par les collectivités (ex : évolution des effectifs scolaires) 	

DOCUMENT

2. Parc de logements et marché immobilier

c. Des situations contrastées au sein du parc de logements

1. Un parc marqué par le poids de la maison individuelle

A l'échelle du SCoT, plus de **83% du parc de logements sont des maisons**, seulement 17% sont des appartements. Cependant, l'évolution des appartements depuis 2014 est plus importante que celle des maisons (+1,06% par an pour les appartements entre 2014 et 2020, +0,84% par an pour les maisons).

Au sein du SCoT, le parc de logements est composé à plus de 86% de résidences principales et 4% de résidences secondaires.

Le SCoT est ainsi marqué par une prédominance de la maison individuelle et des grandes typologies. En effet, plus de 76% du parc de logements, concerne des T5 et plus.

Des écarts de répartitions et d'évolution du parc de logements par typologie traduisent des situations très hétérogènes et des trajectoires résidentielles différentes au sein du parc de logements du SCoT.

A l'échelle des EPCI, la répartition par type de logements est globalement homogène, malgré quelques légères disparités : la CC du Grand-Saint-Emilionnais (7% d'appartements) et la CC du Fronsadais ont une part plus réduite d'appartements (6%). Ainsi, il existe au sein de ces deux CC, davantage de maisons que sur les autres EPCI du SCoT (**93% pour la CC du Grand Saint-Emilionnais et % du parc de la CC du Fronsadais**), contre **79% pour la CA du Libournais** en 2020. La CALI dispose d'une forte fonction locative et concentre une offre plus importante de logements en collectif, notamment localisée sur sa ville-centre, Libourne.

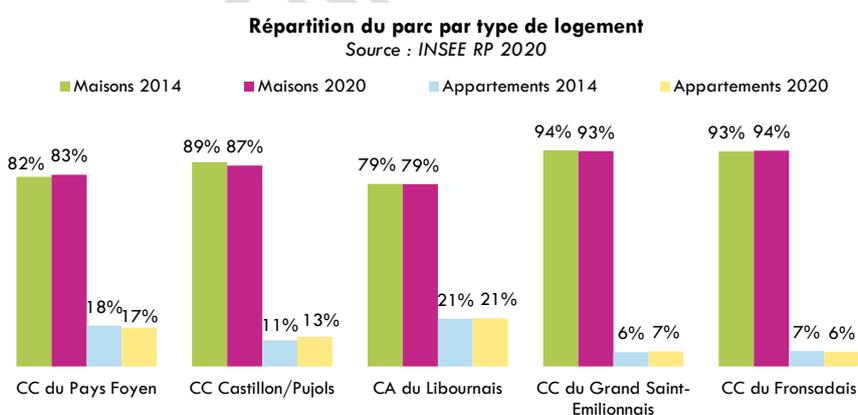


Figure 22 : Répartition du parc par type de logement

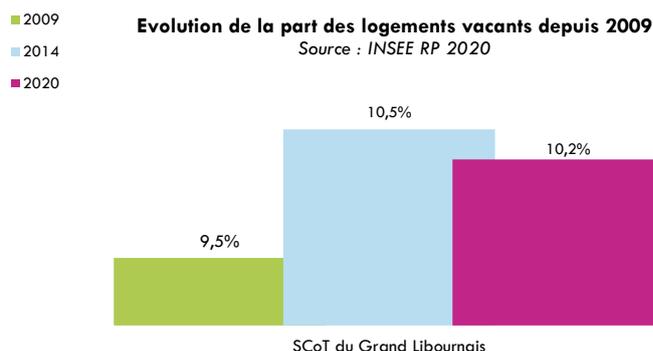


Figure 23 : Evolution de la part de logements vacants depuis 2009

2. Une vacance structurelle préoccupante à échelle du SCoT

En 2020, selon l'INSEE, **10,2% des logements du SCoT sont vacants**. En 2014, 10,5% des logements étaient recensés vacants, soit une baisse de **-0,3% en 2020** par rapport à la période précédente. A titre de comparaison, **en Gironde, le taux de vacance est de 6,3%** (INSEE 2020).

L'évolution de la vacance est inégale à l'échelle de l'armature territoriale du SCoT. Seuls les EPCI de la CC du Pays Foyen et de la CA du Libournais connaissent une baisse de la part de logements vacants au sein du parc de logements. Selon l'INSEE, il existe également des disparités **quant au rythme d'évolution de cette vacance**. Ainsi, la part des logements vacants au sein de la CC Castillon/ i a augmenté depuis 2014 à hauteur de + 0,3%, contre + 1,3% pour la CC du Grand Saint-Emilionnais, qui est également caractérisée par une hausse du phénomène.

Répartition par catégorie de logements en 2020
Source : INSEE RP 2020

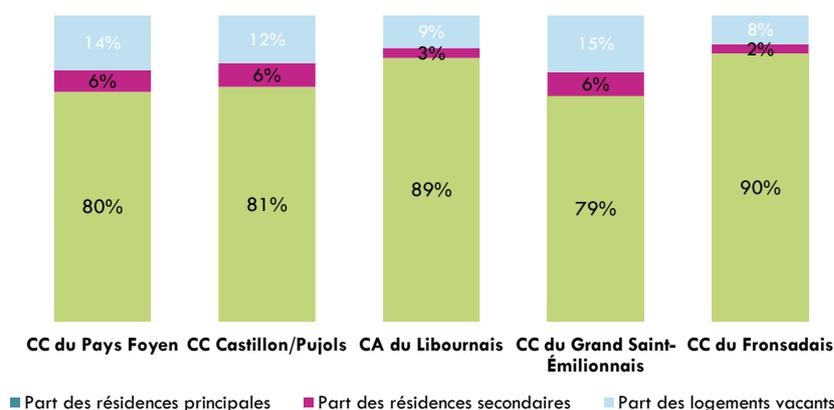


Figure 24 : Répartition par catégorie de logements en 2020

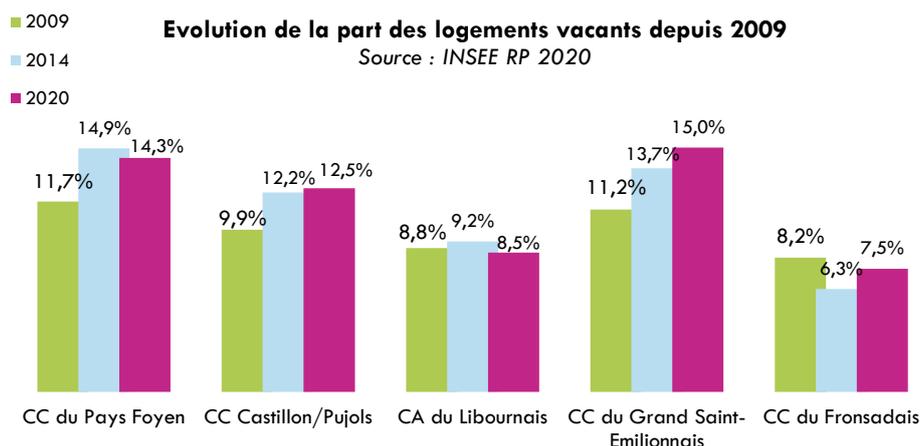


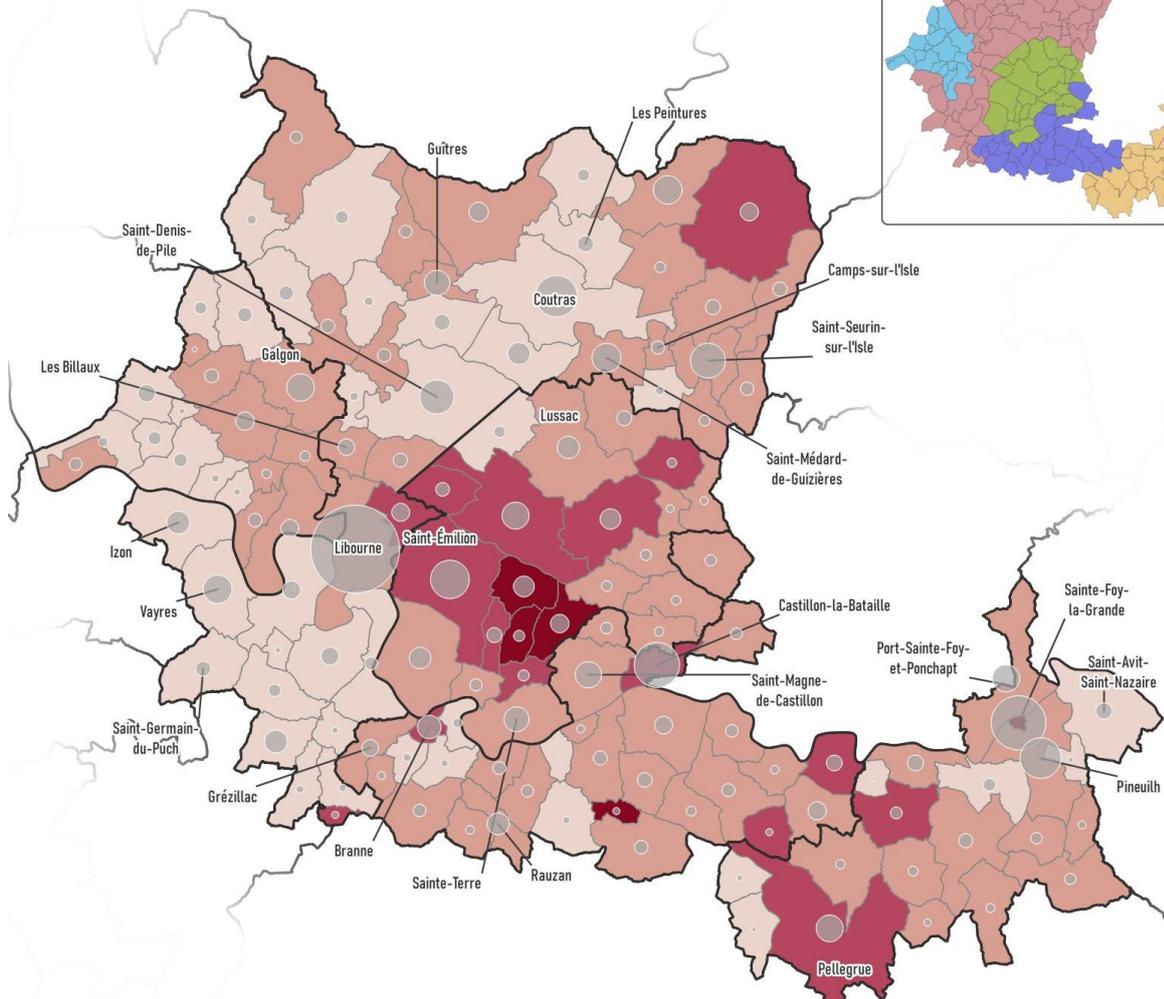
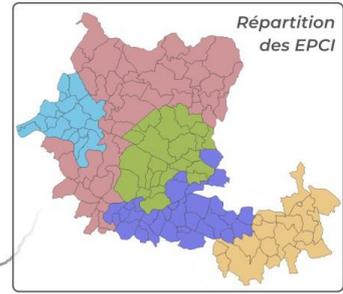
Figure 25 : Evolution de la part des logements vacants depuis 2009

Les élus et partenaires interrogés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial attestent que les situations de vacance les plus importantes sont localisées en centres-bourgs. En 2020, la commune de Saint-Emilion localise selon l'INSEE près de 22% de logements vacants contre 23% pour la commune de Pellegrue, ou plus de 28% pour la commune de Sainte-Foy-la-Grande. Ces taux de vacance très élevés attestent d'un enjeu de reconquête de biens, avec des problématiques de succession, de biens en déshérence ou de logements peu attractifs avec un coût majeur de travaux à réaliser en amont de la remobilisation du bien sur le marché immobilier.

LOGEMENTS VACANTS EN 2020

SCoT Grand Libournais

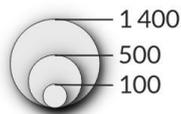
0 3 6 km



Taux de logements vacants en 2020

- Moins de 8%
- Entre 8 et 14%
- Entre 14 et 25%
- Plus de 25%

Nombre de logements vacants en 2020



MAX. ↑ 39.22% : Saint-Étienne-de-Lisse
 MOY. 10.7% : SCoT
 MIN. ↓ 2.11% : Saint-Philippe-du-Seignal

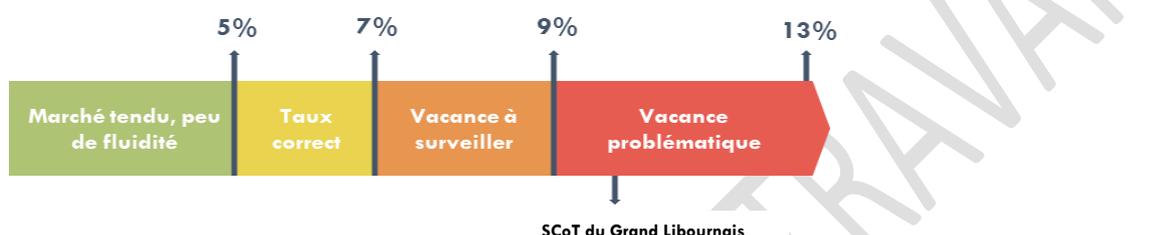
Réalisation : MERCAT, Mars 2024
 Sources : AdminExpress 2022, INSEE RP 2020



Carte 36 : Logements vacants en 2020

Selon les données fiscales de LOVAC, en 2021, le taux de vacance au sein du parc privé **s'élevait à 10,9% pour le SCoT** (8 645 logements), dont 5,5% de logements vacants depuis moins de deux ans (4 313 logements) et également près de 5,5% de logements vacants depuis plus de deux ans (4 332 logements). Ces logements vacants dit « structurels » constituent un segment stratégique des logements à reconquérir.

Le territoire du SCoT est caractérisé par des situations de vacance problématiques, mais avec des disparités notables entre EPCI. La CC du Grand Saint-Emilionnais, la CC du Pays Foyen et la CC Castillon/Pujols sont caractérisées par des taux de vacance supérieurs à 10%. A l'échelle du SCoT, la CC du Grand Saint-Emilionnais concentre le taux de vacance le plus élevé, avec un seuil supérieur à 18 % (plus de 18% de vacance).

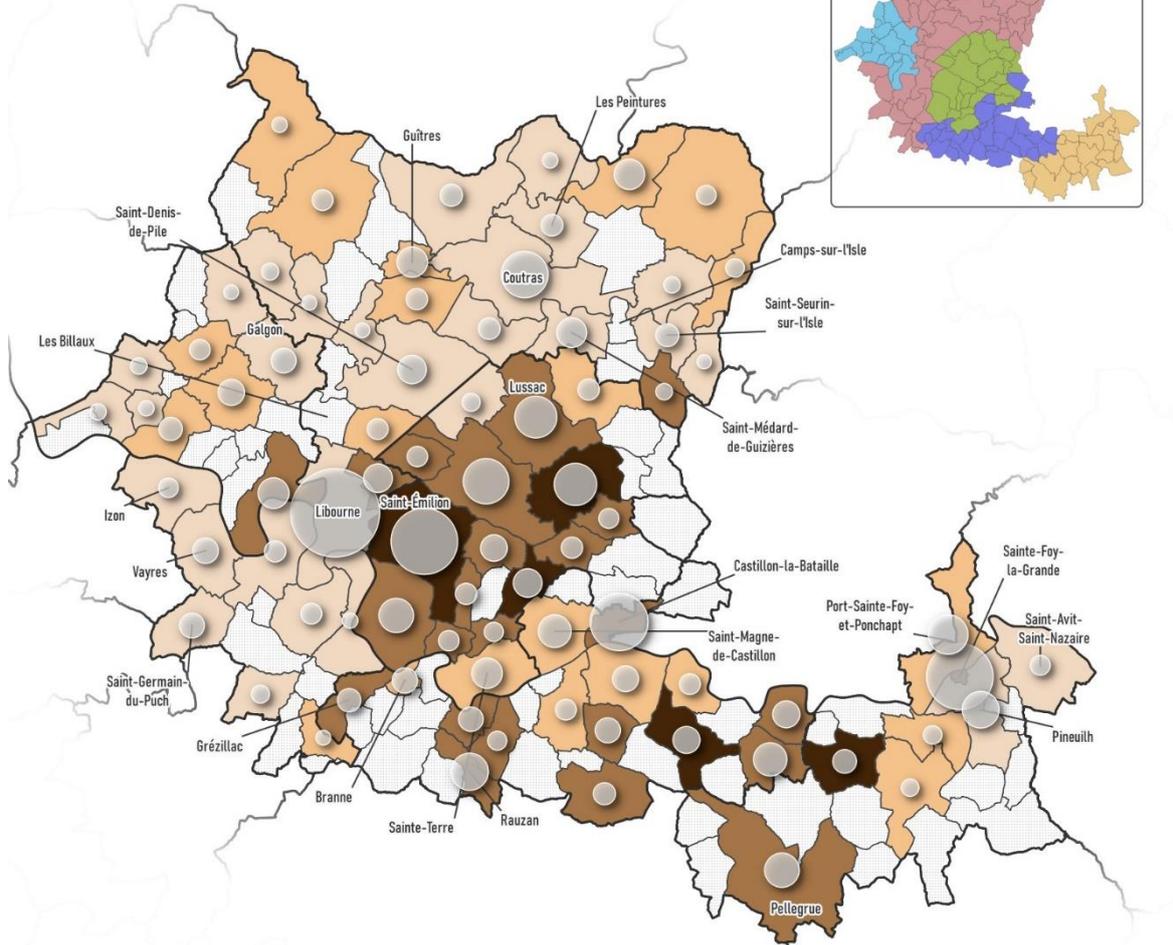
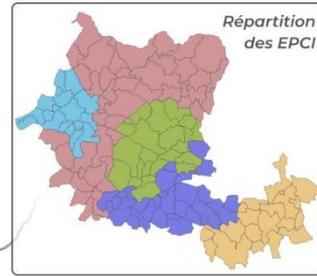


	Taux de vacance	Taux de logements vacants < 2 ans	Taux de logements vacants > 2 ans
CC du Grand Saint-Émilionnais	18,4%	6,3%	12,1%
CA du Libournais	9,2%	6,0%	3,2%
CC du Pays Foyen	13,8%	6,6%	7,2%
CC du Fronsadais	8,2%	3,9%	4,2%
CC Castillon/Pujols	14,1%	5,8%	8,3%
SCoT du Grand Libournais	11%	5,5%	5,5%

Données vacance en 2021, LOVAC 2022

VACANCE STRUCTURELLE DEPUIS DEUX ANS OU PLUS AU 01/01/2021

SCoT Grand Libournais

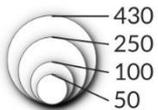


Taux de logements vacants du parc privé depuis deux ans ou plus au 01/01/2021

- Moins de 4%
- Entre 4 et 8%
- Entre 8 et 16%
- Plus de 16%
- Absence de données

MAX. ↑ 26.47% : Saint-Étienne-de-Lisse
 MOY. ↓ 7.16% : SCoT
 MIN. ↓ 0.86% : Izon

Nombre de logements vacants du parc privé



Réalisation : MERCAT, Mars 2024
 Sources : AdminExpress 2022, LOVAC 2021



Carte 37 : Vacance structurelle depuis deux ans ou plus au 01 janvier 2021

3. Un parc de logements vieillissant : des enjeux d’adaptations face au vieillissement de la population et aux performances énergétiques du bâti

1. Un vieillissement hétérogène du parc de logements à l’échelle de l’armature territoriale

Le parc de logements du SCoT du Grand Libournais est composé à plus de 43% de résidences principales construites avant la première loi de réglementation thermique de 1974, dont 20% construites avant 1919.

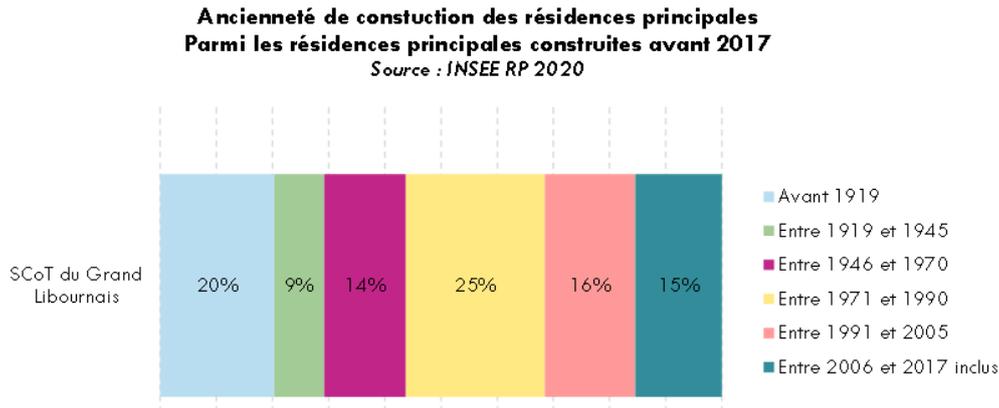


Figure 26 : Ancienneté de construction des résidences principales parmi les résidences principales construites avant 2017

La part des logements construits avant 1919 au sein de la CC du Grand Saint-Emilionnais est de 35%, soit une part extrêmement élevée par rapport aux autres EPCI du SCoT (25% pour la CC du Fronsadais ou 21% pour le Pays Foyen). De manière globale, les EPCI du territoire localisent un parc de logements globalement ancien et vieillissant.

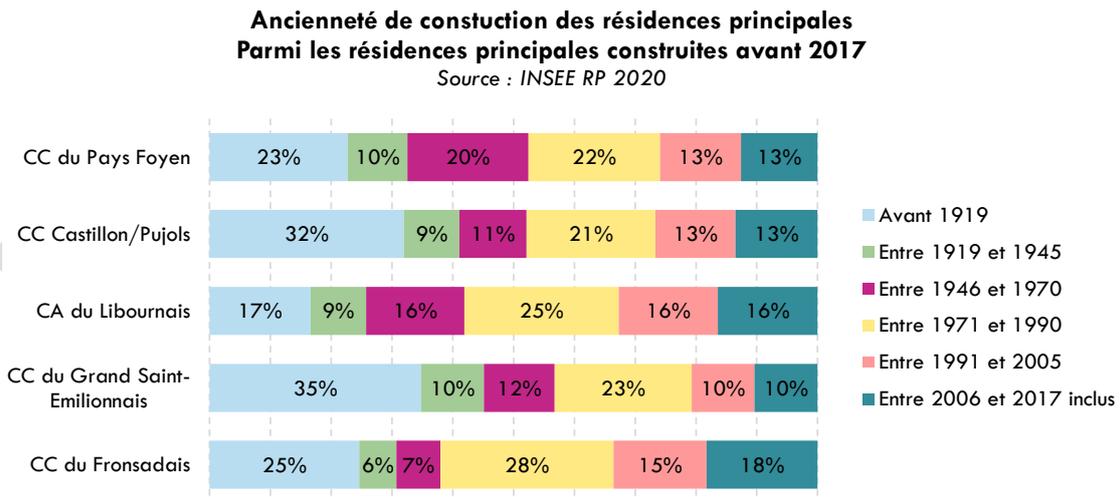


Figure 27 : Ancienneté de construction des résidences principales parmi les résidences principales construites avant 2017 par EPCI

2. Des situations de précarité énergétique qui concernent l'ensemble des EPCI du SCoT

D'après les données de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique¹, la part de ménages en situation de précarité² énergétique au sein du département de la Gironde s'élevait à 11,3%. Les EPCI du SCoT sont tous caractérisés par des taux de précarité énergétique supérieurs à celui du département. Le taux de ménages en situation de précarité énergétique liée au logement de la CC du Pays Foyen est le plus important du SCoT (22,7% des ménages), plus important que celui de la CC du Grand Saint-Emilionnais (18,8%).

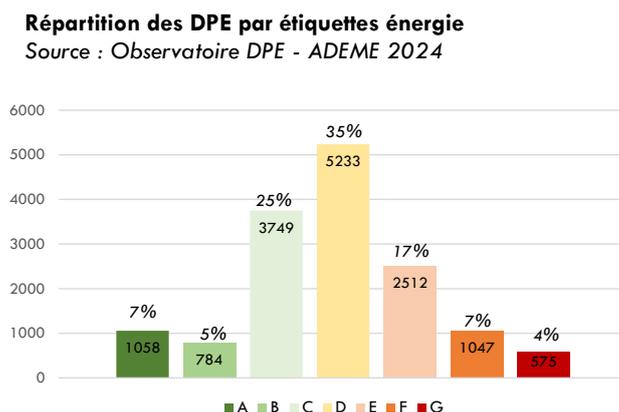


Figure 28 : Répartition des DPE par étiquettes énergie

Selon les données de l'Observatoire DPE par audit de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 14 498 DPE ont été réalisés à échelle du SCoT. Au total, 35% des logements concernés par ces DPE sont en classe énergétique D, soit une performance moyenne. De plus, 25% sont en classe C. Seulement 12% des logements concernés sont étiquetés sous la classe A et B. Les logements énergivores, soit les étiquettes E, F et G, représentent près de 28% des logements de l'échantillon.

Face à ces enjeux de réhabilitation, plusieurs dispositifs de renouvellement urbain ont été déployés sur le territoire du SCoT.



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Les dispositifs de renouvellement urbain d'ores et déjà lancés sur le territoire : ex : OPAH-RU Cœur de Bastide à Libourne, OPAH-RU / Opération de Restauration Immobilière (ORI) à Coutras/OPAH-RU et ORI ville de Castillon-la-Bataille, OPAH Pays Foyen et Castillon Pujols + opportunité PVD/ACV
- La réformes des aides de l'ANAH au 1^{er} janvier 2024 doivent permettre une massification de la politique globale des rénovations (augmentation des plafonds et conditions d'éligibilité, lancement de la démarche « Mon Accompagnateur Rénov' »)

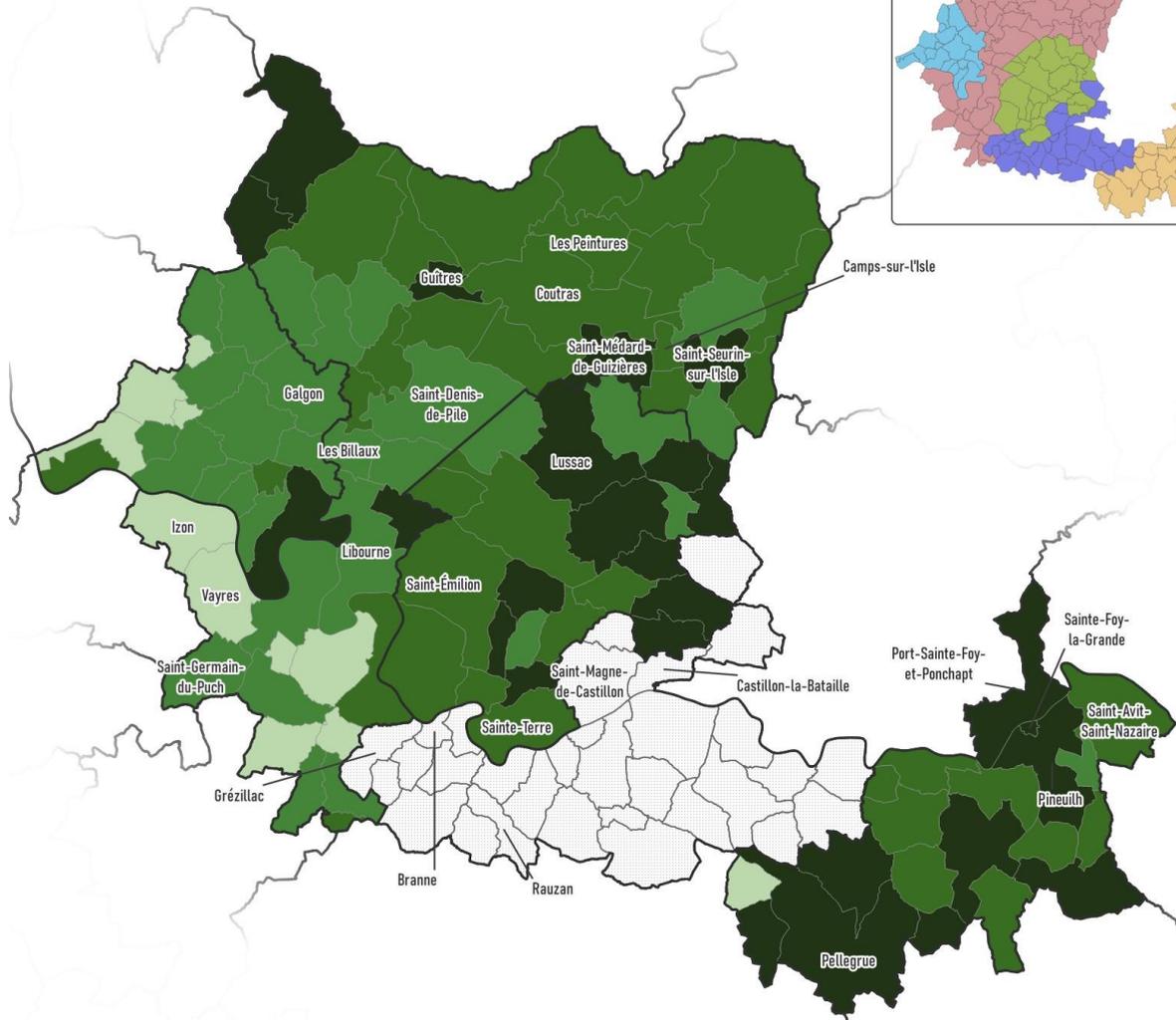
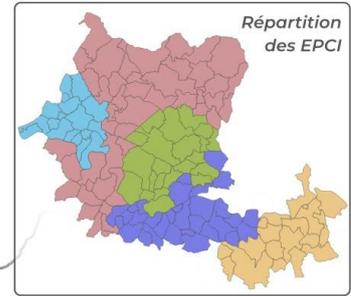
¹ L'Observatoire National de la Précarité Énergétique, issu de la loi Grenelle II en 2011, est l'outil de référence de la précarité énergétique en France. L'Observatoire est un outil de suivi et d'analyse mais également d'aide à la décision pour les collectivités.

² D'après l'ONPE et la loi du 12 juillet 2010 : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat ».

PART DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

SCoT Grand Libournais

0 3 6 km



Part des ménages en précarité énergétique

- Moins de 10%
- Entre 10 et 15%
- Entre 15 et 20%
- Plus de 20%
- Absence de données

MAX. 33% : Sainte-Foy-la-Grande
 MOY. 16.42% : SCoT
 MIN. 5.7% : Mouillac

Carte 38 : Part des ménages en situation de précarité énergétique

d. Une poursuite du développement du parc social

1. Un parc social essentiellement concentré au sein de la CA du Libournais

Effectif de logements sociaux au sein des EPCI du SCoT du Grand Libournais et les taux associés

(Source : RPLS 2022)

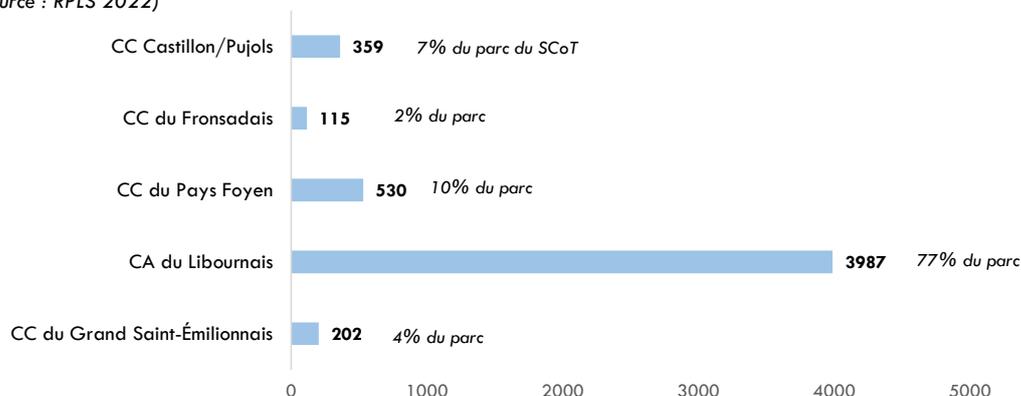
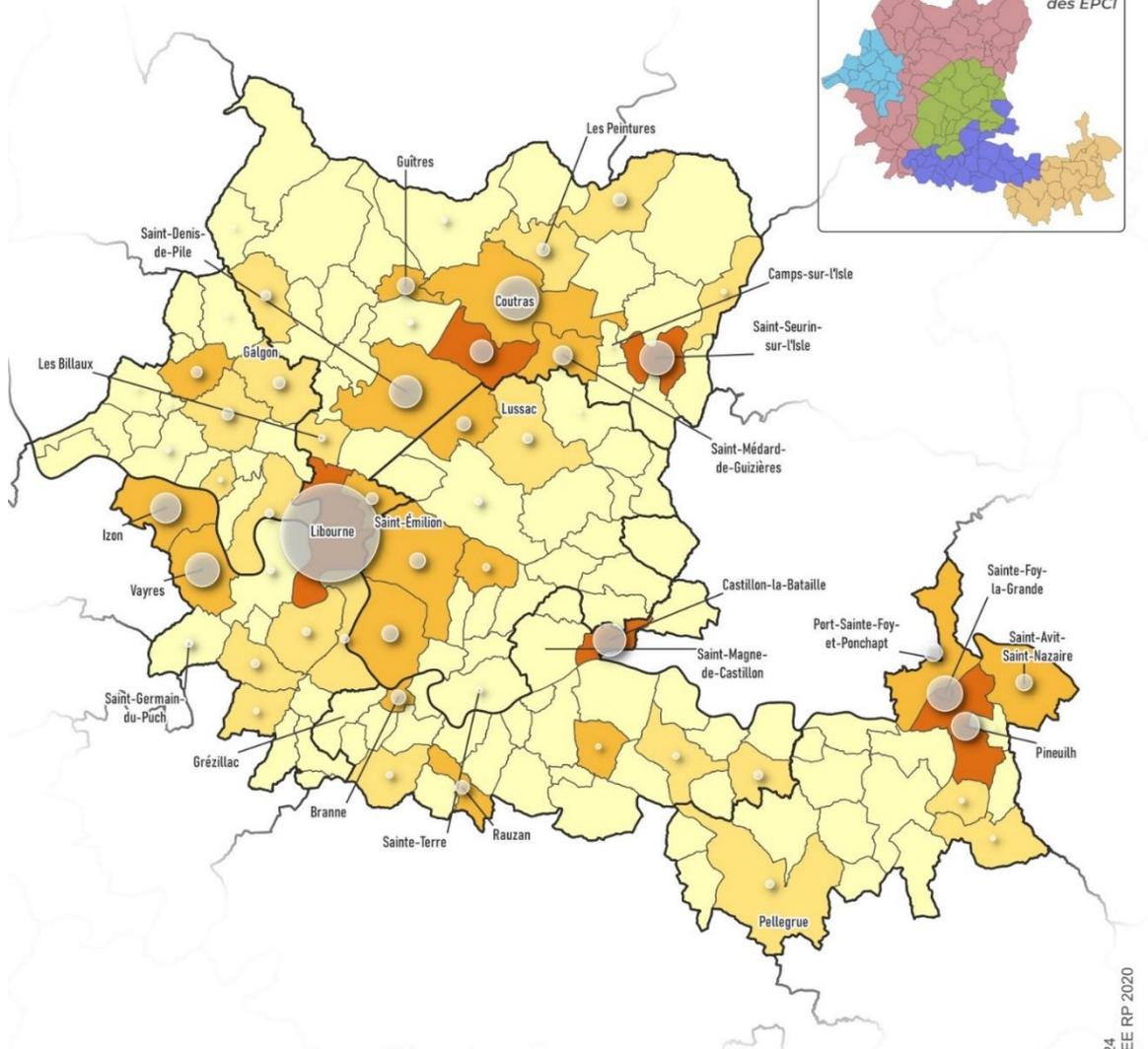
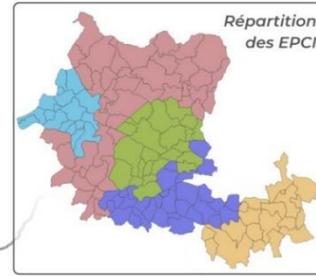


Figure 29 : Effectif de logements sociaux au sein des EPCI du SCoT du Grand Libournais et les taux associés

Le SCoT du Grand Libournais localise **5 193 logements sociaux en 2022**, dont 77% sont localisés au sein de la CA du Libournais (3 987 unités, selon les données RPLS 2022). La répartition des logements sociaux au sein de l'armature territoriale atteste d'une localisation importante de l'offre à Libourne (2 154 logements, soit 41% du parc social du SCoT du Grand Libournais). La CA est suivie par la CC du Pays Foyen (10% du parc), puis de la CC Castillon/Pujols. Seulement 202 logements sociaux sont localisés au sein de la CC du Grand Saint-Émilionnais et 115 pour la CC du Fronsadais.

RÉPARTITION DU PARC SOCIAL EN 2020

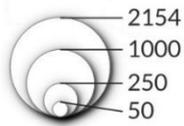
SCoT Grand Libournais



Part des logements sociaux par commune

- Moins de 1,5%
- Entre 1,5 et 5%
- Entre 5 et 12%
- Plus de 12%

Nombre de logements sociaux par commune



MAX. 2 154 logements : Libourne
 MIN. 1 logement : Camps-sur-l'Isle

Réalisation : MERCAT, Mars 2024
 Sources : IGN, RPLS 2022, INSEE RP 2020
MERCAT

Carte 39 : Répartition du parc social en 2020

2. Quelles sont les caractéristiques générales du parc social du SCoT du Grand Libournais ?

2.1. Une représentation importante des moyennes typologies au sein du parc social.

Le parc social du SCoT du Grand Libournais est en majorité constitué de logements collectifs (55% du parc, soit 2 840 unités en 2022). La part de l'individuel représente 45% du parc social, 2 353 logements en 2022.

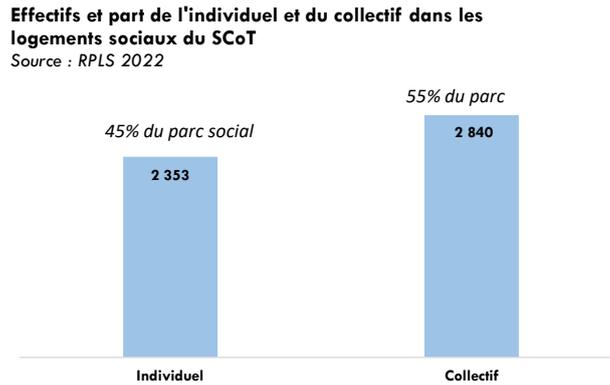


Figure 30 : Effectifs et part de l'individuel et du collectif dans les logements sociaux du SCoT

Le parc social du SCoT est caractérisé par une prépondérance **des moyennes typologies**. En effet, les T3 et T4 représente près de 76% du parc de logements sociaux. Les grands logements (notamment familiaux) T5 et plus ne représentent que 6% du parc. De même les petites typologies sont moins représentées : 19% du parc, dont seulement 3% pour les T1.

Répartition du parc social du SCoT par taille de logement et taux associés
Source : RPLS 2022

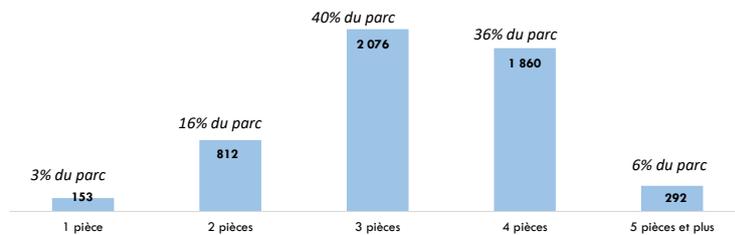


Figure 31 : Répartition du parc social du SCoT par taille de logement et taux associés

2.2. Un parc social vieillissant, des enjeux d’amélioration thermique du bâti

2.2.1. Un parc social vieillissant

Le parc social du SCoT est relativement ancien avec une date de construction estimée à 33 ans en moyenne, soit une ancienneté un peu plus importante que la moyenne départementale (29 ans).

Territoires	Age moyen du parc social (ans)
CC du Grand Saint-Émilionnais	34
CA du Libournais	31
CC du Pays Foyen	36
CC du Fronsadais	35
CC Castillon/Pujols	41
SCoT	33

Plus de 38% du parc social a été construit avant 1977 et les premières lois de réglementation thermique de 1974. De plus, 27% du parc social a été construit entre 1977 et 1997, soit 1385 unités. Le parc récent livré après 2017, ne représente que 8% de l’ensemble du parc social. Au regard de cette ancienneté de construction, un enjeu d’amélioration des performances énergétiques du parc social demeure sur le territoire.

Effectifs du parc social par ancienneté et taux associés

Source : RPLS 2022

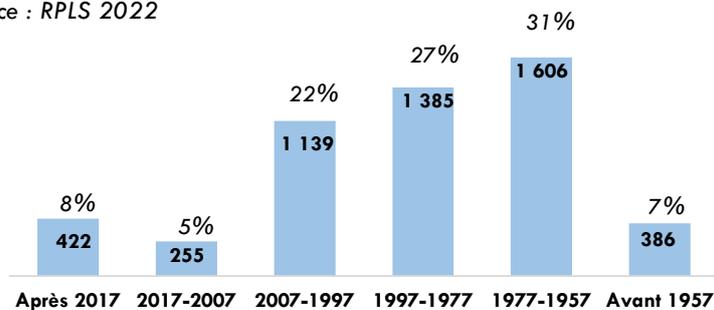


Figure 32 : Effectifs du parc social par ancienneté et taux associés

Mises en service de logements sociaux à l'échelle du SCoT entre 2017 et 2022

Source : RPLS 2022

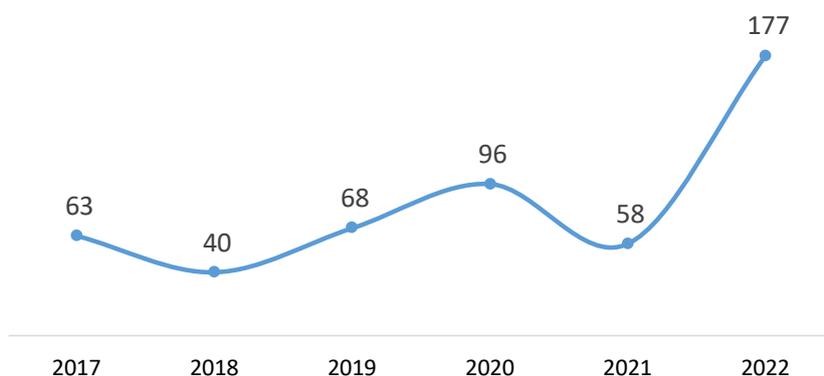


Figure 33 : Mises en service de logements sociaux à l'échelle du SCoT entre 2017 et 2022

Entre 2017 et 2022, 502 logements ont été livrés au total, soit 84 logements par an en moyenne. Durant cette période, plus de 95 % de la production a été réalisée sur le territoire de la CA du Libournais.

Au 1^{er} janvier 2022, les communes de Libourne, Coutras, Izon, Saint-Denis-de-Pile, Pineuilh, Vayres sont concernées par les obligations de rattrapage de leur déficit de logement social au sein du parc de résidences principales au titre de l'article 55 de la loi SRU. Les communes du territoire sont engagées dans une dynamique opérationnelle afin d'être en accord avec les prescriptions du législateur.

2.2.2. Des performances énergétiques moyennes

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un outil qui permet d'estimer la consommation d'énergie d'un logement ou d'un bâtiment, et d'évaluer ainsi son impact écologique. Sur l'ensemble du parc social, 70% des logements avaient effectué leur diagnostic de performance énergétique.

Sur ces 70%, soit un total de 3 621 logements, **42% d'entre eux possédaient une étiquette C** et **35% possédaient une étiquette D**, soit des performances énergétiques moyennes. La part des logements énergivores, classés en étiquettes E, F et G représentent moins de 6 % du parc à l'échelle du SCoT.

Effectif du parc social du SCoT par étiquettes au DPE énergie et la part associée

Source : RPLS 2022

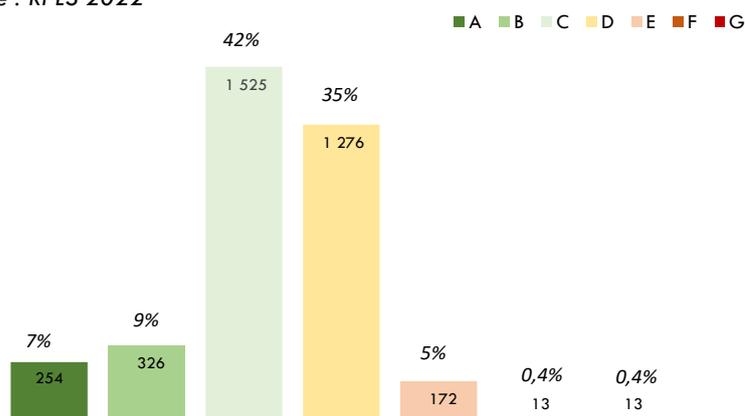


Figure 34 : Effectif du parc social du SCoT par étiquettes au DPE énergie et la part associée

2.2.3. Financement du parc social et niveaux de loyers

Rappel méthodologique :

- Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.
- Les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
- Les logements PLS, financés par le Prêt Locatif Social, ils sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Les logements PLI, financés par le Prêt Locatif Intermédiaire et également attribués aux personnes dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir être éligible à un logement HLM, mais trop faibles pour se loger dans le parc privé.

A l'échelle du SCoT, **88 % du parc social est caractérisé par des financements PLUS** d'après 1977 et avant 1977, dont **31% en PLUS avant 1977** (aux niveaux de loyers inférieur à celui du PLAI pour ce type de financement plus ancien). Une plus faible proportion du parc social a été financé pour les ménages éligibles à un logement en PLAI (8 %), ou destiné à des ménages plus aisés (2 % de PLS et 1 % de PLI).

Financement	Effectif	% du parc social
PLUS	4568	88%
dont avant 1977	1630	31%
PLAI	422	8%
PLS	128	2%
PLI	75	1%

2.3. Une tension locative sociale qui atteste des besoins de diversification de l'offre de logements.

2.3.1. Une pression relativement élevée à échelle du SCoT

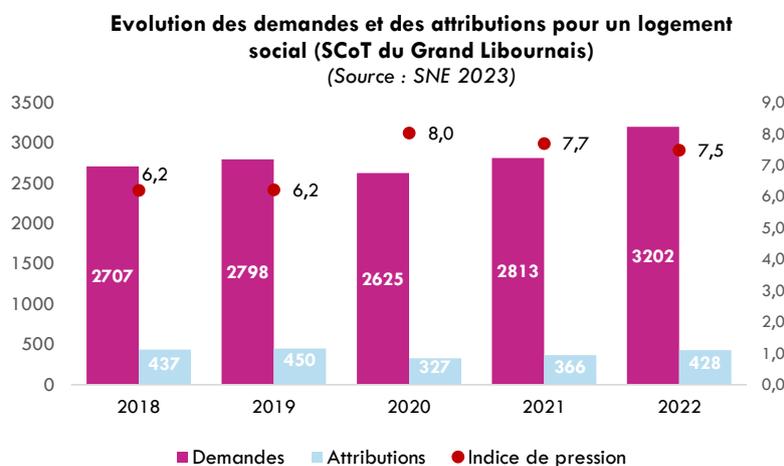


Figure 35 : Evolution des demandes et des attributions pour un logement social

En moyenne par an, les demandes s'élèvent à 2 829 entre 2018 et 2022 pour l'ensemble des demandes sociales du SCoT. Sur la période récente, le volume **des demandes de logements sociaux est en hausse** à échelle du SCoT en 2022 : de 2 707 demandes en 2018 contre 3 302 en 2022. Pour les attributions, **une légère diminution est observée par rapport au début de la période étudiée** : 437 attributions en 2018, contre 428 en 2022.

Ainsi, en 2022, 3 202 demandes ont été formulées pour 428 attributions, soit un ratio de 7,5 demandes pour 1 attribution. Cet indicateur élevé atteste de la tension sur le parc locatif social, et de difficultés à répondre aux besoins en logement locatif abordable des ménages, dans un contexte de hausse des prix du marché immobilier et du foncier.

2.4. Des écarts de pressions entre EPCI, en lien avec les disparités de répartition de l'offre sociale

Des disparités entre les EPCI constituant le SCoT sont à noter en termes de pression de capacité à attribuer un logement social.

La CA du Libournais est l'EPCI caractérisée le plus de demandes sur son territoire (en moyenne 2 330 demandes pour 230 attributions). Ainsi, en 2022, la CALI représentait 81% des demandes de logement social à échelle du SCoT, et 82% des attributions avec un indice de pression de 7,3 demandes pour une attribution sur la période. La CA est également l'EPCI qui possède le plus grand nombre de logements sociaux à échelle du SCoT.

Les **indices de pression élevés** se retrouvent sur plusieurs EPCI, **particulièrement la CC du Fronsadais**. En moyenne, l'indice de pression **de cette CC est de 11,8** (avec des années comme 2018, un indice de pression dépassant 17,0). En 2022, les demandes s'élevaient à 71 pour 10 attributions soit un indice

de pression de 7,7 ; traduisant une situation de la demande sociale très hétérogène selon les années pour l'EPCI.

L'indice de pression le plus « faible » à échelle du SCoT concerne la CC du Pays Foyen avec en moyenne 5,4 sur la période 2018-2022. En 2022, la CC était caractérisée par un indice de pression de 6,4 demandes pour une attribution. Cet EPCI constitue le **deuxième territoire en termes de volume de demandes sociales** à échelle du SCoT (233 demandes et 43 attributions en 2022).

	Demandes	Attributions	Pression
CA du Libournais	2600	350	7,4
CC du Grand St Emilionnais	77	5	15,4
CC du Pays Foyen	277	43	6,4
CC du Fronsadais	77	10	7,7
CC Castillon/Pujols	171	20	8,6
SCoT du Grand Libournais	3202	428	7,5

Synthèse des demandes et attributions d'un logement social en 2022 par EPCI.

2.5. Quel est profil des demandeurs d'un logement social sur le territoire ?

À échelle du SCoT, en 2022, **9,1% des demandes sociales étaient formulées par un ménage de deux personnes personne (293 demandes), avec peu de demandes sociales de familles (3 personnes et plus). De plus, 45,7% des demandes sociales sont formulées par des ménages isolés.**

Analyses des demandes sociales par compositions familiales en 2022

% des demandes 2022	2 personnes ou plus	2 personnes et 1 p. à charge	2 personnes et 2 p. à charge	2 personnes et 3 p. à charge	2 personnes et 4 p. à charge	2 personnes et 5 p. à charge et +
CA du Libournais	9,16	5,35	5,70	3,08	1,66	0,65
CC du Grand St Emilionnais	11,69	2,60	5,19	3,90	0,00	1,30
CC du Pays Foyen	9,12	6,57	7,30	4,01	2,55	1,46
CC du Fronsadais	7,79	3,90	3,90	2,60	2,60	1,30
Castillon/Pujols	8,77	3,51	2,92	5,26	0,58	0,00
SCoT Grand Libournais	9,15	5,25	5,62	3,28	1,66	0,72

2.5.1. Une pression importante de la demande locative sociale formulée par les jeunes et les séniors.

À échelle du SCoT en 2022, 18,5 % des demandes étaient formulées par un des jeunes âgés de moins de 30 ans. Les demandes pour ce public sont en très légère hausse à l'échelle du SCoT depuis 2018.

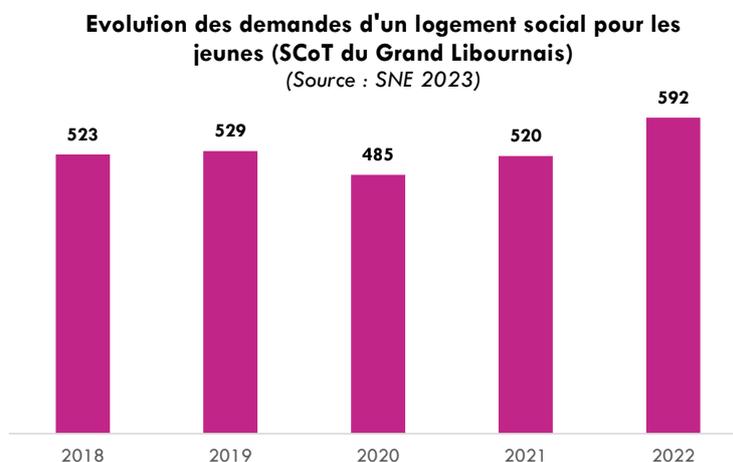


Figure 36 : Evolution des demandes d'un logement social pour les jeunes

A échelle des EPCI, en 2022, l'indice de pression s'élève à 6,3 demandes pour une attribution pour les jeunes de moins de trente ans. L'EPCI avec le plus fort indice de pression est celui de la CC Fronsadais : avec 13 demandes pour aucune attribution.

CA du Libournais	496	66	496 demandes pour 66 attributions
CC du Grand St Emilionnais	11	4	11 demandes pour 4 attributions
CC du Pays Foyen	44	17	44 demandes pour 17 attributions
CC du Fronsadais	13	0	13 demandes pour 0 attribution
CC Castillon/Pujols	28	7	28 demandes pour 7 attributions
SCoT	592	94	6,2 demandes pour une attribution

Synthèse des demandes et attributions d'une logement social par EPCI en 2022 pour les jeunes.

L'accès au logement social est également contraint chez les séniors, : trois EPCI en 2022 sont caractérisés par une absence d'attribution de logements sociaux à des séniors (CC du Grand Libournais, CC Castillon/Pujols, CC du Fronsadais). Cependant, les demandes sont très faibles en comparaison avec la CA du Libournais (en moyenne : 7 pour la CC du Grand Libournais, 6 pour la CC du Fronsadais et 17 pour la CC Castillon/Pujols).

Evolution des demandes d'un logement social pour les seniors (SCoT du Grand Libournais)

(Source : SNE 2023)

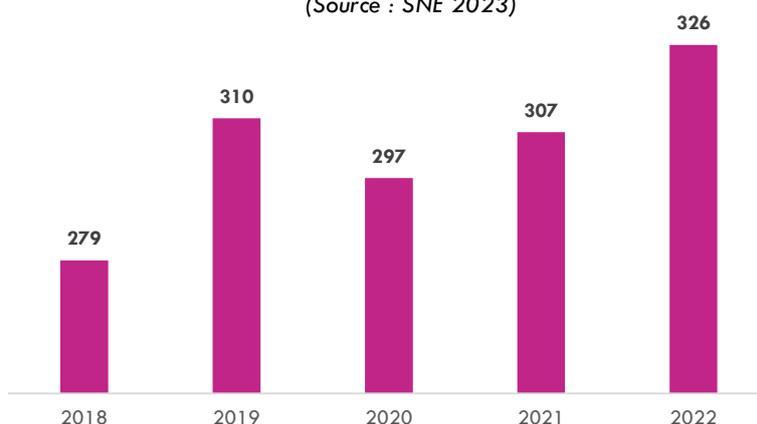


Figure 37 : Evolution des demandes d'un logement social pour les seniors

La CA du Libournais a connu un total de **35 attributions pour 273 demandes** en 2022 pour un indice de pression élevé (7,8), soit l'EPCI avec le plus de demandes sociales pour ce public.

L'EPCI est caractérisée par un besoin important pour ce public, les demandes sociales des seniors au sein de la CALI concernent plus de 83% des demandes séniors du SCoT.

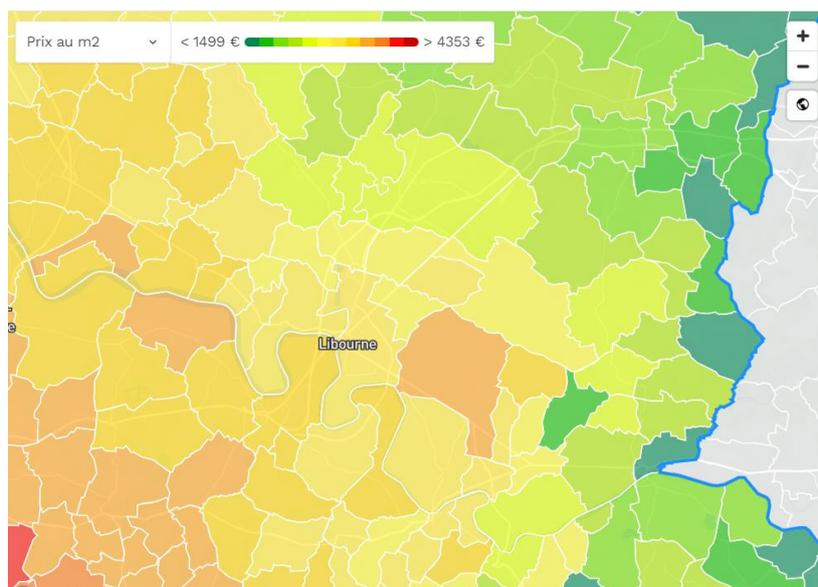
	Demands	Attributions	Pression
CA du Libournais	273	35	273 demandes pour 35 attributions
CC du Grand St Emilionnais	12	0	12 demandes pour 0 attribution
CC du Pays Foyen	14	3	14 demandes pour 3 attributions
CC du Fronsadais	4	0	4 demandes pour 0 attribution
Castillon/Pujols	23	0	23 demandes pour 0 attribution
SCoT	326	38	8,6 demandes pour une attribution

Synthèse des demandes et attributions d'une logement social par EPCI en 2022 pour les seniors

e. Un marché immobilier attractif et une pression foncière croissante

1. Des prix attractifs en accession à échelle départementale

1.1. Un territoire concurrentiel de Bordeaux Métropole : marché de report à l'accession à la propriété



Carte 40 : Carte des prix au m². meilleursagents.com, 2023

Au regard de la localisation très proche de Bordeaux Métropole, le territoire constitue un marché immobilier de report envisageable pour les ménages en vue d'une accession à la propriété sur le territoire à un coût plus abordable. A Libourne par exemple, le prix **au m² d'une maison est de 2 691 euros et de 2 383 euros** pour un appartement. A Fronsac, le prix est légèrement plus faible pour une maison par exemple : 2 498 euros au m². Ces niveaux de prix sont près de deux fois inférieurs à ceux de la ville de Bordeaux : 4 493 euros/m² pour un appartement, contre 5 235€/m² pour une maison selon les données meilleursagents.com.

1.2. Les ventes orientées vers la maison individuelle

1.2.1. La CA du Libournais, premier EPCI du SCoT en termes de ventes immobilières

En 2022, selon la base des demandes de valeur foncière, **1 459 transactions ont été recensées sur le territoire du SCoT**, avec une très forte proportion de maisons individuelles. Les transactions d'appartement sont anonymisées en raison d'un volume de ventes trop faibles. Près de 61% des ventes se sont réalisées au sein de la CA du Libournais en 2022 ; c'est ainsi l'EPCI le plus attractif du SCoT en matière de marché immobilier en accession.

EPCI	Volume de transactions	Part de maisons dans les transactions (%)
CA du Libournais	885	100%
CC du Grand St-Emilionnais	103	100%
CC du Pays Foyen	145	100%
CC du Fronsadais	136	100%
CC Castillon/Pujols	190	100%
SCoT	1459	100%

Volume des transactions réalisées en 2022 à l'échelle du SCoT. Source : DVF

1.2.2. Le marché immobilier attractif (prix de vente médian) selon les EPCI

En 2022, selon les données dataviz et du Cerema, le prix médian d'une maison en Gironde était de **326 000 euros contre 196 000 euros** pour un appartement. Certains EPCI du territoire sont caractérisés par des niveaux de prix de vente bien inférieurs aux niveaux départementaux. En effet, la **CC du Pays Foyen est l'EPCI avec le niveau de prix médian le plus faible du SCoT** (150 000 euros pour une maison en 2022 et 53 000 euros pour un appartement en 2022).

Prix de vente médian (€) de maison par EPCI en 2022

Source : dataviz / Cerema 2023

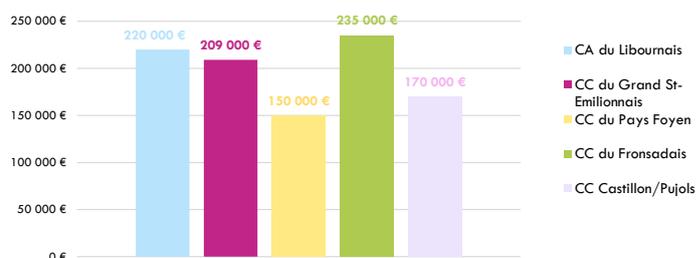


Figure 38 : Prix de vente médian (€) de maison par EPCI en 2022

Prix de vente médian (€) d'appartement par EPCI en 2022

Source : dataviz / Cerema 2023



Figure 39 : Prix de vente médian (€) d'appartement par EPCI en 2022

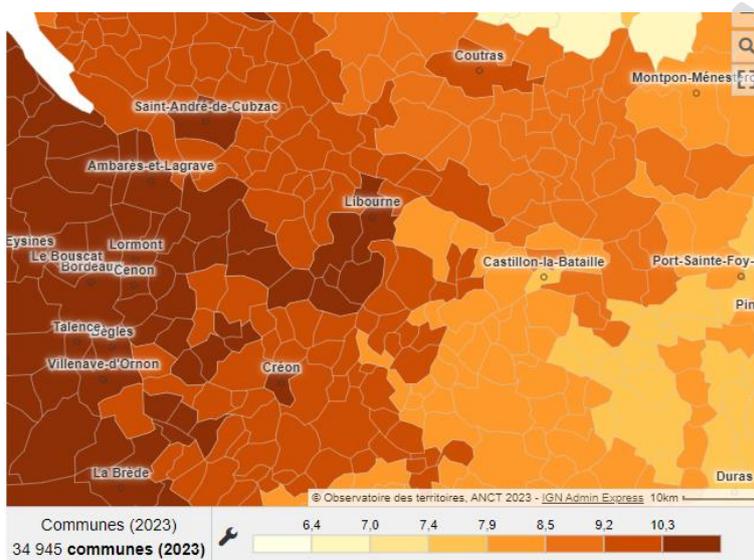
1.3. Des niveaux de loyers élevés dans le parc privé

Selon la Carte des Loyers, qui recense les annonces locatives et les loyers d'annonce, les prix sont globalement élevés au sein du SCoT. Certaines communes, notamment Libourne, commune à vocation de pôle structurant, possèdent les niveaux de loyers les plus élevés (10,5 €/m² pour une maison et 10,8 €/m² pour les appartements à Libourne).

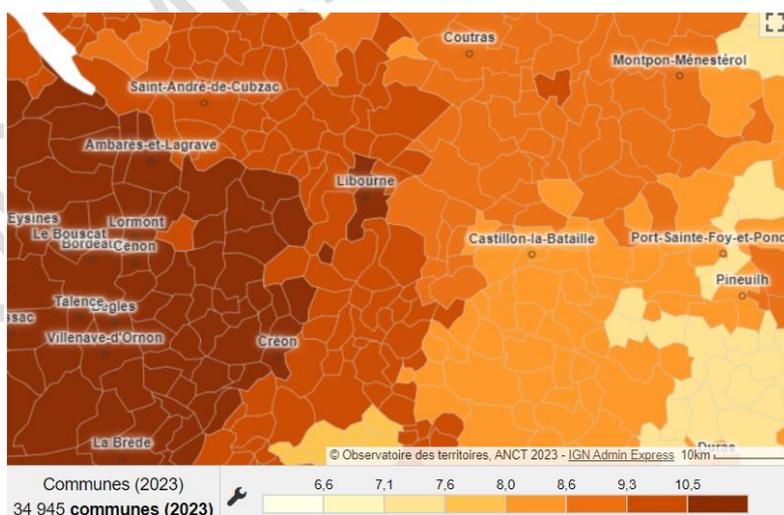
A l'inverse, des plus rurales comme Pomerol, affichent des prix légèrement inférieurs à la commune de Libourne (9,6 €/m² pour une maison, contre 9,4 €/m² pour un appartement).

	Maison	Appartements
Libourne	10,5€/m ²	10,8€/m ²
Fronsac	10€/m ²	9,4€/m ²
St-Emilion	8,8€/m ²	8,1€/m ²
Pomerol	9,6€/m ²	9,4€/m ²
Coutras	9€/m ²	10,3 €/m ²
Pineuilh	8,3€/m ²	9,5/m ²

Loyers d'annonce par m2 charges comprises. Source : Cartes des loyers 2023



Carte 41 : Loyers d'annonce d'un appartement (€/m²). Source : carte des loyers 2023



Carte 42 : Loyers d'annonce d'une maison (€/m²). Source : carte des loyers 2023

Loyer moyen au sein du parc privé par taille de logement en 2024 à Libourne (33)

Source : prospection annonces en ligne Se Loger.fr, février 2024

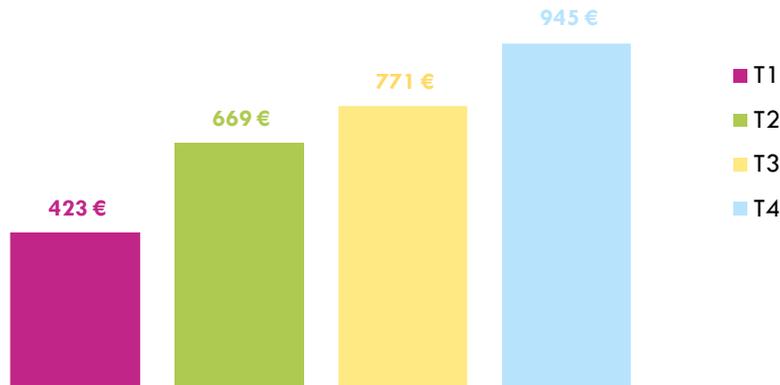


Figure 40 : Loyer moyen au sein du parc privé par taille de logement en 2024 à Libourne

Guy Hoquet Immobilier

400 € cc

Estimez votre déménagement ⓘ

Studio

1 pièce • 20 m² • Étage 2/3

La Bastide à Libourne (33500)

Illustration 8 : Annonce de location locative privée à Libourne, sur Seloger.com au second semestre 2023.

ZOOM sur les meublés de tourisme

Le SCoT est un territoire marqué par l'activité touristique notamment estivale. Elle est en partie liée à l'activité viticole et l'œnotourisme qui résulte de la présence de vignobles de renommée internationale. Cette activité a engendré l'accroissement d'une offre de meublés de tourisme de courte durée sur le territoire, ces dix dernières années. Le développement de ce segment permet d'initier des rénovations au sein du parc de logement, mais concourt également à limiter l'offre pérenne louée à l'année sur le territoire, dans un contexte de tension sur le marché locatif privé. D'après les données de l'observatoire « AirDNA » traitant des statistiques touristiques, les locations sont caractérisées par un taux de fréquentation plus élevé pendant la période estivale.

Commune	Annonces actives	Tarif journalier moyen	Taux d'occupation moyen	Taux d'occupation en période estivale	Revenus mensuels médians
Libourne	241	93 €	48%	62%	1 360 €
Saint-Emilion	88	200 €	50%	72%	3 041 €
Fronsac	42	196 €	45%	69%	2 700 €
Pomerol	9	141 €	37%	55%	1 600 €
Lalande-de-Pomerol	2	161 €	67%	Aucune donnée	3 300 €

La commune de Saint-Emilion a le tarif journalier le plus élevé des territoires comparés : 200 euros par jour en moyenne pour les meublés de tourisme.

La chambre bleue du Château de Lescours



Illustration 9 : Location sur le site Airbnb dans le Saint-Emilionnais en avril 2024, louée 160 euros par nuit. Source : Airbnb.com

f. La production neuve largement orientée par la construction de logements individuels

1.1. Une production relativement peu importante à échelle du SCoT

Entre 2017 et 2022, **2 211 logements ont été créés au total**, dont 73% construits au sein de la CA du Libournais (1 614 logements). La CC du Fronsadais est le deuxième EPCI en matière de rythme de construction, en proportion moindre que l'EPCI voisin : 227 logements entre 2017 et 2022, soit 24 logements par an.

2017-2022	Logements commencés	Par an
CC Castillon/Pujols	116	269
CC Pays Foyen	143	19
CA du Libournais	1614	38
CC du Grand St-Emilionnais	111	19
CC du Fronsadais	227	24
SCoT du Grand Libournais	2211	369

Ainsi des écarts très importants sont à noter entre la CA du Libournais et le reste des autres EPCI du SCoT ; cet EPCI portant plus de la majorité de la production de logements du SCoT.

En moyenne par an, le SCoT accueille 309 logements construits par an. En comparaison avec l'année 2017 et la période étudiée, la dernière année 2022 est marquée par une baisse de logements construits (207 logements contre 298 en 2017). Ce constat s'explique notamment par le début de la crise du marché du neuf qui s'est poursuivi en 2023, en lien avec la hausse des taux d'emprunt bancaire et du durcissement des conditions d'accès aux prêts pour les ménages imposés par les institutions bancaires.

Logements commencés à échelle du SCoT du Grand Libournais ente 2017 et 2022

Source : Sitadel 20233

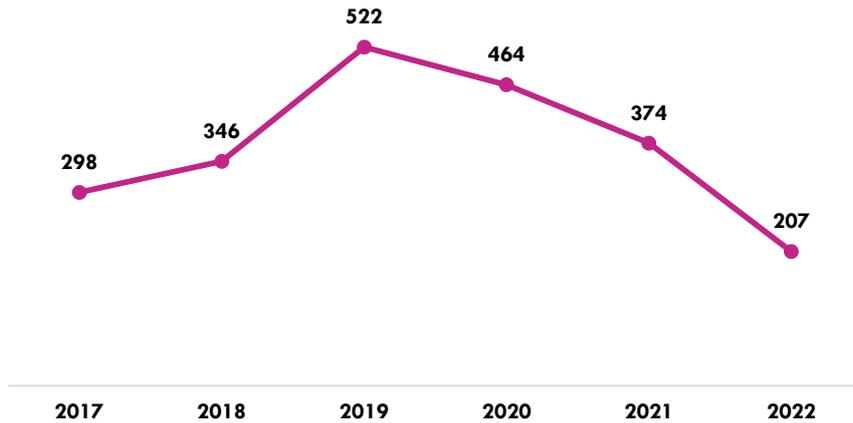
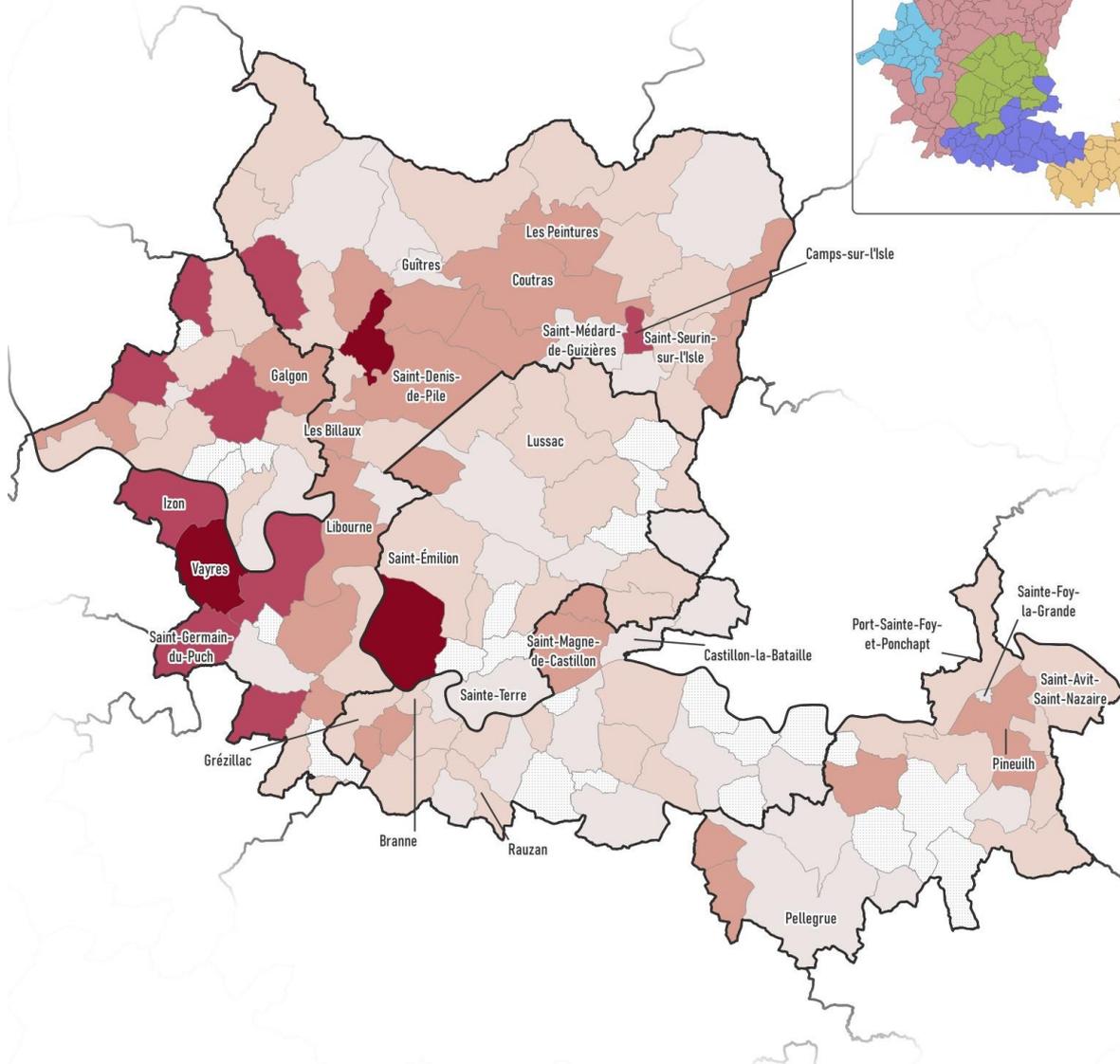
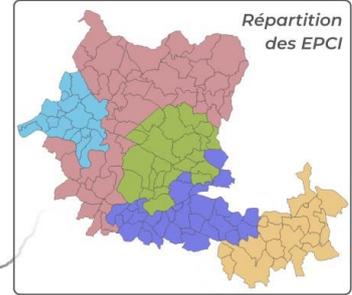


Figure 41 : Logements commencés à l'échelle du SCoT Grand Libournais entre 2017 et 2022



Indice de construction annuel entre 2017 et 2022 (logement(s) pour 1000 habitants)

- Absence de données
- Moins de 0,8
- Entre 0,8 et 2
- Entre 2 et 3,2
- Entre 3,2 et 5
- Plus de 5

MAX. ↑ Vayres (9.7)
 MOY. SCoT (1.77)
 MIN. ↓ Saint-Christophe-de-Double (0.27)

Carte 43 : Indice de construction annuel entre 2017 et 2022

1.2. La production orientée principalement vers le logement individuel

Sur la période 2017-2022, **1 448 logements individuels ont été créés contre 763 logements collectifs**. Ainsi, la production de logements est portée à près de **66% par l'individuel**, contre 34% pour les logements collectifs.

La répartition des logements en individuel et en collectif est hétérogène entre les EPCI. La CA du Libournais enregistre une part de l'individuel plus faible que la moyenne du SCoT (**près de 58% de logements individuels dans sa production**). Tandis que des EPCI plus ruraux sont caractérisés des parts de logements individuels plus importantes, notamment au sein de la CC du Grand Saint-Emilionnais (76% de logements individuels), la CC du Fronsadais (100%) ou encore la CC Castillon/Pujols (97,4%).

Logements individuels et collectifs à échelle du SCoT du Grand Libournais entre 2017 et 2022

Source : Sitadel 2023, logements commencés

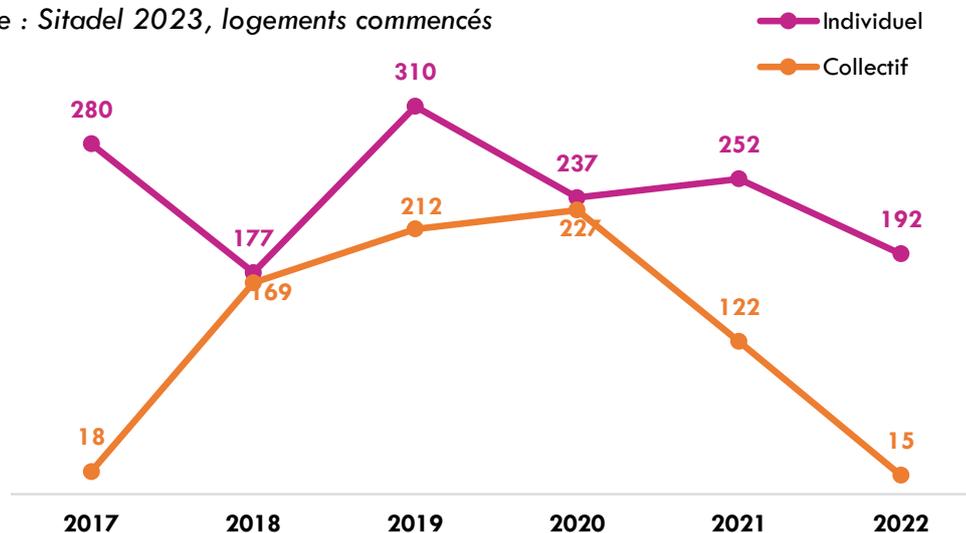


Figure 42 : Logements individuels et collectifs à l'échelle du SCoT du Grand Libournais entre 2017 et 2022

Synthèse de la partie « Parc de logements et marché immobilier »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des prix de marché plus abordables que sur la métropole bordelaise : gage d'une attractivité résidentielle ▶ Une complémentarité de l'offre en matière de produits au sein de l'armature territoriale : des petites typologies majoritairement proposées sur la CALI et sur la ville-centre de Libourne ▶ Une fonction locative sociale et privée majoritairement concentré sur la ville de Libourne ▶ Des efforts importants faits sur certaines communes pour le développement du parc social (Vayres, Saint-Denis-de-Pile, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une offre de logement monotypée vers la maison individuelle en dehors de Libourne ▶ Un parc relativement ancien et des enjeux de réhabilitation qui persistent ▶ Un phénomène de vacance au sein du parc privé qui reste prépondérant, notamment en centre-bourg des communes ▶ Une pression foncière croissante, attestée par les sollicitations de promoteurs ▶ Une tension locative importante ▶ Un enjeu de déconcentration et de diversification de l'offre locative sociale et privée ▶ Des contraintes de mobilité domicile-travail qui accentuent la difficulté à identifier une offre locative pour des contrats courts/jeunes et/ou actifs en mobilité
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner la diversification de l'offre, vers de plus petites typologies pour répondre aux besoins de la population, dans un contexte de mutation sociodémographique : ex : petites typologies pour les jeunes actifs. ▶ Définir la feuille de route du PETR en matière de la consommation foncière liée à l'habitat : un équilibre entre « densité et acceptabilité » pour élus et habitants. (ex : Etude BIMBY 2018). En accord avec les capacités opérationnelles des communes. ▶ Poursuivre la réhabilitation globale du parc, en accord avec les objectifs d'éradication des passoires thermiques prônés par la Loi Climat & Résilience ▶ Même si les données de la vacance peuvent être fiabilisées à la baisse, des taux supérieurs à 13 % indiquent un enjeu d'intervention majeur pour résorber en priorité la vacance structurelle de plus de deux ans. ▶ Diversifier l'offre locative privée et sociale afin de répondre aux situations de blocage au sein des parcours résidentiels, dans une logique de complémentarité entre les bassins de vie. ▶ Articuler la programmation de logement avec les objectifs de rattrapage de l'article 55 de la loi SRU pour les communes concernées ▶ Améliorer la connaissance de l'offre à destination des publics aux besoins spécifiques : ex : saisonniers agricole/jeunes en formation/publics précarisés sans solution d'hébergement 	

3. Des réponses à initier pour l'ensemble des ménages aux besoins spécifiques

a. Quelles conditions de logement pour les jeunes ?

1. Le logement des jeunes : un enjeu commun à l'ensemble des territoires du SCoT

Près de 32% de la population du SCoT a moins de 30 ans selon l'INSEE en 2020. D'après les mêmes données INSEE, 95% des 15 à 19 ans vivent au domicile parental. Cette part chute presque de moitié concernant les 20-24 ans (55% de la population vivant au domicile parental).

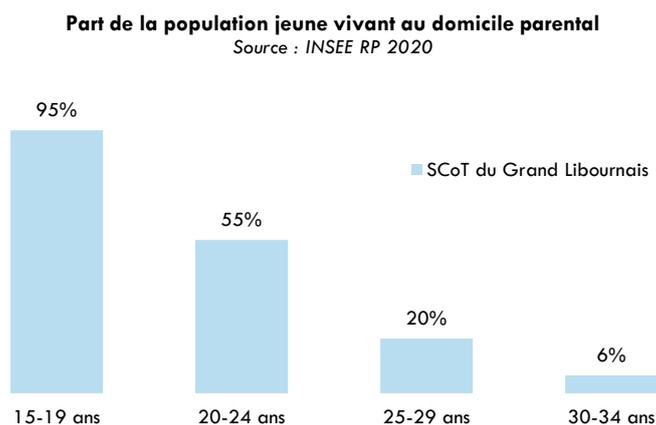


Figure 43 : Part de la population jeune vivant au domicile parental

La décohabitation à partir de la tranche d'âge 20-24 ans, est très inégale selon les EPCI. En effet, si la moyenne du SCoT est de 55% des jeunes vivant encore au domicile parental, cette part au sein des EPCI comme la CC du Grand Saint-Emilionnais, est de 70%, contre 51% pour la CC du Pays Foyen.

Les jeunes (20-24 ans) sont majoritairement locataires à échelle du SCoT (51% locataire privés, et 5% locataires sociaux). Seuls 9% des 20-24 ans sont propriétaires.

Des écarts sont à noter quant aux statuts d'occupation de la population au sein du SCoT (hors des logés gratuitement). En effet, certains EPCI connaissent un taux de propriétaires dans la population jeune nettement au-dessus de la moyenne du SCoT. C'est le cas notamment de la CC du Grand Saint-Emilionnais avec 20% de propriétaires chez les 20-24 ans (contre 7,3% pour la CA du Libournais).

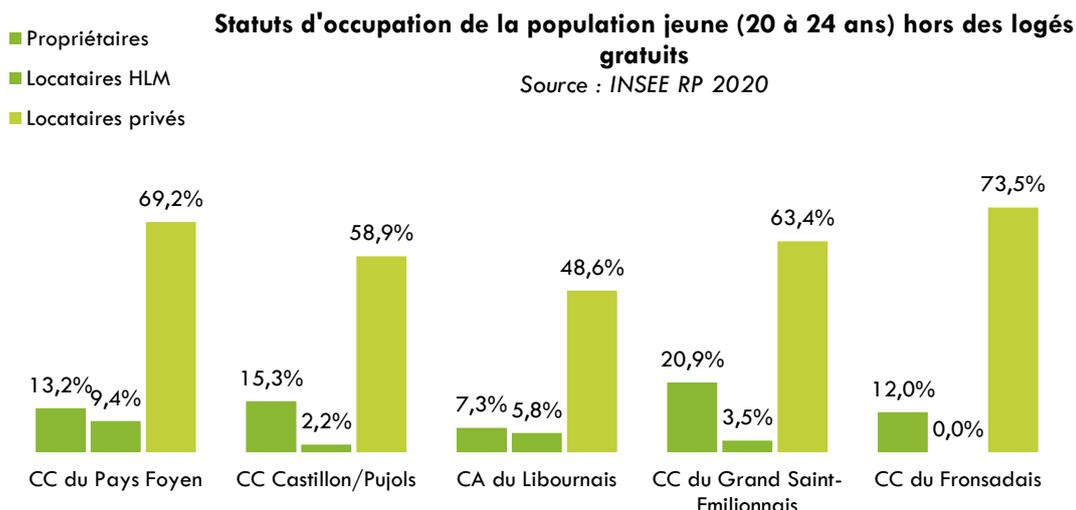


Figure 44 : Statuts d'occupation de la population jeune (20 à 24 ans) hors des logés gratuits

Des besoins en logements « clef-en-main »



Photo 39 : Maison mise à disposition de Gironde Habitat pour accueillir trois jeunes en colocation à Coutras. Crédit photographique : Sudouest.fr (K.P).

A échelle de l'ensemble du SCoT, il existe un seul Foyer Jeunes Travailleurs, à destination d'insertion des jeunes. Ce **FJT « Résidence Pierre Bérégovoy »**, localisé sur la commune de Libourne, propose un total de **36 places**. L'offre « clef-en-main » est manquante sur le territoire, notamment à destination de jeunes actifs ou étudiants et apprentis en formation. Les EPCI sont mobilisés pour proposer des solutions alternatives aux jeunes, notamment au sein du parc existant en colocation, à l'instar de l'expérimentation menée à Coutras depuis 2021, avec la location d'une maison à trois jeunes.

b. Quelles conditions de logements pour la population sénioire ?

1. Un enjeu de poursuite de l'adaptation du parc de logements au vieillissement de la population

Au sein du SCoT, près de 64% de la population est propriétaire. La population sénioire (plus de 65 ans), est davantage propriétaire que l'ensemble de la population du SCoT. En effet, près de 77% des 65-79 ans est propriétaire de son logement ; une part plus légèrement plus réduite pour les plus de 80 ans (76%).

La part des locataires sociaux chez la population sénioire est légèrement inférieure en à celle du reste de la population du SCoT (7%). Ainsi, 5% de la population sénioire (65 à 79 ans) est locataire d'un logement social tout comme 5% des plus de 80 ans.

Statuts d'occupation de la population sénioire
Source : INSEE RP 2020

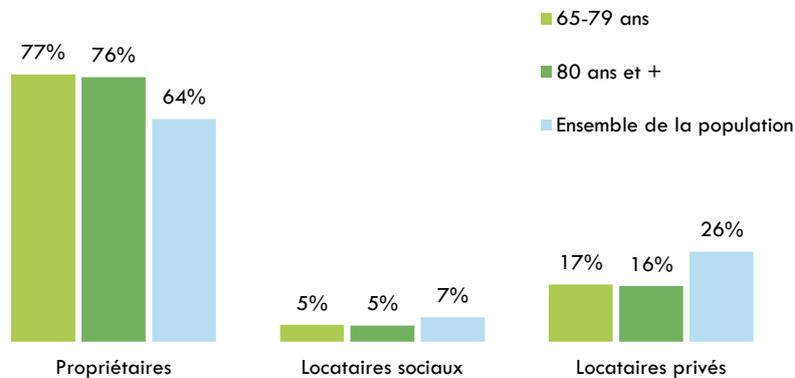


Figure 45 : Statuts d'occupation de la population sénioire

A l'échelle du SCoT, 89% de la population sénioire vit dans une maison, contre 11% en appartement. En comparaison, la part de la population sénioire vivant dans une maison est légèrement plus élevée que pour l'ensemble de la population (83%) et de ce fait, légèrement plus faible pour la part vivant dans un appartement (17% de la population globale vit dans un appartement).

Types de logements occupés par la population sénioire
Source : INSEE RP 2020

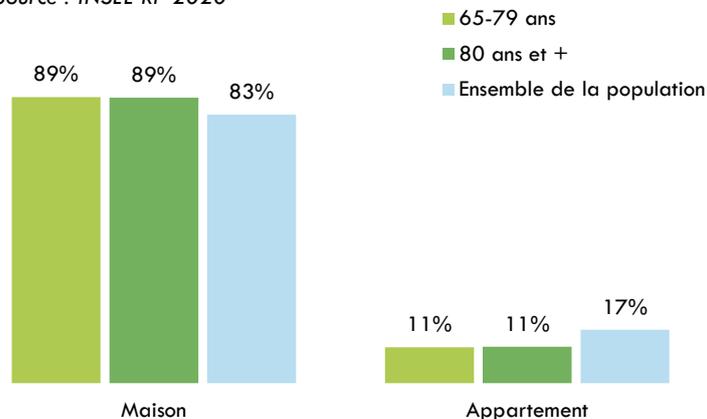


Figure 46 : Types de logements occupés par la population sénioire

L'adaptation du parc de logements **face au vieillissement et la perte de mobilité de la population constitue un enjeu majeur pour le territoire.**

Selon les données de l'INSEE en 2020, **38 % du parc de résidences principales est caractérisé par une situation de sous-occupation accentuée.**

Pour rappel, un logement peut être considéré comme inadapté dès lors qu'il existe un différentiel de deux pièces avec le nombre de personnes du ménage. Par exemple, quand 3 personnes habitent dans un studio, le logement est sur-occupé. A l'inverse, lorsque 2 personnes habitent dans un 4 pièces, le logement est sous-occupé. La sous-occupation accentuée induit un écart d'au moins 3 unités entre le nombre d'occupants et le nombre de pièces.

Ces situations attestent d'une inadéquation de plus en plus forte entre la structure du parc de résidences principales et le profil des ménages. En effet, 73 % des résidences principales sont des logements de 4 pièces ou plus, tandis que 30 % des ménages sont âgés de 60 ans et plus, avec un profil de couples ou de personnes isolées à domicile. La tendance démographique de vieillissement et de desserrement des ménages, risque par ailleurs d'accroître le phénomène de sous-occupation des logements. Ce phénomène peut s'avérer problématique pour des ménages seniors en perte d'autonomie (entretien du logement difficile sur le plan financier et / ou physique, logement peu adapté au vieillissement, etc.).

La création d'une offre adaptée de moyennes typologies pour des personnes âgées isolées pourrait permettre de libérer une partie de ces grands logements pour des ménages au profil familial (couples primo-accédants, familles déjà constituées, etc.). **Le développement d'un dispositif de cohabitation intergénérationnelle permettrait d'optimiser l'occupation de ce parc existant** tout en apportant une réponse à des besoins spécifiques d'une partie de la population.

Adaptation du parc de logements à son occupation

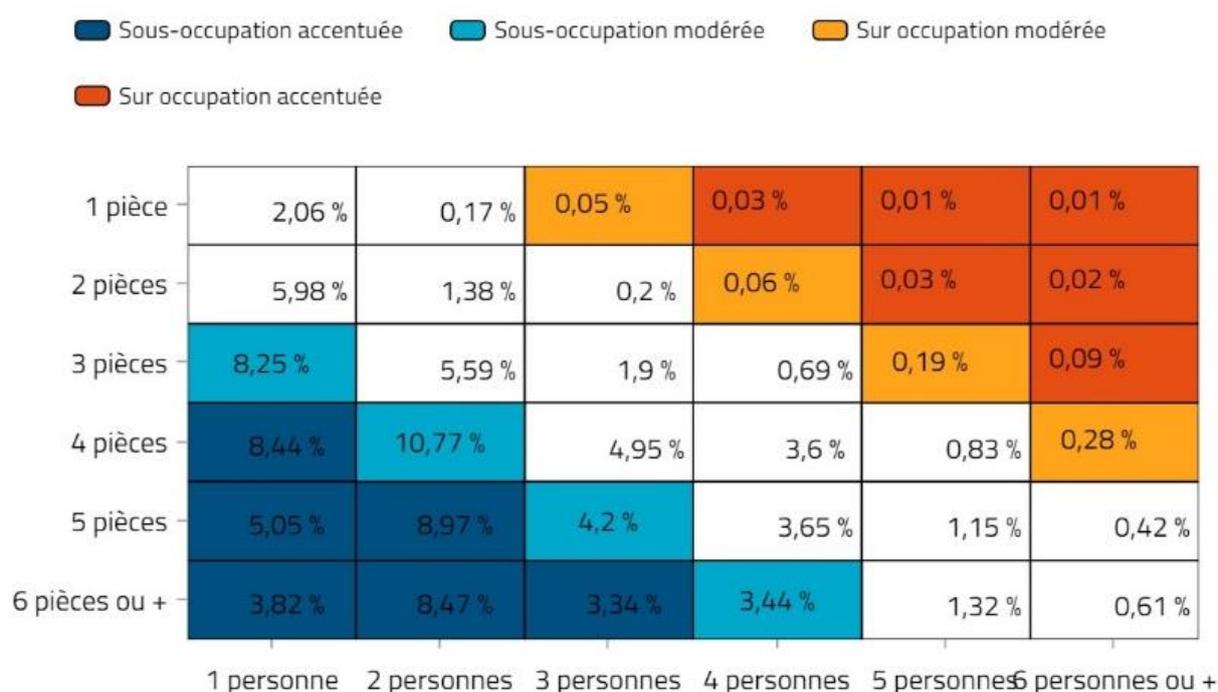


Illustration 10 : Situation de sous-occupation du parc de logement du SCoT. Source : INSEE RP 2020

2. L'offre disponible pour la population sénior

Deux types d'hébergement pour les personnes au sein du SCoT : les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les résidences autonomes.

Pour l'ensemble du SCoT, il **existe 13 EHPAD localisés sur 8 communes**. L'ensemble des EHPAD propose un total de 403 places.

Nom	Communes	Nombre de places
EHPAD JACQUELINE AURIOL	ST SEURIN SUR L ISLE	0
EHPAD LES JARDIN DE JEANNE	IZON	3
EHPAD LA BELLE ISLE	LIBOURNE	0
EHPAD RESIDENCE LES DAGUEYS	LIBOURNE	13
EHPAD LE BARAIL DES JAIS	ST DENIS DE PILE	86
EHPAD RES MEDICALISEE JOHN TALBOT	CASTILLON LA BATAILLE	91
EHPAD PRIMEROSE	COUSTRAS	0
EHPAD DU CH LIBOURNE	LIBOURNE	104
EHPAD LES JARDINS D'IROISE	LIBOURNE	40
EHPAD DU CH DE SAINTE FOY LA GRANDE	STE FOY LA GRANDE	6
EHPAD RESIDENCE LE VERGER D'ANNA	STE TERRE	4
EHPAD LA CHARTREUSE	COUSTRAS	10
EHPAD RESIDENCE LES CHARMILLES	LIBOURNE	46
Total		403

:Répartition des EHPAD.

Les résidences autonomie sont également présentes sur le territoire. Près **de 317 places sont disponibles, réparties dans 8 résidences**. Au total, six communes accueillent ce type d'hébergement pour les personnes âgées.

Nom	Communes	Nombre de places
RESIDENCE AUTONOMIE HENRI MOREAU	LIBOURNE	3
RESIDENCE AUTONOMIE EDMOND MICHELET	LIBOURNE	60
RA HAMEAU DE LA CROIX-ROUGE	COUSTRAS	30
RESIDENCE AUTONOMIE LES MOURENNES	PINEUILH	61
RESIDENCE AUTONOMIE LE CARMEL	LIBOURNE	33
RA DOCTEUR J. LARTHOMAS	STE FOY LA GRANDE	70
RESIDENCE AUTONOMIE VILLA DES PLATANES	ST DENIS DE PILE	4
RESIDENCE AUTONOMIE MILLE FLEURS	ST SEURIN SUR L ISLE	56
Total		317

Répartition des résidences autonomie.



Photo 40 :La résidence sénior Espace & Vie à Libourne. Crédit photographique : Site internet de la structure.

En parallèle, une offre avec services de proximité associés peut être proposées à l'initiative de gestionnaires privés et investisseurs, notamment en résidence sénior, à l'instar de la résidence sénior « Espace et Vie » de Libourne.

c. Un enjeu de développement de l'offre à destination des travailleurs saisonniers

1. Un secteur de spécialisation saisonnière : le secteur viticole



Photo 41 : Vendanges au château La Tour Figeac à Saint-Emilion (photo OD/Rue89 Bordeaux)

Selon l'INSEE, la zone d'emploi de Libourne comptabilisait en 2017 près de **6 100 postes de saisonniers**, soit **plus de 10% de l'emploi salarié total**.

L'enjeu du logement et de l'accueil des saisonniers représente un enjeu fort pour l'économie locale. À la suite de la crise sanitaire du COVID-19, les critères en matière de logements ont revus à la hausse par les saisonniers (recherche de logements à prix décents, voire fourni à titre gratuit) et le critère de la localisation apparaît primordial (à proximité du lieu d'emploi). Dans ce contexte, il est fréquent d'une remise en question du métier pour certains saisonniers (par exemple, la réorientation professionnelle pour certains etc.).

Face à ces constats, il peut exister de réelles difficultés à recruter, des baisses d'activités, voire une fermeture de certains établissements, un gel des embauches, non reconduction de contrats courts, renvoi de la main d'œuvre temporaire, chute des contrats en intérimaire (à hauteur de 43% en région Nouvelle-Aquitaine).

2. Etat des lieux de l'offre pour les travailleurs saisonniers

L'accueil des saisonniers, notamment durant la période estivale constitue un enjeu majeur pour le territoire du SCoT.

Une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) appelée l’Aerial des Vignes à Libourne, a été mise en service en 2022. Elle a notamment pour vocation d’accueillir des saisonniers (notamment du secteur viticole), en offrant une solution de logements adorable. Le projet a été porté par trois collectivités du territoire : la communauté d’agglomération du Libournais, ainsi que les intercommunalités du Fronsadais et du Grand Saint-Émilionnais, pour un budget total de plus de 5 millions d’euros. La gestion est effectuée par l’association « Le Prado ».

La résidence est labellisée « Fabriqu’cœur », en partenariat avec les châteaux viticoles et le groupe Action logement. Elle propose 87 logements meublés de 18 m² à 27 m² aménagés, entièrement équipés et meublés : kitchenette, salle de bains, toilettes, placard, télé, ceintres pour 146 places au total. La résidence accueille des espaces communs notamment la « Maison des Saisonniers ».



Photo 42 : Résidence Aerial des Vignes à Libourne. Source : Sud-Ouest, site du département de la Gironde. Actualité du 12 juillet 2022.

Selon le média « Viti », Après un an d’ouverture, le taux d’occupation de la résidence est supérieur aux prévisions et les saisonniers ont représenté 10 000 nuitées. L’année dernière, pour ses premières vendanges, la résidence n’a pas pu répondre à toutes les demandes. Une étude a été lancée par le Grand Libournais afin de qualifier la carence de l’offre à destination du public et territorialiser la réponse aux besoins.

d. L'accueil des Gens du Voyage : enjeu de sédentarisation et d'accompagnement



Photo 43: Aire d'accueil de « Carré » à Libourne, la plus grande de Gironde. Source : Sudouest.fr. Crédit photographique S.P

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du département de la Gironde a été **adopté en 2019 pour une période de cinq ans (jusqu'à 2024)**.

D'après le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, l'arrondissement de Libourne (échelle du SCoT), obtient un taux de réalisation des prescriptions du SDAHGV de 86% concernant les aires permanentes d'accueil. Au total, le territoire est couvert par 5 aires d'accueil et 2 aires de grand passage. La CA du Libournais doit en effet créer 20 places sur son territoire concernant les aires d'accueil (prescription similaire pour l'ancien SDAHGV).

Concernant les aires de grand passage, le SDAHGV prescrit la mutualisation de ces deux aires, pour un équipement redimensionné à 120 places. En termes de terrains locatifs familiaux, deux sont recensés au sein du SCoT (sur la commune de Coutras avec 24 emplacements et à Vayres dont 20 emplacements sont à créer).

D'après le SDAHGV, plusieurs enjeux de sédentarisation se posent notamment sur la CA du Libournais. L'aire localisée sur la CC Castillon/Pujols comporte plusieurs enjeux d'accueil de familles notamment en période estivale et des saisonniers.

Aucune MOUS (maitrise d'œuvre urbaine et sociale) communale n'a été mise en place dans le territoire du SCoT. Cependant, des programmes d'habitat adaptés ont été développés hors des MOUS communales. Ces programmes sont localisés sur la commune de Coutras. Une MOUS départementale a été mise en place sur la commune de Saint-Ciers-d'Abzac (CA du Libournais) : cinq maisons individuelles en accession sociale à la propriété.



Paroles d'acteurs du territoire | Habitat

Dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic, plusieurs ateliers thématiques ont été organisés pour bâtir un document partagé. Ces ateliers, réunissant élus, techniciens et structures autour de groupes de travaux ont permis de mettre en avant divers sujets, enjeux et points de vigilance.

Sur la thématique de l'habitat, les principaux éléments d'enjeux identifiés sont les suivants :

À conserver/favoriser

- Préserver le patrimoine architectural et l'identité des centres-bourgs.
- Reconquérir les logements vacants via des dispositifs de renouvellement urbain.
- Adopter une politique prenant en compte la géographie et les ressources en eau.
- Maintenir l'habitabilité et la qualité de vie des centres-bourgs et hameaux.
- Promouvoir les transports en commun, notamment gratuits, et l'accès au logement abordable.
- Adapter l'habitat existant aux évolutions socio-démographiques et modes de vie.
- Favoriser la mixité fonctionnelle du territoire.

À cesser

- Créer des habitats sans anticiper les infrastructures nécessaires.
- La rétention foncière et les logiques spéculatives.
- Le lotissement individuel et la maison individuelle non optimisée en consommation de terrain.
- L'étalement urbain non contrôlé et la densification des petits villages.
- La complexité administrative des démarches sur le logement.

À anticiper

- La crise viticole et toutes ses répercussions
- Le vieillissement de la population

DOCUMENT D'...

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
MOBILITÉS
PATRIMOINE
AGRICULTURE

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Grand
Libournais

4

S'épanouir au Grand Libournais

1. Les équipements et services présents dans le territoire

a. Quel niveau d'équipements sur le territoire ?

1. Quels éléments d'analyse ?

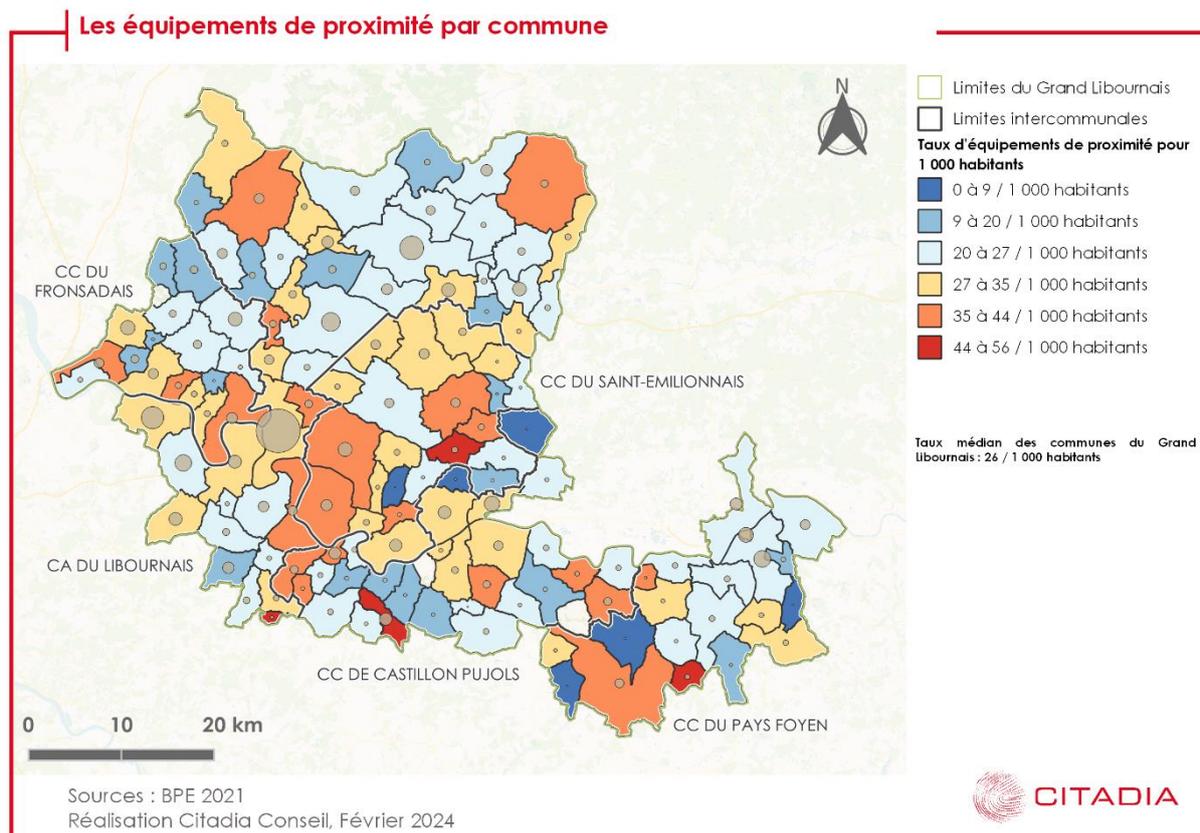
Afin d'apprécier et de pouvoir évaluer la présence d'équipements et de services sur l'ensemble des 136 communes composant le territoire du Grand Libournais, la Base Permanente des Equipements est utilisée ici comme la donnée de base afin de détenir des éléments statistiques comparables entre toutes les différentes communes du territoire. Bien que cette approche fournisse des données statistiques comparables entre toutes les communes, il est important de noter qu'elle ne remplace pas une analyse plus qualitative, mais elle offre un cadre pour évaluer les éléments et les études existants. Cette base permet d'illustrer les tendances en quantifiant les équipements et services présents selon une catégorisation en différents types :

- Les services généraux
- Les commerces
- Les équipements scolaires
- Les équipements et services de santé (médecin généraliste, pharmacie, spécialiste, maison de santé,...)
- Les transports et déplacements
- Les équipements de « sports, loisirs et culture »
- Les équipements et services touristiques

Ces équipements sont également divisés en trois gammes : la gamme de proximité, intermédiaire et supérieure.

1.1. Les équipements et services « de proximité »

La gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 34 services différents, mais aux implantations nombreuses (1,7 million de points d'accès). Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux ;



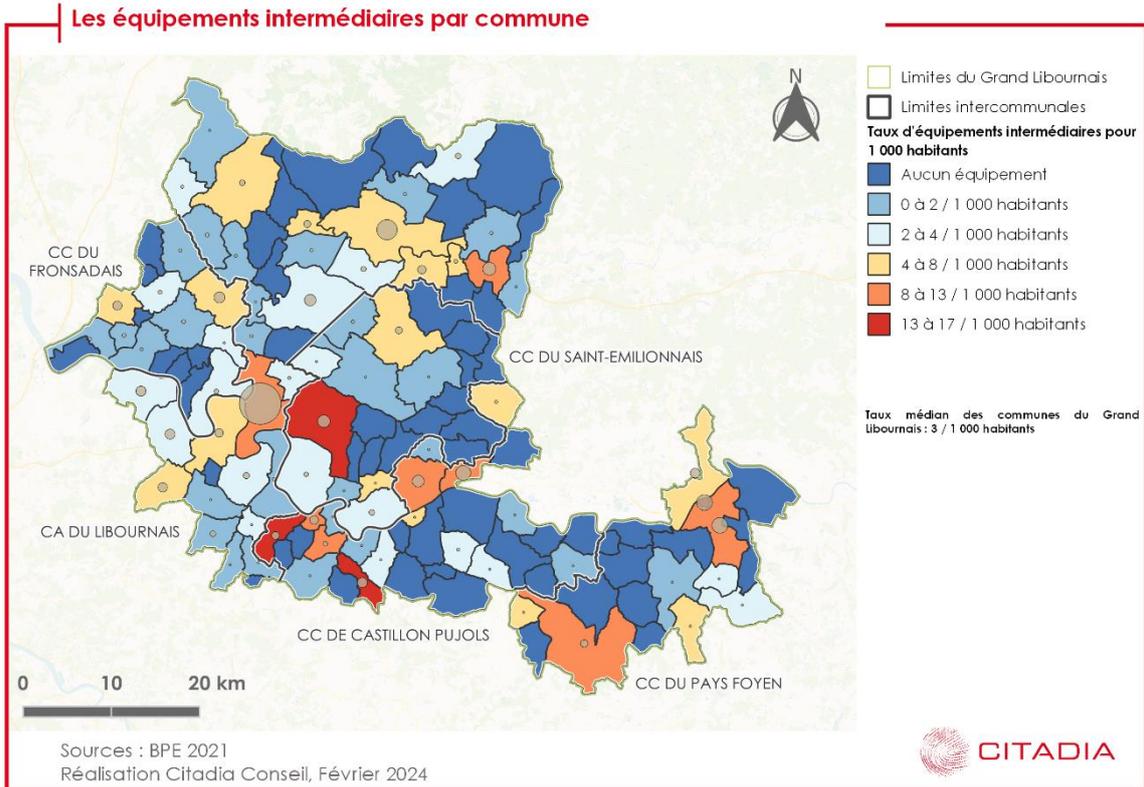
Carte 44 : Les équipements de proximité par commune

Avec un taux médian de 26 équipements de proximité pour 1 000 habitants, les ratios par nombre d'habitants à l'échelle des communes nuancent les disparités pouvant exister sur le territoire. Néanmoins de larges secteurs du nord du territoire semblent disposer d'un nombre d'équipements de proximité faible par rapport à leur nombre d'habitants, contrairement au secteur alentour de Libourne qui dispose à la fois d'un nombre important d'équipements de proximité et d'un ratio équipements de proximité/habitant important, témoignant du dynamisme présent sur ces secteurs.

Ainsi bien que seules 3 communes ne disposent d'aucun équipement identifié par la BPE, 1/3 des communes (45 communes) détiennent 10 équipements ou moins sur leur périmètre. Elles tendent à se concentrer sur la CC du Saint-Emilionnais et au sud du territoire (lié à la démographie de ces espaces).

1.2. Les équipements et services « intermédiaires »

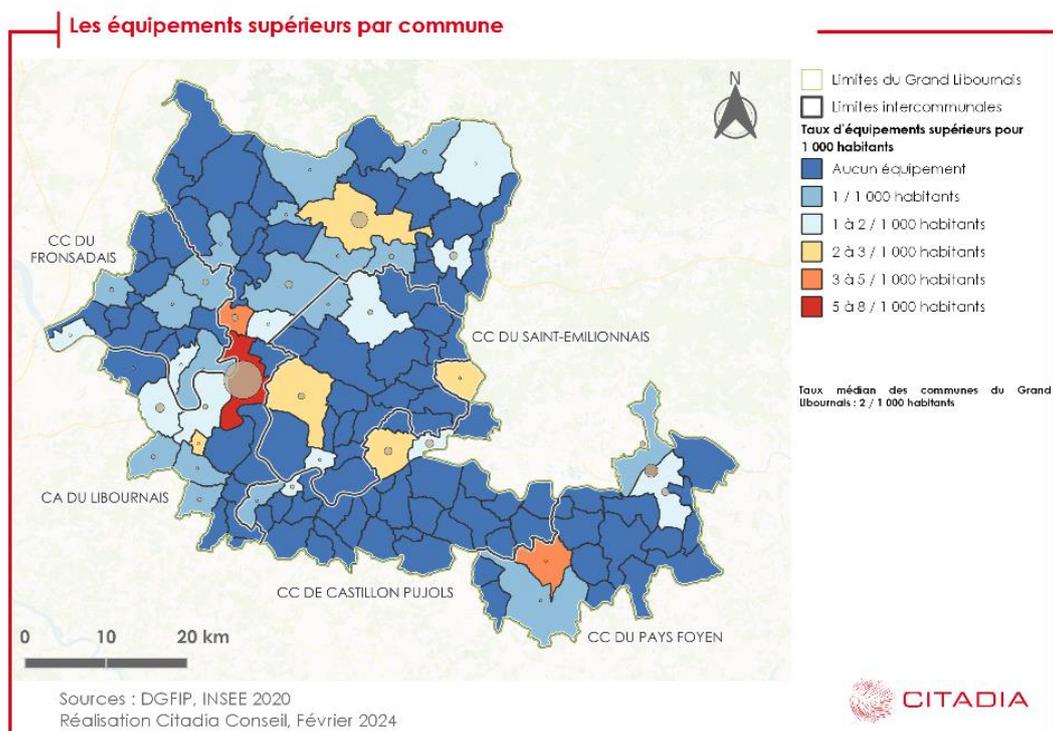
La gamme intermédiaire comprend 44 types d'équipements : par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public ;



Carte 45 : Les équipements intermédiaires par commune

1.3. Les équipements et services « supérieurs »

La gamme supérieure (51 types d'équipements) rassemble des commerces tels que les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité.



Carte 46 : Les équipements supérieurs par commune

D'après la Base Permanente des Equipements, le Grand Libourne compte ainsi 6 058 équipements et services. Cela constitue une moyenne de 26 équipements pour 1 000 habitants.

2. Une présence d'équipements et services témoignant d'une armature territoriale polarisée

Les centralités jouent un rôle clé dans la concentration des équipements structurants. En plus de détenir le plus grand nombre d'équipements, ce sont également ceux qui concentrent la majorité des équipements dits « intermédiaires » et « supérieurs ». A cet égard, Libourne concentre près d'un tiers des équipements intermédiaires présents sur le territoire (308 sur 936) et plus de la moitié des équipements supérieurs (165 sur 314). Plus les équipements détiennent un rôle structurant, plus ils tendent à être une polarité du territoire : par exemple, alors que Libourne ne détient qu'environ 15% des équipements et services de proximité du territoire, elle détient plus de 50% des équipements supérieurs.

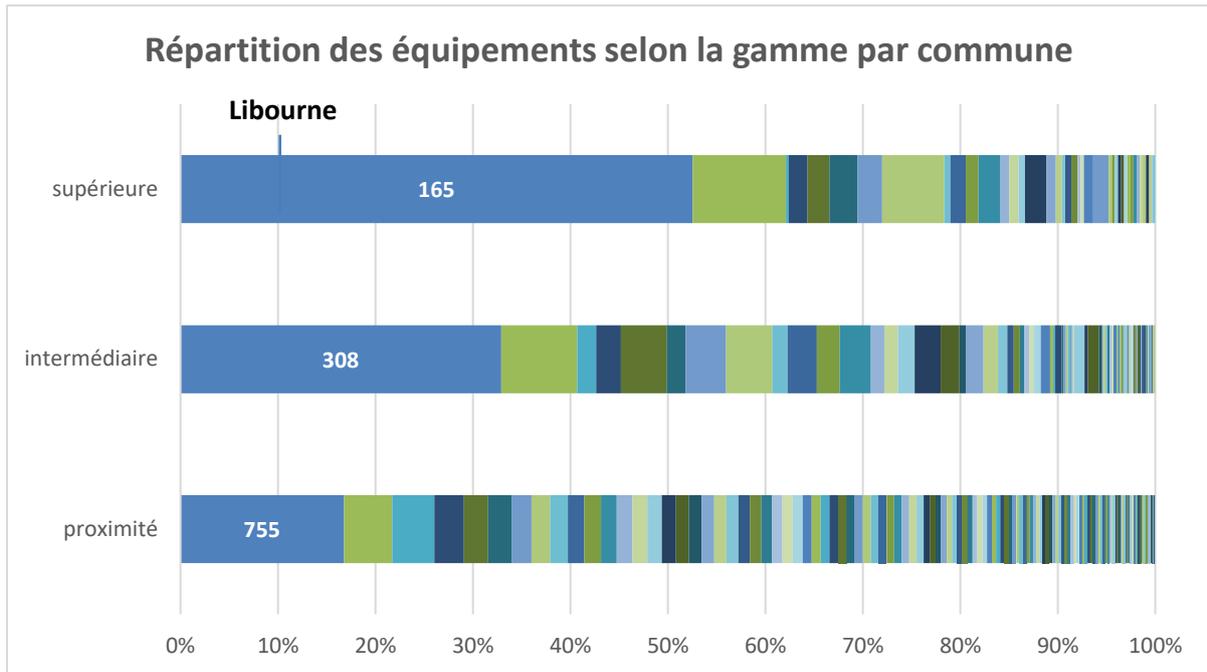


Figure 47 : Répartition des équipements selon la gamme par commune

Cet élément est particulièrement visible au travers des polarités identifiées dans le cadre du SCoT approuvé en 2016 : alors que les communes « hors centralité » (120 communes sur 136) concentrent 4 équipements de proximité sur 10 présents dans le SCoT Grand Libournais, elles n’en concentrent moins d’un 10 équipements supérieurs sur 10. A l’inverse, la « centralité principale » (regroupant Libourne et les Billaux) regroupe moins de 2 équipements de proximité sur 10 contre le tiers des équipements intermédiaires et plus de la moitié des équipements supérieurs.

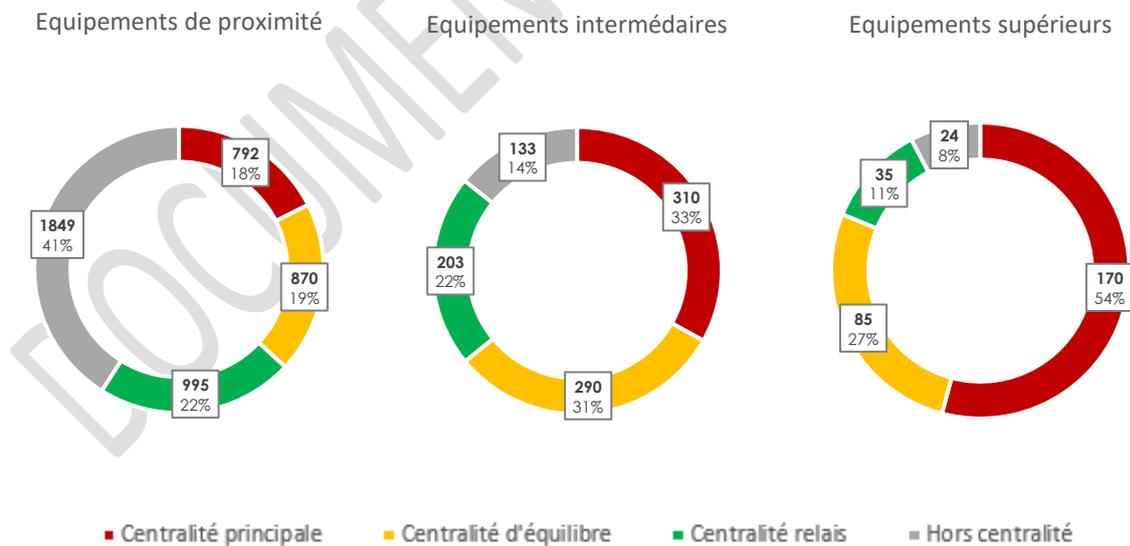
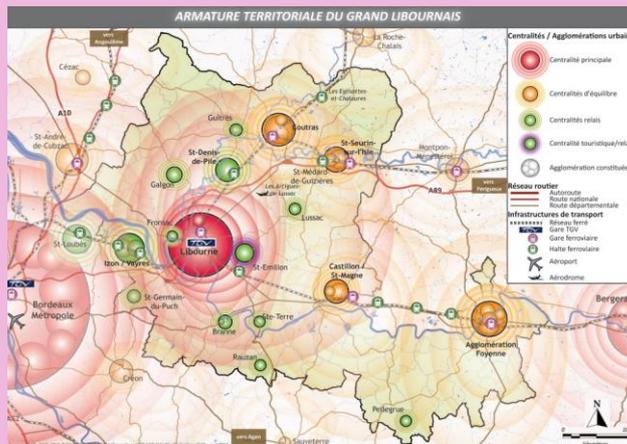


Figure 48 : Répartition des équipements selon l'ossature actuelle

Ce que dit le SCoT | Armature territoriale
 Le SCoT approuvé en 2016 identifie une armature territoriale structurée en 3 niveaux principaux :

- La centralité principale autour de Libourne dont un des objectifs fixés a été d' « organiser et pérenniser la vocation de centralité principale », concentrant près d'1 habitant sur 7 ou environ 3 emploi sur 10
- Plusieurs centralités d'équilibre réparties au sein du territoire. Elles détiennent un rôle clé dans l'organisation du territoire ont comme objectif de « compléter la tête d'un réseau révélateur d'une organisation territoriale garante des proximités. Les équipements structurants à l'échelle de l'ensemble du 'bassin de proximité' qu'elles polarisent y sont prioritairement localisés. » et le document en fait des moteurs dans les objectifs de rééquilibrage démographique et économique du territoire.
- Les centralités relais complètent ce maillage. Elles « ont vocation à être des centres de proximité pour leur population, ainsi que pour celles des communes proches. Ce rôle doit être conforté par une offre diversifiée de services et d'équipements de proximité. [...] Le développement des centralités relais doit être équilibré et doit lier la croissance de l'habitat à celui de l'emploi. Parallèlement, la croissance des équipements, commerces et services de proximité parachèvera la structuration territoriale ».



Comme indiqué dans le cadre de l'évaluation du SCoT en 2022, le rôle des différentes centralités a eu tendance à se renforcer sur les dernières années avec un poids renforcé mais ne s'est pas traduit par une forme de « rééquilibrage territorial » auprès des communes plus rurales. Les effets de concentration et les dynamiques entre les différents niveaux de pôles et auprès des « autres communes » devront être interrogés dans le cadre du SCoT.

A l'échelle du Grand Libournais, la densité d'équipements semble ainsi satisfaisante bien que masquant de nombreuses disparités.

b. Des équipements scolaires polarisés, reflet des disparités du territoire

1. Des structures maternelles et primaires bien présentes

Le territoire compte 28 écoles incluant des sections maternelles, accueillant un effectif de 2 443 enfants, ainsi que 111 écoles élémentaires réparties sur presque l'ensemble du territoire (31 communes ne disposent pas d'école), totalisant 12 394 élèves pour la rentrée scolaire 2021-2022. Cette répartition assure quasiment à l'ensemble du territoire un accès à un établissement scolaire en moins de 10 minutes. L'augmentation du nombre d'écoliers est ainsi réelle mais moins conséquente que sur les périodes précédentes, notamment les années 2000, tels qu'identifiée par le SCoT actuel parlant d'une hausse de +40% des effectifs scolaires durant les années 2000.

2. Une présence de collèges et lycées auprès des principales centralités du territoire

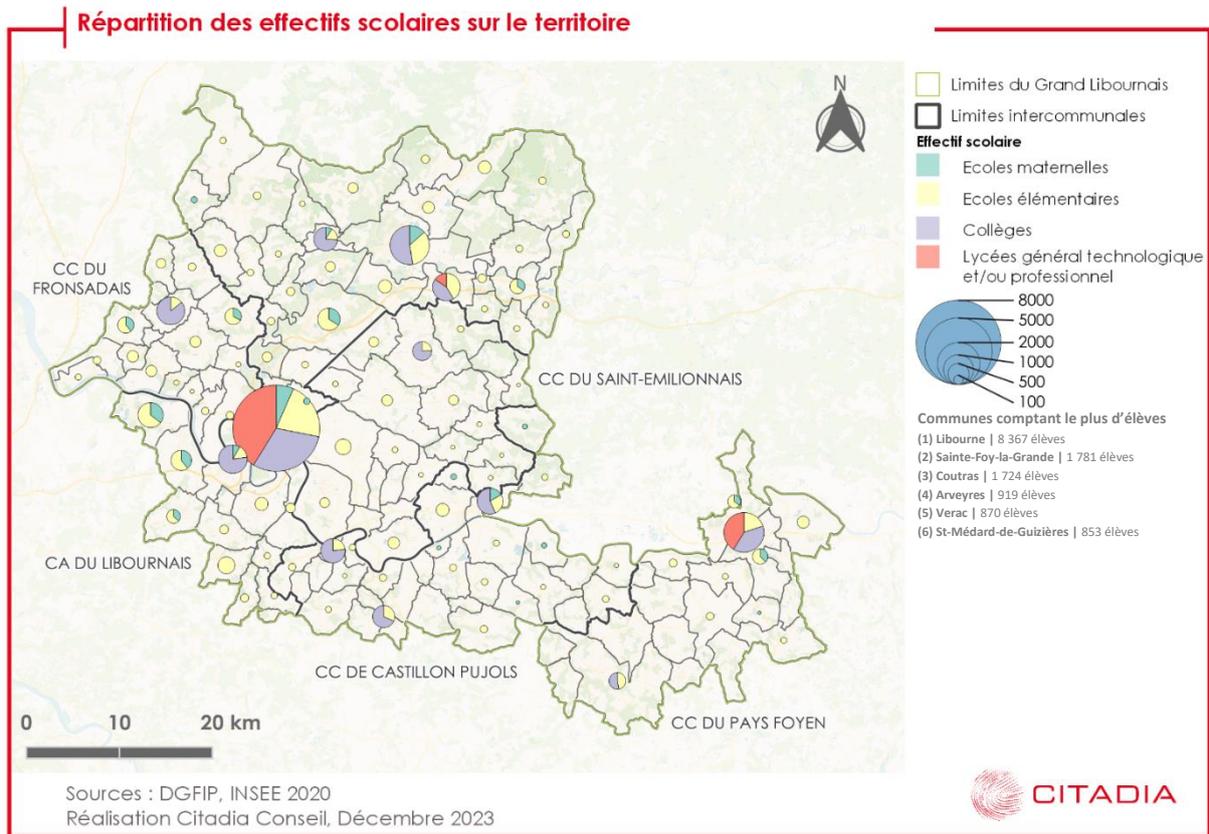
Les effectifs du secondaire ont également connu une augmentation importante sur le territoire : connaissant déjà une augmentation d'environ 2 000 élèves supplémentaires sur la période 2000-2013, l'augmentation s'est tassée avec 12 549 élèves dans les établissements du secondaire du territoire. Cette augmentation plus modérée des effectifs scolaires – qu'elles soient primaires ou secondaires – corrélient ainsi de près avec le tassement observé dans la dynamique démographique du territoire et qui s'en ressent d'autant plus auprès des tranches d'âge les plus jeunes.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le territoire comptait 8 232 élèves scolarisés dans les 18 collèges répartis sur l'ensemble du territoire, suivant de près l'ossature des polarités du territoire. Ces collèges sont localisés à Libourne (5), Sainte-Foy-la-Grande (2), Saint-Médard-de-Guizières (2), ainsi que dans d'autres communes telles qu'Arveyres, Branne, Castillon-la-Bataille, Coutras, Guîtres, Lussac, Pellegrue, Rauzan, et Vérac. Cette offre en matière de collèges assure une couverture complète du territoire et des différents bassins.

La disponibilité en matière de lycée est plus polarisée, avec 7 lycées répartis sur trois communes du territoire (4 à Libourne, 2 à Sainte-Foy-la-Grande et 1 à Saint-Médard-de-Guizières). Cette offre en matière de lycée englobe des filières générales, professionnelles et technologiques, accueillant un effectif total de 4 317 élèves. La disparité du nombre d'effectifs entre le collège et le lycée met en lumière le phénomène de déplacement de nombreux lycéens vers l'offre disponible à proximité de Bordeaux logiquement plus spécialisée et plus complète, notamment dans les filières professionnelles. Cette situation soulève des interrogations sur leur mobilité, notamment dans les secteurs éloignés, tels que le nord du territoire ainsi que les communes de la CC Castillon-Pujols.

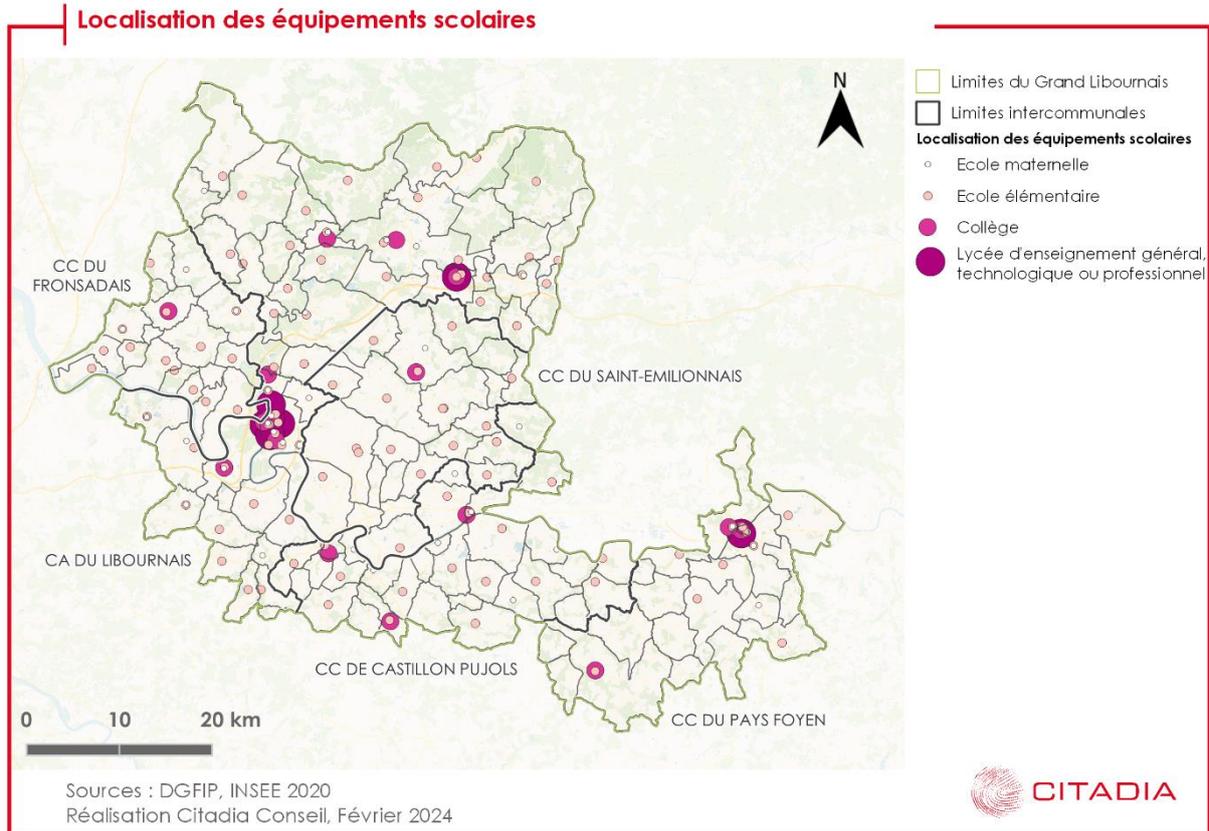


Photo 44 : Lycées du territoire



Carte 47 : Répartition des effectifs scolaires sur le territoire

Globalement, l'offre scolaire sur le territoire met en évidence des déséquilibres, avec certains secteurs faiblement pourvus en équipements scolaires : 31 communes ne possèdent aucun établissement scolaire, et la majorité des équipements se concentrent au sein de quelques polarités. Ces disparités deviennent particulièrement apparentes au niveau des études secondaires, où seulement 12 communes disposent d'un établissement scolaire secondaire. Cette situation soulève des interrogations sur la couverture scolaire du territoire et l'accessibilité des équipements scolaires pour de nombreuses communes situées au nord du territoire.



Carte 48 : Localisation des équipements scolaires

Ce que dit le SCoT | Offre scolaire

Le diagnostic identifie un problème de quasi-saturation des établissements scolaires dans le territoire du Grand Libournais.

« Le taux de remplissage moyen des collèges et lycées atteint 95% à la rentrée 2013, traduisant la quasi-saturation des établissements sur le Grand Libournais. »

3. Une offre d'études supérieures quasi-absente

L'offre d'études supérieures sur le territoire est très limitée, se concentrant uniquement sur trois sites à l'ouest : Libourne, Montagne, et Vayres, et ne concerne que 556 étudiants inscrits à la rentrée 2020-2021. L'accès aux études supérieures sur le territoire se fait principalement en direction de la métropole bordelaise, qui propose une offre plus étendue et structurante à l'échelle régionale.

c. Une offre médicale complète mais inégalement répartie

Le Grand Libournais présente une offre médicale contrastée, avec une moyenne de 1,2 équipements ou services de santé pour 1 000 habitants, se situant au même niveau que la moyenne girondine (1,2) et légèrement en dessous de la moyenne nationale (1,4).

Cependant, une distinction notable se fait à l'intérieur du territoire. Une première analyse à l'échelle des intercommunalités révèle des disparités internes au Grand Libournais : alors que les taux sont au-dessus des moyennes départementales et nationales pour les intercommunalités comprenant des

communes pôles, notamment en ce qui concerne les équipements et services médicaux (CC du Pays Foyen : 1,6 ; CA du Libournais : 1,4), les secteurs moins bien pourvus ont une part nettement inférieure (CC Castillon-Pujols : 1,1 ; CC du Grand Saint-Emilionnais : 1 ; CC du Fronsadais : 0,5), généralement orientée vers une offre de proximité peu spécialisée.

Déjà identifié dans le cadre du SCoT actuel, le territoire étant caractérisé par un nombre important de communes rurales, il souffre, comme de nombreux territoires ruraux, d'un manque d'attractivité vis-à-vis de la profession médicale.

	Ce que dit le SCoT Offre médicale
	<p>Le diagnostic identifie déjà la problématique de l'offre médicale en milieu rural comme un sujet clé sur de nombreux secteurs du Grand Libournais.</p> <p><i>« Caractérisé par un nombre important de communes rurales, le Grand Libournais souffre, comme tous les territoires ruraux de France, d'un manque d'attractivité vis-à-vis de la profession médicale. Les communes situées au Nord-Est de Coutras sont caractérisées par l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) comme en zone déficitaire. Toutefois, excepté à Libourne et dans sa proche périphérie, l'ensemble des communes du Grand Libournais se situe en dessous de la moyenne régionale ; alors qu'au cours de la prochaine décennie, près de 40% des médecins en activité devraient cesser leur activité. »</i></p>

La seule ville de Libourne concentre ainsi près du tiers des équipements et services médicaux sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais (396 sur 1287 équipements ou services de santé d'après la BPE).

Ces données chiffrées témoignent de l'abondance de l'offre hospitalière dans le Grand Libournais, notamment à Libourne, où le centre hospitalier se positionne comme le deuxième établissement de l'ancienne région Aquitaine en termes de capacités d'hospitalisation et d'hébergement. Réparti sur trois sites à Libourne (la Fondation Sabatié, l'Hôpital Robert Boulin et l'Hôpital Garderose), il englobe :

- 590 lits et places de court séjour de Médecine, Chirurgie et Obstétrique (MCO)
- 120 lits et places de Soins de Suite et Réadaptation (SSR)
- 230 lits et places de psychiatrie
- 340 lits d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Les autres pôles du territoire bénéficient également d'une importante infrastructure médicale. À titre d'exemple, Sainte-Foy-la-Grande abrite un établissement public de santé doté d'une capacité de 412 lits. Il est pertinent de souligner qu'une partie importante du territoire dépend également du centre hospitalier de Bergerac, situé à proximité.

En opposition à cette abondance d'offres en polarités et espaces urbains, ces éléments questionnent sur l'offre médicale en milieu rural : d'après la Base Permanente des Equipements, 53 communes ne détiennent aucun service ou équipement médical (soit près de 4 communes sur 10) et une importante concentration des équipements médicaux s'observent sur les principaux pôles du territoire.

Le territoire dispose également de 1 470 places d'hébergement permanent en EHPAD. Divers programmes complètent également les services d'accompagnement au maintien à domicile.

Le Contrat Local de Santé du Grand Libournais réalisé pour la période 2018-2023 apporte également des compléments sur le portrait médical du territoire, qu'il s'agisse de l'offre médicale libérale :

« L'étude de l'offre de santé libérale du Grand Libournais fait apparaître une situation plutôt fragile en matière de médecins généralistes (85 pour 100 000 habitants versus 100 dans l'ensemble de la région)

et de médecins spécialistes (notamment pédiatres, psychiatres et gynécologues), mais également une offre moins étoffée en kinésithérapeutes, psychologues et pédicures-podologues »

Ou également des éléments d'analyse pointant certaines difficultés structurelles au monde médical mais qui trouve un écho en particulier :

« Si les équipements médicaux sont bien présents sur ce territoire, avec l'hôpital de Libourne récemment rénové, l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande et la clinique chirurgicale de Libourne, les entretiens ont également mis en évidence la difficulté de recruter des professionnels exerçant certaines spécialités, notamment la psychiatrie »

Tous ces éléments dessinent le portrait d'une offre médicale territoriale mitigée : une concentration d'équipements et de services importante dans les pôles, connectés à des centres médicaux de plus grande envergure (comme Bordeaux), tandis que les espaces ruraux disposent d'une offre beaucoup plus limitée. Corrélé à d'autres problématiques, notamment celle du vieillissement plus marqué dans ces zones, la faible densité d'équipements et de professionnels de la santé soulève des questions sur l'accompagnement et le suivi des personnes vulnérables dans des secteurs où l'isolement, lié à la dépendance à l'automobile, constitue un obstacle supplémentaire à l'accès aux services médicaux.

d. Culture, sports et loisirs

Le territoire détient une présence satisfaisante d'équipements culturels, ludiques et sportifs avec des taux d'équipements proches aux moyennes départementale, régionale et nationale :

- 4,8 équipements ludiques et sportifs pour 1 000 habitants contre 3,7 (Gironde), 6 (Nouvelle-Aquitaine) et 4,8 (France);
- 1,6 équipements culturels pour 1 000 habitants contre 1 (Gironde), 1,6 (Nouvelle-Aquitaine) et 1,1 (France).

Cette couverture témoigne d'une certaine autonomie du territoire.

Une large partie de ces équipements se concentre dans les polarités du territoire, témoin de son poids dans l'organisation de la vie locale. De plus, c'est à Libourne que se situent les équipements les plus structurants et qui rayonne à une large échelle.

Au contraire, 28 communes demeurent sans aucun équipement culturel, sportif ou ludique recensé, témoignant de cette disparité pouvant exister sur le territoire intercommunal

Synthèse de la partie « Equipements et services »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La centralisation des équipements dans les polarités, notamment à Libourne, offre une accessibilité facilitée pour une grande partie de la population et traduit une certaine autonomie du territoire dans l'accès aux équipements et services ▶ La présence satisfaisante d'équipements culturels, ludiques et sportifs se situant près des moyennes départementale, régionale et nationale, ▶ Une offre médicale présente à Libourne avec des offres généraliste et spécialisée assez complètes ▶ Une couverture complète en termes d'établissements scolaires avec une diversité d'offres éducatives, jusqu'à l'entrée en études supérieures sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des disparités importantes entre les pôles urbains et les autres espaces du territoire ▶ Une relative faible attractivité du territoire pour les professionnels de la santé en milieu rural ▶ Une situation de quasi-saturation des établissements scolaires ▶ Une offre en études supérieures peu présente ▶ Des défis importants sur la mobilité, notamment des plus jeunes, vers les équipements et services présents vers la métropole bordelaise ▶ L'isolement des zones rurales et la dépendance à l'automobile pour l'accès aux services (notamment médicaux) soulèvent des défis de mobilité, en particulier pour les populations vulnérables ▶ Une certaine dépendance de l'ensemble du territoire à la métropole bordelaise pour les équipements et services les plus spécialisés, ainsi que pour l'offre de formation et études supérieures
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une répartition équitable des équipements et services sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque secteur et en évitant les disparités entre les zones rurales et urbaines ▶ Garantir un accès adéquat aux services de proximité tels que les commerces, les écoles, les services de santé et les équipements culturels et sportifs ▶ Favoriser le dynamisme des centralités urbaines telles que Libourne en concentrant une variété d'équipements structurants ▶ Garantir la qualité de l'offre scolaire en assurant une répartition équilibrée des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées ▶ Faciliter l'accès aux études supérieures en développant l'offre éducative dans le territoire, en particulier dans les communes éloignées des grands centres urbains et en développant les offres de mobilités vers les grands pôles universitaires ▶ Garantir un accès équitable aux services de santé en veillant à ce que toutes les zones du Grand Libournais bénéficient d'une offre médicale adéquate ▶ Encourager le développement des infrastructures culturelles et sportives pour répondre aux besoins de la population en matière de loisirs et de bien-être 	

2. L'offre commerciale présente au Grand Libournais

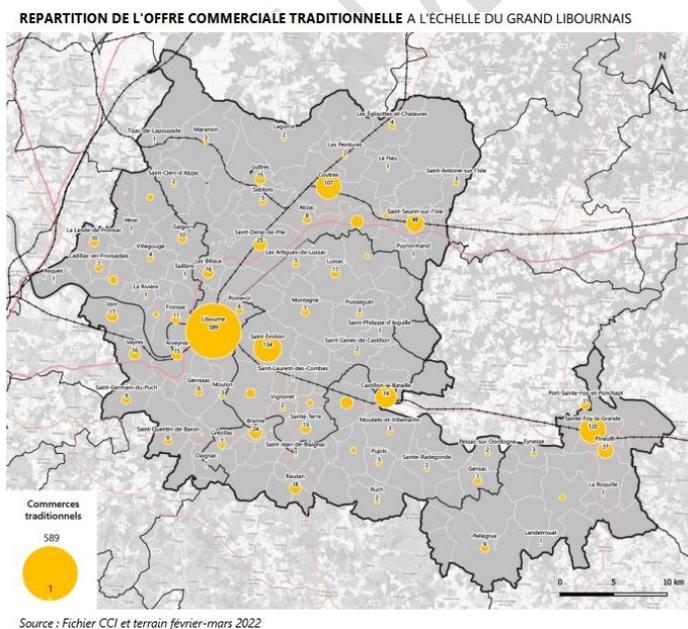
Les éléments présents sur cette partie sont extraits de l'étude de diagnostic prospectif commercial réalisé par le Cabinet Lestoux en 2022 pour le PETR du Grand Libournais.

- « Une offre commerciale traditionnelle principalement concentrée dans les pôles majeurs et structurants du territoire qui se distingue également par la forte représentation des commerces dit de convivialité (Cafés-Hôtels-Restaurants), à potentiel de valorisation et/ou de relocalisation »

D'après l'étude réalisée (compilant des données de la CCI et du travail sur terrain), le territoire détient 1 555 commerces et services traditionnels de moins de 300 m² de surface commerciale. Une concentration très importante s'observe à Libourne (37,9% de l'offre) et plus globalement à l'échelle de la CA du Libournais (60,3%).

L'offre commerciale varie naturellement en fonction de la densité de population des communes, étant plus importante dans les zones plus peuplées et les pôles structurants des EPCI. Saint-Émilion se distingue par une offre significative, influencée par sa renommée et son attrait touristique, avec 134 établissements. D'autres exemples incluent Sainte-Foy-la-Grande (120), Coutras (107), Castillon-la-Bataille (74) et Saint-Seurin-sur-L'Isle (48).

37,5 %, soit 51 communes, ne présentent aucune offre commerciale. Ce phénomène est plus prononcé dans les EPCI de la CC du Pays Foyen, où 55 % des communes affichent cette caractéristique, soulignant une configuration plus rurale du territoire dans cette région.



Carte 49 : Répartition de l'offre commerciale traditionnelle à l'échelle du Grand Libournais

En moyenne, 62,4% des commerces traditionnels sont localisés au sein des centres-villes ou centres-bourgs du territoire. Une tendance à la diffusion et à la périphérisation du linéaire commercial est remarquée dans les communes traversées ou proches d'axes routiers majeurs, tels que Saint-Magne de Castillon ou Pineuilh. Ces zones accueillent à la fois des commerces de flux et des zones commerciales abritant l'offre traditionnelle. Dans la partie occidentale du territoire, un déplacement et la création de cellules commerciales sont observés le long de la RD670 en direction de l'A10 et de Bordeaux.

Plusieurs centralités se trouvent ainsi fragilisées face à un important étalement de l'offre traditionnelle en espaces périphériques. Comme identifié par l'étude, les communes traversées par des axes de flux structurants affichent en moyenne seulement 44,7% de leur offre traditionnelle en centralité, y compris dans des communes jouant des rôles de centralités (Libourne avec 48,7% de son offre ou Coutras 56,1%).

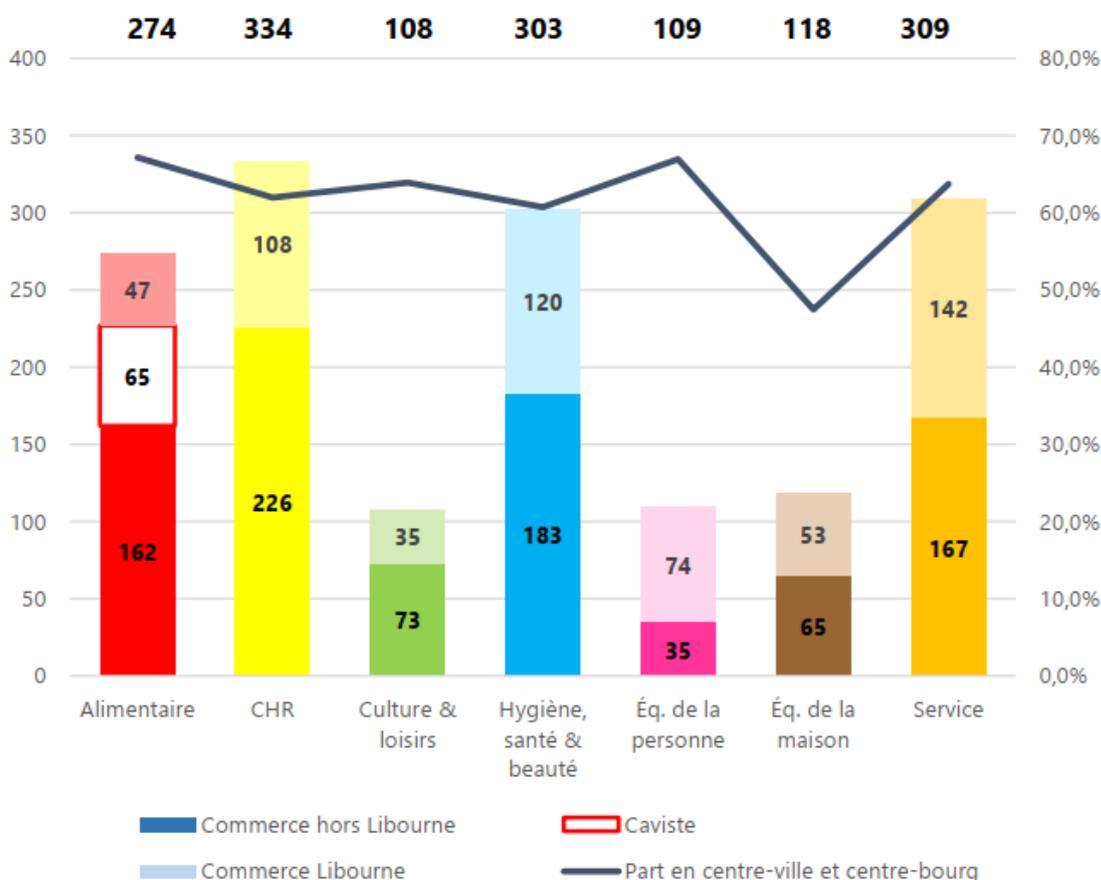
La filière CHR (Café, Hôtel, Restaurant) est prédominante sur le territoire avec 334 établissements, représentant près de 21,5% des activités (23% hors Libourne). Cette proportion se situe dans les moyennes habituelles (20-25%). Cependant, malgré cette représentation significative, seulement 62% de l'offre en CHR est implantée en centre-ville ou centre-bourg, un taux relativement bas par rapport aux seuils moyens d'implantation sur les centralités (80%).

Le taux de diversité moyen sur l'ensemble du Grand Libournais est de 18,2% (16,2% en centralité), ce qui est considéré comme correct pour le territoire. Ce taux est plus élevé sur la commune pôle de Libourne (32%) et Sainte-Foy (28,9%), soulignant leur rayonnement et leur capacité à attirer les usagers.

Les services représentent le second secteur le plus présent avec 19,5% de l'ensemble de l'offre (19% dans les centres-villes et centres-bourgs), démontrant une maîtrise de la tertiarisation des linéaires du territoire.

L'offre alimentaire joue un rôle significatif dans les centres-villes/bourgs, constituant 19% de l'offre totale. Cependant, une part importante de cette offre provient des cavistes, qui représentent 65 établissements, soit 24% de l'offre du secteur.

RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE A L'ÉCHELLE DU GRAND LIBOURNAIS



Source : Fichier commerces CCI 2022, Terrain février-mars 2022

Figure 49 : Répartition de l'offre commerciale à l'échelle du Grand Libournais

- « Une couverture alimentaire du territoire (tissu alimentaire de base) qui présente de réels risques de fragilisation du fait d'une tendance à la progressive diffusion voire, pour certaines communes, à la périphérisation de l'offre en dehors des centralités »
- « Un territoire très fortement exposé au phénomène de vacance commerciale, cette dernière allant jusqu'à concerner plus d'un local sur deux sur certaine centralité, qui interroge sur le potentiel de réemploi et la vocation future de certains linéaires commerciaux »

Le taux de vacance commerciale moyen observé dans les centres-villes et centres-bourgs du territoire est estimé à 25,3%, dépassant plus de deux fois la tendance nationale (11,3%). Sur les 78 centres-villes et centres-bourgs du territoire, 50 ne présentent aucune cellule commerciale vacante dans leur périmètre. En revanche, 329 cellules vides ont été recensées dans 28 centres-villes et centres-bourgs.

Sainte-Foy-la-Grande est la commune qui compte le plus de cellules vacantes dans son centre-ville, avec 122 espaces inoccupés pour « seulement » 112 commerces actifs, ce qui représente un taux de vacance de 52,1%. Les communes de Pellegrue et Guîtres présentent également cette caractéristique,

avec plus de locaux vides que de commerces ouverts (taux de vacance respectif de 52,6% et 57,7%). Les trois communes du territoire lauréates du programme « Petites Villes de Demain » (Coutras, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande) ainsi que Libourne (programme « Action Cœur de Ville ») font de la vacance commerciale une thématique prioritaire au sein de la mise en œuvre de leurs programmes respectifs visant le renforcement des tissus commerciaux de proximité.

Parmi les centres-villes et centres-bourgs qui structurent le territoire, 22 affichent un taux de vacance supérieur à 12%. La moitié d'entre eux sont des centres-bourgs de proximité comptant moins de 10 commerces, mais l'ensemble de ces taux révèle d'importantes fragilités touchant toutes les strates et tailles de communes.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Synthèse de la partie « Commerce »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une concentration significative des commerces traditionnels dans les pôles majeurs, en particulier à Libourne ▶ La renommée touristique des espaces viticoles contribue à une offre commerciale significative, reflétant leur attrait pour les visiteurs ▶ Un taux de diversité moyen considéré comme correct ▶ La présence d'une ingénierie locale (notamment via Petites Villes de Demain) faisant du sujet commercial en centre-bourg/centre-ville un sujet clé dans le développement de l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un déséquilibre important dans la répartition des commerces, en particulier dans des zones rurales ▶ Une diffusion importante de l'offre commerciale en périphérie, fragilisant les centres-bourgs/centres-villes ▶ Un taux de vacance commerciale moyen dépassant la tendance nationale, soulignant des défis importants liés à la vacance de locaux commerciaux dans les centres-bourgs/centres-villes ▶ Une offre commerciale saturée dans de nombreux secteurs
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluer les effets de la diffusion de l'offre commerciale le long des axes routiers majeurs ▶ Renforcer la position et le fonctionnement des centralités pour contrer l'étalement de l'offre commerciale vers les espaces périphériques ▶ Réévaluer les stratégies d'implantation de la filière Café-Hôtel-Restaurant pour promouvoir la cohésion et la vitalité urbaine ▶ Maintenir et promouvoir la diversité de l'offre commerciale pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des centralités ▶ Élaborer des stratégies de revitalisation pour contrer la vacance commerciale et éviter la désertification économique des centralités 	

DOCUMENT

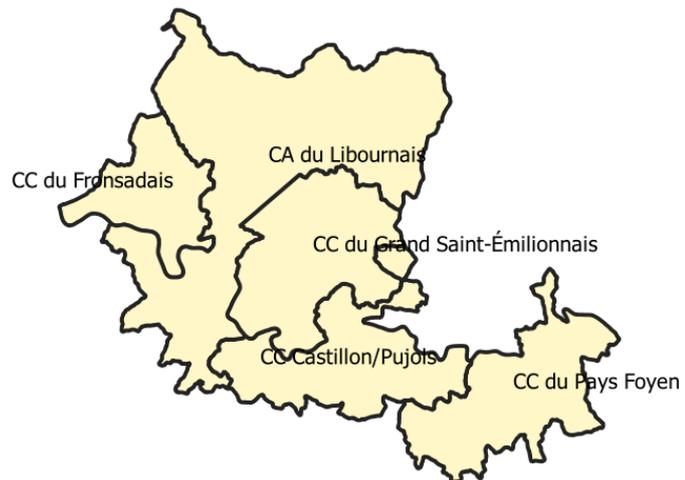
3. Les mobilités

a. Le contexte mobilité dans le Grand Libournais

1. La communauté d'agglomération du Libournais seule AOM du PETR

Des 5 EPCI membre du PETR du Grand Libournais, seule la communauté d'agglomération du Libournais est autorité organisatrice de la mobilité (pour les 4 autres, la région Nouvelle-Aquitaine est AOM locale). Elle organise à ce titre un réseau d'autobus, un transport scolaire et du transport à la demande.

Pour le vélo, aucun des EPCI n'a de compétence sur les pistes cyclables, cette compétence étant au niveau des communes. La CALI en tant qu'AOM est compétente pour l'organisation des services relatifs aux mobilités actives. La CC du Fronsadais a la compétence voirie (sur les voies communales classées en tant que telles par les communes et la CC) et le stationnement.



2. La région AOM régionale et locale de 4 des 5 EPCI du PETR

Les communautés de communes Castillon/Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Émilionnais et du Pays Foyen n'ont pas souhaité être autorité organisatrice de la mobilité (articles L.1231-1 et suivants du code des transports). La région Nouvelle-Aquitaine est donc AOM de ces CC. La mission de la région dans ce cadre est de les accompagner dans la mise en place de services de mobilité locale (vélo, transport à la demande). Elle apporte un cofinancement de ces projets à hauteur de 50% (dans la limite de 8€/habitant).

En tant qu'AOM régionale, la région, outre les services de mobilité qu'elle porte, est également chef de file en matière de mobilité et d'intermodalité et en charge à ce titre de contrats opérationnels de mobilité (COM) à l'échelle de bassins de mobilité. Le PETR du Grand Libournais est un des 54 bassins de Nouvelle-Aquitaine. Si des échanges ont eu lieu entre la région et le PETR, il n'existe pas de COM sur le PETR du Grand Libournais.

3. La CALI membre de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) est un syndicat mixte SRU dont les missions sont le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun et l'intermodalité sur son périmètre. NAM développe des services mutualisés et participe à la mise en place de la tarification multimodale. La CALI est adhérente de NAM et un des 34 membres. L'échelle d'intervention de NAM a été segmenté en 5 bassins de mobilité. La CALI fait partie du bassin Gironde et Garonne (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Font partie de ce bassin, en plus de la CALI : la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération, la communauté de communes de Jalle Eau Bourde, la communauté de communes de Montesquieu, le département de la Gironde et Sud-Gironde Mobilités.



Carte 50: Bassin Gironde et Garonne

4. Des démarches de planification des mobilités en cours

La Cali s'est engagée en 2021 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui tiendra lieu de Plan de mobilité et de Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD). C'est la première fois qu'elle se dotera d'un plan de mobilité (comportant moins de 100 000 habitants, elle n'est pas obligée d'en réaliser un).

À noter également, la démarche en cours d'élaboration d'un schéma de mobilité sur la commune de Castillon la Bataille ainsi que des démarches d'élaboration de schémas directeurs cyclables sur le Grand Saint-Emilionnais, l'étude à venir sur le pays Foyen.

b. La demande de mobilité

1. La mobilité des personnes

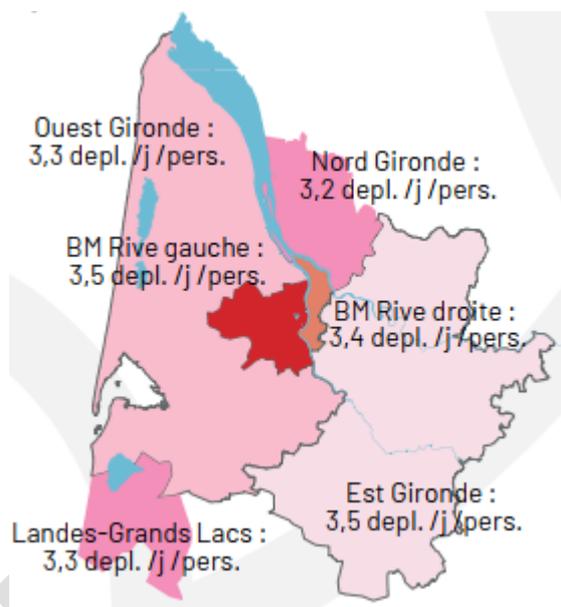
1.1. Une mobilité des personnes en baisse

Une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) s'est déroulée en 2021 à l'échelle du département de la Gironde (542 communes) et de 7 communes des Landes. Cette enquête donne des informations sur la mobilité des personnes un jour moyen de semaine.

Les analyses disponibles sont réalisées selon un découpage en 5 grands secteurs. Le PETR du Grand Libournais est inclus dans le secteur « Est Gironde ». La mobilité des résidents de ce secteur est de 3,5 déplacements / jour et par personne (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Elle est légèrement supérieure à la moyenne de 3,4, sachant que cette dernière a sensiblement diminué entre 2009 et 2021 (de 3,9 à 3,5). Cette baisse s'explique par 2 phénomènes, une proportion un peu plus importante de personnes qui ne se sont pas déplacées la veille du jour de l'enquête (13 % en Gironde – 12% pour l'Est Gironde - en 2021 contre 11 % en 2009) et une part de personnes hypermobiles (plus de 5 déplacements par jour) en baisse. Cette

mobilité de 3,5 déplacement / personne / jour donne, appliquée au PETR, de l'ordre de 560 000 déplacements un jour moyen de semaine. Cette baisse de la mobilité, associée à la baisse de la population sur la même période induit une baisse du volume de déplacements de l'ordre de 5% entre 2009 et 2021.

Un autre enseignement de cette enquête est la différence de caractéristiques des déplacements. Quand un habitant de la métropole parcourt 26 km, un habitant girondin non métropolitain en fait 39 mais passe moins de temps chaque jour à se déplacer (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

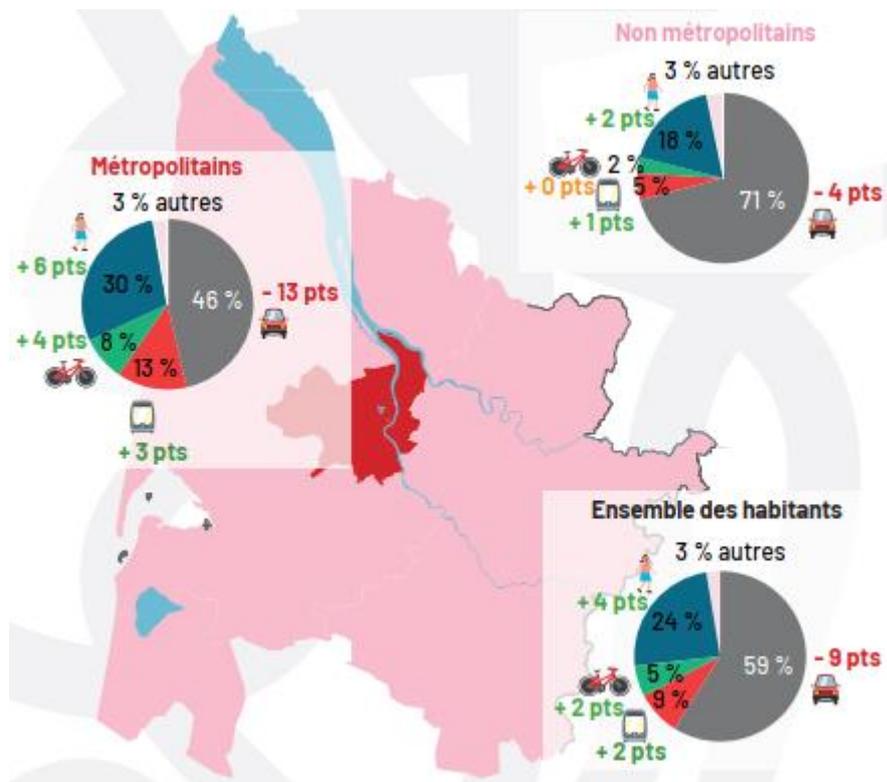


Carte 51 : Déplacement par jour par personne (source : a'urba)

Illustration 11 : Déplacements en Gironde (temps et distance) ; Source A'Urba

Alors que sur la métropole, la part modale de la voiture a baissé au profit des autres modes, la situation est plus contrastée pour les résidents non métropolitains. La baisse de la voiture est moins sensible (-

4 points contre -13) tout comme les gains des autres modes (+2 points pour la marche, +1 point pour les TC), sachant que la part modale du vélo n'a pas progressé.



Carte 52 : Modalités de déplacements en Gironde - Source : A'Urba

1.2. Des perspectives d'évolutions portées par celles de la population

La comparaison entre les 2 dernières enquêtes mobilité sur la Gironde a mis en évidence une baisse de la mobilité individuelle (elle est passée de 3,9 à 3,5 déplacements par personne et par jour de semaine entre 2009 et 2021). Au-delà de l'évolution potentielle de la mobilité individuelle (les chiffres girondins sont proches des valeurs constatées dans d'autres enquêtes en France), le « marché » de la mobilité sera marqué par l'évolution de la population mais également sa structure.

L'analyse des évolutions socio-démographiques du Grand Libournais a montré un vieillissement de la population en cours, avec une surreprésentation des séniors sur la CC du Pays Foyen et de Castillon/Pujols, ainsi qu'une baisse de l'indice de jeunesse sur l'ensemble des EPCI.

Ainsi, au-delà de l'aspect quantitatif de ce « marché » de la mobilité, sa structure pourrait évoluer avec une part notamment plus importante de personnes âgées et les problématiques spécifiques de mobilité associées à ces publics.

1.3. Les migrations domicile travail

1.3.1. Un territoire sous influences multiples

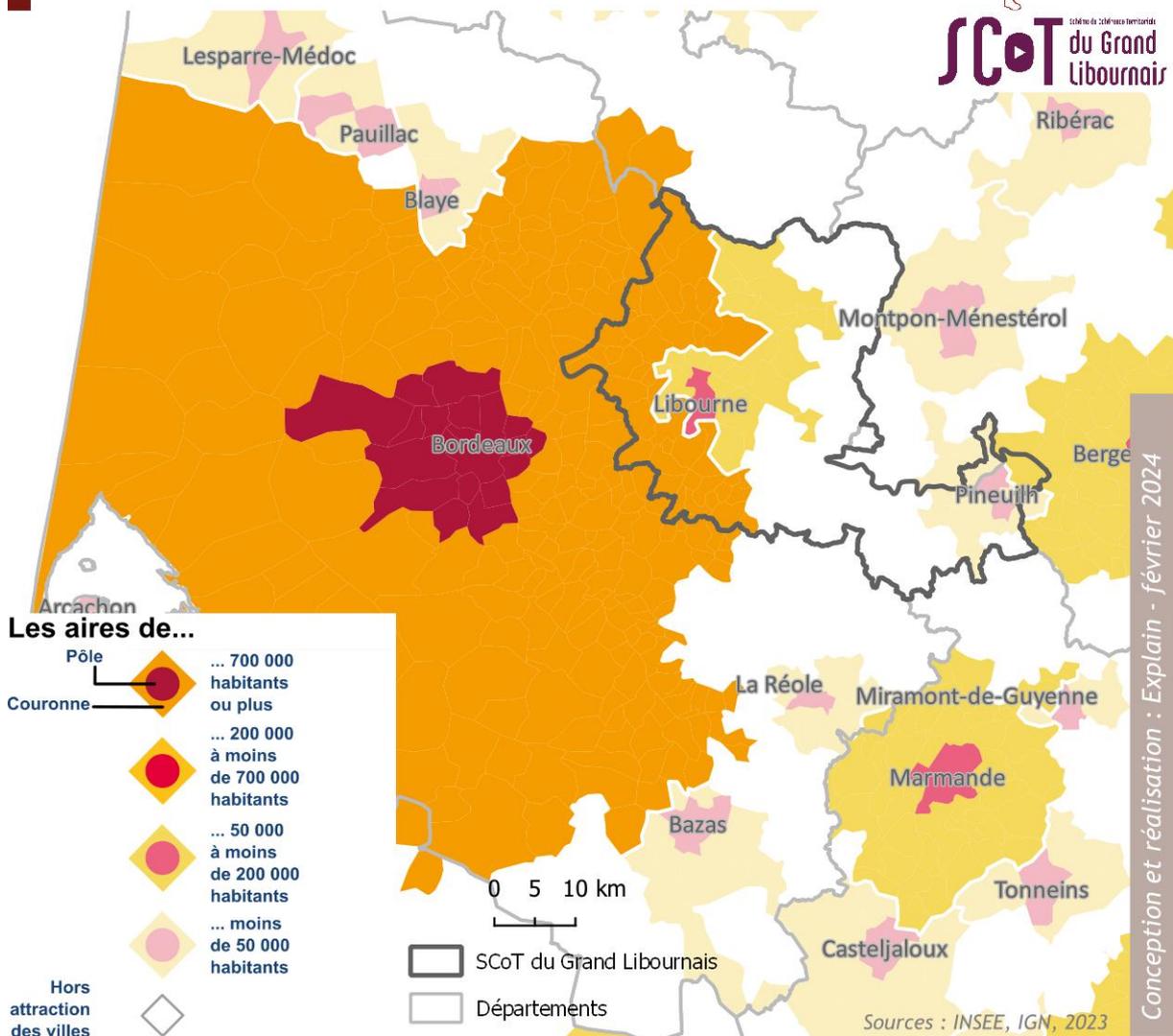
L'aire d'attraction des villes définit leur influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle (source : INSEE).

L'influence de Bordeaux sur les migrations domicile travail se traduit par une aire d'attraction qui va au-delà de Bordeaux Métropole pour couvrir plus de la moitié des communes du département de la

Gironde. Bergerac constitue un autre pôle à l'échelle du territoire. Bien que présente, son influence sur le PETR est moindre que celle de Bordeaux (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Ces influences sont présentes sur le PETR du Grand Libournais. Elles sont toutefois contrebalancées par la présence de deux pôles au sein du PETR. Libourne, par son poids en population et en emplois, constitue un pôle dont l'influence s'étend au Nord et à l'Est. À l'Est, Pineuilh constitue un autre pôle du PETR. Entre les deux, des communes sont considérées comme hors d'attraction des villes. À l'exception de la CC du Fronsadais, toutes les autres CC ont des communes dans cette situation (y compris celle du Libournais).

SCoT du Grand Libournais
Aires d'attraction



Carte 53 : Aires d'attraction

Une des raisons pour lesquelles Libourne est un pôle au sens de l'INSEE et que l'aire d'attraction de celle de Bordeaux ne s'étend pas plus est le dynamisme du PETR, notamment économique. Une illustration est l'indice de concentration d'emplois (nombre d'emplois pour 100 actifs occupés). Cette valeur est de 134 en 2020 sur l'aire d'attraction de Libourne contre 100 pour celle de Bordeaux

(source : Observatoire des territoires). Certaines communes du PETR ont même des valeurs bien supérieures (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Carte 54 : Indice de concentration de l'emploi en 2020

1.3.2. Un territoire qui a son autonomie

L'analyse des données de migration alternantes de l'INSEE (MOBPRO, 2019) montre que 65% des flux domicile travail générés par les résidents du PETR se déroulent au sein du PETR (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La CA du Libournais est proche de cette valeur moyenne. La valeur la plus élevée est pour le Grand Saint-Emilionnais avec 85%.

En moyenne, Bordeaux Métropole représente 19% des destinations. Cette valeur décroît à mesure qu'on s'éloigne vers l'Est. En cohérence avec l'aire d'attraction (et l'indice de concentration en

emplois), la CC du Fronsadais est la CC qui envoie le plus d'actifs vers BM (32%) et le moins en interne au PETR (48%).

Distribution des flux domicile travail émis par le PETR	PETR du Grand Libournais	Bordeaux Métropole	Reste Gironde et Dordogne	Reste Nouvelle-Aquitaine	Reste France	Total
PETR du Grand Libournais	41 206 65%	12 072 19%	8 332 13%	849 1%	713 1%	63 172 100%
<i>CA du Libournais</i>	23 094 63%	8 066 22%	4 439 12%	476 1%	377 1%	36 453 100%
<i>CC du Fronsadais</i>	3 533 48%	2 403 32%	1 291 17%	110 1%	96 1%	7 433 100%
<i>CC du Grand Saint-Émilionnais</i>	5 262 83%	618 10%	330 5%	35 1%	75 1%	6 319 100%
<i>CC Castillon/Pujols</i>	5 498 74%	849 11%	987 13%	44 1%	90 1%	7 467 100%
<i>CC du Pays Foyen</i>	3 819 69%	137 2%	1 286 23%	184 3%	75 1%	5 501 100%

source : INSEE, MOBPRO 2019

L'attractivité du territoire se traduit également par des flux vers le PETR par des actifs qui n'y résident pas mais y travaillent. Ces flux représentent environ un quart des flux des actifs résidents. Ils proviennent à 26% de Bordeaux Métropole même si les départements de la Gironde (hors BM) et de la Dordogne représentent l'essentiel de ces flux (62%, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

1.3.3. En interne au PETR, une forte attraction de la CA du Libournais mais des CC qui ont également leur autonomie

À l'échelle du PETR (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), plusieurs éléments sont à noter :

- La CA du Libournais et la CC du Pays Foyen, les 2 pôles d'attraction, ont les taux internes les plus élevés (près de 90%). Les 3 autres CC sont autour de 60% ;
- Les taux vers la CA du Libournais diminuent avec la distance (41% pour le Fronsadais, 3% pour le Pays Foyen) ;
- Les autres échanges entre EPCI sont limités : 7% et 14% entre Castillon/Pujols et le Grand Saint-Émilionnais, 7% entre le Libournais et le Grand Saint-Émilionnais.

Echanges domicile travail internes au PETR	CA du Libournais	CC du Fronsadais	CC du Grand Saint-Émilionnais	CC Castillon/Pujols	CC du Pays Foyen	Total
CA du Libournais	20 045 87%	712 3%	1 694 7%	562 2%	81 0%	23 094 100%
CC du Fronsadais	1 452 41%	1 980 56%	65 2%	35 1%	0 0%	3 533 100%
CC du Grand Saint-Émilionnais	1 569 30%	66 1%	3 223 61%	355 7%	49 1%	5 262 100%
CC Castillon/Pujols	1 220 22%	30 1%	771 14%	3 206 58%	271 5%	5 498 100%
CC du Pays Foyen	116 3%	0 0%	110 3%	206 5%	3 387 89%	3 819 100%

source : INSEE, MOBPRO 2019

1.3.4. Au final, des situations contrastées selon les EPCI

La synthèse de l'analyse des migrations alternantes des EPCI qui composent le PETR du Grand Libournais montre des situations contrastées entre ceux-ci (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) :

- CA du Libournais : plus de la moitié des migrations domicile travail se font en interne à la CA, un peu de un sur cinq se font vers Bordeaux Métropole et un peu plus de un sur dix vers la Gironde (hors BM) et la Dordogne. Il est à noter que ces derniers sont supérieurs aux échanges avec les autres CC du PETR ;
- CC du Fronsadais : c'est la CC la moins tournée vers le PETR avec moins d'un tiers de flux internes et un sur cinq vers la CALI. C'est également celle la plus tournée vers Bordeaux Métropole ;
- CC du Grand Saint-Émilionnais : un déplacement sur deux se fait en interne et un sur quatre vers la CALI ;
- CC Castillon/Pujols : un peu plus de 40% de déplacements en interne, une diversité d'échanges avec la CALI, le Grand Saint-Emilionnais et les départements de la Gironde et de la Dordogne ;
- CC du Pays Foyen : l'EPCI le moins en lien avec les autres EPCI du PETR avec plus de 60% de flux internes, le reste étant tourné essentiellement vers l'extérieur.

Echanges domicile travail du PETR	PETR du Grand Libournais	CA du Libournais	CC du Fronsadais	CC du Grand Saint-Émilionnais	CC Castillon/Pujols	CC du Pays Foyen	Bordeaux Métropole	Reste Gironde et Dordogne	Autres destinations	Total
PETR du Grand Libournais	41 206 65%	24 403 39%	2 788 4%	5 864 9%	4 364 7%	3 788 6%	12 072 19%	8 332 13%	1 562 2%	63 172
CA du Libournais	23 094 63%	20 045 55%	712 2%	1 694 5%	562 2%	81 0%	8 066 22%	4 439 12%	853 2%	36 453
CC du Fronsadais	3 533 48%	1 452 20%	1 980 27%	65 1%	35 0%	0 0%	2 403 32%	1 291 17%	206 3%	7 433
CC du Grand Saint-Émilionnais	5 262 83%	1 569 25%	66 1%	3 223 51%	355 6%	49 1%	618 10%	330 5%	110 2%	6 319
CC Castillon/Pujols	5 498 74%	1 220 16%	30 0%	771 10%	3 206 43%	271 4%	849 11%	987 13%	134 2%	7 467
CC du Pays Foyen	3 819 69%	116 2%	0 0%	110 2%	206 4%	3 387 62%	137 2%	1 286 23%	259 5%	5 501

source : INSEE, MOBPRO 2019

1.3.5. Une prédominance de la voiture et des TC portés par le TER

Pour ceux qui se déplacent (travail à domicile exclu), la voiture est le mode dominant des migrations domicile travail avec 90% d'usage de ce mode à l'échelle du PETR (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Viennent ensuite les transports en commun et la marche avec 4%. La CA du Libournais a la part modale TC la plus élevée avec 5%.

Cette part modale TC est portée par le TER. Elle est en effet de 11% en moyenne pour les flux en direction de Bordeaux Métropole (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et de 2% pour les flux en i

interne au PETR (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Il est à noter des parts TC en direction de Bordeaux Métropole deux fois plus faibles pour le Fronsadais et le Grand Saint-Émilionnais.

La marche représente 4% des déplacements à l'échelle du PETR et 7% pour les déplacements internes.

Répartition modale des flux domicile travail émis par le PETR	Voiture et deux-roues motorisé	Transports en commun	Vélo	Marche à pied	Total
PETR du Grand Libournais	90%	4%	1%	4%	100%
<i>CA du Libournais</i>	89%	5%	1%	5%	100%
<i>CC du Fronsadais</i>	93%	2%	1%	4%	100%
<i>CC du Grand Saint-Émilionnais</i>	95%	3%	0%	2%	100%
<i>CC Castillon/Pujols</i>	91%	2%	1%	5%	100%
<i>CC du Pays Foyen</i>	91%	2%	2%	5%	100%

source : INSEE, MOBPRO 2019

Répartition modale des flux domicile travail internes au PETR	Voiture et deux-roues motorisé	Transports en commun	Vélo	Marche à pied	Total
PETR du Grand Libournais	90%	2%	2%	7%	100%
<i>CA du Libournais</i>	88%	3%	2%	7%	100%
<i>CC du Fronsadais</i>	92%	1%	1%	5%	100%
<i>CC du Grand Saint-Émilionnais</i>	95%	0%	0%	5%	100%
<i>CC Castillon/Pujols</i>	92%	1%	1%	6%	100%
<i>CC du Pays Foyen</i>	89%	1%	2%	7%	100%

source : INSEE, MOBPRO 2019

Répartition modale des flux domicile travail vers Bordeaux Métropole	Voiture et deux-roues motorisé	Transports en commun	Vélo	Marche à pied	Total
PETR du Grand Libournais	88%	11%	0%	0%	100%
<i>CA du Libournais</i>	87%	13%	0%	0%	100%
<i>CC du Fronsadais</i>	93%	6%	-	1%	100%
<i>CC du Grand Saint-Émilionnais</i>	92%	7%	0%	-	100%
<i>CC Castillon/Pujols</i>	86%	13%	1%	-	100%
<i>CC du Pays Foyen</i>	85%	15%	-	-	100%

source : INSEE, MOBPRO 2019

1.4. Une motorisation qui repart à la hausse

En 2023, le parc de véhicules particuliers s'élève à un peu plus de 104 000 véhicules particuliers en hausse de près de 4% entre 2022 et 2023 (source : SDES ; RSVERO). Ce parc comprend les véhicules des particuliers et professionnels (à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la répartition est de respectivement 94% et 6%). Cette hausse intervient après une période de relative stagnation entre 2018 et 2022 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et est contraire aux tendances locales où on observe une stagnation ou une baisse (BM, département, région).

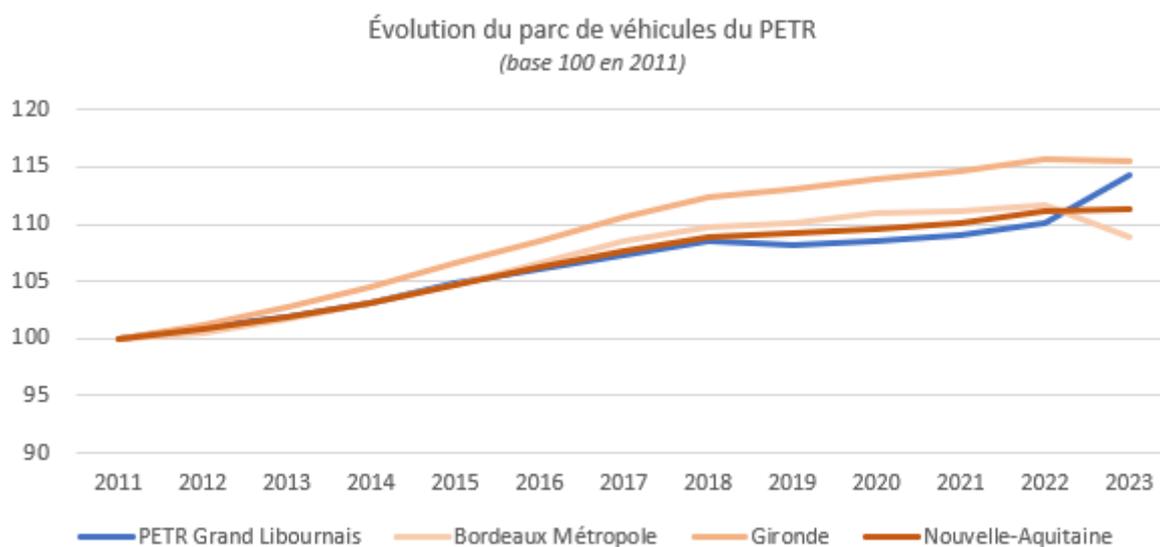


Figure 50 : Evolution du parc de véhicules du PETR (base 100 en 2011)

À l'échelle des EPCI du PETR, les CC Castillon/Pujols, du Fronsadais et du Grand Saint-Émilionnais ont la plus forte progression. Celle du Pays Foyen retrouve son niveau de 2018. La CA du Libournais est la seule à voir son parc diminuer (Figure 51).

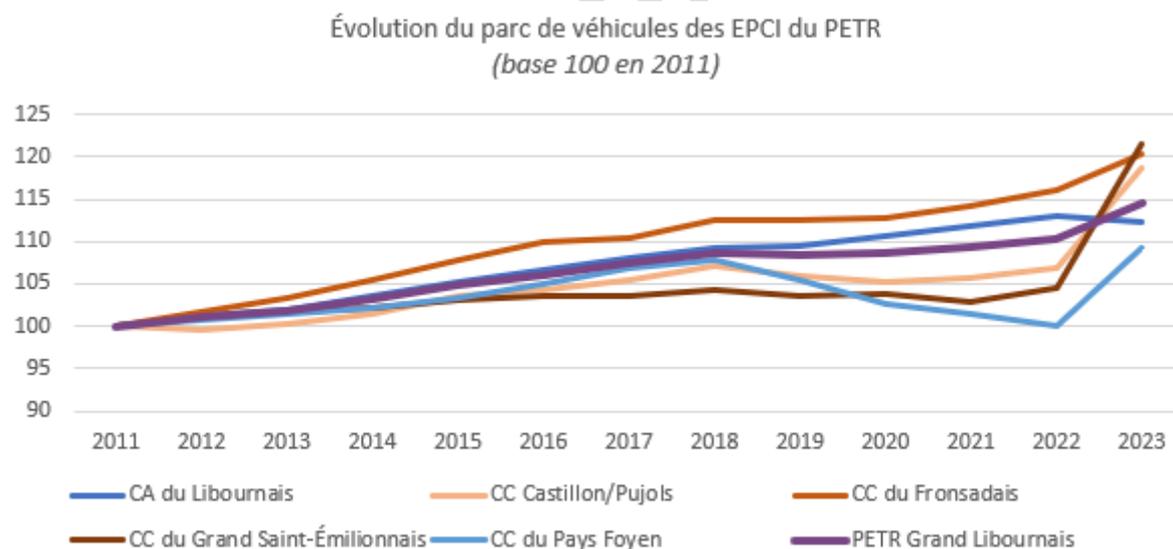


Figure 51 : Evolution du parc de véhicules des EPCI du PETR (base 100 en 2011) – Source : SDES, RSVERO)

Le parc de véhicules utilitaires légers (VUL), après une constante progression entre 2011 et 2018, stagne depuis cette période (21 300 VUL en 2023). À l'échelle du PETR, sa progression est proche de celle des voitures depuis 2011. L'évolution du parc de poids-lourds suit les mêmes tendances même si la progression finale est moindre depuis 2011 (8% contre 18% pour les VUL, 1 400 PL en 2023).

Évolution des parcs de VUL et PL à l'échelle du PETR (base 100 en 2011)

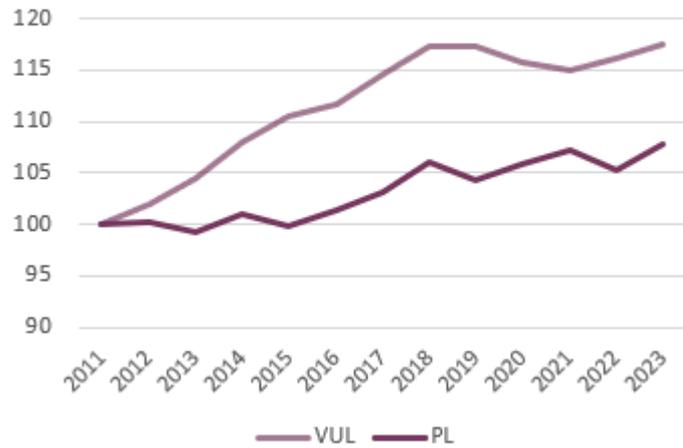


Figure 52 : Evolution des parcs de VUL et PL à l'échelle du PETR (source : SDES, RSVERO)

Le parc de véhicules du PETR est plus ancien comparé aux territoires proches. La part de véhicules Crit’Air 1 est ainsi largement inférieure aux moyennes du département, de la région et de Bordeaux Métropole. En contrepartie, le poids des véhicules Crit’Air 3, 4, 5 et non classés est supérieur (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le parc est également plus diésélisé, comparé au département et à la région (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le poids des motorisations diesel est de 59%, supérieure d’au moins 10 points aux moyennes départementales et régionales.

Parc des véhicules particuliers selon les vignettes Crit’Air en 2023

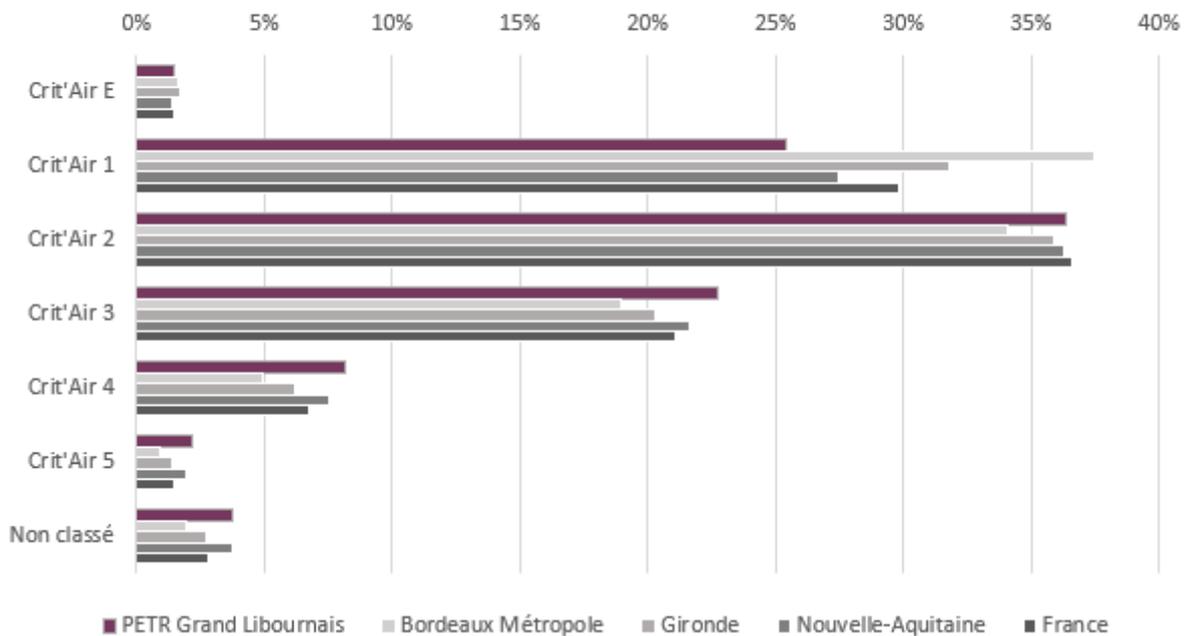


Figure 53 : Parc des véhicules particuliers selon les vignettes Crit'Air en 2023 (source : SDES, RSVERO)

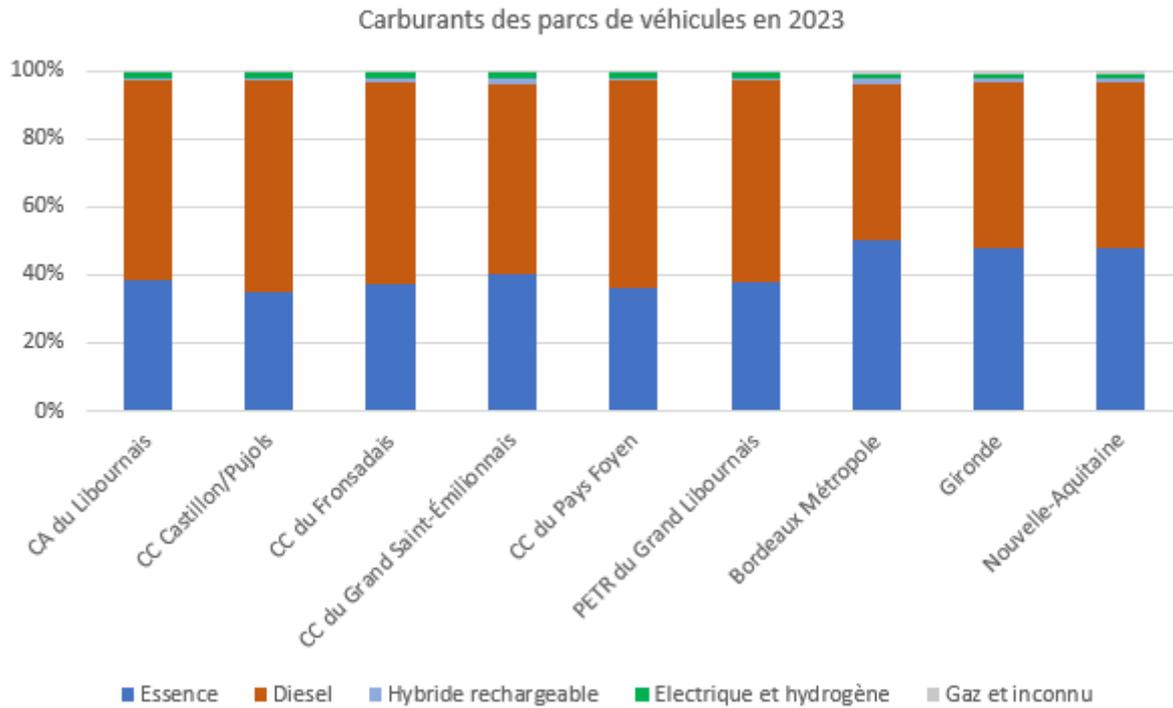


Figure 54 : Carburants des parcs de véhicules en 2023 (source : SDES, RSVERO)

Cette motorisation n'est pas sans masquer des disparités de motorisation des ménages (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La CC du Fronsadais est la CC avec la part des ménages disposant d'au moins une voiture la plus élevée avec presque 95% en 2020. La CC du Grand Saint-Émilionnais s'en approche avec 93%. En revanche, dans les 3 autres EPCI, plus d'un ménage sur 10 ne dispose pas d'au moins une voiture. La CC du Pays Foyen est celle où le taux est le plus faible avec 86%. Cette diversité de situations renvoie à la question des alternatives à la voiture et à sa dépendance dans les secteurs où celles-ci n'existent pas. La situation n'est pas comparable entre Castillon-la-Bataille ou Sainte-Foy-la-Grande, qui avec des taux de respectivement 73% et 64% sont les plus faibles du PETR, et Libourne, qui avec un taux également faible de 79%, n'offrent pas les mêmes solutions de mobilité alternatives.

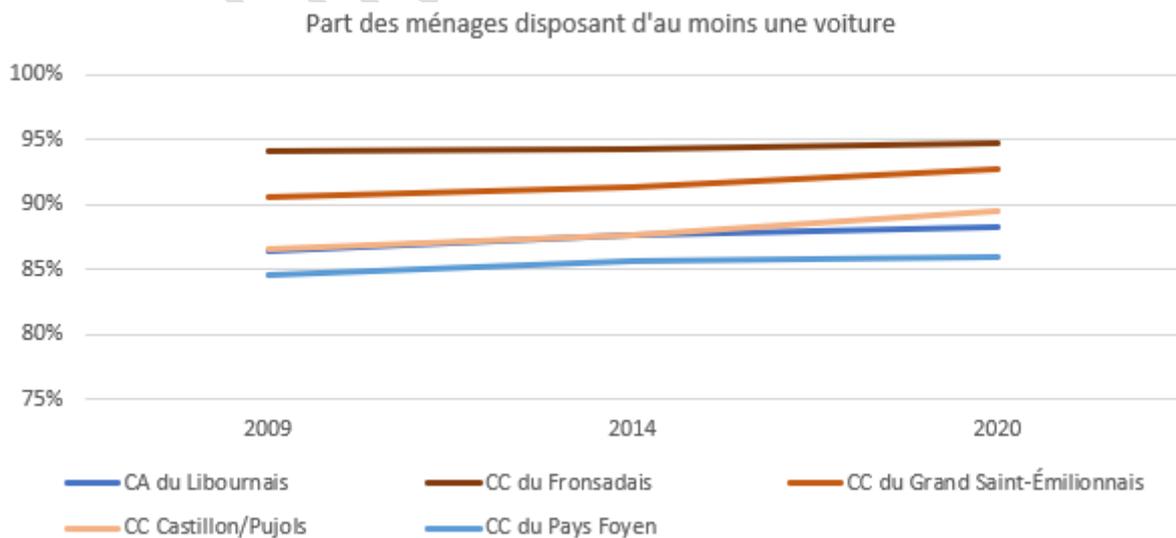


Figure 55 : Part des ménages disposant d'au moins une voiture (source : Observatoire des Territoires)

c. Les enjeux environnementaux et de sécurité routière

Les émissions transports de gaz à effets de serre du territoire du PETR du Grand Libournais représentent en 2021 41% des émissions totales (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, ce chiffre est de 35% pour Bordeaux Métropole). C'est le secteur le plus contributeur. Cette part des transports est sensiblement au-dessus de la moyenne nationale (30% en 2021, source : Bilan annuel des transports en 2021, MTE). Le transport routier est quasi exclusivement la source d'émissions de ce secteur.

La CA du Grand Libournais représente 55% des émissions transport du PETR, ce qui est cohérent avec son poids dans la population (58%). Ramenées à la population ces émissions représentent 3 tGES / hab / an. Elles sont relativement homogènes à l'exception de la CC du Grand Saint-Émilionnais où elles atteignent 4,4 t (les autres oscillent entre 2,6 et 3t. Ce chiffre est de 1,3 t pour les habitants de Bordeaux Métropole.

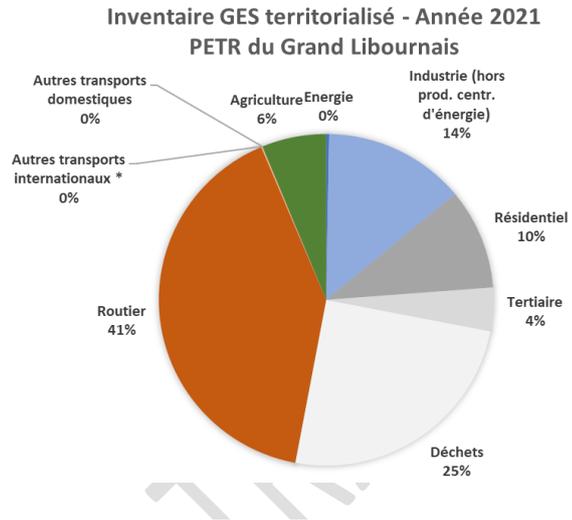


Figure 56 : Inventaire GES territorialisé (source : CITEPA)

Une des raisons pour lesquelles le poids des transports dans les émissions et les émissions par personne sont élevées est dû à la structure des déplacements, leur portée et à la présence ou non d'offres alternatives à la voiture. La **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** montre que le poids des déplacements réalisés en interne hors Bordeaux Métropole est sensiblement le même lorsqu'on regarde les déplacements, les km parcourus, les émissions de GES ou de particules. En revanche, l'impact des déplacements est moindre pour les déplacements réalisés en interne à Bordeaux Métropole et plus important pour les déplacements d'échanges.

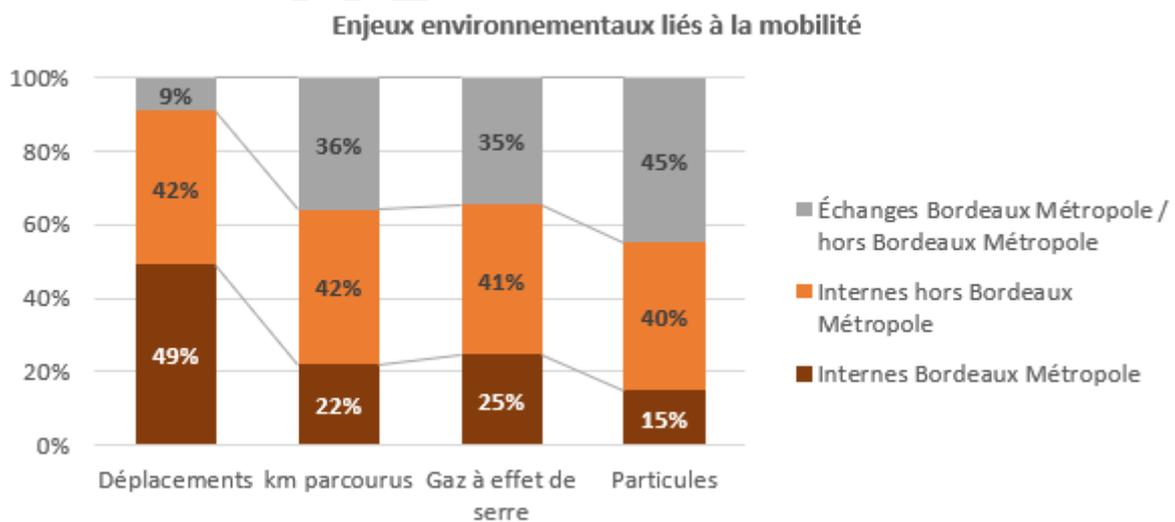


Figure 57 : Enjeux environnementaux liés à la mobilité (source : a'urba, EMC² Gironde)

Ce constat traduit les distance plus importantes réalisées hors BM et en échange entre BM et les non métropolitains, quel que soit le mode (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Il traduit également la différence d’alternatives modales entre ces territoires.

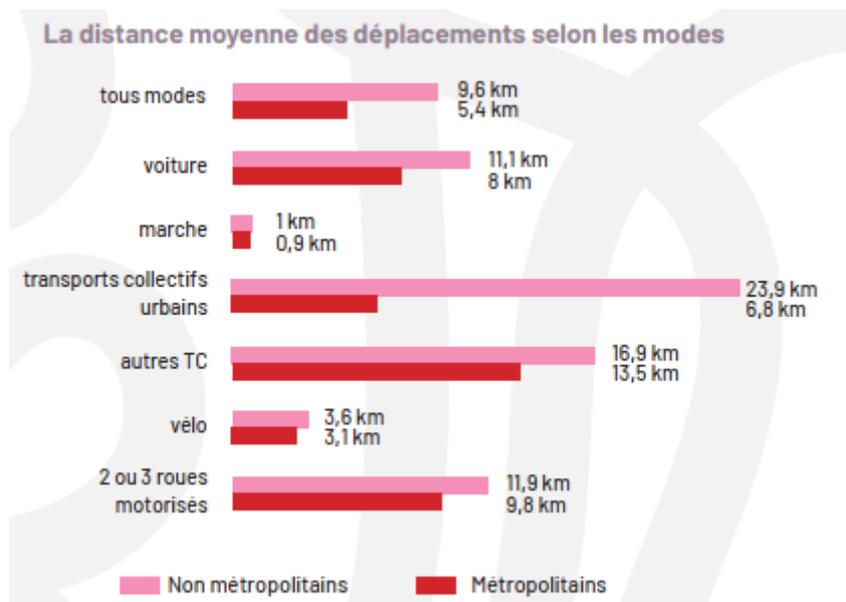


Figure 58 : La distance moyenne des déplacements selon les modes (source : a'urba, EMC2 Gironde)

Le bilan de la sécurité routière sur le territoire met en évidence 2 périodes. Une première jusqu’en 2019 avec une tendance à l’augmentation du nombre d’accidents et des victimes associés. Une deuxième, depuis 2020 et la crise sanitaire, avec une rupture avec la période précédente mais une tendance à l’augmentation du nombre d’accidents, du nombre de personnes impliquées et de blessés, même si le nombre de tués baisse. L’indicateur du nombre de tués par million d’habitants est ainsi à la baisse (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Il est de 44 en 2022 à l’échelle du territoire et dans les moyennes départementale (45 pour la Gironde en 2022) et nationale (47 en 2021).

Accidents à l'échelle du PETR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'accidents	56	60	70	68	83	48	58	60
Nombre de personnes impliquées	172	138	158	205	203	107	129	124
Indemnes	40	37	57	100	70	32	48	45
Blessés légers	16	29	28	43	46	25	31	21
Blessés hospitalisés	61	62	66	52	73	41	43	51
Tués*	55	10	7	10	14	9	7	7
Tués par million habitant	349	63	44	63	88	56	44	44
Tués par million habitant sur 5 années glissantes					121	63	59	59

* le nombre de tués de 2015 intègre les 43 victimes de l'accident de car de Puisseguin

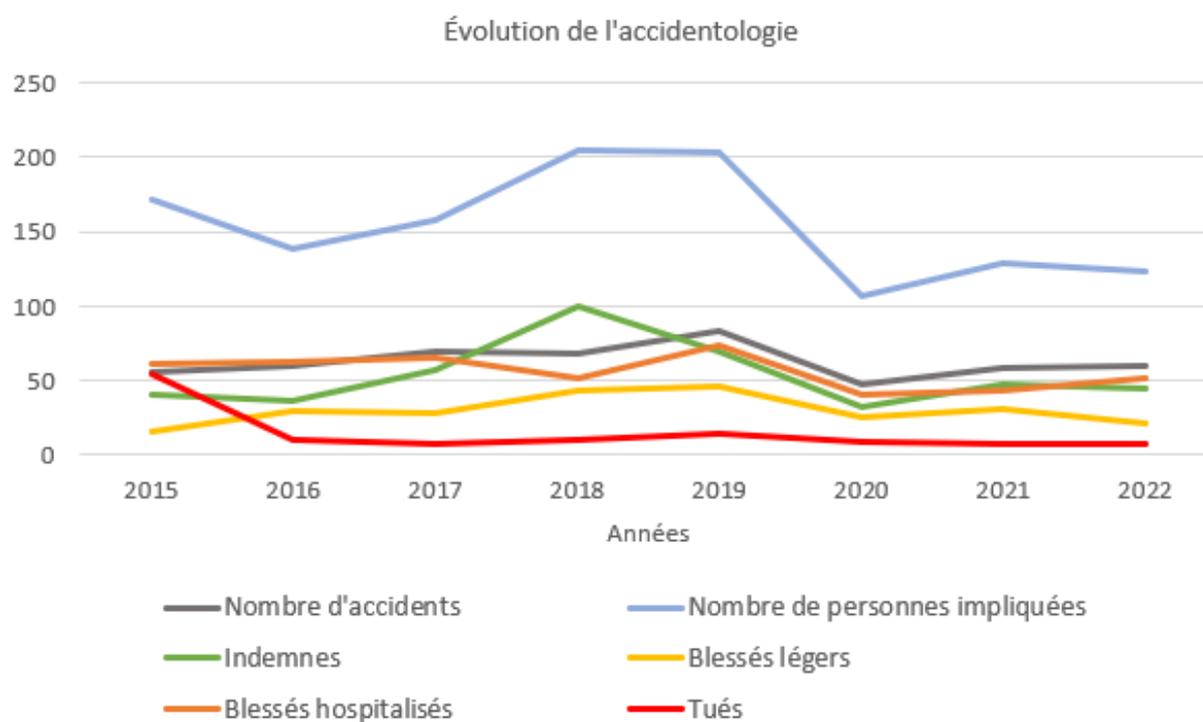
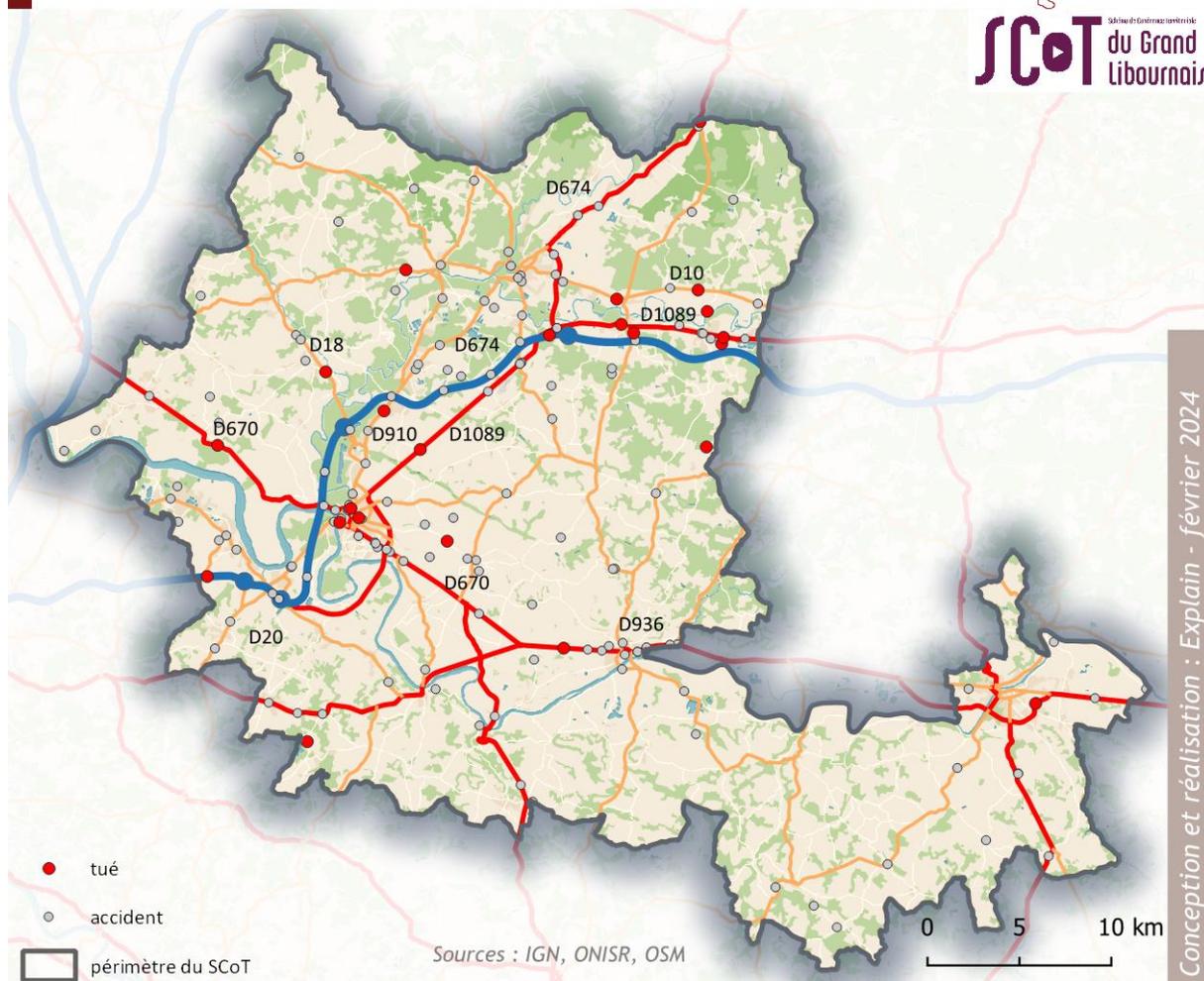


Figure 59 : Evolution de l'accidentologie (source : ONISR)

La localisation des accidents montre un lien entre ceux-ci et les axes routiers structurants du territoire et en particulier sur la CA du Libournais (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

SCoT du Grand Libournais
Accidents entre 2020 et 2022



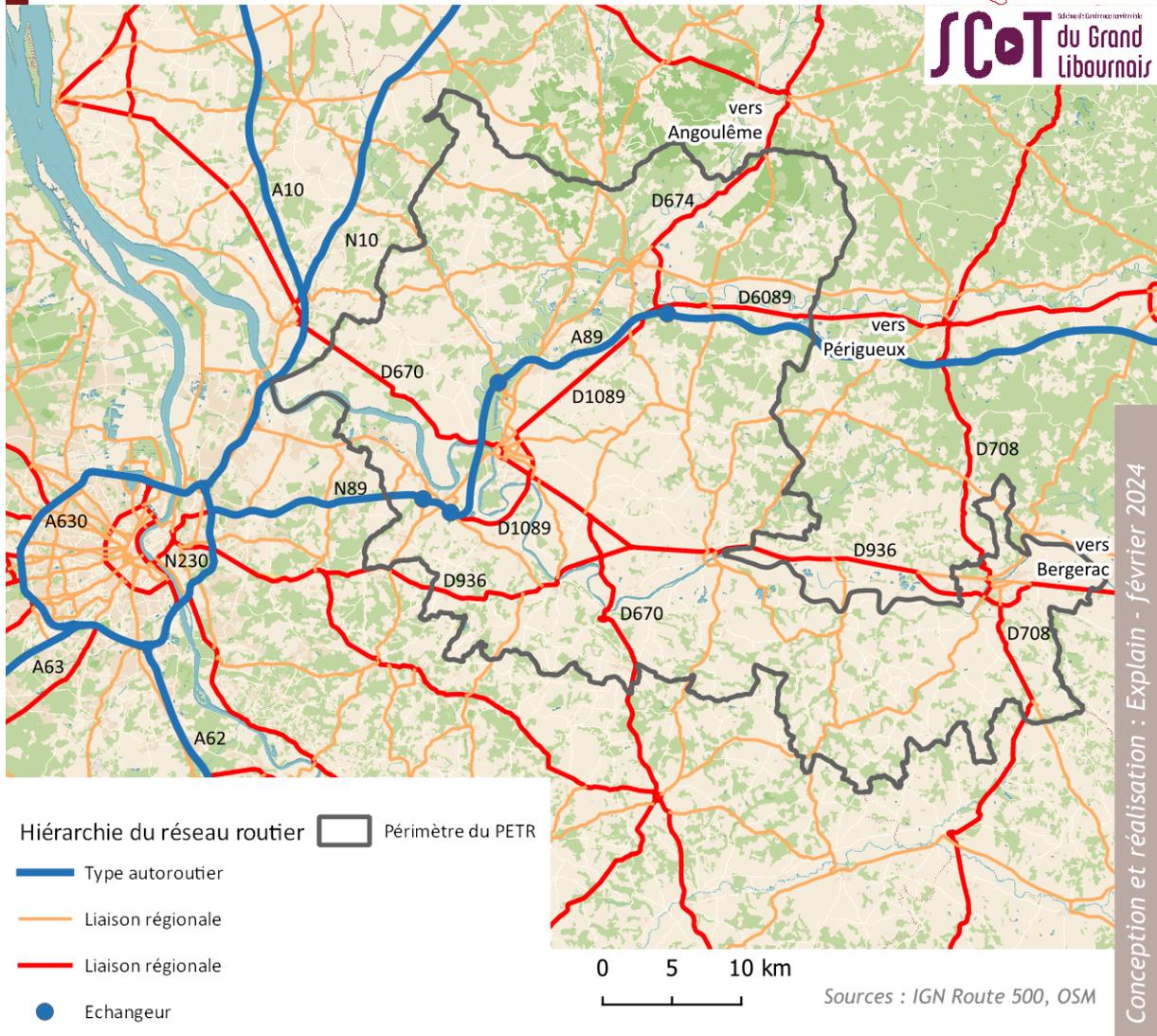
Carte 55 : Accidents entre 2020 et 2022

d. Les offres de transport

1. Une accessibilité routière limitée par la congestion sur la métropole de Bordeaux

La connexion routière du PETR du Grand Libournais au réseau de portée nationale s'appuie sur l'A89 qui traverse le territoire d'Est en Ouest. À l'Est, elle a comme destination Lyon et permet d'atteindre des villes comme Périgueux, Brive, Clermont-Ferrand. À l'Ouest, elle permet, via la N89, d'atteindre la N230 et ainsi les autoroutes A10, A62 et A63 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.). Quatre points d'échanges sont présents sur cette infrastructure.

SCoT du Grand Libournais
 Accessibilité routière du PETR du Grand Libournais

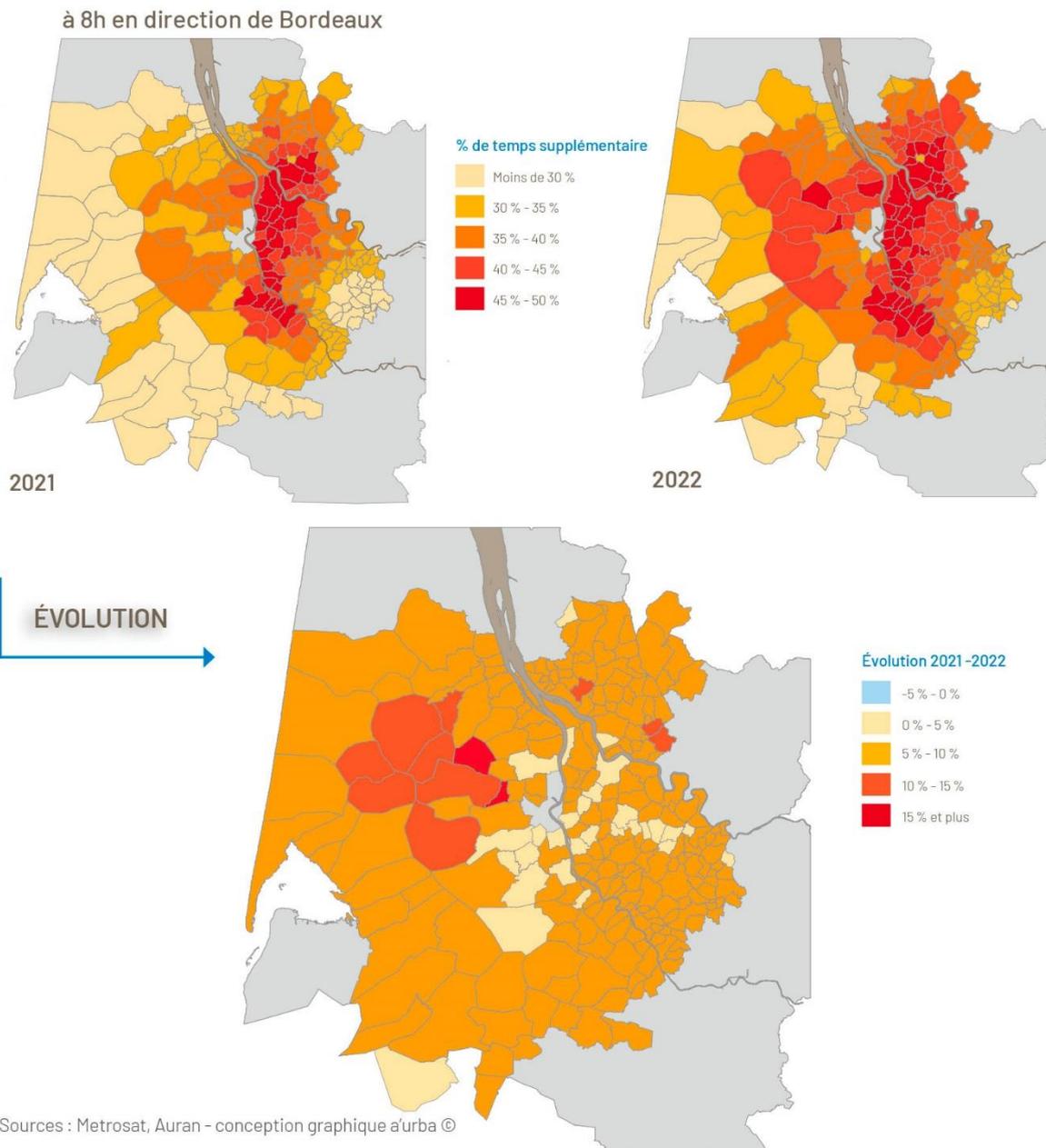


Carte 56 : Accessibilité routière du PETR du Grand Libournais

Cette bonne connectivité au réseau autoroutier pâtit toutefois des conditions de circulation de la métropole bordelaise et en particulier sur la rocade de Bordeaux. Les analyses réalisées par a'urba depuis 2015 montrent une dégradation des temps de parcours entre Bordeaux et l'ensemble des communes de son aire urbaine (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). À l'exception des années de crise sanitaire, ces temps de parcours n'ont cessé de se dégrader. Toujours selon l'agence d'urbanisme, *malgré la congestion, la voiture reste le mode le plus rapide pour la grande majorité des trajets.*



Illustration 12 : Évolution du temps supplémentaire lié à la circulation (source : a'urba)



Carte 57 : Évolution du temps supplémentaire lié à la circulation (source : A'Urba)

L'amélioration des conditions de circulation et de déplacement à cette échelle passe par un bouquet de solutions de mobilité. Les nouvelles infrastructures routières (élargissement de la rocade en 2023, pont Simone Veil, voies de covoiturage), les projets cyclables (plans vélo, réseau vélo express), le RER métropolitain, les lignes de cars express sont des projets qui devraient améliorer la situation. Ces conditions amènent également un débat sur le projet de grand contournement de Bordeaux, relancé en 2023 par Bordeaux Métropole et la CALI. Ce contournement est destiné à dévier les trafics de l'agglomération bordelaise, notamment ceux de poids-lourds. Quelle que soit l'issue de ce débat, l'horizon de réalisation d'une telle infrastructure est de 15 à 20 ans, soit l'horizon du SCoT. Dans le cadre de ce dernier, l'absence d'évolution structurelle du réseau routier renforce l'enjeu de développer des alternatives à la voiture particulière.

2. Un réseau routier très circulant

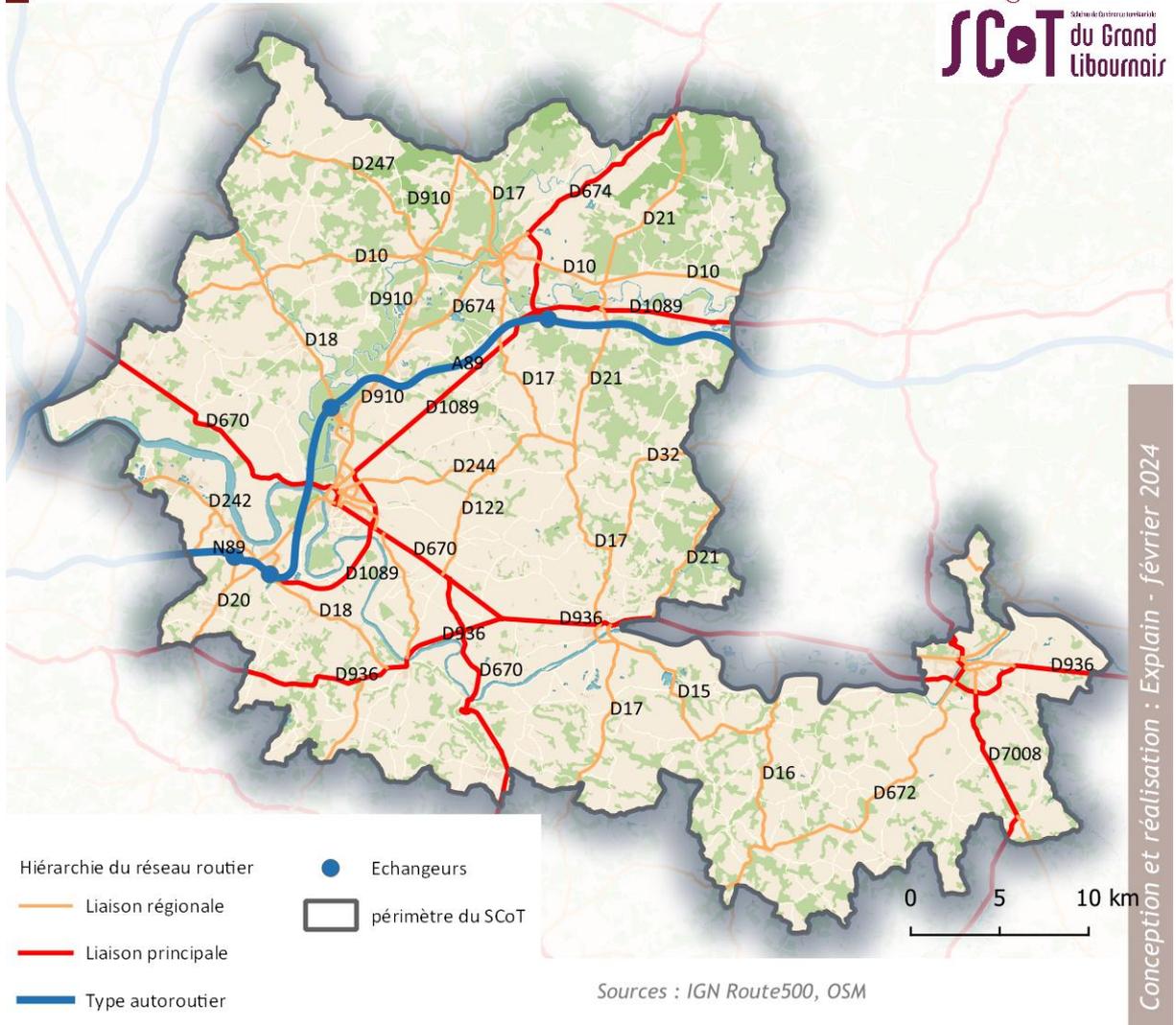
À l'échelle du PETR, l'A89 permet, outre l'accès aux voies de portée régionale et nationale, une desserte interne au PETR. Avec 4 échangeurs (en comptant celui sur la N89), elle permet une desserte d'Est en Ouest. En complément à cette autoroute, un réseau de voies départementales permet d'irriguer le territoire. Deux axes majeurs se dessinent :

- Un axe Nord-Sud avec les départementales D1089 et D674 ;
- Un axes Est-Ouest avec les D670 et D936

Les aménagements de ce réseau structurant offrent des conditions circulation performantes pour la voiture. Les trafics mesurés en 2023 (hors Libourne) n'excèdent pas 13 500 véhicules par jour (en TMJA, source : département de la Gironde, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Même si ces trafics sont conséquents, ils permettent des conditions de circulation acceptables. Ils sont toutefois sources de nuisances et de risques (voir l'impact sur la sécurité routière), sachant que les tracés de ces voies sont souvent très rectilignes et qu'à l'exception de quelques communes (Sainte-Foy, Libourne, Coutras), ils traversent les villes et communes. En dehors de ces traversées, peu d'aménagements en faveur du vélo sont réalisés, rendant sa pratique potentiellement dangereuse en raison des trafics.

Ce réseau structurant à l'échelle du PETR est complété par des voies départementales permettant d'irriguer de manière fine tout le territoire.

SCoT du Grand Libournais
Hiérarchie du réseau



Carte 58 : Hiérarchie du réseau routier

SCoT du Grand Libournais
Trafics routiers



Carte 59 : Trafics routiers

3. Le stationnement

Le stationnement revêt plusieurs enjeux. Des enjeux de mobilité pour rendre l'espace public plus accueillant, favoriser le développement de la pratique des modes actifs, répondre aux besoins spécifiques de mobilité (enfants, seniors, PMR...). Des enjeux d'attractivité et de redynamisation des centres-villes par l'accessibilité des commerces de proximité, le maintien de l'habitat dans les centres-bourgs. Des enjeux de transition écologique sur les sols liés aux surfaces de parkings et les problématiques de désimperméabilisation des sols, d'îlots de chaleur urbains mais d'opportunité pour le photovoltaïque.

Le stationnement est également une thématique avec des enjeux à plusieurs échelles :

- Quartier et rues : enjeux de partage de voirie, d'accessibilité ;
- Communes et EPCI : enjeux d'articulation plans circulation / stationnement ;
- Territoires et réseaux : enjeux d'intermodalité avec les PEM, P+R, aires de covoiturage.

Le stationnement est à l'intersection de tous ces enjeux. C'est une composante essentielle des systèmes de mobilité et un levier de report modal, et ceci à toutes les échelles.

Le panorama du stationnement dans le Grand Libournais montre une variété d'approches réglementaires, allant de la mise en place de zones payantes et bleues destinées à structurer et restreindre le stationnement à certaines rues spécifiques, à une prédominance du stationnement gratuit et non réglementé dans la majorité des espaces (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Même dans les villes où une réglementation est en vigueur, celle-ci est souvent confinée à des secteurs limités, laissant le stationnement libre et gratuit comme mode de gestion dominant. Libourne se distingue comme la ville où la régulation du stationnement est la plus avancée, mais même dans ce cas, la répartition de l'espace entre les véhicules et les autres moyens de transport, en particulier ceux actifs, reste un défi.

Ville	Stationnement Réglementé	Modalités de Stationnement
Libourne	Oui	Courte durée (orange), Longue durée (vert) en centre-ville
Coutras	Oui	Zone payante
Vayres	Non	Stationnement libre
Castillon	Oui	Zone bleue
Saint-Emillion	Non	Stationnement libre
Pineuilh	Non	Stationnement libre

Aperçu de la réglementation du stationnement dans les principaux centres urbains du Grand Libournais

Des images des principaux espaces publics de Coutras, Castillon-la-Bataille et Saint-Emilion illustrent l'étendue de la problématique, montrant des places et des rues historiques souvent encombrées de voitures. Ces visuels soulignent la complexité du défi posé par le stationnement dans les espaces valorisés pour leur patrimoine et leur attractivité.



Photo 45: Occupation des places publics par l'automobile

4. Les réseaux de transport en commun et l'intermodalité

4.1. L'offre ferroviaire

Dix gares et haltes ferroviaires sont présentes sur le territoire du PETR. Elles totalisent près de 3 millions de voyageurs en 2022 (source : SNCF). Cette fréquentation a augmenté de l'ordre d'un tiers depuis 2015, effaçant les effets de la crise sanitaire (**Erreur ! Source du r envoi introuvable.**).

La gare de Libourne est centrale dans le territoire avec près de 1,7 millions de voyageurs en 2022, vient ensuite la gare de Coutras avec plus de 400 000 voyageurs. Elle représente 57%

du total, ce qui signifie, qu'en contrepoint, les autres gares en représentent 47%, révélant leur importance dans le fonctionnement du territoire. Depuis 2018, la progression des voyageurs des 10 gares oscille entre 19% et 101%. À l'exception de la gare de Saint-Médard, on peut observer un gradient depuis le Sud-Ouest et la direction Bordeaux (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Même si elle n'est pas dans le périmètre du PETR, la gare de Saint-André-de-Cubzac joue un rôle dans son fonctionnement, notamment pour les habitant du Fronsadais. Cette gare est également dynamique avec plus de 620 000 voyageurs en 2022, en progression de près de 27% depuis 2018.

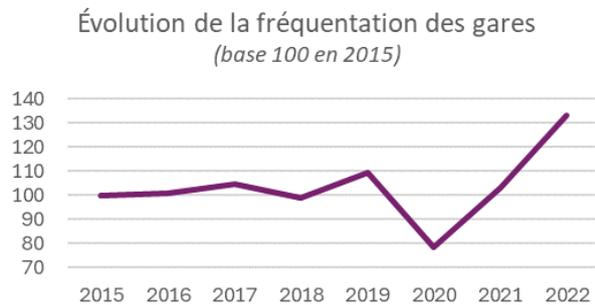


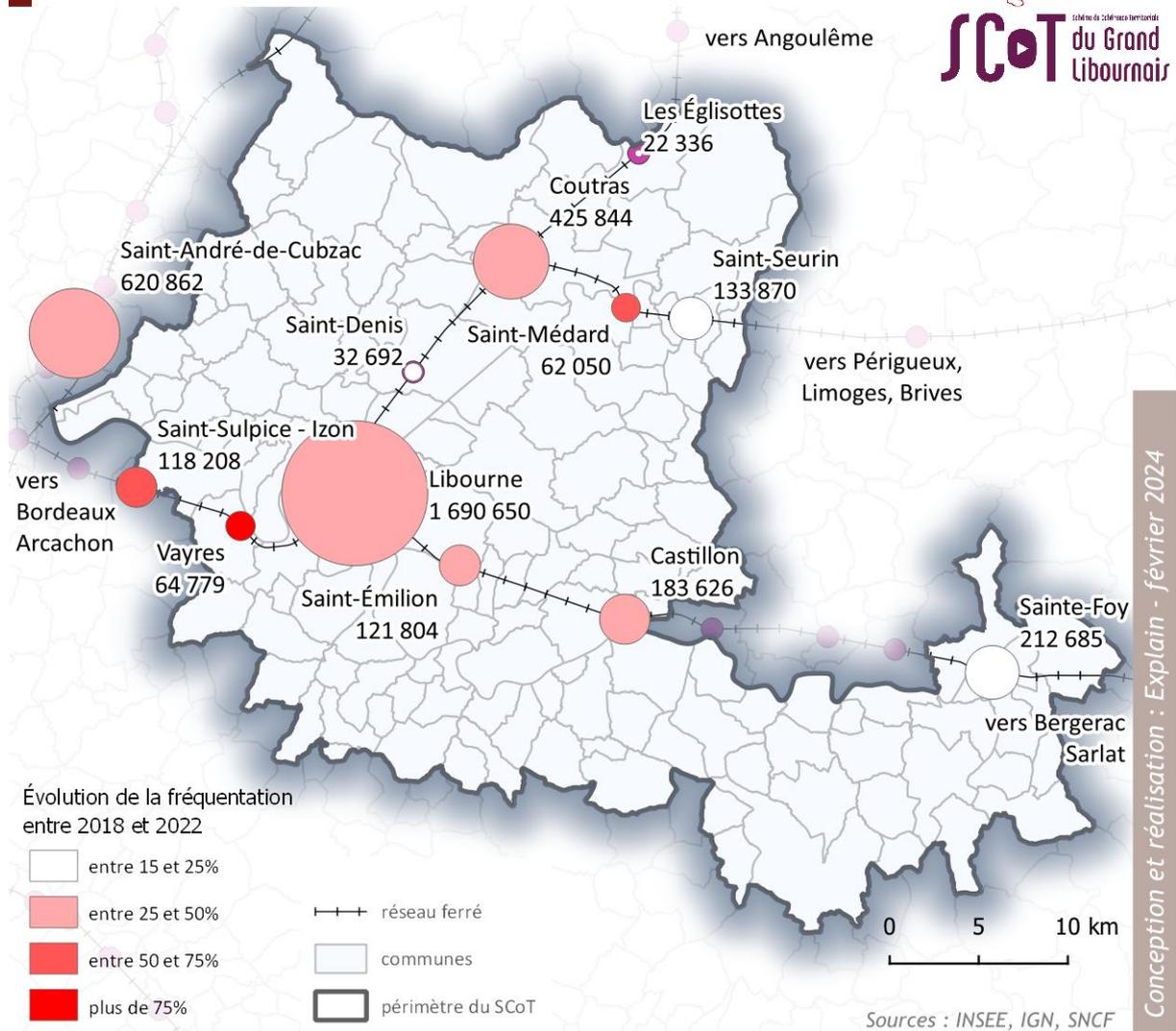
Figure 60 : Evolution de la fréquentation des gares (base 100 en 2015)

SCoT du Grand Libournais

La fréquentation des gares en 2022



SCoT du Grand Libournais



Carte 60 : La fréquentation des gares en 2022

Le territoire est desservi par 5 lignes TER (Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :

- 31 : Limoges - Périgueux - Bordeaux
- 33 : Bordeaux - Bergerac - Sarlat
- 32 : Ussel - Brive - Périgueux - Bordeaux
- 41+ : Libourne - Bordeaux - Arcachon
- 13 : Angoulême - Bordeaux

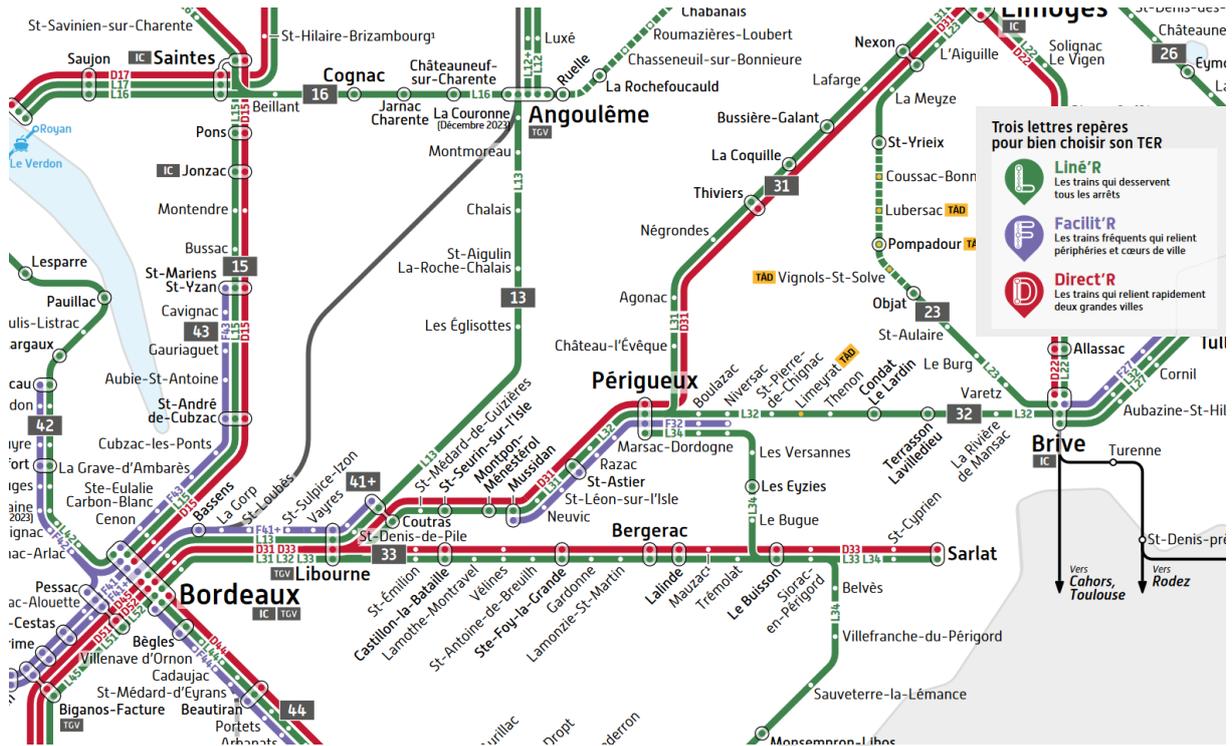


Illustration 13 : Lignes TER du territoire

Elles permettent des liaisons directes avec les pôles régionaux : Bordeaux, Angoulême, Bergerac, Périgueux, Limoges, Brive. Libourne dispose de la meilleure desserte ferroviaire avec des liaisons avec tous ce pôles ainsi que d’une desserte TGV directe avec Paris. À l’opposé, la gare de Les Églisottes a la plus faible avec des liaisons directes avec Bordeaux et Angoulême.

Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine portent le projet de RER métropolitain et ont adopté une feuille de route qui vise, entre 2020 et 2030, à développer l’offre ferroviaire par des améliorations de fréquence, des tarifications adaptées, la création d’une ligne de car express, la création de deux haltes ferroviaires, la création de lignes de TER qui traversent Bordeaux.

Libourne est concerné par la diamétralisation de la ligne Arcachon et Libourne, qui permet de joindre ces 2 villes sans correspondance en gare de Bordeaux, dont la mise en œuvre a commencé en 2021.

Toutes les gares permettent des accès directs à Bordeaux avec des allers-retours moyens quotidiens (hors week-ends) qui vont de 4 pour Les Églisottes à 59 pour Libourne (Erreur ! Source du renvoi introuvable.). Hormis Libourne, les autres gares permettent des liaisons avec les villes suivantes :

- Saint-Denis, Coutras : Arcachon et Angoulême ;



- Castillon, Saint-Emilion, Sainte-Foy : Sarlat, Bergerac ;
- Coutras, Saint-Médard, Saint-Seurin : Brive, Périgueux, Limoges.

Nombre moyen journalier d'allers-retours hors week-ends	Vayres	Libourne	Saint-Denis	Coutras	Saint-Médard	Saint-Seurin	Les Églisottes	Castillon	Saint-Émilion	Sainte-Foy
Bordeaux	21	59	7	23	15	15	4	16	16	16
Arcachon	19	19	3	3	-	-	-	-	-	-
Angoulême	-	4	4	4	-	-	4	-	-	-
Bergerac	-	16	-	-	-	-	-	16	16	16
Sarlat	-	6	-	-	-	-	-	6	6	6
Brive-la-Gaillarde	-	2	-	2	2	2	-	-	-	-
Périgueux	-	19	-	17	16	16	-	-	-	-
Limoges	-	13	-	11	10	10	-	-	-	-
Paris (TGV direct)	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-

4.2. Des TER qui permettent également des liaisons internes au PETR

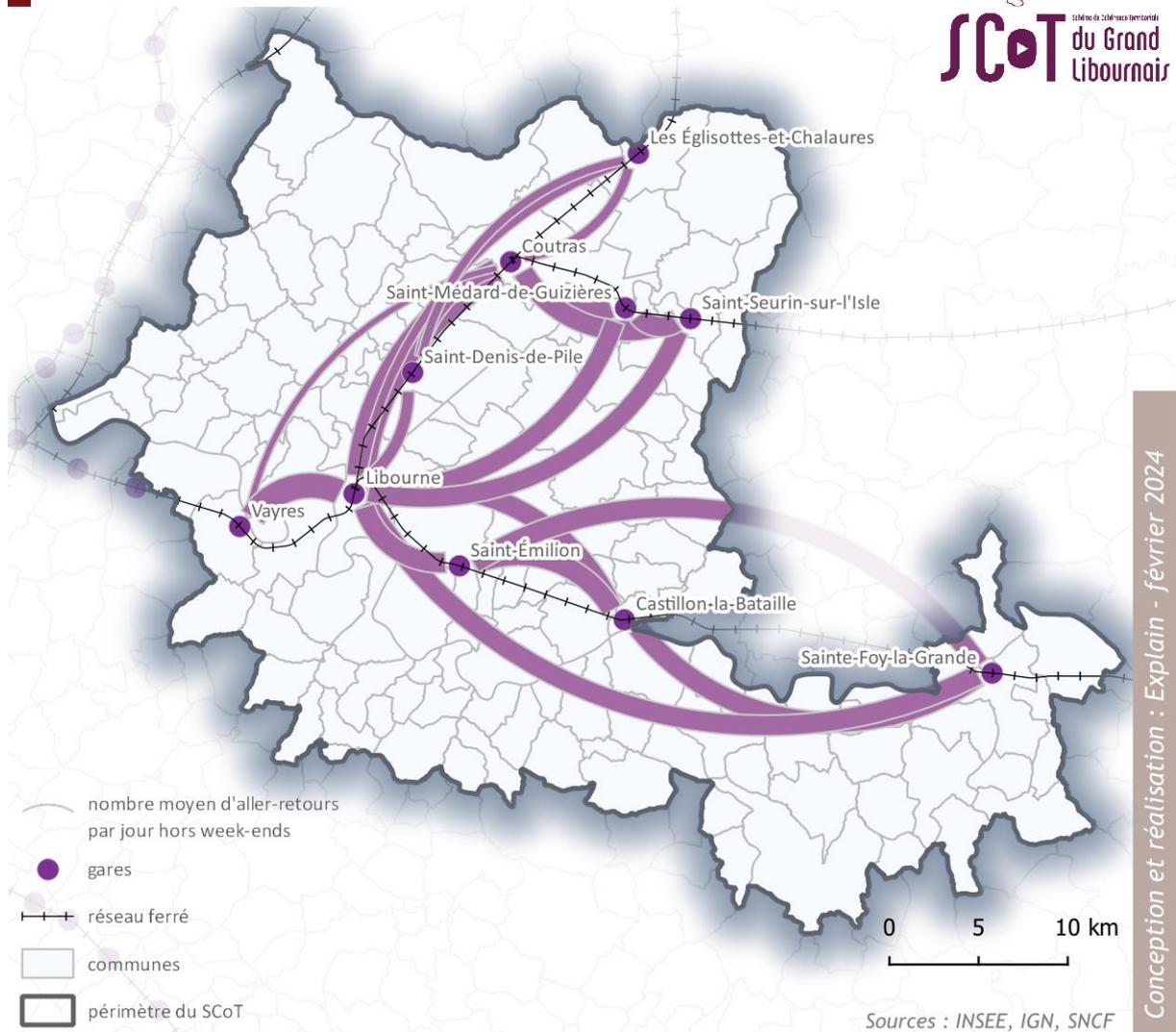
Ces 5 lignes TER qui desservent le territoire permettent également des liaisons directes entre les gares et haltes du territoire. Toutes sont en lien avec la gare de Libourne. La gare de Coutras est ensuite celle qui permet le plus de liaisons avec les autres gares (**Erreur ! Source du renvoi introuvable., Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Nombre moyen journalier de liaisons hors week-ends	Vayres	Libourne	Saint-Denis	Coutras	Saint-Médard	Saint-Seurin	Les Églisottes	Castillon	Saint-Émilion	Sainte-Foy	Nombre de gares du PETR desservies
Vayres		10	2	2	-	-	-	-	-	-	3
Libourne	10		4	12	8	8	3	8	8	8	9
Saint-Denis	2	4		4	-	-	3	-	-	-	4
Coutras	2	12	4		8	8	3	-	-	-	6
Saint-Médard	-	8	-	8		8	-	-	-	-	3
Saint-Seurin	-	8	-	8	8		-	-	-	-	3
Les Églisottes	-	3	3	3	-	-		-	-	-	3
Castillon	-	8	-	-	-	-	-		8	8	3
Saint-Émilion	-	8	-	-	-	-	-	8		8	3
Sainte-Foy	-	8	-	-	-	-	-	8	8		3

NB : les chiffres ont été arrondis à l'unité

À l'exception des gares de Saint-Denis et de Les Églisottes, entre 8 et 12 allers-retours journaliers (en moyenne et hors week-ends) sont permis entre ces gares. Les amplitudes horaires vont de 12 à 18H. En enlevant les gares les moins desservies, les fréquences moyennes vont de 40 min à 1H.

SCoT du Grand Libournais Les liaisons entre gares du territoire



Conception et réalisation : Explain - février 2024

Carte 61 : Les liaisons entre gares du territoire

4.3. TC routiers

Cars Région

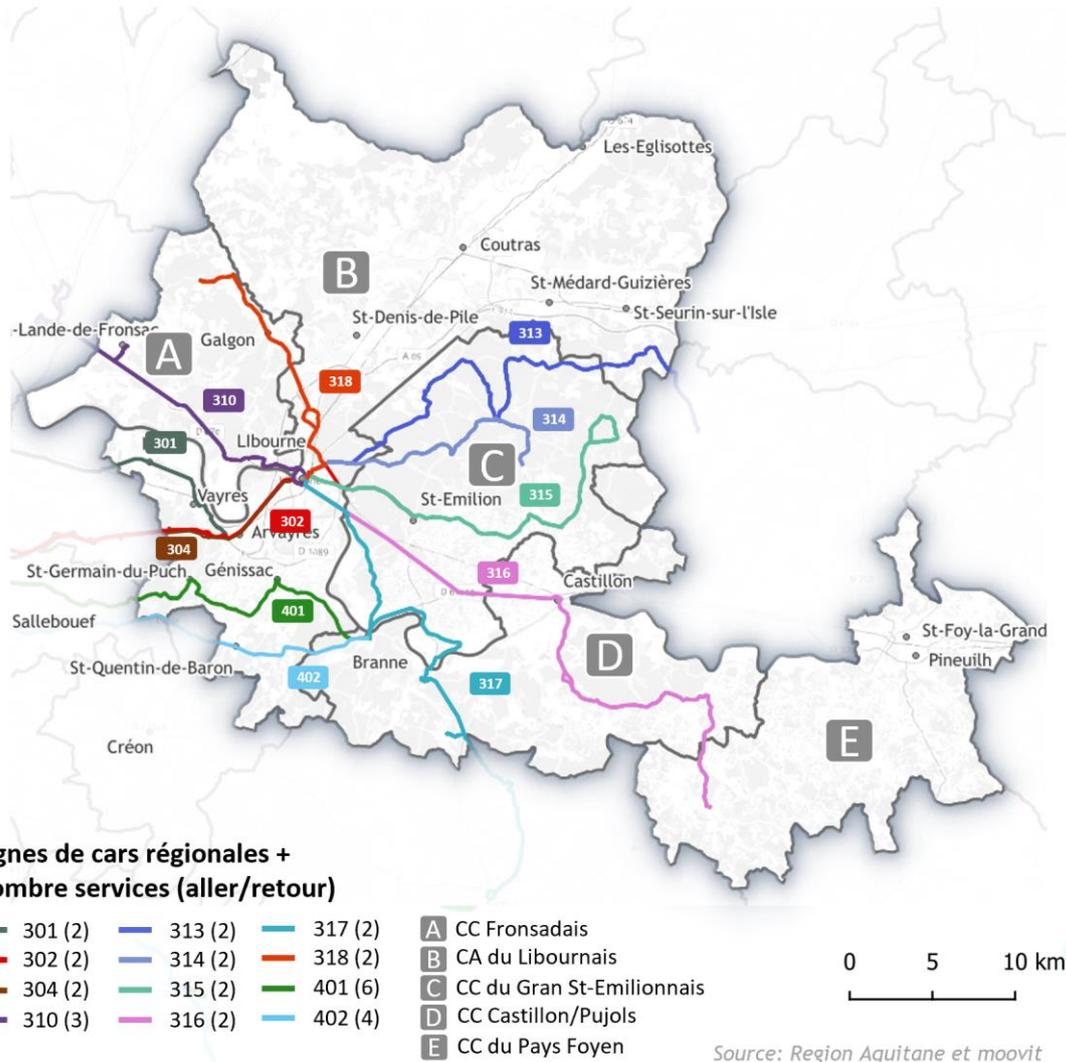
Le réseau TransGironde, piloté par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, joue un rôle central dans l'offre de transport interurbain de la Gironde. Avec ses 70 lignes régulières et environ 900 cars opérant quotidiennement, TransGironde assure le déplacement de près de 1,8 million de voyageurs par an, démontrant ainsi son importance dans la mobilité régionale.

Dans le Grand Libournais, TransGironde met en œuvre des solutions de transport avec 12 lignes (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), disponibles surtout pendant les heures de pointe, pour faciliter les trajets domicile-travail (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Cette stratégie répond à un besoin clé de connectivité entre les différentes communautés de communes et Libourne, enrichissant ainsi l'offre de mobilité locale, en complément du réseau Calibus, propre à la Cali. Cette approche ciblée vise à améliorer l'accès aux principaux pôles d'emploi et de services, bien qu'elle puisse présenter certaines limites en termes de couverture et de fréquence selon les zones.

La Communauté de Communes du Pays du Foyen, par exemple, bénéficie d'une desserte minimale, illustrée par un unique arrêt de la ligne 316, et manque de liaisons directes vers des villes clés comme Saint-Foy-la-Grande ou Pineuilh. Cette situation contraste avec celle d'autres communautés, telles que Castillon/Pujols, le Grand Saint-Emilionnais, et le Fronsadais, qui profitent d'une desserte plus complète et adaptée à leurs besoins spécifiques. Ce constat souligne la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'équilibre de l'offre de transport à l'échelle du Grand Libournais, en tenant compte de la diversité et des particularités de chaque territoire.

SCoT du Grand Libournais

Cars région Nouvelle Aquitaine



Conception et réalisation : Explain - février 2024

Carte 62 : Cars région Nouvelle Aquitaine

Numéro de Ligne	Horaires de Service lundi à vendredi	
	Aller	Retour
402	07:25 - 19:40	06:10 - 18:00
401	12:40 - 19:30 / 08:15	05:55 - 17:00 / 08:25
318	17:40	06:50
317	17:40	06:20
316	17:40	06:25
315	06:45	17:40
314	17:40	06:51
310	06:15 - 18:25	06:45 - 18:15
304	09:00 - 13:00	12:10 - 18:10
302	06:20 - 20:10	06:05 - 18:20
301	06:30 - 20:15	06:00 - 18:35

Lignes régulières La Cali

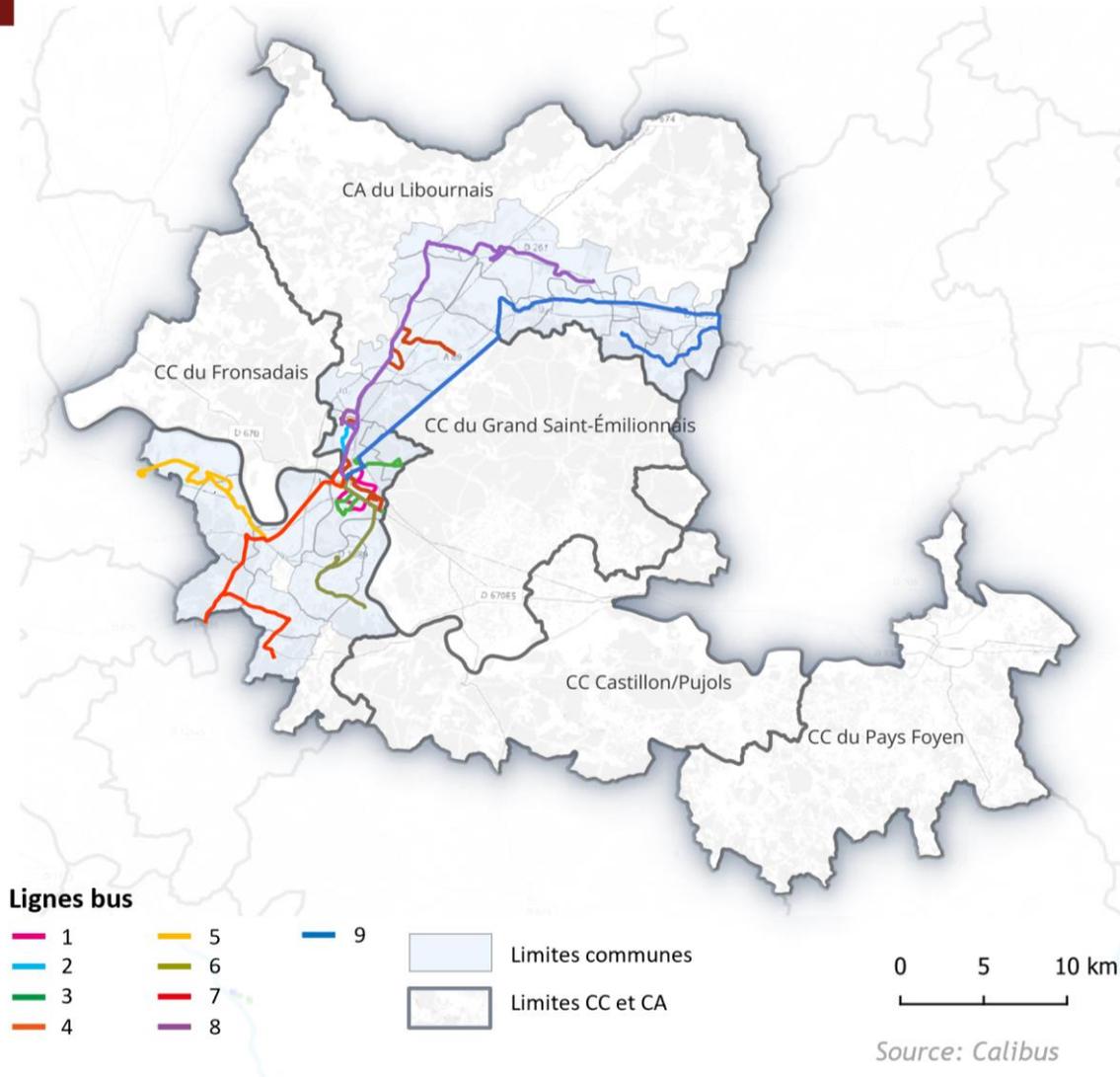
La Communauté d'Agglomération du Libournais a consolidé son réseau de transport public afin de favoriser la mobilité et l'accessibilité. Depuis 2010, la ville de Libourne a mis en place la gratuité des transports urbains, entraînant une augmentation notable de l'utilisation parmi les jeunes et les seniors. Cette pratique a été étendue à l'ensemble des 45 communes de l'agglomération, dont 23 sont desservies par les lignes régulières, renforçant ainsi l'usage des transports publics, notamment auprès des jeunes et des personnes âgées.

La Cali déploie ainsi, un réseau conséquent de 9 lignes de bus (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), quatre urbaines et cinq interurbaines, (auxquelles s'ajoutent deux navettes, cinq lignes de TAD, ainsi qu'un service solidaire dédié aux personnes à mobilité réduite, voir plus loin). Le financement de Calibus s'élève à 4,5 millions d'euros par an, témoignant de l'investissement significatif de la communauté dans l'accessibilité et la qualité de son service de transport public.

Il manque actuellement la mise en relation des services de TC avec d'autres modes et services de mobilité, notamment l'intégration des services de Calibus avec ceux des autres communes et de la région, pour une mobilité fluide et efficace sur l'ensemble du territoire. En ce sens, la dimension de l'intégration multimodale est la carence du système qui, en tant que service de transport public, est performatif.

Étant la seule AOM, le service de La Cali se distingue nettement de celui des communautés de communes avoisinantes, qui offrent principalement des services de Transport à la Demande (TAD) et de cars régionaux. L'efficacité et l'attractivité du réseau de la Communauté d'Agglomération du Libournais ont suscité chez certaines communes limitrophes le désir de se rallier à cette offre de bus réguliers. Toutefois, l'élargissement de ce réseau se confronte aux limites des compétences administratives et aux défis financiers inhérents à une telle extension. Cette situation met en lumière, d'un côté, l'attractivité du système en place au sein de La Cali et, de l'autre, les manques dans l'offre de transport public des autres territoires du Grand Libournais.

SCoT du Grand Libournais Ligne de Bus CA du Libournais



Conception et réalisation : Explain - février 2024

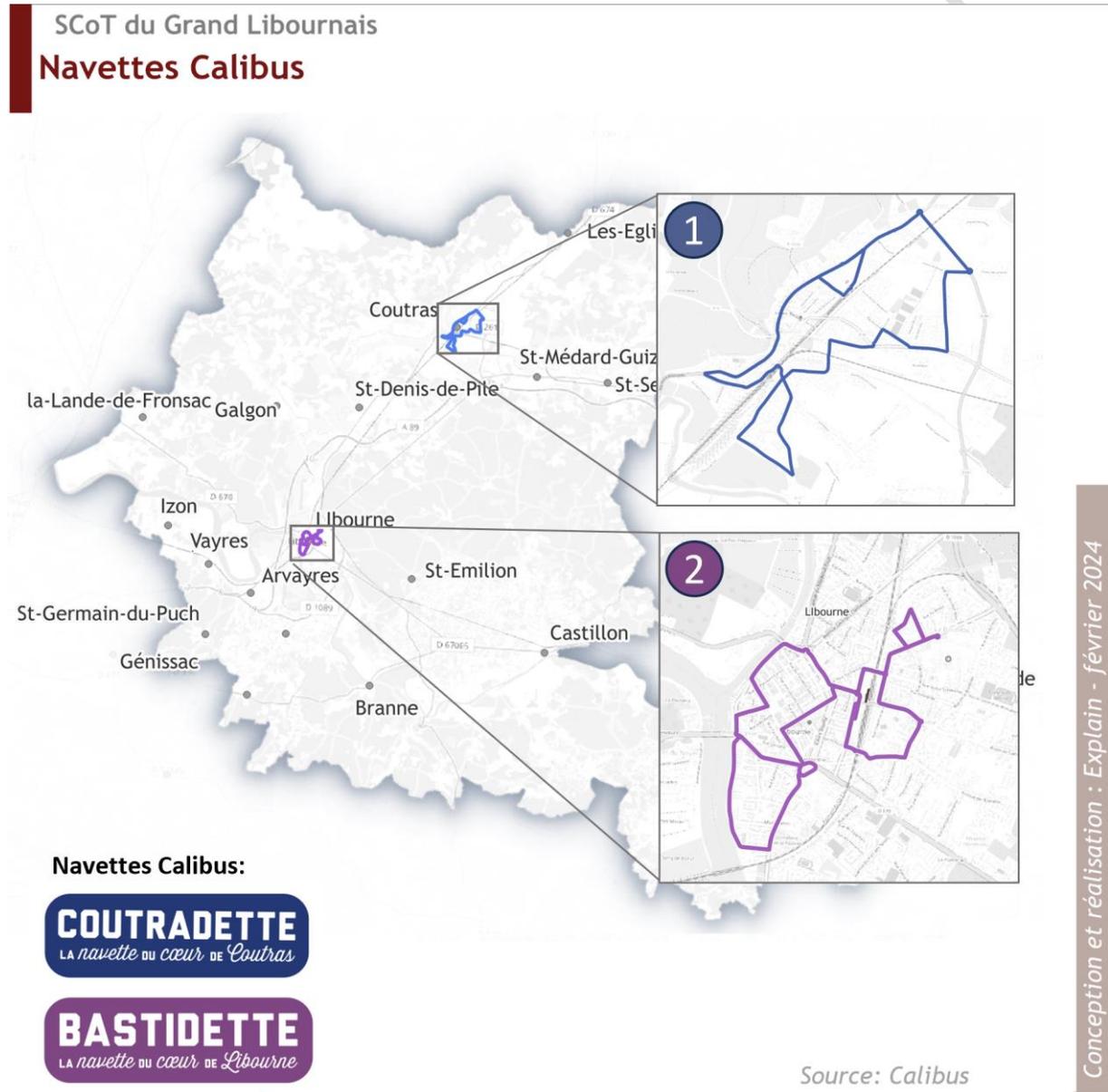
Carte 63 : Lignes de bus CA du Libournais

Ligne	Trajet	Horaires	Fréquence (AR= allers/retours)
1	Hôpital Garderose ↔ Centre Ville	6H40-19H50, lun-sam	35 min
2	Carré ↔ Collège Les Dagueys	6H50-19H50, lun-sam	30 min
3	Carré ↔ Grands Champs	6H50-19H40, lun-sam	40 min
4	Collège Les Dagueys ↔ Les Treilles	6H10-20H10, lun-sam	40 min
5	Izon Gare ↔ Gares	7H25-20H20, lun-sam	8 AR/jour
6	Mairie ↔ Gares	7H10-19H10, lun-sam	3 AR/jour
7	Mairie ↔ Gares	8H-20H05, lun-sam	3 AR/jour
8	Troquereau ↔ Gares	6H45-20H20, lun-sam	8 AR/jour
9	St-Seurin/St-Sauveur ↔ Gares	7H-19H40, lun-sam	8 AR/jour, 3 AR/jour vers St-Sauveur

4.4. Navette interurbaine

Le réseau Calibus offre à ses usagers deux navettes urbaines électriques gratuites qui facilitent la mobilité au cœur des villes de Libourne et Coutras (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La « Bastidette » dessert le centre-ville de Libourne chaque jour, excepté les dimanches après-midi, permettant ainsi aux résidents et visiteurs de se déplacer facilement dans la ville.

Parallèlement, la « Coutradette » assure la desserte quotidienne du centre-ville de Coutras, suivant un calendrier similaire à celui de la Bastidette, à l'exception des dimanches. Il est à souligner que ces services de navettes ne sont pas étendus au reste du territoire du Grand Libournais, où des alternatives équivalentes ne sont pas actuellement mises en place par Calibus.



Carte 64 : Navette Calibus

4.5. Transport de Personnes à mobilité réduite (TPMR) et Transport à la demande (TAD)

Dans la région du Grand Libournais, les services de TAD et TPMR sont conçus pour garantir l'accès aux déplacements pour tous, bien que leur gestion et leur disponibilité varient considérablement d'une communauté à l'autre (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) se distingue par une gestion distincte des services de TPMR et de TAD. Sous l'égide de Calibus, La Cali propose un service de TPMR dédié aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, disponible sur tout son territoire, y compris les zones rurales non desservies par les lignes de bus régulières. Calibus offre ces services de façon gratuite, illustrant son engagement envers une mobilité inclusive.

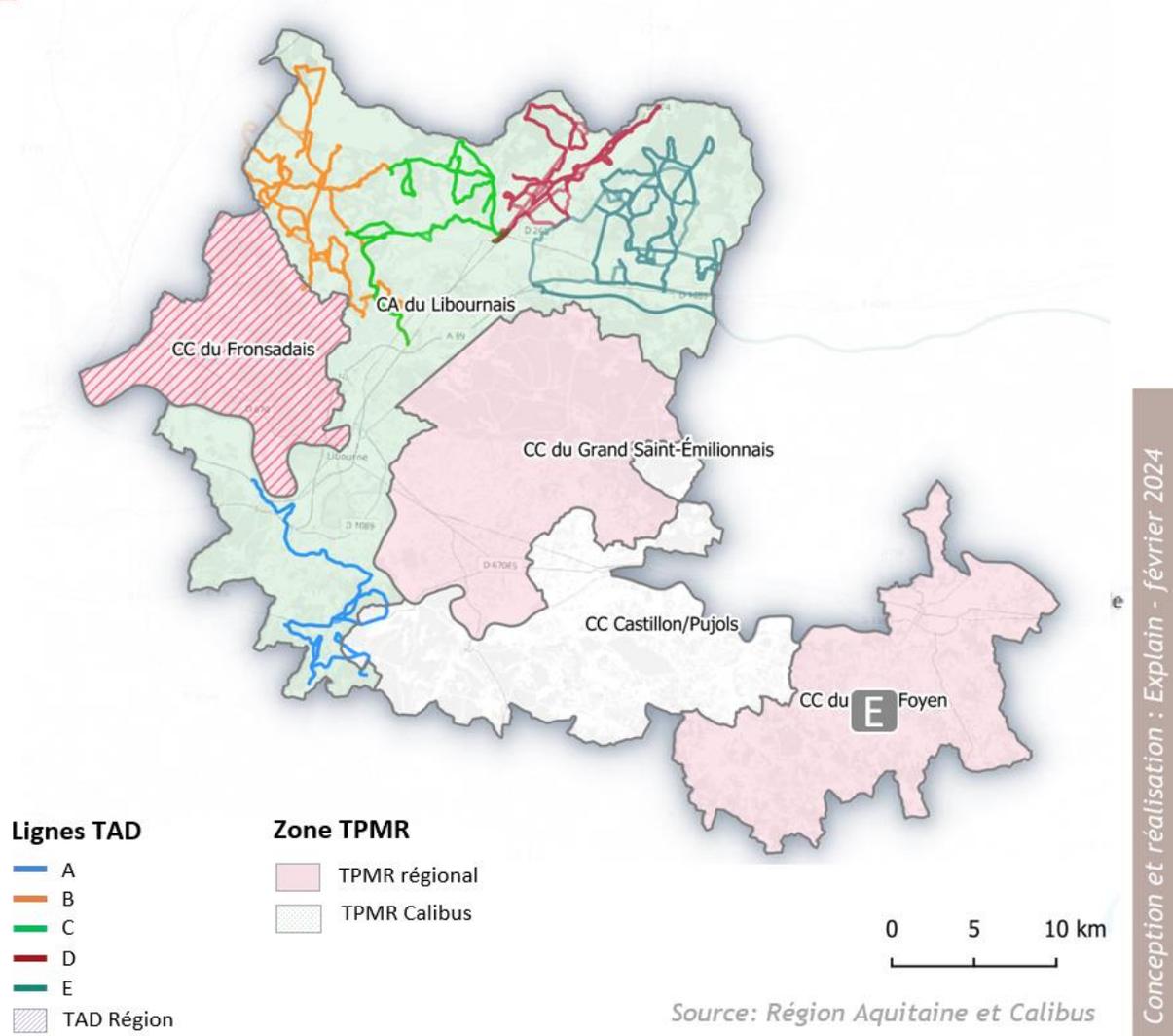
Dans les autres communautés de communes (CC), les services de TAD et TPMR peuvent être combinés ou distincts. Le Fronsadais se distingue par la mise à disposition de ces deux services, visant à répondre de manière complète aux besoins de mobilité de la population. En contraste, le Grand Saint-Emilionnais limite son service de TAD aux personnes à mobilité réduite, sans restriction sur le nombre de trajets, tandis que le Pays Foyen restreint l'accès à son service de TAD à deux voyages par semaine pour les bénéficiaires éligibles.

Il est à noter que certaines communautés, comme la CC de Castillon/Pujols, ne disposent d'aucun service, révélant une répartition inégale des services de mobilité au sein du Grand Libournais. Cette hétérogénéité met en évidence les disparités de service, passant d'un niveau élevé d'accessibilité avec La Cali et le Fronsadais, à une absence totale de service comme observé à Castillon/Pujols.

Ce tableau complexe appelle à une réflexion sur l'intermodalité et la nécessité d'une coordination accrue entre les différentes communautés pour assurer une couverture de transport équitable et efficiente, qui tienne compte des spécificités territoriales et des besoins diversifiés des résidents.

Communauté	Public cible	Nombre de trajets	Tarifs 2023	Horaires de service
Pays Foyen	Personnes à mobilité réduite, âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, sans autonomie de déplacement, en insertion professionnelle, en situation de précarité	2 par semaine	2.30€ aller simple, 4.10€ A/R, tarif solidaire 0.40€	Du mardi au vendredi 8h-18h, samedi matin
Grand Saint-Emilionnais		Non spécifié	2.30€ aller simple, 4.10€ A/R, tarif solidaire 0.40€, longue distance 7.00€ aller simple	Du lundi au vendredi 7h-19h
Fronsadais	Tout public incluant personnes à mobilité réduite, âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, sans autonomie de déplacement, en insertion professionnelle, en situation de précarité	Non spécifié	2.30€ aller simple, 4.10€ A/R, tarif solidaire 0.40€	Du lundi au vendredi 8h-19h
La Cali	Tout public (Service de transport dédié aux personnes à mobilité réduite (TPMR) et un service distinct)	Non spécifié	Gratuite	Lundi, mercredi et jeudi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00 Mardi : 13h30-19h00 Vendredi : 8h00-13h30

SCoT du Grand Libournais TAD et TPMR du Grand Libournais



Carte 65 : TAD et TPMR du Grand Libournais

4.6. Lieux d'intermodalités

Les résultats de l'EMC² Gironde de 2021 donnent des informations sur l'intermodalité pratiquée. Même si le territoire du Grand Libournais ne peut pas être isolé des analyses, il est inclus dans les « non métropolitains », cette indique montre que peu de déplacements intermodaux sont réalisés :

- Seuls 3 % des déplacements sont intermodaux c'est-à-dire réalisés via plusieurs modes de transport ;
- 34 % des déplacements en TC sont intermodaux. Ils s'effectuent essentiellement entre TC, les échanges avec la voiture et le vélo étant très marginaux.

Réfléchir au territoire du Grand Libournais sous l'angle de l'intermodalité constitue cependant une démarche essentielle pour répondre aux défis de la mobilité. Les gares, déjà fortement fréquentées pour les déplacements locaux et régionaux, s'avèrent être des piliers essentiels dans la promotion de cette intermodalité. Les éléments qui suivent ont pour objectif d'analyser les différents moyens de

transport qui convergent actuellement vers les gares et d'évaluer les possibilités de correspondance (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Pour les voitures, toutes les gares sont dotées de parking permettant le rabattement vers les gares. Le nombre de places oscille entre quelques unités et 360 en gare de Libourne pour la courte durée et 85 en longue durée.

Concernant les transports en commun, en dehors de Libourne, l'offre de rabattement vers les gares par bus ou par cars régionaux semble limitée. Il est particulièrement important de relever l'absence d'accès en bus ou car pour trois des onze gares ou haltes : Les Églisottes, Saint-Émilion (uniquement desservie par un service de bus touristique privé) et Castillon-la-Bataille, qui constituent pourtant des points d'échanges importants pour la desserte du territoire.

En ce qui concerne le Transport à la Demande (TAD), dans les zones rurales, ce service est d'autant plus pertinent pour l'accès aux gares. Cinq gares, comme l'illustre le tableau précédent, ne bénéficient pas de cette offre.

Pour le vélo, son utilisation pour rejoindre les gares est influencée par plusieurs facteurs. Dans les secteurs comme ici où l'usage de la voiture personnelle est marquée, il est complexe de renverser cette tendance sans la mise en place de services et d'infrastructures adéquats. De nombreuses gares sont équipées de parkings à vélos. La LOM a fixé en 2019 des objectifs de développement de stationnement sécurisés pour les vélos en gare. Ces objectifs ont été transposés dans un décret identifiant les gares devant être équipées avant le 1^{er} janvier 2024. 62 gares sont concernées en Nouvelle-Aquitaine dont 5 sur le PETR, soit une sur deux : Libourne, Castillon, Sainte-Foy-la-Grande, Coutras et Saint-Seurin-sur-l'Isle. Au 1^{er} janvier 2024, la gare de Coutras est la seule à ne pas disposer de stationnement sécurisé. Celles de Castillon, Sainte-Foy-la-Grande et Saint-Seurin-sur-l'Isle ont atteint l'objectif fixé par le décret (10 places) et celle de Libourne partiellement (36 places pour 60 fixées, source : Vélo & Territoires).

Gare	Voitures				Transpot en comun					TAD	Vélo		
	Parking voiture	Aire covoit	Location	Taxis/VTC	Bus urbain	Bus interurbain	Cars regional	Transport scolaire	Navette	TAD	arceaux	Abris vélo sécurisés	Transport en libre service
Coutras	80 places aprox	-	-	-	-	Ligne 8 (Calibus)	-	-	Coutradette	D (Calibus)	✓ 10places	-	-
Les églisottes	Nombre de places très limité moins de 10	-	-	-	-	-	-	-	-	D (Calibus)	✓	-	-
Libourne	360 place gratuit courte durée 85 places longue durée aprox	✓	Europcar 25 places parking pour location	✓	Ligne 1B,2,3,4	Ligne 5, 6, 7, 8, 9 (Calibus)	Ligne 312, 301, 315, 319, 314, 310, 313, 316, 317, 312, 311	✓	Basidette	Fronsadais, Grand-Saint-Emilionnais (Region).	✓	✓	borne vélos
St-Denis-de-Pile	2 places personnes handicap, et quelque places informelles)	-	-	-	-	-	Ligne 4,	-	-	B et C (Calibus)	✓ 10 places	-	-
St-Foy-la-Grande	50 places aprox	-	-	-	-	oui (pas d'info ligne)	-	-	-	Pays Foyen (Region)	✓	✓ 10 places	borne vélos
(St-Sulpice-Izon)	26 places aprox	-	-	-	-	-	-	-	-	-	✓	-	-
St émilion	60 places aprox	-	-	-	-	Gerardin (bus touristique privé)	-	-	-	-	-	-	?
Castillon-la-Bataille	Parivs: 20 places + 30 aprox informelle ou voirie 14 places légèrement éloigner	-	-	-	-	-	-	-	-	-	✓	✓ 10 places	-
St-Médard-Guizières	20 places aprox	✓	-	-	-	Linge 9 (Calibus)	-	-	-	-	3 pince roue	-	-
St-Seurin-sur-l'Isle	75 places aprox	-	-	-	-	Linge 9 (Calibus)	-	-	-	E (Calibus)	✓ 6 places	-	?
vayres	60 places aprox	-	-	-	-	Ligne 5 (Calibus)	-	-	-	A (Calibus)	✓ 9 places	-	-



Photo 46 : Stationnement vélo sécurisé en gares de Castillon et Libourne

4.7. Les pôles d'échanges multimodaux, des opportunités pour le PETR

les pôles d'échanges multimodaux ont pour objectif de faciliter l'intermodalité en assurant des connexions entre différents modes transport (transports collectifs, train, vélo, voiture).

Les pôles d'échanges multimodaux (PEM) créés autour d'une gare ferroviaire ou d'un arrêt de bus d'une ligne structurante du réseau regroupent les lignes de transports collectifs régulières ou à la demande et des véhicules partagés, des services et stationnement vélos... Leur objectif principal est alors de permettre le rabattement des différents modes vers le PEM.

Leur but premier est de permettre l'accès aux transports collectifs et d'assurer la connexion entre les modes de déplacements et ces TC. Ce sont de fait des lieux qui offrent des alternatives à l'usage du véhicule individuel. L'aménagement de PEM revêt une importance particulière pour le PETR. Au-delà de l'objet « transport » et du périmètre des gares sur lesquels ils sont implanté, ce sont outils d'aménagement qui articulent des déplacements TER avec des déplacements locaux.



Photo 47 : Le projet Pôle d'échanges multimodal de Libourne (PEM)

Le projet de transformation de la gare de Libourne en Pôle d'échanges multimodal (PEM) est une réponse aux prévisions d'augmentation significative de fréquentation, avec une estimation de 25% d'ici 2030, notamment due à l'introduction du RER Métropolitain reliant Libourne à Bordeaux, au campus universitaire et à Arcachon. Ce projet ambitionne de faire de la gare un véritable carrefour d'intermodalité en améliorant les connexions entre les différents modes de transport.

L'objectif est de créer une entrée de ville attrayante qui renforce les liaisons avec les quartiers avoisinants et d'anticiper l'accroissement des flux de passagers. L'amélioration de l'intermodalité et la promotion de la mobilité durable au sein de la Communauté d'Agglomération du Libournais sont au cœur du projet, avec un accent particulier sur les transports en commun et les modes actifs comme le vélo et la marche.

Le besoin de stationnement est également pris en compte avec la création d'un parking en silo, y compris des infrastructures pour les vélos. La conception des espaces publics vise à créer un environnement apaisé, confortable et sécurisé qui contribue à la vitalité du quartier. L'offre de commerces et de services aux usagers sera enrichie, et l'accessibilité de la gare aux personnes à mobilité réduite sera renforcée.

Le financement du PEM est assuré par plusieurs acteurs, notamment La Cali, la Ville de Libourne, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et l'Europe, avec un budget prévisionnel de 27,6 millions d'euros.

Parmi les chiffres clés, le projet prévoit l'aménagement de 500 places de stationnement, 150 places sécurisées pour les vélos (soit au-delà de l'objectif fixé par le décret), la création de 26 quais de bus, l'installation d'environ 2 400 m² de panneaux photovoltaïques, la désimperméabilisation et la

végétalisation de 4 000 m² de sol, la plantation de 104 arbres et la préservation de 40 autres, ainsi que la création ou la relocalisation de 57 emplois à Libourne.

D'autres projets de pôles d'échanges multimodaux

Un pôle d'échanges multimodal (PEM) est à l'étude à la gare de Sainte-Foy-la-Grande. Ce PEM, prévu en 2026, comprendra, une aire de covoiturage et des emplacements pour véhicules électriques et deux-roues.

Dans le cadre de la convention entre Castillon-la-Bataille et la région de 2020, le projet pour la gare de Castillon comprend une étude d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal. Saint-Emilion a également la volonté d'aménager un PEM au niveau de la gare.



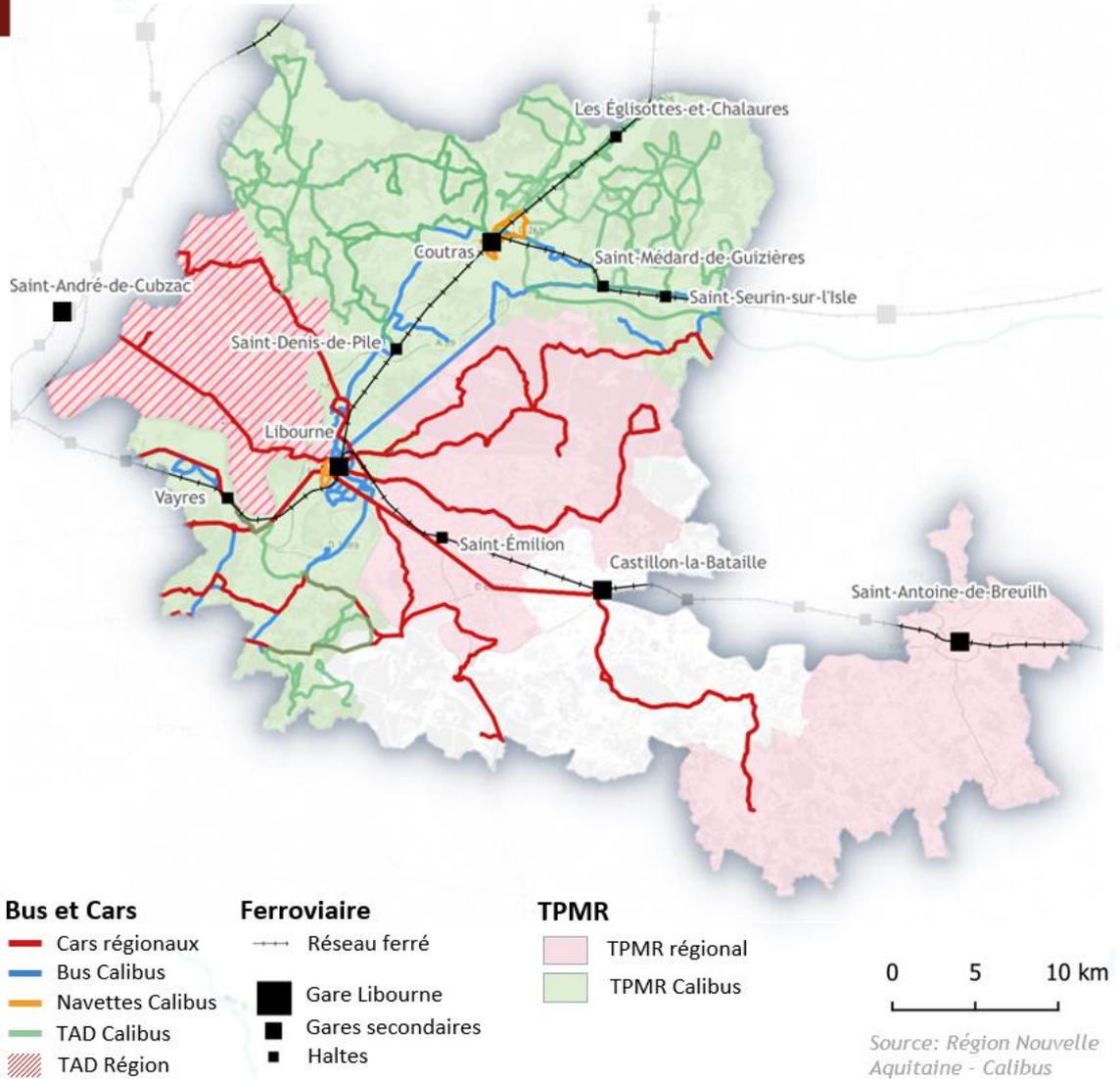
5. De forts contrastes dans l'offre de transports publics et des « effets de bord »

La synthèse des offres de transports publics à l'échelle du PETR représentée **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** fait apparaître des contrastes importants dans les offres de transports publics présentes sur chacun des EPCI. La CA du Libournais, seule AOM du PETR, a une densité de services sans commune mesure avec les autres EPCI. Dans ces derniers, outre les TER pour celles dotées de gares ou haltes, les seules offres sont assurées par la région mais avec des niveaux de services moindres voire avec très peu de services comme sur la CC du Pays Foyen.

Par ailleurs, ce contraste entre les offres de transport présentes sur la CALI et les autres EPCI génère des « effets de bord ». Un habitant du Fronsadais ou du Grand Saint-Emilionnais peut ne pas avoir accès aux services de la CALI pourtant disponibles quelques centaines de mètres plus loin. C'est le cas également pour le Pays Foyen avec les services de transport de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Ces situations posent la question de l'adéquation entre les bassins de vie, de mobilité et les ressorts territoriaux des autorités compétentes en matière de mobilité.

SCoT du Grand Libournais

Transport en Communs Grand Libournais



Conception et réalisation : Explain - février 2024

Carte 66 : Transports en commun Grand Libournais

6. Le vélo, un potentiel important

Les résultats de l'enquête mobilité gironde 2021 (EMC²) montrent que le vélo a un fort potentiel de développement. En effet, 61 % des déplacements des non métropolitains font moins de 5 km (78% pour les métropolitains, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Cette enquête révèle que 63% des ménages non métropolitains ont au moins un vélo (la moyenne est de 160 vélos pour 100 ménages) et que 7% des ménages ont au moins un vélo à assistance électrique et 4 % sont équipés d'engins de déplacements électriques.

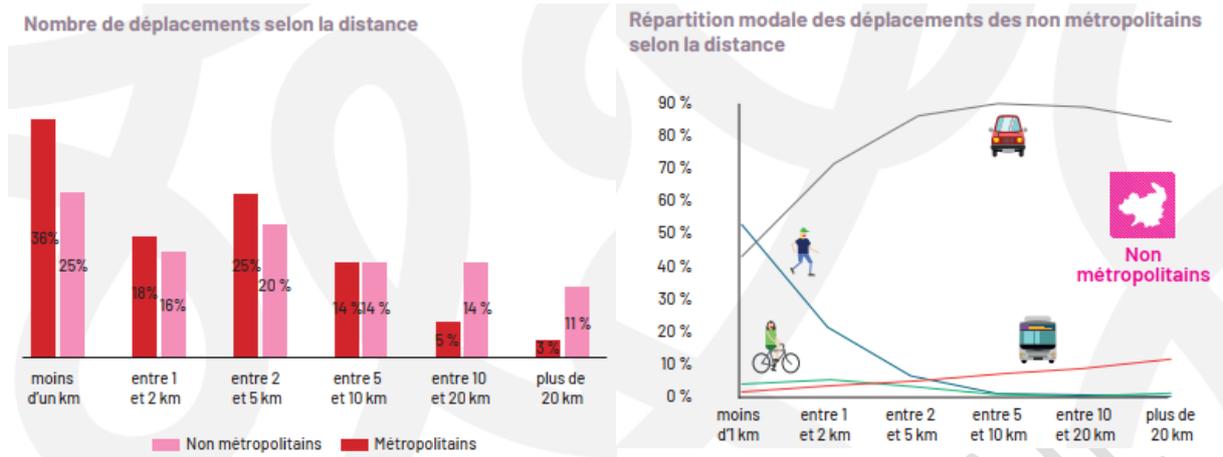
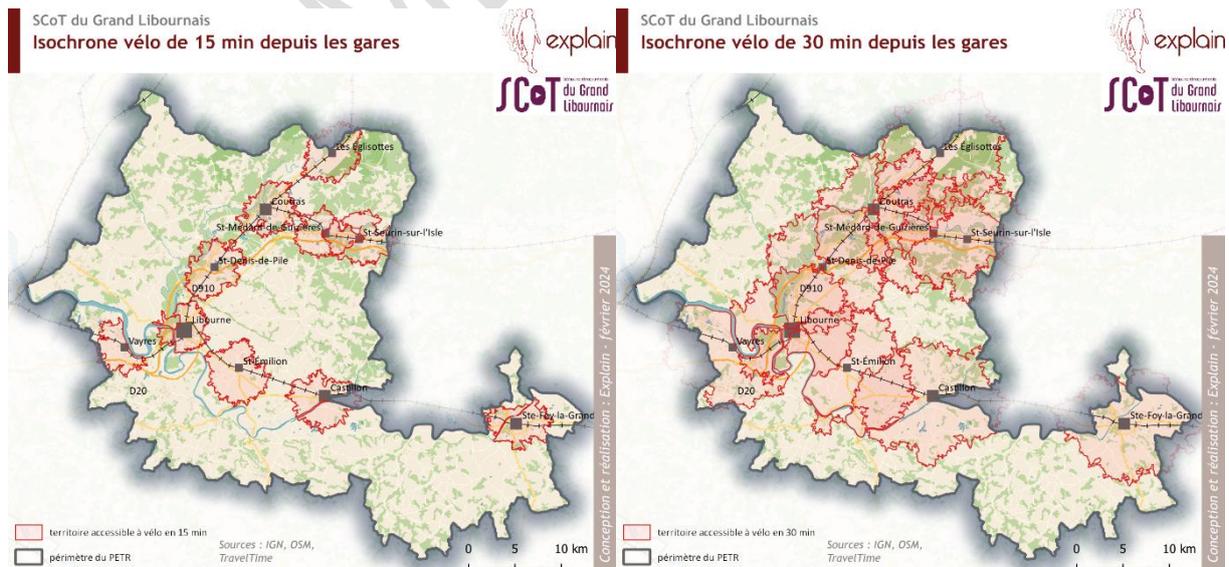


Figure 61 : Nombre de déplacements selon la distance & Répartition modale des déplacements des non métropolitains selon la distance (source: A'Urba, EMC²)

Pour autant, la pratique du vélo est encore faible. Elle représente 2% de part modale dans l'EMC² pour les non métropolitains (idem pour les flux domicile travail internes au PETR, source : INSEE MOBPRO). Les trajets réalisés à vélo font en moyenne 3,6 km, ce qui représente un peu moins de 15 min de déplacement (13,5 min exactement à 16 km/h). Une autre manière de révéler le potentiel du vélo est d'observer les territoires atteints grâce à ce mode. Les 2 cartes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** montrent les isochrones de 15 et 30 min autour des gares du PETR. Elles montrent l'intérêt de développer ce mode pour a minima les déplacements dans les centralités (isochrone à 15 min). Les isochrones à 30 min montrent que la portée des déplacements dépasse les centralités et peut avoir un intérêt pour les déplacements entre villes et communes du territoire. 30 min de déplacement à vélo n'est pas dans les usages aujourd'hui mais pas hors de portée si des aménagements cyclables sont réalisés (sans oublier les gains apportés par les VAE).

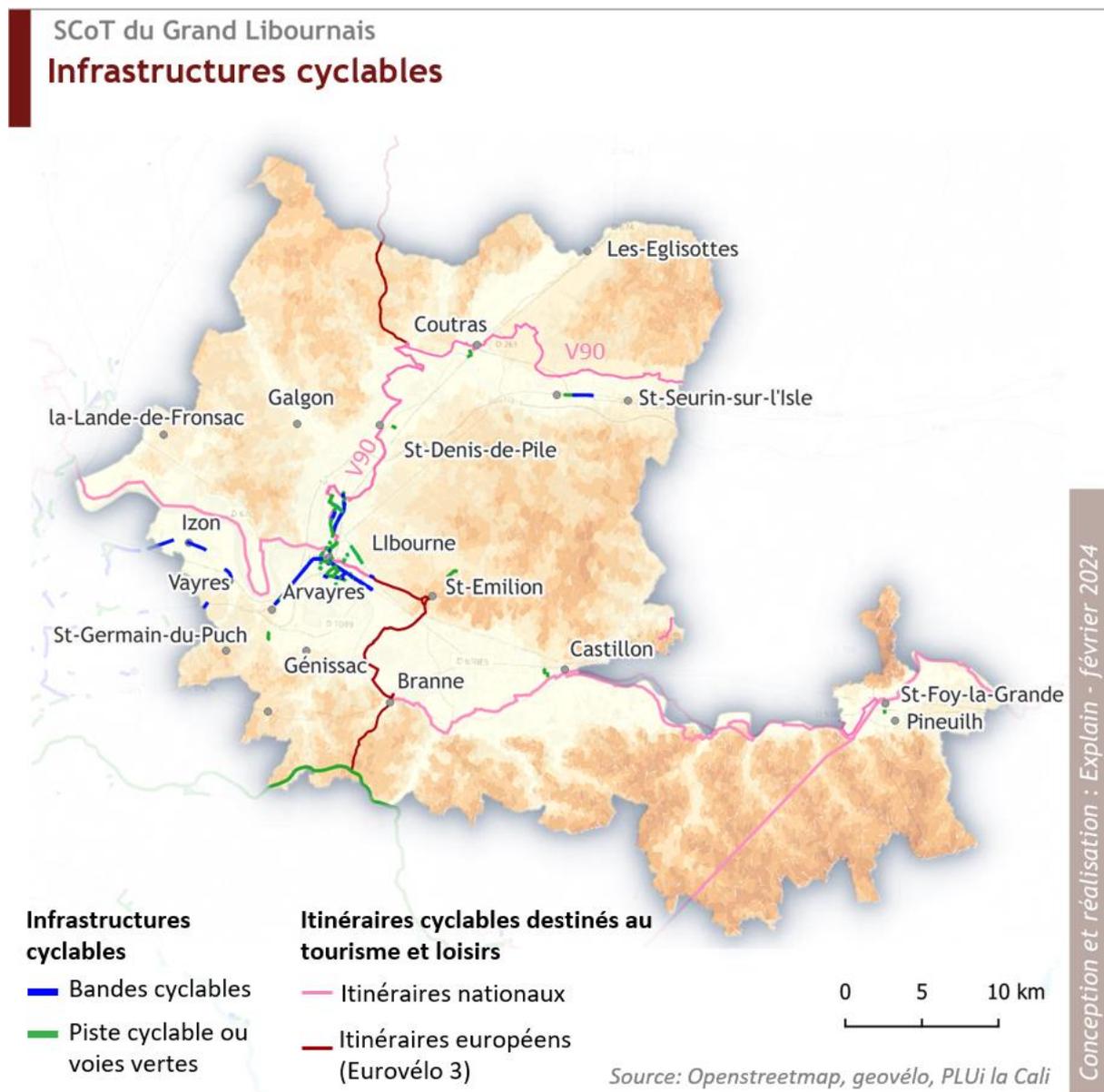


Carte 67 : Isochrone vélo de 15/30 minutes depuis les gares

7. Des réseaux cyclables en développement

Le territoire du PETR est traversé par des véloroutes : la Scanibérique du Nord au Sud, la V91 le long de la Dordogne, la V90 au Nord (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ce schéma est en cours de développement avec encore de nombreuses voies à aménager, notamment le long de la Dordogne. L'usage du vélo à vocation touristique constitue un point important de son développement pour le rayonnement du territoire.

Un enjeu est de développer l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien. Il est encore faible et son potentiel important (voir plus haut).



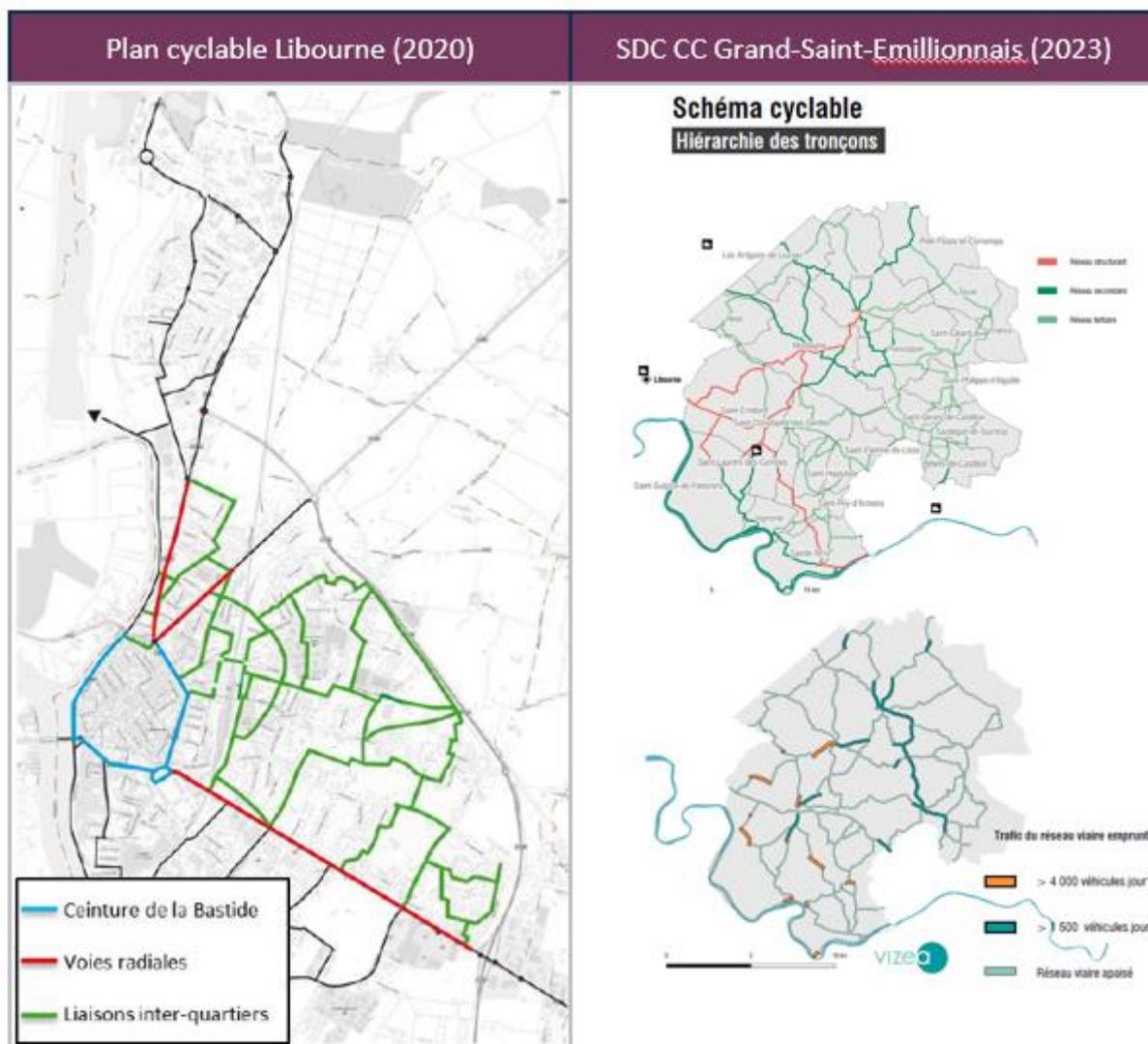
Carte 68 : Infrastructures cyclables

8. La planification de la mobilité cyclable en plein essor

Au sein du Grand Libournais, plusieurs initiatives visant à promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport durable et agréable sont en cours de développement. Ces projets témoignent de la volonté d'intégrer le vélo dans la planification urbaine et régionale pour favoriser une mobilité active.

- À Libourne, le Plan Cyclable de 2020 a posé les jalons d'une politique cycliste ambitieuse. Le diagnostic du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a mis en évidence le besoin de créer un réseau cyclable cohérent et sécurisé, en plus d'une série de services associés (voir description plus loin). Libourne se positionne ainsi comme précurseur dans l'aménagement d'infrastructures dédiées aux cyclistes dans le territoire.
- De son côté, la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Émilion a finalisé à mi-2023 un schéma directeur cyclable axé sur la création d'un réseau apaisé dans 87 % de son territoire. L'attention s'est concentrée sur l'aménagement cyclable de 3 % du réseau, particulièrement sur les axes à forte circulation et les intersections jugées dangereuses. Ce plan se distingue par son aspiration à étendre le réseau cyclable au-delà de ses propres frontières pour se raccorder à celui de Libourne, assurant une continuité des aménagements.
- Enfin, il est à noter que le Pays Foyen s'apprête à entamer une étude pour développer son propre schéma cyclable. Cette démarche s'inscrit dans un élan régional croissant de valorisation du vélo, tant pour les déplacements quotidiens que pour le tourisme
- Au niveau national et européen, on peut souligner le passage sur le territoire d'itinéraires tels que l'Eurovélo 3 (européen) ou la V90 (national). Cependant, ces projets sont principalement orientés vers le tourisme et ne sont pas conçus pour des déplacements quotidiens sécurisés.

DOCUMENT DE TRAVAIL



Carte 69 : Plan cyclable Libourne / SDC CC Grand Saint-Emillionnais (source : CC du Grand Saint-Emillionnais et PLUi de la Cali)

9. Le cas de Libourne comme territoire précurseur en matière de politique cyclable

Libourne, le territoire le plus avancé du PETR en matière de politique cyclable suite au lancement de son Plan vélo en 2020, a des objectifs ambitieux qui ont déjà commencé à être mis en œuvre.

- D'une part, il y a le projet d'itinéraires cyclables sécurisés dans toute la ville, comme le montre la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, dont la mise en œuvre progresse aujourd'hui ;
- D'autre part, on peut souligner les plus de 300 places de stationnement pour les vélos et l'installation de 14 box de stationnement sécurisés à la disposition des résidents (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ;
- En outre, un service de location de vélos en libre-service a été lancé, avec des vélos disponibles dans différentes stations et accessibles via une application mobile.

Bien que des progrès notoires aient été réalisés, il est pertinent de noter qu'il existe encore une grande marge d'amélioration. C'est notamment ce qui ressort de l'évaluation faite par le baromètre de la FUB, dans lequel Libourne est évaluée comme « plutôt défavorable » en ce qui concerne les conditions de circulation des cyclistes. Plus en détail, ce même baromètre montre aussi, par exemple, que la politique

de stationnement des vélos a un score favorable, et que la principale lacune est l'extension du réseau d'infrastructures cyclables sécurisées. Ce type d'évaluation montre généralement une communauté cycliste active et désireuse de voir des améliorations, ce qui est en soi un bon signe.

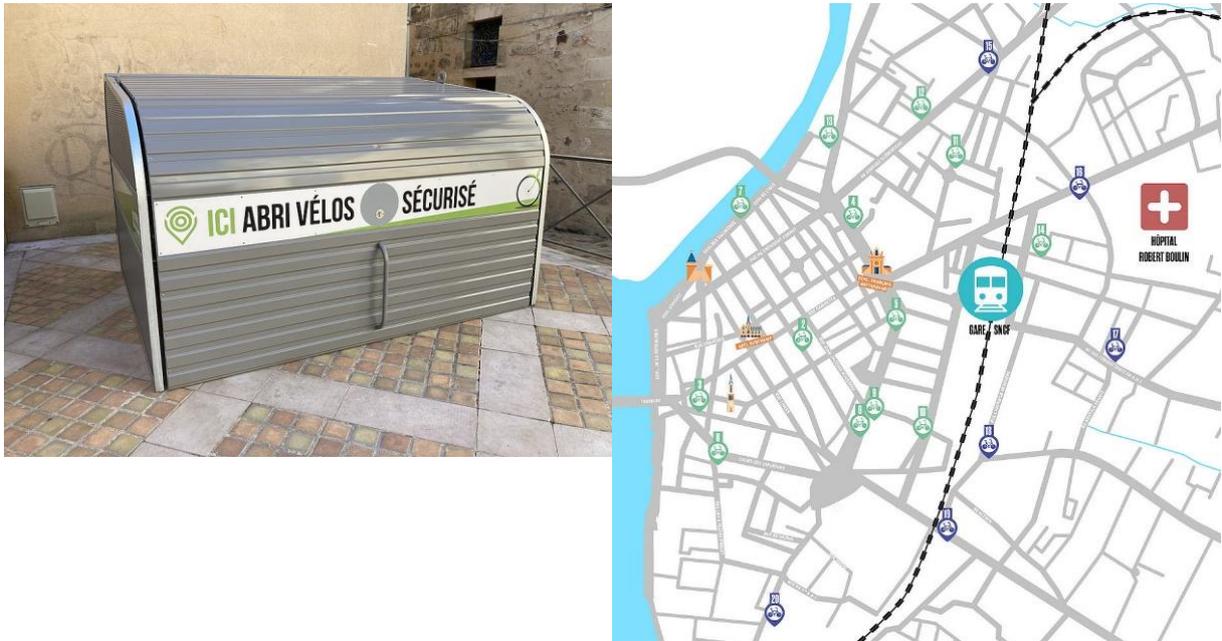
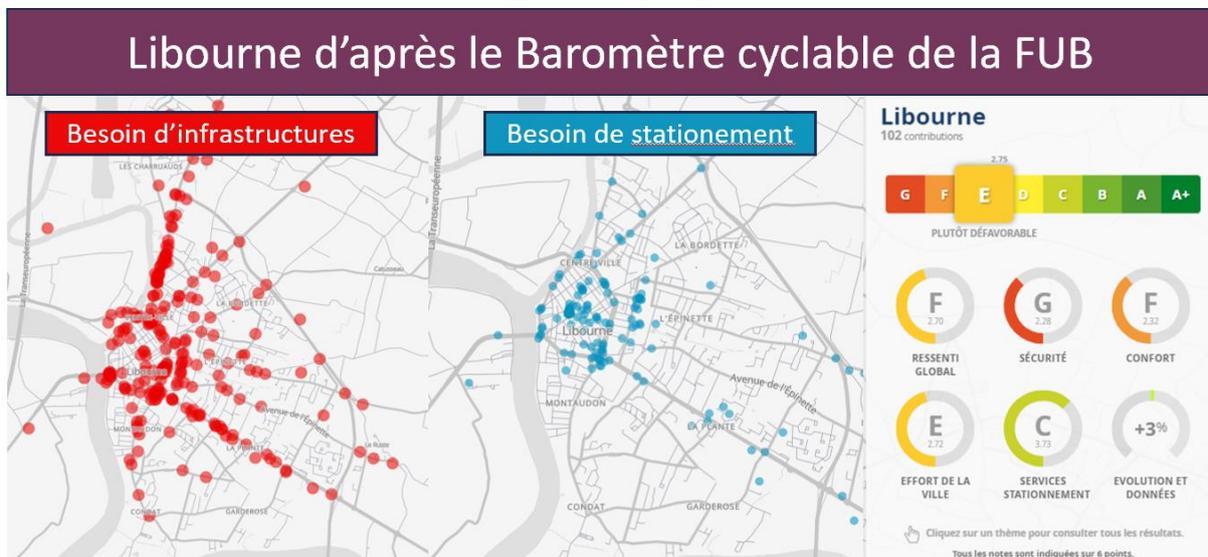


Photo 48 : abris vélo sécurisé à Libourne (source : ville de Libourne)



Carte 70 : Libourne d'après le Baromètre cyclable de la FUB

9.1. Le vélo, un mode en développement

En résumé, on peut dire que le développement des services et des infrastructures pour promouvoir le vélo comme moyen de transport quotidien et de loisir est en plein essor dans le Grand Libournais. Les démarches d'aides à l'achat de vélo sur la CALI et la CC du Grand Saint-Emilionnais témoignent de cette volonté de promotion du vélo. Cependant, malgré la volonté et les actions concrètes de certains territoires comme Libourne, les projets du Grand-Saint-Emilionnais, et la future étude du Pays Foyen,

il y a encore peu d'infrastructures dans la globalité du territoire. De même, il y a un manque de planification sur la base d'une articulation des différents territoires.

Notre diagnostic met en lumière les aspects suivants, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Type d'infrastructure	Localité	Description
Itinéraires cyclables urbains	Libourne	En plein développement grâce à son plan cyclable lancé en 2020. Aujourd'hui cependant, le réseau principalement composé de pistes cyclables de faible qualité et sécurité. Conflits potentiels aux intersections et ronds-points. Infrastructure souvent réduite à une bande de peinture. Cependant un grand nombre d'infrastructures de stationnement sécurisées sont mises en évidence.
	Izon	Pistes cyclables d'un niveau de qualité relativement faible sur la rue principale.
	Vayres	Petite piste cyclable de 500 mètres dans le centre.
	Autres centres urbains	Aucune infrastructure cyclable significative, à l'exception de quelques fragments en mauvais état.
Infrastructures interurbaines	Liaison Libourne - Arveyres	Bande cyclable avec un faible niveau d'entretien et une signalisation pouvant être confondue avec une berme.
	Liaison Saint-Médars-Guizières - Camps-Sur-l'Isle – Saint-Seurin-sur-l'Isle	Bande cyclable uniquement de peinture, inadéquate pour la vitesse des véhicules.
Schéma Directeur Cyclable communauté de communes	CC Grand-Saint-Emillionnais	Schéma Directeur Cyclable du 2023, réseau apaisé dans 87 % de son territoire, et 3% d'aménagement à faire sur voie à haut débit
	CC Pays Foyen	Schéma Directeur directeur Cyclable, en phase d'appel d'offre
Infrastructures au niveau national et européen (tourisme et loisirs)	EV3 - Scandibérique / V80	Canal des deux mers à vélo, de Bordeaux à Daignac, puis jusqu'à Fontet, traversant 3 communes au sud, de haut niveau.

10. L'usage partagé de la voiture

Onze aires de covoiturage sont recensées sur le territoire du PETR. Sur ces onze, neuf sont présentes sur le territoire de la CALL, une sur le Fronsadais et une sur Castillon/Pujols (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Deux sont en projet (source : département de la Gironde). Elles ont entre 4 et 32 places de capacité.

La pratique du covoiturage reste faible aujourd'hui. Le registre national des preuves de covoiturage indique de l'ordre de 9 000 trajets enregistrés en 2023 à l'échelle du PETR. Ces données sont issues des plateformes de covoiturage partenaires du Registre de preuve de covoiturage. Cette plateforme estime qu'elles représentent environ 4% des trajets covoiturés chaque mois en 2023 (tout trajet covoituré ne fait pas l'objet d'une trace dans le registre). Redressés, cela représenterait de l'ordre de 225 000 trajets en 2023. Bien que non négligeable, cette valeur est à mettre en regard des 560 000 déplacements réalisés par les habitants du PETR un jour moyen de semaine. Les résultats de l'EMC² confirment le poids aujourd'hui encore faible du covoiturage. En effet ses résultats montrent que le covoiturage est resté stable :

- 1,3 personne par véhicule pour les déplacements des métropolitains comme des non métropolitains (en 2009 et 2021) ;
- 1,1 personne par véhicule pour le motif travail en 2021 comme en 2009 (métropolitains et non métropolitains).

Cependant, la pratique du covoiturage progresse. À l'échelle nationale, elle a progressé de 20%. Sur le libournais, elle a progressé de 80% entre janvier et décembre 2023 (de 640 à 1 140). Elle présente également un potentiel important. En 2023, les échanges avec Bordeaux Métropole représentent près de 70% des trajets de covoiturage du PETR. Avec Une soixantaine d'aires recensées sur Bordeaux Métropole (sources : département Gironde, BNLC, Bordeaux Métropole), l'infrastructure en aires de covoiturage commence à se densifier. L'analyse des données de covoiturage sur le PETR met en évidence des traces sans aire à proximité identifiée, preuve que celui-ci peut également se développer sans infrastructure. C'est le cas sur les communes de Coutras, Saint-Magne, Castillon, Pineuilh, Saint-Denis, Saint-Seurin, Saint-Emilion (liste non exhaustive).

Ce potentiel est également important en interne au PETR. 12% des trajets de covoiturage recensés sont ainsi en internes au PETR. Ces trajets sont à 80% internes à la CA du Libournais, poids sans doute à mettre en relation avec la présence d'aires sur cette CA. À noter également 6% de trajets de covoiturage internes à Castillon/Pujols.

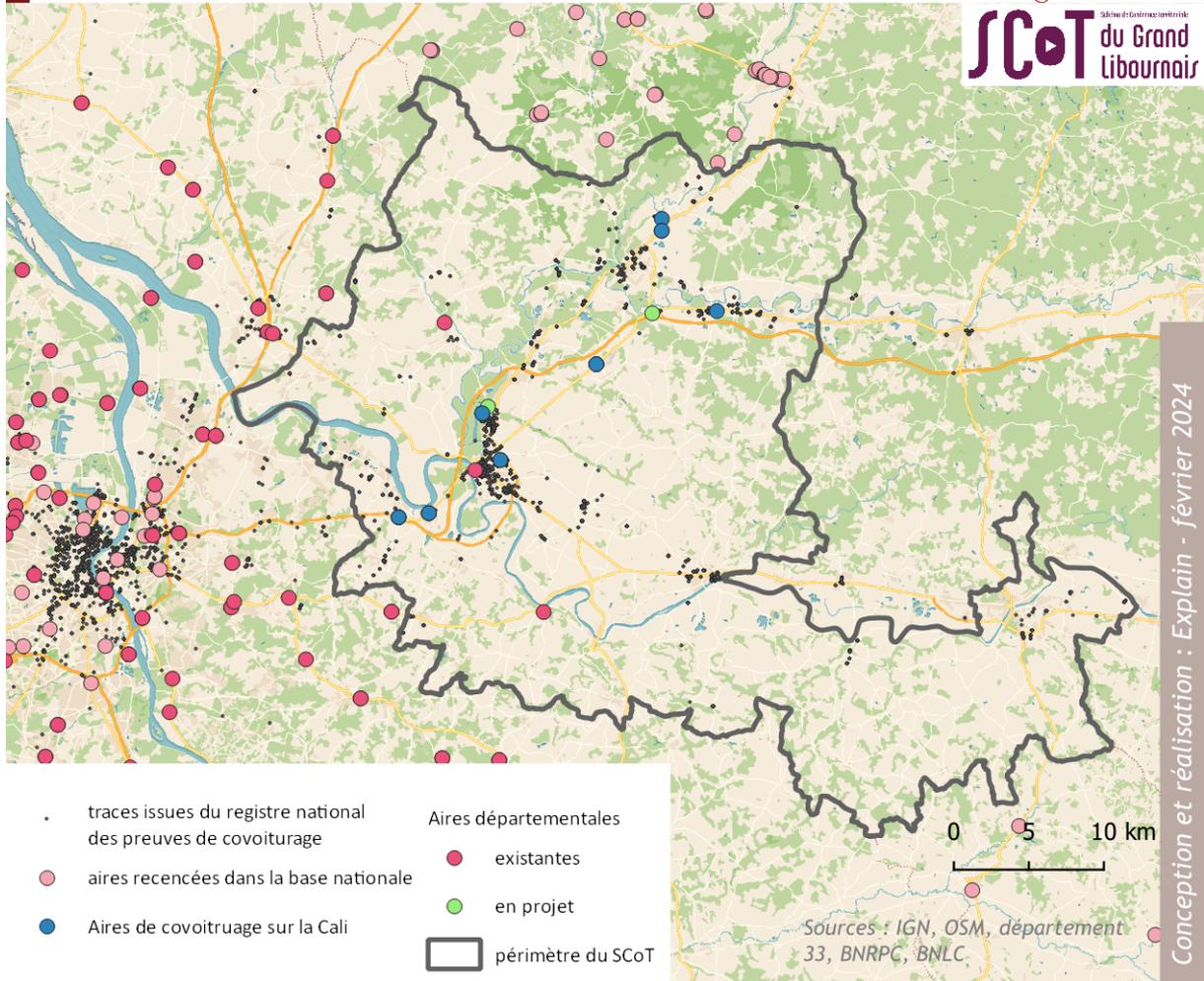
En complément aux aires de covoiturage, trois projets de voies réservées au covoiturage et aux transports en commun sont étudiés sur le département de la Gironde. Ils sont situés aux entrées de la métropole :

- sur la RD106 à Saint-Jean d'Illac ;
- sur la RD113 de Bouliac à Latresne ;
- sur la RD936 à Fargues-Saint-Hilaire.

Modalis, le support de l'intermodalité et de la multimodalité en Nouvelle-Aquitaine, intègre en plus de ses fonctionnalités et service de calculateur d'itinéraire, carte sans contact et application M-Ticket, une fonction d'agrégateur de l'ensemble des opérateurs du covoiturage à l'échelle de la région. Accessible à tous, et support de la Cali, elle permet également de créer des communautés de covoitureurs. En termes de services, la CC du Grand Saint-Emilionnais est en train de mettre en place une ligne de covoiturage.

Le covoiturage est la seule offre d'usage partagé de la voiture sur le PETR. Il n'existe pas de service d'auto-partage. Il est toutefois à noter une expérimentation à venir sur le Grand Saint-Emilionnais au niveau de la gare.

SCoT du Grand Libournais
Aires de covoiturage



Carte 71 : Aires de covoiturage

11. L'électromobilité

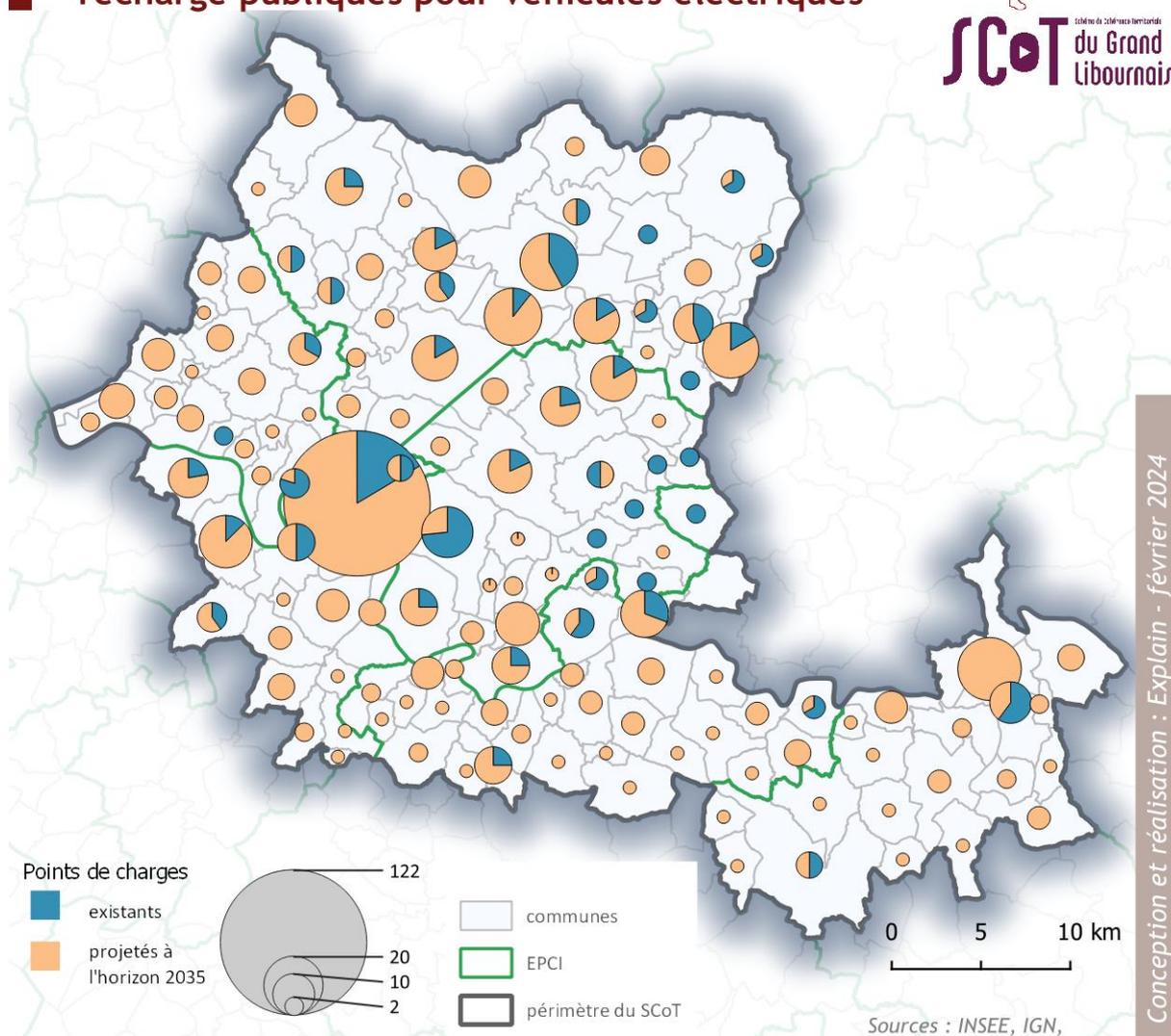
Le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG33) a établi en 2022 un schéma directeur pour les IRVE (SDIRVE). Ce schéma a été validé par les instances du SDEEG au mois de décembre 2022 après concertation avec les acteurs de la mobilité et les intercommunalités. A l'échelle du PETR, ce schéma prévoit à l'horizon 2035 l'installation de plus de 205 stations pour près de 700 points de recharges (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Par rapport à cet objectif, près d'un quart de ces points de recharges existent.

Pour 75% des communes du PETR, l'objectif est de disposer d'une station de recharge et pour 17%, 2 stations. Plus de 40% des stations sont prévues sur la CA du Libournais. Logiquement, Libourne est la commune qui devrait accueillir le plus de stations (28) et points de charges (122).

	Nombre de points de charges existants	Objectif nombre de points de charges	Objectif nombre de stations
CA du Libournais	75	364	89
CC du Fronsadais	8	58	23
CC du Grand Saint-Émilionnais	53	104	31
CC Castillon/Pujols	15	84	34
CC du Pays Foyen	8	68	28
PETR Grand Libournais	159	678	205

SCoT du Grand Libournais

Schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques



Carte 72 : Schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (source : SDEEG33)

Synthèse de la partie « Mobilités »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Autonomie du PETR ▶ 10 gares dont une majeure (Libourne) ▶ Desserte TGV ▶ Une évolution de la desserte ferroviaire (RER métropolitain, PEM) ▶ Potentiel vélo et covoiturage ▶ CALI autorité organisatrice de la mobilité et services de mobilité associés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dépendance à la voiture ▶ Émissions de CO2 du trafic automobile ▶ Conditions de circulation de l'agglomération bordelaise ▶ Coordination des politiques et offres de mobilité
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir des stratégies mobilité à l'échelle du PETR et des EPCI ▶ Coordonner les offres de mobilité ▶ Accompagner la mise en œuvre du RER métropolitain et des PEM ▶ S'appuyer sur les haltes et gares pour les déplacements internes au PETR ▶ Maintenir une desserte TGV ▶ Développer le vélo et le covoiturage ▶ Réguler la circulation automobile 	

Paroles d'acteurs du territoire Mobilités
<p>Dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic, plusieurs ateliers thématiques ont été organisés pour bâtir un document partagé. Ces ateliers, réunissant élus, techniciens et structures autour de groupes de travaux ont permis de mettre en avant divers sujets, enjeux et points de vigilance.</p> <p>Sur la thématique des mobilités, les principaux éléments d'enjeux identifiés sont les suivants :</p> <p><u>À conserver/favoriser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le réseau ferroviaire et le maillage existant des transports en commun. - Préserver les transports solidaires comme le Transport à la Demande (TAD) et les mobilités solidaires. - Conserver les aires de covoiturage et promouvoir l'usage du vélo, sans diaboliser la voiture. - Améliorer la communication sur le « savoir rouler à vélo » pour les enfants. - Développer la « prévention mieux vieillir » avec une charte des aînés et des partenariats. <p><u>À Cesser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'autosolisme sur les trajets quotidiens. - Arrêter l'utilisation de la voiture pour les trajets courts et le modèle d'autosolisme. - Cesser d'utiliser des systèmes d'information obsolètes pour les pistes cyclables et aires de covoiturage. - Éviter la concentration excessive des activités qui augmente les besoins de mobilité. <p><u>À Créer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et sécuriser les itinéraires cyclables, et développer les chaussidoux. - Développer des pôles d'échanges multimodaux (PEM) autour des gares avec des vélos en libre-service et des bornes de recharge pour vélos électriques. - Gérer les micro-déplacements en augmentant les places pour vélos et voyageurs dans les trains. - Inclure les actifs dans l'offre de transport.

4. Les capacités des réseaux

a. Alimentation en eau potable

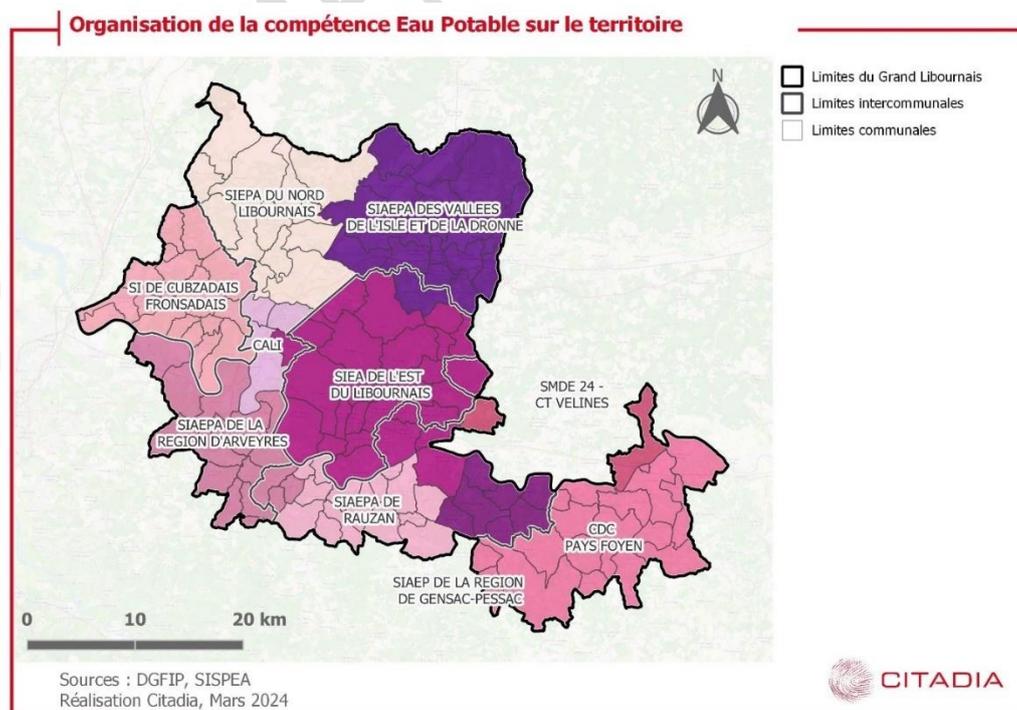
Sources : Eaufrance, SISPEA, RPQS

1. Les compétences de l'eau, un enjeu de gouvernance

Sur le territoire du Grand Libournais, la Maîtrise d'Ouvrage en matière d'eau potable est assurée par 10 Autorités Organisatrices (AO) :

- **Le SIEPA du Nord Libournais**, comprenant **13 communes** du territoire du SCOT,
- **Le SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne**, comprenant **16 communes** du territoire du SCOT,
 - service de la Vallée de l'Isle,
 - service de la Vallée de la Dronne,
 - service Les Eglisottes et Chalaures,
- **Le SIAEPA de la région d'Arveyres**, comprenant **16 communes** du territoire du SCOT,
- **Le SIEA de l'Est du Libournais**, comprenant **27 communes** du territoire du SCOT,
- **La CALI**, comprenant **3 communes** du territoire du SCOT,
- **Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais** comprenant **17 communes** du territoire du SCOT,
- **Le SIAEPA de Rauzan** comprenant **15 communes** du territoire du SCOT,
- **Le SIEAP de Gensac Pessac**, comprenant **7 communes** du territoire du SCOT,
- **La CDC du Pays Foyen** comprenant **20 communes** du territoire du SCOT,
 - Service Pellegrue,
 - Service Ste Foy.
- **Le SIEAP de Gensac Pessac**, comprenant **7 communes** du territoire du SCOT,
- **Le SMDE 24**, comprenant **2 communes** du territoire du SCOT.

Seul le SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne – Isle assure la compétence en Régie. Les autres entités disposent d'une Délégation de service public (DSP).



Carte 73 : Organisation de la compétence Eau potable

Au total, ce sont près de 98 000 abonnés qui sont desservis en eau potable sur le territoire du Grand Libournais.

Désignation AO	Nombre d'abonnés 2022 (*2021)	Nombre m3 consommés facturés 2022 (*2021)
SIEPA du Nord Libournais	8 060	939 354
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne - ISLE	*7028	*717 849
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne - DRONNE	4 994	532 409
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne - EGLISOTTES	1001	110 539
SIAEPA de la région d'Arveyres	11 976	1 369 576
SIEA de l'Est du Libournais	11 864	1 682 268
CALI	13 429	1 827 358
SIAEPA du Cubzadai Fronsadai	24 905	2 954 921
SIAEPA de Rauzan	5 696	714 592
SIEAP de Gensac Pessac	1613	186 639
CDC du Pays Foyen -PELLEGRUE	7 546	859 406
CDC du Pays Foyen – STE FOY		

2. Une ressource largement exploitée

34 forages destinés à la consommation humaine sont recensés sur le territoire. La très grande majorité des captages exploite la nappe déficitaire de l'Éocène, avec des prélèvements dépassant ou ayant atteint les seuils de prélèvements autorisés. Ceci alerte sur l'état de la ressource, en particulier pour les prélèvements excédentaires dans les nappes déficitaires, ainsi que sur la conformité de l'exploitation.

Synthèse des données sur l'exploitation de la ressource en eau

	Unité de gestion du SAGE	Autorisation prélèvement (m3/an) *pour l'ensemble du syndicat	Forage			Commentaires
			Désignation	Autorisation prélèvement 2023 (m3/an)	Prélèvement 2022 (*2021) (m3/an)	
	UG13EIM	1 000 000	Le Millat	1 000 000	788 513	Les prélèvements respectent les

SIEPA du Nord Libournais	UG3	460 000	Le Palais	300 000	243 916	autorisations en vigueur en 2022. L'autorisation de prélèvement toutes UG confondues en vigueur à compter de 2023 a été revue à la baisse : - 290 000 m3/an. Le prélèvement global 2022 la dépasse.
			Le Grand Palus	300 000	225 620	
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne - ISLE	UG13EIM	2 080 000 *	Troquereau	1 000 000	440 507	Les prélèvements des forages Au Passage 2 et Laveau 2 dépassent leurs autorisations individuelles. Leurs prélèvements cumulés respectent néanmoins l'autorisation globale de prélèvement de l'UG prévue en mode dégradé.
	UG3	600 000*	Au Passage 2	200 000	241 909	
			Laveau 2	200 000	271 888	
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne - DRONNE	UG13EIM	2 080 000*	Champ de Foire 2	800 000	351 890	Les prélèvements respectent les autorisations.
			Rolland	600 000	427 193	
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne - EGLISOTTES	UG14CM	600 000 2 080 000*	Communal	150 000	262 091	Le forage dépasse son autorisation de prélèvement depuis 2017.
SIAEPA de la région d'Arveyres	UG3	2 060 000	Les Bouins	550 000	739 552	Le prélèvement total annuel dépasse l'autorisation maximale depuis 2019, et le forage Les Bouins dépasse également son autorisation individuelle.
			Grand Barail	1 095 000	784 814	
			Canaudonne	730 000	310 570	
			Oustalot bis	540 000	455 206	
SIEA de l'Est du Libournais	UG3	2 410 000	Les Barbannes	350 000	260 560	Le prélèvement total annuel dépasse l'autorisation maximale depuis 2018. Le forage Chivaley dépasse également son autorisation individuelle.
			Moulin Gaillard	770 000	746 241	
			Chivaley	700 000	796 363	
			Chapoutere	800 000	765 950	
	/	584 000	Puits La Corderie	584 000	0	La nouvelle autorisation de prélèvement en vigueur à compter de 2023 a été revue à la baisse (- 40 000 m3/an).
CALI	UG3	2 550 000	Bordes	1 095 000	578 130	Les prélèvements respectent les

			Ballastière	1 095 000	696 816	autorisations de prélèvement.
			Gueyrosse	1 825 000	1 097 968	Un nouveau forage dans l'éocène centre a été réalisé pour sécuriser la ressource en cas de défaillance d'un des 3 forages existants. Réalisé à l'identique du forage Ballastière existant, il alimentera la station de production de La Ballastière. Sa mise en service est prévue courant 2023.
SIAEPA du Cubzadais Fronsadais	UG13EIM	1 950 000	La Brauge	855 000	696 700	L'autorisation globale de prélèvement est respectée, mais le forage de Rabi Girard dépasse son autorisation individuelle. Les travaux de création d'un nouveau forage dans la zone nord non déficitaire du SAGE (dont le but de soulager les prélèvements dans la nappe déficitaire) sont programmés pour 2023.
			Les Nauves	1 095 000	1 053 654	
	UG3	2 100 000	Doret 3	900 000	834 402	
			Pont de Girard 2	430 700	0	
			Palu de Rabi 3	438 000	0	
			Rabi Girard	1 200 000	1 248 134	
SIAEPA de Rauzan	UG3	1 070 000	Cugnet	700 000	748 603	L'autorisation globale de prélèvement est respectée, mais le forage de Cugnet dépasse son autorisation individuelle. Il est nécessaire de se rapprocher de l'exploitant pour cerner les problématiques liées à cette répartition des prélèvements.
			Viduc	912 500	288 107	
SIEAP de Gensac Pessac	UG3	275 000	Fossé du Pin	275 000	272 992	L'autorisation de prélèvement est respectée mais le prélèvement 2022 est proche de la limite autorisée.
CDC du Pays Foyen - PELLEGRUE CDC du Pays Foyen - STE FOY	UG3	1 260 000	Pivert	195 000	148 488	Le prélèvement global augmente sensiblement depuis 2021 et dépasse l'autorisation de prélèvement en 2021 et en 2022. La nouvelle autorisation de prélèvement en vigueur à compter de 2023 a conservé les volumes autorisés à l'identique.
			Chatelu	195 000	123 512	
			Les Bouchets	500 000	427 675	
			Pont de Beauze	547 500	243 749	
			Garenne	1 095 000	320 349	

3. Une protection des captages généralisée

Afin d'assurer la protection de la ressource, les captages font l'objet de périmètres visant à assurer la protection de la qualité des eaux et de la santé humaine. On distingue 3 types de périmètres :

- Le périmètre de protection immédiate, instauré autour du point de prélèvement pour les terrains à acquérir en pleine propriété ;
- Le périmètre de protection rapprochée, celui à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- Le périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel peuvent être réglementés le même type d'installations, travaux, activités...

Sur le territoire, les procédures de périmètres de protection sont achevées pour tous les forages.

Les périmètres de protection rapprochés (PPR) et éloignés (PPE) ne concernent que quelques captages : Libourne (PPR et PPE), Bayas (PPE), Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (PPE). Le territoire est également concerné par le PPE du captage présent sur la commune de Trompette.

4. Des rendements de réseaux à améliorer

En 2022, les rendements des réseaux varient entre 49,7 % à 91,8 %, représentant par endroit des niveaux de perte élevés.

Sur le territoire, la plupart des syndicats ont engagé des démarches d'amélioration des réseaux. L'amélioration des rendements est, en effet, un axe d'action important pour répondre à l'augmentation des besoins liés à l'accroissement de la population.

5. Des Autorités Organisatrices engagées et à mobiliser dans le SCOT

Il est primordial d'associer les différentes autorités compétentes en eau potable à l'élaboration du SCOT, afin d'assurer la compatibilité du projet (besoins en eau supplémentaires) avec la capacité du réseau d'eau potable et des ressources.

L'ensemble des autorités organisatrices ont mis en place un diagnostic et une modélisation permettant une gestion patrimoniale adéquate. Pour autant les indices de pertes des réseaux restent élevés et les autorisations de prélèvements dépassées.

Il s'agit donc de définir les conditions d'équilibre pour les ressources en eau du territoire, dans les conditions actuelles avec une programmation de travaux pour remédier aux dépassements des seuils de prélèvement, dans le futur en adaptant une planification d'urbanisme réaliste quant à la disponibilité de la ressource en eau et aux enjeux liés au changement climatique (augmentation des consommations en eau consécutive à l'augmentation des températures).

De manière générale, la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation à ce changement, ainsi que la préservation des ressources nécessitent une vigilance particulière quant aux usages de l'eau.

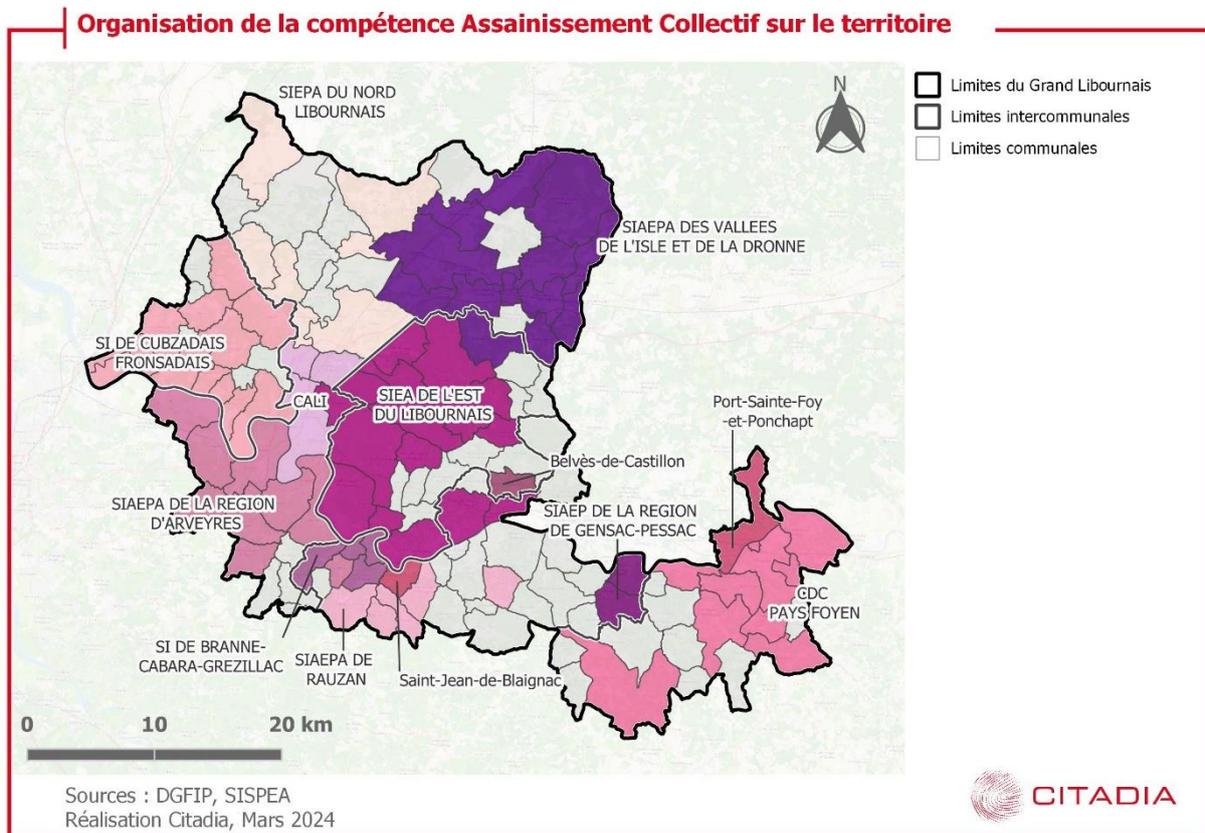
La gestion durable des ressources, visée par le SAGE nappes profondes de la Gironde a pour objectif, dans son périmètre, de restaurer le « bon état » des nappes surexploitées et de garantir le maintien des autres nappes en « bon état ». La maîtrise de l’urbanisme s’accompagne par l’optimisation des usages, la recherche de ressources de substitution, le rendement des réseaux, la préservation de la ressource et de ses périmètres de protection de captage.

b. Organisation de l’assainissement

Sources : RPQS, Portail de l’assainissement collectif

▪ L’assainissement collectif

Plus de la moitié des communes du Grand Libournais sont desservies par l’assainissement collectif. Les structures de gestion sont multiples : syndicats intercommunaux, intercommunalités et communes.



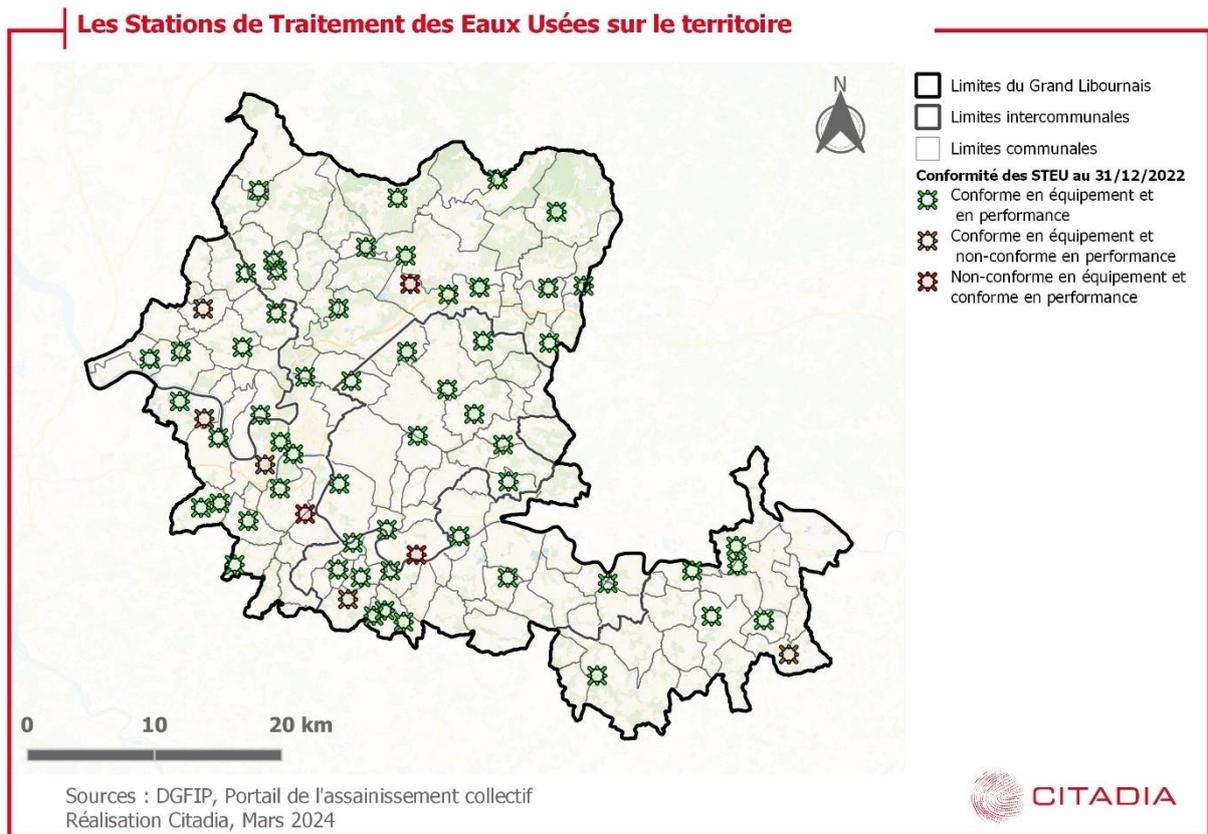
Carte 74 : Organisation de la compétence Assainissement Collectif

64 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) assurent le traitement collectif des eaux usées sur le territoire du SCoT. Elles représentent une capacité nominale de plus de **148 000 équivalents habitants (EH)**.

La plupart des STEP présente une faible capacité nominale. Près de **trois-quarts des STEP ont ainsi une capacité nominale inférieure à 2 000 EH**. Seules **deux STEP** ont une capacité nominale **supérieure à 10 000 EH** : Libourne et Pineuilh. La capacité résiduelle des STEP paraît globalement satisfaisante, même si elle est inégalement répartie sur le territoire. Une attention particulière devra y être accordée lors de la réflexion sur le développement de nouveaux secteurs d’urbanisation.

Par rapport à la Directive sur les Eaux résiduaires Urbaines, la situation est globalement satisfaisante, puisque **la majorité des rejets seraient conformes aux normes**. Si le traitement des eaux usées est efficace et conforme à la réglementation, **certaines stations d'épuration peuvent avoir un impact sur les milieux aquatiques lorsque leur rejet affecte un cours d'eau à faible débit**. Ainsi, certaines stations, comme Saint Ciers d'Abzac, impactent durablement en étiage. De plus, les rejets de STEP s'effectuant lors d'épisodes pluvieux intenses, les volumes entrants sont trop importants et ne peuvent être totalement pris en charge. Les « by-pass » déversent alors des charges polluantes préjudiciables pour le milieu naturel.

Des études et projets sont en cours pour réhabiliter, améliorer les STEU, créer des zones tampons...



Carte 75 : Localisation des STEU sur le territoire

	Station d'épuration	Capacité nominale	Pop° estimée raccordée	Charge organique	Charge hydraulique	REMARQUES
Syndicat Fronsadais	Fronsac	1200	913	74	49	RAS
	Galgon	2000	1970	77	81	Impact du rejet sur la Saye en étiage + déversements en amont de la STEP à cause des ECPP. Capacité Presque atteinte, nécessité d'un projet à moyen terme
	Lugon	4500	4163	84	61	Fonctionnement correct mais vérifier l'adéquation du projet urbain avec les capacités de la STEP
	Périssac	320	419	73	96 160 (2022)	STEU dysfonctionnelle surchargée. Capacité réelle 240EH <320EH : erreur de dimensionnement à la conception. Diag réseau pour redimensionner et résultats avec programmation de travaux 2024.
	Saint Romain la Virvée	500	640	55	112	ECPP nuisibles au bon fonctionnement. Pas d'impact milieu récepteur mesuré
	Verac	520	151	22	NR	Fonctionnement correct. Pas de rejet (lagunage) : pas d'impact milieu
	Villegouge	750	567	45	88	Fonctionnement correct. Pas de rejet (lagunage) : pas d'impact milieu
SIEAPA du Nord Libournais	La Vidure Guîtres	2000	1706	83,3	43	<p>Réseau : Suite à l'étude diagnostique réalisée en 2019, un programme de travaux va être mis en œuvre afin de renouveler ou chemiser quelques conduites en fibro-ciments. Au niveau des eaux météoriques, il conviendra de programmer la mise en conformité des branchements non conformes.</p> <p>STEP : Les boues sont foisonnantes, des dépôts de fines sont possibles si le taux de boues dans le système n'est pas maîtrisé.</p> <p>Rejet : conforme aux prescriptions réglementaires – Arrêt du suivi biologique et physicochimique en 2021</p> <p>Impact sur le milieu : modéré et ponctuel Le Lary (bon état écologique et chimique)</p>
	Lagorce	650 (extensible à 1300)	318	37	48	<p>Réseau : étude diagnostique à programmer dans les prochaines années.</p> <p>Rejet : conforme aux prescriptions réglementaires sur milieu sensible</p> <p>Milieu récepteur : Le Lary (bon état écologique et chimique)</p>

Lapouyade	400	238	47	33	<p>Réseau : besoin d'une étude diagnostique sur l'état du patrimoine et identifier l'origine des eaux parasites.</p> <p>Rejet : conforme aux prescriptions réglementaires. suivi biologique tous les 2 ans</p> <p>Milieu récepteur : Le Godicheau (Etat masse d'eau non référencé)</p>
Saint Ciers d'Abzac	215	238	57	37	<p>Réseau : Intrusions d'eaux météoriques et exceptionnelles lors d'épisodes pluvieux prolongés</p> <p>STEP : projet de construction d'un deuxième étage (en cours) pour améliorer les performances de la station</p> <p>Rejet : non conforme - suivi biologique et physico-chimique</p> <p>Impact milieu : Ruisseau la Détresse (Non atteinte du bon état écologique du cours d'eau) Le ruisseau « La Détresse » est impacté durablement en étiage notamment sur les matières azotées et phosphorées</p> <p>→Le développement urbain est soumis à la mise en conformité du système actuel. Créer un emplacement réservé pour la création d'une zone tampon avant rejet.</p>
Saint Denis de Pile	5000	2683	78	39	<p>Réseau : L'étude diagnostique réalisée en 2019 a permis de quantifier les intrusions d'eaux météoriques (10 000 m² de SA) et permanentes (43% du débit journalier en nappe haute) et localiser les bassins versants concernés.</p> <p>STEP : Divers travaux de maintenance en cours pour améliorer le traitement.</p> <p>Rejet : Conforme</p> <p>Milieu récepteur : Isle</p> <p>Impact milieu : RAS</p>
Saint Martin du Bois	250	243	50	49	<p>Réseau : Le taux de collecte correct mais intrusions d'eaux parasites suite à de fortes pluies.</p> <p>STEP : projet de construction d'un deuxième étage (en cours) pour améliorer les performances de la station</p> <p>Rejet : dépassement de concentration DCO, MES et NTK</p> <p>Milieu récepteur : Ruisseau la Détresse (Non atteinte du bon état écologique du cours d'eau)</p> <p>Impact milieu : Suivi biologique et physico-chimique</p>

SIAEPA d'Arveyres	Arveyres bourg (collecte Arveyres et Cadarsac)	1800 Eh	1550 Eh	79 %	49 %	<p>Réseau : séparatif sensible aux eaux claires parasites. Une étude diagnostique réseau est préconisée.</p> <p>STEP : lagunage naturel, réhabilitation des lagunes 2 et 3 en 2020</p> <p>Rejet : qualité insatisfaisante (mesures réalisées en mode dégradé STEP) dans La rouille du petit marais (milieu sensible)</p>
	Arveyres port du noyer	600 Eh	374 EH	81 %	48 %	<p>Réseau séparatif sensible aux ECCP. Etude diagnostique réseau préconisée.</p> <p>STEP : lagunage naturel (berge en mauvais état : effondrement) et mise en charge</p> <p>Rejet : Impossibilité de refouler lorsque le niveau de la Dordogne est haut – Absence de suivi milieu.</p>
	Genissac	1800 Eh	1 283 EH	101 %	43 %	<p>Une partie du réseau en unitaire. Intrusion d'eaux claires parasites nettement marquées en période de nappe haute. STEU vieillissante, travaux à prévoir (berges des bassins de lagunage) Absence de suivi milieu.</p>
	Moulon	700 Eh	510 EH	50%	43%	<p>Réseau : 45% d'abonnés AC raccordés</p> <p>STEP : Malgré l'absence de rejet direct dans le milieu récepteur, la surveillance physico-chimique amont/aval 2*/an montre une eutrophisation (accentuée en étiage)</p> <p>Impact non négligeable sur le ruisseau du Canaudonne (état médiocre)</p>
	Nérigean	350Eh	40 EH	16 %	39 %	<p>Impact sur le milieu : 2 lagunes d'infiltration, 2 suivis piezo par an, aucun impact</p>
	Saint Quentin de Baron (collecte St Quentin de Baron et Baron)	6000Eh	2 023 EH	31 %	26 %	<p>Rejet : qualité de rejet avec dépassement sur nitrates, phosphates, phosphore</p> <p>Milieu superficiel vulnérable : ruisseau Le Bisqueytan, affluent de la canaudonne.</p>
	Saint Germain du Puch bourg	2200 Eh	1530 EH	79 %	53 %	<p>Rejet ayant un impact sur la qualité du milieu récepteur vulnérable : ruisseau la Souloire déclassé. Suivi amont et aval avec concentration ammonium, nitrites et phosphores sur les périodes de basses eaux.</p>

	Saint Germain du Puch Hameau de Salles	70Eh		(Aucun bilan n'a été réalisé depuis 2016, pas de donnée)	46%	<p>Réseau sensible aux eaux claires parasites et non-conformité de branchements</p> <p>STEP respectant les normes de rejet mais défaut de fonctionnement et d'entretien (débordement des eaux usées) : Filtres à sables colmatés, absence de traitement</p> <p>Rejet dans la Souloire</p> <p>Impact sur le milieu : absence de suivi</p>
	Izon/Vayres	1750 Eh	794 EH	64 %	30 %	<p>Réseau : sensible aux ECP : étude diag complémentaire nécessaire</p> <p>STEP : fonctionnement en mode dégradée. Disque biologique 1 et 2 hors service</p> <p>Impact sur le milieu : pas d'impact du rejet visible en Dordogne</p>
	Izon	5000 Eh	5 801 EH (115% capacité nominale)	66%	71 %	<p>Réseau très sensible aux intrusions d'eaux claires parasites</p> <p>Impact sur le milieu : délestage d'eaux usées du PR Graveyron sur le ruisseau de Canterane (milieu sensible), avant traitement (expliquant la charge hydraulique faible malgré le déplacement de capacité de raccordement). Mise en conformité du poste prévu 1er semestre 2022.</p> <p>Rejet sortie STEP Dordogne : RAS</p>
	Vayres	4500 Eh	3 225 EH	62 %	50%	<p>Réseau sensible aux eaux claires parasites. Etude diagnostique à programmer.</p> <p>Rejet satisfaisant en Dordogne</p>
SIAEPA de la Vallée de l'Isle et Dronne	Abzac bourg	1600 Eh	809	65%	52%	<p>Réseau : séparatif, sensible aux ECP dépassement et mauvais raccordement – Diagnostic réalisé</p> <p>STEP : boues activées dysfonctionnement STEP – travaux d'amélioration à prévoir</p> <p>Rejet : mauvaise qualité dû aux départs de boues</p> <p>Impact sur le milieu : Les Hillaires milieu dégradé en amont - mauvais état écologique accentué par le rejet STEP, impactant (phosphore)</p>
	Abzac Penot et Port du Mas	250 Eh	147	90 %	61%	<p>Réseau : Eaux claires parasites de nappes très importantes, à supprimer. Diagnostic du système de collecte finalisé en 2021</p> <p>STEP : fonctionnement moyen dépendant de la saison (hiver mauvais)</p> <p>Rejet : ruisseau de Penot, globalement correct</p>

					Impact sur le milieu : infiltration donc pas de rejet direct mais petit impact sur les nitrates
Coutras (communes raccordées : Coutras et Les Peintures)	9200 Eh	5839	88%	57%	Réseau : sensibilité aux eaux claires parasites et mise en conformité des raccordements au réseau public. By pass avant la STEP. Diag lancé le 22/09/2021 STEP : fonctionnement correct Rejet : dans la Dronne. Qualité de rejet correct Impact sur le milieu : Arrêt du suivi réglementaire bon état du cours d'eau
Les Eglisottes et Chalaures	1400Eh	1342	124%	73%	Réseau : forte sensibilité aux eaux claires parasites STEP : fonctionnement moyen, amélioration de la filière boues à prévoir Rejet : correct Impact sur le milieu : pas de mesures d'impact
Puynormand	250 Eh	137	50 %	46 %	Réseau : fonctionnement correct STEP : fonctionnement correct Rejet : conforme dans fossé végétalisé d'une longueur de 950 m avant d'atteindre le ruisseau de Leyssart, Impact sur le milieu : non impacté par le rejet.
Saint Antoine/l'Isle (collecte St Antoine, Porchères et Gours)	1500 Eh	866	48 %	43 %	Réseau : diag prévu en 2022 STEP : fonctionnement correct Rejet : conforme dans l'ISLE Impact sur le milieu : RAS
Saint Christophe de Double	300 Eh	124		34 %	Réseau : CH mesurée tous les 2 ans. Pas d'impact des eaux parasites sur le fonctionnement STEP Révision schéma directeur et zonage en 2021. Diag prévu pour 2022 STEP : fonctionnement correct

					<p>Traitement par lagunage de bonne qualité</p> <p>Rejet au ruisseau du Courbarieu très sensible</p> <p>Impact sur le milieu : Plus de suivi du milieu récepteur depuis 2021 car étiage sévère</p>	
	<p>Saint Medard de Guizières</p> <p>(raccordement Camps/l'Isle et St Medart de Guiziere)</p>	<p>4 500 Eh</p>	<p>1941</p>	<p>60 %</p>	<p>41 %</p>	<p>Réseau : Etude diagnostique terminée en 2020 pour réduire les eaux parasites</p> <p>STEP : Mise en service oct 2021 nouvelle STEP (de 2000eh à 4500Eh) permettront de traiter les effluents de st Sauveur de Puynormand</p> <p>Rejet : excellente qualité</p> <p>Impact sur le milieu : cours d'eau le Picard (milieu fragile) remplacé par canalisation de refoulement jusqu'à rivière Isle pour limiter l'impact</p>
	<p>Saint Seurin/l'Isle</p>	<p>3 000 Eh</p>	<p>2174</p>	<p>103 %</p>	<p>67 %</p>	<p>Réseau : Intrusion d'eaux claires parasites très importante. Diag réseau réalisé en 2020. Réseau bouché tous les mois, problème d'exploitation du dégraisseur d'une boucherie et problème hydraulique : Déversoir d'orage en tête de STEP par lequel l'eau de la rivière peut rentrer</p> <p>STEP : boues activées correcte mais risque de pertes de boues. Fin 2021 ils se sont équipés d'un épaisseur de boues</p> <p>Rejet correct sans suivi réglementaire du milieu superficiel (Isle)</p>
<p>Service d'Assainissement collectif de la CALI</p>	<p>Libourne (communes raccordées : Libourne, Pomerol, Saint Emilion, Saint Sulpice de Faleyrens, Lalande de Pomerol)</p>	<p>30 000 Eh</p>	<p>25201 Eh + 3516 EH Industriels (non exhaustif car conventions en court)</p> <p>Total estimé 28717Eh</p>	<p>157 %</p>	<p>88,7 %</p>	<p>Réseau : sensible aux eaux claires parasites. Diagnostic permanent en court</p> <p>STEP : travaux en court (bassin d'orage et agrandissement STEP)</p> <p>Rejet : satisfaisant mais déversements de temps sec enregistré sur 4DO/5 et en tête de STEP sans justification, représentant 3,7% du vol (système de collecte non conforme ERU) + constat de pollution rejet direct hôpital Garderose</p> <p>Impact sur le milieu : potentiellement impactant Dordogne (déversement de temps sec et mise en conformité EU autres que domestiques)</p>

	Les Billaux (communes raccordées Les Billaux et Lalande de Pomerol)	2500 Eh	1602 Eh	78 %	61 %	<p>Intrusion massive d'eaux claires parasites et travail de mise en conformité des branchements nécessaire (dysfonctionnements liés aux déversements d'effluents autre que domestiques)</p> <p>Rejet : satisfaisant mais impact sur le milieu récepteur fragile et dégradé (ruisseau de la Barbanne) en période d'étiage (à prendre en compte)</p>
Belves de Castillon	Belves de Castillon	200	148	47	25	<p>Réseau : sensible aux intrusions d'eaux météoriques, uniquement lors de forts épisodes pluvieux.</p> <p>STEP : Les performances de la station sont très satisfaisantes. Un curage des boues du premier étage sera réalisé début 2024</p> <p>Rejet : conforme aux prescriptions réglementaires.</p> <p>Impact sur le milieu récepteur : aucun impact à signaler sur le Ruisseau l'Anguille</p>
SIEA de l'Est du Libournais	Les Artigues de Lussac	1 200	521	60	65	<p>Réseau : L'évolution des débits journaliers montre nette sensibilité du réseau de collecte aux intrusions d'eaux parasites météoriques. L'étude diagnostique périodique est terminée.</p> <p>Les campagnes de mesures ont révélé la sensibilité du réseau de collecte aux intrusions d'eaux permanentes sur le secteur du Bourg Est (évaluation à 40% du débit de temps sec).</p> <p>Des propositions de réhabilitations de plusieurs tampons et de reprises de collecteurs ont été faites.</p> <p>STEP : L'état général de la station est bon.</p> <p>Les analyses de l'eau traitée traduisent de bonnes performances épuratoires pour une station de type filtre planté de roseaux. L'alimentation des filtres est à améliorer.</p> <p>Rejet : conforme aux prescriptions réglementaires</p> <p>Impact sur milieu récepteur le Quarteyran (Affluent du Lavie): Les mesures montrent un impact important de la station sur les formes phosphorées et azotées. L'impact du phosphore est rémanent jusqu'après l'étang.</p>
SIEA de l'Est du Libournais	Lussac	800	238	79	63	<p>Réseau : L'étude diagnostique, réalisée en 2017, a démontré la sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux claires permanentes (30 % du débit moyen journalier) et météoriques. Les mesures de débit montrent un temps de ressuyage assez important du réseau. Concernant les eaux météoriques, la surface active est de 5 000 m². Les tests à la fumée ont permis de détecter seulement 771 m².</p>

						<p>STEP : L'asservissement de l'aération à la mesure du potentiel redox est en service. Le traitement de l'azote est plus satisfaisant. Les performances de la station sont satisfaisantes. Une amélioration des prétraitements est nécessaire.</p> <p>Rejet : conforme aux prescriptions réglementaires.</p> <p>Impact milieu récepteur : impact modéré sur les MES et l'ammonium du ruisseau Le Basque (Etat masse d'eau non référencé mais sensible à l'étiage)</p>
	Montagne	5 900	1 100 domestique + 21 000 kg de DCO/an	42	25	<p>Réseau : L'étude diagnostique terminée en 2017 a mis en évidence la sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux claires météoriques. La surface active a été estimée à 5 800 m². Les mesures ont permis de détecter des intrusions d'eaux claires permanentes mais relativement modérées, ne dépassant pas les 20 % de la charge hydraulique journalière.</p> <p>STEP : la concentration en NGL est dépassée. L'envasement des lagunes et la gestion du temps de fonctionnement des turbines d'aération est probablement responsable des valeurs un peu élevées en azote globale. Fin 2023 le curage des deux files a été réalisé, ce qui permettra en 2024 de retrouver des niveaux de traitement satisfaisants.</p> <p>Rejet : non conforme - suivi biologique et physico-chimique</p> <p>Impact sur le milieu récepteur : en période de hautes eaux le rejet n'a pas d'impact sur la qualité du cours d'eau. A l'étiage l'impact est marqué sur le COD et décline le cours d'eau la Barbanne en dessous du bon état écologique.</p>
	Néac	250	113	41	19	<p>Réseau : en bon état pouvant faire l'objet de dépotage sauvage.</p> <p>STEP : Fonctionnement et performances épuratoires satisfaisantes.</p> <p>Rejet : Conforme</p> <p>Impact milieu récepteur : Le rejet de la station a un impact modéré sur le ruisseau le Maurice. La station n'engendre pas de déclassement du cours d'eau.</p>
	Puisseguin	350	256	44	38	<p>Réseau : Le taux de collecte est cohérent.</p> <p>Diagnostic du système de collecte en cours</p> <p>STEP : Depuis que la couverture en herbes est homogène et que la tonte est régulière, la qualité des eaux traitées est plus satisfaisante. Cette progression des performances épuratoires est également due à une amélioration des conditions de vidange de la chasse hydraulique et d'alimentation des cellules filtrantes.</p> <p>Rejet : le rejet est conforme aux prescriptions réglementaires. NB : la station n'est pas conçue pour traiter ces paramètres azote et phosphore.</p> <p>Impact milieu récepteur : Le rejet de la station impacte le ruisseau La Rouille (Affluent de la Barbanne) sur les formes azotées et phosphorées.</p>

Saint Philippe d'Aiguille	250	125	47	33	<p>Réseau : pas d'anomalie observée.</p> <p>STEP : A défaut de réparation de la chasse depuis juillet 2021, la qualité des eaux traitées est de plus en plus mauvaise. Afin de pérenniser le fonctionnement de la station d'une part et d'autre part de faciliter l'exploitation du filtre, il conviendrait de programmer une réhabilitation du site par plantation de roseaux.</p> <p>Rejet : le rejet n'est pas conforme aux prescriptions réglementaires.</p> <p>Impact milieu récepteur : Le rejet de la station impact le ruisseau de l'Aiguille (affluent de la Barbanne) mais pas la masse d'eau. Le suivi d'incidence n'est plus réalisé depuis 2021.</p>
Saint Sulpice de Faleyrens	5 100	1793	80	26,5	<p>Réseau : L'étude diagnostique terminée en début d'année 2017 met en évidence de nombreuses anomalies. Les eaux claires parasites permanentes représentent de 42% à 78 % du volume journalier selon les conditions de nappes. Les travaux envisagés permettraient à terme d'éliminer 66 % des ECPP.</p> <p>Au niveau des eaux claires météoriques, la surface active s'élève à 8,2 ha. Les volumes de ressuyage sont élevés sur le bassin versant du PR des Abattoirs. Les travaux envisagés permettraient d'éliminer 27% des surfaces actives.</p> <p>STEP : En raison des intrusions d'eaux claires permanentes au niveau de la commune de St Emilion, les eaux brutes sont généralement diluées. Des concentrations très faibles peuvent être observées sur de forts épisodes pluvieux. La qualité des eaux traitées en sortie de station est très satisfaisante.</p> <p>Rejet : le rejet est conforme aux prescriptions réglementaires.</p> <p>Milieu récepteur : La Dordogne</p> <p>Impact milieu : Néant</p>

<p>Sainte Terre</p>	<p>1 500</p>	<p>1 905</p>	<p>134</p>	<p>48</p>	<p>Réseau : Très sensible aux intrusions d’eaux claires météoriques, la surface active s’élève à 7 100 m² (4 900 m² sous vide). Mauvais fonctionnement des bâches de transfert du réseau sous vide et H2S sur la partie gravitaire (étude diagnostique) Un programme de travaux de réhabilitation a été réalisé, il comprend plusieurs scénarios qui proposent un réaménagement de la collecte sur le BV du PR Merlande. Une réhabilitation de la collecte sous-vide est étudiée.</p> <p>STEP : Les ouvrages sont dans un état moyen de fonctionnement, des aménagements importants sont nécessaires pour maintenir le niveau de performance de la station. En fonctionnement normal, la qualité des eaux traitées est correcte. On peut noter des concentrations un peu trop élevées en nitrates, conséquence d’une mauvaise régulation de l’aération. Des fuites de MES sont ponctuellement observées au niveau du clarificateur. Ces fuites sont aggravées lors de forts épisodes pluvieux.</p> <p>Rejet : en 2023 le rejet n’est pas conforme aux prescriptions réglementaires. Milieu récepteur : La Dordogne</p>
<p>Vignonet</p>	<p>500</p>	<p>387</p>	<p>159 Les charges sont sur évaluées</p>	<p>141 Les charges sont sur évaluées</p>	<p>Réseau : Très sensible aux intrusions d’eaux claires météoriques, la surface active s’élève à 1 600 m². L’étude diagnostique a montré une assez faible sensibilité aux intrusions d’eaux permanentes.</p> <p>STEP : La qualité des eaux traitées est plus irrégulière depuis quelques années. Cette altération est probablement la conséquence des pannes successives observées induisant un fonctionnement sur une seule série de disques. Notons que les concentrations de l’eau traitée restent néanmoins correctes.</p> <p>Rejet : le rejet est conforme aux prescriptions réglementaires. Milieu récepteur : La Dordogne Impact milieu : Néant</p>

SIVU du BRANNAIS	<p>Branne</p> <p>Maître d'ouvrage : SIA Branne Cabara Grézillac</p>	1 900	<p>2085</p> <p>⚠</p>	105	75	<p>Réseau : très sensible aux intrusions d'eaux météoriques. L'impact de la pluviométrie est très marqué sur les pluies exceptionnelles.</p> <p>Des intrusions par le DO et les regards des quais sont également très probables. Les volumes d'eaux parasites de nappes sont relativement faibles.</p> <p>Une mise en place de télésurveillance est nécessaire pour fiabiliser le système de collecte.</p> <p>STEP : L'état général de la station est moyen. La station doit pouvoir bénéficier d'une exploitation plus poussée.</p> <p>La station d'épuration est toujours limitée par un taux de boues assez élevé. De plus, la qualité de la biomasse est mauvaise et, associée à un fonctionnement hydraulique perfectible (réseau et station), des fuites de MES vers le rejet sont observées.</p> <p>Rejet : en 2022 la qualité des eaux traitées est mauvaise.</p> <p>Sur le premier bilan, la concentration élevée en MES est due des départs de fines et de mousses sur la mesure et sur le bilan du mois de décembre les mauvaises performances sont dues à la panne d'alimentation électrique survenue la veille de la visite.</p> <p>Impact sur le milieu : Dordogne non évalué</p> <p>⚠ Capacité de collecte de la STEP atteinte</p>
	<p>Lugaignac</p> <p>Maître d'ouvrage : SIAEPA Arveyres</p>	300	103	30,1	25%	<p>Réseau : Les données ne sont pas déposées systématiquement et l'analyse de la qualité du réseau est incertaine néanmoins le réseau est faiblement sensible aux intrusions d'eaux parasites avec un impact des eaux de pluie strictes estimées de 5,3% et de 7,3% concernant les eaux de nappe strictes.</p> <p>STEP : L'état général est bon. Néanmoins l'ensemble des massifs est parsemé de plantes rampantes indésirables à l'évolution des roseaux. Les bâches des deux casiers se sont détériorées et doivent être changées. Les roseaux se développent correctement et la rotation des casiers est respectée.</p> <p>Rejet : bonne qualité.</p> <p>Impact sur le milieu : Suivi milieu sur le Liret, affluent du Lyssandre stoppé en 2022.</p>

<p>St Jean de Blaignac Maître d'ouvrage : Commune de St Jean de Blaignac</p>	<p>230</p>	<p>141 (2019)</p>	<p>72,3 (2021) donnée uniquement les années impaires</p>	<p>56 (2021) donnée uniquement les années impaires</p>	<p>Réseau : sensibilité aux intrusions d'eaux parasites météoriques suspecté mais non observé en 2022 (sècheresse). Volume moyen journalier > volume sanitaire théorique (28m3>21m3 soit +33%)</p> <p>STEP : dysfonctionnement prolongé des préfiltres pouzzolane colmatés et suspicion du plancher filtrant endommagé. Protocole Eparco à mettre en œuvre. Filtre à sable bien entretenu.</p> <p>Rejet : de bonne qualité, stable et en dessous des normes de rejet.</p> <p>Impact sur le milieu : non quantifié mais milieu récepteur vulnérable (ruisseau l'Engranne – suivi PDOM)</p>
<p>Naujan et Postiac Maître d'ouvrage : SIEA Rauzan</p>	<p>350</p>	<p>206 (2020)</p>	<p>34,3 (2022) donnée uniquement les années paires</p>	<p>29,7 (2022) donnée uniquement les années paires</p>	<p>Réseau : semble peu sensible aux eaux parasites mais certains tronçons sensibles au colmatage (à curer régulièrement)</p> <p>STEP : prétraitement ok. Taux de boue faible et/ou instable, filtres roseaux vétustes avec présence importante d'adventice (désherbage réalisé en 2023)</p> <p>Rejet : qualité instable, dépassement régulièrement des normes de rejet en DCO et NK. Qualité rejet ok (moyenne sur 2 points)</p> <p>Impact sur le milieu : milieu récepteur du ruisseau le Barbey très sensible et suivi car impacts en particulier sur le P, le N et l'oxygène.</p>
<p>Rauzan Maître d'ouvrage : SIEA Rauzan</p>	<p>1 500</p>	<p>1054 (2022)</p>	<p>103</p>	<p>70</p>	<p>Réseau : sensible au temps de pluie. Unitaire sur 30% du réseau. Enjeu de déconnection des eaux pluviales.</p> <p>Etude diag terminée</p> <p>STEP : Vieillesante : fissures observées sur le déssableur et les lits de séchage. Présence de bactérie filamenteuse dans le BA.</p> <p>Rejet : inférieur aux normes de rejet. Milieu récepteur le Lansade</p> <p>Impact sur le milieu : depuis 2022, changement du point de mesure : ruisseau Villesèque au lieu du ruisseau Lansade. Impact de la station observé en été dû au manque de dilution par le cours d'eau sur les paramètres P, N et oxygène). Impact sur les MES observé en hiver.</p>

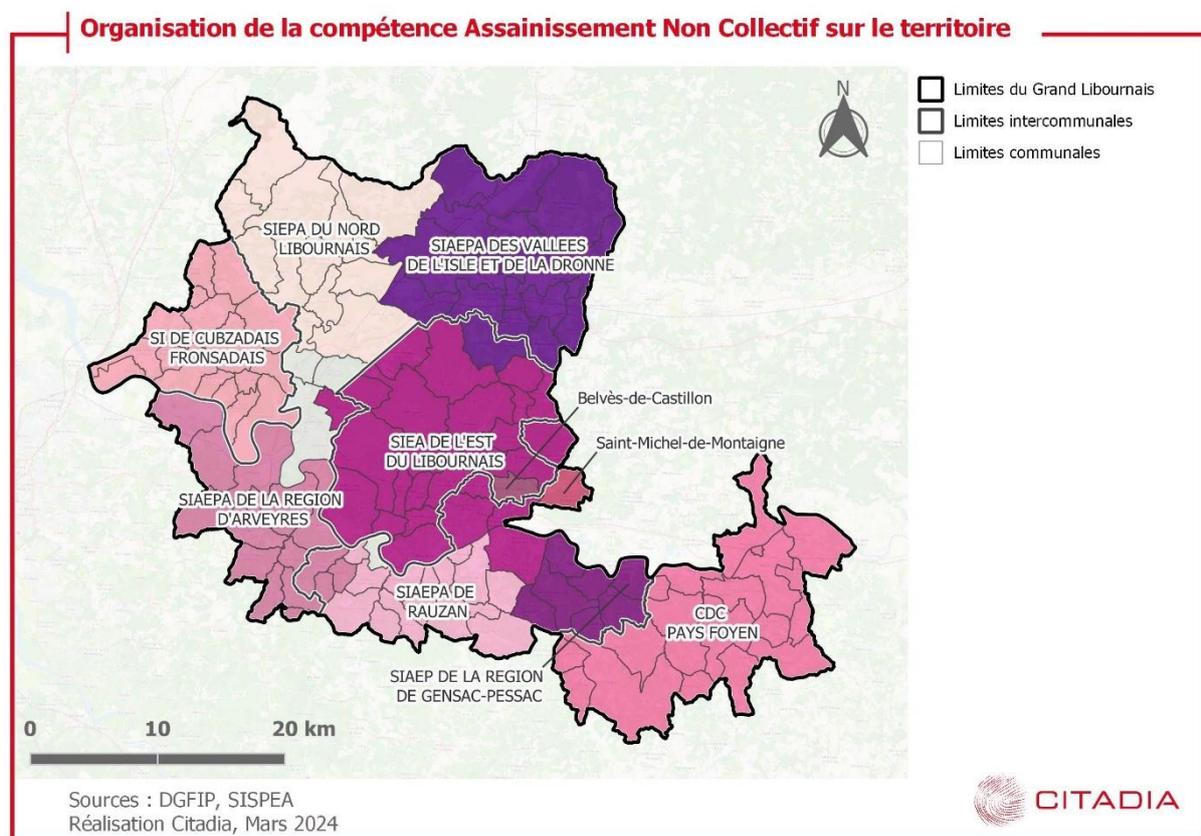
<p>Jugazan Bourg Maître d'ouvrage : SIEA Rauzan</p>	<p>75</p>	<p>68 (2015)</p>	<p>Non calculable. Pas de données de volume journalier ni en entrée de step</p>	<p>Non calculable. Pas de données de volume journalier ni en entrée de step</p>	<p>Réseau : volume collecté par jour fluctuant : de 3 à 10m3/j depuis 2012. Déversement direct du réseau ? ⚠ STEP : bien entretenue et bien exploitée. Curage du 2^{ème} étage en 2022. Rejet : pas de norme de rejet. Rejet stable et de qualité. Impact sur le milieu : non quantifié car rejet via fossé (700ml) dans l'Engranne très sensible aux assecs et qualité altérée par les nutriments et les micropolluants (SMER2M)</p>
<p>Jugazan Labrie Maître d'ouvrage : SIEA Rauzan</p>	<p>60</p>	<p>46 (2015)</p>	<p>Non calculable. Pas de données de volume journalier ni en entrée de step</p>	<p>Non calculable. Pas de données de volume journalier ni en entrée de step</p>	<p>Réseau : intrusion d'eaux claires parasites suspectées STEP : bien entretenue et bien exploitée. Curage du 2^{ème} étage en 2022. Rejet : pas de norme de rejet. Rejet stable et de qualité. Impact sur le milieu : non quantifié car rejet via fossé dans l'Engranne très sensible aux assecs et qualité altérée par les nutriments et les micropolluants (SMER2M)</p>
<p>Pujols Maître d'ouvrage : SIEA Rauzan</p>	<p>370</p>	<p>288 (2022)</p>	<p>18</p>	<p>20</p>	<p>Réseau : non sensible au temps de pluie. Réseau séparatif à 100%. STEP : mis en service en 2019. Bien entretenue et bien exploitée. Rejet : Infiltration. non conforme sur le PO4. Norme de rejet à 22mgP-PO4/L avec des valeurs en entrée de step déjà élevées. Step non conçue pour traiter le phosphore. Impact sur le milieu : En 2022 (sécheresse) : gros impact sur la DCO. Les autres années, pas d'impact sur la DCO et faible impact sur les autres paramètres (Pt, NH4 et NO3)</p>
<p>Gensac Maître d'ouvrage : SIAEPA Gensac Pessac</p>	<p>1 000</p>	<p>868</p>	<p>46</p>	<p>40,5</p>	<p>Réseau : La présence d'importants volumes d'eaux claires météoriques est constatée lors de forts épisodes pluvieux. L'étude diagnostique a été finalisée en 2020. Elle a permis de définir un programme de réhabilitation du réseau de collecte et de mise en conformité des branchements non conformes. Le programme comprend un renouvellement complet de la station de vide pour 2023. STEP : La station à filtres plantés de roseaux fonctionne correctement. L'exploitation devra être améliorée afin de fiabiliser les performances. Rejet : La qualité des eaux traitées est satisfaisante. Impact sur le milieu : Rejet Dordogne non évalué.</p>

	<p>St Magne de Castillon</p> <p>Maître d'ouvrage : SIEA Est Du Libournais</p>	9 650	3913	70	37	<p>Réseau : Des déversements via les DOs sont observés lors de forts épisodes pluvieux.</p> <p>Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux parasites météoriques et permanentes, notamment au niveau du bourg de Castillon.</p> <p>L'étude diagnostique terminée en 2017 a mis en évidence de nombreuses anomalies. Le taux de collecte est un peu faible sur le centre ville de Castillon La Bataille (433 E.H perdus).</p> <p>Les eaux claires parasites permanentes représentent 42 % du volume journalier de temps sec. Au niveau des eaux claires météoriques, la surface active s'élève à 27 900 m².</p> <p>Enjeu sur la déconnexion des eaux pluviales.</p> <p>Le programme de travaux établi permettrait de réduire de 71% les eaux claires permanentes.</p> <p>STEP : L'évolution des charges entrantes montre 7 dépassements en 2022 de charge organique par une mauvaise maîtrise des apports d'effluents industriels.</p> <p>L'état de la station est satisfaisant et son exploitation est bonne.</p> <p>L'accumulation de lentilles d'eau au niveau du clarificateur reste un point à améliorer.</p> <p>Rejet : Régulièrement satisfaisant, cependant, des pointes en DCO peuvent être ponctuellement observé en fonction des apports en effluents industriels.</p> <p>Impact sur le milieu : rejet Dordogne non évalué.</p>
<p>CDC du PAYS FOYEN</p>	<p>La Roquille</p>	130				<p>Réseau : taux de collecte non vérifiée en 2024 (car remise à zéro des compteurs) STEP : pas assez entretenues vis-à-vis des herbes adventices (trop de liseron dans les lits et abords des lits pas assez entretenu) Rejet : OK mais pH trop acide vis-à-vis de la réglementation alors que c'est un signe dans ce cas que le traitement se fait correctement (acidification naturelle) Impact milieu naturel : plus de suivi depuis 2022 suite à décision du groupe PDOM (= DDTM + AEAG + SATESE)</p>
	<p>Les lèves et Toumareygues</p>	216				<p>STEP : dégradée (bordures des lits s'affaissent) + pas assez entretenues vis-à-vis des herbes adventices (trop de liseron dans les lits et abords des lits pas assez entretenu) Rejet : OK Impact milieu naturel : plus de suivi depuis ? suite à décision du groupe PDOM (= DDTM + AEAG + SAESE) suite à l'absence d'impact sur le ruisseau « La Gravouse »</p>
	<p>Margueron</p>	300				<p>Réseau : étude Diag à faire</p> <p>STEP : géo-membrane dégradée depuis 7 ans sur le dernier bassin (3ème). Une bathymétrie des 3 lagunes a été réalisée en 2022. Rejet : OK sauf dépassement sur paramètre MES en prélèvement ponctuel (=différent d'un échantillon d'auto-surveillance) As d'impact mesuré au milieu naturel : Evaporation + infiltration suspectée peut</p>

					provoquer une baisse du niveau d'eau du 3ème bassin et donc l'absence de surverse et de rejet.
Pellegrue	940				Réseau sensible aux intrusions d'eaux météoriques lors des épisodes pluvieux. Diagnostic nécessaire. La STEP ne traite pas le phosphore (rejet conforme sauf sur ce paramètre) Préconisation SATESE : augmenter le taux de traitement en FeCl3 Rejet dégradant sur le phosphore : plus de suivi milieu depuis 2022 suite à décision du groupe PDOM (= DDTM + AEAG + SAESE) suite à l'absence d'impact sur le ruisseau « la Durèze” NB L'impact phosphore de plus en plus dégradant à l'étiage : quid changement climatique ?
Eynesse	500				Fonctionnement de la chasse du 1er étage régulièrement défectueux + densité moyenne des roseaux sur le 1er étage. Le rejet est conforme. Impact milieu naturel : Le ruisseau « le Limousin » n'est pas identifié comme une masse d'eau ; il est considéré comme affluent très proche de la Dordogne. Absence de suivi (décision du groupe PDOM = DDTM + AEAG + SAESE) suite à l'absence d'impact sur le ruisseau en amont du « Ponceau »
Pineuih	15 000				Diag permanent du réseau en cours. La dernière campagne de mesure de nappe basse montre que le réseau est sensible aux eaux claires météoriques (environ 11ha de surface active). Le réseau unitaire représente 60% de la surface active et 80% de la surface active totale par temps de pluie (avec les déversements au milieu naturel). Les intrusions d'eaux claires permanentes en nappes basses sont faibles, elles représentent moins de 10% du volume moyen journalier. Programme pluriannuel de travaux en cours de finalisation. Outre la réhabilitation de certains tronçons et le renforcement de postes de refoulement, il est envisagé de créer deux bassins tampon à l'extrémité du réseau des quais. STEP : Bonne gestion du taux de boue. Création d'un bassin tampon envisagée. Pas d'impact mesuré au rejet (Dordogne)

▪ **L'assainissement non-collectif**

Pour répondre aux obligations réglementaires (Loi sur l'eau, Grenelle de l'environnement...), des Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été créés.



Carte 76 : Organisation de la compétence Assainissement Non Collectif

Désignation AO	Nombre d'habitants desservis	Nombre total d'installations contrôlées	Taux global de conformité
SIEPA du Nord Libournais	5508	5002	82,8 %
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne	12167	5040	46,2 %
SIAEPA de la région d'Arveyres	9419		79,8 %
SIEA de l'Est du Libournais	9452	5807	41 %
SIAEPA du Cubzadais Fronsadais	22 427		27,8 %
SIAEPA de Rauzan	6 904	3302	71,2 %
SIEAP de Gensac Pessac	1950	NR	67,3 %

CDC du Pays Foyen	6550	NR	65,8 %
Belvès-de-Castillon	NR	NR	NR
Saint-Michel-de-Montaigne	NR	NR	NR

Les dispositifs d’assainissement non-collectifs représentent un enjeu environnemental important. En effet, une non-conformité d’une installation d’assainissement non-collectif pourrait conduire à une pollution de la ressource et avoir des incidences sur la qualité des eaux mais également sur la biodiversité. Les contrôles du SPANC sont donc primordiales.

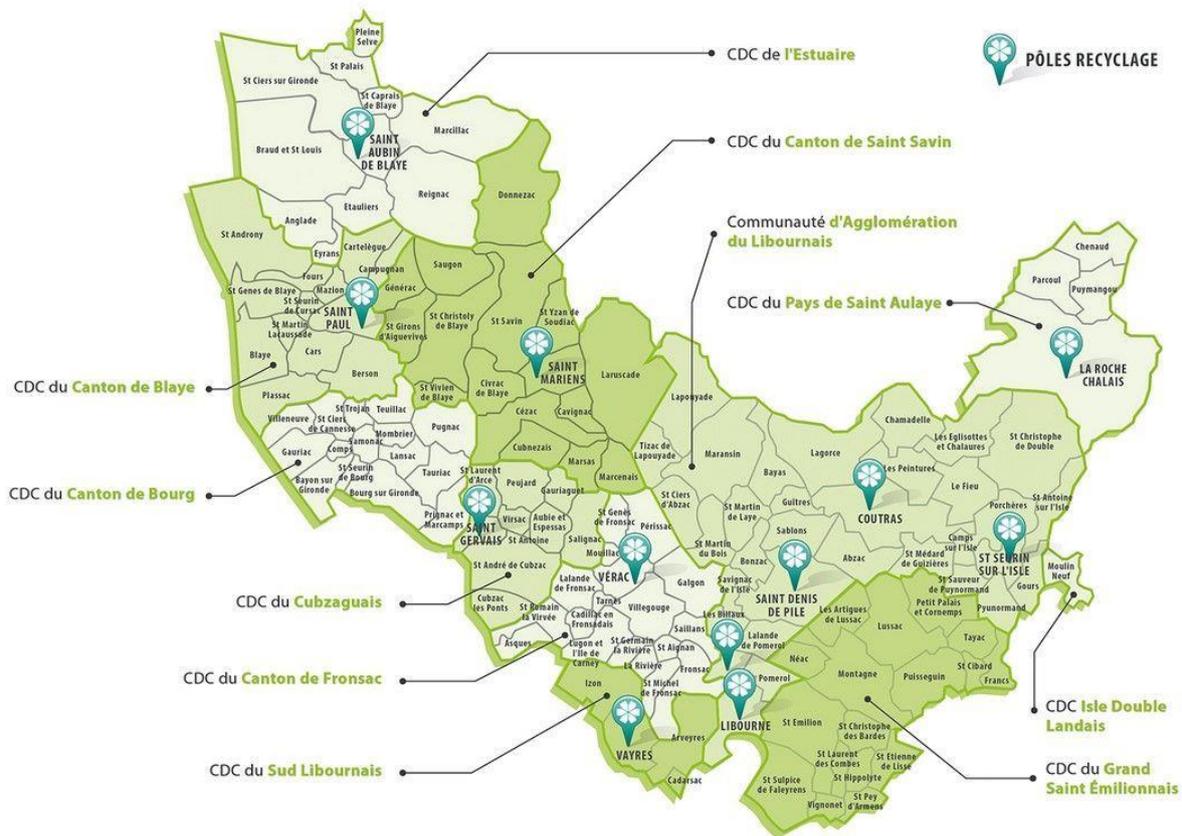
c. Réduire la production et poursuivre la valorisation des déchets

Sources : rapports annuels 2022 du SMICVAL et d’USTOM,

- La gestion des déchets, une compétence des communautés de communes

Trois syndicats assurent la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers sur le territoire du SCoT :

- Le **SMICVAL**, Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde, concerne la Communauté d’Agglomération du Libournais et les Communautés de communes du Grand St Emilionnais et du Fronsadais



Carte 77 : Pôles recyclages SMICVAL

- **L'USTOM**, Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères concerne les Communautés de Communes Grand-Saint-Emilionnais, Castillon-Pujols et Pays Foyen.



Carte 78 : Périmètre de l'USTOM

- **Le SEMOCTOM**, Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères concerne la CA du Libournais et la CC de Castillon Pujols.



Carte 79 : Périmètre du SEMOCTOM

Les déchets triés sont recyclés ou valorisés, à travers de multiples filières de recyclage, gérées en régie ou confiés à des prestataires privés. Les performances de tri et de valorisation des emballages ménagers répondent aux objectifs nationaux et les équipements de traitement respectent les normes en vigueur.

Les déchets résiduels non valorisables sont dirigés pour l'essentiel vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Lapouyade, géré par Véolia et, pour une partie des déchets ultimes d'USTOM et du SEMOCTOM, vers l'unité d'incinération à Valbom, Cenon et Bègles.

Le centre d'enfouissement de Lapouyade comprend une unité de valorisation énergétique d'une capacité de 430 000 tonnes de déchets par an. Cette unité permet ainsi une production électrique de 50 000 MW/an et une production thermique de 50 000 MW/an **dont 38 000 MW pour les serres agricoles.**



Photo 49 : ISDND de Lapouyade

Le territoire du Grand Libournais dispose de plusieurs déchetteries pour les ménages acceptant les déchets des professionnels, centres de transfert, centre de tri, de plateformes de compostage et de pôle recyclage. **Aucune installation de collecte ou de traitement des déchets dangereux n'est présente sur le territoire.**

Le tonnage d'ordures ménagères enfouis est en diminution sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi aux objectifs nationaux et aux orientations des politiques de prévention des déchets. Des déclinaisons locales visent à organiser la prévention et la gestion locales des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). En 2022, l'USTOM a lancé le processus de création de son PLPDMA pour la période 2024-2030.

Sur le territoire du SMICVAL, une stratégie politique a été votée à l'unanimité en avril 2019 : faire basculer le territoire dans une dynamique Zero Waste (2020-2030), c'est à-dire vers un objectif de réduction à la source de la quantité de déchets. Cette stratégie s'est traduite par le nouveau service public zéro déchet, zéro gaspillage : Néo Smicval.

Le SEMOCTOM porte quant à lui le programme En100ble modifiant le système de gestion des déchets. Il se traduit par un déploiement progressif autour de 3 leviers clés : 1. Réduire les déchets du quotidien, 2. Réduire les déchets occasionnels et 3. Mener des actions de prévention.

Synthèse de la partie « Capacités des réseaux »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une protection des captages généralisée ▶ Le tonnage d'ordures ménagères enfouis est en diminution ▶ Des systèmes de gestion des déchets revus : Zéro Déchet, nouvelle consigne de tri, gestion des biodéchets... ▶ Développement des déchetteries et recycleries 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La très grande majorité des captages exploite la nappe déficitaire de l'Éocène, avec des prélèvements dépassant ou ayant atteint les seuils de prélèvements autorisés. ▶ Certaines stations d'épuration peuvent avoir un impact sur les milieux aquatiques lorsque leur rejet affecte un cours d'eau à faible débit. ▶ De nombreuses installations d'assainissement individuel non conformes.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les périmètres de protection de captages immédiats et rapprochés, les servitudes d'ouvrages sur les canalisations AEP ▶ Engager l'aménagement urbain à préserver la ressource déficitaire du territoire par la prescription d'habitats durables dans les limites de ce que permet la réglementation ▶ Prendre en compte les capacités des réseaux d'assainissement dans le développement du territoire et de la vulnérabilité des milieux récepteurs ▶ S'assurer de l'existence des données de perméabilité des sols, justifiant de la faisabilité de l'ANC, dans les zones à urbaniser concernées par l'ANC 	

DOCUMENT DE

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
MOBILITÉS
PATRIMOINE
AGRICULTURE

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Grand
Libournais

5

Travailler au Grand Libournais

1. Les dynamiques économiques

a. Une situation économique locale globalement satisfaisante mais qui fait face au risque de spécialisation résidentielle

Le territoire du Grand Libournais, situé à proximité des aires de Bordeaux et de Bergerac, bénéficie d'un tissu économique fort et dynamique. Toutefois, il fait face au risque de spécialisation résidentielle en raison de son attrait et de l'effet de métropolisation depuis Bordeaux. La position stratégique du territoire aux portes de la métropole bordelaise représente un enjeu majeur.

Malgré ces menaces, l'emploi demeure globalement stable sur le territoire, totalisant 56 856 emplois en 2020. Depuis 1999, le nombre d'emplois a augmenté de 7 238 (+14,6%), ce qui correspond à une tendance forte mais qui demeure plus lente que l'évolution démographique et de la population active sur le territoire (+17,7% de croissance démographique ; +20% de population active).

Il est important de noter que malgré cela, la croissance de l'emploi sur le territoire demeure significativement plus lente que celle observée à l'échelle de la Gironde sur la même période (avec une augmentation de l'emploi de +40% à l'échelle départementale sur la même période). De plus, les données les plus récentes indiquent une accentuation de ces différences, avec une croissance de l'emploi de seulement +3,3% sur le Grand Libournais entre 2014 et 2020, comparée à une croissance d'environ +10,5% à l'échelle de la Gironde. Cette tendance semble être en corrélation avec les évolutions démographiques observées sur ces deux échelles.

Évolution du nombre d'emplois, de la population active et de la population totale

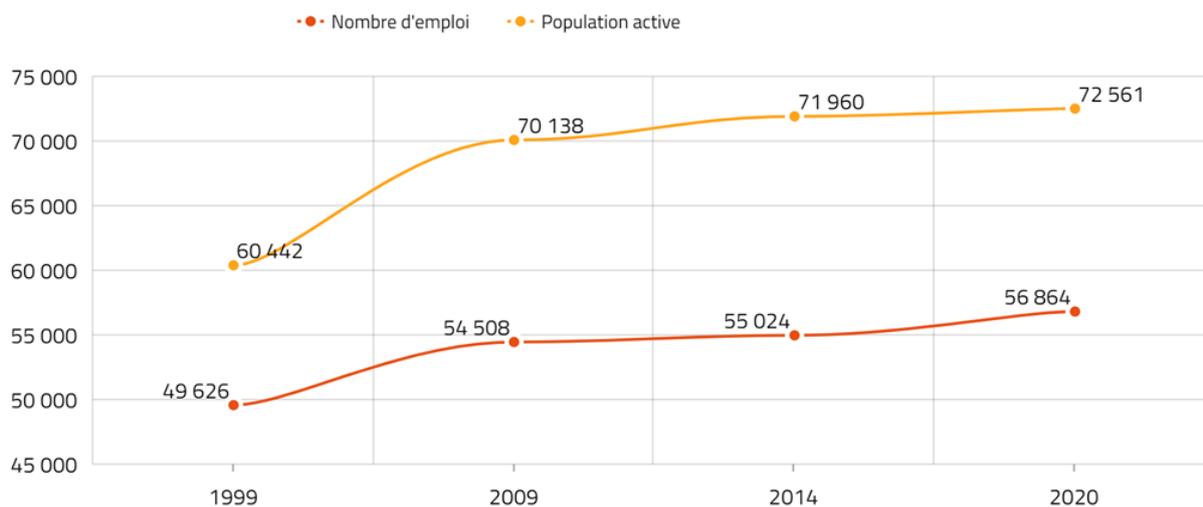


Figure 62 : Evolution du nombre d'emplois, de la population active et de la population totale

Identifié comme l'un des enjeux clés du SCoT actuellement en vigueur, le confortement de l'économie et le développement de l'emploi demeure un défi majeur pour le territoire. Malgré sa dynamique, la part de l'emploi tend à diminuer, en dépit d'un attrait démographique toujours important. Bien que constituant encore aujourd'hui un certain équilibre (indice de concentration de l'emploi de 88,27), cette légère décroissance de l'emploi par rapport à l'arrivée démographique est particulièrement perceptible depuis le début des années 2000. Depuis plus d'une décennie, les évolutions entre l'augmentation de l'emploi et de la démographie sont quasiment parallèles.

Le territoire représente à lui seul environ 8% des emplois sur le département de la Gironde.

b. Des tissus économiques locaux très disparates

Au-delà d'une lecture globale du tissu économique à l'échelle du Grand Libournais, le territoire demeure néanmoins très hétéroclite dans la répartition de l'emploi avec des pôles détenant de très forts taux de concentration de l'emploi.

Deux grands pôles concentrent l'essentiel de l'emploi sur le territoire : Libourne en tant que polarité centrale du territoire – au-delà du sujet de l'emploi – et sur un bassin allant jusqu'à Castillon-la-Bataille en incorporant le Saint-émilionnais. La seule commune de Libourne concentre ainsi près d'un emploi sur trois (31,5% ; 17 906 emplois). Au-delà de ce secteur central, quelques pôles complémentaires existent sur le territoire, notamment autour de l'agglomération foyenne et de ses deux principales communes, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt ainsi que Pineuilh et de manière plus ponctuelle autour de quelques communes du territoire (Coutras...).

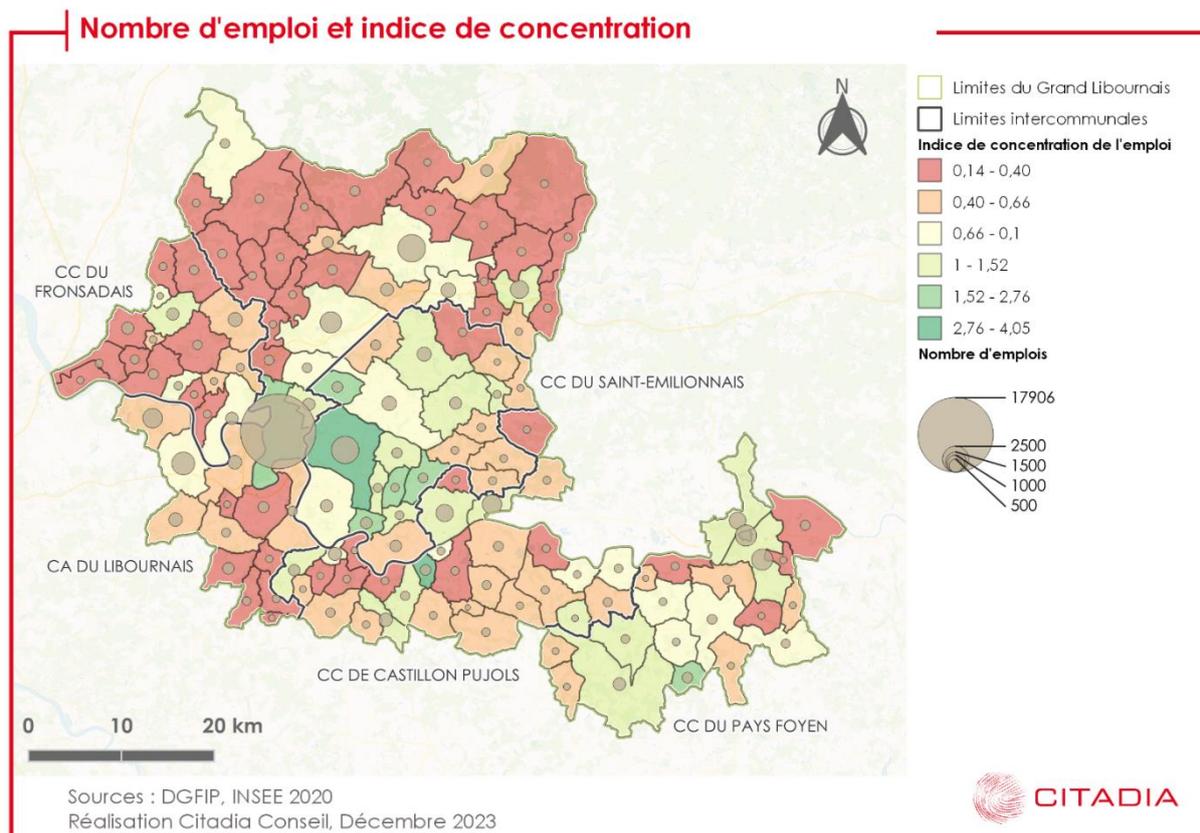
Cette concentration de l'emploi s'illustre par le fait que les seules 11 communes détenant plus de 1 000 emplois au lieu de travail (Libourne, Coutras, Saint-Émilion, Vayres, Saint-Denis-de-Pile, Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh, Izon, Castillon-la-Bataille, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Magne-de-Castillon) représentent plus de 6 emplois sur 10 du territoire.

Le nord du territoire du Grand Libournais ainsi que sa partie orientale concentre ainsi essentiellement des communes rurales à faible indice de concentration de l'emploi. Un seul critère ne permet d'expliquer entièrement cette situation, mais la situation rurale de ces communes ainsi que l'attrait conjoint du pôle libournais et de l'influence métropolitaine de Bordeaux tendent à favoriser des emplois situés au-delà du territoire, et des déplacements nombreux expliquent grandement cette faible concentration de l'emploi.

À l'échelle intercommunale, les CC du Grand Saint-Émilionnais et du Pays Foyen affichent un nombre d'emplois supérieur à celui des actifs, avec respectivement 7 466 emplois (117 emplois pour 100 actifs) et 6 100 emplois (110 emplois pour 100 actifs). La CA du Libournais et la CC Castillon-Pujols présentent des taux d'emploi proches de l'équilibre, comptant respectivement 33 849 emplois (91 emplois pour 100 actifs) et 6 163 emplois (79,7 emplois pour 100 actifs).

En contraste, la CC du Fronsadais se distingue par un taux d'emploi très bas, totalisant 3 279 emplois (43 emplois pour 100 actifs). Les 18 communes de la CC du Fronsadais affichent un indice de concentration de l'emploi faible, en déclin depuis plusieurs décennies. Contrairement à la croissance démographique observée, passant de 13 960 habitants pour 3 941 emplois en 1999 à 17 452 habitants en 2020, la CC du Fronsadais a enregistré une diminution de plus de 600 emplois pendant la même période. Il s'agit de la seule intercommunalité où s'observe une telle dynamique.

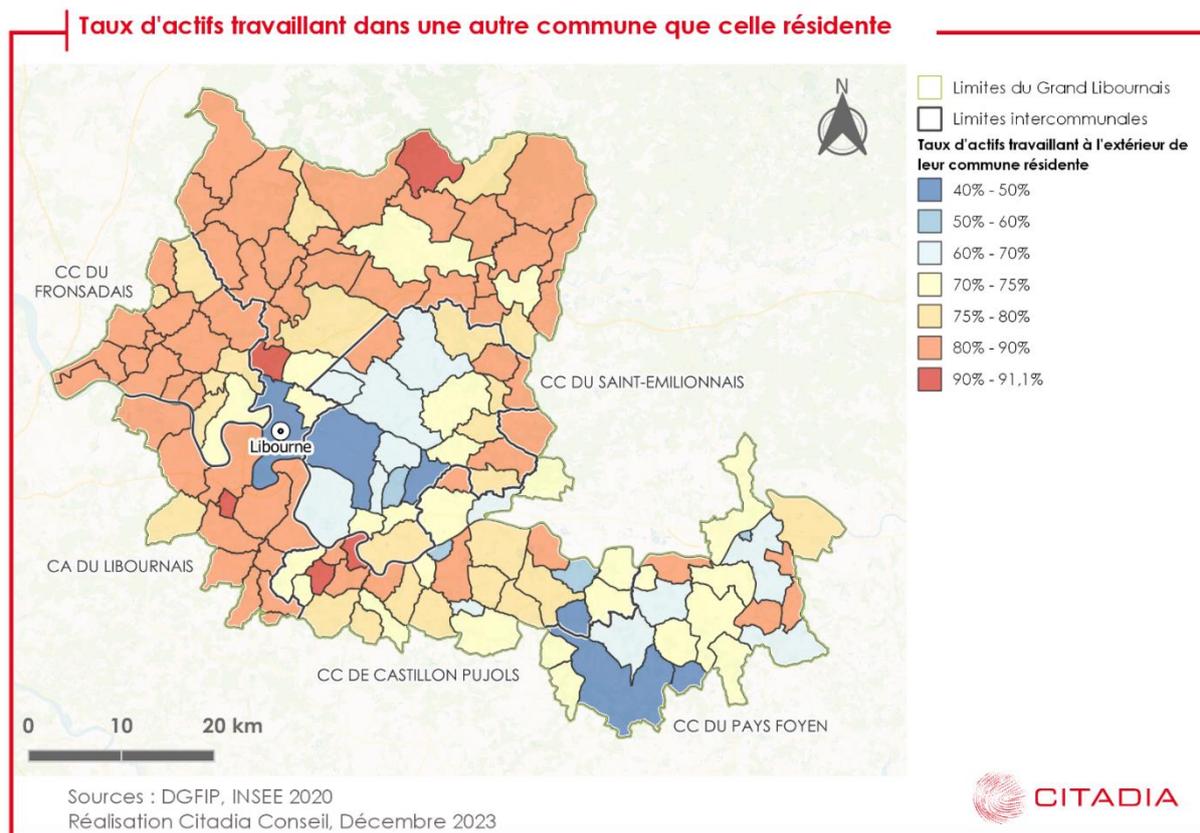
Malgré une distinction très claire sur les parties les plus proches de la métropole bordelaise, cette lecture intercommunale ne reflète que partiellement les dynamiques propres à chaque secteur : par exemple, bien que la CA du Libournais détienne un indice de concentration de l'emploi quasiment à l'équilibre, le poids de Libourne et des quelques polarités existantes (soit autour de Libourne ou des polarités comme Coutras ou Saint-Seurin-sur-l'Isle) masque des taux bien plus faibles, notamment dans la partie nord du territoire et dans les communes situées en retrait des principales voies du territoire, notamment la RD 910.



Carte 80 : Nombre d'emploi et indice de concentration

Pour confirmer ces éléments, la part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence corrobore très fortement avec l'indice de concentration de l'emploi. Avec un taux très important à l'échelle de l'ensemble du Grand Libournais (74,4% des actifs sont concernés ; 69,3% à l'échelle départementale ; 67% à l'échelle nationale), cette concentration est d'autant plus importante dans ces deux secteurs où les taux communaux dépassent quasi-systématiquement les 80%.

A contrario, le secteur plus central et au sud du territoire détiennent des taux généralement plus faibles, liés à une certaine autonomie des systèmes économiques locaux aux pôles extérieurs mais aussi du poids de l'agriculture sur ces communes.



Carte 81 : Taux d'actifs travaillant dans une autre commune que celle résidente

Les actifs résidant dans la...	Travaillent dans la même intercommunalité	Travaillent dans une autre intercommunalité du Grand Libournais	Travaillent hors Grand Libournais
CALI	20 045 55%	3 048 8%	13 482 37%
CC Castillon/Pujols	3 206 43%	2 291 31%	1 968 26%
CC du Fronsadais	1 980 27%	1 552 21%	3 926 53%
CC du Grand Saint-Emilionnais	3 223 51%	2 039 32%	1 086 17%
CC du Pays Foyen	3 387 61%	432 8%	1 697 31%

Où travaillent les actifs résidant sur le Grand Libournais ? ³						
	L'ensemble des résidents à l'échelle du Grand Libournais travaillent sur...	Les actifs habitant sur La Cali travaillent sur ...	Les actifs habitant sur la CC Castillon/Pujols travaillent sur...	Les actifs habitant sur la CC du Fronsadais travaillent sur...	Les actifs habitant sur la CC du Grand Saint-Émilionnais travaillent sur...	Les actifs habitant sur la CCdu Pays Foyen travaillent sur...
1	Libourne	Libourne	Libourne	Bordeaux	Libourne	Pineuilh
2	Bordeaux	Bordeaux	Castillon-la-Bataille	Libourne	Saint-Émilion	Sainte-Foy-la-Grande
3	Coutras	Coutras	Saint-Magne-de-Castillon	Saint-André-de-Cubzac	Bordeaux	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
4	Saint-Émilion	Saint-Denis-de-Pile	Bordeaux	Galgon	Lussac	Pellegrue
5	Saint-Denis-de-Pile	Vayres	Saint-Émilion	Fronsac	Montagne	Bergerac
6	Vayres	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Rauzan	La Lande-de-Fronsac	Puisseguin	Saint-Avit-Saint-Nazaire
7	Pineuilh	Saint-Émilion	Mouliets-et-Villemartin	Mérignac	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Saint-Antoine-de-Breuilh
8	Castillon-la-Bataille	Izon	Grézillac	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	Sainte-Terre	Landerrouat
9	Mérignac	Mérignac	Branne	Périssac	Castillon-la-Bataille	Les Lèves-et-Thoumeyragues
10	Sainte-Foy-la-Grande	Beychac-et-Caillau	Pujols	Vérac	Les Artigues-de-Lussac	Castillon-la-Bataille

Ce que dit le SCoT | Dynamique(s) de l'emploi

Le diagnostic met en évidence des atouts et faiblesses du territoire en matière d'emploi. Il souligne notamment le poids de Libourne dans l'économie du territoire (« La présence de Libourne comme pôle économique complémentaire de l'agglomération bordelaise »). Il met également en lumière la diversité de l'économie du territoire (« Des disparités et déséquilibres entre les sous-bassins du territoire [...] Des espaces plus en difficultés et dont les potentiels sont limités (Nord et Ouest) »).

A partir de l'ensemble des éléments quantitatifs et qualitatifs présents sur ce document, il est fait état d'un enjeu clé pour l'ensemble du tissu économique et de l'emploi du territoire, à savoir « Conforter l'économie locale en créant les conditions d'un rééquilibrage propice au maintien de l'équilibre emploi / habitat ; ».

Dans le cadre de l'actuel PADD, le renforcement de l'économie locale et du développement de l'emploi fait l'objet d'une orientation spécifique (Orientation 3 : Conforter l'économie locale et développer l'emploi).

Parmi les objectifs globaux et sectoriels affichés dans cette orientation, se trouvent de nombreux éléments visant un « rééquilibrage départemental » par un développement de l'emploi au regard des équilibres à l'échelle de la Gironde mais aussi à l'intérieur du territoire du Grand Libournais notamment par le renforcement du rôle spécifique de Libourne et du développement des « centralités d'équilibre ».

L'évaluation du SCoT montre une continuité par rapport aux enjeux identifiés par le document : avec l'absence de « changement fondamental dans les équilibres du territoire », « l'importance des pôles dans la concentration de l'emploi » ainsi que le « déséquilibre important entre les espaces ruraux et les pôles »

³ Diagnostic partagé, Schéma d'attractivité économique du Grand Libournais ; Octobre 2023

demeurent des réalités prégnantes, tout en soulignant l'absence de décrochage de l'emploi sur le territoire. L'analyse préconise ainsi une réflexion plus fine à mener à l'intérieur du périmètre du Grand Libournais :

« Le document mériterait ainsi un affinement des objectifs de maintien ou développement de l'emploi par domaine et selon la localisation sur le territoire. Le sujet économique semble ainsi primordial pour son avenir afin de ne pas dépendre des territoires limitrophes. La question de la répartition sur le périmètre du SCoT est également un enjeu important pour les communes (ne pas avoir une réflexion par intercommunalité mais bien commune à tout le territoire) »

Les dynamiques à l'échelle des 136 communes du Grand Libournais sont ainsi logiquement très disparates et représentent différentes réalités territoriales. Ces éléments sont perceptibles au travers des chiffres de l'emploi au global mais aussi au travers de la composition socio-professionnelle du territoire.

c. Des actifs de plus en plus tournés vers le domaine tertiaire

A l'instar de l'ensemble des échelles d'analyse, l'économie du territoire tend à se tertiariser : avec 68,1% des emplois au lieu de travail dans le secteur tertiaire, le poids du tertiaire est clé pour comprendre l'économie locale. Ces éléments-là sont ainsi logiquement très représentés dans les principaux pôles du territoire : 83,7% des emplois à Libourne, 82,7% à Coutras ou encore 83,9% à Pineuilh.

Cependant le territoire détient un taux de l'emploi tertiaire qui demeure relativement faible au regard d'autres échelons de comparaison : 80,4% à l'échelle de la Gironde ou 79,2% à l'échelle nationale. Cette spécificité s'explique par le poids de l'agriculture et plus spécifiquement de la viticulture dans l'emploi local. L'ensemble des secteurs concernés par la viticulture détiennent des taux très faibles comme en témoigne l'exemple de la commune de Saint-Émilion pour laquelle malgré qu'elle soit la troisième commune la plus importante en nombre d'emplois sur le territoire, elle ne compte que 4 emplois sur 10 dans les activités tertiaires (42,3%). Cet élément est un marqueur fort de l'économie locale et témoigne de la multiplicité des situations locales.

Bien que l'industrie a une influence moindre sur l'emploi, certains de ses secteurs contribuent à la spécialisation du tissu productif local. Cela inclut notamment l'industrie pharmaceutique (ex : siège du groupe international CEVA Santé animale), ainsi que les secteurs du bois, de la papeterie, de l'imprimerie, et de la production et distribution d'eau, d'assainissement, et de gestion des déchets.

Le territoire détient ainsi logiquement une partie de son économie qui est dépendante de la sphère présentielle : 61% des emplois sur le territoire sont liés à cette sphère. Cette part est ainsi plus faible qu'à l'échelle nationale (65,4%) ou départementale (66,2%) témoignant là également de l'importance d'un certain nombre d'activités sur le territoire. Comme pour l'emploi tertiaire, les principaux pôles d'emplois du territoire concentrent la majorité de l'économie présentielle (Libourne 73,1% de l'emploi ; Coutras 78,7%) alors qu'une majorité de communes détiennent davantage d'emplois liés à la sphère productive que présentielle. Une grande partie de ce constat s'explique par la présence d'activités agricoles.

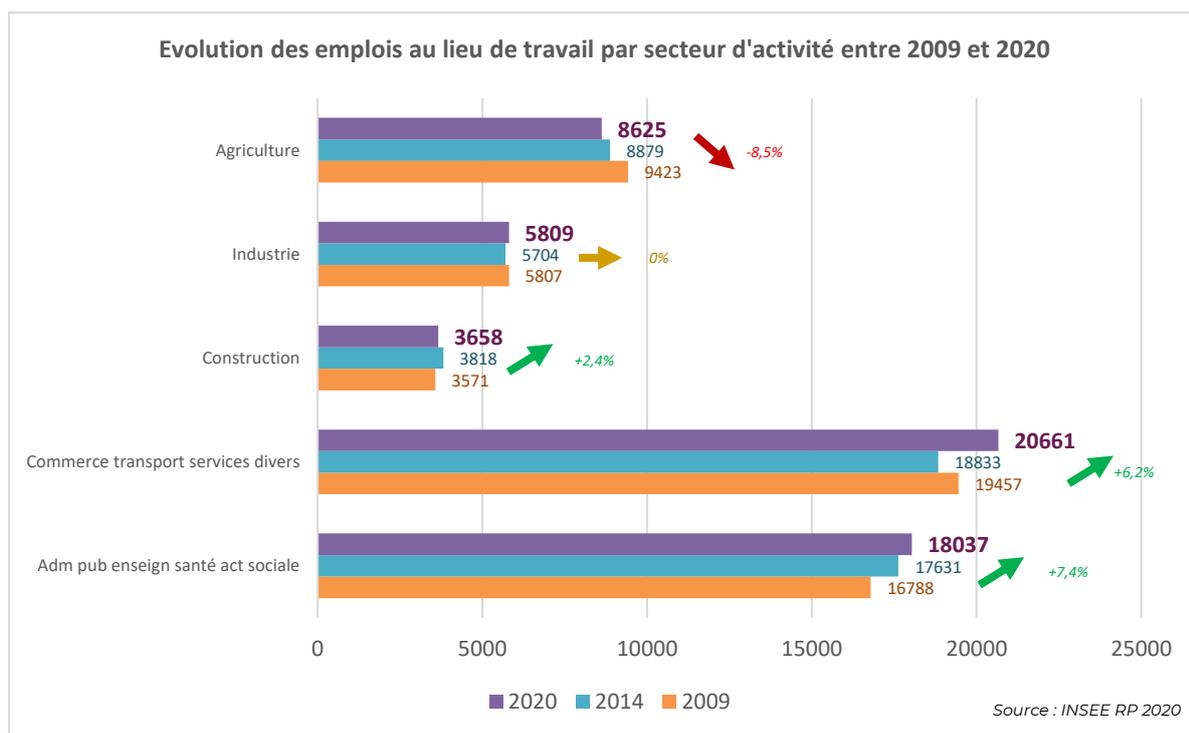


Figure 63 : Evolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2009 et 2020

L'évolution des emplois sur le lieu de travail suggère une augmentation rapide de l'emploi tertiaire. Cette tendance est observée avec le renforcement de deux catégories regroupant principalement des emplois tertiaires, à savoir « Commerce transport services divers » et « Administration publique enseignement santé action sociale ». Ces secteurs contribuent de manière significative à la composition totale des emplois sur le territoire, renforçant ainsi le poids de l'économie tertiaire, en représentant entre les deux près de 7 emplois sur 10 (68,1%). Ces deux secteurs constituent les principaux moteurs de l'emploi local et renforcent le poids de la sphère présente.

Comme identifié par les études de la région Nouvelle Aquitaine, le territoire se caractérise par une très forte importance des revenus générés par des activités exportatrices : une part significative de ce modèle de développement repose sur les capacités productives historiquement enracinées dans le territoire (viticulture principalement). Bien que les difficultés dans le secteur productif restent relativement limitées dans le Libournais, les changements économiques en cours entraînent une augmentation des difficultés sociales, conduisant à une activation importante des transferts sociaux.

En revanche, certains secteurs économiques demeurent largement sous-exploités, notamment le tourisme qui, à l'exception de l'aspect viticole autour de Saint-Emilion (attirant environ un million de touristes par an), reste peu développé, présentant des capacités d'hébergement relativement limitées.

d. La démographie des entreprises

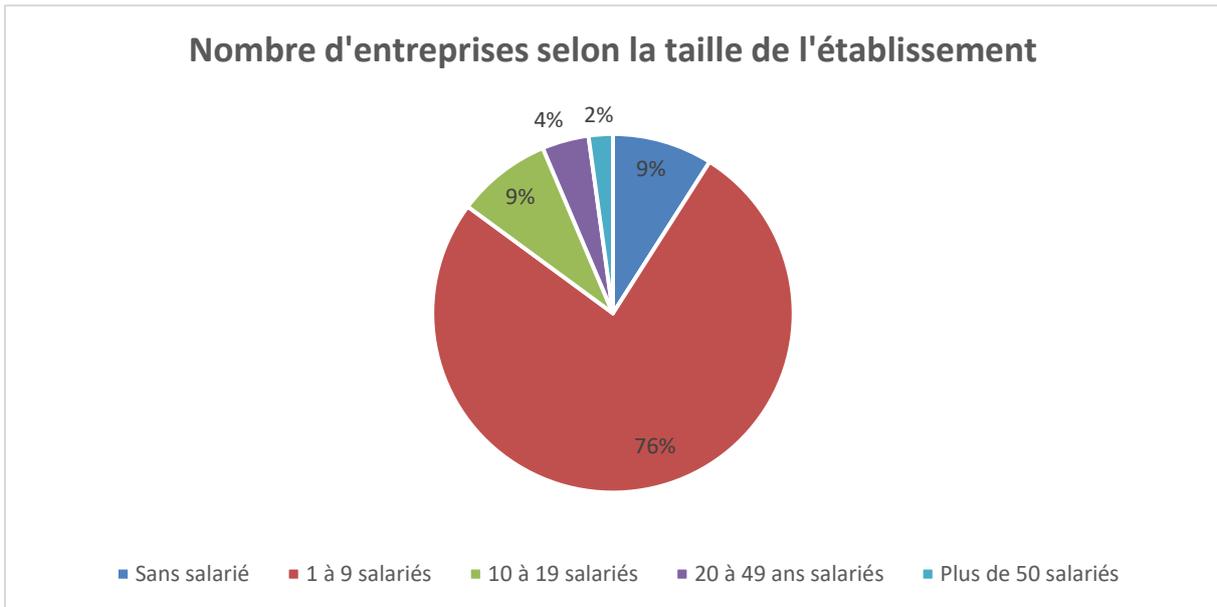
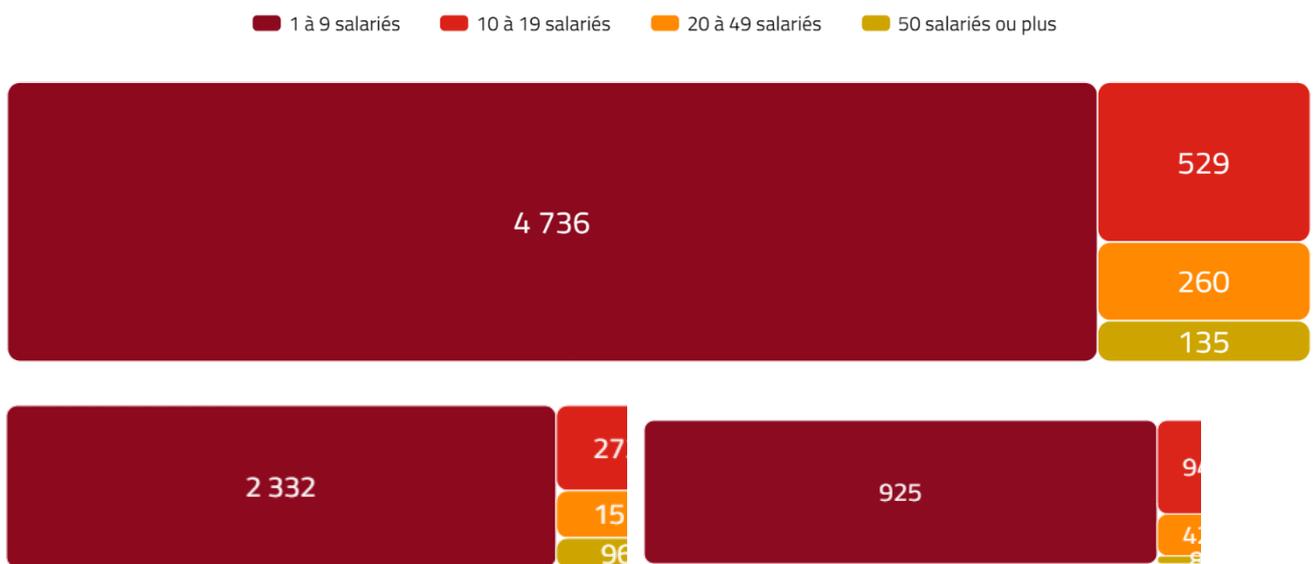


Figure 64 : Nombre d'entreprises selon la taille de l'établissement

Sur les 6 219 établissements actifs répertoriés dans le Grand Libournais, 9 % ne comptent aucun salarié, témoignant d'une certaine vitalité dans le secteur de l'artisanat et du commerce local. Cependant, des disparités significatives se manifestent au sein du territoire : les CC du Fronsadais et du Saint-Emilionnais ont moins de 10 établissements employant plus de 50 salariés, tandis que la seule CA du Libournais en compte 96, regroupant près de 70 % de ces établissements dans le territoire. En revanche, la CC du Fronsadais compte à la fois le plus petit nombre d'entreprises, mais également les entreprises de taille moyenne les plus petites, confirmant les éléments précédemment avancés sur son dynamisme économique. A titre de comparaison, les établissements de plus de 50 salariés regroupent 3,8% des établissements détenant des salariés contre seulement 2,4% à l'échelle du Grand Libournais.

Répartition des établissements selon le nombre de salariés



^ Répartition au sein de la CA du Libournais

^ Répartition au sein de la CC du Saint-Emilionnais

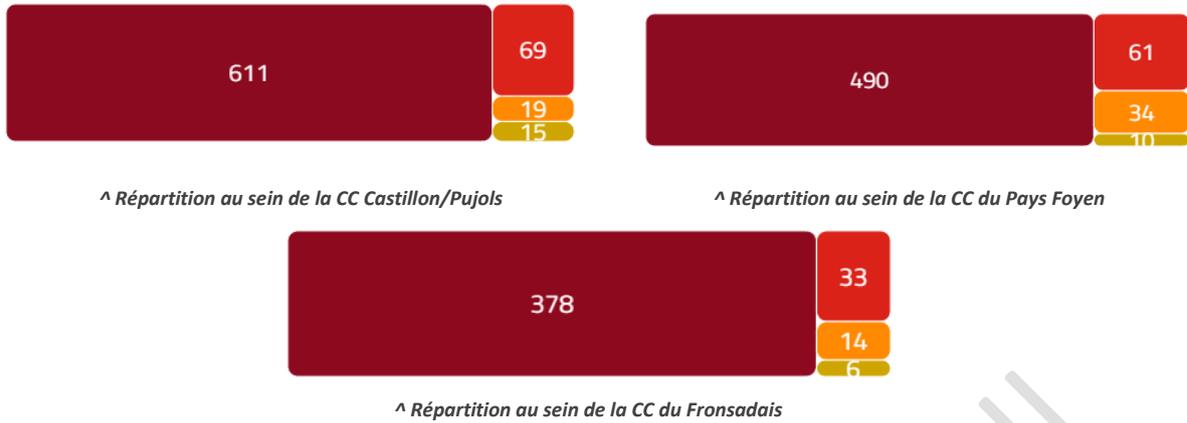


Figure 65 : Répartition des établissements selon le nombre de salariés

La démographie des entreprises renseigne également sur le poids que détiennent les grandes structures au sein du territoire : alors qu’ils ne représentent qu’un peu plus de 2% de la démographie totale des entreprises, ces dernières salarient plus du 1/3 (38%) des effectifs salariés du territoire. Elle s’explique ainsi par un tissu industriel important.

La démographie renseigne également sur le poids que détiennent les plus grands employeurs au sein du territoire : alors qu’elles ne représentent qu’un peu plus de 2% de la démographie totale des entreprises, ces dernières salarient plus du 1/3 (38%) des effectifs salariés du territoire.

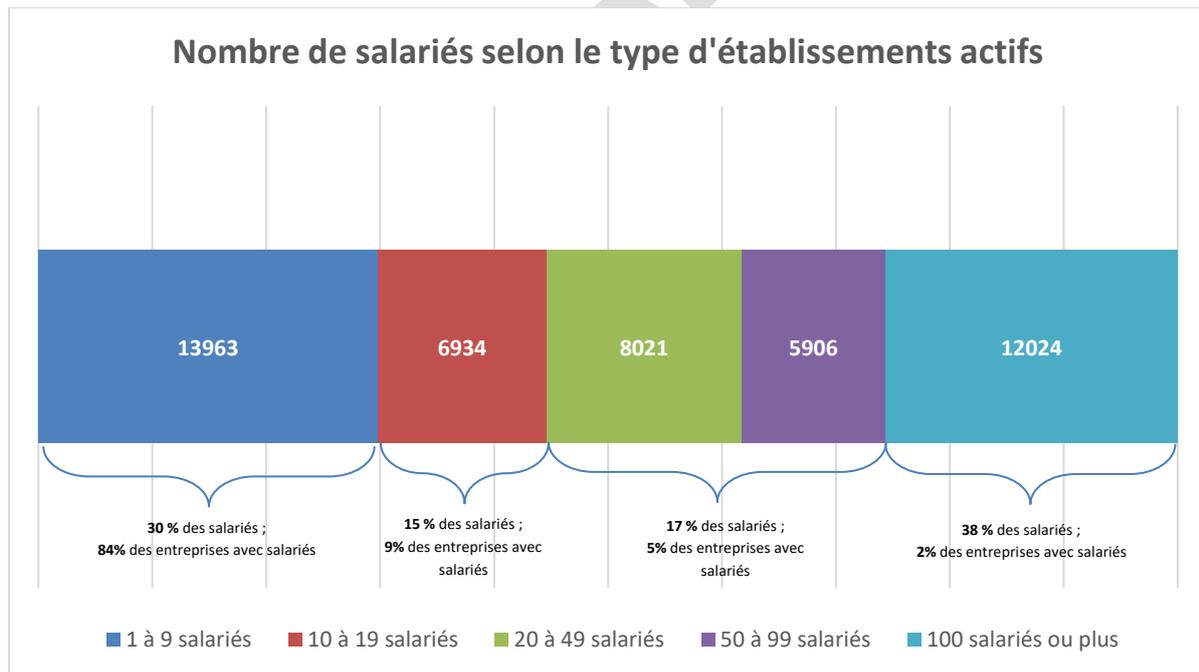


Figure 66 : Nombre de salariés selon le type d'établissements actifs

Ces éléments soulignent également l'importance de l'emploi public dans la région, avec le centre hospitalier de Libourne et la commune de Libourne constituant les deux premiers employeurs du territoire. Dans le secteur privé, plusieurs des plus grandes entreprises sont étroitement liées à la viticulture, tandis que d'autres exercent leurs activités dans des domaines divers, sans avoir de liens spécifiques ancrés dans le territoire. Bien que ces entreprises contribuent à la richesse de la région, elles représentent également une source de fragilité potentielle en raison de leur caractère mondial, de l'absence de sièges sociaux locaux et de leurs orientations internationales.

Synthèse de la partie « Dynamiques économiques »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un tissu économique fort et dynamique, lié à une dynamique interne forte mais aussi du fait de sa position stratégique aux portes de la métropole bordelaise et à proximité de grands axes de communication. ▶ Malgré les menaces de spécialisation résidentielle, l'emploi demeure important sur le territoire. ▶ Une diversité de pôles économiques ▶ Des activités industrielles importantes et relativement diversifiées ▶ Une vitalité dans le secteur de l'artisanat et du commerce local 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un risque de spécialisation résidentielle au détriment de l'emploi local, notamment dans la partie Ouest du territoire. ▶ Une croissance de l'emploi sur le Grand Libournais qui demeure plus lente que celle observée à l'échelle de la Gironde ▶ Des espaces ruraux qui connaissent une faible dynamique de l'emploi, dépendants des pôles intérieurs et extérieurs au territoire ▶ Une forte concentration de l'emploi à Libourne, ce qui peut créer des disparités économiques entre les différentes parties du territoire. ▶ Malgré un fort potentiel touristique, le secteur demeure sous-exploité ▶ Une forte dépendance à certaines activités spécifiques, notamment la viticulture
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conforter l'économie locale pour maintenir un équilibre emploi/habitat favorable ▶ Rééquilibrer les activités économiques pour stimuler les zones moins favorisées et réduire les disparités existantes ▶ Diversifier l'économie territoriale afin de réduire la dépendance à certaines activités ▶ Renforcer le secteur touristique pour exploiter pleinement le potentiel du territoire ▶ Soutenir les petites entreprises pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat local 	

DOCUMENT

2. Composition des actifs

a. Un territoire marqué par la mutation de son tissu d'actifs

D'importantes fluctuations sont observées à l'échelle du Grand Libournais en ce qui concerne les catégories socio-professionnelles. L'augmentation démographique constatée au cours des deux dernières décennies s'est principalement traduite par des évolutions significatives de plusieurs catégories socio-professionnelles.

Évolution de la répartition des 'actifs occupés' par CSP

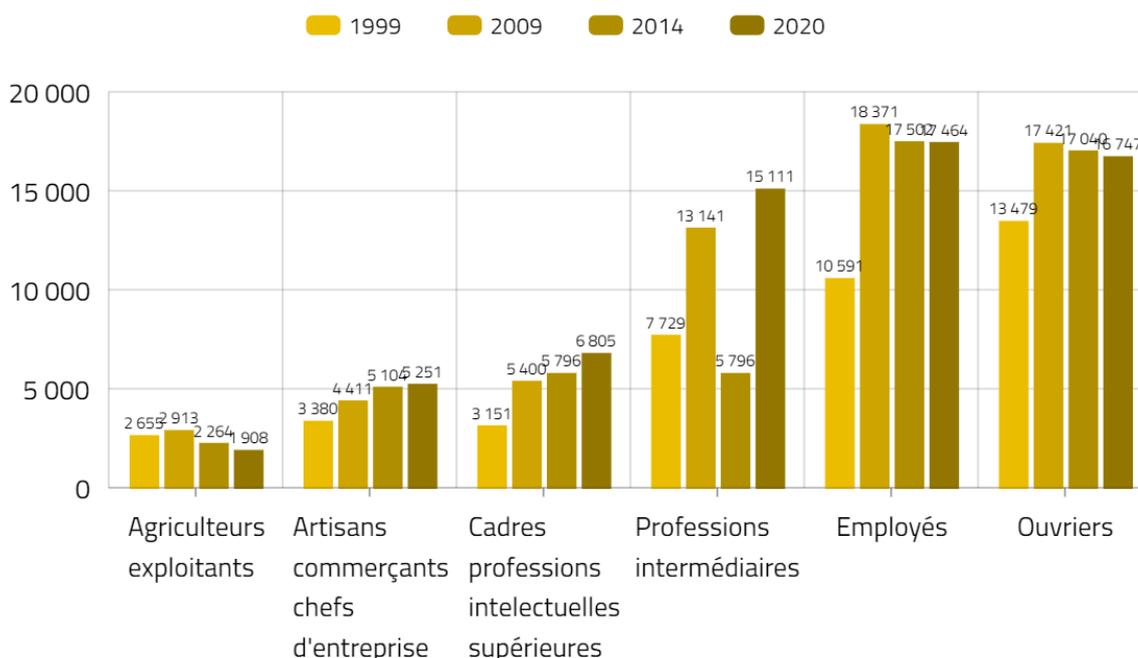


Figure 67 : Evolution de la répartition des "actifs occupés" par CSP

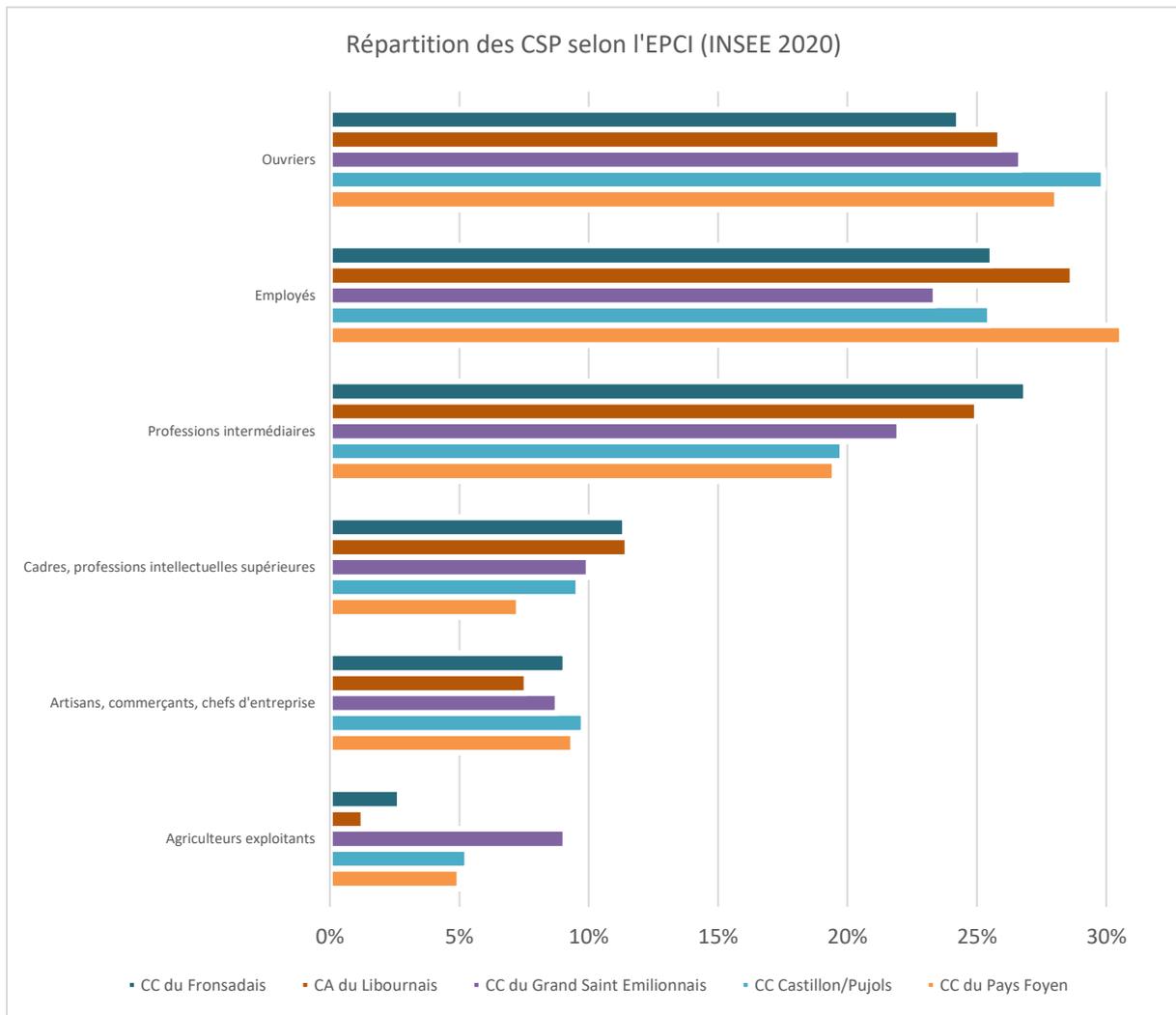


Figure 68 : Répartition des CSP selon l'EPCI

Malgré le maintien des employés et des ouvriers comme les deux catégories socio-professionnelles les plus représentées au sein des actifs du territoire, la part de nouvelles catégories socio-professionnelles a fortement augmentée. Ainsi :

- Les agriculteurs exploitants constituent la seule catégorie socio-professionnelle à connaître un recul des effectifs sur la période observée. En perdant 28,1% de leur effectif en vingt ans (-747 actifs), leur part dans les actifs du territoire a largement reculé, passant de 6,5% à 3%.

Ce recul n'est pas propre au territoire et s'observe sur l'ensemble des échelons de comparaison (-26,8% à l'échelle de la Gironde ; -21,7% à l'échelle nationale) mais est particulièrement prononcée. Bien que leur part par rapport à l'ensemble des catégories socio-professionnelles demeure important (3% en 2020 ; 0,9% à l'échelle de la Gironde ; 1,4% à l'échelle nationale), l'importance économique de l'activité agricole et particulièrement viticole ne se traduit pas par un maintien fort de l'activité sur le territoire. Seules 30% des communes du Grand Libournais (42 sur 136) n'ont pas connu une décreue du nombre d'agriculteurs exploitants.

Cette tendance s'observe même dans des espaces où l'activité agricole demeure dynamique. Par exemple, malgré que la CC du Grand Saint Emilionnais soit l'intercommunalité détenant le taux le plus

important d'agriculteurs exploitants (553 en 2020 soit 9,1% des actifs occupés), leur nombre a diminué de 26,8% en deux décennies.

- Les « artisans commerçants chefs d'entreprise » ont vu leur nombre augmenter en parallèle de l'évolution du nombre d'actifs sur le territoire. Avec une progression de 1 871 actifs supplémentaires en vingt ans, ils représentent une part stable dans la population active (8,2% en 1999 ; 8,3% en 2020).

Ces chiffres indiquent non seulement une stabilité notable dans le secteur de l'artisanat, mais également une stabilité relative de sa part au sein de l'économie locale. Cette constance suggère une dynamique entrepreneuriale soutenue, soulignant l'attrait et la pérennité des activités artisanales sur l'ensemble du territoire. A ce titre, le territoire enregistre une représentation plus importante de cette CSP parmi ces actifs par rapport aux échelles départementale (7,6%) ou nationale (6,6%).

- Les « cadres professions intellectuelles supérieures » font partis des catégories socio-professionnelles ayant le plus fortement augmenté sur la période avec des effectifs ayant doublés en vingt ans (3 151 en 1999 ; 6 805 en 2020). Leur proportion au sein de la population active connaît également une progression rapide (7,7% en 1999 ; 10,8% en 2020).

Cette augmentation rapide répond à une tendance globale d'augmentation de cette catégorie socio-professionnelle sur l'ensemble du territoire national, où leur nombre a doublé sur la même période, et à un rythme encore plus soutenu à l'échelle de la Gironde (liée en grande partie par le poids des emplois de la métropole bordelaise). Il est à souligner néanmoins que la proportion de cette catégorie socio-professionnelle demeure largement inférieure à ces deux échelons de comparaison (elle représente dans les deux cas près de 20% des actifs occupés).

Cette tendance est globalement observable sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais, où même les principaux pôles du territoire détiennent des taux relativement faibles. Ces éléments se confirment au regard d'indicateurs comme le ratio cadre/ouvrier : là où le territoire national observe un ratio de 81,8 cadres pour 100 ouvriers et une situation de quasi-équilibre à l'échelle de la Gironde (99,1/100), ce ratio n'est que de 35,8 à l'échelle du Grand Libournais. Une analyse à l'échelle intercommunale de ce ratio illustre l'influence de la métropole bordelaise sur ce point : plus l'intercommunalité est proche de la métropole bordelaise, plus le taux de cadre est important (11,4% pour la CC Fronsadais ; 11,5% pour la CA du Libournais ; 10% pour la CC du Grand Saint Emilionnais ; 9,6% pour la CC Castillon/Pujols ; 7,3% pour la CC du Pays Foyen).

A cet égard, la présence de pôles internes au territoire ne semble pas avoir de grande influence sur la présence de cadres et professions intellectuelles supérieures dans les communes concernées (par exemple : 6,9% à Coutras ; 8,8% à Castillon-la-Bataille ; 7,9% à Pineuilh) à l'exception de Libourne (15,3%, mais dont le chiffre est en recul par rapport à 1999) et les communes alentour sur la partie occidentale du territoire.

- Les « professions intermédiaires » constituent l'autre catégorie socio-professionnelle ayant connu une très forte augmentation avec ici également un nombre d'actifs qui a doublé (7 729 actifs en 1999 ; 15 111 en 2020). Leur proportion au sein de la population active connaît également une progression rapide (18,9% en 1999 ; 23,9% en 2020).

Malgré cette progression rapide, la proportion de cette catégorie socio-professionnelle demeure inférieure aux échelles départementale (27,5%) et nationale (26,3%). A l'instar des « cadres et professions intellectuelles supérieures », la proximité avec la métropole bordelaise tend à augmenter

la proportion de ces actifs sur le territoire : 26,9% des actifs occupés en sont dans la CC du Fronsadais, 25% dans la CA du Libournais ; 22% dans la CC du Grand Saint Emilionnais ; 19,8% dans la CC Castillon/Pujols ; 19,5% dans la CC du Pays Foyen).

- Les employés représentent la catégorie socio-professionnelle la plus importante sur le territoire : ils représentent 27,6% des actifs occupés sur le territoire avec un effectif de 17 464 actifs. Cette catégorie socio-professionnelle a connu une forte augmentation sur les deux dernières décennies (gagnant 6 873 actifs soit environ +65% d'effectifs).

Il est à signaler qu'après avoir atteint un pic au tournant des années 2010, le nombre d'employés sur le territoire connaît une phase de stagnation voire de léger recul (18 371 en 2009, soit -907 en 2020 en comparaison). Ainsi après avoir atteint près de 30% des actifs sur le territoire, leur part relative connaît un recul progressif.

- Les ouvriers représentent l'autre catégorie socio-professionnelle majoritaire sur le territoire à quasi part égale avec les employés : ils représentent 26,5% des actifs occupés sur le territoire avec un effectif de 16 747 actifs. Cette catégorie socio-professionnelle a également connu une augmentation significative sur les deux dernières décennies (gagnant 3 268 actifs soit environ +24% d'effectifs).

Comme pour les employés, le nombre d'ouvriers a connu un pic au tournant des années 2010 avant de connaître une phase de stagnation voire de léger recul (18 371 en 2009, soit -907 en 2020 en comparaison). Ainsi après avoir atteint près de 30% des actifs sur le territoire, leur part relative connaît un recul marqué passant de 32,9% des actifs en 1999 à 26,5% en 2020.

Le Grand Libournais connaît des transformations socio-économiques majeures. Malgré une croissance démographique, la diminution significative des agriculteurs exploitants pose un défi économique. La diversification avec l'essor des « artisans commerçants chefs d'entreprise » et la forte augmentation des « cadres professions intellectuelles supérieures » reflètent des tendances nationales, mais leur présence reste inférieure aux moyennes nationales et départementales. L'influence de la métropole bordelaise est palpable, surtout dans la croissance des catégories professionnelles supérieures. Les « professions intermédiaires » ont doublé en nombre, mais leur représentation reste en deçà des moyennes départementales et nationales. Malgré une forte augmentation passée, employés et ouvriers connaissent une stagnation récente. La présence de pôles internes montre une influence variable sur la répartition des différentes catégories socio-professionnelles, notamment des cadres.

b. Des secteurs d'activités en évolution

Les éléments précédemment avancés se confirment au regard des données d'Open Urssaf qui indiquent que les domaines des services non marchands et de l'hôtellerie-restauration ont vu leur nombre le plus fortement augmenter en proportion alors que les « autres services marchands hors intérim » constituent toujours le secteur d'activité comptant le plus de salariés. Il est à noter que malgré une augmentation de leur effectif, la part des emplois liés au secteur industriel a fortement diminué sur la période 2007-2022 (-2,7%) ainsi que les activités commerciales qui sont en léger recul (0,5%). A contrario, les services non marchands ont connu une croissance de leur part de près de 3%.

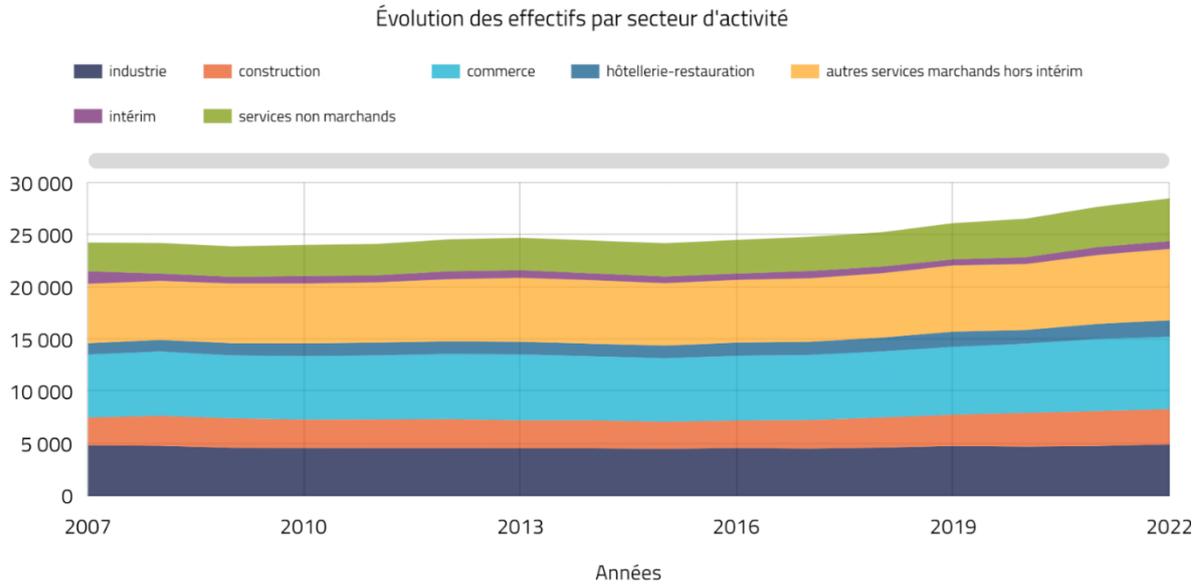


Figure 69 : Evolution des effectifs par secteur d'activité

Le secteur industriel, historiquement implanté majoritairement le long des vallées de l'Isle et de la Dronne, connaît ainsi une forme de stagnation depuis plus d'une décennie en matière d'effectifs et de recul du nombre d'établissements présents (331 établissements apparentés au secteur industriel en 2007 ; 300 en 2022 alors que le nombre d'établissements total a continué de croître).

Sur le Grand Libournais, l'activité industrielle présente également une tendance à une montée en valeur des emplois, avec la création croissante de postes dans les professions intermédiaires et les cadres au sein des établissements industriels.

Ce que dit le SCoT | Evolution des secteurs d'activités

Le diagnostic met en évidence le recul des activités industrielles.

« La désindustrialisation progressive observée depuis une trentaine d'année sur le territoire français, n'a pas épargné le Grand Libournais, qui a connu une érosion de son économie industrielle, avec une internationalisation des activités, et la mise en place de plans sociaux ou fermetures d'établissements, comme le site d'ARENA à Libourne et la perte de plus de 200 emplois, en 2007. À l'exception du secteur « pharmacie parfumerie » porté par le dynamique établissement « CEVA Santé Animale », tous les autres secteurs d'activités industrielles poursuivent un lent déclin au niveau local. »

Les difficultés des domaines productifs et particulièrement industriels sont identifiés comme des enjeux clés pour le territoire, le PADD y fait écho :

« Soutenir un secteur productif malmené, adossé à des filières identitaires ou porteuses, en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire du territoire : • accompagner les mutations du tissu industriel ; »

Synthèse de la partie « Composition des actifs »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une augmentation en nombre des actifs diplômés et correspondant aux CSP les plus diplômées ▶ Un emploi industriel qui se maintient en nombre ▶ Une certaine diversification des activités économiques locales, tournées autour des services ▶ Une dynamique entrepreneuriale importante sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La diminution significative des agriculteurs exploitants sur l'ensemble du territoire avec une division par deux de leur part dans la population active ▶ Une influence de la métropole bordelaise très importante, y compris dans la composition des actifs et des CSP ▶ Une stagnation du secteur industriel en termes d'effectifs et une diminution du nombre d'établissements ▶ Une présence d'actifs diplômés moins importants que sur d'autres échelles de comparaison
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adapter les politiques économiques locales pour soutenir la diversification et le développement économique ▶ Trouver des solutions pour atténuer le déclin de l'agriculture tout en préservant l'importance économique de ce secteur ▶ Encourager la création d'emplois dans les secteurs en croissance, tels que les services non marchands et l'hôtellerie-restauration, tout en maintenant une base industrielle solide 	

DOCUMENT DE

3. L'offre foncière économique

a. La localisation de l'offre foncière économique

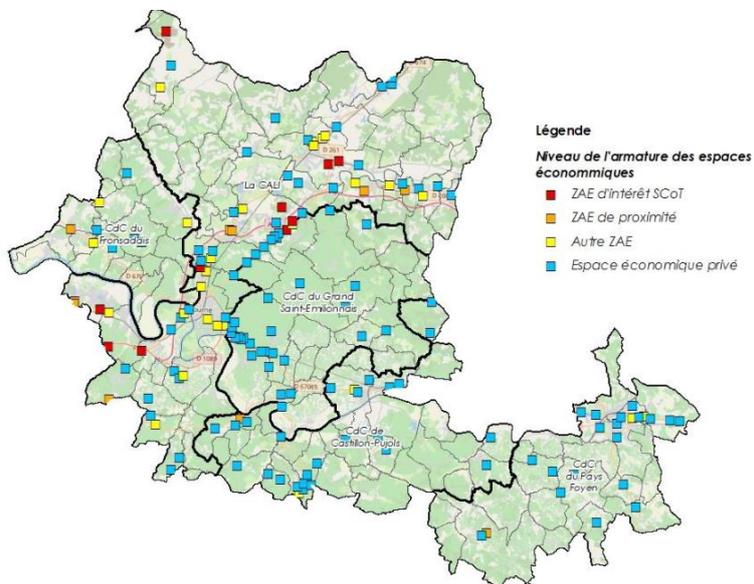
Dans le cadre du schéma d'attractivité économique du Grand Libournais, un recensement de l'ensemble des zones d'activités économiques a été effectué sur le territoire du PETR⁴.

8 ZAE d'intérêt SCoT

8 ZAE de proximité

29 autres ZAE

110 secteurs économiques privés aménagés ou non



Carte 82 : Localisation des ZAE et secteurs économiques du territoire - Source : Schéma d'attractivité économique

Au sein de la communauté de communes du Fronsadais, 4 zones d'activités économiques existent, dont une en projet :

- ZAE de l'Ilhot, La Lande-de-Fronsac
- ZAE de Cazeaumorin, Lugon et l'Île du Carnay
- ZAE de Vérac, Vérac
- Projet de ZAE de Galgon, Galgon

Au-delà de ces zones d'activités, ce sont également 5 « secteurs économiques hors ZAE » qui sont identifiés (à Tarnès, Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Villegouge et Périssac).

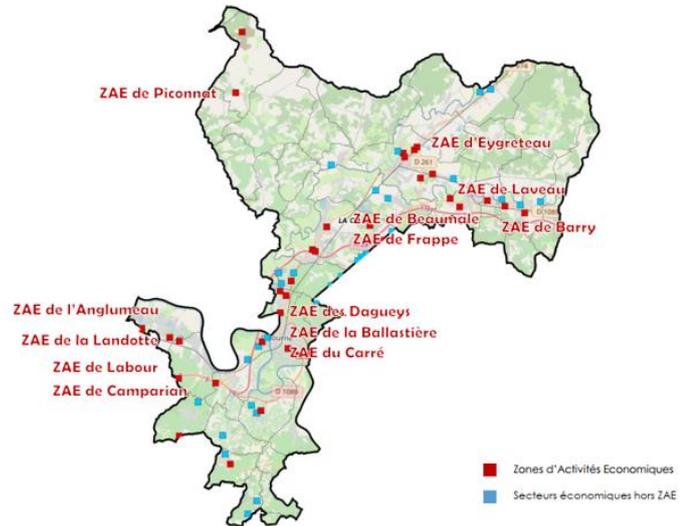


Carte 83 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC Fronsadais - Source : Schéma d'attractivité économique

⁴ Etude réalisée dans le cadre d'un inventaire des zones d'activités au sens des articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Au sein de la communauté d'agglomération du Libournais, 16 zones d'activités économiques existent ainsi qu'une trentaine de secteurs économiques hors ZAE :

- ZAE d'Eygreteau, Coutras
- ZAE de l'Anglumeau, Izon
- ZAE de La Landotte, Izon
- ZAE de Piconnat, Lapouyade
- ZAE des Dagueys, Libourne
- ZAE de la Ballastière, Libourne,
- ZAE du Carré, Libourne
- ZAE de Laveau, Saint-Médard-de-Guizières
- ZAE de Barry, Saint-Seurin-sur-l'Isle
- ZAE de Bentejec, Saint-Seurin-sur-l'Isle
- ZAE de Frappe, Saint-Denis-de-Pile
- ZAE de Beaumale, Saint-Denis-de-Pile
- ZAE de Labour, Vayres
- ZAE de Camparian, Vayres

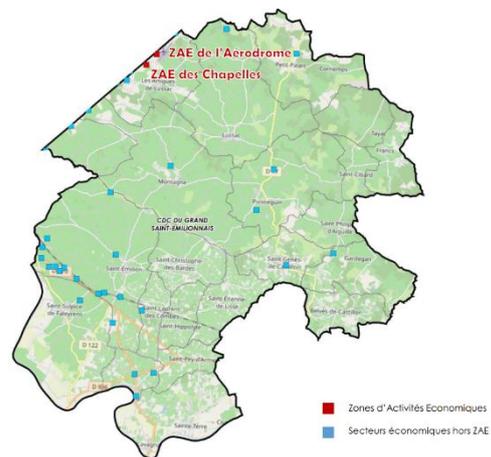


Réalisation : Métropolis, 2023

Carte 84 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CALI - Source : Schéma d'attractivité économique

Au sein de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais, 2 zones d'activités économiques existent ainsi que près d'une trentaine de secteurs économiques hors ZAE :

- ZAE des Chapelles, Les Artigues-de-Lussac
- ZAE de l'Aérodrome, Les Artigues-de-Lussac

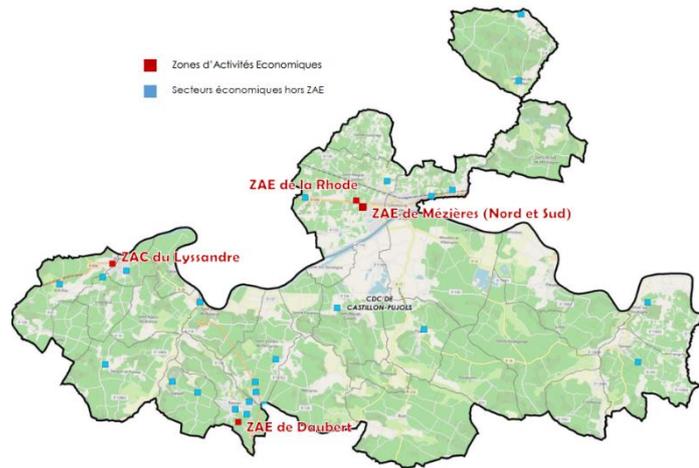


Réalisation : Métropolis, 2023

Carte 85 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC du Grand Saint-Emilionnais - Source : Schéma d'attractivité économique

Au sein de la communauté de communes du Castillon-Pujols, 4 zones d'activités économiques existent ainsi que 24 secteurs économiques hors ZAE :

- ZAC du Lyssandre, Grézillac
- ZAE de la Rhode, Saint-Magne-de-Castillon
- ZAE de Mézières (Nord et Sud), Saint-Magne-de-Castillon
- ZAE de Daubert, Rauzan

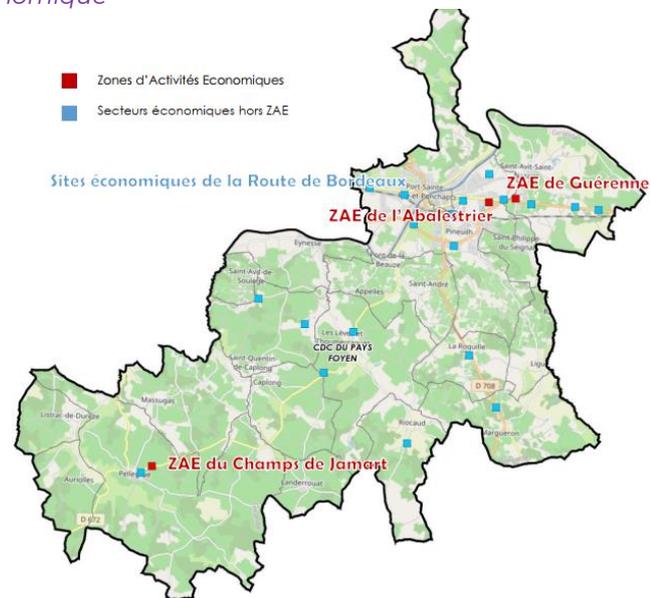


Réalisation : Métropolis, 2023

Carte 86 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC Castillon-Pujols - Source : Schéma d'attractivité économique

Au sein de la communauté de communes du Pays Foyen, 3 zones d'activités économiques existent ainsi que 18 secteurs économiques hors ZAE dont les sites économiques de la Route de Bordeaux à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt pour lequel la communauté de communes n'est pas « l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion » de ces zones d'activités économiques mais participe à leur mise à niveau en investissant notamment en termes d'affichage, de fléchage et de directionnelle.

- ZAE du Champs de Jamart, Pellegrue
- ZAE de l'Arbalestrier, Pineuilh
- ZAE de la Guérenne, Saint-Avit-Saint-Nazaire



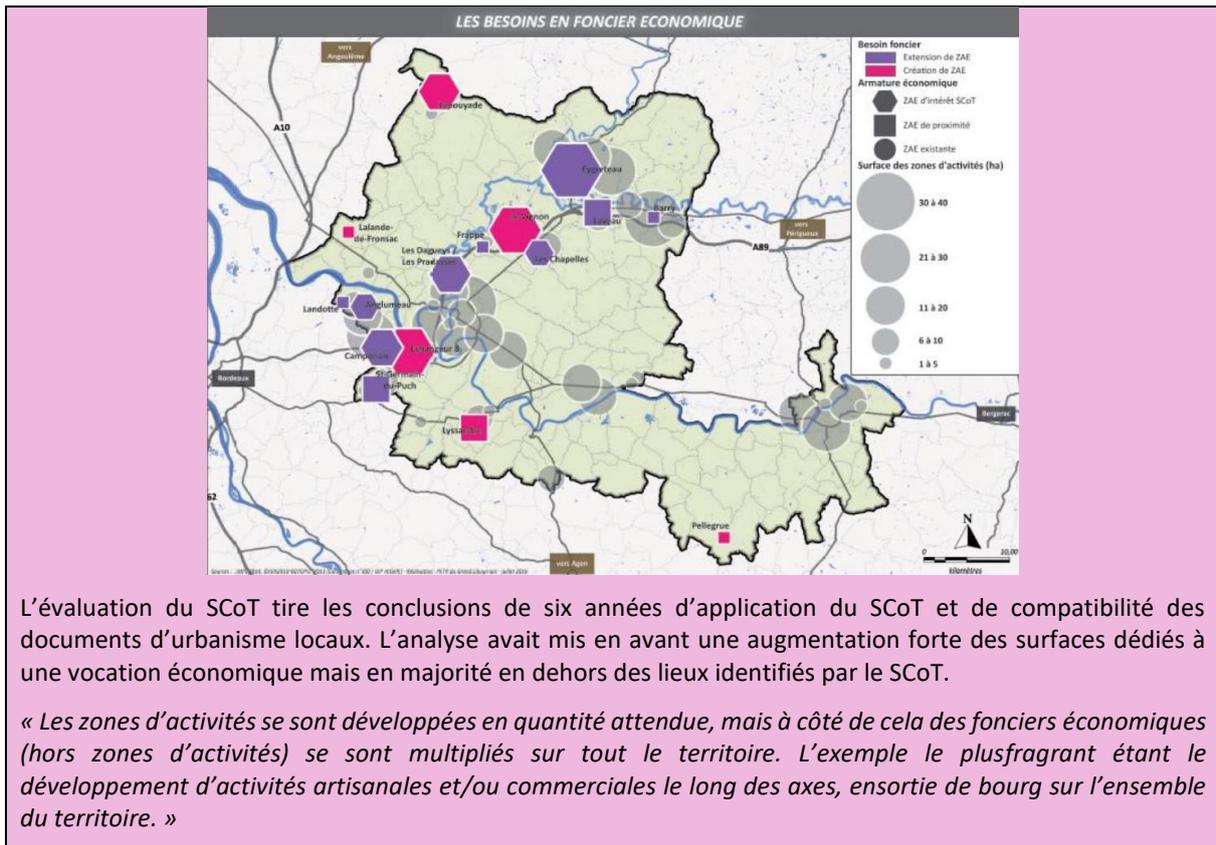
Réalisation : Métropolis, 2023

Carte 87 : Localisation des ZAE et secteurs économiques de la CDC Pays Foyen - Source : Schéma d'attractivité économique



Ce que dit le SCoT | Zones d'activités économiques

Le SCoT actuel identifie 16 zones d'activités dont 8 « d'intérêt SCoT » et 8 autres « de proximité ». Des besoins fonciers ont été identifiés sur chacune de ces zones d'activités.



b. L'offre foncière économique du Grand Libournais : une offre très disparate

Les éléments issus de ce schéma mettent en avant des dynamiques disparates au sein du territoire du Grand Libournais :

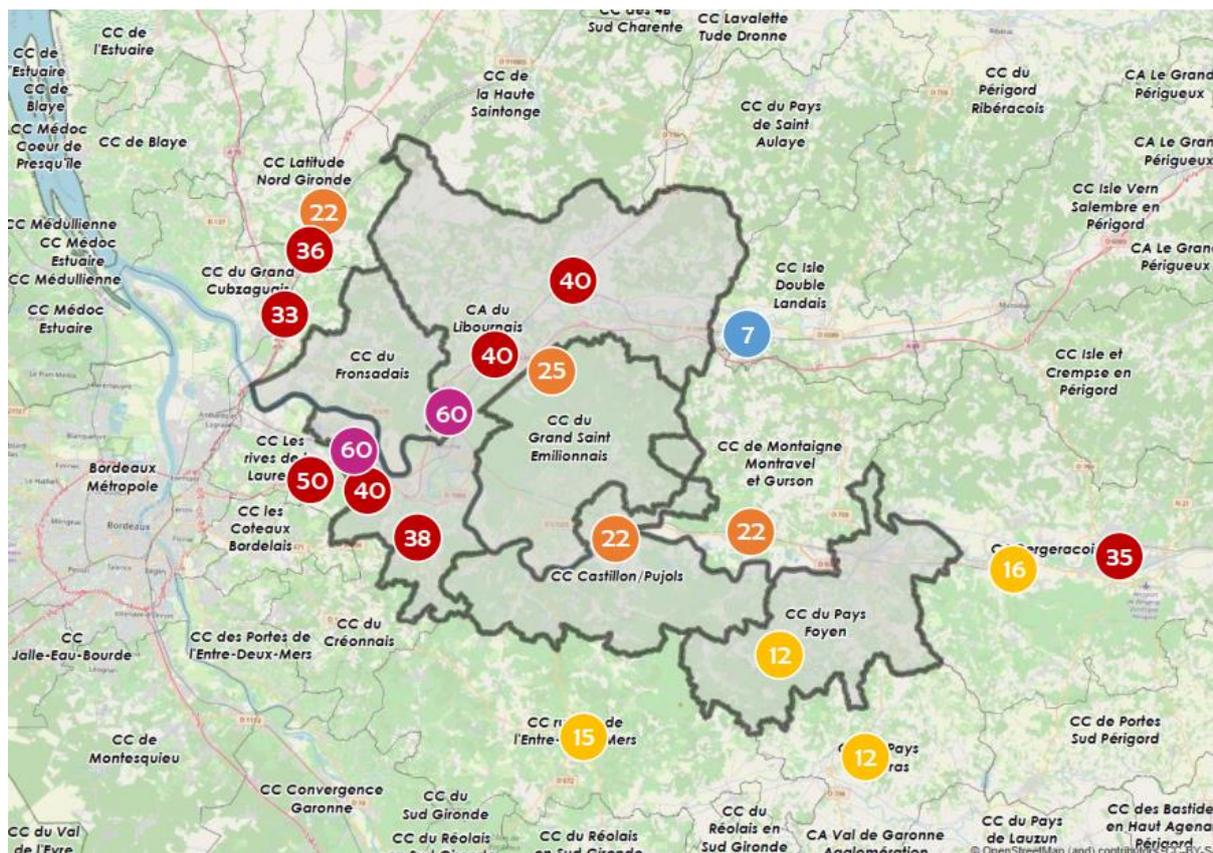
- Des prix du foncier corrélés à la proximité avec la métropole bordelaise

« Les prix au m² des lots à bâtir au sein des ZAE communautaires sont dégressifs à mesure que l'on s'éloigne de la métropole bordelaise.

Ils atteignent ainsi près de 40 à 50€ du m² (dans des ZAE mixtes artisanat / industries) sur le secteur du sud-libournais, voire jusqu'à 60€ / m² dans les zones de Libourne.

Le développement récent des ZAE de Frappe (Saint-Denis-de-Pile) ou d'Eygreateau 2 (Coutras), permet de constater que les prix sur l'axe de la D910/674 atteignent 40€ / m² environ, dans des ZAE disposant d'une certaine qualité, et attractives.

Plus à l'Est du Grand Libournais, sur les autres axes stratégiques (D1089, D936) les prix atteignent environ 20 à 25€ / m², puis 12 à 15€ sur les espaces plus ruraux vers Bergerac. »



Carte 88 : Prix au m² - Source : Schéma d'attractivité économique

- Une offre immobilière et foncière polarisée autour de Libourne et de la CALI

« Selon les informations recensées par le PETR, le Grand Libournais dispose d'une offre d'immobilier d'entreprise très concentrée sur La Cali :

- 6 espaces de coworking (dont 3 à Libourne),
- 2 tiers-lieux
- Hôtel / pépinière d'entreprises du Grand Libournais (à Izon) et de la CCI (à Libourne)
- Incubateur « Food and Winetech » (à Libourne),
- Projet de la maison de l'entreprise et de l'emploi à Coutras.
- Des projets d'ateliers artisanaux (Saint-Germain-du-Puch, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Médard-de-Guizières)

La CC Castillon/Pujols dispose d'un espace de coworking à Castillon-la-Bataille ainsi que 2 tiers-lieux.

Le Pays Foyen disposera prochainement d'une Maison de l'Economie à Pineuilh, et dispose d'un espace de coworking et tiers-lieux.

L'offre est quasi-inexistante sur la CC du Grand Saint-Emilionnais (1 tiers-lieu) et sur le Fronsadais. Surtout, le territoire semble particulièrement peu maillé par une offre de locaux artisanaux relais. Plus globalement, l'offre immobilière d'accompagnement à l'entrepreneuriat reste très limitée hors Cali. »

c. Quelle création de locaux d'activités ?

- Une typologie de création de locaux assez spécialisée autour des entrepôts et des bureaux

« Entre 2012 et 2021, la dynamique de créations de locaux de bureaux a Surfaces de locaux commencés entre 2012 et 2021, en m² été notable sur le Grand Libournais, et notamment sur Libourne (23 000 m² créés), mais aussi Izon, Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Denis-de-Pile et Saint-Emilion. Les créations de bureaux se concentrent ainsi très largement sur le cœur urbain de Libourne, et au sein de quelques ZAE stratégiques.

L'aménagement de nouvelles ZAE a surtout permis la création de nouveaux locaux artisanaux, notamment sur Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Denis-de-Pile, Coutras, Izon, Saint-Emilion ou Pellegrue.

La dynamique de créations de locaux artisanaux permet un certain maillage sur le Grand Libournais.

La dynamique de créations de locaux industriels a essentiellement été portée sur les quelques ZAE à caractère industriel sur Libourne, Les Artigues-de-Lussac, Saint-Denis-de-Pile ou Izon.

Enfin, avec près de 73 000 m² bâtis, la construction de locaux d'entrepôts constitue le premier poste de la dynamique d'immobilier d'entreprise, porté par les demandes de logistiques urbaines sur les pôles et la structuration des bassins logistiques régionaux. La dynamique est surtout soutenue sur les axes routiers principaux (Saint-Denis-de-Pile, Izon / Vayres, Libourne, Coutras, Saint-Magne-de-Castillon, Pineuilh) mais aussi, plus ponctuellement, au sein de certains espaces plus ruraux, en soutien de proximité de la filière viticole. »

Synthèse de la partie « Offre foncière économique »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recensement exhaustif des zones d'activités économiques sur le territoire du Grand Libournais ▶ Présence de nombreuses zones d'activités économiques et de secteurs économiques hors ZAE ▶ Identification des besoins fonciers sur les zones d'activités existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dynamiques disparates au sein du territoire en termes d'offre foncière économique ▶ Corrélation des prix du foncier avec la proximité de la métropole bordelaise ▶ Concentration de l'offre immobilière et foncière autour de Libourne et de la CALI, avec une faible maillage sur d'autres territoires ▶ Offre quasi-inexistante de locaux artisanaux relais dans certains secteurs
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Équilibrer l'offre foncière économique sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais ▶ Diversifier l'offre immobilière et foncière pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises, notamment en dehors de Libourne et de la CALI ▶ Encourager la création de locaux d'activités adaptés aux différents secteurs économiques, notamment les locaux artisanaux relais ▶ Détenir un positionnement clair sur le devenir des zones d'activités économiques, notamment en lien avec les objectifs de préservation des espaces agricoles et naturels 	

Paroles d'acteurs du territoire Foncier
<p>Dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic, plusieurs ateliers thématiques ont été organisés pour bâtir un document partagé. Ces ateliers, réunissant élus, techniciens et structures autour de groupes de travaux ont permis de mettre en avant divers sujets, enjeux et points de vigilance.</p> <p>Sur la thématique du foncier, les principaux éléments d'enjeux identifiés sont les suivants :</p> <p><u>À conserver/favoriser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie foncière intégrant tous les enjeux. - Maintenir une stratégie spatiale cohérente avec les besoins et les capacités des réseaux. - Conserver en priorité les espaces naturels et éviter la création de zones commerciales nuisibles aux centres-bourgs. - Favoriser la mixité urbaine et adapter les aménagements urbains pour piétons et vélos. - Développer l'adaptation des aménagements urbains pour les piétons et les vélos. - Maintenir une véritable stratégie urbaine d'aménagement et densifier les zones existantes. <p><u>À cesser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêter l'extension urbaine et les logiques d'opportunité et de spéculation foncière. - Éviter l'accueil d'activités nécessitant des ressources indisponibles (eau). - Réduire l'autosolisme et la création de zones d'activités accessibles uniquement en voiture. - Limiter les zones de contacts entre espaces urbains et agricoles. <p><u>À créer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et sécuriser les itinéraires cyclables et développer les chaussidou. - Développer des pôles d'échanges multimodaux (PEM) avec vélos en libre-service et bornes de recharge. - Favoriser le développement du photovoltaïque sur les toitures et parkings, plutôt que des centrales au sol. - Créer des espaces communs, notamment de parkings, et des zones protégées au sein des zones agricoles. - Développer des formes urbaines innovantes et des corridors écologiques entre espaces NAF.

- Créer des espaces verts à l'échelle des EPCI et des formes d'activités agricoles nouvelles sans limiter les possibilités de mutation.

DOCUMENT DE TRAVAIL

4. L'agriculture

a. Un portrait agricole marqué par le poids de la viticulture et les spécificités locales

L'économie du territoire est également fortement liée à l'agriculture et la viticulture. Ces secteurs d'activités subissent les mêmes tendances structurelles que celles observées à l'échelle nationale (baisse du nombre d'exploitation, agrandissement des exploitations, absence de repreneurs...) avec néanmoins une meilleure résistance des grandes appellations viticoles.

La Surface Agricole Utile (SAU) du territoire du Grand Libournais est de 65 664 hectares en 2020 (soit environ 49,4% de sa superficie totale). Les données recensées au travers du Registre Parcellaire Graphique se répartissent de la manière suivante :

- Les fruits avec 32 962 hectares exploités (dont 98% sont dédiés à la vigne) pour 61,8% de la surface
 - Vigne : 32 420 ha
 - Verger : 388 ha
 - Fruit à coque : 152 ha
 - Olivier : <1 ha
- Les prairies avec 11 101 hectares exploités pour 20,8% de la surface
 - Prairies permanentes : 9 195 ha
 - Prairies temporaires : 1 310 ha
 - Fourrage : 448 ha
 - Estives landes : 147 ha
- Les céréales avec 6 020 hectares exploités pour 11,3% de la surface
 - Maïs : 3 325 ha
 - Blé : 885 ha
 - Autres céréales : 614 ha
 - Tournesol : 445 ha
 - Autre oléagineux : 413 ha
 - Orge : 186 ha
 - Protéagineux : 147 ha
 - Colza : 2 ha
- Les occupations « diverses » avec 1 567 hectares exploités pour 3% de la surface
- Les parcelles gelées qui occupent 1 592 hectares pour 3% de la surface
- Les légumes qui occupent 43 hectares pour 0,1% de la surface
 - Légume fleur : 24 ha
 - Légumineuse grain : 16 ha
 - Plante fibre : 2 ha

L'occupation agricole est ainsi largement dominée par la viticulture qui représente environ 61% de l'occupation du sol selon le RPG à la commune.

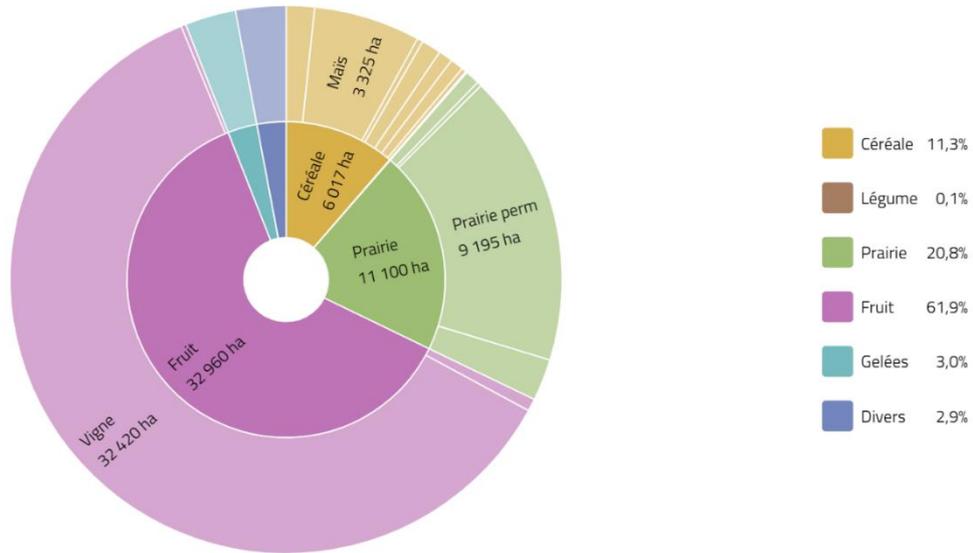
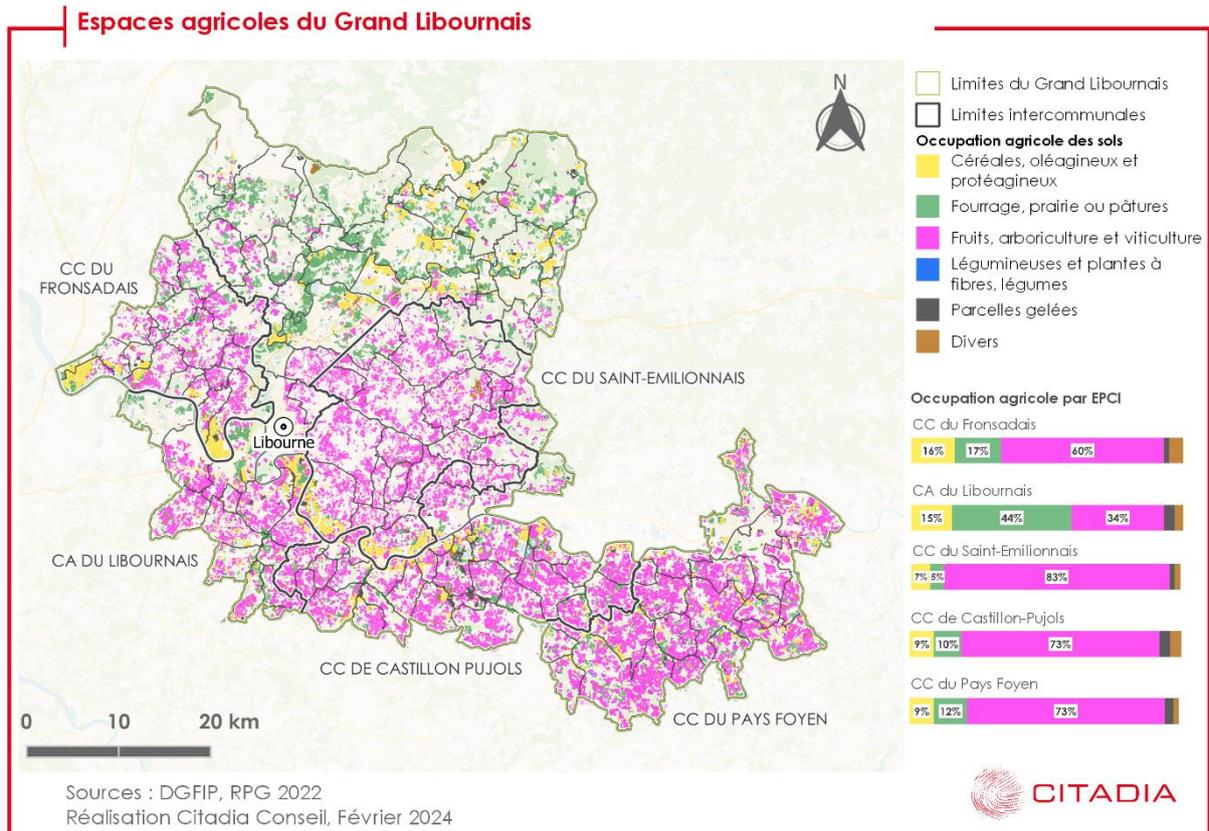


Illustration 14 : Part de l'occupation agricole des sols selon le RPG

La Surface Agricole Utile du territoire connaît un recul sur le territoire (-4% entre 2020 et 2010), phénomène qui s'observe sur l'ensemble du territoire et qui ne semble pas connaître une spatialisation spécifique.



Carte 89 : Espaces agricoles du Grand Libournais

Les données issues du registre parcellaire graphique renseignent également sur la répartition auprès de chaque intercommunalité, offrant un aperçu des réalités agricoles variées qui caractérisent le Grand Libournais :

- Une grande partie du territoire du Grand Libournais est fortement dominée par la culture viticole. Cette activité occupe une place prépondérante dans les espaces occidentaux et centraux du Grand Libournais, représentant près des $\frac{3}{4}$ de l'occupation agricole des sols pour les CC de Castillon-Pujols et du Pays Foyen, et dépassant même les 80 % pour la CC du Saint-Emilionnais.
- La CC du Fronsadais est également marquée par une présence significative de la viticulture, représentant 60 % de l'occupation agricole du sol, en partie liée à l'AOC Fronsac, spécifique à ce secteur. Cependant, on note également une part importante des terres dédiées aux cultures et aux prairies, totalisant environ un tiers de l'occupation agricole du secteur.
- Le secteur nord du territoire (englobé dans la CA du Libournais) présente une occupation agricole moins marquée par la viticulture que les autres zones. Caractérisé par une agriculture plus diversifiée et axée sur les cultures et l'élevage, ce secteur se distingue nettement du reste du Grand Libournais. Ces différences soulignent l'importance du poids de la viticulture dans la région tout en mettant en lumière les nuances géographiques et agricoles qui doivent être prises en compte dans toute analyse ou planification territoriale.

b. Un emploi agricole en net recul sur tout le territoire

Le secteur agricole compte 2 708 exploitations en 2020. A l'instar de l'échelle nationale ou départementale, le territoire du Grand Libournais connaît un recul important et rapide du nombre d'exploitations agricoles : entre 2010 et 2020, le territoire a perdu 23% de ses exploitations agricoles. Cette tendance est plus forte qu'à l'échelle nationale (-19,1%) et proche de celle départementale (-25,5%). Elles traduisent des mutations profondes et des réorganisations très importantes du monde agricole en cours. Seules les communes correspondant à la CC du Grand Saint-Emilionnais sont moins impactées par cette baisse (-11,7% sur la période), principalement liés à la vitalité des domaines viticoles dans le secteur. Cet élément se confirme et corrobore avec les éléments d'analyse à l'échelle nationale où la viticulture fait partie des spécialisations agricoles les moins impactées par la chute du nombre d'exploitation (-15,7%). Il est ainsi à noter une disproportion grandissante entre l'évolution du nombre d'exploitations agricoles et l'évolution des surfaces agricoles du territoire qui décroît bien moins rapidement. Cette tendance entraîne mécaniquement une augmentation de la surface moyenne des exploitations : l'exploitation agricole moyenne est ainsi passée de 17 hectares en 1998, à environ 20 hectares en 2010 et 24,2 hectares en 2020. Le nombre d'agriculteurs exploitants suit les mêmes tendances : entre 2009 et 2020, ce sont -34% d'agriculteurs exploitants sur le territoire soit environ 1 000 agriculteurs exploitants en moins en une décennie.

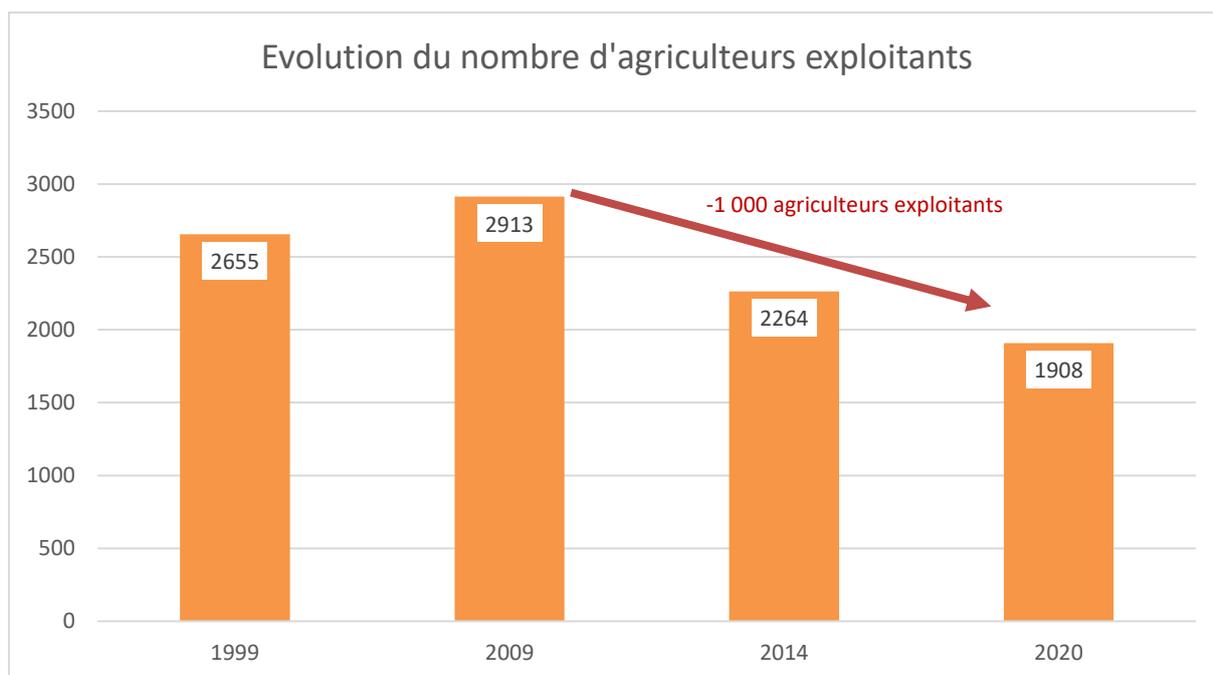


Figure 70 : Evolution du nombre d'agriculteurs exploitants

Au-delà des données sur les exploitations agricoles, le monde agricole détient une part très importante sur le territoire : en regroupant 15,2% des emplois sur le territoire, cette sur-représentation du domaine agricole est liée au poids et au rayonnement du domaine viticole. A titre de comparaison, la part des emplois dans l'agriculture à l'échelle de la Gironde est de 3,8% et de 2,5% à l'échelle nationale.

Cette part connaît néanmoins un recul marqué depuis plus d'une décennie : la part des emplois de l'agriculture connaît un recul de 1,9 points depuis 2009, soit à un rythme bien plus rapide qu'à l'échelle nationale (-0,4) ou départementale (-1,2).

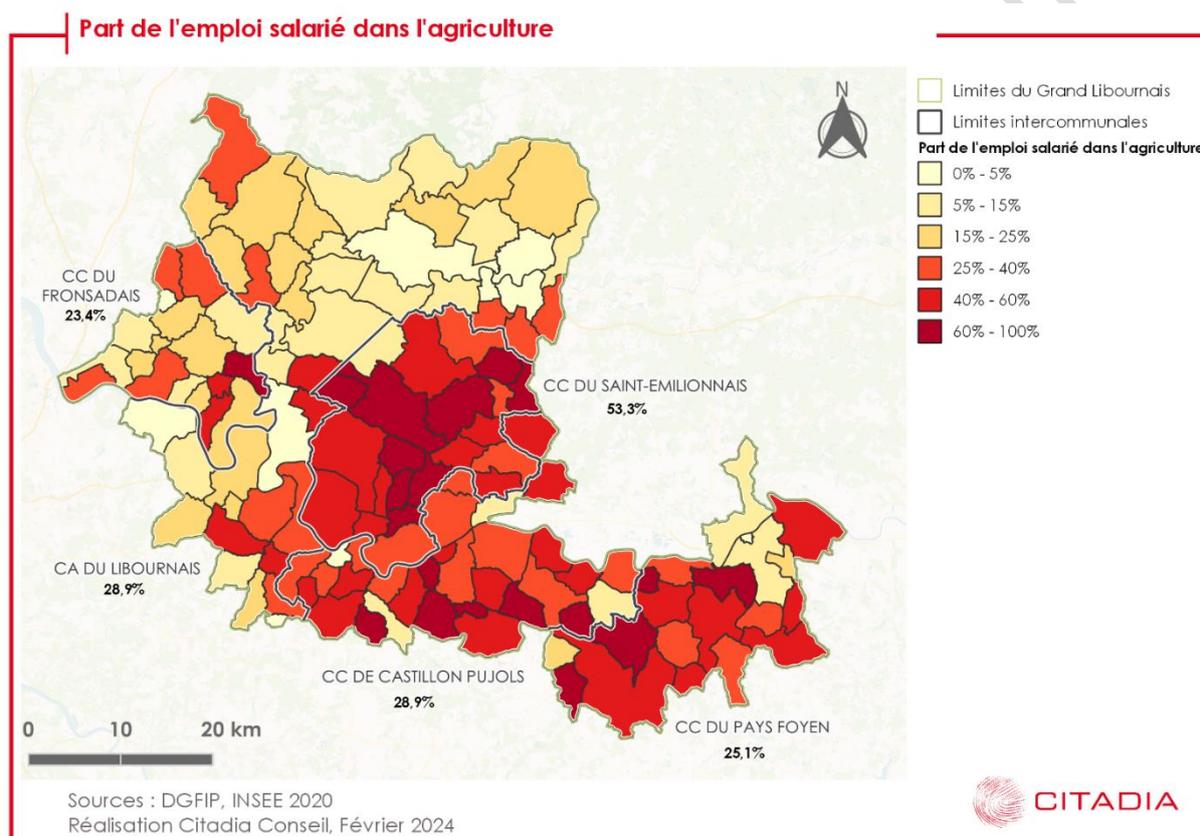
A l'échelle interne au territoire, une très forte concentration de cet emploi se concentre autour des domaines viticoles : à l'exception de la CA du Libournais pour laquelle seulement 6,4% de l'emploi est lié au domaine agricole, les autres intercommunalités détiennent des taux très élevés, autour de 20% pour les CC du Fronsadais, Castillon/Pujols ainsi que du Pays Foyen et monte jusqu'à près d'un emploi sur deux dans la CC du Grand Saint-Emilionnais (46,1%).

Ce que dit le SCoT | Evolution du tissu agricole

Basé sur les données du recensement agricole de 2010, le diagnostic du SCoT actuel met déjà en avant la majorité des tendances actuelles :

- La diminution du nombre d'exploitations agricoles et la résistance du domaine viticole
« Le nombre d'exploitations agricoles professionnelles dans le Grand Libournais était de plus 3 500 en 2010, soit une baisse de près de 20 % en dix ans. [...] Corollaire de la baisse des surfaces cultivées, la quasi-totalité des communes voit leur nombre d'exploitation se réduire, à l'exception de 8 d'entre elles. Trois secteurs sont plus particulièrement concernés par la disparition des exploitations : le Nord du territoire dont le Coutradais qui est le plus affecté, la vallée de l'Isle et dans une moindre mesure le Pays Foyen. Les communes marquées par une forte présence de la viticulture, semblent mieux résister à cette érosion. »
- L'augmentation mécanique de la taille des exploitations
« Une des contreparties de cette raréfaction est l'augmentation des tailles moyennes des unités de production. [...] La taille moyenne des exploitations passe ainsi de 17 ha en 1998 à moins de 20 ha en 2010. »

Ces données corroborent de près avec la part de l'emploi salarié dans l'agriculture : avec 23,2% à l'échelle du Grand Libournais, la place du salariat dans le domaine agricole est surreprésenté par rapport aux différents échelons de référence (5,3% à l'échelle nationale ; 6,4% à l'échelle de la Gironde) et est là-également encore plus fort dans les secteurs concentrant le cœur de l'activité viticole (un chiffre montant jusqu'à 80,6% de l'emploi salarié dans l'agriculture). Ces éléments sont directement liés au modèle agricole de la viticulture qui constitue la spécialisation agricole nécessitant en moyenne le plus de main d'œuvre agricole (2,1 ETP par exploitation en moyenne à l'échelle nationale). Ainsi la CC du Grand Saint-Emilionnais – concentrant la plus grande part de la production viticole du territoire – détient un taux moyen de 53,3%. Tous ces éléments confirment l'importance du domaine agricole, et particulièrement viticole, comme employeur.



Carte 90 : Part de l'emploi salarié dans l'agriculture

c. Une profession vieillissante et en proie à de grands difficultés économiques

Le vieillissement des exploitants agricoles est un phénomène particulièrement marqué sur le territoire du Grand Libournais. Selon le dernier recensement agricole de 2020, plus de la moitié des exploitations girondines sont dirigées par des personnes de plus de 55 ans, avec un âge moyen de 53,8 ans. Ce vieillissement est d'autant plus prononcé dans les exploitations viticoles, où 52% des exploitants ont plus de 55 ans, 37% ont entre 40 et 54 ans, et seulement 11% ont moins de 40 ans. Ces chiffres illustrent les difficultés actuelles et à venir en matière de reprise des exploitations, accentuées par les tendances démographiques observées.

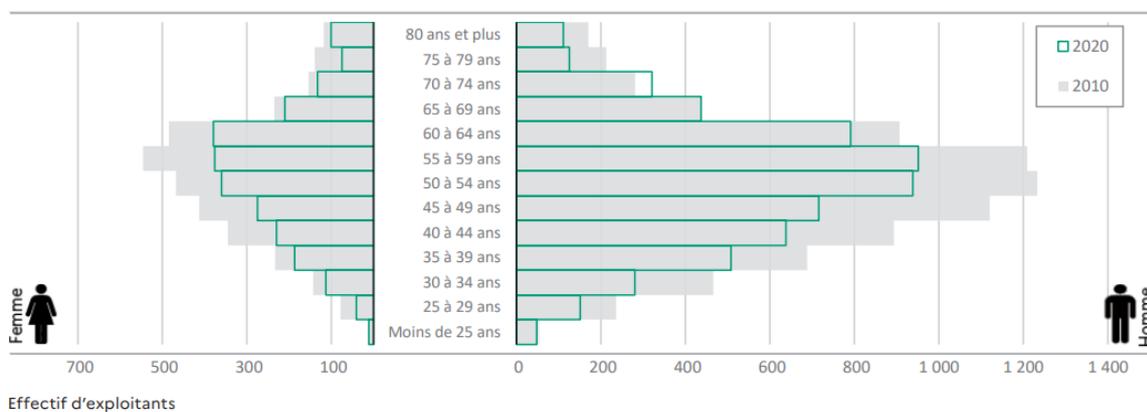
Ces difficultés se confirment lorsque sont examinées les données relatives aux perspectives d'avenir des exploitations agricoles. À l'échelle départementale, et quelle que soit la taille de l'exploitation,

seule une faible proportion (allant d'environ 20% à un peu plus de 30%) affirme que leur exploitation sera reprise dans les trois prochaines années. Ces chiffres soulignent les défis auxquels sont confrontés les exploitants agricoles, ainsi que l'incertitude quant à la pérennité de leurs activités.

Graphique 1

Une population vieillissante, moins d'exploitants à tous les âges

Pyramide des âges des exploitants agricoles



Champ : Gironde, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles

Figure 71 : Pyramide des âges des agriculteurs - Source : Recensement Agricole/AGRESTE – « Premiers résultats du Recensement agricole 2020 »

Les revenus agricoles moyens laissent également présager de grandes difficultés économiques et sociales : la MSA estime que 70% des agriculteurs girondins touchent un revenu annuel moyen inférieur au SMIC (16 236 € net annuel).

Au-delà de ces éléments statistiques et quantitatifs, l'agriculture revêt une importance fondamentale dans le territoire du Grand Libournais, qui dépasse largement la simple dimension économique des activités. Elle est également porteuse de dimensions sociales, culturelles et paysagères essentielles à l'identité et à la vitalité du territoire.

d. Une filière viti-vinicole structurante, confrontée à de nombreux défis

1. Une filière moteur pour l'ensemble du territoire

L'activité viticole du Grand Libournais détient une reconnaissance mondiale. Au travers de multiples Appellations d'Origine Contrôlée, la viticulture détient un rôle primordial dans l'économie du territoire. La densité d'implantation de ces territoires viticoles sont très hétéroclites selon les communes avec une très forte concentration sur certaines AOC (ex : Saint-Emilion) là où d'autres communes détiennent une présence viticole bien moins marquée (principalement au nord du territoire, à la fois par une spécialisation agricole moins marquée et par des appellations viticoles moins reconnues).

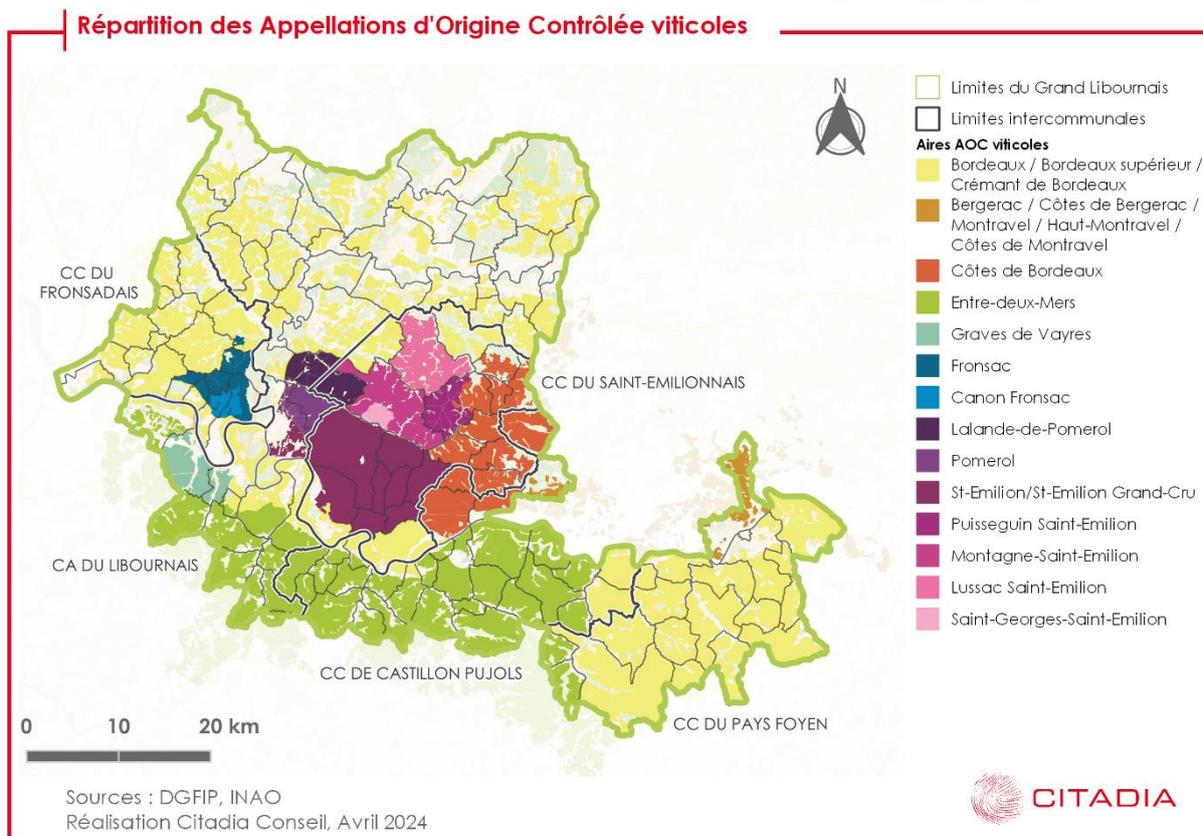
Comme précisé dans le SCoT actuel, la viticulture du territoire peut être divisée en différents groupes :

- Des appellations propres au territoire détenant une renommée mondiale : Pomerol, Lalande-de-Pomerol, Fronsac, Saint-Émilion, ainsi que l'ensemble de leurs satellites. Toutes ces appellations

sont situées autour de Libourne et représentent un moteur essentiel pour l'économie agricole tant au niveau local qu'au niveau départemental.

- Des appellations spécifiques au Grand Libournais avec une réputation moins établie mais bénéficiant de la dynamique économique des vignobles plus prestigieux, étant souvent associées à d'autres appellations au sein des exploitations, telles que les Graves de Vayres.
- Les vignobles « génériques » qui constituent la part la plus importante des surfaces plantées (63% d'après le SCoT actuel)
 - Les vignobles « génériques » dont l'aire géographique dépasse le cadre du territoire : Bordeaux, Entre-deux-Mers et Bergerac
- Les AOC du Bergeracois

Ce portait agricole contribue à faire de ce territoire un rôle moteur de la production viticole bordelaise.



Carte 91 : Répartition des Appellations d'Origine Contrôlée viticoles

La renommée de la filière viticole contribue grandement à valoriser les parcelles viticoles présentes sur le territoire, mais avec des disparités très importantes selon les secteurs, les appellations et les signatures concernées avec des dynamiques parfois contraires. Quelques exemples⁵ :

⁵ Chiffrage issu de l'étude « Le marché des vignes » réalisé par la SAFER Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022 : https://www.saferna.fr/wp-content/uploads/2023/12/le_prix_des_vignes_gironde_2022.pdf

Pour les « appellations génériques » ou celles bénéficiant d'une réputation moins élevée, les valeurs sont généralement plus modestes. Par exemple, la valeur dominante pour les vignobles classés Bordeaux et Côtes de Bordeaux se situe autour de 10 500 € par hectare.

En revanche, les appellations spécifiques au territoire peuvent afficher des valeurs considérablement plus élevées. Par exemple, la valeur d'un hectare de vignoble à Lalande-de-Pomerol est estimée à 230 000 €, tandis que les vignobles les plus prestigieux peuvent atteindre des sommets bien plus élevés :

« Les prix du vignoble de Pomerol se stabilisent à une moyenne de 2 000 000 €/ha. Là encore, les secteurs convoités par les plus belles signatures de l'appellation peuvent atteindre des valeurs supérieures à 7 000 000 €/ha tandis que les terroirs les moins prisés conservent une valeur plancher en légère hausse de 1 300 000 €/ ha. A Lalande-de-Pomerol, les prix baissent légèrement avec une dominante qui avoisine désormais les 230 000 €/ha. Les meilleurs terroirs toujours très convoités se maintiennent à des niveaux de prix voisins de 350 000 €/ha. »

LE PRIX DES VIGNES (€/HA)

Prix moyen correspondant à des vignes plantées, en bon état et d'âge moyen

Appellation	2022	2021	2020
→ Saint-Julien	1 800 000	1 800 000	1 600 000
→ Margaux	1 500 000	1 500 000	1 500 000
→ Pauillac	3 000 000	3 000 000	2 800 000
→ Saint-Estèphe	550 000	550 000	550 000
→ Moulis	80 000	80 000	80 000
→ Listrac	60 000	60 000	65 000
→ Haut-Médoc	60 000	60 000	65 000
↘ Médoc	35 000	38 000	40 000
→ Sauternes	30 000	30 000	30 000
↘ Liqueureux Rive Droite	10 500	12 000	12 000
↘ Cadillac Côtes de Bordeaux	11 000	13 000	14 000
↘ Bordeaux Rouge	10 500	12 000	13 000
↘ Bordeaux Blanc	10 500	12 000	13 000
↘ Grave de Vayres	10 500	14 000	15 000
↘ Graves Rouge	27 000	32 000	34 000
↘ Graves Blanc	27 000	32 000	34 000
↘ Pessac-Léognan	500 000	650 000	600 000
→ Pomerol	2 000 000	2 000 000	2 000 000
↘ Lalande de Pomerol	230 000	250 000	250 000
→ Saint-Emilion	300 000	300 000	300 000
→ Satellites de Saint-Emilion	85 000	85 000	85 000
→ Canon Fronsac	100 000	100 000	100 000
↘ Fronsac	22 000	25 000	28 000
↘ Côtes de Bourg	16 000	18 000	19 000
↘ Blaye Côtes de Bordeaux	13 000	15 000	16 000
↘ Castillon/Francis Côtes de Bordeaux	20 000	25 000	25 000

Illustration 15 : Prix moyen des vignes en Gironde – Source : SAFER Nouvelle-Aquitaine

2. Une filière dont les bouleversements récents et à venir remettent en cause son devenir et son organisation

La diminution du nombre d'agriculteurs exploitants et la concentration agraire de la production sur un nombre réduit d'exploitations expliquent l'augmentation rapide du salariat dans le monde agricole. Ces phénomènes sont observables à l'échelle nationale et concernent l'ensemble des productions agricoles. De nouvelles formes d'emplois apparaissent.

Le territoire du Grand Libournais est ainsi fortement impacté par ces phénomènes en raison de l'importance de l'agriculture dans son économie et de la prépondérance de la spécialisation viticole. La forte présence d'emplois agricoles soulève également la question de la précarité de l'emploi dans ce secteur. Le recours à l'emploi saisonnier et à des formes d'emploi non permanent (CDD, intérim) occupe une place primordiale dans l'organisation de l'économie viticole, marquée par le salariat. Ce type d'emploi est marqué par de nombreuses problématiques de précarité dans les conditions de travail.

« Les statistiques agricoles et plus spécifiquement le recensement agricole français sous-estiment largement le travail réalisé par les prestataires de travail agricole. [...] À mesure qu'il croît, ce groupe de salariés tend à se diversifier selon que l'on a affaire à des salariés permanents, des travailleurs agricoles saisonniers ou à des travailleurs directement salariés par des sociétés prestataires de services agricoles. La spécialisation des productions et l'émergence de nouvelles formes d'entreprises ayant massivement recours à la sous-traitance induisent une pluralisation des statuts salariés dans le secteur agricole. Cette évolution est particulièrement nette dans certaines filières, comme la viticulture, l'arboriculture ou le maraîchage, où l'activité productive repose pour une grande part, et de longue date, sur un travail salarié réalisé à la fois par des permanents et des saisonniers. »

Il est ainsi estimé d'après le recensement agricole que l'emploi saisonnier ou occasionnel représente 28% des ETP dans le domaine de la viticulture à l'échelle nationale.

Au-delà des principales appellations vitrines du territoire, la valorisation des productions viticoles est un sujet important du fait que plusieurs productions sont marquées par une crise viticole plus profonde. Cette question induit également celle de la reconversion des parcelles viticoles vers d'autres productions ou usage.

Cette question est d'autant plus importante du fait de la nature de cette production face au dérèglement climatique qui pose une menace significative pour la viticulture, impactant la vigne de diverses manières. Les conséquences du changement climatique, telles que le stress hydrique, l'avancement des dates de vendanges, le risque de maladie (mildiou...), les pertes de rendements et les affections dans la production (diminution du taux d'acidité, changements organoleptiques...) sont autant de défis auxquels le secteur doit faire face. Les effets du dérèglement climatique, illustrés par l'avancement de la floraison, des vendanges plus précoces, des rendements affectés, et une modification des profils aromatiques, sont déjà palpables.

La problématique de l'arrachage des vignes constitue un aspect clé des évolutions récentes du monde viticole. Cette pratique, qu'elle soit spontanée ou intentionnelle à travers l'incitation financière du programme de la « prime à l'arrachage », reflète les profondes difficultés économiques rencontrées par le vignoble girondin. Elle pose la question de l'avenir économique des domaines viticoles, tout en soulignant l'importance des enjeux sanitaires, notamment liés à la flavescence dorée.

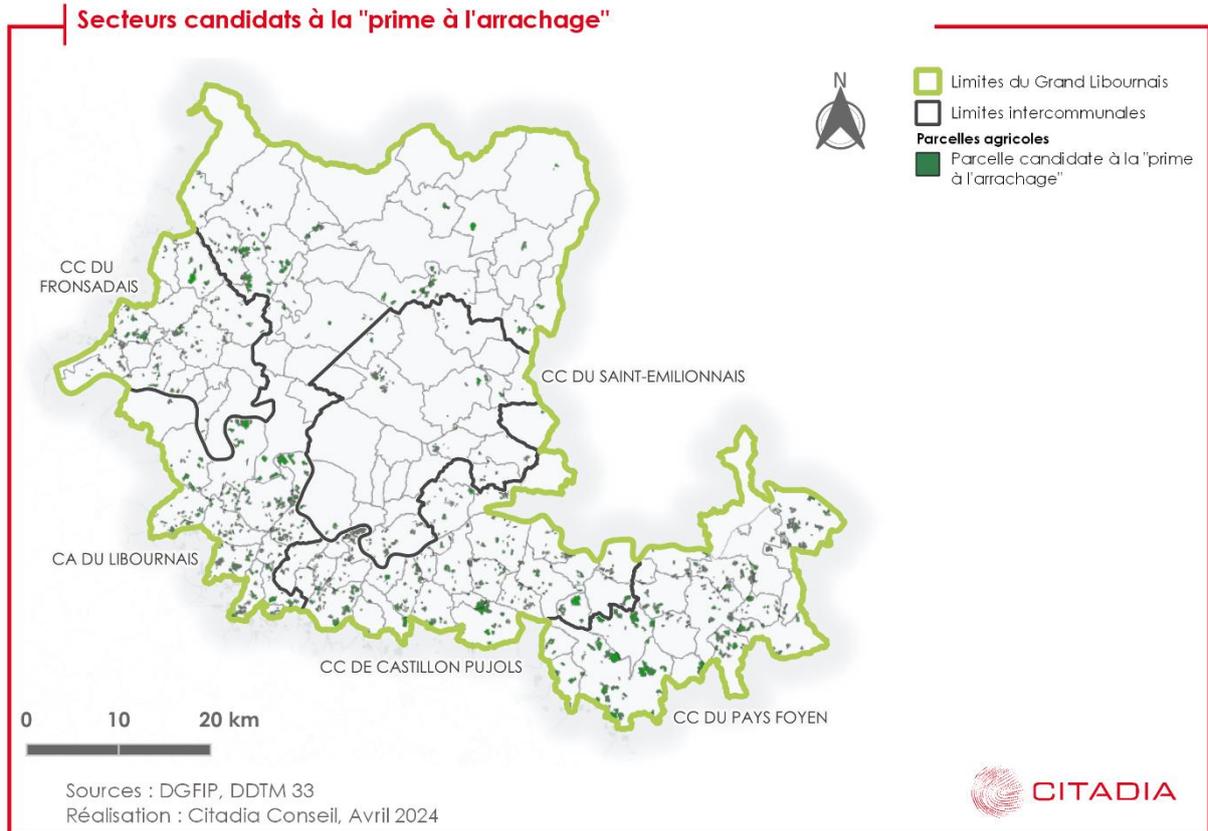
Le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) a annoncé son intention d'arracher 10 000 hectares de vignes à l'échelle départementale, soit environ 10% de la surface viticole du département. Cette démarche vise à réduire la production excédentaire qui caractérise le secteur viticole girondin. Les primes octroyées pour l'arrachage prennent diverses formes et sont attribuées en fonction de différents scénarios, qu'il s'agisse d'un arrêt total ou partiel de l'activité agricole, ou encore du statut des propriétaires non exploitants :

- « « En cas d'arrêt total de l'activité agricole, les parcelles devront être obligatoirement remises
 - en zones naturelles / jachère
 - ou en boisement
- En cas d'arrêt partiel, les conditions dépendront du devenir des terres et du souhait du demandeur :
 - zones naturelles / jachère
 - ou boisements
 - ou diversification agricole
- Cas particulier des propriétaires non exploitants :
 - zones naturelles / jachère
 - ou boisements »⁶

Selon les premières estimations basées sur les demandes de candidature à l'arrachage sanitaire en janvier 2024, environ 40% des demandes se portent sur la diversification des activités, tandis que le reste concerne l'arrêt complet des activités, entraînant la renaturation des parcelles pour une durée minimale de gel de 20 ans. Que ce soit à travers la renaturation des terres ou la diversification des activités, ces démarches témoignent des difficultés économiques rencontrées par les exploitations viticoles.

6

https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/70693/527146/file/Notice_dispositif_arrachage_22112_023-3.pdf



Carte 92 : Secteurs candidats à la "prime à l'arrachage"

Outre les mesures institutionnelles, l'arrachage spontané des vignes est également une pratique répandue sur le territoire, bien que son étendue exacte soit difficile à quantifier.

Plus globalement, la crise viticole qui sévit dans l'ensemble du vignoble bordelais soulève des interrogations quant à l'avenir des parcelles agricoles. La crise de surproduction, conjuguée aux problèmes sanitaires tels que les épisodes de mildiou en 2023 et à la perspective des changements climatiques, qui ont un impact sur les productions, la fréquence des événements climatiques extrêmes, ainsi que sur la qualité de la production, interroge tant sur le devenir immédiat de ces productions que sur leur pérennité à long terme. Cette crise touche particulièrement les appellations les plus génériques ou moins prestigieuses, tandis que les appellations les plus renommées semblent être moins affectées. Par exemple, Saint-Émilion semble moins touchée à la lumière de la carte des secteurs éligibles à la prime à l'arrachage au contraire du vignoble de l'Entre-deux-Mers par exemple qui est plus fortement impacté.

Un autre indicateur révélateur de ces difficultés économiques est l'évolution des prix des différents vignobles. Une tendance à la baisse est observée dans un certain nombre d'appellations. Par exemple, entre 2020 et 2022, le prix moyen de l'hectare de vigne du Grave de Vayres a chuté de 30%, tandis que les prix du Bordeaux Rouge et du Fronsac ont diminué d'environ 20%. Cette baisse généralisée des prix témoigne des défis économiques auxquels est confronté le secteur viticole, notamment en raison de la surproduction et des crises sanitaires récentes.

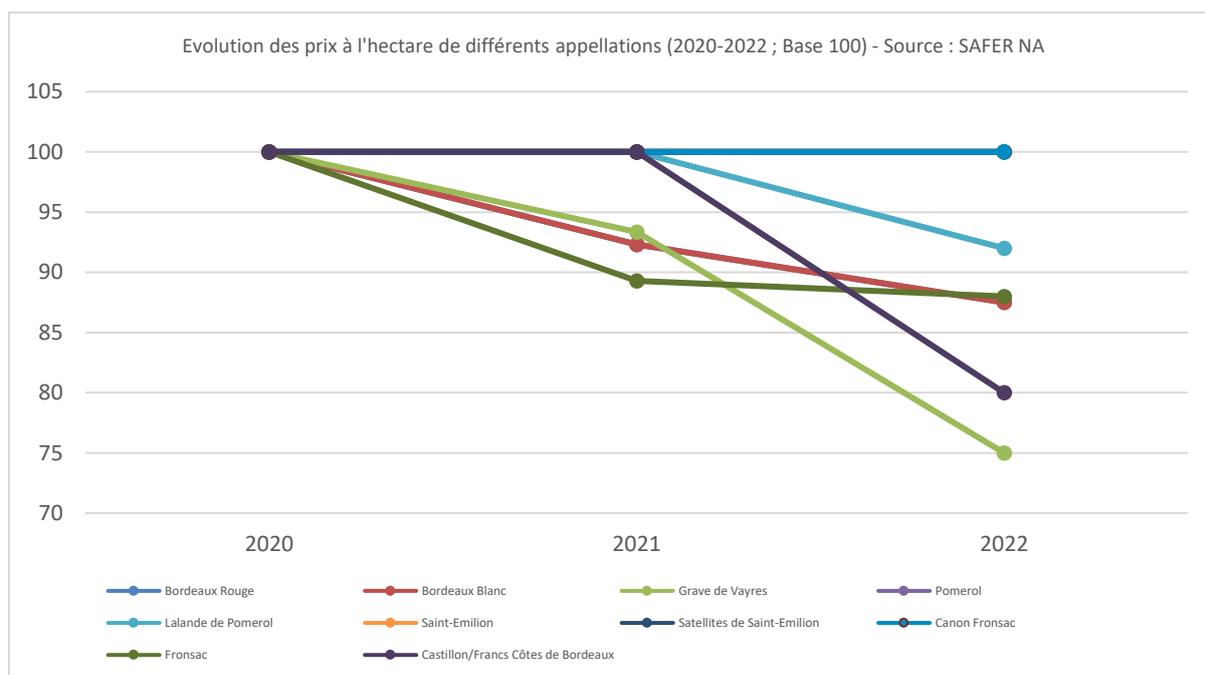


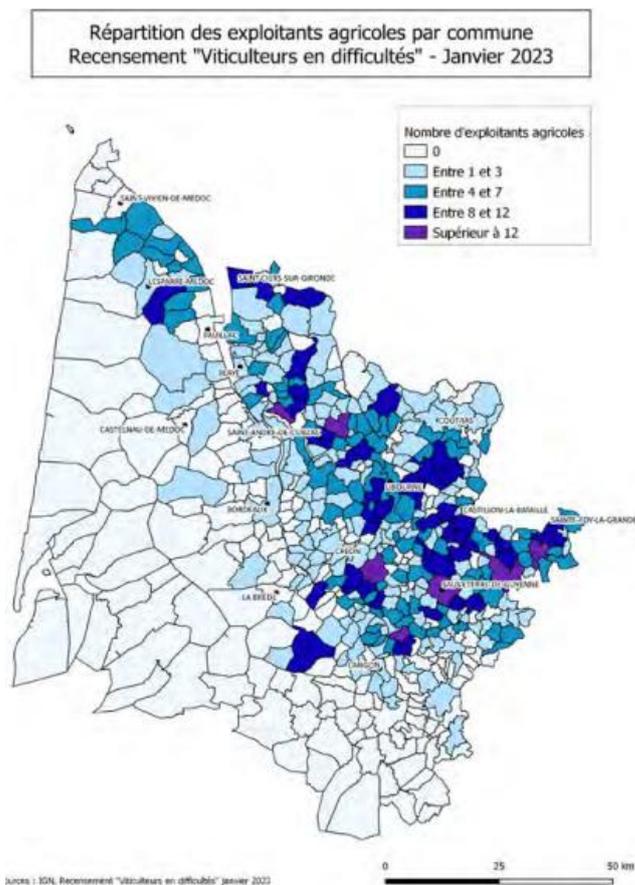
Figure 72 : Evolution des prix à l'hectare de différentes appellations (2020-2022)

Au-delà de ces éléments spécifiques au territoire, d'autres facteurs conjoncturels et structurels peuvent expliquer les grandes difficultés économiques rencontrées par le vignoble bordelais. Les changements dans les modes de consommation du vin à l'échelle nationale, les évolutions des marchés internationaux, ainsi que la surproduction, qui exerce une pression à la baisse sur les prix, sont autant de défis majeurs auxquels le secteur est confronté.

Les chiffres issus d'une enquête sur la « crise viticole » datant de février 2023 par la chambre d'agriculture de la Gironde renseigne sur l'ampleur des difficultés rencontrées⁷ :

- Combien de viticulteurs se déclarent en difficulté ?
 - 1/3 des viticulteurs girondins se déclarent en difficultés économiques, soit 1 372 exploitants.
- Quelles sont les zones et appellations les plus touchées ?
 - Ces difficultés se situent principalement auprès des appellations les plus touchées par la crise

⁷https://gironde.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/100_Inst-Gironde/Documents/pdf_home_page_actualites/2023/33_Crise_Viti_Resultats_Enquete_Dec_2022_Web_1_.pdf



Carte 93 : Répartition des exploitants agricoles par commune Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33

- Que souhaitent les viticulteurs ?
 - La majorité souhaite continuer (70,3%) mais près d'1/4 des sondés (23%) souhaite arrêter l'activité agricole et viticole.
 - « Ils représentent 26 000 ha de vignes, soit en moyenne 28 ha/exploitation.
 - Age moyen 47 ans
 - 32 % de ces viticulteurs ont déjà une autre production sur l'exploitation qui occupe en moyenne 23 ha/exploitation.
 - Près de 300 envisagent de se diversifier vers d'autres productions, sans pour autant indiquer des choix arrêtés de la production. Néanmoins, certains expriment des orientations de filière :
 - en premier lieu, les productions arboricoles (oliviers et noisetiers étant les plus citées),
 - viennent ensuite, les céréales et l'élevage,
 - plus marginalement, sont cités le maraîchage, le chanvre...
 - Ils sont nombreux (85) à envisager de diversifier leurs activités vers de l'agritourisme ou de l'œnotourisme. »

Je souhaite ou souhaiterais :

1 372 réponses



Figure 73 : Poursuite de l'activité agricole et viticole Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33

- Quel est le profil des viticulteurs qui veulent cesser leur activité ?
 - L'étude révèle 333 viticulteurs sondés souhaitent arrêter totalement la viticulture
 - « 98 % de ces viticulteurs n'ont pas de repreneur
 - Age moyen 60 ans
 - 66 % souhaitent prendre leur retraite
 - 34 % envisagent de se reconvertir dans une autre activité (hors agriculture)
 - 5 % sont engagés dans un règlement amiable, un mandat ad-hoc ou bien une procédure collective au Tribunal Judiciaire (redressement, liquidation...)
 - Ces exploitations représentent 6 400 ha, il s'agit pour la plupart de petites et moyennes surfaces, 19 ha/exploitation en moyenne »

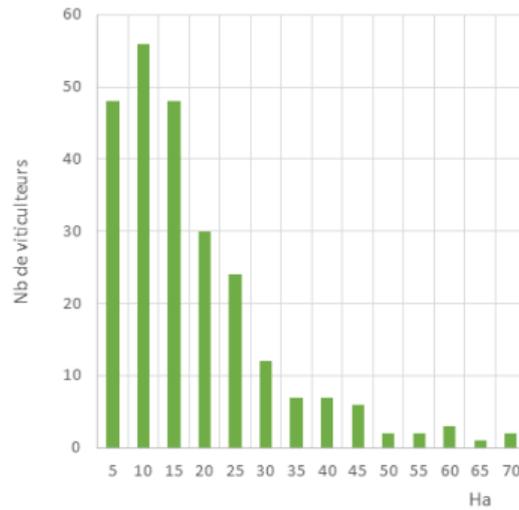
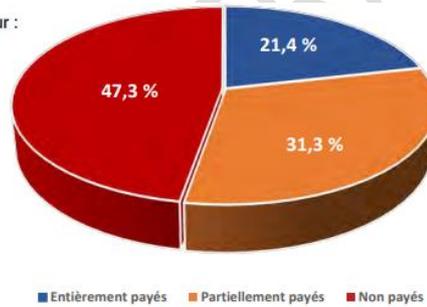


Figure 74 : Profil des viticulteurs souhaitant arrêter Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33

- Et les propriétaires bailleurs ?

Vos fermages sont à ce jour :
131 réponses



LEURS SOUHAITS

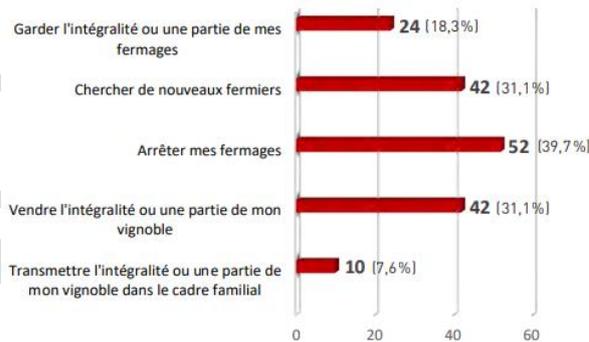


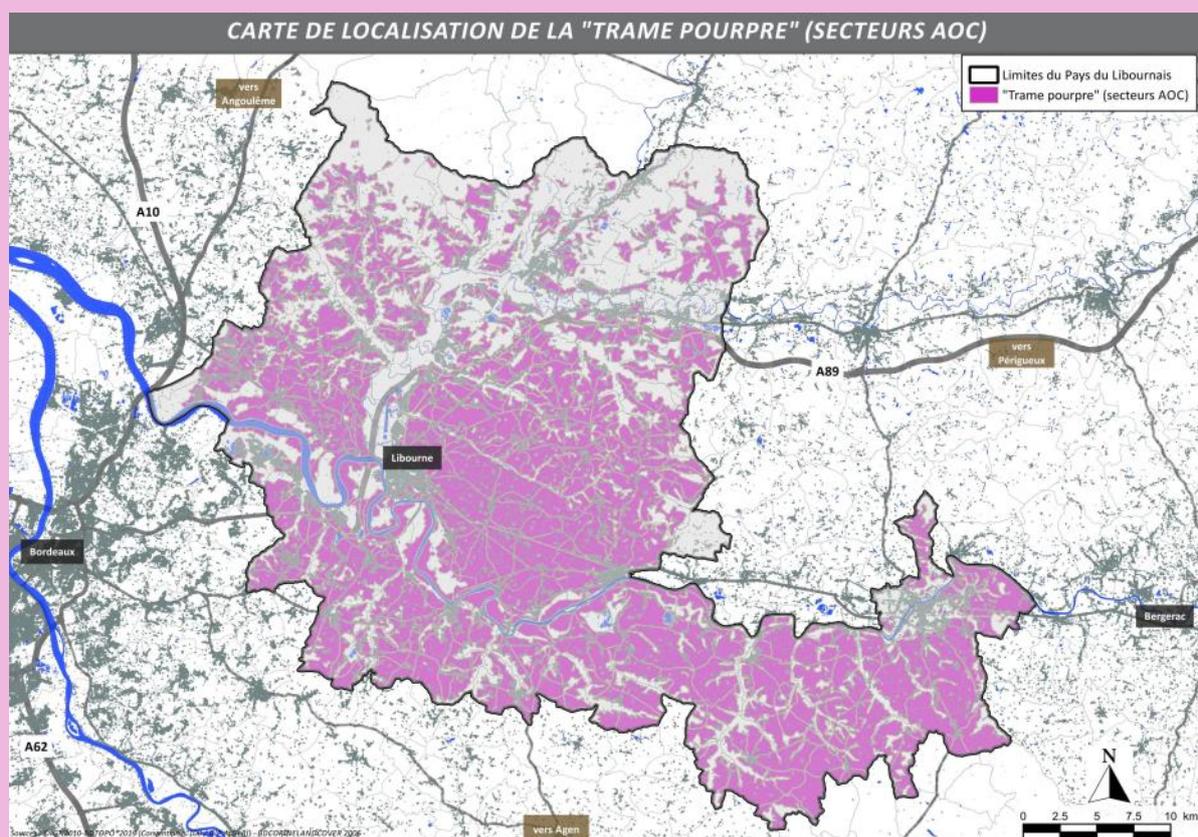
Figure 75 : Souhait des agriculteurs Recensement « Viticulteurs en difficultés » Janvier 2023 – Source : CA 33

Combinés aux éléments précédemment exposés, les résultats de cette étude confirment la fragilité structurelle de l'économie viticole et soulèvent des questions cruciales quant à son impact sur l'organisation économique globale du territoire. Ces interrogations englobent la viabilité économique des productions, la précarité des exploitations, la concentration des exploitations viticoles, ainsi que les défis posés par le dérèglement climatique, les risques environnementaux et la pollution.

Ce que dit le SCoT | Viticulture

Le SCoT actuel identifie une « trame pourpre ». Correspondant aux différents secteurs AOC du territoire, cette trame fait l'objet d'une déclinaison réglementaire au travers du DOO qui prescrit la déclinaison d'une trame pourpre dans les documents d'urbanisme locaux avec des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui doivent être mis en place en cas d'atteinte à des espaces agricoles.

« Dans les documents d'urbanisme locaux, la « trame pourpre » devra être affinée et précisée localement, notamment à travers l'élaboration du diagnostic agricole (voir ci-après). Elle permet de porter une attention particulière aux secteurs viticoles, notamment ceux en contact avec les zones urbaines ou à urbaniser, et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires à leur préservation »



Carte 94 : Carte de localisation de la "Trame Pourpre" (secteurs AOC) - Source : SCoT du Grand Libournais approuvé en 2016

Des mesures permettant d'éviter, de réduire, ou de compenser les atteintes que la mise en œuvre des projets urbains pourrait occasionner sur le tissu viticole, devront être mises en œuvre.

Le sujet de l'emploi non permanent dans le domaine agricole et viticole est déjà identifié dans le cadre du diagnostic du SCoT actuel :

« Offrant 94 % de l'emploi agricole, c'est l'activité viticole qui demeure la plus grande pourvoyeuse d'emplois. Ils se caractérisent par une forte part de Contrat à Durée Déterminée, avec 82% des salariés. Les effectifs des saisonniers (travail de moins de deux mois) représentent 19 000 emplois pour l'année 2012 (Source : AREFA). A peine plus de 40% des emplois sont féminins et seuls 38% des Contrats à Durée Indéterminée sont détenus par des femmes. »

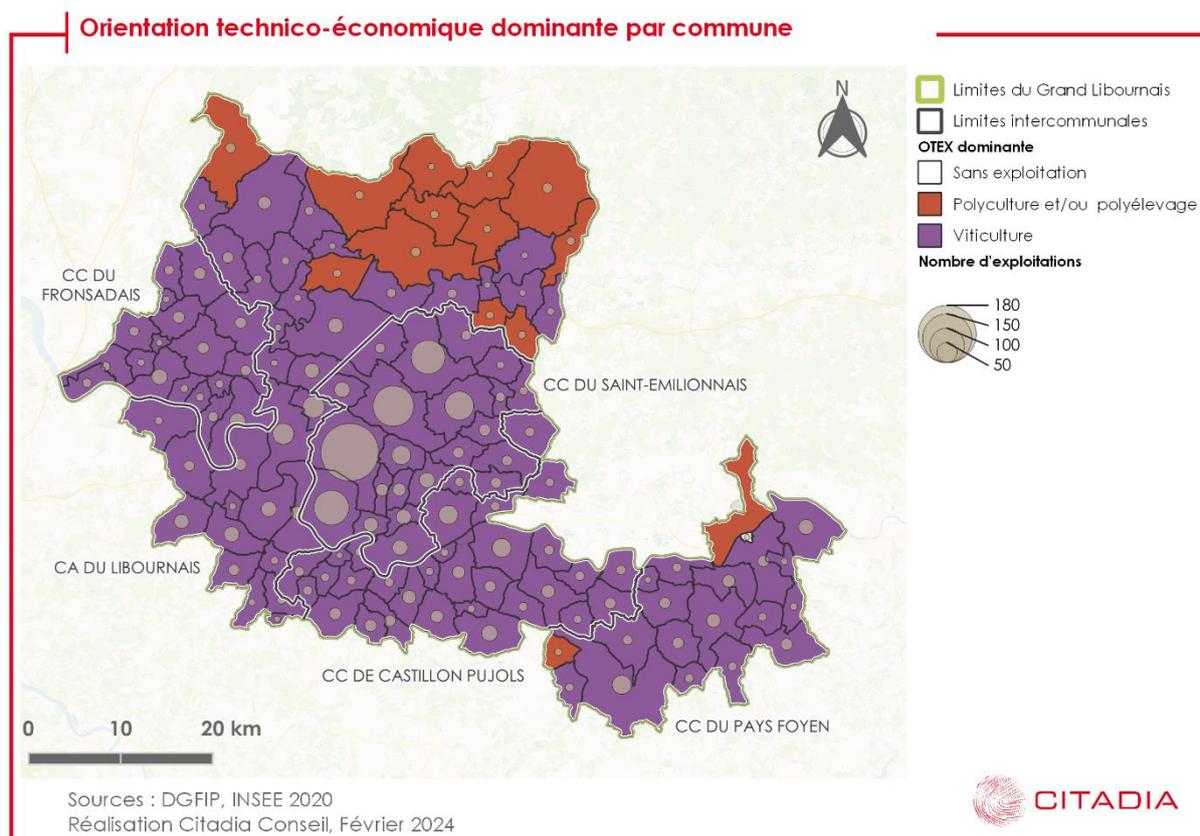
L'évaluation du SCoT fait état de difficultés structurantes très importantes du monde viticole :

« Les élus mettent en avant un portrait assez alarmiste du monde viticole : en proie à des multiples difficultés, ce secteur professionnel souffre de difficultés économiques, liées à un recul des ventes doublé de problèmes structurels profonds (concentration des exploitations viticoles, dérèglement climatique, pollutions, risques...). [...]La valorisation des productions viticoles est un sujet qui revient également lors des entretiens réalisés : au-delà des produits viticoles « phares » du territoire, l'ensemble de la production ne bénéficie pas d'une telle aura et beaucoup craignent une aggravation de la crise viticole pour ces produits moins valorisés. La question de la

reconversion de certaines parcelles viticoles est mise sur le devant par plusieurs élus sur différents secteurs du Grand Libournais. »

e. Malgré des nuances, une agriculture qui demeure peu diversifiée

Au-delà de la viticulture, d'autres formes d'agriculture existent sur le territoire et marquent son organisation. Evoqué précédemment, le nord du territoire est marqué par une importance plus marquée des prairies et champs : seules 15 communes détiennent ont comme OTEX (orientation technico-économique) une orientation différente que celle viticole dont 13 au nord du territoire (concernent des « polyculture et/ou polyélevage »).



Carte 95 : Orientation technico-économique dominante par commune

Devant ces constats, le territoire agit de manière proactive sur la question agricole, notamment par la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial. Ce document identifie les principaux enjeux clés afin de « créer une économie alimentaire de proximité, tout en soutenant une agriculture viable économiquement et respectueuse de l'environnement ».

- Enjeu 1 | « Le foncier agricole l'installation et l'emploi »** : L'occupation du sol par l'agriculture diminue, principalement due à l'artificialisation près des zones urbaines et à la spéculation foncière. La population agricole vieillissante et la diminution des exploitations nécessitent un renouvellement générationnel, conduisant à l'agrandissement des exploitations et à une intensification des pratiques. La viticulture, prédominante dans le Grand Libournais, fait face à des défis climatiques et économiques, soulevant la question de la diversification pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.
- Enjeu 2 | « L'économie locale »** : La nécessité d'une transition vers des productions nourricières est incontestable pour répondre aux besoins alimentaires de la population.

L'accès à l'eau, essentiel pour certaines filières, favoriserait le renforcement des secteurs de transformation et de distribution, répondant à la demande croissante d'une alimentation locale et de qualité. En dehors de la viticulture, le Grand Libournais dispose d'autres filières de qualité, soutenues par 17 Indications Géographiques Protégées, témoignant d'un savoir-faire important. Cependant, les commerces de proximité et les circuits-courts, en dépit d'une demande sociétale, rencontrent des difficultés d'approvisionnement en produits locaux, avec seulement 3,6% des exploitations pratiquant la vente en circuit-court.

- **Enjeu 3 | « L'environnement »** : Les agriculteurs jouent un rôle clé dans la préservation environnementale du Grand Libournais. Malgré des signes de pollution agricole, notamment une pression azotée élevée et l'usage de produits phytosanitaires, seulement 9% des exploitations sont en agriculture biologique. Il est impératif de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Le territoire, couvert par des zonages de protection environnementale, nécessite une adaptation des pratiques agricoles pour préserver les zones naturelles, favorisant ainsi la transition écologique. Le développement de pratiques agroécologiques est bénéfique tant pour les consommateurs, qui optent pour une alimentation plus saine, que pour les producteurs, qui voient une meilleure valorisation de leurs produits.
- **Enjeu 4 | « La santé et le social »** : Le Grand Libournais, traversé par le « croissant de la pauvreté », révèle une vulnérabilité socio-économique, avec une population vieillissante et peu qualifiée, entraînant des indicateurs élevés de précarité notamment alimentaire. L'accès à une alimentation de qualité constitue la principale difficulté, accentuant les risques de maladies chroniques. Le Contrat Local de Santé priorise l'accès à une alimentation saine. L'accent doit être mis sur la distribution et l'éducation/sensibilisation, en soutenant les initiatives existantes, telles que les épiceries sociales, pour promouvoir l'accès à une alimentation saine et le bien-vivre alimentaire.
- **Enjeu 5 | « La restauration collective »** : Le document identifie la restauration collective comme un levier clé en faisant de l'éducation à l'alimentation une priorité (notamment via l'obligation de la loi EGAlim).

f. Des filières biologiques en développement rapide et des pratiques agricoles changeantes

Les filières biologiques connaissent également un développement important sur le territoire :

Dans la CC du Fronsadais, ce sont 714 ha de surfaces agricoles bio qui ont été ajoutés en un peu plus d'une décennie (107 ha de surface en bio et en conversion en 2010 ; 235 ha en 2016 ; 821 ha en 2022) soit 12,1% des surfaces agricoles de l'intercommunalité. 15,7% des exploitations sont ainsi engagées en bio. Il s'agit de l'intercommunalité détenant la plus faible part d'agriculture biologique sur son territoire bien qu'il s'agit également de l'intercommunalité ayant enregistré la plus forte hausse de ces activités sur cette période (+667%).

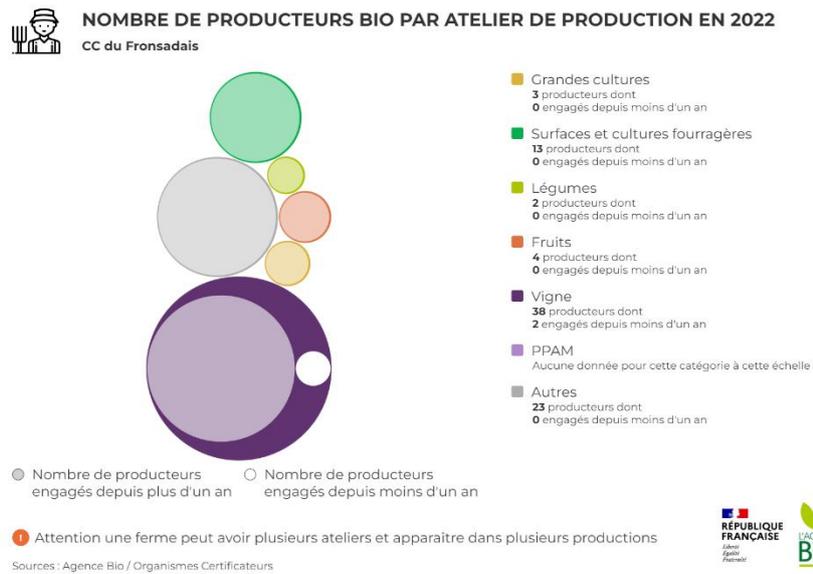


Figure 76 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC du Fronsadais - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

A l'échelle de la CA du Libournais, 2 959 ha en agriculture biologique ont été gagnées sur la même période (588 ha en 2010 ; 1 295 ha en 2016 ; 3 547 ha en 2022) pour 149 producteurs (108 producteurs supplémentaires, soit une augmentation de +263% du nombre de producteurs). La production bio représente désormais 19,6% des espaces agricoles de l'intercommunalité et 23,5% des exploitations.

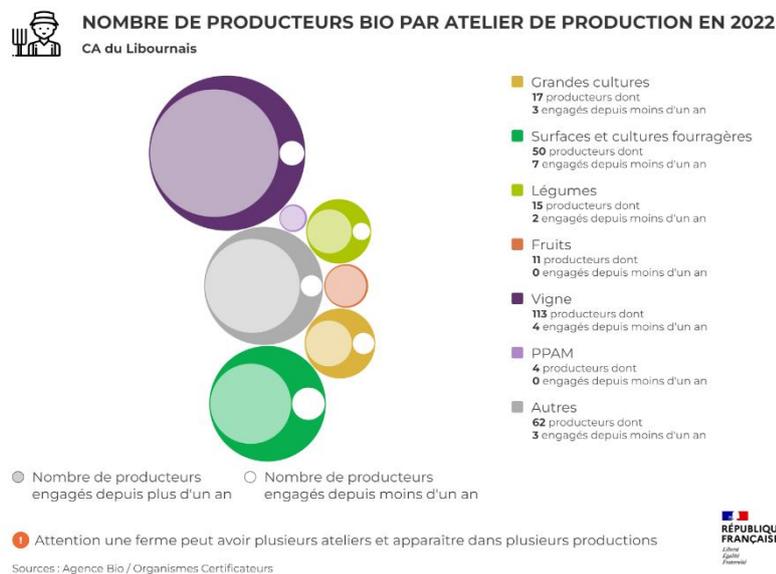


Figure 77 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CA du Libournais - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

A l'échelle de la CC du Grand Saint Emilionnais, les activités agricoles bio représentent 25,9% des surfaces agricoles de l'intercommunalité et 24,5% des exploitations de l'intercommunalité. Avec 3075 ha de surfaces agricoles bio gagnées sur la période (674 ha en 2010 ; 1 367 ha en 2016 ; 3 749 ha en 2022) et 176 exploitations supplémentaires (+289%), cette intercommunalité est celle détenant la plus grande surface d'activités bio.

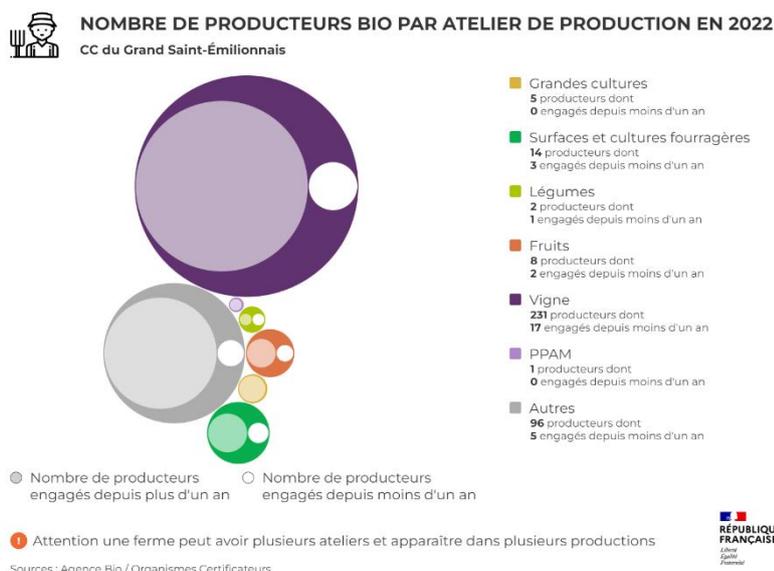


Figure 78 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC du Grand Saint-Émilionnais - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

La CC Castillon Pujols enregistre également une augmentation forte de l'agriculture biologique avec 19,8% des surfaces agricoles de l'intercommunalité concernée bien que moins soutenue que sur les autres intercommunalités (791 ha en 2010 ; 1 028 ha en 2016 ; 2 658 ha en 2022, soit une augmentation de +236%) et 27,9% des exploitations engagées en bio (148 exploitations en 2022 soit une augmentation de +236%).

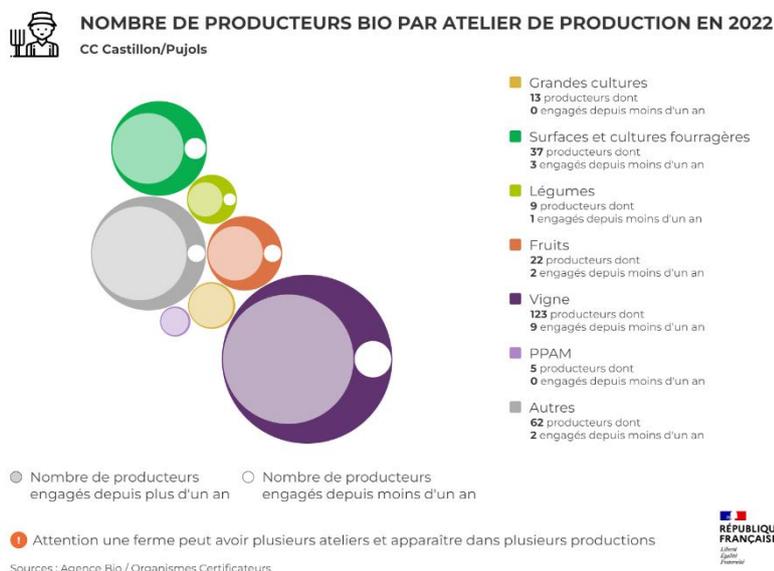


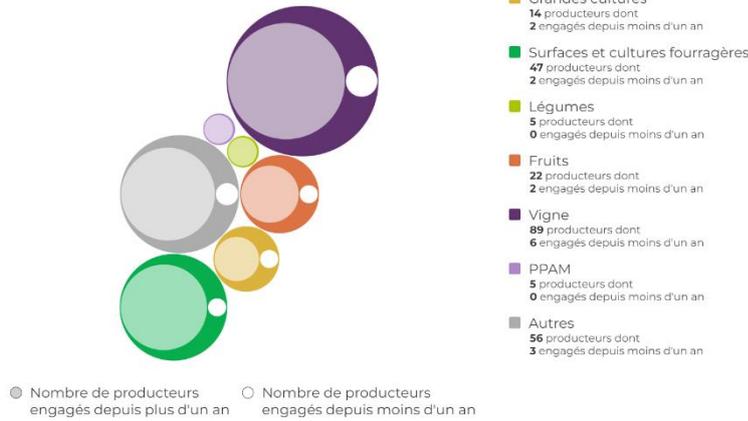
Figure 79 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC Castillon-Pujols - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

Le Pays Foyen est l'intercommunalité enregistrant la plus forte proportion d'agriculteurs bio (34,8% des exploitations) et une part très importante de surfaces agricoles (608 ha en 2010 ; 1 190 ha en 2016 ; 3 650 ha en 2022 soit 28,4% des surfaces agricole de l'intercommunalité).



NOMBRE DE PRODUCTEURS BIO PAR ATELIER DE PRODUCTION EN 2022

CC du Pays Foyen



ⓘ Attention une ferme peut avoir plusieurs ateliers et apparaître dans plusieurs productions

Sources : Agence Bio / Organismes Certificateurs



Figure 80 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 à la CC du Pays Foyen - Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

Au global à l'échelle du Grand Libournais, ce sont 14 155 hectares de surfaces agricoles qui sont engagés ou en cours de conversion en bio (21% de la surface agricole du territoire) contre 2 768 hectares en 2010.

Le territoire constitue un territoire en avance par rapport aux échelles départementales (Gironde : 19,5% de surfaces bio sur les espaces agricoles ; 23,8% des exploitations engagées en bio ; Dordogne : 15,8% ; 22,5%), régionale (9,7% ; 13,8%) ou encore nationale (10,7% ; 14%).

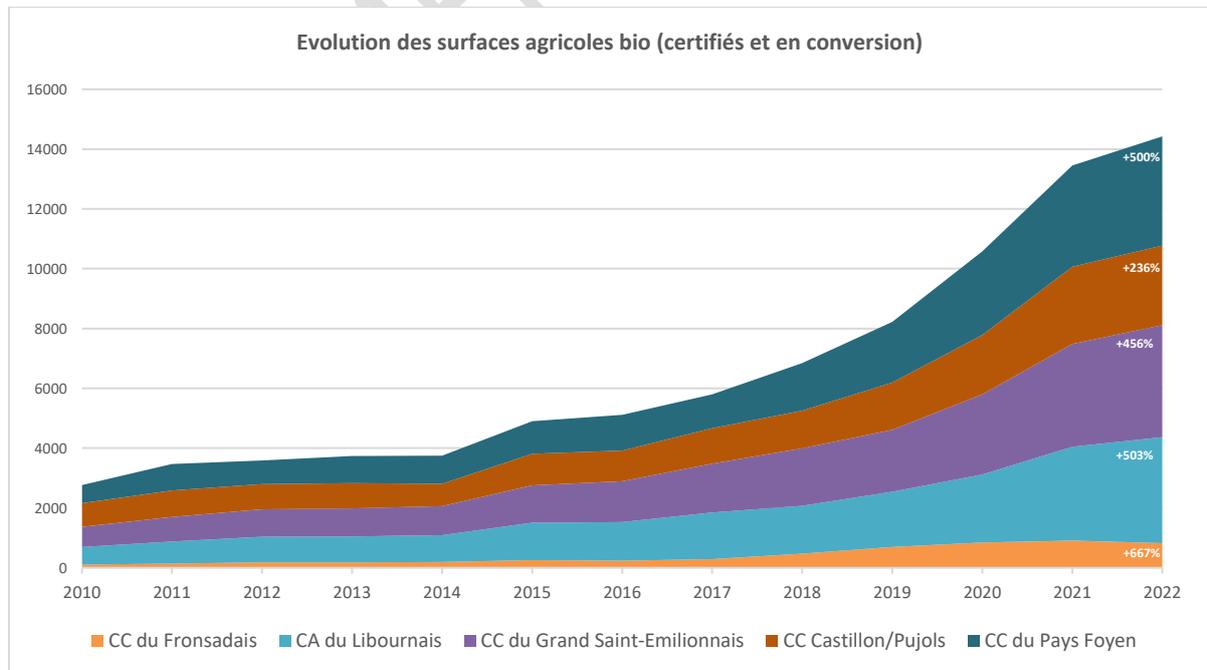


Figure 81 : Evolution des surfaces agricoles bio (certifiés et en conversion) – Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

Au-delà de ces tendances, l'augmentation de la part des surfaces en cours de conversion est également un indice très important des dynamiques en cours : par exemple à l'échelle de la CC du Grand Saint-Emilionnais parmi les 3 479 ha de surfaces agricoles biologiques, 43,6% des surfaces sont en conversion (346 ha en 1^{ère} année, 750 ha en 2^{ème} année et 541 ha en 3^{ème} année). Ce type de proportion s'observe sur plusieurs intercommunalités (40,8% de la CA du Libournais ; 40,1% de la CC Castillon-Pujols ; 41,7% du CC Pays Foyen) et seule la CC du Fronsadais semble connaître un recul de cette tendance (autour de 45 à 50% sur les dernières années et « seulement » 18,4% en 2022). A titre de comparaison, ces taux se situent en général autour de 20 à 30% durant les années 2010.

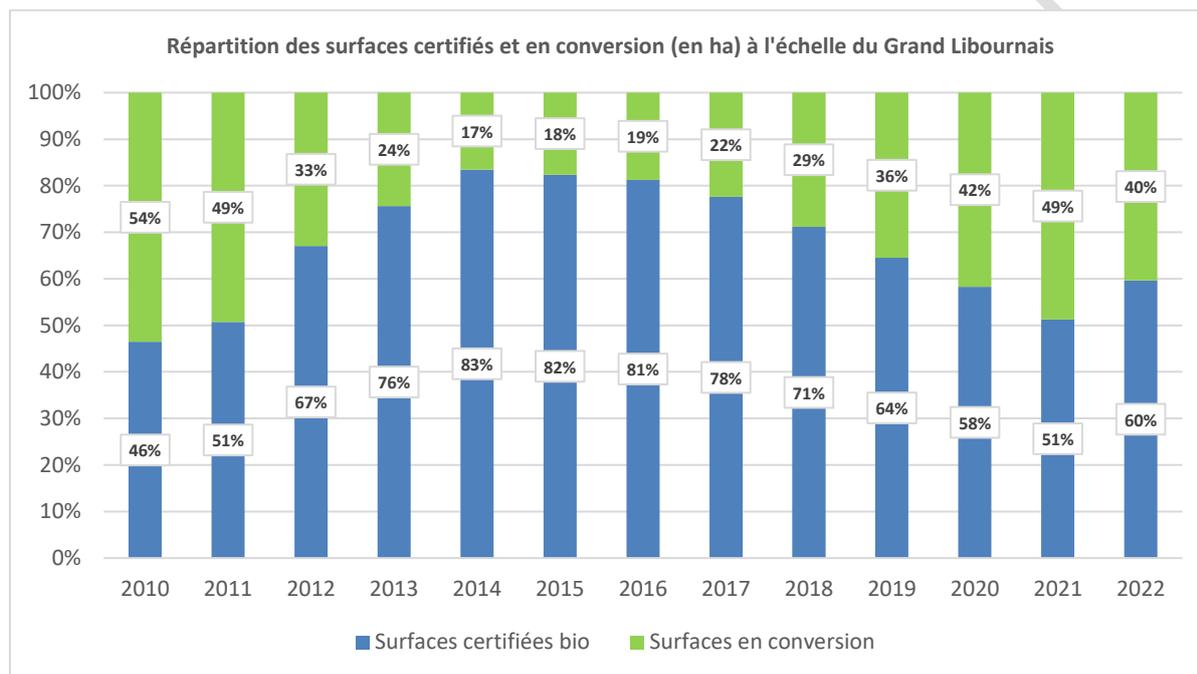


Figure 82 : Répartition des surfaces certifiées et en conversion (en ha) à l'échelle du Grand Libournais – Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

Le développement de filières viticoles bio y est très important en représentant des parts significatives des surfaces engagées en bio :

- 65% pour la CC du Fronsadais, la viticulture représente 60% de l'occupation agricole totale
- 50% de la CA du Libournais, la viticulture représente 34% de l'occupation agricole totale
- 90% de la CC du Grand Saint-Emilionnais, la viticulture représente 83% de l'occupation agricole totale
- 71% de la CC Castillon/Pujols, la viticulture représente 73% de l'occupation agricole totale
- 71% de la CC du Pays Foyen, la viticulture représente 73% de l'occupation agricole totale

En complément des filières biologiques, une part importante de la filière viticole s'engage également dans des initiatives environnementales. Cela inclut la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'adaptation au changement climatique et la mise en place de démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Notamment, le vignoble de Bordeaux se distingue en tant que premier vignoble AOC bio de France. Actuellement, 75% des surfaces du vignoble bordelais sont certifiées par une démarche environnementale, ce qui représente une croissance significative par rapport aux 35% enregistrés en 2014. De plus, 2 700 exploitations viticoles sont certifiées HVE (Haute

Valeur Environnementale), illustrant un engagement croissant du secteur dans la préservation de l'environnement.

Tous ces éléments témoignent du développement du bio dans l'agriculture du Grand Libournais qui représente une opportunité importante pour les exploitations viticoles et l'ensemble du secteur agricole. Cette transition vers des pratiques durables répond à une demande croissante de produits respectueux de l'environnement et de la santé. Elle présente des avantages environnementaux, économiques et sociaux, et le SCoT peut jouer un rôle clé en fournissant un soutien stratégique et des incitations appropriées pour accompagner cette transition.

Le développement de filières bio peut contribuer à renforcer la résilience du système agricole et à répondre aux besoins des consommateurs, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. Ces éléments doivent néanmoins faire l'objet d'un regard vigilant. En raison de la crise actuelle du secteur viticole touchant l'ensemble du vignoble bordelais, les dynamiques de conversion au bio peuvent cependant être remises en cause. Les vignobles pourraient préférer renaturer leurs terres ou même envisager un changement total de production plutôt que de s'engager dans une conversion au bio dont les retombées économiques peuvent s'avérer incertaines. Cette réflexion est d'autant plus importante dans un contexte où les viticulteurs sont confrontés à des défis économiques pressants et où les investissements nécessaires pour la conversion au bio peuvent représenter un risque financier important.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Synthèse de la partie « Agriculture »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un secteur viticole au rayonnement mondial, moteur essentiel de l'économie locale ▶ Malgré une baisse de la surface agricole utile, les terrains agricoles demeurent importants sur le territoire ▶ Une sécurisation des espaces agricoles déjà importante, à renforcer face à l'urbanisation ▶ Un dynamisme de conversion à la production biologique plus rapide que sur d'autres échelles ▶ Des démarches durables ▶ Un territoire moteur dans l'accompagnement et l'analyse des dynamiques agricoles, notamment par la présence d'un Projet Alimentaire Territorial identifiant de nombreux enjeux clés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une baisse significative du nombre d'exploitants couplée à leur vieillissement, témoignant de mutations profondes dans le secteur et pouvant avoir des implications sur la stabilité économique et sociale ▶ Une diminution du nombre d'exploitations entraînant mécaniquement une augmentation de la surface moyenne des exploitations, posant question sur la concentration des exploitations et la diversité des cultures ▶ La précarité de l'emploi agricole, en particulier le recours très important à l'emploi saisonnier et intérimaire, est un sujet préoccupant, avec des impacts majeurs sur les conditions de travail ▶ Un monde viticole traversé par des difficultés économiques, notamment un recul des ventes, des problèmes structurels (concentration des exploitations, dérèglement climatique, pollutions), et une crainte d'aggravation de la crise pour certaines appellations moins valorisées ▶ Une reconversion nécessaire de certaines parcelles agricoles et notamment viticoles ▶ L'utilisation de produits chimiques, tels que pesticides et engrais, détient des impacts en matière de pollution des sols et de la ressource en eau, contribuant ainsi à la dégradation environnementale. ▶ Une nécessaire adoption de pratiques agricoles plus durables face aux risques environnementaux et climatiques ▶ Des modèles agricoles en proie au dérèglement climatique ▶ Des circuits-courts peu valorisés ▶ Les demandes d'arrachage, spontanées ou liées à la « prime à l'arrachage », avec des conséquences sur le devenir agricole du territoire et les paysages
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contenir la diminution du nombre d'agriculteurs et leur vieillissement ▶ Tendre l'agriculture vers des modèles plus diversifiés, plus durables et plus résilients ▶ Renforcer le dynamisme du secteur viticole et son rayonnement international ▶ Concilier la préservation des exploitations agricoles (dont viticoles) aux enjeux environnementaux et sanitaires résilients à la réalité du dérèglement climatique et aux perspectives d'évolutions ▶ Tendre vers des modèles agricoles et alimentaires locaux 	



Paroles d'acteurs du territoire | Agriculture

Dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic, plusieurs ateliers thématiques ont été organisés pour bâtir un document partagé. Ces ateliers, réunissant élus, techniciens et structures autour de groupes de travaux ont permis de mettre en avant divers sujets, enjeux et points de vigilance.

Sur la thématique agricole, les principaux éléments d'enjeux identifiés sont les suivants :

À conserver/favoriser

- Préserver les espaces agricoles, en particulier les surfaces AOC.
- S'appuyer sur le PAT.
- Maintenir des zones tampons entre espaces agricoles et urbains.
- Préservation des surfaces agricoles précieuses, notamment sur les espaces AOC.
- Équilibre entre les vins de pays et labellisés.
- Accompagner plutôt qu'obliger les mutations agricoles.
- Maintenir les productions bio sur le territoire.
- Préservation de la diversité et des paysages agricoles, en lien avec le développement des énergies renouvelables.
- Maintenir le foncier agricole via un lien avec la SAFER.

À cesser

- Des zones Énergies Renouvelables (ENR) sans stratégie claire.
- Les politiques de renaturation liées aux arrachages bloquant les parcelles durant 20 ans.
- Éviter l'implantation d'arbres et de végétations très consommateurs en eau.
- Limiter les cultures consommatrices en eau.
- Restreindre les changements de destination générateurs de conflits d'usage avec les activités agricoles.
- Garantir la cohérence entre les bâtiments agricoles et la production ENR pour éviter la spéculation et la monoculture.
- Mettre un terme à l'agriculture conventionnelle tournée autour des pesticides.

DOCUMENT

5. Le tourisme

a. Un secteur important structuré autour de plusieurs filières

En 2022, le PETR, en collaboration avec ses 5 intercommunalités et offices de tourisme, a lancé le site portail « Grand Libournais Tourisme », un reflet complet de l'offre touristique du Grand Libournais. Le vignoble girondin se démarque comme un pôle majeur de l'œnotourisme, bénéficiant d'une reconnaissance internationale avec des sites tels que la juridiction St Emilion et la réserve de biosphère de la Dordogne, toutes deux classées UNESCO. L'œnotourisme constitue ainsi un levier important de diversification de l'économie agricole du territoire.

Pour renforcer cette dynamique, le territoire s'appuie sur des leviers tels que le Programme LEADER, la refonte du PDIPR dans certains secteurs, des véloroutes, 13 Bureaux d'Information Touristique (BIT), et la plateforme de réservation en ligne « Grand Libournais Tourisme ». Les politiques régionales et départementales favorisent également le tourisme durable, incarné par des projets comme la V91, une véloroute le long de la Dordogne, et une stratégie touristique de la CC du Grand Saint Emilionnais. Plus largement, ce sont les tourisms verts et historiques (bastides, cité médiévale, châteaux...) qui souhaitent être appuyés, étant des atouts évidents du territoire.



Photo 50 : Destinations touristiques du territoire - Source : Office de tourisme du Grand Libournais

L'attractivité du territoire repose sur des éléments tels que la proximité avec Bordeaux, la renommée de Saint-Emilion, une saisonnalité étendue, et un développement de l'itinérance en cours pour élargir la clientèle. Les Offices de Tourisme jouent un rôle crucial en s'engageant dans « Qualité tourisme », en assurant une visibilité en ligne, et en collaborant via le site « Grand Libournais Tourisme ». Les dispositifs d'aide du Département et de la Région, accompagnés d'une démarche de professionnalisation (PLP), soutiennent activement le développement touristique.

Une diversité de visiteurs, allant des locaux aux excursionnistes et aux touristes nationaux et étrangers, est prise en compte par les offices de tourisme, qui adaptent leurs activités en conséquence. L'accent est mis sur le développement de l'accueil hors les murs et la mise en réseau des prestataires. Le territoire, bien desservi, à proximité de Bordeaux et du littoral, avec des véloroutes existantes, offre une richesse paysagère, naturelle, culturelle et bâtie qui renforce son attrait.

Ainsi, le Grand Libournais s'impose comme une destination touristique dynamique, combinant son patrimoine viticole, ses initiatives et sa diversité géographique pour offrir une expérience touristique diversifiée.

b. Mais dont l'aspect disparate pose de nombreux enjeux d'accueil

Le développement touristique du Grand Libournais suscite des questionnements sur sa structuration, mettant en évidence un déséquilibre dans l'accueil des visiteurs. La surfréquentation, notamment

autour de Saint-Emilion pendant la période estivale, accentue la présence de clientèles familiales et étrangères. Le contrat de dynamisation et cohésion du territoire du pays du Grand Libournais 2020-2022 estime à plus d'un million le nombre de touristes par an sur cette seule destination.

Les études menées par le territoire ont identifié plusieurs enjeux majeurs, parmi lesquels la visibilité limitée de l'offre touristique émerge comme un défi central. La multiplicité des adhésions à un Office de Tourisme pour une même prestation, la faible connaissance des prestataires à l'échelle du Grand Libournais, et des niveaux d'accueil variables chez ces prestataires constituent des obstacles à surmonter.

Le déséquilibre territorial dans l'offre touristique, le manque de cohésion et de complémentarité entre les cinq territoires, ainsi que l'absence d'une identité affirmée du Grand Libournais en tant que destination, soulignent des lacunes à corriger. Des aspects tels que l'accueil hors les murs peu développé, la sous-fréquentation de certains Bureaux d'Information Touristique, une offre limitée pour les familles, et des points d'informations peu développés chez les prestataires, contribuent à cette problématique.

La surfréquentation de Saint-Emilion à certains moments de l'année altère la qualité de l'accueil, soulignant la nécessité d'une organisation plus efficace de l'offre à l'échelle du Grand Libournais pour retenir le visiteur. La communication fragmentée, avec l'absence d'une carte touristique unifiée sur les cinq territoires, des supports condensant l'offre touristique, et des difficultés à actualiser les informations des prestataires, entrave l'allongement de la durée du séjour. Les Offices de Tourisme, bien qu'offrant des activités adaptées aux profils de clientèle, rencontrent le défi d'une faible fréquentation, avec seulement un visiteur sur huit franchissant leurs portes.

D'autres défis incluent la concentration de familles et de clientèles à Saint-Emilion à certaines périodes, le manque d'offres spécifiques pour les familles, une itinérance pédestre limitée aux intercommunalités sans lien entre elles, une accessibilité principalement en voiture, un réseau de transport public inégal, une signalétique touristique défailante et non uniforme sur le Grand Libournais, ainsi que des problèmes de stationnement. En somme, ces enjeux appellent à une approche coordonnée et à des solutions innovantes pour exploiter pleinement le potentiel touristique du Grand Libournais.

Les enjeux relevés (% des besoins des prestataires et partenaires (OT/EPCI))

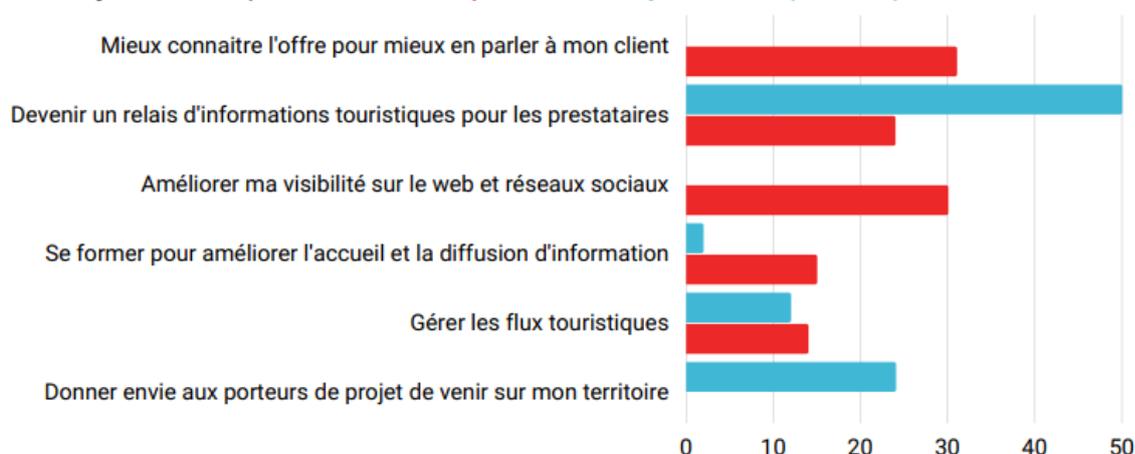


Figure 83: Enjeux relevés de l'offre touristique - Source : Etude Office de tourisme du Grand Libournais

Le tourisme dans le Libournais offre des perspectives de développement importantes, soutenues par un potentiel touristique encore largement sous-exploité. La faible densité d'offre d'hébergement, qu'il s'agisse d'hébergement marchand ou non marchand, souligne le déficit d'attractivité du territoire. Il est estimé que le SCoT Grand Libournais détient en 2020 1 569 lits marchands pour 15 335 lits non marchands, soit un ratio de 10 lits marchands pour 100 non marchands. Ce ratio est très variable d'un territoire à l'autre, allant de 4 lits marchands pour 100 (CC Pays Foyen) à 23 lits marchands pour 100 non marchands (CC Grand Saint Emilionnais). A titre de comparaison, ce ratio est de l'ordre de 19 lits marchands pour 100 lits non marchands à l'échelle de la Gironde, 17 lits marchands pour 100 lits non marchands à l'échelle régionale et 14 à l'échelle nationale.

L'offre d'hébergement nécessite une expansion significative pour une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire. Une montée en gamme est également essentielle, compte tenu de la présence prédominante d'établissements haut de gamme, laissant une part substantielle de l'offre hôtelière et de camping non classée.

Le Libournais, avec ses richesses patrimoniales, naturelles et culturelles, ainsi que sa diversité paysagère et son emplacement stratégique entre Bordeaux et le Périgord, possède un fort potentiel touristique. Cependant, la mobilisation des revenus touristiques demeure largement insuffisante. L'accessibilité et la position stratégique du Libournais entre ces deux destinations touristiques majeures devraient être exploitées comme des atouts clés pour favoriser le développement touristique de la région.

Synthèse de la partie « Tourisme »

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconnaissance internationale du vignoble girondin pour l'œnotourisme ▶ Leviers de diversification économique incluant le Programme LEADER et la refonte du PDIPR ▶ Engagement en faveur du tourisme durable avec des initiatives comme la V91 ▶ Proximité avec Bordeaux et renommée de Saint-Emilion ▶ Développement de la communication touristique à l'échelle du Grand Libournais 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur fréquentation touristique, notamment à Saint-Emilion témoignant d'un fort déséquilibre territorial dans l'offre touristique ▶ Visibilité limitée de l'offre touristique ▶ Absence d'une identité affirmée du Grand Libournais en tant que destination ▶ Communication encore fragmentée et supports d'information peu actualisés ▶ Faible fréquentation des Offices de Tourisme
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Structurer l'accueil des visiteurs pour mieux gérer la sur fréquentation de certains sites ▶ Exploiter un potentiel touristique encore largement sous-exploité sur certains espaces ▶ Renforcer la visibilité de l'offre touristique et coordination entre les territoires ▶ Développer l'offre d'hébergement sur l'ensemble du territoire pour mieux répartir les lits ▶ Mobiliser les revenus touristiques pour favoriser le développement économique territorial 	

DOCUMENT DETAILLE